This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Digitized by Google

BHFCC
73.552
91-1-5

Digitized by Google

Digitized by Google

23552

JOURNAL DE POLITIQUE ET DE LITTÉRATURE,

CONTENANT les principaux Evènemens de toutes les Cours ; les Nouvelles de la République des Lettres, les Causes célèbres, la notice des Arrêts, Edits, &c. &c.

NUMÉRO TREIZIEME.

5 MAI.

TOME SECOND.

BIBLIOTECA

A BRUXELLES,

On souscrit à PARIS, Hôtel de Thou, rue des Poitevins;

En PROVINCE, aux Bureaux des Postes, & chez les principaux Libraires.

1776.

Digitized by Google

N. B. Meſſieurs les Souſcripteurs du mois d'Avril ſont inſtamment priés de renouveller leurs Souſcriptions de bonne heure, afin qu'on puiſſe déterminer le nombre du tirage, & faire imprimer leurs adreſſes.

L'AVANT-COUREUR, dont le ſieur *Panckoucke* eſt devenu propriétaire par acte du 4 Octobre 1773, la *Gazette de Littérature, des Sciences & des Arts*, dont il a obtenu le Privilége en date du 15 Octobre 1773, ont été réunis à ce *Journal de Politique & de Littérature.*

Ce Journal paroît le 5, 15 & 25 de chaque mois, avec la régularité la plus ſcrupuleuſe. Il a commencé le 25 Octobre 1774.

Le prix, franc de port, eſt de 18 livres. On ſouſcrit, Hôtel de Thou, rue des Poitevins; en Province, aux Bureaux des Poſtes & chez les principaux Libraires connus.

Il y a quatre époques pour le renouvellement des ſouſcriptions, Janvier, Avril, Juillet & Octobre. Le Journal formera trois volumes *in*-8. chaque année. Les mois de Janvier, Février, Mars, Avril, forment le Tome premier; Mai, Juin, Juillet, Août, le Tome ſecond; Septembre, Octobre, Novembre, Décembre, le Tome troiſième.

Il faut avoir attention d'affranchir le port des lettres & de l'argent.

Les perſonnes qui voudront faire inſérer des Livres, Eſtampes, Muſique & autres objets dans ce Journal, ſont priées de les adreſſer au Directeur du Journal, audit Hôtel de Thou, rue des Poitevins.

Digitized by Google

JOURNAL DE POLITIQUE.

TURQUIE.

De CONSTANTINOPLE, *le 3 Avril.*

ON avoit cru juſqu'ici que nos différends avec la Perſe s'arrangeroient par la punition de celui qui en eſt le principal auteur. La tête d'*Omar*, ci-devant Pacha de Bagdad, a été apportée & expoſée quelques jours, ſuivant l'uſage, à la porte du Serrail : mais il ne paroît pas que ſa deſtitution, ni ſa mort aient influé en rien ſur les affaires.

On travaille dans nos Ports avec beaucoup d'ardeur à l'équippement d'une eſcadre, que l'on croit deſtinée pour l'Archipel : le but de cette expédition eſt, dit-on, *de chaſſer & de détruire* les Albanois, qui depuis la dernière guerre ſe ſont fixés dans la Morée, & dans les Provinces voiſines, où ils commettent beaucoup de brigandages.

RUSSIE.

De PÉTERSBOURG, *le premier Avril.*

LE Prince *Henri de Pruſſe*, eſt attendu ici pour le 14 ou le 15 de ce mois. L'Impératrice a déja nommé tous les Seigneurs & Officiers qui doivent l'accompagner ou le ſervir. Le Chambellan *Neledinski* doit aller le recevoir à Riga ; & le Lieutenant-Général *Kaſchkin*, Major des Gardes, l'accompagnera en cette réſidence. Un Chambellan & deux Gentilshommes de la Chambre ſeront de ſervice auprès de ſa perſonne.

On parle auſſi d'un voyage que doit faire inceſſamment ici le Landgrave de *Darmſtadt*, Pere de la Grande-Ducheſſe.

Nous avons rendu compte dans les Numéros précé-

Digitized by Google

dens, de l'attention dont Sa Majeſté Impériale honoroit les établiſſemens qu'elle a faits pour l'éducation de la jeune nobleſſe, & ſur-tout pour celui des jeunes Demoiſelles. Elle vient d'en donner une nouvelle preuve dans la lettre ſuivante; elle eſt adreſſée au Conſeiller *Betzkoy*, qui eſt à la tête de cet établiſſement. Voici comme cette Souveraine s'exprime:

» MONSIEUR BETZKOY,

» L'approche du terme fixé pour la ſortie des demoiſelles Nobles, qui auront achevé leur éducation dans » la Communauté, où vos ſoins & vos travaux feront » à jamais l'éloge de votre amour pour la patrie, nous » engage, d'une part, à vous marquer notre ſatisfaction à cet égard; & de l'autre, à donner à ces demoiſelles une preuve de notre tendreſſe maternelle, » en leur aſſurant le meilleur ſort poſſible pour le reſte » de leurs jours. Dans cette vue, & après avoir réfléchi » ſur l'état des orphelines, dont les parens ou les proches » manquent de moyens pour leur fournir un entretien » convenable, nous vous aſſignons, ſur la caiſſe de » notre cabinet, la ſomme de cent mille roubles, pour » être par vous conſtituée en fonds, qui ſerve à entretenir & à doter celles de ces demoiſelles, qui, attendu l'indigence de leurs parens, pourroient après » leur ſortie de la Communauté, & ſur-tout lorſqu'elles ſeroient dans le cas de ſe marier, manquer abſolument de ſecours. Nous ſouhaitons que le plan » des arrangemens, que vous prendrez à cette fin, » nous ſoit préſenté pour recevoir notre approbation, » & comptons que la répartition que vous ferez, & » même la dot de chaque demoiſelle, ſera en raiſon du » mérite & des talens qu'elles auront acquis durant le » cours de leur éducation, afin d'exciter par-là d'autant plus l'émulation des autres élèves, qui les ſuivront dans la même carrière. Au reſte, nous vous » aſſurons de notre bienveillance Impériale.

» *Signé*, CATHERINE ".

Digitized by Google

SUÈDE.

De STOCKHOLM, le 3 Avril.

PENDANT le Carême, le Roi a dîné tous les Mercredis chez quelqu'un des Sénateurs du Royaume. Les dépenſes ont été par-tout exceſſives : on ne croyoit pas en pouvoir faire trop pour témoigner ſa reconnoiſſance à ce Prince. Le ſeul Grand-Gouverneur de cette Ville n'a pas cru que l'intention de Sa Majeſté fût de faire à ſes ſerviteurs un honneur qui leur fût à charge. Il a penſé que le Souverain deſcendant de ſon trône pour viſiter les ſujets qui l'entourent, ne vouloit que ſe débarraſſer un moment de ſa gloire, pour jouir de lui-même. En conſéquence, il l'a traité plus en ami qu'en Monarque. La table ordinaire lui a été ſervie : huit plats en ont fait toute la ſomptuoſité, & S. M., dont cet Officier avoit ſçu apprécier l'intention, lui a témoigné publiquement ſa ſatisfaction, en lui avouant qu'elle n'avoit trouvé que chez lui ce qu'elle cherchoit, & qu'elle étoit plus contente de la ſimplicité de ce repas, que de toute la magnificence de ceux qui l'avoient précédé.

On a publié ici un réſumé de toutes les Cauſes qui ont été jugées dans le courant de l'année dernière, tant par le Magiſtrat de cette Ville, que par les Colléges & les Tribunaux qui en dépendent ; elles ſont au nombre de 43,105.

A la vue des grands préparatifs de guerre qui ſe font autour de nous, & de l'activité avec laquelle on travaille dans ce Royaume à augmenter les forces de terre & de mer, on ne manque pas de ſe livrer à une infinité de conjectures. Les armemens de Ruſſie ont ſurtout toujours fixé l'attention de nos politiques. Une circonſtance particulière avoit même dernièrement donné quelque poids aux opinions. M. de *Smolin*, Miniſtre de Pétersbourg en cette Cour, en eſt parti ſubitement, ſans qu'on ait été prévenu de ſon rappel. Ce départ précipité dans la ſaiſon où les ſecrets des Cours éclatent ordinairement, n'a pas manqué d'être

Digitized by Google

attribué au motif qu'on devoit naturellement lui prêter, après tout ce qui a été imaginé & dit à ce sujet. Cependant on assure actuellement qu'il n'a été occasionné que par la mauvaise santé du Ministre, qui a demandé son rappel, pour passer le reste de ses jours dans le repos. Il va, dit-on, être remplacé par M. *Mouschin Pouschkin*, qui réside en cette qualité à Londres.

POLOGNE.

De VARSOVIE, le 4 Avril.

ENTRE les différentes conjectures qu'occasionne la prochaine tenue de la diète, il en est une qui ne paroît pas tout-à-fait destituée de fondement. On remarque que le crédit des Princes *Sulkowski* & *Poninski*, ainsi que des autres Grands du parti contraire au Roi, a visiblement baissé. On infère de-là que pour exclure le *Liberum veto*, cette diète se tiendra de nouveau sous le lien d'une Confédération. Le Prince *Adam Czartoryski*, Général de la Podolie, en sera, dit-on, nommé Maréchal. On sait que ce Seigneur est un des Magnats les plus attachés au Roi. En conséquence, on présume que la Confédération réunira les plus zèlés patriotes, tels que les maisons *Czartoriski*, *Potocki*, *Zamolski*, *Branicki*, *Lubomirski*, &c. D'après cette opinion, on prévoit la chûte des chefs du parti opposé, l'anéantissement de tout ce que ceux-ci ont établi à la dernière diète, la cassation du Conseil-Permanent, la réintégration de la Puissance Royale, &c. On ne doute point cependant que tout ne dépende du succès de la commission dont le Grand-Général *Branicki* s'est chargé à Pétersbourg, & sur-tout du parti que le Comte de *Stackelberg*, Ambassadeur de Russie, embrassera.

A cette observation, nos Politiques en joignent une autre non moins importante. Tandis que d'un côté le bruit s'accrédite que le Grand-Duché de Lithuanie est résolu de se séparer de la Couronne, le Comte *Oginski*, Grand-Général de cette Province, prétend, de l'autre, que le Régiment des Gardes du Grand-Duché quitte Varsovie, & par conséquent la Pologne, pour

Digitized by Google

passer dans quelques Places Lithuaniennes. Cette démarche est appuyée d'un prétexte plausible. Le trésor de la Couronne n'a pas de quoi solder ce Régiment, & le trésor de Lithuanie ne veut se charger de la solde, qu'à condition qu'elle sera consommée dans le Grand-Duché. Mais le vrai motif de cette résolution, c'est, disent les Spéculateurs, que la Lithuanie, pensant sérieusement à s'ériger en Etat indépendant de la Pologne, a besoin de rassembler toutes ses forces, pour exécuter son projet. La seule difficulté qu'elle peut rencontrer, dit-on, ne peut venir que du côté des Puissances voisines; mais si ces Puissances veulent jouir paisiblement de leurs nouvelles possessions, cela ne pourra se faire qu'à mesure que la Pologne s'affoiblira: or si elle se sépare du Grand-Duché, cela formera deux Etats jaloux l'un de l'autre, qui ne manqueront pas d'être continuellement en guerre ensemble: ils feront tout pour s'entre-détruire, & les Etats limitrophes ne seront pas fâchés de cette circonstance qui augmentera leurs forces, en assurant leur repos. C'est sous ce point de vue qu'on regarde cette séparation comme inévitable.

ALLEMAGNE.

De VIENNE, le 12 Avril.

SUITE du Décret de Commission, adressé à la Diète générale de l'Empire, à Ratisbonne.

» S. M. I. convaincue que ses intentions sont conformes aux Loix de l'Empire, se promet l'approbation générale & impartiale. Pour cet effet, elle donne pleine connoissance de l'état présent des choses dans l'assemblée de la visitation & la communication des susdites dépêches, afin que les Electeurs, Princes & Etats de l'Empire puissent travailler promptement à remédier aux désordres & aux abus en question. Elle exhorte à saisir sans délai les moyens propres à faire continuer utilement les opérations de la visitation par une prompte décision des révisions dans les Sénats répartis, comme les ont ordonné plusieurs loix de l'Empire, par le Commissaire Impérial, par le Directoire de l'Archi-Chancelier & par les Subdélégués à nommer & à tirer en nombre égal de l'une & de l'autre religion. Le bien de tout l'Empire & celui des Parties exigent que ces ordres soient

Digitized by Google

incessamment exécutés, & que chacun y concoure comme il doit, dans cette Classe & les suivantes, afin que selon les bonnes intentions que S. M. I. a manifestées jusqu'ici avec une bonté paternelle, les opérations puissent être terminées au tems fixé dans les Classes restantes «.

» S. M. I. ne pourra regarder qu'avec le plus juste déplaisir tout retardement ultérieur, & en inférer qu'on n'a pas envie de terminer la visitation dans sa partie essentielle, qui est l'entreprise des révisions si expressément & si positivement ordonnée ; & les opérations dilatoires ne pourront être considérées que comme infructueuses, très-onéreuses à cause des frais & dépenses quelles causent à tous les Etats, & plus préjudiciables qu'avantageuses à l'Empire ; & ceux qui refuseront de concourir aux bonnes vues de S. M. I. seront responsables des suites fâcheuses qui en résulteront «.

» Sur ce, le principal Commissaire Impérial, &c. &c. A Ratisbonne, ce 2 Mars 1776 «.

On écrit de Gluckstadt qu'on vient de publier dans ce Duché plusieurs Ordonnances, dont une entr'autres impose un sheling sur chaque feuille de Papier timbré.

Il y paroît aussi une Proclamation pour la convocation des Etats de la Province qui s'ouvriront le 15 de ce mois.

Le bruit court ici que les Américains, en apprenant que la Grande-Bretagne avoit pris des Troupes Allemandes à sa solde, avoient fait bâtir dans plusieurs isles & dans le Continent, des habitations & des Eglises, pour l'usage de ces nouveaux hôtes ; ils regardent, dit-on, comme autant de futurs compatriotes, ces Allemands, à qui ils ont à offrir des femmes, de l'argent, des terres & de l'occupation.

On tient ces détails d'un Allemand, arrivé depuis peu des Indes Occidentales, où il est parfaitement bien établi, quoiqu'il y soit arrivé dénué de tout. Il en a rapporté, entr'autres curiosités, un Almanach de cette année, imprimé dans l'isle Saint-Augustin, par un Imprimeur Allemand. Ce petit Ouvrage, peut donner une idée du génie d'une grande Nation policée, à qui l'on ne rend peut-être pas assez de justice sur sa maniere de se gouverner. Cet Almanach n'a de commun avec les nôtres, que les dates de chaque mois de l'année, & le nom des fêtes. Le reste est rempli de règlemens qui forment la législation du Pays, où il n'y a

Digitized by Google

pas encore d'*Avocats*, ni de *Procureurs*. On y rend compte de la latitude & de la longitude de chaque endroit, à l'usage des habitans de Saint-Augustin, qui passent d'une isle dans l'autre, ou qui voyagent sur le continent : il y est parlé de la nature du sol, du tems le plus propre à chaque espèce de chasse & de pêche ; & l'on n'y voit aucun de ces détails ridicules qui rempliſſent nos Calendriers, & qui perpétuent la barbarie des siècles d'ignorance.

ITALIE.

De ROME, le 16 Avril.

POUR dédommager de leurs travaux les Officiers Criminels de la Chambre Apostolique, qui ont été chargés du Procès des Ex-Jésuites détenus au Château Saint-Ange, le Pape a accordé à l'Avocat *Andreetti*, Lieutenant, la somme de 1400 écus ; à l'Avocat *Pizzi*, Substitut-Fiscal-Général, celle de 200 écus ; au Notaire *Marinari*, aussi 200 écus ; & au Notaire *Leggieri*, 100 écus.

Les Membres de la Société supprimée, avoient été obligés, jusqu'ici, pour toucher leurs pensions, de représenter une attestation de leurs vie & mœurs, faite & signée par leurs Curés, deux fois l'année ; le Saint-Pere vient de les décharger d'une partie de cette gêne : ils ne seront tenus à l'avenir que de produire un certificat de vie.

Sa Sainteté a ordonné de faire l'acquisition des monumens que possédoit M. *Hamilton*, pour le Muſeum Clémentin : ils consistent en une statue de *Bacchus* ; deux bustes, représentant *Claudius* & *Titus*, de grandeur naturelle ; une tête colossale, représentant *Faustine* l'aînée, d'une sculpture admirable ; un très-beau buste d'*Arato* ; & cinq bustes de Philosophes.

L'affaire de M. *Bischi* n'est pas encore terminée. Les Experts ont cependant fini leurs observations sur ses comptes, & Sa Sainteté a nommé une Congrégation particulière de Cardinaux pour en juger. On s'attend à une décision définitive dans peu de jours.

Digitized by Google

De FLORENCE, *le* 30 *Mars.*

» L'introduction reſpective de nos productions dans les Etats Héréditaires de la Maiſon d'Autriche & de celle de ces Etats dans le Grand-Duché, eſt affranchie de toute contrainte par un Traité entre notre Souverain & l'Impératrice-Reine, ſon auguſte mère. En conſéquence on a publié un Edit qui abolit la plupart des taxes anciennes établies à l'entrée de la Toſcane ſur les denrées importées des Etats de la Maiſon d'Autriche : (le tabac, le ſel & le fer exceptés) aux conditions que les habitans de ce Duché jouiront des mêmes avantages pour les objets de leur exportation dans les Etats Héréditaires. Les taxes non ſupprimées par cet Edit ſont réduites à moitié, & pour prévenir l'abus que d'un côté ou d'un autre on pourroit faire de la loi nouvelle, en procurant à des denrées ou objets de commerce étranger un avantage auquel elles n'ont pas de droit, il eſt ſtipulé que les Commerçans ſeront tenus de faire appoſer à toutes leurs marchandiſes la marque du lieu où elles auront été fabriquées ; ou celle de la Douane, & que les ballots ſeront toujours accompagnés d'un paſſe-port, dont les envois de grains ne pourront même être diſpenſés. «

ESPAGNE.

De MADRID, *le* 14 *Avril.*

ON vient de faire dans le Royaume de Valence une découverte précieuſe pour les Amateurs de l'Antiquité. On ſe ſouvenoit bien qu'il y avoit eu ſur cette côte, une Colonie floriſſante, nommée *Ilice*, & honorée du ſurnom d'*Auguſta* : elle avoit même donné ſon nom, *Sinus ilicitanus*, à la portion de mer qui s'appelle aujourd'hui le golfe d'*Alicante*. Pendant les criſes de la Barbarie, cette Ville a diſparu au point, qu'on diſputoit même ſur ſon emplacement. Pluſieurs monumens antiques, & l'abondance des médailles qu'on trouve dans la terre, à Elche, autoriſoient quelques Curieux à croire que cette Ville étoit le reſte de la Colonie ; & la reſſemblance du nom favoriſoit ce ſyſtême : d'autres, avec autant de probabilité, en apparence, croyoient Alicante établie ſur le terrein d'Ilice.

Pour éclaircir la queſtion, on a pris le parti de fouiller, & il paroît que c'eſt à Elche que reſtera l'avantage. On y a trouvé deux grands bâtimens, l'un de 63 pieds de long, ſur 36 de large ; l'autre de 60 pieds en longueur, ſur une largeur inégale ; les reſtes

Digitized by Google

d'un amphithéâtre, de forme elliptique, des bains, des colonnes, des vaſes, des peintures à freſque, des ouvrages en moſaïque, &c.

Ce ſuccès a encouragé. On a commencé une excavation près de Santa Pola, à deux lieues d'Elche; on y a trouvé une colonne de marbre non poli, de trois pieds de hauteur; elle porte ſur un plan circulaire, parallèle à la baſe, & qui a 21 pouces 6 lignes de diamètre, une inſcription, dont les caractères ſont preſque entièrement effacés, où, ce qui revient au même, abſolument inconnus. Ce monument faiſoit partie d'un bâtiment quarré, dont les veſtibules exiſtent encore. On l'a dépoſé dans la fortereſſe, qui appartient au Duc d'*Arcos*.

On écrit de Carthagène, que le Régiment d'Afrique y eſt arrivé, pour s'embarquer au premier moment. On le croit deſtiné pour Oran. On ajoute que deux frégates du Roi, *la Vierge du Carmel*, & la *Sainte-Thérèſe*, ont reçu ordre d'en partir inceſſamment, pour aller en croiſière de-là au détroit de Gibraltar.

ANGLETERRE.

De LONDRES, *le* 19 *Avril.*

TANDIS qu'on preſſe l'embarquement des troupes deſtinées à conquérir l'Amérique, les deux partis font ici les conjectures les plus propres à ſoutenir leurs ſpéculations reſpectives. Celui de la Cour affecte de publier que les Colonies ſe ſoumettront dès qu'elles verront arriver les forces qu'on envoie contre elles. Ce ne ſeront pas ſeulement les 36,000 hommes votés dans les Chambres; l'addition même de 39,000 hommes que les différens traités ſecrets nous procurent, & que les Américains n'attendent pas, n'eſt encore qu'une partie de ce qu'ils ont à craindre. Une marine formidable, un nombre prodigieux de vaiſſeaux vont partir des Ports de pluſieurs Puiſſances, pour ſe joindre à la flotte Angloiſe, & les forces réunies que les Inſurgens vont avoir ſur les bras ſeront telles, qu'on ne leur laiſſera pas même la liberté de ſe faire détruire.

Le parti de l'oppoſition répond, que ces eſpérances

Digitized by Google

ſont illuſoires, qu'on cherche à faſciner les yeux du Public, par une énumération chimérique de troupes qui n'exiſtent pas. La Cour ne peut en avoir qu'autant que la Nation en paie. Or les ſubſides accordés ſuffiſent à peine pour 36,000 hommes. Où prendra-t-on l'entretien de ce ſurcroît de 39,000? Quant au refus des voies pacifiques, on ſait que le Congrès a arrêté le premier de n'y plus entendre. On ſait qu'il a établi une Amirauté, des Cours de Juſtice, des Ordres militaires, & des Caiſſes de finance: on ſait enfin qu'il a anéanti l'ancienne Adminiſtration, pour en créer une nouvelle, & qu'en interdiſant les ports Américains aux Anglois, il y a appellé toutes les autres Nations: mais on ſait ſur-tout que ces mêmes Puiſſances, qui, dit-on, promettent des ſecours d'hommes & de vaiſſeaux, entretiennent un commerce ouvert avec les Colonies Angloiſes: celles-ci en reçoivent des munitions de guerre, en échange des denrées qu'elles leur portent en Europe, ou qu'elles leur remettent en Amérique. Il n'eſt pas vraiſemblable, ajoutent les oppoſans, que ceux qui s'empreſſent à profiter de notre impuiſſance, à recueillir les fruits de nos diſcordes, & à accélérer la décadence de notre commerce, en étendant le leur, travaillent, ou aient la moindre envie de travailler à réparer nos pertes.

En attendant, la difficulté augmente journellement pour ſe procurer des matelots. On a deux fois expédié des ordres pour la *preſſe*; & deux fois on les a retirés auſſi-tôt, parce qu'on a craint que s'il arrivoit quelque accident, il ne fût dangereux d'employer l'autorité pour ſoutenir les Officiers. Les murmures que la ſeule idée de la *preſſe* occaſionne, font appréhender que, ſi elle a lieu, il ne s'en ſuive une guerre civile dans l'intérieur du Royaume: auſſi le Gouvernement paroît très-embarraſſé ſur cet article.

La Cour a auſſi été obligée de retirer l'ordre qui avoit été donné, pour qu'il y eût un Officier du Roi dans chaque bâtiment de tranſport de l'artillerie. Ces Officiers ſeront forcés de s'embarquer ſur les vaiſſeaux munitionnaires.

On a rappellé les Gouverneurs de Gibraltar & de Port-Mahon, qui ſeront remplacés par deux Généraux

Digitized by Google

Hanovriens. Cette conduite de l'adminiſtration, qui confie deux Places importantes à la garde des Etrangers, trouve beaucoup plus de critiques que d'approbateurs.

Malgré la ſécurité que les Miniſtres affectent, & les aſſurances pacifiques qu'ils diſent avoir des Cours étrangères, les fréquentes arrivées & les départs précipités des Couriers, annoncent aſſez qu'il ſe paſſe dans les Cabinets des choſes qui les inquiètent. Le 13 il eſt arrivé au Bureau du Lord *Weymouth*, un Meſſager d'Etat, avec des dépêches fort importantes de M. *Jonh Hort Baronnet*, Conſul général à Lisbonne. Ce Lord s'eſt rendu ſur-le-champ au Palais de la Reine.

Un Marchand de cette Capitale, vient de recevoir par l'Irlande, une lettre de fraîche date, de New-Yorck, qui porte, que les choſes y ſont ſur le même pied qu'il y a quelques mois, ſinon qu'une Armée très-conſidérable, ſous le commandement du Général *Lée*, eſt tellement retranchée près de cette Ville, qu'il faudroit au moins 20,000 hommes pour la forcer; que le Gouverneur *Tryon* eſt à bord d'un vaiſſeau de guerre, *n'ayant pas* la dixième partie des troupes qu'il lui faut pour faire face à l'Armée Provinciale, & qu'on s'attend que les vaiſſeaux du Roi mettront le feu à la Ville dans le courant de ce mois, parce qu'on a prévenu les Habitans d'emporter leurs meilleurs effets.

Nous avons déja parlé de cette diſpoſition des Américains. On peut ajouter à ce que nous en avons dit, que dès que le Général *Clinton* parut dans la Nouvelle-Yorck, avant de paſſer dans la Virginie, le Général *Lée*, qui l'avoit précédé, en donna auſſi-tôt avis au Congrès. Cette nouvelle fit un effet ſingulier ſur les eſprits des Provinciaux. Plus de mille des principaux Habitans de Philadelphie partirent ſur-le-champ comme Volontaires, pour aller ſervir ſous les ordres du Général *Lée*, dont l'Armée, avant ſon arrivée à la Nouvelle-Yorck, conſiſtoit en 15 bataillons de 750 hommes chacun. Cinq de ces bataillons étoient compoſés de Volontaires de Penſylvanie.

Lorſque le Général *Clinton* vit que les Habitans de

Digitized by Google

la Nouvelle-Yorck n'étoient pas disposés à se joindre à lui, comme on le lui avoit fait espérer (& dans cette vue, il avoit emporté avec lui de Boston, des armes pour 600 hommes,) il se retira vers le Sud. Le Congrès informé de son départ, envoya un vaisseau chargé de canon, à la Caroline, où s'est rendu ensuite le Général *Clinton*, après avoir fait également une vaine tentative en Virginie. On ne croit pas qu'il ait pu mieux réussir dans sa dernière course, puisqu'il avoit été prévenu.

Le Congrès d'ailleurs, informé de l'acte de prohibition, & de la résolution qu'avoit réalisée la Grande-Bretagne de prendre des troupes étrangères à sa solde, a fait, comme on vient de le voir, publier les deux arrêtés suivans; 1°. De ne plus envoyer de pétitions. 2°. D'ouvrir les ports de l'Amérique aux bâtimens des autres Nations, & de les inviter à partager son commerce. Pour se mettre en même-tems en état de réduire ces résolutions en pratique, on a fortifié tous les débouchés, & l'on a construit sur l'embouchure de la Delaware un fort considérable, qui commande le Canal, & dont l'artillerie sera plus que suffisante pour en interdire l'approche à tous les vaisseaux qu'on ne voudra pas y recevoir.

Il paroît aussi que le bruit qui s'étoit répandu de la division, & même de la dissolution du Congrès continental, étoit destitué de fondement. Toutes les nouvelles qu'on reçoit de l'Amérique assurent qu'il y règne la plus grande unanimité, & que toutes les résolutions qui s'y prennent sont applaudies & exécutées aveuglément par toutes les Provinces.

On apprend aussi que le papier-monnoie s'y accrédite de plus en plus. Il a déja cours dans les payemens de commerce intérieur.

Le Procès de la Duchesse de *Kingston* se continue. Le 15 de ce mois tout Londres s'est rendu en foule dans l'anti-chambre de la salle des Lords pour entendre la plaidoierie. On compte qu'il s'y est trouvé plus de 4,000 Personnes de distinction, dont 2,500 Dames au moins. La Reine y étoit dans une tribune fort élevée. La Duchesse de *Kingston*, accusée d'avoir

Digitized by Google

épouſé le Duc de ce nom, du vivant de ſon premier mari, J.-A. *Hervey*, a paru à la Barre. Interrogée ſur le fait, elle a répondu négativement. Ses Conſeils ont enſuite pris ſa défenſe; elle porte toute entière ſur une déciſion du Tribunal eccléſiaſtique, qui avoit déclaré le mariage de cette Dame avec M. *Hervey*, contracté en 1744, pendant la minorité des deux contractans, nul & illicite.

Cette affaire s'eſt encore plaidée le lendemain; comme les Avocats de l'Accuſée avoient expoſé la veille que les déciſions du Tribunal eccléſiaſtique n'ayant jamais été conteſtées, celle-ci ne pouvoit pas l'être davantage; les Procureur & Solliciteur généraux, ont diſcuté cette queſtion, & cherché à prouver la compétence de la Pairie, ſur la Cour eccléſiaſtique, en rapportant des cas où ce dernier Tribunal a donné des décrets, qui ont enſuite été révoqués par les Pairs du Royaume. La Ducheſſe de *Kingſton* s'étant trouvée indiſpoſée, & ſon Conſeil ayant demandé du tems pour répliquer aux principes qu'on venoit d'établir, la procédure a été ſuſpendue juſqu'à ce jour.

Malgré tous les moyens employés par les Miniſtres, pour engager M. *Sayre* à ſe déſiſter de ſa pourſuite contre le Lord *Rochford*, on aſſure que ce Procès aura lieu, & qu'il ne tardera pas à ſe commencer.

HOLLANDE.

De LA HAYE, le 12 Avril.

Les Papiers publics ont parlé plus d'une fois des ravages qu'exercent pluſieurs bandes de voleurs & d'incendiaires dans les Pays ſoumis à la République près de Liége & de Maſtricht. Ils *ſomment* les Propriétaires, par des lettres menaçantes, & la vengeance ſuit toujours le refus. Le Prince de Liége vient de publier à ce ſujet un Edit, par lequel il promet une récompenſe de 600 florins de Brabant à toute perſonne qui fera connoître aux Magiſtrats quelques-uns de ces ſcélérats, ſoit dans ſon Evêché, ſoit dans les Pays voiſins.

Digitized by Google

Dans la nuit du 28 Mars, le Capitaine du vaiſſeau de communication entre cette Ville & Berg-op-zoom, a été aſſaſſiné dans ſa cabane. Le meurtre n'a été découvert que le matin, à Delft, par un jeune paſſager qui, montant pour s'embarquer, a trouvé le cadavre percé de pluſieurs coups de couteau, & en a rendu compte auſſi-tôt à la Juſtice. Le domeſtique du Capitaine avoit diſparu. Sa fuite l'a fait ſoupçonner. On a fait des recherches, & on l'a trouvé au bout de quelques jours, caché dans une meule de foin. Ses premières réponſes aux interrogations qui lui ont été faites, a été l'aveu naïf de ſon crime. On ne dit rien encore du motif qui l'y a déterminé.

FRANCE.

De PARIS, le premier Mai.

L'ACADÉMIE Royale des Sciences a tenu, le 17 du mois dernier, ſa Séance publique, préſidée par M. le Comte *de Maillebois*. Le Prix n'a point été diſtribué. Le ſujet étoit : *la Théorie des perturbations que les Comètes peuvent éprouver par l'action des Planètes*; l'Académie n'ayant reçu aucun Mémoire ſatisfaiſant ſur cet objet, a renvoyé le Prix à 1778. Il ſera double.

Les Arts que l'Académie a publiés cette année, ſont *le Faiſeur de Peignes pour les Métiers*, ſervant de ſixième partie à l'art de fabriquer les étoffes de ſoie, par M. *Paulet*; la première ſection de l'*Art du Tourneur Méchanicien*, par M. *Hullot*, père; & la quatrième ſection de la ſeconde partie de l'*Art d'exploiter les miñes de charbon de terre*, par M. *Morand*.

On a lu dans cette Séance ſept Mémoires. Le premier étoit un éloge du Marquis de *Valière*; Lieutenant-Général des Armées du Roi, & Directeur général d'Artillerie; par M. *de Fouchy*, Secrétaire Perpétuel. M. *le Monier* a lu enſuite un ouvrage de ſa compoſition, intitulé : *Loix du Magnétiſme, comparées aux Obſervations & aux Expériences en différentes parties du Globe terreſtre*, pour ſervir à la théorie de l'aimant, & de la conſtruction des Cartes Magnétiques;

Digitized by Google

& réduites. On a entendu enſuite un Mémoire de M. *de Vaucanſon*, ſur le choix de l'emplacement, & ſur la forme qu'il convient de donner aux bâtimens d'une fabrique d'organſin, à l'uſage de ces nouveaux moulins; un Mémoire de M. *Bailly*, ſur l'accord de la meſure de la terre des anciens, avec celle qui réſulte des obſervations & des meſures des Académiciens François; le Rapport de MM. *Lavoiſier*, *Vandermonde*, *Baumé* & *Bezout*, des Obſervations Thermométriques du grand froid de cette année, & de la Comparaiſon des Thermomètres qu'ils avoient été chargés d'examiner. Il en réſulte que le froid de 1776 a été moindre que celui de 1709; de nouvelles réflexions de M. l'Abbé *Boſſut*, ſur la théorie des fluides; & enfin un Mémoire de M. l'Abbé de *Rochon*, ſur la fabrique d'une nouvelle lunette acromatique, avec un objectif à trois verres.

L'Académie Royale de Chirurgie a auſſi tenu ſon aſſemblée publique le 18 de ce mois. M. *Louis*, Secrétaire Perpétuel, a ouvert la ſéance par un Diſcours relatif à la queſtion propoſée pour le prix, ſçavoir: *Comment l'air, par ſes diverſes qualités, peut influer dans les Maladies Chirurgicales, & quels ſont les moyens de le rendre ſalutaire dans leur traitement.* La médaille d'or de la valeur de 500 liv. a été adjugée au Mémoire N°. 12, dont l'Auteur eſt M. *Champeaux*, Chirurgien gradué à Lyon, Commiſſaire Royal pour les rapports en juſtice, Correſpondant de la Société Royale des Sciences de Montpellier & de celle de Chirurgie de Paris. On a accordé le premier *Acceſſit* au Mémoire N°. 5, de M. *Camper*, Aſſocié Etranger de l'Académie à Franeker en Friſe; & le ſecond, au Mémoire N°. 2, de M. *Lombard*, Chirurgien-Major des Hopitaux, à Dôle en Franche-Comté.

Le Prix d'Emulation a été accordé à M. *Serin*, Maître en Chirurgie à Strasbourg, & les cinq petites médailles ont récompenſé le zèle & les obſervations envoyées à l'Académie par MM. *Boucher*, Maître-ès-Arts & en Chirurgie à la Flèche; *le Brun*, Correſpondant de l'Académie, à Vandœuvre, en Champagne; *Maigrot*, Correſpondant de l'Académie, à Ranſonnières, près de Langres; *le Mercier*, Maître en Chirurgie, à Craon, près de Laval en Anjou; & *Poulain*, Maître en Chirurgie, à Rouen.

M. *Sabatier* a lu enſuite une Obſervation ſur l'Opération de l'Anévriſme, faite avec ſuccès, à la ſuite de la léſion de l'Artère Crurale; M. *Veyret*, une Obſervation ſur l'ex-

Digitized by Google

tirpation d'une Tumeur très-volumineuse au crâne ; & M. *Louis* a terminé la séance par la lecture d'un Mémoire sur la fracture & la luxation des vertèbres.

L'Académie a proposé pour le Prix de l'Année 1777 le Sujet suivant : *Exposer les règles Diététiques relatives aux alimens, dans la cure des Maladies Chirurgicales.*

Les Affiches de Poitou, feuille périodique qui mérite d'être distinguée dans la foule des Papiers de ce genre, rapporte un accident propre à effrayer & à instruire. Un particulier des environs de Châtellerault, étoit fort incommodé des rats dans sa maison. Pour les détruire, il mit sur une tuile, dans son grenier, de l'arsenic en poudre, mêlé avec de la farine. Ce grenier avoit des fenêtres ouvertes. Le vent, sans qu'on s'en apperçût, a fait voler de cet arsenic sur un tas de froment, qui n'en étoit pas éloigné. Le Propriétaire a vendu, à l'un de ses voisins, deux boisseaux de ce grain ; ce dernier l'a mêlé avec d'autre, pour en faire du pain. Il en a mangé avec toute sa famille ; mais dès le premier repas, le poison s'est manifesté : ils ont tous senti un feu dévorant dans les entrailles ; une sueur froide leur a couvert le front ; leur visage & leur corps se sont enflés prodigieusement, & un vomissement pénible & douloureux a accompagné ces symptômes effrayans. M. l'Abbé *de la Haye*, Docteur-Médecin, Prieur & Curé de Leigne, averti de leur état, a volé à leur secours. Il leur a d'abord fait prendre l'émétique, & fait boire de l'oxicrat. Il leur a prescrit ensuite l'usage des stomachiques & des anodins, qu'il a trouvé dans une boîte de remèdes ; que le Subdélégué lui a adressée, pour le soulagement des pauvres de sa Paroisse. Le succès a parfaitement répondu à ses soins. Les malades ont recouvré la santé.

Pour constater cependant la cause de cet accident, on a fait manger de ce pain à deux chiens, qui en sont morts. On a fait brûler publiquement le reste de cet aliment empoisonné ; on a condamné aussi le particulier qui avoit vendu le grain, à en rembourser la somme. On ne dit point ce qu'on a fait du reste du froment, si on lui a fait subir le sort du pain, ou si l'on a cherché un moyen d'en tirer quelque parti utile.

Nous

Digitized by Google

Nous avons attaqué, dans ce Journal, l'opinion très-peu philosophique, qui suppose la nature humaine dégradée, & le terme de la vie des hommes raccourci. Les Papiers publics ne cessent de fournir des preuves qui la combattent. Elles sont remplies d'exemples d'après lesquels on ne peut pas douter que la durée des jours, dans l'espèce humaine, n'ait encore la même étendue qu'elle a jamais pu avoir. Voici une nouvelle liste de centenaires.

La Dame *Priscilla Mackintosh*, morte en Mars à Loch-Lomond, en Angleterre, âgée de 100 ans.

André Wiman, ancien Sergent dans les Troupes de la République de Hollande, mort le 14 Avril à Dordrecht, âgé de 100 ans, & 4 mois. Il étoit né à Breslau, en Silésie, il avoit servi depuis 1697, & il a conservé la connoissance jusqu'au dernier jour.

Le nommé *Jean Basson*, mort le 28 Mars à Belesme, dans le Perche, âgé de 100 ans, huit mois. Il n'avoit jamais été saigné qu'une fois, & n'a éprouvé d'autre infirmité qu'un peu de surdité sur la fin de ses jours.

La nommée *Heylthye Blommesteyn*, veuve de *Jacob Labe*, morte à Delft, le 17 Avril, âgée de 101 ans, 9 mois, 21 jours.

Une femme, (on ne dit pas son nom) morte à Fakkoping, en Suède, âgée aussi de 101 ans; on rapporte à son sujet une singularité facile à expliquer; c'est que depuis l'âge de 90 ans, sa vue s'étoit éclaircie. Elle lisoit l'écriture la plus déliée sans le secours des lunettes, tandis que depuis sa soixantième année, elle avoit été obligée d'en faire usage.

David Caldwell, mort au mois de Mars, à Waterford, en Irlande, à l'âge de 103 ans.

Guillaume Trackwrai, mort à Breinham, en Ecosse, âgé de 104 ans. Il avoit conservé ses forces au point de travailler encore à la récolte l'automne dernière.

Charles Vercellino, Gentilhomme de Zubiéta, le 7 Mars, âgé de 104 ans. Nous avons parlé ci-devant de son régime de vie.

Une femme morte depuis peu, dans la Paroisse de Femlose, en Jutlande, à l'âge de 106 ans.

Digitized by Google

Rosine Iwarowska, dont nous avons aussi récemment parlé, mort à Minsk, en Lithuanie, âgée de 113 ans.

Térence Gallabar, mort le 21 Février, dans la Paroisse de Killymon, près de Dungannon, en Irlande, âgé de 116 ans & quelques mois.

David Bian, mort au mois de Mars, à Tismerane, dans le Comté de Clare, en Irlande, à l'âge de 117 ans.

Le sieur *Béraud*, Marchand d'Etoffes de soie, rue S. Honoré, à l'Hôtel d'Auvergne, à côté du passage des Thuileries, avertit le Public que quiconque voudra se défaire de quelque effet de peu de volume, peut l'envoyer au Bureau qu'il a établi chez lui, en fixant le prix auquel on consent de céder cet effet: le sieur *Béraud* ne prendra sur les ventes qu'un droit de commission, qui sera d'un sol pour livre sur les plus petits objets, & de trois deniers pour livre sur les ventes plus considérables. Les autres détails de cette entreprise d'un genre qui pourra souffrir des difficultés, sont développés dans un Prospectus qu'on distribue *gratis* chez le sieur *Béraud*.

Le sieur *Nicole*, si connu par ses Affiches, avoit voulu adresser une lettre à M. *de Horne*, Docteur en Médecine, & Médecin de M. le Duc d'*Orléans*, où, sous prétexte de répondre à une Critique faite par ce Médecin du remède *anti-vénérien*, *sans mercure*, on en faisoit une nouvelle annonce, en affectant de combler d'éloges le Médecin qui l'a critiqué, & paru le désapprouver. M. *de Horne* s'est refusé à cette condescendance. Le sieur *Nicole* a substitué à cette lettre si affectueuse & rejettée, un Mémoire à consulter, & une Consultation remplie d'invectives; il demande à son Avocat, le sieur *Adher*, s'il peut forcer l'administration à permettre la publication d'une lettre qu'elle a expressément défendue, & celui-ci a la bonté de lui répondre qu'il faut s'adresser au Chef de cette administration, pour obtenir la permission, qu'il a constamment refusée.

» Le Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, a

Digitized by Google

» supprimé, le 16 Mars 1776, ce Mémoire & cette » Consultation, & fait défenses à tout Imprimeur & » Libraire de l'imprimer, & au sieur *Nicole* & à tous » autres de le vendre, débiter, ou autrement distri- » buer, à peine de 1500 liv. d'amende, & de tous » dépens, dommages & intérêts ".

PAYS-BAS.

De BRUXELLES, *le premier Mai.*

ON vient de publier ici un octroi de l'Impératrice Reine, en date du 18 Mars 1776, pour un nouvel emprunt de deux millions de florins, argent de banque. Les articles de cette négociation sont de nature à favoriser de plus en plus l'exécution du projet que notre Souveraine a formé, de rembourser tous les emprunts faits dans des tems difficiles, à des conditions beaucoup plus onéreuses pour l'Etat.

Le préambule porte » que le bien du service de Sa » Majesté exigeant qu'elle fasse un nouvel emprunt, » & Sa Majesté voulant en même-tems satisfaire au » desir de ses fidèles Sujets Belgiques, qui cherchent » les occasions d'employer leur argent avec avantage » & sûreté, & de remplacer les fonds qui leur sont » successivement refournis, par les remboursemens des » anciens emprunts, remboursemens qui continueront » toujours avec l'exactitude la plus parfaite; Sa Ma- » jesté, de l'avis de son Conseil des Domaines & Fi- » nances, & à la délibération de Mgr. le Gouverneur » Général, &c. a résolu de faire, dans la Ville de Bru- » xelles, un emprunt, aux conditions suivantes. "

L'emprunt sera ouvert à Bruxelles chez la veuve de *Nettine* & fils, Banquiers de la Cour, le premier Mai, & composé de deux mille obligations, de mille florins de change chacune. Ces obligations pourront néanmoins, pour la facilité des prêteurs, être divisées en obligations de cinq cens florins. Elles porteront un intérêt de trois pour cent, argent pour argent, payable chez les mêmes Banquiers, pendant les six premières

Digitized by Google

années ; le premier paiement à commencer le premier Mai 1777, & le sixième devant s'effectuer le premier Mai 1782. Ce terme expiré, on en fera le remboursement pendant quatre ans consécutifs, chaque année le quart, c'est-à-dire, 500 mille florins de change, suivant que le sort en décidera ; de façon que le remboursement entier des deux millions sera achevé en 1786. Pour sûreté, tant du capital, que des intérêts annuels, Sa Majesté engage & affecte le montant quitte & libre de toute charge, de tous ses revenus Royaux, jusqu'à concurrence de ladite somme de deux millions, dans ses Provinces Belgiques, & spécialement de ses droits d'entrée & de sortie, dont le rapport excède de beaucoup les charges ; Sa Majesté autorise la veuve *Nettine* & fils, chargés de la recette générale desdits droits, à retenir au besoin, hors des deniers de leur recette, pendant le terme des dix années de la durée de l'emprunt, les sommes nécessaires pour faire face aux paiemens stipulés, tant des intérêts que du capital, qui seront & demeureront exempts de tous impôts & contributions, soit ordinaires ou extraordinaires, même du papier timbré, comme aussi de toute confiscation pour telle cause que ce puisse être ; permettant que les deniers des pupilles & mineurs, des majorats, des fideicommis, des fondations pieuses, d'autres Corps Ecclésiastiques & séculiers, & les deniers sujets à remplacement, soient fournis dans cet emprunt ; consentant qu'il sera au choix des Intéressés, en fournissant des sommes, de les déclarer de nature réelle, ou personnelle, comme ils les trouveront bon, &c.

On mande de Paris que les Ordonnances concernant la nouvelle composition & la formation de l'armée, ne tarderont pas à paroître. Selon le bruit public, un Régiment d'Infanterie de deux bataillons, sera composé d'une Compagnie de Grenadiers, d'une de Chasseurs, & de huit de Fusiliers. Une Compagnie de Chevaux-Légers, & quatre Compagnies ordinaires formeront le Régiment de Cavalerie ; la composition des Dragons sera la même ; les sept derniers Régimens de Cavalerie formeront des Régimens de Dragons. On ajoute que l'Infanterie Suisse n'est point comprise dans cet arrange-

Digitized by Google

ment, & qu'on en traitera séparément avec les Cantons. On dit aussi que les Hussards, qu'il avoit été question d'ériger en Dragons, resteront sous la même dénomination en quatre Régimens, *Bercheny*, *Chamborant*, *Conflans*, & *Esterhazy*; celui de *Nassau* alors seroit incorporé dans ceux-ci.

On assure que le projet de M. le Comte *de Saint-Germain* est de porter, dans quatre ans, l'armée à 224,000 hommes, 180,000 d'Infanterie, & 44,000 de Cavalerie. Ce Ministre, par des économies & des réformes utiles, a, dit-on, trouvé moyen de faire, dans cette partie, une épargne de 15 millions, qui seront plus que suffisans pour remplir son dessein.

Les mêmes Lettres portent que le projet de réunir les Lotteries en une seule, pourra bien n'avoir pas lieu. La raison est que cette idée n'ayant été adoptée que pour l'avantage des fonds de la guerre, & M. le Comte *de Saint-Germain* ne voulant pas fonder son administration sur les hasards de la fortune, les arrangemens que proposoit la Compagnie qui se chargeoit de cette opération, ont trouvé des difficultés, que celle-là a, *dit-on*, rendus insurmontables.

On nous mande encore qu'il est question de la réforme des Quinze-Vingt. On dit que cette Maison a 70 à 80,000 liv. de rentes. Elle est actuellement régie par un Supérieur Général, & douze Gouverneurs & Administrateurs. Ces Charges seront supprimées : on placera ces 300 aveugles dans une maison où ils seront bien logés, bien vêtus, bien nourris; & le Gouvernement se chargera d'employer l'excédent du revenu à des choses utiles.

Le Marquis *du Chastelet* ayant répondu dans différentes Gazettes, à l'article inséré dans celle de France, le 12 de Février, & y ayant avancé qu'il descendoit de *Thierry*, surnommé *d'Enfer*, n'a pu voir sans surprise l'article inséré dans le Mercure de France de ce mois, & croit devoir observer que bien loin que *Thierry du Chastelet*, Seigneur de Moulbais, fils de *Féri* & petit-fils de *Thierry d'Enfer*, soit totalement in-

Digitized by Google

connu aux Auteurs qui ont parlé des descendans de *Thierry d'Enfer*, il y est, au contraire, très-bien connu ; ceux qui en douteront pourront s'en convaincre, en lisant la généalogie de la Maison *du Châtelet*, imprimée en 1737, dans le second Volume de l'Histoire du Comté de Bourgogne, par *du Nod*, page 558. Ils y verront que *Féri* eut d'*Isabelle de Joinville*, son épouse, *Jean* & *Thierry*, ce dernier y est nommément appellé Bailli de Hainaut. Or il n'y a jamais eu d'autre Bailli du Comté de Hainaut, en 1308, que *Thierry du Chastelet*, qui de tout tems a été reconnu pour le premier de sa Maison qui est venu s'établir en Hainaut, où sa postérité subsiste encore aujourd'hui dans les personnes du Marquis *du Chastelet* & de ses enfans, & du Marquis *du Chastelet*, Seigneur du Moulbais, son frere.

Ceci suffit pour répondre à l'article des différens Journaux ; mais le Marquis *du Chastelet* croiroit se manquer à lui-même, s'il ne justifioit pas démonstrativement sa descendance de *Thierry d'Enfer*, c'est ce qui l'engagera à faire imprimer les titres de sa maison, & à indiquer à chaque titre où il se trouve en original : & pour la commodité de ceux qui désireroient s'éclaircir sans visiter tant de dépôts éloignés, dès que l'impression sera achevée, il déposera les copies collationnées & légalisées des mêmes titres dans quelque dépôt public, où il sera libre à un chacun de se les faire administrer. Le lieu du dépôt & le moment où ils s'y trouveront, seront de nouveau annoncés par les papiers publics. (*Note remise à Bruxelles*).

Digitized by Google

JOURNAL OU GAZETTE DE LITTÉRATURE.

POÉSIE.

ÉPÎTRE à M. Greuze, *ſur ſon Paralytique.*

DE ce talent divin, de cet art enchanteur,
Dont le preſtige heureux rend l'homme créateur,
Et fait parler la toile avec tant d'énergie :
Greuze, qui mieux que toi poſsède la magie ?
Autre fils de *Japet*, chez les Dieux, de nouveau
Tu dérobes le feu que jette ton pinceau.
Le ſouffle de la vie anime tes ouvrages ;
Le cœur ſent, l'ame agit dans tes vives images.
On diroit, qu'attentive à guider chaque trait,
La nature par-tout y grave ſon portrait.
Soigneuſe de ta gloire, à tes ordres fidèle,
Sa voix eſt ton conſeil, ſes charmes ton modèle ;
Ses ſecrets, ſes tréſors, rien n'eſt caché pour toi,
Et de ſes riches fonds tu diſpoſes en Roi.
Parcourant ſur ſes pas des routes peu connues,
Tu ſais du cœur humain percer les avenues ;
Et de ce labyrinthe obſervant les détours,
En tirer pour ton art les plus puiſſans ſecours.
Dans ſes moindres détails tu connois la penſée :
Nul ſentiment ne fuit ta recherche empreſſée.
Ton œil philoſophique apperçoit dans nos corps
Le voile tranſparent de ces nombreux reſſorts,
Par qui l'ame commande, & ſur nos fronts déploie,
Même en dépit de nous, ſa douleur ou ſa joie.
Mais auſſi, tu le ſais, par un triſte retour,
Des organes du corps, dépendante à ſon tour,

Digitized by Google

Avec lui consternée, abattue, affoiblie,
L'ame gémit souvent du destin qui les lie.
Le ciel qui les créa compagnons de travaux,
Rendit communs entre eux & les biens & les maux.
Tu saisis d'un coup-d'œil ce nœud imperceptible ;
A travers tes couleurs tu nous le rends sensible :
Dans ton Paralytique on voit l'humanité
Succombant sous le faix de la caducité ;
La mort sur tous ses nerfs prépare son empire ;
Tout est souffrant chez lui, jusques à son sourire.
Son sang dans ses vaisseaux paroît être glacé,
Mais jusques à son cœur ce froid n'a point passé :
Un feu l'échauffe encor, dont la vive lumière
Vient, malgré sa langueur, ranimer sa paupière.
N'existant qu'à demi, privé de mouvement,
Il montre dans ses yeux un saint ravissement :
Il paroît s'avancer vers le séjour céleste ;
Il veut en vain parler.... le regard seul lui reste.
Mais il jouit des soins, qu'au déclin de ses ans,
Reçoit un père aimé d'enfans reconnoissans ;
Fruits chers d'une jeunesse honnête & vertueuse,
Qui rendent la mort douce, & pourtant douloureuse.
Quel respect dans ce fils ! quelle tendre pitié !
Quel air d'empressement dans sa belle moitié !
L'épouse du vieillard, en proie à mille allarmes,
Le contemple, lui parle, & dérobe ses larmes.
Dans ses jeunes enfans quel zèle ! quelle ardeur !
Quels traits multipliés d'amour & de candeur !
L'un couvre du vieillard les jambes refroidies,
L'autre, pour ranimer ses lèvres affadies,
Apporte, à petits pas, de quoi les humecter :
L'un tient un jeune oiseau qu'il vient lui présenter ;
L'autre, pour le mieux voir, avec effort s'élève ;
La fille sur son bras doucement le soulève :
Le sentiment paroît dans ses degrés divers,
Tous les yeux sont parlans, tous les cœurs découverts.

Digitized by Google

De ces objets touchans l'éloquence muette
Etonne l'Orateur & confond le Poëte.
Plus d'un maître avant toi, traçant les paſſions,
A ſur les ſpectateurs fait mille impreſſions :
Mais tirant de l'excès leur plus grand avantage,
Ils ont peint la terreur, le déſeſpoir, la rage,
Entourés de poignards, préparant le poiſon.
Sous ta main le génie embellit la raiſon :
Hors des ſanglans chemins de l'Hiſtoire & des Fables,
Tu prends de notre cœur les ſentiers véritables :
Le genre humain s'eſtime en voyant ton tableau ;
Tu le peins tel qu'il eſt, mais tel qu'il eſt en beau.
Il n'offre cet aſpect que dans les cœurs tranquiles,
De la pure vertu reſpectables aſyles ;
Là ton œil le ſaiſit, & de-là tes crayons
Sur la toile animée impriment des leçons,
Qui de nos ſens charmés, paſſant juſqu'à notre ame,
L'embraſent par nos yeux de la plus noble flame.
Ne ſois-donc point ſurpris ſi dans de ſaints tranſports
J'ai ſur ma foible lyre eſſayé ces accords.
De mon ſexe adoptant le modeſte partage,
Je devrois en ſilence admirer ton ouvrage ;
Je le ſais. Mais mon cœur par le vrai beau touché,
Se croit chargé d'un poids, s'il ne s'eſt épanché :
Et ſi peu de valeur qu'ait la main qui t'encenſe,
Un hommage de plus n'eſt jamais une offenſe.

Cette pièce nous a paru digne du tableau qui y eſt décrit : elle a été compoſée à dix-huit ans par une demoiſelle, aujourd'hui femme d'un de nos Magiſtrats, digne de ce tréſor. On peut dire que c'eſt un hommage rendu aux talens & à la vertu par une Grace.

Perſonne peut-être ne ſera plus étonné qu'elle de voir ſon ſecret découvert & publié ; nous en demandons excuſe à ſa modeſtie ; & pour mériter notre pardon, nous nous engageons à renouveller notre faute dès que le complice reſpectable de ce larcin voudra bien nous en offrir l'occaſion.

Digitized by Google

SPECTACLES.

LA *Colonie* aux *Italiens*, *Sémiramis* & d'autres Pièces anciennes aux *François*, ſont l'aliment offert, depuis la rentrée, à la curioſité du Public. L'*Opéra* a donné, Mardi 23, la première repréſentation d'*Alceſte*. Les Paroles de M..... La Muſique de M. *Gluk*. On l'a continué le Vendredi & le Mardi ſuivans : mais le Muſicien ayant déclaré que ce ne ſeroit qu'à la cinquième repréſentation qu'on pourroit l'apprécier, nous attendrons cette époque pour en rendre compte.

Nous avons annoncé dans le dernier Numéro l'Arrêt du Conſeil, portant règlement pour la police intérieure de l'Opéra : il eſt compoſé de 52 articles, dont voici les plus eſſentiels.

Le Roi confie une autorité abſolue à l'Adminiſtration, & le pouvoir de punir la déſobéiſſance, par des amendes, & même par un congé, ſuivant les cas, ſauf à rendre compte des griefs les plus ſérieux au Secrétaire-d'Etat, ayant le département de Paris. Par l'article 26 même, le Roi décide que » les Sujets, qui » étant encore en état de ſervir, quitteront par hu- » meur ou ſur des prétextes frivoles, ſeront, confor- » mément aux déciſions ci-devant données à ce ſujet, » non-ſeulement exclus de la penſion de retraite, en- » core qu'ils euſſent le tems preſcrit par les règlemens ; » mais ils perdront auſſi toutes celles qu'ils auroient pu » obtenir de Sa Majeſté, ſur quelque partie qu'elles » ſoient aſſignées : comme auſſi ils ſeront incontinent » rayés des états de la Muſique de Sa Majeſté, qui, en » accordant des graces aux talens ſupérieurs, a princi- » palement en vue d'exciter leur émulation pour le » ſervice & l'amuſement du Public (1) ".

(1) Quoique cette diſpoſition ne ſoit pas nouvelle, nous ſavons qu'elle paroît rigoureuſe. Au fond cependant elle ne peut effrayer que les ſujets de mauvaiſe volonté. S'il eſt juſte de récompenſer le zèle, il ne l'eſt pas moins de contenir ceux qui ſeroient tentés de manquer légèrement au ſervice public. Mais on doit obſerver que malgré la confiance du Roi pour l'ad-

Digitized by Google

Sous l'ancienne Administration, il y avoit des appointemens fixes pour les Acteurs, & l'on récompensoit le travail & les talens par des gratifications arbitraires, que l'adresse ou la protection pouvoient surprendre au préjudice du mérite. La nouvelle s'est garantie de ce piège. Les appointemens fonciers sont fixés; mais au lieu des distributions manuelles, on établit *des feux*, espèce de dénomination qui désigne dix *représentations*, auxquelles un sujet aura concouru. Dans le Chant & dans la Danse, il y aura trois classes, ou trois hiérarchies de sujets, dont l'élévation sera fixée par les talens ou l'ancienneté. Dans le Chant, les *feux* pour la première classe seront de 500 livres, pour la seconde de 400 liv., pour la troisième de 200 liv. Chez les Danseurs, la division est la même, mais la quotité du *feu* est moindre : il sera pour la première classe de 200 livres, pour la seconde de 120 liv., & pour la troisième de 60 liv.

Cependant, Sa Majesté ne voulant rien changer au sort des Sujets actuellement en possession de l'Opéra, veut que s'ils n'ont pu, faute de rôles à eux distribués, atteindre à un nombre de feux égal au moins aux gratifications dont ils jouissent, il leur soit tenu compte du surplus.

Autant l'Administration se montrera ferme & bienfaisante envers les sujets de l'Académie, autant elle se piquera d'honnêteté & de reconnoissance envers les Auteurs. On ne leur attribuoit ci-devant que 100 liv. par représentation, & l'impression du Poëme appartenoit à l'Académie. Désormais il leur sera compté pour chacune des vingt premières représentations, 200 liv., pour les dix suivantes 150 liv., & pour chacune des autres, jusques & compris la quarantième, 100 liv. pour un ouvrage qui remplira la durée du spectacle. Quant aux Poëmes en un acte, les mêmes époques produiront 80, 60 & 50 liv. L'Edition du Poëme appartiendra à l'Auteur, sous la réserve de 500 exemplaires, qu'il sera tenu de donner à l'Admi-

---

ministration, S. M. n'a pas laissé cette peine à sa décision. Les sujets sont par-là à l'abri des allarmes que pourroit leur causer l'humeur ou la précipitation des Administrateurs.

Digitized by Google

niſtration, & à la charge d'employer l'Imprimeur de l'Académie (de Muſique) &c. Nous ſouhaitons qu'il vienne des Auteurs pour qui ce préſent ſoit un avantage : car il faut avouer que ce n'en ſeroit pas un, par exemple, pour le Pere de *Coronis*, de *Céphale & Procris*, &c.

Enfin l'Adminiſtration portant ſa gratitude juſqu'à l'avenir, le Roi aſſure aux Auteurs ou Muſiciens, qui auront fourni trois grands Ouvrages reſtés au théâtre, 1000 liv. de penſion viagère ; 1500 liv. pour quatre, 2000 liv. pour cinq, & 3000 liv. pour ſix ; eſpèce de récompenſe où la nobleſſe eſt jointe à l'utilité : il faut eſpérer qu'elle fera enfin germer des Poëtes lyriques.

Les Lecteurs auront peut-être été frappés de l'eſpèce d'infériorité qui ſemble établie ici entre la *danſe* & le *chant*, par la valeur des *feux*. On nous aſſure même qu'il en a réſulté un grand ſcandale dans le ſein de l'*Académie*, & que nos *Bathilles* modernes ont prétendu qu'ils devoient être au moins ſur la même ligne que les *Amphions*. Nous nous garderons bien de rien haſarder, qui puiſſe paroître tendre à décider cette importante queſtion : mais nous oſerons obſerver que cette inégalité apparente, pourroit au fonds être fort juſte, & qu'elle n'établit pas entre ces deux Arts, une gradation humiliante. Les premiers ſujets de la danſe pouvant paroître dans tous les Opéra, il leur ſera aiſé de parvenir à un nombre de *feux* beaucoup plus conſidérable que ceux du chant, qui ne ſont pas maîtres de s'y procurer des rôles. Les premiers placés dans les 160 repréſentations, ou à peu près, qui ſe donnent dans l'année, peuvent jouir d'un ſort extraordinaire de 3200 liv. tandis que la gratification qui leur étoit accordée annuellement depuis 1772, n'étoit que de 1100 l. (Avant cette époque, elle n'étoit même que de 500 l.) Quand ils ne paroîtroient que ſoixante fois, ils auroient encore gagné au changement. Sans l'inégalité apparente par laquelle on balance les diſtributions entre ces deux ordres de l'empire harmonique, on donneroit une préférence trop marquée à ceux qui parlent aux yeux, ſur leurs rivaux qui flattent l'oreille ; & les jambes, à l'Opéra, ſeroient plus fructueuſes que les goſiers, ce qui ne ſeroit ni juſte, ni décent.

Digitized by Google

LE COMMERCE ET LE GOUVERNEMENT, *considérés relativement l'un à l'autre ; ouvrage Elémentaire*, in-12, *par M. l'Abbé* de Condillac, *de l'Académie Françoise, & Membre de la Société Royale d'Agriculture d'Orléans. A Paris, chez* Jombert & Cellot, *Libraires, rue Dauphine.*

ON parle beaucoup dans le monde d'un gros Ouvrage de M. l'Abbé *de Condillac*, sur le Commerce & le Gouvernement, en XVI ou XVII volumes : apparemment que celui-ci, qui est annoncé comme *élémentaire*, est la table, en quelque sorte, de l'autre. Nous ne pouvons parler que de celui qui nous est connu.

C'est une addition à ce nombre innombrable de catéchismes *économiques*, où l'on régente les rois, & où l'on s'efforce d'apprendre aux hommes qui gouvernent, à acquérir du sens commun. La marche *logique*, analytique, philosophique, systématique de l'Auteur, autorise à supposer qu'il a tout vu, tout comparé, tout examiné ; car il décide tout. C'est au *bled*, à la *liberté du bled*, qu'il rapporte son Ouvrage entier. Le *bled* lui paroît la *seule mesure commune des valeurs*. Pour qu'il remplisse cette fonction, il faut lui accorder une *liberté sans limites*. Cela restraint un peu l'utilité du Livre, & des principes de M. l'Abbé *de Condillac*. Comme les trois quarts au moins du genre humain, n'usent point de pain, (1) M. l'Abbé *de Condillac* n'a guere travaillé que pour le quart environ des animaux raisonnables à deux pieds, sans plumes. C'est encore une quantité de disciples suffisante pour occuper le Maître.

Cet Ouvrage qui semble n'être qu'un extrait, n'est pas susceptible d'être extrait lui-même. Il nous a paru

(1) Voyez la réponse aux Docteurs modernes, 2e partie.

Digitized by Google

rempli, comme ceux de plusieurs Auteurs économiques, d'idées très-vraies, très-justes, & en même-tems de paralogismes qui supposent plus de préjugés qu'ils n'en attaquent, & d'inexactitudes d'après lesquelles on peut les accuser de ne pas s'instruire assez des faits auxquels ils s'attachent. Nous n'en releverons aucune : la part que nous avons prise à la grande question de la *liberté du commerce des bleds*, ne nous permet pas de parler actuellement sur cette matière.

A la lecture du Livre de M. l'Abbé *de Condillac*, nous l'avions cru *Economiste* dans toute la force du terme ; mais nous apprenons que M. l'Abbé *Beaudeau* le renie formellement. On lit au Tome IV des *Ephémérides* de cette année un grand désaveu motivé à ce sujet. » Les vrais Economistes, y dit-on, sont faciles » à caractériser par un seul trait, que tout le monde » peut saisir : ils reconnoissent un maître (1), une » doctrine (2), des livres classiques (3) ; une for- » mule (4) des termes techniques, précisément comme » les antiques Lettrés de la Chine.

» Nous tenons avec zèle, & même avec enthousias- » me, (pourquoi pas ?) (*exclamation du texte*) à la » science, au tableau économique, au *Confucius* d'Eu- » rope, & voilà ce qui nous désigne ".

Plus loin il dit : » Nous qui connoissons tous les » pieges que l'esprit de contradiction sema sous les » pas de ceux qui répandirent les nouvelles découver- » tes, même dans le genre le plus frivole, nous se- » rions insensés d'attendre la paix & la tranquillité, » pendant que nous travaillons dans Paris même, à ré- » pandre les principes de la science économique : quels

(1) Le Docteur *Quesnai*.

(2) Celle de la *Philosophie rurale* & de *l'Analyse économique*.

(3) *La Phisiocratie*.

(4) *Le Tableau économique*. (Observez que toutes ces indications sont de l'Auteur des *Ephémérides*.)

(1)

Digitized by Google

» principes & quelles conséquences ! (*exclamation toujours du texte*).

Or M. l'Abbé *de Condillac* ne reconnoissant point apparemment le *maître*, la *doctrine*, les *livres classiques*, la *formule*, enfin les termes techniques, de l'*Iking* moderne, est solemnellement dénoncé au Public comme déchu ou exclus de la confraternité économique. Nous ne ferons pas non plus de réflexions sur ce texte fécond; mais nous inviterons les Lecteurs, qui auront le tems de s'en permettre, à relire soigneusement le premier Chapitre de la seconde Partie, & toute la troisième de la *Réponse aux Docteurs modernes*, imprimée en 1771, & qui se trouve à Paris, chez *Cellot*, Libraire, rue Dauphine.

PHYSIQUE.

SENSIBLE, Monsieur, autant que tout homme devroit l'être au malheur de ses freres, je vous envoie un remède qui m'a toujours réussi dans les maladies les plus désespérées des bêtes à cornes. Je ne garantirai pas qu'il guérisse celle dont nos Provinces méridionales sont infectées, je ne la connois pas : mais d'après les réflexions de M. *Brasdor*, j'ai tout lieu de l'espérer. Ce que je puis assurer, c'est que du moins il la prévientra; & que quiconque le donnera, n'aura point la douleur d'en voir ses bestiaux infectés. Je conseille à tous de le faire prendre deux fois par an; l'une au printems avant de livrer les bêtes aux pacages, l'autre en automne avant de les renfermer dans l'écurie. *Experto crede Roberto.*

J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé*, MISSON.

A Venda, le 25 Février 1776.

REMEDE.

Un quarteron de beurre frais,
Un bon gobelet de fort vinaigre,
Autant de bonne saumure,
Autant d'huile de noix.

Faites fondre le tout ensemble, & le donnez tiède à la bête, en

Digitized by Google

obſervant qu'il y ait au moins trois heures qu'elle n'ait mangé, & ne lui donnez de nourriture que quatre heures après.

Nota. Dans le poiſon, l'enflure, &c. &c. je l'ai donné trois jours de ſuite. On peut le répéter ſans aucun riſque.

Lettre à l'Auteur de ce Journal.

A Chartres, le 23 Mars 1776.

MONSIEUR,

On vient de faire aux environs de Chartres une opération bien ſanguinaire, & en même-tems ſi biſarre, que je crois que juſqu'ici il n'y en a pas eu d'exemple. Il me ſemble qu'elle mérite d'être annoncée dans un Journal, rempli de tant d'anecdotes curieuſes, & ſi intéreſſant à tous égards.

Un payſan avoit eu les doigts gelés en partie, lors du froid exceſſif qui s'eſt fait ſentir pendant les deux derniers mois. Pour être guéri, il s'adreſſe à un Chirurgien de ſon village. Cet homme dont l'impéritie ne peut que faire gémir tous les cœurs ſenſibles ſur l'étrange facilité avec laquelle on accorde à des gens ſans étude le droit de tuer impunément leurs ſemblables dans les campagnes, promet à ſon malade une entière guériſon. Il lui propoſe pour cela un moyen infaillible. Vous ne le devineriez ſans doute pas, Monſieur, ce moyen. C'eſt d'avoir recours à l'amputation de tous ſes doigts, quoiqu'il n'y en eût que quelques-uns que le froid eût attaqués. Le Villageois crédule ſouſcrit avec docilité à l'ordonnance de ſon Eſculape, qui cependant ne veut pas ſe charger de l'exécution, & qui a la modeſtie d'avouer que le Maréchal de l'endroit, homme habile & plein de dextérité, réuſſira beaucoup mieux que lui. Le délégué accepte ſans répugnance la commiſſion. La victime eſt amenée; le Chirurgien préſent donne ſes ordres. D'abord on fait poſer à celui qu'on veut guérir une de ſes mains ſur l'enclume; & le Maréchal, armé d'une eſpèce de hache, coupe d'un ſeul coup les cinq doigts. Le patient place auſſi-tôt ſon autre main, & d'un ſecond coup les cinq autres doigts ſont abbatus... & voilà le malade guéri radicalement.

Ce fait, Monſieur, vous paroîtra ſans doute bien extraordinaire, & peut-être même incroyable. J'oſe cependant vous l'atteſter, malgré ſon invraiſemblance; non d'après des rumeurs populaires toujours incertaines, quoique tout Chartres en ſoit inſtruit; mais ſur le témoignage précis du Chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de cette Ville, Artiſte auſſi véridique qu'il eſt

Digitized by Google

éclairé, & qui donne aujourdhui ſes ſoins, dans cet hopital, à l'infortuné qu'on a enſanglanté d'une manière auſſi cruelle.

Au reſte, je ne ſais ce qui doit le plus ſurprendre dans ce tragique évènement : ou l'ignorance meurtrière du bourreau qui ordonne l'opération, ou l'obéiſſance également barbare de celui qui s'en charge & qui l'exécute, ou enfin la ſtupide crédulité & tout-à-là-fois la conſtance héroïque de celui qui l'endure.

Dans un ſiècle où l'art le plus ſalutaire aux hommes a fait de ſi grands progrès, où la Capitale & la plupart des autres Villes du Royaume applaudiſſent, dans ce genre, aux talens les plus rares, n'eſt-il pas inconcevable qu'il règne une pareille ignorance chez des hommes qui ſe prétendent appellés à l'art de guérir, & qui ſemblent n'être répandus au ſein de nos campagnes, que pour en faire de vaſtes tombeaux ? Si l'on jugeoit de l'état actuel de la Chirurgie chez nous, par les preuves multipliées que donnent de leur impéritie ces meurtriers ſubalternes qui ſe décorent du nom de Chirurgiens, ne ſeroit-on pas tenté de la croire encore au berceau ? Ah ! qu'il ſeroit à deſirer que le Gouvernement ſage dont nous recueillons tous les jours de nouveaux fruits, voulût bien pourvoir à la ſanté de nos Cultivateurs, comme il ſe propoſe de pourvoir bientôt à tous leurs beſoins !

Mais il faudroit qu'un auſſi funeſte abus fût préſenté aux yeux du Miniſtère ſous les plus fortes couleurs. Il faudroit une plume auſſi énergique que la vôtre, pour décrire toutes les cataſtrophes que cauſent dans un état qu'ils ignorent ces brigands à lancettes, qui ne méritent pas même le titres de Candidats, & qui oſent cependant ſe croire de dignes enfans du Dieu d'Epidaure.

J'ai l'honneur d'être, &c.

HUE DU TAILLIS, *Avocat au Parlement de Paris.*

OBSERVATIONS ſur un article de la Gazette de la Haye.

TOUJOURS d'un corps femelle,
Remarquez bien, notre Diable ſortit,

dit *la Fontaine*, de *Belphégor*. Nous ignorons quel eſt le Diable qui dirige les correſpondances du Gazettier de la Haye : ce qui eſt clair, c'eſt que c'eſt un malin eſprit bien peu inſtruit, & encore plus mal intentionné.

Digitized by Google

Nous avons déja eu occaſion pluſieurs fois, & entre autres, dans notre dernier Numéro, de relever des infidélités calomnieuſes, publiées avec affectation contre nous par ce Périodiſte. Ne nous laſſons pas de les détruire, puiſque ſa fureur à les multiplier eſt infatigable. Voici ce qu'on y lit N°. 49.

» M. *Linguet* eſt menacé d'un decret à la rentrée du Parlement qui ſe fait aujourd'hui. Ses remontrances au Roi qu'il a fait imprimer & publier, ſont remplies de phraſes équivoques & peu reſpectueuſes vis-à-vis du Parlement. Il y dit entr'autres, *que cette Cour n'a pas eu la force d'être deux fois juſte*, &c. Le Miniſtère public a annoncé qu'il les dénoncéroit à la rentrée aux Chambres aſſemblées, & s'il tient parole, M. *Linguet* doit craindre que le Parlement ne lui prouve qu'il eſt toujours juſte, & qu'il ſait punir l'audacieux qui brave ſes jugemens. «

Il eſt bien étonnant, nous le dirons toujours, qu'*on* oſe envoyer à des Gazettiers Etrangers, des notes auſſi fauſſes, auſſi ſcandaleuſes ; il eſt bien étonnant qu'il n'y ait pas de reſſources pour ſe garantir de cette eſpèce atroce de diffamation, & qu'il ſoit permis de métamorphoſer des feuilles deſtinées à être ſimplement le récit des faits en des libelles prophétiques. Cette annonce eſt plus injurieuſe encore au Parlement, qu'à l'homme irréprochable contre qui l'on voudroit bien l'animer. La citation même, que l'on croiroit littérale, eſt infidèle : qu'on juge combien les aſſertions ſont exactes.

La Cour des Pairs & le Miniſtère public n'ont point pris connoiſſance des *repréſentations* au Roi, imprimées ſans la participation de l'Auteur, ni de la *conſultation* qui les a ſuivies, & qui porte au dernier degré d'évidence la juſtice de la réclamation de M. *Linguet*. Cette Cour auguſte ſait que le recours au Trône n'eſt pas un délit, & que tout ſujet qui ſe plaint que les Loix ont été violées, peut, ſans lui manquer de reſpect, les reclamer aux pieds du ſuprême Conſervateur des Loix. C'eſt dans la note du Gazettier, & dans la conduite de l'Anonyme qui le dirige, qu'il y a autant d'audace que de baſſeſſe.

Digitized by Google

NOUVEAUTÉS.

Mémoire sur la meilleure manière de conſtruire un Hopital de malades, par M. *A. Petit*. A Paris, chez *Cellot*, Libraire, rue Dauphine.

Réflexions sur la mauvaiſe qualité du Plâtre, *in*-8. par M. *Ferrouſſat de Caſtillon*. A Paris, chez *Lottin*, l'aîné, Libraire, rue Saint-Jacques.

Vandrok, ou le *petit Roland*, Poëme héroï-comique en huit chants, *in*-8. A Paris, chez *Ruault*, Libraire, rue de la Harpe, & chez les Marchands de nouveautés.

Les Hommes comme il y en a peu, & les Génies comme il n'y en a point, Contes Moraux, 3 vol. *in*-8. A Paris, chez *Eſprit*, Libraire, au Palais Royal. Prix, 7 liv. 10. ſ.

Traité de l'autorité des parens, ſur le mariage des enfans de famille, *in*-8. par M. *V. J. R. A. E. P.*

Recueil de Diſſertations, ou recherches Hiſtoriques & Critiques ſur pluſieurs points d'antiquité intéreſſans, avec de nouvelles aſſertions ſur la végétation ſpontanée du Château des Places, &c. & pluſieurs lettres de M. *de Voltaire* à ce ſujet, *in*-8. avec figures, par M. *de la Sauvagère*, Chevalier de Saint-Louis, &c. de l'Académie des Belles-Lettres de la Rochelle. A Paris, chez la veuve *Ducheſne*, Libraire, rue Saint-Jacques, & chez *Tilliard*, Libraire, rue de la Harpe. Prix, 3 l. 15 ſ.

Epître aux Membres de l'Académie Françoiſe, décriés dans le dix-huitième ſiècle, par M. *Vigée*. A Paris, chez les Libraires qui vendent des nouveautés.

Traité des bienfaits de Sénèque, précédé d'un diſcours ſur la traduction, *in*-12, par M. *Dureau*. A Paris, chez *Piſſot*, Libraire, Quai des Auguſtins. Prix, 2 liv. 10 ſ.

*Anecdotes de la Cour & du Règne d'*Edouard II, *Roi d'Angleterre*, *in*-8. par Madame *L. M. D. T.* & Madame *E. D. B.* A Paris, chez le même. Prix, 2 liv.

Manière de rendre toutes ſortes de Bâtimens incombuſtibles, par M. le Comte *d'Eſpie*, *in*-12. avec figures. A Paris, chez le même. Prix 1 liv. 10 ſ.

Guillaume Tell, Tragédie, par M. *le Mierre*, nouvelle édition. A Paris, chez la veuve *Ducheſne*, Libraire, rue Saint-Jacques.

Digitized by Google

Journal d'Education, un cahier de 96 pages par mois, 12 liv. pour Paris, 15 liv. pour la Province, franc de port ; préſenté au Roi par M. *le Roux*, Maître-ès-Arts & de Penſion au Collége de Boncourt à Paris. On ſouſcrit à Paris, chez *Couturier*, père, Libraire, aux Galeries du Louvre, & *Couturier*, fils, Quai des Auguſtins, près le Pont-Neuf.

ESTAMPES.

Le Médecin des urines, Eſtampe gravée par M. *David*, d'après un Tableau de M. *le Prince*, qui a été vu avec plaiſir au Sallon de 1771. Elle a 23 pouces de large ſur 18 & demi. Le jeu des perſonnages en rend le ſujet piquant. Elle ſe trouve chez l'Auteur, rue des Noyers, au coin de celle des Anglois. Prix, 12 livres. Cet Artiſte travaille actuellement au pendant.

En annonçant la dernière fois le portrait de M. *Fréron*, parfaitement exécuté, d'après le deſſin de M. *Cochin*, & qui ſe trouve chez M. *Gaucher*, de l'Académie des Arts d'Angleterre, nous avons oublié d'avertir que le même Artiſte poſſédoit le portrait extrêmement reſſemblant de M. *de Monteſquieu*, gravé ſur la Médaille frappée par M. *Daſſier*. Le prix de chacun eſt de 1 liv. 4 ſols.

M. *le Rouge*, Géographe du Roi, dont nous avons fait obſerver, il y a quelque tems, l'attention pour les goûts du Public, publie aujourd'hui le 3^e^ cahier des *Jardins à la mode*, contenant *Roiſſy*, *Erménonville*, *Vanrtéad* & *Chaville* ; le tout faiſant 28 Planches. Prix 12 liv. broché.

Il délivre auſſi la moitié du 4^e^ cahier de cette Collection curieuſe, en 15 Planches, où l'on trouve le Vaxhall de Londres, & des projets de grottes, de bains, de temples, par un Architecte Anglois. Prix 6 liv. La ſeconde moitié de ce cahier paroîtra en Juillet, avec la deſcription des 2^e^, 3^e^ & 4^e^ cahiers.

On trouve chez lui, & traduite par lui, la Carte de l'Amérique ſeptentrionale, par le Docteur *Mitchel*, en 8 feuilles. Prix 9 liv. en papier ſimple, & 24 liv. collé ſur toile. Plus, un Recueil *in*-4°, qui contient le plan & la vue de *Québec*, de *Boſton*, de la caſcade célèbre de *Niagara*, d'*Aunapolis*, de *Plaiſance*, de *Port-Royal*, &c. Tous ces objets ſont rendus francs de port par-tout le Royaume, pourvu qu'on affranchiſſe l'argent & la lettre d'avis. M. *le Rouge* demeure rue des Grands-Auguſtins.

L'abonnement du nouveau Journal des Spectacles par M. *le Fuel de Méricourt*, avoit été reſtraint au 10 Avril dernier : mais le nombre des Souſcripteurs s'étant multiplié, & les Provinces ſur-tout ayant beſoin d'un plus long délai, on a pris le parti de ne point fixer de terme. La ſouſcription pour ce Journal ſera ouverte en tout tems.

Digitized by Google

JOURNAL DE POLITIQUE ET DE LITTÉRATURE,

CONTENANT les principaux Evènemens de toutes les Cours ; les Nouvelles de la République des Lettres, les Cauſes célèbres, la notice des Arrêts, Edits, &c. &c.

NUMÉRO QUATORZIEME.

15 MAI.

TOME SECOND.

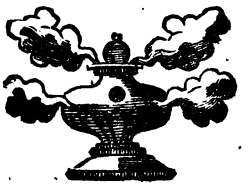

A BRUXELLES,

On ſouſcrit à PARIS, Hôtel de Thou, rue des Poitevins ;

En PROVINCE, aux Bureaux des Poſtes, & chez les principaux Libraires.

1776.

Digitized by Google

N. B. Meſſieurs les Souſcripteurs du mois d'Avril ſont inſtamment priés de renouveller leurs Souſcriptions de bonne heure, afin qu'on puiſſe déterminer le nombre du tirage, & faire imprimer leurs adreſſes.

L'AVANT-COUREUR, dont le ſieur *Panckoucke* eſt devenu propriétaire par acte du 4 Octobre 1773, la *Gazette de Littérature, des Sciences & des Arts*, dont il a obtenu le Privilége en date du 15 Octobre 1773, ont été réunis à ce *Journal de Politique & de Littérature.*

Ce Journal paroît le 5, 15 & 25 de chaque mois, avec la régularité la plus ſcrupuleuſe. Il a commencé le 25 Octobre 1774.

Le prix, franc de port, eſt de 18 livres. On ſouſcrit, Hôtel de Thou, rue des Poitevins; en Province, aux Bureaux des Poſtes & chez les principaux Libraires connus.

Il y a quatre époques pour le renouvellement des ſouſcriptions, Janvier, Avril, Juillet & Octobre. Le Journal formera trois volumes *in*-8. chaque année. Les mois de Janvier, Février, Mars, Avril, forment le Tome premier; Mai, Juin, Juillet, Août, le Tome ſecond; Septembre, Octobre, Novembre, Décembre, le Tome troiſième.

Il faut avoir attention d'affranchir le port des lettres & de l'argent.

Les perſonnes qui voudront faire inſérer des Livres, Eſtampes, Muſique & autres objets dans ce Journal, ſont priées de les adreſſer au Directeur du Journal, audit Hôtel de Thou, rue des Poitevins.

Digitized by Google

JOURNAL DE POLITIQUE.

TURQUIE.

De CONSTANTINOPLE, *le 4 Avril.*

LE ſuicide ſi commun dans les pays où les préjugés Philoſophiques placent le ſéjour de la liberté, eſt preſque inconnu dans ceux où ces mêmes préjugés font régner le deſpotiſme (1) : *Soliman-Effendi*, Tréſorier de Sa Hauteſſe, s'eſt précipité du haut de ſa maiſon dans la rue, & a été tué de ſa chûte. C'eſt le même qui a été à Vienne, il y a deux ans, en qualité d'Envoyé extraordinaire, pour notifier l'avènement de ſon Maître au trône. On a remarqué que depuis quelque tems, il étoit tombé dans une profonde mélancolie, dont on ignore la ſource.

RUSSIE.

De PÉTERSBOURG, *le 4 Avril.*

ON aſſure que l'Impératrice va reprendre le célèbre projet du Czar *Pierre*, pour joindre la mer Caſpienne à l'Océan ſeptentrional. Plus heureuſe que lui contre les Turcs, le ſera-t-elle de même contre les obſtacles que la nature & les élémens pourront lui oppoſer ? On croit du moins pouvoir aſſurer qu'elle ſurmontera tous ceux qui n'exigeront pour être vaincus, que du courage & des lumières.

SUÈDE.

De STOCKOLM, *le 12 Avril.*

TOUTES les difficultés que les Officiers de la Douane

(1) Il ſeroit aiſé de rendre raiſon de cette différence, qui tient plus au Gouvernement qu'aux mœurs. Cependant, il ſe trouve quelquefois des Aſiatiques qui imitent les prétendus Républicains.

Digitized by Google

avoient voulu apporter aux franchiſes du Port de Marſtrand, ſont levées & détruites. Ces franchiſes exiſteront dans toute leur étendue, & telles qu'elles ont été accordées par l'Edit rendu à ce ſujet. Les vivres ſur-tout, qu'on avoit aſſujettis aux droits d'entrée, pourront y être portés librement.

On croit que S. M. fera grace aux Officiers condamnés, pour avoir manqué de ſubordination à l'égard de leurs chefs. On ſoupçonne que le deſſein du Roi eſt de les faire rentrer dans leurs fonctions ordinaires pour le camp de Ladugaard, qui s'aſſemblera cet Eté, autour de cette ville, comme l'uſage s'en eſt établi tous les ans depuis la dernière révolution.

DANEMARCK.

De COPENHAGUE, le premier Avril.

Nous avons parlé ci-devant de la médaille que le Gouvernement a fait frapper au ſujet de la loi d'*Indigénat*, pour ſervir de titre de naturaliſation aux ſujets étrangers qui, par leurs ſervices, ſe rendront dignes de cette adoption politique. Ils étoient déja en grand nombre établis dans ce Royaume, lors de la publication de cette loi. Ils ont fait frapper à leurs frais une ſeconde médaille, dont le corps eſt un couronne civique, telle que les Romains l'accordoient aux étrangers qu'ils admettoient au droit de citoyen : ſur le revers on lit ces mots : *Advenis merentibus jura civium conceſſa ;* & ſur l'exergue : *Die 29 Jan. 1776.*

Malgré tous les préparatifs de guerre, que l'exemple de nos voiſins nous oblige à faire dans ce Royaume pour nous mettre en état de défenſe, la Direction ſuprême des Finances vient d'annoncer, pour le 11 Juin prochain, le rembourſement de 130,000 écus d'effets publics. Avant la découverte de l'Amérique, les Nations de l'Europe ignoroient l'art de contracter des dettes nationales; l'or engendra le crédit, le crédit engendra le papier, & le papier la ruine, le deſpotiſme, l'eſclavage, & enfin l'impuiſſance de faire le bien avec la meilleure volonté.

Digitized by Google

POLOGNE.

De VARSOVIE, le 17 Avril.

Nous avons rapporté la note que le Baron *d'Asch* a fait remettre au Conseil-Permanent, concernant l'acte d'autorité excercé par le Grand-Général de la Couronne, sur les Juifs de la Nouvelle-Jérusalem. Voici la réponse que ce Prince a adressée au Roi à ce sujet.

SIRE,

» On m'a remis la copie de la lettre requisitoriale de Votre Majesté, qui m'a été adressée de l'avis du Conseil-Permanent, sous la date du 27 Février de l'année courante. Avant que de répondre à la demande de Votre Majesté, qui y est contenue, je ne peux m'empêcher de lui faire observer, avec le plus profond respect, que dans le nombre des anciennes prérogatives, dont jouissent les Ministres de Votre Majesté & de la République, ils avoient encore cette distinction non interrompue, que les Commissions qu'on leur envoyoit, ou les expéditions qu'on leur adressoit, devoient toujours être autorisées par le Roi & signées de sa main. Ces prérogatives nous ont été conservées, & aucune loi ne les a abolies : les dernières constitutions les ont même confirmées, non-seulement dans l'établissement du Conseil-Permanent, mais encore dans les articles particuliers, qui spécialement nous concernent; de sorte que ces prérogatives sont inhérentes à nos personnes & à nos emplois. Mais qu'est-il arrivé ? C'est que l'on substitue aujourd'hui des copies, signées du Secrétaire du Conseil-Permanent, aux lettres que le Roi daignoit nous envoyer autrefois, signées de sa main. Je me trouve donc obligé, SIRE, de porter de très-humbles remontrances aux pieds du trône de Votre Majesté sur cette atteinte, donnée à une prérogative, que son antiquité a attachée au caractère de Ministre du Roi & de la République; & je ne fais par cette réclamation que m'acquitter du devoir que m'impose le décret de 1504.

La note que M. le Baron *d'Asch*, Résident de la Cour de Pétersbourg, a remise à Votre Majesté & son Conseil-Permanent, le 24 Février, & qui m'a été communiquée, renferme deux espèces de plainte; l'une » que le Grand-Maréchal de la Couronne » a fait arbitrairement & de son autorité privée la démarche » du 22 Janvier, relative à l'endroit nommé la *Nouvelle Jéru-* » *salem*; l'autre, que trois Soldats Russes, en quartier au même » endroit, avoient été maltraités par les Soldats du Grand-Ma- » réchal «. Ces plaintes ne se trouvant aucunement fondées, je me conforme au desir de Votre Majesté en lui faisant un détail de ce qui s'est passé.

Digitized by Google

Il avoit été porté en dernière instance au Tribunal du Maréchal de la Couronne un procès entre la ville de Varsovie d'une part, & les Juifs, (qui vendoient en détail & faisoient différens métiers dans la résidence de Votre Majesté) les Possesseurs & Propriétaires des territoires & maisons, où ces Juifs s'étoient domiciliés (pour être protégés contre la défense d'exercer des métiers ou aucun commerce en détail) d'autre part. Il a été rendu par ce Tribunal un décret, avec toutes les formalités juridiques, *ex feriis partium controversis*, & selon que les loix, les priviléges & les décisions, récemment confirmés par les Etats de la République, le prescrivoient. J'ai l'honneur de le communiquer à Votre Majesté, *sub Litt. A.*

Sans égard pour la décision d'un Tribunal qui prononçoit en dernière instance, & auquel toutes les loix ordonnent de se soumettre, les Juifs domiciliés en divers endroits, & spécialement dans la Nouvelle-Jérusalem, (territoire possédé par le Prince *Auguste Sulkowski*, Maréchal de l'Ordre-Equestre dans le Conseil-Permanent) ont continué de trafiquer & d'y avoir publiquement des boutiques ouvertes.

Les deux villes de Varsovie ont cité pour la seconde fois, non-seulement les Juifs, mais encore les Possesseurs & Propriétaires, pour subir la peine prescrite pour cause de contravention. Plusieurs d'entre eux comparurent : quelques-uns témoignèrent, qu'ils étoient prêts d'obéir, & prouvèrent, que ce n'étoit point par résistance à une décision légale, mais par des accidens imprévus, qu'ils avoient été empêchés de se conformer au décret dans le terme fixe. Ces derniers même s'y étant conformés, en faisant promptement transporter leurs marchandises dans le magasin des Négocians, furent exempts de l'amende dont ils étoient menacés. Les seuls Juifs, domiciliés sur le territoire possédé par le Prince *Sulkowski*, ainsi que le Prince lui-même, se laissèrent condamner par contumace.

Intimément persuadé, qu'aux yeux d'un Roi, défenseur & protecteur des loix, un procès juridique, décidé par une autorité légale, trouvera tout l'appui qui lui est dû, & que le citoyen, vivant sous la loi, y doit optempérer, j'apporte aux pieds du trône de Votre Majesté, *sub Litt. B.* ce décret, ainsi que celui qui a été rendu par contumace contre le Prince *Sulkovski*, Maréchal de l'Ordre-Equestre dans le Conseil-Permanent.

La partie plaignante poursuivant la procédure & demandant légalement que cette Sentence fût mise à exécution dans le tems fixé, conformément aux loix & à ce qui se pratique dans la Juridiction du Grand-Maréchal, on en a ordonné l'exécution ; & le 22 Janvier, à sept heures du matin, on l'a faite dans les maisons bâties entre les limites de la ville au-delà des lignes.

Une commission, composée des Instigateurs jurés du Tribunal

Digitized by Google

du Maréchal de la Couronne, ainsi que des députés de la ville, & escortée par un détachement de Soldats attachés à cette Juriſdiction, qui avoient été commandés exprès pour la ſûreté de cet acte de Juſtice, a exécuté tout ce qui étoit contenu au décret, en confiſquant les marchandiſes des Juifs trouvés en contravention, au mépris des droits qui ne compètent qu'aux habitans de la ville. Ces marchandiſes, ſaiſies avec toutes les précautions poſſibles, furent tranſportées au magaſin de la vieille ville de Varſovie, afin qu'il n'en fût rien détourné.

SIRE, ce récit détaillé prouve évidemment, que cette démarche devoit être une ſuite du procès terminé juridiquement; qu'elle étoit fondée ſur la loi, & qu'on n'a pas outrepaſſé le pouvoir légal attribué par la République à la Magiſtrature du Tribunal du Grand-Maréchal. Ainſi je ne conçois pas, comment on a pu repréſenter cet acte légal comme le produit d'un pouvoir privé & arbitraire du Grand-Maréchal.

Pour ce qui concerne l'imputation qu'on lui a faite d'y avoir maltraité les trois Soldats Ruſſes, SIRE, la Commiſſion, nommée par le reſcrit de Votre Majeſté & propoſée pour la répartition des quartiers, atteſte, qu'aucun Soldat Ruſſe n'en avoit dans la Nouvelle-Jéruſalem. Cet Atteſtat ſe trouve *ſub Litt. C.* Cette même commiſſion n'aſſigne des quartiers aux troupes Ruſſes que dans les fauxbourgs derrière les lignes. J'en joins ici la preuve *ſub Litt. D.* En outre le témoignage de ceux qui diſtribuent les quartiers aux troupes prouve *ſub Litt. E.* que ces trois Soldats étoient logés dans les fauxbourgs & non dans la Nouvelle-Jéruſalem.«.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

On commence à craindre que l'affaire de la démarcation des limites entre la République & la Cour de Berlin, n'éprouve plus de difficultés qu'on ne ſe l'étoit imaginé. Le bruit avoit d'abord couru que le Comte de *Stackelberg*, qui eſt de retour ici, étoit chargé d'employer ſa médiation à ce ſujet: on aſſuroit même que M. *de Benoît* avoit reçu ordre de ſa Cour pour entamer la négociation de cet article important; ces belles eſpérances s'évanouiſſent, & font place à une inquiétude d'autant mieux fondée, que l'on prétend que la Cour de Vienne a envoyé ordre aux Ingénieurs, chargés d'exécuter le plan récemment arrêté entre l'Autriche & la Pologne, de ſuſpendre ce travail juſqu'à nouvel ordre. Cette nouvelle, ſi elle ſe confirme, ne peut manquer de répandre l'allarme par-tout.

On remarque cependant que la plus grande confiance

Digitized by Google

règne entre les deux Cours Impériales. L'Empereur vient d'élever le Comte *Potemkin*, Aide-de-Camp-Général, & Colonel des Gardes de l'Impératrice de Russie, à la dignité de Prince de l'Empire : l'Impératrice-Reine a fait présent au Prince de *Gallitzin*, Ministre de la Cour de Pétersbourg, de son Portrait orné de diamans, évalué douze mille florins. L'Impératrice de Russie, de son côté, a permis à l'Autriche l'achat en Ukraine des chevaux de remonte pour sa cavalerie-légère, faveur qu'elle a refusée depuis peu à une autre Puissance. Les deux Cours se sont, dit-on, garanti réciproquement leurs possessions en Pologne. Celle de Vienne renforcera son cordon sur les frontières, pendant la tenue de la prochaine Diète.

Comme le terme approche, plusieurs Magnats font déja leurs dispositions pour se rendre en cette capitale ; on y attend incessamment le Prince-Evêque de Wilda, & le Comte *Oginski*, Grand-Général de la Lithuanie ; on croit, au reste, qu'ils se rassembleront tous ici avant l'ouverture de la Diète : on en excepte cependant le Prince *Antoine Sulkowski*, & le Prince Primat : le premier va faire un voyage en Italie ; il a déja pris congé pour se mettre en route demain, & le second va, dit-on, prendre les bains. Quoique ce dernier, suivant la constitution, puisse voyager quand & partout où il lui plaît, il a cependant eu la déférence d'en demander la permission au Roi : on ignore quelle réponse Sa Majesté lui a faite.

ALLEMAGNE.

De VIENNE, le 15 Avril.

Le 4 de ce mois, l'Empereur, assisté de l'Archiduc *Maximilien*, a lavé les pieds a douze vieillards, qu'il a ensuite servis à table. L'Archiducheſſe *Elisabeth*, au nom & en présence de l'Impératrice-Reine, a fait la même cérémonie à douze vieilles femmes. L'âge réuni des vieillards montoit à 1044 ans, le plus âgé en avoit 97 ; l'âge des femmes, dont la plus âgée avoit 93 ans, formoit un total de 946 ans.

Digitized by Google

Il eſt arrivé ici dernièrement un courier, dépêché par M. *Thugut*, Internonce à la Porte. On aſſure qu'il a apporté la nouvelle de quelques excès commis par les Janiſſaires ſur les frontières; mais on n'en ſait pas encore les détails.

On avoit d'abord douté ſi le voyage que l'Impératrice avoit réſolu de faire à Gorice auroit lieu : il n'y a plus aujourd'hui d'incertitude. Sa M. Imp. partira de Vienne le 23, accompagnée de l'Empereur, avec 52 perſonnes à ſa ſuite. Elle arrivera le 24 à Grœtz, le 27 à Laybach, & le 29 ou le 30 à Gorice. Leurs Majeſtés y ſéjourneront environ un mois. On aſſure que tous les Archiducs & Archiducheſſes, établis en Italie, à l'exception de leurs Majeſtés Napolitaines, s'y rendront avec ceux de leurs enfans, qui ſont en état de faire commodément le voyage. Le Grand-Duc & la Grande-Ducheſſe paſſeront avec le Duc & la Ducheſſe *de Saxe-Teſchen*, par Veniſe. De Gorice, Leurs Majeſtés ſe rendront à Trieſte, où elles reſteront juſqu'au 2 ou 3 Juin. Elles ſeront de retour ici le 12. On croit qu'elles amèneront l'aîné des Princes de Toſcane, pour le faire élever ſous leurs yeux.

On lit dans le Courrier d'Avignon, N°. 36, l'article ſuivant :

Le Comte *Kohari*, ci-devant chargé de la direction des Spectacles excluſivement, ayant manqué, la Régence de la Baſſe-Autriche a aboli toutes les Jurandes de Comédiens, & il ſera libre déſormais à toutes les troupes de jouer la Comédie en telle langue qu'elles voudront, en ſe conformant aux règlemens de Police rendus à ce ſujet. Ces troupes loueront à leur gré les Théâtres; & ſi elles ſont mauvaiſes, elles ſeront punies par la déſertion du Public; dans le programme affiché en faveur de cette liberté, il eſt dit que le privilége excluſif ci-devant accordé a également nui aux plaiſirs du Public & aux progrès de l'art; ce ſyſtême peut être vrai en Allemagne, comme il l'étoit en France au tems de *Louis XIV*, lorſqu'il y avoit pluſieurs Théâtres à Paris; puiſque le plus grand nombre de pièces reſtées au Théâtre date de cette époque; mais l'état de Comédien exige aujourd'hui plus de déférence, & la part que ce corps a à la réputation des Auteurs mérite ſans doute ailleurs une protection toute ſpéciale; *qui ſauroit ſans Baron ſi Racine a vécu ?*

Digitized by Google

ITALIE.

De ROME, *le* 18 *Avril.*

LE Pape a tenu, le 15 de ce mois, un Conſiſtoire ſecret, dans lequel il a créé deux nouveaux Cardinaux qu'il s'eſt réſervés *in petto*. On croit cependant ne pas ſe tromper en déſignant pour ces deux chapeaux, M. *Archinto*, Majordôme, & M. *Calciagnini*, Maître de la Chambre. On aſſure qu'il s'en tiendra un autre le 6 Mai, & que le Nonce d'Eſpagne, M. *Valenti*, & M. *Durini*, Préſident d'Avignon, y ſeront élevés à la pourpre.

Les denrées ſont ici fort chères. Le peuple s'en plaint. On a remarqué une choſe qui n'a ordinairement lieu que dans les mécontentemens. Quand le Pape, le Dimanche de Pâques, a donné la bénédiction d'uſage, il a régné, dans la multitude, un morne ſilence. Les murmures ont éclaté enſuite par des paſquinades & des diſcours audacieux. On a empriſonné quelques turbulens, en attendant qu'on trouve un moyen de remédier au mal, & de prévenir de plus grands troubles.

Le ſaint Père avoit fait graver ſon Portrait en marbre de Calcédoine, par un célèbre Artiſte; (M. *Piſcler*) il étoit ſi parfaitement reſſemblant, que S. A. R. l'Archiducheſſe *Chriſtine*, après l'avoir long-tems examiné, avoit ordonné au même Artiſte de lui en faire un pareil : mais Sa Sainteté en ayant été informée, a envoyé auſſi-tôt ce Portrait à la Princeſſe, qui en a témoigné beaucoup de ſatisfaction; à ce préſent le ſouverain Pontife en a ajouté pluſieurs autres d'un grand prix, tels que deux beaux tableaux en tapiſſerie magnifiquement encadrés avec leurs glaces, l'un repréſentant la Vierge, tenant l'Enfant-Jeſus dans ſes bras, & l'autre ſainte Cécile; un autre tableau en moſaïque, avec ſa bordure de cuivre doré, repréſentant la vue de l'Arc de Tite Veſpaſien, érigé ſur le marché aux bœufs; deux Urnes couvertes de velours cramoiſi galonné d'or, dans l'une deſquelles eſt le Corps de ſaint Auguſte, & dans

Digitized by Google

l'autre celui de ſainte Chriſtine, deux caiſſes doublées de velours, remplies d'*Agnus Dei*, &c.

Leurs Alteſſes Royales, M. le Duc de *Saxe-Teſchen* & Madame l'Archiducheſſe *Chriſtine*, ont quitté le 12 au matin cette Capitale, & ſe ſont rendus à la maiſon de plaiſance du Duc *Bracciano*, d'où elles partiront demain pour la Cour de Naples. Avant leur départ d'ici, le Pape a fait préſenter, par ſon Grand-Maître, à Madame l'Archiducheſſe, la roſe d'or que Sa Sainteté avoit bénite le quatrième Dimanche de Carême; le ſaint Père a accompagné ce préſent d'une lettre auſſi honorable que gracieuſe.

Depuis quelques-tems on parle de tremblemens de terre. Des Lettres de Sabine portent qu'on y en a reſſenti un le 29 du mois dernier, dont la ſecouſſe aſſez longue a été ſenſible dans toute la Province, dans le territoire de Rieti, juſques dans l'Abruzze. Quelques édifices ont été abbatus; mais heureuſement perſonne n'a péri.

Nous apprenons de Naples que les Francs-Maçons qui y ont été arrêtés, ont ſubi un interrogatoire très-*rigoureux*, dont le procès-verbal a été envoyé en Eſpagne: le règlement qui défend leurs aſſemblées, étant émané de Sa Majeſté Catholique, c'eſt Elle qui prononcera ſur leur ſort.

ESPAGNE.

De MADRID, *le* 18 *Avril.*

Les eſpérances qu'on avoit conçues ſur la découverte d'une mine de diamans & de topazes aux environs de cette ville, commencent à ſe diſſiper. Ces cailloux ont réellement le brillant de ces pierres précieuſes; mais ils manquent de ſolidité: les ſtras, les cailloux du Rhin les égalent en dureté; & dans un pays comme celui-ci, où le luxe n'admet point de pierreries fauſſes, celles-ci ont déja perdu tout le prix qu'on y avoit d'abord attaché.

Il y a eu dernièrement ici un *auto-dafé*, mais la Religion n'a point eu du moins de larmes à verſer ſur des exécutions ſanguinaires: ſes yeux n'ont point été bleſſés de la flamme d'un bûcher. Elle n'a eu a regretter

Digitized by Google

que trois victimes, & leur sacrifice se borne à une retraite dans la maison de Pénitence de Tolede : on y comptoit un Avocat littérateur : sa faute est d'avoir traduit un Ouvrage irréligieux.

Qu'on réfléchisse que dans des pays qui se disent Philosophes, on a vu des bûchers allumés pour des délits encore plus légers ; qu'on songe que des Tribunaux qui ne sont pas abhorrés comme l'Inquisition, tiennent & tiendront peut-être encore bien des siècles à une Jurisprudence presqu'aussi meurtrière que la sienne, & qu'elle a réformée dès que le Gouvernement l'a voulu ; & qu'on cesse enfin, sous prétexte de ces prétendues lumières, d'outrager une nation qui parle moins d'humanité & la pratique mieux.

Les projets les plus utiles sont aussi le plus vivement combattus : c'est ce que nous venons d'éprouver dans l'entreprise du Canal-Royal de Murcie, annoncée dans tous les Papiers publics de l'Europe. Elle a trouvé des contradicteurs si opiniâtres, & si hardis, que leurs cris ont engagé le Gouvernement à faire une nouvelle vérification des lieux & des plans, avant que de permettre aucun emploi des fonds versés par la confiance des Actionnaires dans la Caisse de la Compagnie ; en conséquence, par ordre du Roi, un célèbre Ingénieur Espagnol, nommé dom *Ferdinand d'Ulloa*, est parti le 13 du mois dernier pour aller reconnoître les ouvrages. D'après son rapport, S. M. Cath. déterminera l'emploi des fonds & le tirage de la Lotterie.

Cependant on payera les intérêts des Billets dans l'intervalle, sur le pied de cinq pour cent, avec la plus scrupuleuse régularité, comme on s'y est engagé.

Le Gouvernement a fait insérer dans notre Gazette un Avis, portant que tous les deniers provenans de la négociation des Billets, ont été, à la réquisition de la Compagnie chargée de l'entreprise, déposés dans la Caisse des Postes, où ils seront conservés, sous la garde du Trésorier, avec le même soin que les deniers Royaux. Les Prêteurs ne doivent, par conséquent, pas être allarmés d'un retard fondé sur une précaution si sage, ni choqués de cette précaution même qui n'a d'autre objet que leur plus grande sûreté.

Digitized by Google

On sait ici que la Cour de Portugal continue à faire passer des forces de terre & de mer dans le Brésil, & qu'on fait sans cesse de nouvelles recrues pour y augmenter l'armée, qui monte actuellement à 34 mille hommes, tant infanterie que cavalerie; il y a en outre de nombreuses milices Provinciales; on y compte aussi dans les Ports, prêts à faire voile, dix vaisseaux de guerre & quatre frégates; on y en équipe encore d'autres, & on travaille avec beaucoup d'ardeur dans les chantiers.

ANGLETERRE.

De LONDRES, le 30 Avril.

L'ARDEUR des Partis pour & contre les opérations du Gouvernement semble s'être assoupie, depuis que les mesures prises contre les Colonies ont commencé à s'exécuter. On croiroit que celui de l'Opposition, après avoir inutilement travaillé à prévenir la grande expédition, qui, selon lui, doit entraîner la perte de la Grande-Bretagne, se repose sur les évènemens du soin de vérifier ses prophéties.

Cependant, dans un Conseil commun tenu hier à l'Hôtel-de-Ville, M. *Sexby* a observé que la réponse du Roi à la dernière Adresse de la Cité de Londres, n'étoit nullement satisfaisante; & qu'en conséquence, il étoit d'avis que le Lord-Maire, en qualité de Membre de la Cité, fût requis de faire dans la Chambre des Communes la proposition suivante, sçavoir, *que les sujets de Sa Majesté dans les Colonies en Amérique, continuassent à faire leurs octrois par leurs Représentans, comme le font & l'ont toujours faits les sujets de S. M. en Irlande;* & que les Membres de la Cité, qui sont Membres des Communes, fussent requis d'appuyer cette proposition. Cet avis a essuyé peu de difficultés. Il a passé à la pluralité des voix.

En attendant, on vient de nommer une nouvelle Commission, composée de cinq Membres, qui seront chargés de recevoir la soumission des Américains, & de leur accorder les conditions dont on est convenu dans le Cabinet. Le Lord & le Général *Howe*, & M.

Digitized by Google

Cornwall ſont du nombre de ces Commiſſaires. Les deux autres ne ſont pas encore connus. Ils partiront avec la dernière diviſion des troupes, portant la branche d'olivier dans une main, & l'épée dans l'autre. Ces nouveaux Plénipotentiaires, à qui l'on confie le ſort de l'Angleterre, ont pour toute inſtruction, diſent les nouvelles publiques, de n'offrir & de n'accepter aucune propoſition d'accommodement, juſqu'à ce que les armées Provinciales aient mis bas les armes, & qu'elles ſe ſoient ſoumiſes.

La première idée qui s'offre ici, à ce que prétendent les Oppoſans, c'eſt que ces Officiers ſont chargés d'une commiſſion abſurde, & contraire au but qu'on ſe propoſe. Mais la profondeur des vues de leurs Commettans n'eſt point ſuſceptible d'examen.

Cependant on ne trouve pas de vaiſſeaux de tranſport, & le tems preſſe. Il eſt vrai que le Miniſtère a trouvé moyen de ſuppléer à cette diſette : on embarquera les troupes dans les bâtimens deſtinés pour les chevaux. Il reſte ſeulement une difficulté à vaincre ; c'eſt que le Prince *de Heſſe* ne veut point qu'aucune partie de ſes troupes s'embarque, avant que les vaiſſeaux néceſſaires pour les tranſporter toutes à la fois ſoient prêts. Ce contre-tems inquiète. On a fait paſſer des ordres à Portſmouth pour faire doubler les journées, & abréger le délai. On prévoit cependant qu'il ſera impoſſible que rien ſoit prêt pour cette année, ce qui rejette un peu loin les opérations projettées.

Un autre point qui mérite attention, quoique prévu dès long-tems, c'eſt qu'il eſt notoire que les Officiers & les Soldats Heſſois ſe ſont munis de lettres de recommandation pour diverſes familles Allemandes établies en Amérique. Il paroîtroit, d'après cette précaution, que ces troupes penſeroient plutôt à s'établir elles-mêmes, qu'à ſe battre dans cette partie du monde.

D'ailleurs, nos inquiétudes ne ſe bornent pas-là : une Lettre particulière de la Jamaïque, arrivée à bord du *Williams*, porte ce qui ſuit :

» Nous ſommes à la veille de voir arriver ce que » nous appréhendons depuis long-tems. Les deſſeins » de . . . . . ne ſont plus un ſecret. Ces deux

Digitized by Google

» Puiſſances ont quitté le maſque, & je crois qu'a-
» vant la réception de ma Lettre, elles ſeront en poſ-
» ſeſſion de cette Iſle heureuſe & floriſſante. Quatorze
» mille . . . . . viennent de débarquer au Cap Fran-
» çois : leur flotte conſiſte en neuf vaiſſeaux de ligne,
» & ſept frégates. Les . . . . . ont des forces encore
» plus nombreuſes dans l'Iſle de Cuba & de Saint-Do-
» mingue. Lorſque ces forces ſeront réunies, il eſt im-
» poſſible que cette Iſle puiſſe réſiſter. Si nous tom-
» bons dans leurs mains, la plupart des Iſles ſubiront
» le même ſort. Pluſieurs de nos principaux habitans
» ſont occupés à embarquer leurs plus précieux effets,
» & je reviendrai en Angleterre, auſſitôt que j'aurai
» mis ordre à mes affaires «.

Le même bâtiment étoit chargé de plus de trois cens Lettres, dont la plupart confirmoient le contenu de celle-ci. Il eſt vrai que ceux qui jugent tranquillement de l'état des affaires, ne trouvent rien d'étonnant en cela. Les . . . . . , dit-on, n'envoyent ces troupes que pour relever leurs garniſons, comme ils ont coutume de le faire tous les trois ans ; & les . . . . n'ont en vue que de mettre leurs poſſeſſions en ſûreté, & prévenir la contagion que l'exemple des Colonies Angloiſes pourroit leur communiquer. On ajoute même que ces deux Puiſſances, outre les aſſurances pacifiques qu'elles nous ont données, promettent encore des ſecours de proviſions.

On aſſure ici que, malgré tout ce qui a été débité de contraire, nos troupes ont toujours été dans l'abondance à Boſton ; on ajoûte que la profuſion y eſt actuellement : des lettres particulières, dont on ne cite pas les auteurs, confirment ces nouvelles. On en a cependant reçu pluſieurs de la Barbade, qui n'annoncent rien moins que cette prétendue aiſance.

» Le 18 du mois paſſé, dit-on, le Capitaine *Payne*
» eſt arrivé ici, envoyé de Boſton par le Général *Howe*,
» avec le projet d'épuiſer nos proviſions, qui ne ſont
» déja que trop réduites par notre propre conſomma-
» tion. Le Gouverneur & le Conſeil lui ont donné
» auſſi-tôt la permiſſion d'en acheter autant qu'il vou-
» droit, ce qui nous a cruellement allarmés. La ſeule

Digitized by Google

» perſpective qui nous reſtoit, étoit une famine inévitable dans peu de ſemaines. La fermeté de nos » citoyens nous a heureuſement ſauvés juſqu'à préſent. » Ce Capitaine, quoique natif de cette iſle, n'a pu » ſe procurer que 40 barils de bœuf, & autant de » riz, cette allarme a mis en mouvement toute notre » aſſemblée, qui a prié le Gouverneur de ne plus accorder de pareilles permiſſions. Elle a auſſi préſenté » au Roi une adreſſe, par laquelle elle lui expoſe notre ſituation : elle rapporte à S. M. qu'outre 20 » mille blancs, il y a dans l'iſle 80 mille noirs qui » attendent une nourriture journalière, qu'on ne ſera » bientôt plus en état de leur donner, les récoltes de » l'iſle ayant manqué cette année, & les ſecours étrangers étant auſſi limités qu'incertains ".

Cette lettre amène une réflexion toute naturelle, ſi le Général *Howe* envoyoit chercher des vivres dans une iſle dont il ne pouvoit pas ignorer les beſoins, il falloit néceſſairement qu'il ſe trouvât lui-même dans une détreſſe, à laquelle il ne vît pas d'autre reſſource que de la faire partager aux habitans de la Barbade.

Au reſte le Congrès prend des réſolutions qui ne tendent guères à nous faire eſpérer le ſuccès que le Miniſtère ſemble ſe promettre de cette campagne. Il s'eſt enfin déterminé à déclarer l'Amérique Etat indépendant, & d'envoyer des Ambaſſadeurs aux Cours de l'Europe qui voudront les recevoir.

On parle d'une affaire près de Rhode-Iſland, entre deux vaiſſeaux du Roi & trois frégates Américaines, dans laquelle les premiers ont été repouſſés avec une perte conſidérable.

On dit auſſi que le général Lée a pris poſſeſſion de New-Yorck, & qu'il a déſarmé toutes les perſonnes qu'il ſoupçonnoit être attachées au Gouvernement. Cependant ces nouvelles méritent confirmation.

» Comme le Lord *North* devoit faire ce jour-là dans la Chambre des Communes l'ouverture de ſon projet pour trouver la ſomme, dont a beſoin pour le ſervice de cette année au-delà de celle à laquelle le Parlement a déjà pourvu, il s'y étoit rendu une foule prodigieuſe de monde ; & on en admit autant que

Digitized by Google

la galerie en put contenir. Le Miniſtre commença à trois heures & demie ſon diſcours, qui dura trois heures & un quart. Il détailla les ſubſides accordés montant à 9 millions 57 mille liv. ſterl., & les moyens d'y ſubvenir portant 7 millions 100 mille liv. ſt.; de ſorte que, pour faire face aux ſubſides, il manquoit un million 957 mille liv. ſt. qu'il falloit trouver par voie d'emprunt. A cet effet il en propoſa un de deux millions: ſavoir, un million 400 mille liv. ſt. en annuités à trois pour cent d'intérêt, & 600 mille liv. ſt. par voie de loterie à 10 liv. ſt. par billet auſſi à trois pour cent. Chaque Souſcrivant, pour 70 liv. ſt. en annuité & 30 pour la loterie, aura un bénéfice de 7 liv. ſt. 10 ſchelins; ce qui portera la nouvelle dette nationale à 2 millions 150 mille liv. ſt., dont l'intérêt annuel montera à 64507 liv. ſt. Pour trouver cette ſomme, ſans toucher au fonds d'amortiſſement, & ſans charger la partie la moins aiſée du peuple, le Lord *North* propoſa les taxes ſuivantes:

Vingt ſchelins ſur chaque carroſſe ou autre voiture à quatre roues, dont le nombre, ſuivant Milord *North*, alloit tous les ans en augmentant, à meſure que celui des voitures à deux roues diminuoit & devenoit un objet de peu de valeur. » Suivant les » regiſtres, dit-il, il s'eſt trouvé l'année dernière 18600 voi» tures, qui ont payé l'ancienne taxe de 20 ſchelins: mais, ſup» poſé que le redoublement de la taxe en fit diminuer le nom» bre, le nouvel impôt rapporteroit du moins 17 mille liv. ſt. «. Le Lord *North* obſerva à cette occaſion, » qu'il avoit été ſurpris » de trouver que les coches & autres voitures de louage à quatre » roues aient été juſqu'ici exempts de ce droit; que, ſans courir » riſque de ſe tromper, on pouvoit en fixer le nombre à 400; » qu'il lui paroiſſoit raiſonnable de leur faire payer à chacun » 5 liv. ſt. par an; ce qui feroit un objet de 2000 liv. ſt. «.

Un ſchelin ſur chaque feuille de velin ou de papier timbré, dont on ſe ſert pour donner de l'authenticité aux obligations, baux, contrats, &c. outre le ſchelin qui y eſt déjà impoſé depuis 1736, & qui a produit l'année dernière 32000 liv. ſt. Ainſi, l'on pourroit mettre, une année portant l'autre, le produit de cette nouvelle taxe à 30000 liv. ſt.

Un nouveau droit de ſix ſols ſur chaque jeu de cartes & d'un demi écu ſur chaque paire de dez; ce qui dans ce ſiècle, où l'on aime à ſe divertir & à jouer, ſe payeroit gaiement & rapporteroit au-delà de 4000 liv. ſt.

Le cinquième article, qui lui paroiſſoit un objet très-propre à être taxé, étoit les papiers de nouvelles. Pluſieurs perſonnes, dit le Lord *North*, les regardoient comme faiſant plus de mal que de bien, tandis que d'autres les enviſageoient ſous un point de vue totalement différent. Quant à lui, quoiqu'il ne prétendît pas déterminer ce qui en eſt, » il ne pouvoit ſe diſpenſer d'ob» ſerver, que ces papiers inſinuoient une choſe qu'il penſoit ne

Digitized by Google

» mériter aucune créance ; savoir, que les libertés de ce pays » sont en danger sous des Ministres cruels, ambitieux & tyran- » niques ; tandis qu'on permettoit à ces mêmes papiers d'insulter » impunément tous les jours les personnes, & de représenter » sous un faux jour les mesures de ces hommes, qu'ils vou- » loient faire passer pour ennemis de la liberté. Cependant ces » calomnies, ces fausletés étoient répandues & répétées dans le » cours d'une année en 12 millions 230 mille feuilles pour le » moins. Il n'étoit pas facile de déterminer la source de l'avidité » des Lecteurs : il ne lui paroissoit pas que ce fût le desir de » s'instruire ou de se corriger ; il croyoit plutôt, que ce n'é- » toit qu'une vaine & folle curiosité, qui leur donnoit occasion » de passer une demi-heure qui leur pesoit «. Quoiqu'il en fût, Milord *North* jugeoit, que cet article, vu l'abus qu'on en faisoit, pouvoit être surchargé. Il déclara, » que, suivant le re- » gistre du timbre, le droit d'un sol sur chaque feuille avoit » produit l'année dernière 50 mille liv. st. ; & qu'en y imposant » une nouvelle taxe d'un demi-sol, celle-ci rapporteroit 25 mille » liv. st. ; mais, comme par cette surcharge, le débit pourroit » diminuer, on pourroit du moins compter 18,000 liv. st. «.

Tous ces nouveaux droits pourroient rapporter ensemble 70 à 73 mille liv. st. & par conséquent quelques milliers de plus que les 64,500 liv. d'intérêts du nouvel emprunt ; & ce surplus pourroit être versé dans la caisse d'amortissement.

Les débats durèrent jusqu'à huit heures & demie du soir ; & il fut arrêté, sans en venir aux voix, que le rapport de ces propositions se feroit le jour suivant. Il y eut hier de nouveaux débats à cette occasion, ce qui n'empêcha pas que le rapport ne fût approuvé «.

Les Pairs se sont rassemblés le 19 au Tribunal de Westminster avec les formalités ordinaires, pour continuer l'instruction de l'affaire de la Duchesse de *Kinston*. Ce jour-là M. *Wallace* a parlé pendant environ trois heures & demie pour réfuter les accusations formées contre elle, & détruire les principes établis le 16 par ses Adversaires. Son discours étoit plein de force, d'éloquence & de clarté. Le Docteur *Calvert*, autre Conseil de l'accusée, a prononcé ensuite un plaidoyer qui a duré trois quarts d'heure, & dans lequel il a tâché d'établir la validité de la Sentence de la Cour Ecclésiastique, dont il est Membre lui-même, & de la venger du ridicule dont on avoit cherché à la couvrir dans l'audience précédente.

Après

Digitized by Google

Après la délibération qui a ſuivi les deux diſcours, Milord *Camden* a fait les deux queſtions ſuivantes : » 1°. Une » Sentence de la Cour Eccléſiaſtique, par laquelle » un mariage a été déclaré nul, fait-elle une preuve » concluante de nature à empêcher la Couronne de » prouver la validité du même mariage dans une ac- » cuſation pour cauſe de bigamie ? 2°. Si l'on admet » qu'une telle Sentence a cette force ; peut-on, pour » l'invalider, admettre la Couronne à prouver qu'elle » a été obtenue par fraude ou colluſion « ?

M. *de Grey* a répondu à ces queſtions, au nom des douze Juges, d'une manière qui a été généralement applaudie ; les plaidoyers pour & contre l'Accuſée avoient alternativement entraîné les opinions des auditeurs : le diſcours de M. *de Grey* a détruit l'incertitude qui en avoit réſulté dans les eſprits : il a conclu à la négative pour la première queſtion, & à l'affirmative pour la ſeconde.

L'opinion de M. *de Grey* ayant été unanimement adoptée, & par conſéquent les *fins de non-recevoir* de la Ducheſſe de *Kinſton* rejettées ; il a fallu diſcuter l'accuſation même de bigamie. Le Procureur-Général en a fait l'expoſé par un plaidoyer des plus amers : il a dépeint la conduite de l'Accuſée avec les couleurs les plus noires ; il a attribué ſon ſecond mariage à des vues de cupidité, d'ambition, &c. &c. Suivant lui, Madame *Kinſton*, alors demoiſelle *Chudleigh*, venue à Londres en 1740, avoit été nommée en 1743 Fille d'honneur de feue la Princeſſe de *Galles*. En 1744, M. *Hervey* l'ayant vue par haſard dans une viſite qu'elle faiſoit à une tante à Medſtonne, ils s'aimèrent & s'unirent ſecrètement le 4 Août de la même année de l'aveu de la tante : ſix mois après, M. *Hervey*, alors Lieutenant de Vaiſſeau, fut obligé, par ſon ſervice, de partir pour les Indes Orientales ; de retour de ſon voyage, il reprit la cohabitation : il en uſa de même une ſeconde fois, après une croiſière qu'il a été forcé de faire depuis dans la Méditerranée. Mais la ſatiété amena bientôt le dégoût, & l'amour ſe changea en averſion : on chercha à ſe débarraſſer

Digitized by Google

de ces liens devenus insupportables. On y travailla dès 1752; mais on n'entreprit l'affaire sérieusement qu'en 1759 : elle traîna jusqu'en 1768, que la Cour Ecclésiastique rendit la Sentence dont il s'agit. Le Procureur-Général a ajoûté que l'Accusée avoit souvent déclaré qu'elle avoit eu un enfant ressemblant au sieur *Hervey*, & mort en bas âge.

Tous ces faits, qui tendoient à prouver la validité du mariage en litige, ont donné lieu à M. *Thurloë* de faire observer combien la manière de procéder en cette Juridiction, méritoit peu la confiance du Public.

Enfin on a fait appeller les témoins, qu'on a entendus, & l'Assemblée s'est ajournée au lendemain.

Le 20, les témoins ont été ouis de nouveau; mais comme l'Accusée demanda le lendemain, Dimanche, pour consulter le docteur *Collier*, le jugement fut renvoyé au lundi.

Ce jour-là, après que deux témoins, en faveur de la Ducheſſe *de Kinſton*, eurent été entendus, & qu'elle eut elle-même notifié ſes défenſes, qui toutes ne rouloient que ſur le bénéfice de la Sentence du Tribunal Eccléſiaſtique, le Procureur-Général donna ſes concluſions contre elle. Le grand Sénéchal debout & découvert, s'adreſſa aux Pairs pour ſavoir leur opinion. Tous déclarèrent la Ducheſſe *coupable*, excepté le Duc *de Newcaſtle*, qui l'a déclarée *coupable par accident & non par intention.*

La Ducheſſe de *Kinſton* a remis auſſi-tôt au Clerc de la Couronne un papier qui contenoit ces mots : *je réclame les priviléges de la Pairie.*

Cette demande a donné lieu à la queſtion ſuivante. *Une perſonne de la Pairie, coupable d'un crime que les Loix puniſſent corporellement, peut-elle être exemptée d'être marquée à la main, ou d'être tenue en priſon?*

Cette queſtion a paſſé à l'affirmative, & la Ducheſſe, en conſéquence, a été déclarée libre, après avoir été réprimandée ſur le paſſé, & exhortée à mieux faire à l'avenir. Cette dame eſt partie preſque auſſi-tôt; elle eſt arrivée le 24 au ſoir à Calais, d'où elle ſe propoſe de retourner à Rome.

Ce Procès célèbre ſemble préſenter une autre queſ-

Digitized by Google

tion qui ne paroît pas même avoir été entrevue. Si la Ducheſſe de *Kinſton* eſt coupable, & ſon premier mariage valide, elle n'a donc pas pu contracter le ſecond ? mais ce n'eſt qu'au ſecond qu'elle devoit le privilége de la Pairie : il y a donc néceſſairement contradiction dans la Sentence. Si elle eſt bien Ducheſſe, on a mal jugé en la réprimandant. Si elle ne l'eſt pas, on a mal jugé en l'exemptant de la peine corporelle.

Enfin une troiſième queſtion, non moins importante aux yeux des obſervateurs impartiaux, c'eſt celle-ci : Qu'eſt-ce que la liberté d'une Nation chez laquelle il y a une claſſe entière de citoyens exemptée par la Loi de tous châtimens, & qui peut par conſéquent devenir criminelle impunément & légalement ? Nous invitons les Anglois à réſoudre ce problême d'une manière ſatisfaiſante.

La Reine eſt acouchée le 25., vers les dix heures du matin, d'une Princeſſe.

Extrait des papiers Anglois du 3 Mai 1776.

Un paquebot parti de Boſton, le 25 Mars, a apporté des dépêches du Général *Howe* au Gouvernement, & pluſieurs autres lettres qui donnent lieu à différens bruits. D'un côté on dit que l'armée Provinciale a élevé une batterie à la ferme Philipp, d'où elle a commencé à tirer du canon & des bombes ſur la ville quinze jours avant que les troupes réglées abandonnaſſent la place ; que le Général *Howe* crut néceſſaire de faire une tentative pour déloger les Provinciaux ; mais le vent étant devenu trop violent, il vit qu'il ne pourroit débarquer dans l'endroit déſigné ; qu'en conſéquence il envoya le lendemain un Parlementaire au Général *Wallington* avec offre d'évacuer la ville ſur le champ, & d'abandonner ſon artillerie, ſes munitions, &c. que ſa propoſition ayant été acceptée, il s'eſt embarqué le jour d'enſuite avec 7000 hommes & 1500 habitans, & qu'ils ont fait voile directement à Hallifax.

D'autres débitent que le Général *Howe*, après avoir fait ſauter les fortifications de Boſton, & avoir pris ſous ſa protection les amis du Gouvernement, avoit évacué la place avec ſes troupes ſans être moleſté par les Provinciaux, & qu'il s'étoit embarqué dans le port. On ajoute que le vaiſſeau qui a apporté ici cette nouvelle eſt parti de Boſton avant qu'on sût vers quel lieu de l'Amérique le Général ſe propoſoit de diriger ſa route. Les Provinciaux ſont entrés dans Boſton.

Digitized by Google

La nouvelle du jour eſt que le Général *Howe* a évacué Boſton le 24 Mars, par ordre de la Cour, après avoir détruit les fortifications. On a laiſſé quelques vaiſſeaux de guerre pour bloquer ce port, & empêcher que les bateaux de tranſport ne tombent entre les mains des Boſtoniens.

Peu de tems avant l'embarquement un corps conſidérable de Provinciaux s'eſt emparé de Rhode-Iſland, mais le Général a envoyé un détachement de deux mille hommes qui ont battu ce corps, en ont tué une grande partie, & ont fait le reſte priſonnier. On ne ſavoit pas encore bien certainement où le Général avoit intention d'aller; beaucoup de gens croient que c'eſt à la Virginie qui eſt un pays plat, & où parconſéquent les troupes pourront agir avec plus d'efficacité que dans les parties plus ſeptentrionales qui ſont en général très-montagneuſes.

Ce matin on a reçu plus de trois cens lettres de Boſton, qui toutes confirment que les troupes du Roi ont évacué cette ville, & quelques-uns croient qu'elles ont fait voile pour *la nouvelle York*.

FRANCE.

De VERSAILLES, le 12 Mai.

Le Roi a diſpoſé de cinq Gouvernemens vacans. Celui de Bergues a été accordé au Comte de *Jaucourt*, Maréchal de Camp; celui de Blaye, au Marquis de *Roncheroles*, Lieutenant-Général; celui de Saint-Malo, au Comte de *Sourches*; ceux des Châteaux d'If & de Villefranche, en Rouſſillon, aux Comtes de *Say-Montbeliard* & de *Rochambau*, Maréchaux de Camp. Les trois premiers de ces Gouvernemens ſont de la première claſſe des Gouvernemens particuliers, les deux autres ſont de la troiſième claſſe.

Le 28 du mois dernier, Leurs Majeſtés & la Famille Royale ont ſigné le contrat de mariage du Comte d'*Eſtourmel*, Colonel d'Infanterie, avec Mlle *de Galard*; celui du Comte de *Balbi*, Colonel d'Infanterie, avec Mlle de *Caumont*; celui du Comte de *Lammerville*, avec Mlle de *Vandégre*, & celui du Préſident de la *Briffe*, avec Mlle de *Bernage*.

De PARIS, le 12 Mai.

Le premier de ce mois, M. *Albert*, Lieutenant

Digitized by Google

Général de Police, accompagné de MM. les Directeurs & Administrateurs de l'Ecole Royale gratuite de Dessin, a fait l'ouverture de la nouvelle classe & chef-lieu de cette Ecole, rue des Cordeliers. Ensuite il s'est rendu aux Thuileries, accompagné du même cortège, pour y délivrer les grands Prix & Prix de quartier de l'année 1775. Les Elèves qui ont remporté les sept grands Prix, ont eu l'honneur d'être embrassés par ce Magistrat, aux bruit des fanfares & des acclamations publiques.

M. *Bachelier*, Directeur de cette Ecole, & Peintre célèbre, y a prononcé le discours d'usage.

On nous mande d'Amiens que le Dimanche des Rameaux dernier, un quidam, en habit Clérical, a été se présenter au Curé de Camont, de la part de M. l'Evêque d'Amiens, pour l'aider dans les fonctions du saint ministère. Ce Pasteur, n'ayant point de raisons de défiance, pénétré de reconnoissance pour les soins de son Prélat, a reçu avec joie un homme qui venoit diminuer le poids de ses fatigues. Il n'a exigé aucune preuve de sa mission. Ce nouveau Coadjuteur, dès le lendemain, a commencé ses travaux Apostoliques. Il a célébré les saints Mystères; assidu au tribunal de la pénitence, il a distribué le pain & la parole de Dieu. Le jour de Pâques, ainsi que les deux jours suivans, il a célébré solemnellement la Messe Paroissiale. Il a débité au Prône un Sermon atrabilaire, qui n'a paru être qu'une révélation des confessions qu'il avoit entendues en très-grand nombre.

Il a pris congé du Curé de Camont quelques jours après, sous prétexte d'aller à Mons : il s'est rendu à Dury, Village aussi voisin d'Amiens, où il a fait à-peu-près la même chose. De-là il a dirigé sa route vers Breteuil, où, malheureusement pour lui, voulant jouer le même rôle dans un Presbytère où se trouvoient plusieurs Ecclésiastiques rassemblés, il a été reconnu pour ancien Frère-Quêteur des Picpus de Paris. Il avoit déserté cette Maison à la suite d'un libertinage qui lui avoit attiré quelques pénitences sévères. Le besoin de subsistance le faisoit ainsi rôder de Paroisse en Paroisse, où faisant céder les remords à la nécessité, il profanoit

Digitized by Google

les Myſtères les plus ſaints de la Religion. Cet Apoſtat ſe voyant découvert, a cru que ſans s'occuper davantage du ſalut des autres, ſon meilleur parti étoit de chercher le ſien dans la fuite. On ne dit point qu'il ſoit encore arrêté.

On ſait combien de fois nous avons déja démenti la Gazette de la Haye, tant ſur des calomnies dont nous étions nous-mêmes l'objet, que ſur des aſſertions étrangères & non moins fauſſes, qui pouvoient en impoſer au Public, & nuire, (car c'eſt toujours là le but) aux particuliers qu'on y injurioit.

On nous engage à y revenir encore, & à détruire un article faux dans tous ſes points, inſéré dans le n°. 49 de cette Gazette, du 22 Avril dernier, à l'article Paris. On y dit » que la Paroiſſe de Saint-Jacques » de la Boucherie ſe préſenta proceſſionnellement à » celle des Saints-Innocens, pour y faire ſtation de » Jubilé, & que le Curé de cette dernière Paroiſſe, » ſans reſpect pour ſon caractère, ſans égards pour le » concours nombreux des Paroiſſiens qui accompa» gnoient la Proceſſion, lui refuſa l'entrée de ſa Pa» roiſſe, & fit fermer la porte. « On finit l'article par exhorter Mgr. l'Archevêque à punir le Curé des Saints-Innocens.

Cette aſſertion n'a rien d'obſcur. Le Public doit être perſuadé que M. le Curé des Saints-Innocens a réellement refuſé l'entrée de ſon Egliſe à celui de Saint-Jacques de la Boucherie : cependant il eſt de fait que ce dernier ne s'y eſt jamais préſenté en Proceſſion : au contraire, c'eſt M. le Curé des Saints-Innocens lui-même qui a eſſuyé ce refus à l'Egliſe de Saint-André des Arts, où il s'étoit préſenté la troiſième Fête de Pâques. Qu'on juge par-là quelle confiance on doit avoir à une feuille où l'on oſe imprimer de pareilles fauſſetés.

On mande de Montélimart, en Dauphiné, un nouvel exemple des fureurs de l'amour outragé. Une jeune perſonne, ſéduite ſur une promeſſe de mariage, voyant ſon amant en éluder l'exécution, le ſomma un jour de ſa parole; celui-ci ayant répondu par un refus formel, l'amante lui a brûlé la cervelle. Son piſtolet étoit

Digitized by Google

chargé de deux onces de poudre, & plein de balles juſqu'au haut. Si ſon inexpérience dans la manière de charger cette arme ne l'a pu empêcher de s'en ſervir, elle l'a lui a rendue funeſte à elle-même : le piſtolet a crevé, & l'a bleſſée cruellement. Il lui eſt cependant reſté aſſez de force pour ſe ſauver par-deſſus les murs de la Ville, afin d'échapper aux pourſuites de la Juſtice.

Le 4 de ce mois, M. *Laus de Boiſſy*, de l'Académie des Arcades de Rome, a eu l'honneur de préſenter à Madame la Princeſſe de *Lamballe*, le Manuſcrit d'une Comédie en cinq Actes, intitulée : *Le Priſonnier*, ou *le Triomphe de la Conſtance ;* la Princeſſe a bien voulu en agréer la dédicace. Le ſujet de cette pièce eſt un trait de bienfaiſance de *Charles-Emmanuel*, Duc de Savoie.

En réparant, il y a quelque-tems, le pavé de l'Egliſe de l'Abbaye de St. Laon, en la Ville de Thouars, on a découvert le tombeau de *Marguerite d'Ecoſſe*, Dauphine de France, première femme de Louis XI ; il eſt dans un caveau, au pied de l'Autel de la Vierge ; la voûte du caveau eſt bien faite. Cette Princeſſe eſt dans un cercueil de plomb, élevé ſur un mur bâti en croix, d'un pied & demi. Comme ce cercueil eſt crevé, on y voit les triſtes dépouilles de cette Princeſſe ; on reconnoît la tête, les bras, les pieds, les jambes, &c. *vanitas vanitatum.*

A cette lugubre découverte, oppoſons-en une moins affligeante. Les anciens droits féodaux ſont une ſource inépuiſable de ſingularités. En voici un conſtaté par un acte renouvellé le 5 Septembre 1737, qui peut être comparé à tout ce que l'on a jamais vu de plus extraordinaire en ce genre. Un vaſſal du Château de C, près Breſſuire, fait ſon aveu & dénombrement, enſuite il ajoute :

» Pour raiſon de quoi, je vous dois, mondit Sei-
» gneur, le devoir ci-après expliqué, qui eſt qu'à la
» première couche que les Dames de C. feront d'en-
» fant vivant, ſoit mâle ou femelle, moi, dit avouant,
» & l'aîné des enfans mâles qui naîtront de moi en
» légitime mariage, & les deſcendans auſſi premiers-

Digitized by Google

» nés mâles de mesdits enfans, à perpétuité, sommes » tenus d'aller, le lendemain des couches de ladite » Dame Comtesse, au-devant de la porte d'entrée de » sa chambre, & là, crier à haute voix, *Vive Madame* » *la Comtesse de* C. *& le nouveau-né*, à l'honneur du- » quel je serai tenu boire tout d'une haleine une bou- » teille de vin, que vous serez, mondit Seigneur, » tenu me faire donner avec un morceau de pain blanc » pesant une livre, & une perdrix bien poivrée & sa- » lée: & si ladite Dame Comtesse n'accouchoit que d'une » fille, vous ne me ferez donner, mondit Seigneur, » qu'une bouteille d'eau, une livre de pain noir, & » un morceau de fromage, lequel devoit j'offre vous » payer, &c. "

Observons que c'est des auteurs de ces ridicules servitudes que nous tenons nos usages, nos loix, tout le fonds de notre constitution. Si quelque jour la postérité, en la supposant cependant plus raisonnable que nous, est scandalisée que de pareils usages aient pu s'établir, pourra-t-elle l'être moins qu'ils se soient conservés, malgré le progrès tant vanté des lumières?

On nous assure que M. *Aubry*, Chirurgien, Elève de l'Hôtel-Dieu de cette Ville, vient de découvrir un moyen aisé & peu dispendieux de préserver de la putréfaction & de conserver sains & entiers dans leur état naturel, pendant plusieurs mois, & même dans les climats les plus chauds, les *cadavres* ou *sujets* destinés aux dissections anatomiques.

Cette découverte ne peut manquer de hâter les progrès de la Médecine & de la Chirurgie, sur-tout dans nos Colonies, où la chaleur du climat accélérant la putréfaction des corps, il n'avoit pas été possible jusqu'ici d'y cultiver l'Anatomie.

Elle sera encore avantageuse dans un pays tempéré, parce qu'elle donnera le moyen d'y disséquer en toutes saisons, & à tel degré de chaleur que l'on jugera à propos.

Enfin on n'aura plus à redouter les piquûres des instrumens de dissection, accidens qui n'étoient que trop multipliés, quelque soin & quelque exactitude que l'on mît à s'en préserver.

Digitized by Google

Le ſieur *Aubry* ſoumettra ſa méthode à telles épreuves qu'on exigera de lui.

On vient de publier, par ordre du Gouvernement, une Méthode éprouvée pour le traitement de la Rage. La voici.

Si la perſonne bleſſée eſt bien conſtituée, & d'un tempérament ſanguin, il faut faire d'abord une ou deux ſaignées du bras ou du pied, après avoir débarraſſé les entrailles par quelques lavemens laxatifs.

La ſaignée ſeroit encore mieux indiquée, s'il s'étoit déja manifeſté quelque ſymptôme de la rage, car alors le viſage eſt rouge & allumé, le regard eſt farouche, les yeux ſont ordinairement enflammés, le pouls eſt fort, vif & plein.

On fera tremper, matin & ſoir, une heure de ſuite, les jambes dans l'eau chaude, mais d'une chaleur tempérée; & s'il étoit poſſible de plonger tout le corps dans un bain tiède, cela ſeroit encore plus utile.

On lavera long-temps la plaie avec l'eau tiède, chargé de ſel marin. On doit réitérer cette lotion, ſur-tout les premiers jours, & même au-delà, ſi le mauvais état & l'aſpect de la plaie l'exigeoient.

Si la morſure eſt conſidérable, ſi les chairs ſont déchirées, hachées, profondément contuſes, on fera des ſcarifications profondes; on ſéparera les lambeaux; enſuite on fera les lotions avec l'eau tiède ſalée, ou ce qui ſeroit préférable, ſi les circonſtances le permettoient, avec l'eau animée par le ſel ammoniac diſſout.

Si l'on avoit à traiter quelque animal domeſtique mordu, alors au lieu de ſcarifier, il faudroit cautériſer la plaie avec un fer rouge. Cette pratique, trop cruelle pour les hommes, eſt pourtant préférable à celle des ſcarifications.

Immédiatement après ces préliminaires, on frottera légèrement les bords & les environs de la plaie avec un gros de pommade mercurielle; enſuite on panſera la plaie avec l'onguent ſuppuratif ou le baſilicum. Si l'on vouloit ſe ſervir de quelqu'autre onguent, on auroit attention de n'employer que ceux qui ſont fort doux, & qui reſſemblent aux deux précédens.

On doit panſer régulièrement deux fois par jour la plaie, en renouvellant l'application du ſuppuratif ou du baſilicum, après avoir fait la lotion avec l'eau tiède ſalée; mais il ne faudra réitérer la friction légère avec la pommade mercurielle, à la même doſe déja preſcrite, qu'une ſeule fois en vingt-quatre heures (1).

(1) Le moyen le plus ſimple & le meilleur de faire les frictions ou l'application de la pommade mercurielle, eſt de ſe ſervir pour cet effet d'une plume ou plutôt d'un pinceau de charpie que l'on chargera de pommade. Par cette manœuvre on ne produira nulle irritation

Digitized by Google

On aura soin de procurer journellement la liberté du ventre par des lavemens simples, où l'on aura mêlé une bonne cuillerée de miel commun, & deux cuillerées de vinaigre.

Dans l'intention de prévenir la salivation, on purgera tous les quatre ou cinq jours, en faisant avaler une dose de poudre purgative quelconque. Ce purgatif devant être souvent répété, il est prudent, & même essentiel d'en modérer la dose.

Il seroit même avantageux de procurer, sur-tout dès les commencemens, une ou deux fois le vomissement, s'il y avoit des nausées ou des envies fréquentes de vomir.

Deux fois par jour, c'est-à-dire, le matin & dans la soirée, on fera avaler une cuillerée de vin où l'on aura mêlé vingt ou vingt-cinq gouttes d'eau de Luce. On se borneroit, à l'égard de ce remède, à une seule cuillerée chaque jour, si l'on remarquoit qu'il procurât trop d'agitation. S'il déterminoit la sueur, effet assez ordinaire, on la favoriseroit, sans assujettir pourtant les malades à respirer un air trop réchauffé. On suspendroit alors l'usage de l'eau de Luce, ou la dose seroit modérée.

On donnera tous les jours le bol suivant:

Quatre grains de camphre,
Deux grains de musc,
Six grains de nitre en poudre:
Mêlez & incorporez avec un peu de miel.

S'il y avoit trop d'insomnie ou d'agitation, on pourroit prescrire un calmant, dont la dose seroit moyenne; mais il ne faudroit pas le réitérer plusieurs jours de suite.

On engagera les malades à boire fréquemment d'une infusion de fleurs de tilleul ou de feuilles d'oranger, adoucie par le miel, & acidulée avec le vinaigre commun, ou le vinaigre distillé, ce qui seroit préférable (1)

Si l'on avoit à traiter quelqu'un à qui les remèdes n'eussent point été administrés de bonne heure, & qui ressentît déja l'aversion invincible ou l'horreur pour toute boisson, symptôme ordinaire de la rage confirmée; il faudroit alors faire prendre en la-

---

& s'il y a plusieurs plaies, on pourra diviser assez la quantité de pommade employée chaque fois pour en appliquer par-tout où cela est nécessaire.

Quoique le mercure en général paroisse être jusqu'à présent le meilleur remède contre la rage, il n'a pas à beaucoup près la même efficacité quand on l'administre intérieurement sous forme saline, ou de telle autre manière. Les expériences ont appris que l'onguent mercuriel appliqué extérieurement sur les bords & aux environs de la plaie, est ce qui réussit le mieux.

(1) Il ne faudroit employer le vinaigre distillé qu'autant que l'on seroit assuré qu'il eût été distillé dans des vaisseaux de terre ou de verre; celui du commerce a presque toujours été préparé dans des vaisseaux de cuivre.

Digitized by Google

vement, de trois ou de quatre en quatre heures, un gobelet de la même infusion, prescrite ci-dessus, & pareillement acidulée. On donneroit de la même manière le bol, après l'avoir délayé dans un de ces lavemens. On auroit recours au même moyen pour le calmant, s'il en étoit besoin, & pour l'eau de Luce; mais ici l'infusion adoucie avec le miel ne seroit point acidulée. Ne pouvant pas aussi faire avaler la poudre purgative, on substitueroit un lavement purgatif.

On ne permettra que peu de nourriture, jamais échauffante, & toujours choisie, autant qu'il sera possible, dans la classe des substances végétales. Le lait & toute espèce de laitage doivent être interdits.

Ce traitement doit avoir lieu jusqu'à ce que la plaie soit guérie, & que la cicatrice paroisse bien faite.

On doit en général continuer l'usage des frictions mercurielles, du bol antispasmodique, & de la portion avec l'eau de Luce; le tout entre-mêlé de purgations, comme il a été dit, au moins un mois de suite, pour pouvoir se flatter de préserver sûrement de la rage.

A plus forte raison doit-on prolonger le traitement pour ceux qui ont été grièvement blessés, ou qui auroient éprouvé déja quelque symptôme du développement & de l'action du venin.

Si malgré les pansemens & les lotions, les plaies avoient un mauvais caractère, alors on prescriroit chaque jour, de deux en deux heures, & plusieurs jours de suite, deux ou trois cuillerées à bouche d'une forte décoction de quinquina.

Après le traitement terminé, s'il existoit de l'abattement, de la langueur, une profonde tristesse, il faudroit donner chaque jour, trois prises de quinquina en poudre; & ce remède seroit continué huit ou dix jours.

On règlera toujours les doses des remèdes selon l'âge, la constitution & le tempérament. Il seroit donc important que le traitement fût toujours dirigé par un Médecin prudent & éclairé.

Les animaux domestiques utiles, tels que les vaches, les bœufs, les chevaux, qui auroient été mordus par quelqu'autre animal enragé, & que l'on voudroit préserver de la rage, seroient traités par le cautère actuel, comme il a été dit, par les lotions d'eau tiède plus chargée de sel marin, par les frictions mercurielles, en triplant chaque fois la dose de la pommade, & par les pansemens de la plaie avec la térébenthine rendue plus liquide, en la mêlant avec un peu de bonne huile d'olive ou de noix.

On leur feroit avaler abondamment de l'eau blanche miellée, & chargée d'une bonne quantité de vinaigre.

On leur donneroit pendant ce traitement, quelques mixtions purgatives appropriées à ces animaux, & des lavemens, s'ils étoient constipés.

Toute communication avec les autres animaux sains, seroit

Digitized by Google

ſoigneuſement interdite pendant un mois ou ſix ſemaines de ſuite.

Jamais on ne tenteroit de traiter ceux en qui l'on commenceroit à remarquer quelque ſigne de la rage, prête à éclater.

Les autres animaux moins utiles, tels que les chiens, &c. doivent être d'abord, & dans tous les cas, ſacrifiés ſans aucune réſerve.

Lettre à l'Auteur de ce Journal.

Il eſt du devoir de tous bons citoyens de rendre publics les témoignages de reconnoiſſance qu'ils doivent à leurs bienfaiteurs, ſur-tout lorſque les faits ſont auſſi intéreſſans à l'humanité que l'eſt le ſuivant.

En 1767 je fus attaqué d'une hernie à l'aine droite. Le Médecin qui l'examina, la qualifia d'entéroépiplocèle, & pour tous remèdes me conſeilla de porter un bandage, en m'aſſurant que juſqu'à ce moment on n'avoit pu trouver un remède pour cette maladie. Je ne fus pas peu étonné de me voir condamné pour le reſte de mes jours à traîner une vie languiſſante : effectivement bientôt après j'éprouvai de mauvaiſes digeſtions, des coliques des tiraillemens d'eſtomac, & une eſpèce de jauniſſe qui ſembloit m'annoncer une deſtruction prochaine. Ennuyé de mon triſte état, je conſultai pluſieurs hommes de l'art, qui tous me dirent qu'il falloit uſer de la précaution d'avoir un bandage qui contînt exactement ma hernie en place. Malgré toute l'habileté des Experts en cette partie, ils n'ont pu réuſſir.

Sur l'annonce que M. *Brogniard* a donnée au public de la découverte d'un remède topique pour la cure des Hernies, je n'héſitai point de partir pour venir le conſulter ſur ma deſcente. M. *Brogniard* me rendit à la vie, en m'aſſurant qu'en ſix ſemaines ou deux mois il me guériroit. Ce libérateur m'a tenu parole ; car depuis quatre mois que je ſuis hors de ſes mains, je jouis de la ſanté la plus parfaite ; laquelle me fait naître le plus vif deſir de rendre public mon témoignage de reconnoiſſance envers M. *Brogniard*, homme bien précieux à l'humanité. A Paris, ce premier Mars 1776.

Signé, DE LAPRADE, *premier Echevin de la ville de Souillac en Quercy.*

A ces deux annonces infiniment intéreſſantes, ajoutons-en une troiſième non moins précieuſe, conſignée dans la Gazette de la Martinique.

Lettre de M. Emerigon, *Procureur du Roi de Saint-Pierre de la Martinique, à M. le Général.*

MONSIEUR,

Voici la relation que vous me demandez, & de ma goutte & de ma guériſon.

Digitized by Google

Cette maladie ne m'eſt point héréditaire : j'en reſſentis les premières atteintes en 1767, âgé alors d'environ 55 ans.

Des douleurs fréquentes qui circuloient aux pieds, aux genoux & aux mains, en furent le pronoſtic : je n'y crus point ; mais un accès caractériſé qui me ſurvint en 1769, me convainquit que j'étois réellement goutteux.

Cet accès fut ſuivi de divers autres, ſouvent pluſieurs par année, & toujours plus longs & plus violens. L'un & l'autre pied, les genoux & les mains furent attaqués, tantôt ſéparément, & tantôt enſemble. Mon dernier accès en Septembre 1774, fut des plus cruels ; l'attaque fut générale, & je ſouffris pendant plus de deux mois des douleurs inexprimables. Fomentations & cataplaſmes de toute eſpèce furent, pendant les criſes, inutilement employés, je n'en reçus aucun ſoulagement.

Je voulus connoître la cauſe de ce mal ; triſte conſolation ! nos Docteurs anciens & modernes m'apprirent que la goutte eſt une maladie indomptable ; que ſa nature eſt inconnue ; qu'elle eſt la maitreſſe ſouveraine des douleurs ; qu'on ne peut la fléchir par la violence ; qu'elle ſe rend d'autant plus redoutable, qu'on lui livre plus de combats ; que tous les moyens qu'on emploie pour l'adoucir ou la vaincre, l'irritent, la prolongent, la font dépoſer, & ſouvent remonter ; enfin que le meilleur remède pendant la douleur, c'eſt la douleur même.

On m'aſſura néanmoins qu'un vieux goutteux, perclus de tous ſes membres depuis plus de cinq années, avoit été radicalement *guéri* par un remède qu'il tenoit d'un Caraïbe.

Je vérifiai le fait ; & certain de cette guériſon, je me hâtai d'uſer du même remède, dont j'éprouvai bientôt les ſalutaires effets.

En voici la compoſition.

Dans une bouteille contenant environ trois pintes de Taffia, faire infuſer deux onces de gomme de Gayac pulvériſée ; expoſer au Soleil pendant ſept à huit jours, cette bouteille bien bouchée ; remuer & ſecouer de tems en tems la liqueur, pour faciliter la diſſolution de la Gomme ; obſerver de ne pas remplir entiérement la bouteille, pour que l'efferveſcence ne la faſſe pas éclater ; filtrer cette liqueur à travers du cotton ou du papier brouillard, en remplir des bouteilles ordinaires, qu'on bouchera exactement, & dont il convient de faire proviſion, pour qu'en vieilliſſant la liqueur ſe bonnifie. La doſe eſt de ce que peut contenir une cuiller à bouche, qu'il faut prendre tous les matins à jeun.

Le goût n'en eſt pas agréable, mais on s'y accoutume par l'habitude.

Il faut néceſſairement employer le Taffia, l'eau-de-vie ne produiroit pas le même effet.

J'ai commencé l'uſage de ce remède en Novembre 1774. Mes jambes qui reſtoient long-tems foibles & débiles après les accès,

Digitized by Google

recouvrèrent bientôt leur force & leur vigueur; les nodus qui s'étoient formés ſur preſque toutes les jointures des pieds & des mains, ſe diſſiperent peu à peu, ſoit par l'effet du remède, ſoit par l'application du ſavon blanc: le jeu des articulations eſt parfaitement rétabli, il ne ſubſiſte plus que deux légères nodoſités qui ne me gênent point & qui diminuent journellement.

Je ne reſſens plus ces douleurs errantes qui me tourmentoient & qui m'annonçoient une nouvelle attaque; & depuis environ quinze mois, je jouis d'un bien-être, dont j'avois été privé pendant ſept à huit années conſécutives.

L'uſage journalier que je fais de ce remède me procure un autre avantage: des viſcoſités, des rapports, des aigreurs, des plétho-res, une pituite exceſſive, m'obligeoient de recourir de tems en tems à la purgation; ces incommodités ſont diſſipées, & mon eſtomac fait ſes fonctions avec aiſance & ſans effort.

J'ai lieu de croire que cette liqueur a la vertu de briſer, de diviſer l'humeur goutteuſe, de l'empêcher de s'accumuler, de ſe fixer, & d'en opérer l'évacuation, ſoit par l'expectoration qui eſt abondante après avoir pris la doſe, ſoit par quelqu'autre moyen qui m'eſt inconnu.

Je ne ſuis pas néanmoins entièrement raſſuré; bien des goutteux ont ſouvent préconiſé avec trop d'empreſſement, certains remèdes qui ne leur avoient procuré que du répit. Cependant ſi la préſente année s'écoule, ſans que j'éprouve aucun reſſentiment de goutte, je me croirai radicalement guéri.

Quand au régime, voici celui que j'obſerve: Je fuis les grands repas, & toute ſorte d'excès. Une ou deux heures après avoir pris ma doſe, je déjeune avec du lait. Je dîne frugalement, ſans néanmoins aucun choix d'alimens: gras ou maigre, doux, ſalé, ou épicé, froid ou chaud, mon eſtomac s'en accommode, pourvû qu'il ne ſoit pas ſurchargé. Je ne ſoupe point ou très-peu. L'eau & le vin vieux de Bordeaux, forment ma ſeule & unique boiſſon. Je me couche vers les dix heures, & je me lève à cinq.

Je m'abſtiens des bains, ſoit tièdes ſoit froids; ils m'ont occaſionné ſubitement deux accès de goutte. J'évite d'avoir les pieds mouillés, deux autres accès ſuivirent de près cet accident.

A la faveur de ce remède & de ce régime, je jouis à l'âge de 64 ans d'une ſanté parfaite.

Quel ſecours, Monſieur, pour l'humanité, ſi ce remède pouvoit extirper le plus cruel, le plus inſupportable de tous les maux!

Je ſuis avec reſpect, &c. *Signé*, EMERIGON.

A Saint-Pierre de la Martinique, le 8 Février 1776.

Digitized by Google

JOURNAL OU GAZETTE DE LITTÉRATURE.

SPECTACLES.

Les *Italiens* ont depuis peu donné *le Mai*, Pièce nouvelle, dont la Reine a honoré une Repréſentation de ſa préſence. Une autre nouveauté qui a paru ſur leur Théâtre, c'eſt une enfant de douze ans, expoſée au début dans les grands rôles. On a trouvé à la Petite la voix, l'intelligence & le jeu d'imitation que comporte ſon âge : elle promet beaucoup : mais la ſenſation générale a paru être celle du regret, plutôt que du plaiſir. C'eſt un fruit vert qu'il auroit fallu laiſſer mûrir, avant que de l'offrir au Public, & ſur-tout à celui de la *Capitale*.

A cette occaſion, ſans prétendre faire aucune critique perſonnelle de la jeune débutante, nous ne nous laſſerons pas d'obſerver cet abus ſingulier, qui s'introduit peu-à-peu dans les Spectacles de Paris : on ſemble ſe piquer de n'y plus haſarder que des novices : on ſe fait une gloire d'y monter, *ſans avoir jamais paru ſur aucun Théâtre* : c'eſt aux dépens de la partie la plus cultivée de la Nation, que l'on fait les expériences des talens. Aſſurément cet uſage mériteroit une réforme.

C'eſt manquer de reſpect à celui de tous les Publics, qui a le plus de droit d'en exiger, que de le nourrir ainſi d'alimens précoces, & de le réduire à ſouffrir pendant vingt ans, dans l'eſpérance de jouir un jour d'un talent médiocre, que lui-même aura ébauché par cette longue tolérance. Il y fait même une double perte. Non-ſeulement ces embrions Dramatiques ne ſe développent preſque jamais d'une manière ſatisfaiſante ; ils ſont bientôt ou épuiſés par un travail trop dur, ou, ce

Digitized by Google

qui eſt plus commun, gâtés par des éloges perfides; & corrompus par les délices encore plus redoutables; mais ils occupent des places qui ſeroient plus utilement remplies. Ils écartent de véritables talens, qu'une éducation plus convenable forme journellement dans les Provinces. On a beau dire que les ſujets s'y rouillent, qu'ils y négligent leur jeu, qu'ils y manquent de conſeils éclairés; rien n'eſt plus faux.

Hors un ſujet aux *François*, & un à l'*Opéra*, tout ce que nos Spectacles ont jamais eu d'Acteurs dignes de quelque célébrité, ſe ſont formés dans la Province. *Baron* y avoit été envoyé par *Molière*; la première de toutes les Actrices qui aient jamais exiſté, & qui peut-être exiſteront, le *Roſcius* de ſon ſexe, & de ce ſiècle-ci, qui après avoir donné tant d'éclat à ſon exiſtence Théâtrale, en aſſure un non moins flatteur à ſa retraite, ne s'étoit pas exemptée de ce noviciat néceſſaire: ſi ce n'eſt pas dans ces eſſais ambulans qu'elle avoit acquis entièrement cette majeſté, cette énergie, cette intelligence, qui lui ont fait créer en quelque ſorte une déclamation toute nouvelle, c'eſt-là du moins qu'elle s'étoit préparée à les acquérir: les fondations d'un palais ne ſont pas auſſi agréables que l'édifice, mais ſans elles, les ſallons les plus ſuperbes n'exiſteroient pas.

C'eſt au Public à faire juſtice de cet empreſſement indiſcret, qui le brave, & à renvoyer à l'école, toutes ces poupées que l'on condamne à jouer deux rôles à la fois, celui de leur *Perſonnage*, & celui de *grandes Perſonnes*, qu'elles ſont, par les dimenſions mêmes de la nature, hors d'état d'exécuter. Mais, comme vient de l'obſerver l'Auteur du Journal des Dames, *les Comédiens en Province appartiennent au Public, au lieu qu'à Paris le Public appartient aux Comédiens*; double raiſon pour que les premiers ſe perfectionnent, & que le ſecond ſoit ſoumis ſans relâche au deſpotiſme Comique qui le maîtriſe.

On continue *Alceſte* à l'*Opéra*. Le terme fatal des *cinq repréſentations* eſt paſſé, & le Public, en rendant d'ailleurs hommage aux talens de M. *Gluk*, ne paroît pas diſpoſé, même par l'habitude, à prendre un merveilleux plaiſir à cette Tragédie lyrique. On y diſtingue

des

Digitized by Google

des morceaux de la plus forte expreſſion, qui déſignent un maître ſupérieur : mais les opinions ſemblent ſe réunir pour décider que cet Opéra eſt plus triſte que touchant.

D'abord nous ne pouvons nous refuſer à une obſervation, qu'il eſt fâcheux que M. *Gluk* n'ait pas faite : c'eſt qu'en général, du moins en *France*, il n'y a point de ſuccès lyriques, qui ne ſoient juſtifiés par les paroles du Poëme, autant que par les ſons dont on les revêt. Nous n'avons d'Opéra célèbres, que ceux où deux hommes ſupérieurs chacun dans leur genre, ont réuni leurs talens, où une action intéreſſante & des diſtributions appropriées à la pompe des Spectacles, ont ſoutenu l'harmonie en occupant l'eſprit & les yeux. On parle encore d'*Atis*, de *Théſée*, d'*Armide*, de *Dardanus*, de *Caſtor & Pollux* : mais ces drames ſont des Pièces regulières, qui ſe paſſeroient même de l'illuſion mélodieuſe que le chant y ajoute : elles perdroient moins qu'on ne croit, à être déclamées ; & ce n'eſt qu'en s'attachant au Poëte, que le Muſicien s'eſt ſauvé de l'oubli.

Or, M. *Gluck*, trop prévenu peut-être en faveur des uſages d'Italie, a entiérement négligé ce fonds eſſentiel pour nous. Les paroles de ſon *Iphigénie*, ont fait regretter qu'il eût appliqué ſa broderie ſur un étoffe auſſi mince : on a été bien plus étonné encore du canevas de ſon *Orphée* ; mais les expreſſions manquent, pour déſigner le texte de ſa pauvre *Alceſte*. On n'a pas d'idée au théâtre, ſi l'on en croit les cenſeurs, d'un cadre auſſi foiblement conſtruit, & rempli avec autant de maladreſſe. Ils diſent qu'on n'y trouve ni action, ni intelligence, ni diſtribution, ni poëſie, ni ſpectacle : c'eſt exactement le vuide de *Newton*, & le grand prodige qu'a fait ici M. *Gluck*, ſuivant eux, n'eſt pas d'avoir compoſé des ſons harmonieux, mais de les avoir ainſi attachés à rien : or il eſt impoſſible, diſent-ils, dans une nation telle que la nôtre, que quelques airs intéreſſans, quelques ſons paſſionnés, vivifient une maſſe froide, morte, comme celle-là, dans ſa totalité : nous invitons à cet égard nos lecteurs à relire ce que nous avons dit l'année dernière au ſujet d'*Orphée*.

Digitized by Google

Ce choix eſt d'autant plus fâcheux pour M. *Gluck*, que ſi jamais un ſujet a prêté tout-à-la-fois, à la majeſté d'un ſpectacle, au développement des grandes paſſions, à l'emploi heureux & varié des danſes, & par conſéquent aux plus grands effets de la Muſique & de la Poéſie, c'eſt celui d'*Alceſte*. Hors le perſonnage du mari, qui eſt toujours un peu plat, & même ridicule, il eſt impoſſible d'imaginer une fable plus favorablement diſpoſée pour enrichir l'Opéra d'un des plus beaux drames qu'il puiſſe poſſéder.

Le nouvel Auteur avoit *Euripide* & *Quinault*, pour s'aider. Il devoit avoir ſon propre cœur pour s'élever, & nous attendrir. Quelle ſcène pathétique ne devoient pas produire les différentes ſituations d'*Alceſte*, amante & mère, jeune, adorée d'un époux qu'elle chérit, & ſe ſacrifiant elle-même à la paſſion qui la détermine! Quel parti à tirer de cet épiſode d'*Hercule*, très-foible, très-puérile, il faut l'avouer, dans le Grec, quoiqu'en diſe le Père *Brumoi*, ennobli & perfectionné par *Quinaut*; mais ſuſceptible d'un nouveau développement? Combien ce rôle, traité comme il doit l'être, animé par une muſique proportionnée, & rendu par l'Acteur, qui a mis tant d'ame dans celui d'*Agamemnon*, auroit acquis de nobleſſe! Au lieu de cette froide pſalmodie, de ce *De profundis* que vient chanter le convoi inutile des inutiles divinités de l'enfer, quel beau chœur auroient fourni les miniſtres de *Pluton*, indignés de la témérité d'*Hercule!* quelle ſublime muſique pendant le combat! (1) quelle effrayante peinture de l'enfer, à l'inſtant où le héros en auroit franchi l'entrée! quel moment que ſon entrevue avec *Pluton*, & la ſurpriſe d'*Alceſte*, & ſon admiration, & ſa joie! quelles acclamations que celles du peuple de *Theſſalie*, au moment où ſa Reine reparoîtroit, avec le demi Dieu vainqueur de la mort! quelle ſource d'images pour le Poëte, pour le Muſicien, pour le Décorateur, que

(1) Combat au reſte qu'il auroit peut-être fallu placer dans un entr'acte, attendu la foibleſſe, la meſquinerie, la bêtiſe de nos machines.

Digitized by Google

tous ces incidens si multipliés ! comment se peut-il qu'on n'en retrouve rien, absolument rien, dans la nouvelle *Alceste?* comment, en entreprenant un ouvrage de cette nature, rester si pauvre avec tant de richesses autour de soi ?

On répond que la Musique étoit faite : que le translateur françois n'a pu que se traîner sur les pas de M. *Casabigi*, père du Poëme Italien, & qu'on est bien embarrassé quand il s'agit de se fourrer dans un habit de hasard, qui n'est pas disposé à la taille du second porteur.

Quelle excuse ! & pourquoi donc faire une fripperie de nos spectacles, de la seule partie presque de notre existence, où nos mœurs, notre constitution, nos loix, laissent aux suffrages publics quelque espèce d'influence. Que nous importent les goûts & les usages de nos voisins ? Qu'avons-nous besoin de ces glapissemens, que les voix bistournées d'*Italie* rendent peut-être supportables à des oreilles qui en ont pris l'habitude ? Artistes, qui demandez nos applaudissemens, travaillez pour nous.

Si à *Naples*, si à *Rome*, si à *Venise*, on s'est accoutumé à se repaître de sons ; si l'on pardonne en faveur de la supériorité de l'exécution, ou de la beauté de la voix, la fadeur des paroles ; si l'on ne cherche au Théâtre que le plaisir de l'oreille, & que les absurdités les plus choquantes, ou le vuide non moins choquant de l'action, soient aux yeux des Spectateurs des défauts qu'ils pardonnent, ou des convenances que l'usage fasse paroître nécessaires, qu'en resulte-t-il ? Que quand vous travaillez pour eux, vous êtes excusables de profiter de leur indulgence, ou de vous prêter à leur goût ; mais quand vous changez d'atmosphère, & qu'à une nation sensible, délicate, ingénieuse, vous venez proposer de vous admirer, de vous goûter, de vous imiter, n'abusez point de l'ascendant que peuvent vous donner votre réputation & vos talens, pour diminuer ses plaisirs ; ne mettez pas vos nouveaux Juges dans l'embarras de dire : mais qui donc se trompe, de nous ou des Italiens ? car enfin cela nous ennuie, & ils en font leurs délices.

Digitized by Google

Pouvez-vous vous flatter de nous familiariſer par des paroles & une action languiſſantes, avec une mélodie lugubre dont rien ne nous dédommage? Vous allongez nos ballets; quand la poitrine de vos chanteurs eſt épuiſée! Eh! raccourciſſez vos ſoupirs! animez vos doléances! que vos Acteurs ſoient en ſcène. Donnez-nous des amantes paſſionnées, des héros bouillans, des rivaux vindicatifs. Quand ſur ce fonds, diſpoſé par des mains dignes de vous être aſſociées, vous viendrez répandre les brillantes couleurs de l'harmonie; quand vos ſons modifiés comme les paſſions qu'ils auront à exprimer, en ſaiſiront toutes les nuances, & qu'attaquant nos cœurs par une double voie, ils rendront à l'oreille les mêmes images que les paroles peindront à l'eſprit, alors vous jouirez d'une gloire pure & flatteuſe: vous verrez briller d'un nouvel éclat la couronne que vous a déja décernée une nation juſtement célèbre, & vos premiers admirateurs, forcés d'avouer un jour que vous avez bien fait de ne pas vous en tenir à leurs ſuffrages, vous paieront par un redoublement d'admiration, du travail que vous auront coûté les nôtres.

Voilà ce que nous ne craignons pas de dire, au nom de la partie la plus ſaine du public, à M. *Gluck* & aux hommes d'un talent ſupérieur, qui ſeroient, comme lui, tentés de nous enrichir de leurs productions, germées d'abord ſur des terreins étrangers.

Il eſt d'autant plus intéreſſant, que quelqu'un ſe rende enfin ici l'organe de cette portion du public, qu'étant dans cette occaſion, comme dans tant d'autres, timide en proportion de ce qu'elle eſt ſenſée, circonſpecte, préciſément parce qu'elle a raiſon, & impuiſſante à faire prévaloir ſon avis, parce que c'eſt celui qui ſe propoſe avec le plus de douceur & de ménagement, elle eſt ſans ceſſe ſacrifiée aux opinions bruyantes des partis, & perd en regrets, en ennuis, en dégoûts, le tems que les hommes paſſionnés emploient du moins à ſe combattre.

C'eſt une jouiſſance pour un *Lulliſte* de dire du mal de la muſique Italienne, & de pouvoir crier bien haut, que rien n'eſt plus déteſtable. C'en eſt une pour les zéla-

Digitized by Google

teurs de la mélodie moderne, d'assurer que nos prédécesseurs n'avoient ni oreille, ni esprit, ni goût, ni exécution : mais ce n'en est pas une pour les bonnes gens disposés à goûter tout ce qui leur feroit plaisir, que de se voir ainsi ballotés de l'un à l'autre, d'être étourdis par des déraisonnemens sans fin, qu'il ne leur est pas même permis d'apprécier, d'être fatigués par des essais gauches qui les tuent, & d'y joindre le supplice d'entendre déchirer avec fureur ce qui pourroit y mériter des éloges, tandis qu'on y relève avec le même emportement ce qui ne peut justifier que des critiques. Mais enfin c'est là le sort du bon sens & de la vérité, souvent même de la justice, en cet heureux univers, où Milord *Bolingbroke*, *Pope*, & tant d'autres graves personnages n'ont pas laissé d'assurer que tout est bien.

Le nombre de ces amateurs impartiaux, s'augmentera peut-être, s'ils lisent l'*Alceste* de *Quinaut*, Poëte, on ne peut assez le redire, trop négligé, Poëte injustement jugé par *Boileau*, & sacrifié, parce qu'il étoit modeste & sans intrigue, par le public, qui ne sait, en général, ni défendre ce qu'il estime, ni refuser ses hommages aux despotes audacieux qui le subjuguent : son jugement n'est guere équitable, en bien & en mal qu'envers les générations éteintes. L'*Alceste* de *Quinaut* est pleine d'intérêt, & de vivacité. On y trouve les vers les plus heureux, les scènes les plus animées, & les situations les plus ingénieuses.

Il s'est bien gardé de laisser traîner *Alceste* mourante aux portes de l'Enfer, & de hasarder ce débat ridicule que présente la Pièce moderne entre le mari & les habitués du cocyte, qui viennent pour emporter le corps de la femme, & ne l'emportent pas. *Admete* est blessé à mort, en combattant pour la liberté d'*Alceste*, qu'un rival a enlevée. *Apollon* vient annoncer qu'il échappera à la mort, si quelqu'un a le courage de se dévouer pour lui, & ajoute que le nom de ce sujet fidèle acquerra l'immortalité que son courage doit procurer au Roi. Les arts élèvent un temple où sa statue doit être à jamais conservée & révérée, & le piedestal où elle doit être placée paroît vuide.

Digitized by Google

Alceſte voit tout le monde héſiter. Elle ſort en s'écriant que ſon époux

N'a plus d'eſpoir qu'en l'Amour.

Auſſi-tôt *Admette* arrive guéri : il eſt empreſſé de chercher ſa femme, & de ſavoir à qui il doit ſon ſalut. Il preſſe *Apollon* de lui faire connoître le mortel généreux dont le courage lui conſerve la vie : auſſi-tôt le piedeſtal s'ouvre, & l'on voit s'élever la ſtatue d'*Alceſte*, qui ſe perce le ſein. Ce ſuperbe coup de Théâtre eſt un trait de génie qui vaut lui ſeul toute une pièce.

Nous le répétons, il ſeroit à déſirer que M. *Gluck*, au lieu de faire répétaſſer une pièce informe, pour y ajouter une muſique que la foibleſſe du ſupport affoiblit encore, eût travaillé, ou voulu travailler ſur le magnifique fonds de *Quinaut*. Un partiſan zélé de ce grand Poëte, digne de l'apprécier, & de le corriger, par le zèle reſpectueux qu'il lui voue, & les pas qu'il a faits dans la même carrière à ſa ſuite (1), a dégagé l'*Alceſte* du ſiècle dernier des formalités & des langueurs qui l'énervoient un peu : il nous l'a communiquée ainſi rajeunie, & nous joignons nos vœux à ceux des appréciateurs plus éclairés que nous, pour voir ajouter à la gloire de *Quinaut* l'honneur d'avoir M. *Gluck* pour ſecond.

Au reſte, dans ces obſervations, nous n'avons entendu rien diminuer du mérite des Acteurs qui ont exécuté la muſique difficile de la nouvelle *Alceſte*, & réchauffé les rôles ſans vigueur dont on les a chargés. La dlle *Roſalie* a paru faire le plus grand plaiſir : quoique ce genre lugubre & monotone ſoit peu favorable à ſa voix, elle y a mis une ame qui a en fait diſparoître l'uniformité. Quant au ſieur *Legros*, la beauté de ſon organe eſt trop connue pour qu'il puiſſe être jamais déplacé, & il fera toujours plaiſir dans toute pièce, même où il n'y aura que du chant.

(1) M. le Chevalier *de Saints-Marc*, Auteur d'*Adelle de Ponthieu*, repriſe avec ſuccès cet hiver.

Digitized by Google

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

HISTOIRE de l'Aſtronomie ancienne depuis ſon origine juſqu'à l'établiſſement de l'Ecole d'Alexandrie, par M. Bailly, *garde des Tableaux du Roi, de l'Académie Royale des Sciences & de l'Inſtitut de Bologne*, in-4. *A Paris, chez les freres* Debure, *Libraires, quai des Auguſtins. Prix* 10 liv. *broché, &* 12 liv. *relié*

L'ASTRONOMIE eſt la ſcience des Loix qui dirigent les mouvemens des corps céleſtes. De toutes celles que l'induſtrie humaine a découvertes & perfectionnées, c'eſt ſans contredit, la plus étonnante par l'éloignement des objets qu'elle va ſaiſir, par la multitude des connoiſſances qu'elle exige, par la force d'eſprit & la fineſſe des inſtrumens qu'elle ſuppoſe, enfin par la lenteur & le nombre des obſervations qui ſeules peuvent y produire des réſultats certains. C'eſt cependant auſſi une de celles où il paroît que les hommes ont fait dès le commencement plus de progrès juſqu'au moment très-voiſin de nos jours, où l'invention des lunettes a vraiment reculé les bornes du monde, & créé pour nous un ciel tout nouveau: les ſucceſſeurs des premiers fondateurs de l'Aſtronomie, n'ont guere fait que répéter ce qu'ils avoient appris de leurs Maîtres. Les *Grecs*, qui ont été nos inſtituteurs, n'ont fait que s'approprier des traditions & des ſyſtêmes établis long-tems avant eux.

La marche du Soleil a probablement été la première étudiée & connue. Le mouvement régulier de cet aſtre d'orient en occident, auquel eſt dûe la viciſſitude des jours & des nuits, ne pouvoit échapper aux obſervateurs même les plus groſſiers. La Lune & ſes phaſes ne pouvoient manquer de fixer enſuite leur attention, & ce ne fut qu'après avoir bien étudié le cours de ces deux aſtres ſi différents des autres, que les yeux purent diſtinguer, dans cette multitude de points lumineux qui peuplent le ciel, ceux dont les

Digitized by Google

positions varient, & ceux au contraire qui paroissent condamnés à une éternelle immobilité, c'est-à-dire, les planètes & les étoiles fixes.

Le Soleil & la Lune offrant seuls des phénomènes marqués, & qu'il étoit facile de suivre sans peine, sont aussi les seuls dont on ait pris les révolutions, pour en faire des époques consacrées, destinées à partager la vie sociale, & à en diriger presque tous les évènemens. Celle du premier s'appelle l'*année*; la seconde donna lieu à la distinction des *mois*.

Ces premières idées une fois fixées, on en vint au développement de ce que nous appellons *la Sphère*. On imagina le *Zodiaque*, ligne imaginaire, employée pour désigner à l'esprit celle que le Soleil parcourt, ou paroît en effet parcourir dans le Ciel. Il en fut de même des *Tropiques*, de l'*Equateur*, des *Pôles*, des *Solstices*, de l'*Equinoxe*; échaffaudage assez inutile, qui jettoit peut-être dans les notions Astronomiques plus d'obscurité, que les découvertes réelles n'y pouvoient apporter de lumières.

Ce même esprit qui matérialisoit, en quelque sorte, une théorie d'ailleurs si admirable, embrassa bientôt les Etoiles dans des divisions aussi fantastiques. On les rangea sous différens départemens, auxquels on donna des noms; l'imagination, & bientôt la fable après elle, s'emparerent du firmament: il fut habité d'hommes, d'animaux, d'êtres de toute espèce, qui induisirent le Peuple, & même les Sçavans en erreur. On crut aux influences. La superstition & la Charlatanerie s'accordèrent pour voir des vertus réelles, dans des noms que le hasard seul avoit fait inventer, & les chimères de l'Astrologie judiciaire sortirent en foule de ce Livre immense, où l'Astronomie recueilloit avec peine un petit nombre de vérités.

M. *Bailly* pense qu'une partie de ces connoissances ont dû précéder le déluge: mais quelle est la nation qui a eu la première l'honneur de les reprendre & de les perfectionner, après ce fléau qui noya les Sciences avec leurs Inventeurs? M. *Bailly* regarde comme une chose probable que ce ne sont ni les *Indiens*, ni les *Chinois*, ni les *Chaldéens*, mais les *Scythes* ou *Tartares*;

Digitized by Google

de ſorte que, ſuivant lui, c'eſt du Pôle au Midi qu'il faudroit ſuivre la renaiſſance des arts, & ſur-tout de celui qui calcule les combinaiſons des corps céleſtes. Il accumule beaucoup de probabilités pour appuyer cette idée ſingulière qui, dans le fonds, eſt aſſez indifférente; mais qui acquiert ſous ſa plume un véritable intérêt.

Quel que ſoit le point du monde où s'eſt rallumé le flambeau, l'Auteur ſuit le développement de la lumière, dans les *Indes*, à la *Chine*, en *Aſſyrie*, en *Egypte* & en *Grèce*, où, comme nous avons dit, on ne trouve guere que des imitateurs. M. *Bailly* donne une courte notice des ſyſtêmes adoptés dans les différentes Ecoles; car dès-lors il ſembloit que les hommes ſe fiſſent une loi de rendre raiſon préciſément de tout ce qu'ils ne pouvoient point ſçavoir. Les *Grecs*, très-dignes en cela d'être regardés comme nos modèles, raiſonnoient longuement ſur les découvertes d'autrui: les *Newton* de l'*Aſie* s'étoient, à ce qu'il ſemble, contentés de tâcher de voir, & de bien voir les effets: les Rhéteurs, ou ſi l'on veut, les Philoſophes *Grecs*, ſe piquerent ſur-tout de bavarder ſur les cauſes & ſur les principes, & ce fut-là auſſi ce qui les rendit ſi abſurdes. Quand ils ne vouloient que briller, ils reſtoient chez eux; mais quand ils vouloient s'inſtruire ſérieuſement, de maîtres inintelligibles & ignorans qu'ils étoient dans le Licée, ou à l'Académie, ils devenoient diſciples éclairés à *Alexandrie*, ou ſur les bords du *Gange*. M. *Bailly* préſente l'hiſtoire de toutes leurs Ecoles, & des hommes qui les ont rendues célèbres, d'une manière auſſi claire que rapide, dans la première Partie de ſon Ouvrage.

La ſeconde contient des éclairciſſemens & des détails Hiſtoriques & Aſtronomiques. C'eſt une eſpèce de Commentaire très-ſçavant de la première Partie; il appuye ou il explique dans l'une, par une érudition très-variée, & des conjectures très-ingénieuſes, les faits raſſemblés dans l'autre.

Digitized by Google

Les Rêveries d'un Amateur du Coliſée, ou les Femmes ſans dot, brochure de 160 pages, in-8. *A Paris, chez* Ruault, *Libraire, rue de la Harpe.*

Le projet de l'Auteur eſt d'exclure abſolument les filles de tout partage dans les maiſons où elles naiſſent. Cette idée préſentée & ſoutenue ſérieuſement, n'en paroît d'abord que reſſembler davantage à une plaiſanterie; l'Auteur lui-même ne s'eſt pas attendu probablement que ſa brochure devînt jamais le noyau d'un nouveau code, & le texte d'aucune de nos légiſlations modernes: il eſt pourtant vrai, qu'en y réfléchiſſant, on n'eſt pas éloigné de trouver quelques probabilités aux effets qu'il attribue à cette eſpèce de proſcription civile prononcée contre la moitié du genre humain.

On ne le ſoupçonnera cependant pas d'être l'ennemi des femmes, ni des ſentimens qu'elles ſont le plus jalouſes d'inſpirer.

Voici comme il en parle.

» L'amour eſt un ſentiment céleſte qui eſt méconnu par les » hommes; on entend des vieillards chagrins & des voluptueux » qui végètent dans la débauche, appeller l'amour un *égarement* » *de l'eſprit*... Les impies!

» L'amour eſt le père de toutes les vertus; l'amour obtient » droit des jeunes hommes, que nos inſtitutions n'ont point en» core corrompus, des ſacrifices que la philoſophie, armée de » tous ſes raiſonnemens, n'obtient pas même des Philoſophes.

» Quand nous liſons dans un roman, ou que nous entendons » ſur un théâtre, ces mots délicieux: *une chaumière & Julie*, » *& je ſuis le plus heureux des mortels*, on éprouve un ra» viſſement inexprimable, on entend un applaudiſſement univer» ſel. D'où cela vient-il?... C'eſt que le ſentiment vertueux eſt » le cri de la nature, qui ne trompe jamais ſur le bonheur vé» ritable; c'eſt qu'il eſt une de ces vérités incorruptibles, qui » s'élèvent au-deſſus de la dépravation des mœurs; c'eſt qu'il » eſt une de ces vérités éternelles qui ne périront jamais «.

Un homme qui s'exprime ainſi ne doit pas être ſuſpect au beau ſexe.

Digitized by Google

Tout le monde, ſuivant lui, gagneroit à ſa réforme. Les *hommes* y trouveroient leur avantage : alors ils ne ſe marieroient plus que par inclination. Ils ne craindroient plus de trouver un tyran dans leur compagne ; ils n'auroient point à redouter ces procès déshonorans ou ruineux, que le deſir de l'indépendance & la perſpective d'une fortune échue, ſuſcite ſi ſouvent dans les familles ; ils pourroient ſe marier plus jeunes, & les Provinces ne perdroient plus cette foule de ſujets eſtimables, qui en ſont chaſſés par l'impoſſibilité de contracter un mariage aſſorti, aujourd'hui que la meſure des proportions dépend des richeſſes, & non pas des cœurs.

Les *femmes* trouveroient un bénéfice réel dans cette perte apparente : elles ne ſeroient plus alors recherchées que pour elles-mêmes ; elles ne ſe verroient point traîner à l'autel par des parens impitoyables qui ſacrifient leur propre ſang d'une part à l'ambition, & de l'autre à l'avarice. Il n'y a pas une fille jolie, dans quelque rang que la nature l'eût placée, qui ne pût prétendre aux mariages les plus éclatans ; elle ſeroit par conſéquent chérie, ménagée, reſpectée dans ſa famille, comme pouvant un jour en devenir la reſſource & la protectrice. Celle à qui le ſort auroit donné une naiſſance illuſtre, ne perdroit rien au nouvel état des choſes, puiſque dans cette parité de fortune, à mérite égal, elle auroit encore la préférence. Un homme de qualité, qui trouvera les mêmes charmes dans une fille de ſa condition, aimera mieux, ſans doute, ſa main, que celle d'une roturière.

Pour la *nation*, l'utilité de la conſtitution moderne ſeroit immenſe : elle épureroit les mœurs : les épouſes étant toutes aimées, les courtiſannes ne trouveroient plus d'adorateurs. Un mari qui trouveroit dans ſon ménage des graces & des vertus, ſans frais, ne ſe piqueroit plus d'aller chérement payer au loin des vices & des dangers. Cette eſpèce de femmes, qui fait du plaiſir un métier, & du plus doux des ſentimens un honteux moyen de ſubſiſtance, s'évanouiroit bientôt faute d'être recrutée ; elle ne ſe perpétue que par des filles qu'une première foibleſſe plonge bien

Digitized by Google

tôt dans un égarement irréparable. Elles seroient bien mieux défendues de la séduction, quand un intérêt commun les faisant regarder comme le trésor de toute la famille, leur donneroit d'une part autant d'inspecteurs que de parens, & de l'autre modifieroit la surveillance, par des égards, des ménagemens qui en feroient disparoître tout ce qu'elle pourroit avoir de gênant & d'amer.

La Loi *sans dot* une fois établie, notre spectateur prétend que le Colisée pourra être infiniment ennobli, & devenir non-seulement le théâtre des plaisirs purs, mais la sauve-garde des mœurs, la ressource de la délicatesse, l'aliment de l'honneur, tant en général qu'en particulier dans les deux sexes, enfin précisément l'opposé de ce qu'il est aujourd'hui. Il faut lire dans l'Ouvrage même la description que fait l'Auteur, de ce Colisée si différent du nôtre; elle est écrite avec un enthousiasme qui gagne insensiblement le Lecteur, & nous a fait nous écrier : *pourquoi faut-il que ce ne soient que des rêveries !*

HISTOIRE des inaugurations des Rois, Empereurs, & autres Souverains de l'Univers, depuis leur origine jusqu'à présent, suivi d'un Précis de l'état des Arts & des Sciences, sous chaque règne, des principaux faits, mœurs, coutumes & usages les plus remarqués des François, depuis Pepin *jusqu'à* LOUIS XVI, *par M. ***. A Paris, chez* Moutard, *Libraire de la Reine, rue du Hurepoix.*

CE Recueil nous a paru curieux. Il y a lieu peut-être de regretter qu'avec un titre aussi général, l'Auteur se soit presque borné à ce qui regarde la France. Il y a à peine soixante pages employées pour les inaugurations de tous les autres Souverains du monde. On peut y distinguer sur-tout celle du *Kan* des *Tartares*; ce Trône est électif, comme presque tous ceux de l'*Asie*, où il s'en faut beaucoup que le droit de succession soit aussi constant que nous le croyons dans nos préjugés gothiques sur les Gouvernemens de cette

Digitized by Google

partie du monde. C'eſt une obſervation que nous avons déja faite plus d'une fois. Les Electeurs prennent le Candidat & le placent ſur un feutre poſé par terre ; enſuite on lui adreſſe ce diſcours. « Si tu gouvernes » bien les Etats, tout te réuſſira ſelon tes deſirs ; mais » ſi tu es pareſſeux, & que tu préfères tes plaiſirs à ton » devoir, tu ſeras tellement dégradé & avili, que tout » le monde t'abandonnera, & qu'il ne te reſtera plus » que ce feutre pour te ſervir de ſiège. « Ce n'eſt pas-là le catéchiſme d'un deſpote.

Les Inaugurations des Princes François, dont on rend compte ici, commencent à *Pépin*. A la deſcription des mœurs & des uſages, on a joint preſque de ſiècle en ſiècle des Eſtampes curieuſes, qui repréſentent les habillemens uſités dans l'intervalle d'une époque à l'autre ; c'eſt-à-dire, une eſpèce d'hiſtoire des modes. On ſe doute bien qu'il ſeroit difficile de rien imaginer de plus ridicule. A la vérité, ſi, pour s'en mocquer, il falloit ſoi-même être exempt de ce travers, nous n'aurions pas droit d'y trouver de l'extravagance. Des gens qui ſe chargent le pied d'une boucle de ſept ou huit pouces de long, ſeroient mal venus à rire des ſouliers à la poulaine du treizième ſiècle, ou des épaules factices, ainſi que des énormes brayettes du quinzième.

Ce livre ne ſe borne pas à ces détails puériles. On y voit beaucoup de particularités qui peignent d'une manière plus intéreſſante les mœurs & les reſſources de chaque ſiècle. C'eſt une choſe curieuſe, par exemple, que de voir ſous S. Louis le Chancelier, dès-lors chef de la Magiſtrature, borné pour toute eſpèce d'appointement & de bénéfices, à ſept ſols pariſis par jour, ſur leſquels on rabattoit la dépenſe de ſes chevaux quand il logeoit à la ſuite du Souverain dans quelque Abbaye.

Un autre particularité du même ſiècle, non moins intéreſſante, c'eſt la formule du ſerment que faiſoient au Roi le Premier Préſident & les autres Magiſtrats. On leur diſoit :

» Vous jurez au Roi, notre Sire, que vous le ſervirez & con-

Digitized by Google

» ſeillerez bien & loyaument, à l'honneur & au profit de lui & » de ſon Royaume, envers & contre tous; que vous lui gar- » derez ſon patrimoine & le profit de la choſe publique, de » ſon Royaume à votre pouvoir; que vous ne ſervirez à autre » Maître ou Seigneur qu'à lui; ni robes, penſion ou profit, de » quelconques Seigneurs ou Dames que ce ſoit, ne prendrez » doreſnavant, ſans congé ou licence du Roi, & que de lui ne » impétrerez pour vous, ou ferez impétrer d'autres licences ſur » ce; & ſi d'aucuns Seigneurs ou Dames, avez eu du tems » paſſé, ou avez préſentement robes ou penſion, vous y renon- » cerez du tout; & auſſi que vous ne prendrez quelconques dons » corrompables, & ainſi le jurez-vous par ces Saints Evangiles, » de Dieu, que vous touchez «; le Récipiendaire répondoit : *ainſi je le jure, mon très-redouté Seigneur.*

Cette eſpèce d'appendice des mœurs & uſages eſt pouſſée juſqu'au ſacre de *Louis XVI.* Il y a une Eſtampe qui repréſente les habillemens depuis la fin du règne de *Louis XV.* juſqu'à cette année. On eſt un peu ſurpris d'y voir une femme en *Caraco*, avec un tablier en falbalats; & de lire au-deſſous : *Habit de Dame.* Il en eſt de même d'une figure d'homme en *fraque Anglois*, retrouſſé d'un côté par une main paſſée ſous la veſte, avec cette inſcription : *Habit du bel air.* Il ſemble qu'il auroit fallu quelques modifications à ces eſpèces d'écriteaux. Si les Dames adoptent en effet quelquefois le négligé que le premier explique, elles n'en font cependant pas un habit de parure; & quant à l'eſpèce de maſcarade que la commodité, ou plutôt encore l'anglomanie rendent en effet aſſez commune aujourd'hui, il ne falloit point la déſigner par le mot impropre *Habit du bel air.* Il ſemble que le mot contraire auroit été plus juſte.

Digitized by Google

ÉDITS, DÉCLARATIONS,

LETTRES-PATENTES ET ARRÊTS.

Les différentes Ordonnances pour la nouvelle compoſition des Troupes, ont paru. Celle qui concerne l'Infanterie contient LIII Articles, dont voici la ſubſtance.

Sa Majeſté d'abord, pour établir une uniformité de conſtitution dans ſon Infanterie tant françoiſe qu'étrangère réduit tous les Régimens à deux bataillons. Celui *du Roi* ſeul, reſtera compoſé de quatre. En conſéquence les Régimens de *Picardie*, *Champagne*, *Navarre*, *Piémont*, *Normandie*, *La Marine*, *Béarn*, *Bourbonnois*, *Auvergne*, *Flandre* & *Guyenne*, ſeront dédoublés, pour former vingt-deux Régimens de deux bataillons chacun. Les premiers & troiſièmes bataillons de chacun de ces onze Régimens conſerveront leurs anciennes dénominations, & les ſeconds & quatrièmes bataillons formeront de nouveaux corps ſous les noms de *Provence*, *Ponthieu*, *Armagnac*, *Blaiſois*, *Neuſtrie*, *Auxerrois*, *Agenois*, *Forès*, *Gâtinois*, *Cambreſis* & *Viennois*. Ces nouveaux Régimens prendront rang immédiatement après ceux dont ils auront été tirés, & dans l'ordre où ils ſont nommés ci-deſſus.

Chaque bataillon ſera compoſé de quatre Compagnies de *Fuſiliers*, & il y aura dans chaque Régiment une Compagnie de Grenadiers, une de Chaſſeurs & une d'Auxiliaires. Celle de Grenadiers ſera portée à cent huit hommes, y compris les Officiers, & celles de Chaſſeurs ou de Fuſiliers, à cent ſoixante & onze. Celles d'Auxiliaires ſeront illimitées. Les unes & les autres ſeront commandées par ſix Officiers, un Capitaine, un Capitaine en ſecond, un premier Lieutenant, un Lieutenant en ſecond & deux Sous-Lieutenans. Il y aura dans celles de Grenadiers, un Sergent-Major, un Fourrier-Ecrivain, quatre Sergens, huit Caporaux, un Cadet Gentilhomme, un Frater, deux Tambours ou inſtrumens: Celles de Fuſiliers, de Chaſſeurs ou d'Auxiliaires auront un Sergent & deux Caporaux de plus. Les Colonelles & Lieutenantes-Colonelles, outre les ſix Officiers ordinaires, auront à leur tête un Colonel en ſecond ou un Lieutenant-Colonel, qui ne ſera pas compris dans le nombre de cent ſoixante & onze hommes.

L'état Major de chaque Régiment d'Infanterie ſera compoſé à l'avenir d'un Colonel Commandant, d'un Colonel en ſecond, d'un Lieutenant-Colonel, d'un Major, d'un Quartier-Maître-Tréſorier, de deux Porte-Drapeaux, d'un Adjudant, d'un Chirurgien-Major, d'un Aumônier, d'un Tambour-Major & d'un

Digitized by Google

Armurier. En conſéquence de cette nouvelle diſpoſition, les Chefs de bataillons, les Aide-Major, les Sous-Aide-Major & les Quartiers-Maîtres, actuellement exiſtans dans l'Infanterie, ſont ſupprimés, ainſi qu'un Porte-Drapeaux, par bataillons, les Fourriers & les Appointés.

Pour ne rien changer à l'ancienne diſcipline des Régimens d'Infanterie Allemande, Irlandoiſe, Italienne & Corſe; le Roi y entretiendra un Prévôt, qui ſera payé ſur le pied de vingt-ſous par jour; mais à qui la maſſe du Corps ſera tenue de fournir l'habillement. Il y aura en outre dans l'Etat-Major des Régimens Allemands, des Colonels-propriétaires, ſans appointemens. S. M. veut cependant que les Colonels-propriétaires actuels continuent a être payés, comme ci-devant, & que les appointemens ne ſoient ſupprimés que pour leurs ſucceſſeurs. Les Colonels en ſecond, & les Lieutenans-Colonels des Régimens Allemands, auront à l'avenir des Compagnies.

Les Aides-Major & Sous-Aide-Major étant ſupprimés, tous les détails dont ils étoient chargés dans l'ancienne compoſition, ſeront remplis par les Adjudans, qui auront rang de premiers Sergens-Majors : ceux des Compagnies leur ſeront ſubordonnés. Ces derniers ne feront aucun ſervice. Ils ſeront chargés ſupérieurement aux autres Sergens, de tous les détails de ſervice & de diſcipline, ſous les ordres des Officiers de la Compagnie. Le Fourrier-Ecrivain remplira les mêmes fonctions que les anciens Fourriers ſupprimés. Il ne fera d'autre ſervice que celui de tenir les Regiſtres, de former les Etats & de pourvoir au logement de la Compagnie.

Le Quartier-Maître-Tréſorier aura le rang & les prérogatives de Lieutenant. Il ſera chargé du détail, de la recette & de la dépenſe de la Caiſſe.

La Compagnie Auxiliaire, qui ſera attachée à chaque Régiment d'Infanterie, ſera une eſpèce de dépôt, deſtiné en tems de guerre à pourvoir au remplacement des hommes qui viendront à manquer dans les Compagnies de Fuſiliers & de Chaſſeurs, qui ſeront chargées de compléter celles de Grenadiers. En conſéquence, S. M., pour remplir le but qu'elle ſe propoſe dans cette inſtitution, veut qu'au choix du Colonel, un des ſix Officiers, le Sergent-Major, & trois des cinq autres Sergens deſtinés à former la Compagnie Auxiliaire, ſoient établis au lieu qui ſera déſigné pour ſervir de dépôt aux recrues de chaque Régiment, & qu'ils ſoient payés, en tems de paix, des fonds de la maſſe du Corps, ſur le pied réglé au titre des recrues, dans l'Ordonnance d'adminiſtration.

L'Article XIX, porte que » Sa Majeſté voulant traiter favora-» blement les Officiers, Bas-Officiers & Soldats de ſon Infan-» terie Françoiſe & Etrangère, entend qu'ils jouiſſent de leurs » appointemens & ſolde, ſans aucune retenue, ſoit pour les

» quatre

Digitized by Google

» quatre deniers pour livre, ſoit pour la Capitation ou toute » autre dépenſe; ſon intention étant que leſdits objets ſoient » acquittés ſur la maſſe générale du Corps, qui ſera établie par » la préſente Ordonnance.

» En conſéquence de ces diſpoſitions, S. M. ſupprime le trai- » tement qui avoit été réglé précédemment pour le tems de » guerre, ſe propoſant d'accorder aux Officiers & particuliére- » ment à ceux des Régimens qui ſeront deſtinés à entrer en » Campagne, quelques mois d'appointemens en gratification, » & de leur procurer d'ailleurs à la fin de chaque Campagne, » les ſecours que les circonſtances, la nature de leurs ſervices, » & leur zèle pourront leur faire mériter.

» Sa Majeſté eſt également diſpoſée à accorder aux Bas-Offi- » ciers, Grenadiers, Chaſſeurs & Soldats, une ou deux paires de » ſouliers en gratification, proportionnément aux fatigues qu'ils » auront éprouvées «.

En établiſſant l'uniformité dans le Service Militaire, le Roi en améliore la paie. Voici quels ſeront à l'avenir les appointemens & la ſolde des Troupes.

Infanterie Françoiſe.

	liv.	ſols.	d.
Un Capitaine-Commandant aura par jour .	5	11	1 ½
Un Capitaine en ſecond	4	»	»
Un premier Lieutenant	2	10	»
Un Lieutenant en ſecond	2	4	5 ½
Un Sous-Lieutenant	2	»	»
Un Sergent-Major de Grenadiers	»	18	»
Un autre Sergent de Grenadiers	»	15	4
Le Fourrier-Ecrivain	»	15	4
Un Caporal de Grenadiers	»	10	4
Un Grenadier	»	7	4
Un Tambour ou inſtrument de Grenadiers .	»	9	4
Un Frater	»	10	4
Un Sergent-Major de Fuſiliers	»	17	»
Un autre Sergent de Fuſiliers ou un Fourrier-Ecrivain	»	13	4
Un Caporal de Fuſiliers	»	9	4
Un Fuſilier ou Chaſſeur	»	6	4
Un Tambour ou Inſtrument de Fuſiliers .	»	8	4
Un Frater	»	10	4

Etat-Major d'Infanterie Françoiſe.

Un Colonel-Commandant	11	2	2 ½
Un Colonel en ſecond	5	»	»
Un Lieutenant-Colonel	10	»	»
Un Major	8	6	8

Digitized by Google

Un Quartier-Maître Tréſorier	3	6	8
Un Porte-Drapeau	2	»	»
Un Adjudant	1	»	»
Un Chirurgien-Major	3	6	8
Un Aumônier	1	13	4
Un Armurier	»	6	4

Infanterie Etrangère.

Un Capitaine-Commandant	6	13	4
Un Capitaine en ſecond	4	4	8
Un Sergent-Major	1	»	»

Tous les autres Grades ſeront payés ſur le même pied que l'Infanterie Françoiſe.

Etat-Major de l'Infanterie Etrangère.

Un Colonel-Commandant	33	6	8
Un Colonel en ſecond	16	16	4
Un Adjudant	1	6	8
Un Tambour ou un Prévôt	1	»	»

Les autres Grades ſur le même pied que l'Infanterie Françoiſe.

A l'époque de la nouvelle compoſition réglée par la préſente Ordonnance, il ſera établi une maſſe de 36 liv. par homme, par an, au complet, dans chacun des Régimens d'Infanterie Françoiſe, & de 72 liv. dans ceux d'Infanterie Etrangère, pour être employée aux recrues, à l'habillement, à l'équippement, à l'entretien & à toutes eſpèces de réparations ſans diſtinction; cette maſſe pourvoira au paiement de la Capitation & des quatre deniers pour livre, tant des appointemens des Officiers, que de la ſolde des Bas-Officiers & Soldats; S. M. continuera de faire fournir l'armement de ſes magaſins.

Cette maſſe ſera remiſe avec la ſolde, tous les mois, au Quartier-Maître-Tréſorier, pour être dépoſée dans la Caiſſe; il en ſera prélevé un ſou par jour pour chaque Bas-Officier & Soldat effectif; ce ſou ſera joint à la retenue faite ſur la ſolde pour le linge & chauſſure, (de 16 deniers par chaque Sergent & Fourrier, & de 8 deniers pour chaque Caporal, Grenadier, Chaſſeur, Fuſilier, Tambour, Muſicien & Frater,) pour ſervir de ſupplément à l'entretien de ces hommes; mais cette diſpoſition n'a lieu que dans l'Infanterie Etrangère.

Les uniformes reſteront tels qu'ils étoient ci-devant, juſqu'à ce que S. M. juge à propos d'y faire des changemens. Celui des onze Régimens dédoublés, ſera réglé inceſſamment.

Pour parvenir à la nouvelle compoſition preſcrite par cette Ordonnance, S. M. nommera des Officiers qu'elle chargera de cette opération. Les ſecondes Compagnies de Grenadiers ſeront

Digitized by Google

incorporées dans les premières, & celles de Fuſiliers que commandent les huit Capitaines les moins anciens, dans les huit plus anciennes, qui reſteront ſur pied. Les Compagnies de Chaſſeurs ſeront en même-tems tirées des Compagnies de Fuſiliers. On choiſira les hommes les plus leſtes, les plus vigoureux & les plus propres à ce genre de ſervice, ſans avoir égard à la taille. Les deux Chefs de bataillons que cette Ordonnance ſupprime, ſeront attachés aux deux premières Compagnies de Fuſiliers, & le Capitaine qui les ſuivra par ancienneté fera place à la Compagnie de Grenadiers. Le Colonel choiſira le Capitaine qui commandera la Compagnie de Chaſſeurs, & les autres Compagnies de Fuſiliers ſeront données aux Capitaines les plus anciens de Commiſſion, y compris les Aide-Major ayant Commiſſion de Capitaine.

Les Capitaines qui ſe trouveront ſans Compagnie, les Aide-Major ſupprimés & les autres Officiers ayant Commiſſion de Capitaine, ſeront placés, ſuivant la date de leur Commiſſion, dans les différentes Compagnies en qualité de Capitaines en ſecond; ſi le nombre de ces Officiers ſe trouve excéder celui des places, S. M. veut que ceux qui reſteront ſans emplois, ſoient placés dans les Compagnies en qualité de premiers Lieutenans, avec les mêmes appointemens juſqu'à ce qu'ils puiſſent être remplacés en qualité de Capitaines en ſecond. Il en ſera uſé de même pour les autres grades d'Officiers & de Bas-Officiers.

Le Roi veut bien conſerver à la ſuite des Régimens les Officiers qui ſe trouveront ſupprimés par cette diſpoſition : il leur ſera tenu compte de la moitié des appointemens dont ils jouiſſoient, & ils ſeront obligés de faire le ſervice de leur grade pendant les mois de Juillet, Août & Septembre : ils ſeront remplacés par préférence aux premiers emplois qui viendront à vaquer.

Quant aux Bas-Officiers, excédens, ils paſſeront au grade inférieur, de Fourrier à Sergent, de Sergent à Caporal & de Caporal à Fuſilier, juſqu'à ce qu'ils puiſſent être remplacés dans leur grade : ils feront le ſervice du grade où ils auront paſſé ; mais ils jouiront des hautes-paies de celui où ils étoient ci-devant.

Les Tambours & Muſiciens excédens, ſeront placés dans les Compagnies de Fuſiliers, s'ils ont la taille preſcrite, ſans pouvoir prétendre à la haute-paie dont ils jouiſſent, qui n'étoit deſtinée qu'à l'entretien de leur Caiſſe : il ſera expédié des Congés abſolus à ceux qui ne ſe trouveront pas avoir la taille & la tournure néceſſaires pour être admis dans les Compagnies.

Une Ordonnance particulière règle ce qui concerne le Régiment *du Roi*, qui eſt ſeul conſervé ſur le pied de quatre ba-

Digitized by Google

taillons. Cette Ordonnance composée de XLII Articles, assimile ce Corps aux autres Régimens d'Infanterie, à l'exception des dispositions suivantes :

Il n'y aura point dans ce Régiment de place de Cadet Gentilhomme.

L'Article VIII, crée une place de Colonel-Lieutenant-Commandant.

Par l'Article X, S. M. conserve la place d'Aide-Major du Corps avec le rang & les fonctions de Major, conformement à l'Article II, de l'Ordonnance du 15 Novembre 1774; S. M. conserve en outre deux Aides-Major ordinaires.

L'Article XII, règle que les quatre premiers Capitaines du Régiment de S. M. conserveront le titre & les fonctions de Chefs de bataillon, avec le même grade & le même service à l'Armée qu'ils ont toujours eu, & tels qu'ils ont été rétablis dans le Régiment *du Roi*, par son Ordonnance particulière du 28 Juin 1774, S. M. renouvellant en leur faveur l'Article XVIII, de l'Ordonnance du 26 Avril 1775, concernant l'Infanterie Françoise.

Par l'Article XVI, le Roi, dans la vue de procurer des débouchés plus multipliés à sa Noblesse, conserve à son Régiment d'Infanterie la prérogative d'admettre dans chacune des Compagnies de Fusiliers quatre seconds Sous-Lieutenans surnuméraires & sans appointemens.

L'Article XVII, conserve au Colonel-Lieutenant les prérogatives qui ont été jusques à ce jour attachées à ladite place, de même que l'Inspection particulière du Régiment *du Roi*.

L'Article XVIII, règle que les pensions d'ancienneté & les gratifications attachées aux Charges continueront à être payées, ainsi que les 9000 liv. par an destinées à l'entretien des Maîtres & des Ecoles gratuites qui sont établies au Régiment de S. M. depuis sa création.

Par l'Article XXXIX, S. M. confirme les dispositions de l'Ordonnance particulière à son Régiment du 12 Janvier 1763, Articles XV, XVII, XXVIII, XXIX & XXXI, concernant le choix des Officiers de l'Etat-Major, les Congés absolus des Soldats, l'armement & l'habillement de son Régiment, le rang & le service des Officiers supérieurs; comme l'Article VII de l'Ordonnance du 22 Mai 1759, rappellé à l'Article XIV de celle du 26 Avril 1775, concernant l'Infanterie Françoise, portant exception en faveur des Officiers qui servent au Régiment *du Roi* auxquels l'intention de S. M. est qu'il soit tenu compte de leurs services, en qualité d'Officiers subalternes, dans son Régiment, comme s'ils avoient rempli dans le grade de Capitaine le tems prescrit par les mêmes Ordonnances pour être susceptibles de parvenir, soit aux grades supérieurs, soit aux Commandemens des Régimens.

Digitized by Google

Enfin l'Article XL, conſerve au Colonel-Lieutenant, Inſpecteur du Régiment *du Roi*, la diſpoſition des Congés des Officiers attendu qu'ils n'ont jamais de Sémeſtre.

L'Ordonnance concernant la *Cavalerie*, contient XLV Articles. Indépendamment du Régiment des *Carabiniers*, S. M. conſervera ſur pied vingt-trois Régimens de Cavalerie : Ceux de *Chartres*, *Condé*, *Bourbon*, *Conti*, *La Marche*, *Penthièvre* & *Noailles*, ſeront réunis au Corps des Dragons, pour y former le même nombre de Régimens, dont ce Corps ſera augmenté. Chacun des vingt-trois Régimens de Cavalerie ſera compoſé de cinq Eſcadrons de cent ſoixante-quatorze hommes chacun, y compris les Officiers, dont quatre de Cavalerie & un de Chevaux-Légers. S. M. crée dans chacun de ces Régimens, pluſieurs nouvelles places d'Officiers, tels qu'un Meſtre-de-Camp en ſecond, un Quartier-Maître-Tréſorier, un Adjudant, &c. Il ſera auſſi attaché à chaque Régiment de Cavalerie, comme à l'Infanterie, un Eſcadron Auxiliaire, deſtiné en tems de guerre, à pourvoir au remplacement. Les Officiers qui excèderont la nouvelle compoſition, ſeront conſervés, avec la demi-paie à la ſuite des Régimens, pour y faire le ſervice de leur grade, pendant les mois de Juillet, Août & Septembre juſqu'à leur remplacement.

Autre Ordonnance qui aſſimile la compoſition des Régimens de Dragons, à celle de la Cavalerie; chaque Régiment de Dragons ſera à l'avenir compoſé de cinq Eſcadrons, dont un de *Chaſſeurs* à Cheval. En créant dans ce Corps, ainſi que dans la Cavalerie, des places de Meſtre-de-Camp en ſecond, de Quartier-Maître-Tréſorier, d'Adjudant, de Maître Maréchal, de Maître Sellier & d'Armurier, &c. S. M. ſupprime les Aides-Major & les Sous-Aides-Major, le Quartier-Maître, &c. les Capitaines-Lieutenans, des Compagnies des Régimens Colonel & Meſtre-de-Camp-Général de Dragons, ainſi que les Sous-Lieutenans & Cornettes de ces Compagnies. Au reſte chaque Eſcadron ſera commandé par ſix Officiers, comme les Compagnies d'Infanterie & de Cavalerie.

Indépendamment des appointemens réglés par cette Ordonnance, chacun des Meſtres-de-Camp des dix-ſept Régimens de Dragons actuellement exiſtans, recevra un ſupplément d'appointemens de 2000 liv. par an, ſans aucune retenue; ce ſupplément ne leur étant accordé qu'en raiſon du prix de la finance de leurs Régimens, les Meſtres-de-Camp des Régimens tirés de la Cavalerie & les ſucceſſeurs des premiers, ne pourront y prétendre; l'intention de S. M. étant, par l'extinction progreſſive deſdites Charges, de les réduire au même prix que celles des Meſtres-de-Camp de Cavalerie.

Le reſte de cette Ordonnance contient les mêmes diſpoſitions que celle qui concerne l'Infanterie, pour la nouvelle formation.

Digitized by Google

Une ſixième Ordonnance concernant les Huſſards les aſſimile également à la Cavalerie, autant que la nature du ſervice auquel ils ſont deſtinés peut le permettre. Ils formeront à l'avenir quatre Régimens de cinq Eſcadrons chacun; en y comprenant la Cavalerie de la Légion de Conflans. La diſpoſition de cette Ordonnance eſt conforme à celle des Dragons.

Par une autre Ordonnance, le Roi ſupprime toutes les Légions, excepté celle de Conflans, qui deviendra Régiment de Huſſards, pour former de chacune, quatre Eſcadrons de Chaſſeurs à cheval, compoſés chacun, comme dans les autres Troupes de Cavalerie, d'une ſeule Compagnie de 174 hommes. Ces vingt-quatre Eſcadrons ſeront placés dans les vingt-quatre Régimens de Dragons, avec le même traitement qu'eux. Quant aux Officiers réformés, il en ſera de même que pour ceux de la Cavalerie. Cette Ordonnance contient trente Articles.

Autre, *idem*, portant création de Cadets Gentilshommes dans les troupes du Roi. Sa Majeſté ayant donné par ſa Déclaration du premier Février dernier, une forme plus avantageuſe & plus œconomique à l'inſtitution faite par le feu Roi ſon ayeul pour l'éducation d'une partie de la Nobleſſe de ſon Royaume, & le premier uſage qu'Elle veut faire des œconomies qui ſont le fruit du plan qu'Elle a adopté à cet égard, étant d'ouvrir de nouveaux débouchés qui puiſſent d'une part ſervir à placer les Elèves des nouvelles Ecoles Militaires établies par ſa ſuſdite Déclaration & achever leur éducation, & de l'autre procurer à ſa Nobleſſe un plus grand nombre de moyens de s'attacher à ſon ſervice, Elle a ordonné, &c.

Sa Majeſté crée pour l'avenir dans chacune des Compagnies d'Infanterie, Cavalerie, Dragons & Chaſſeurs de tous les régimens de ſes troupes, à l'exception des corps qui forment ſa maiſon, de la Gendarmerie, des onze régimens Suiſſes & de ſon régiment d'Infanterie, un emploi de Cadet Gentilhomme aux appointemens, prérogatives & fonctions ci-après.

Ces Cadets Gentilshommes doivent remplir par la ſuite les emplois de Sous-Lieutenans des régimens où ils ſeront admis, toutefois après le remplacement des Officiers attachés à la ſuite. Se réſerve néanmoins Sa Majeſté de déroger à ce que deſſus en faveur des Pages attachés à ſon ſervice & à celui de la Reine ſuivant l'uſage. Leſdits Cadets feront le ſervice de Soldats, Cavaliers, Dragons ou Chaſſeurs, & ne ſeront exempts que des corvées : ils ſeront réunis pour faire chambrée ſous l'inſpection d'un Officier ſage & éclairé, choiſi par les Colonels, & ſous celle des Aumôniers, au choix deſquels Sa Majeſté pourvoira par un règlement.... Les Cadets Gentilshommes, qui ne pourront être admis dans les régimens que de l'agrément du Roi & du Secrétaire d'Etat de la Guerre, ſeront habillés de l'uniforme de leurs régimens reſpectifs, conformément à celui des Soldats, à

Digitized by Google

l'exception de la qualité du drap, des boutons & d'une épaulette en or ou argent; ils seront tenus, avant d'être Officiers, de passer par tous les grades de Bas-Officiers & d'en faire le service comme surnuméraires, n'entendant point Sa Majesté qu'ils puissent, en diminuant le nombre des Bas-Officiers, priver le Soldat de ces emplois qui sont sa perspective.... Veut Sa Majesté que lorsqu'un Cadet Gentilhomme aura, par sa faute, perdu son rang pour être fait Officier, cela ne puisse pas l'exclure de la nomination suivante, si sa conduite est changée, &c. Se réserve Sa Majesté, si quelques Cadets Gentilshommes se distinguent à la guerre ou servent avec un zèle & une intelligence marqués dans les premiers grades de Bas-Officiers, de les nommer hors de leurs rangs aux premiers emplois d'Officiers vacans, &c. La solde desdits Cadets Gentilshommes sera de 12. s. par jour dans l'Infanterie, & de 15 dans les autres corps.... Entend Sa Majesté que ceux des Cadets Gentilshommes nommés par les Colonels qui recevront du secours de leur famille, ne puissent se dispenser de vivre en chambrée avec leurs camarades, ni se permettre aucune distinction qui les éleveroit au-dessus de leurs égaux.... Sa Majesté rendant les Commandans des corps responsables de l'inexécution de cette discipline, &c.

Il paroît aussi une Ordonnance en huit Articles, pour la suppression du Conseil actuel de l'Ecole Royale Militaire, celle des Officiers & autres personnes employées dans les maisons de Paris & de la Flèche; & pour la création d'un Inspecteur-Général & d'un Sous-Inspecteur des Ecoles Royales Militaires. Il paroît en même-tems un Règlement très-détaillé concernant ces mêmes Ecoles. Ce Règlement est divisé en six Titres, le premier en quinze Articles, traite de la disposition & de la formation des nouvelles Ecoles. Le second en douze Articles, regarde l'admission & l'envoi des Elèves dans ces Ecoles. Le troisième, qui contient six Articles, règle l'éducation des Elèves. Le Titre IV en XXII Articles, concerne un établissement de concours annuel & la répartition des Elèves dans les Régimens, en qualité de Cadets Gentilshommes: le Titre V, est composé de quatre Articles, & parle des Elèves qui se destineront à l'Etat Ecclésiastique, ou à la Magistrature; & le Titre VI, établit en six Articles, la discipline & la police des Colléges, la correspondance de ces Colléges avec le Secrétaire d'Etat ayant le Département de la Guerre, & les Visites des Colléges par l'Inspecteur & le Sous-Inspecteur-Général.

Ces Colléges seront au nombre de dix, savoir:

A Soreze, Diocèse de Lavaur,	tenus par les	Bénédictins.
Brienne, ...	Troyes, ...	Minimes.
Tiron, ...	Chartres, . . .	Bénédictins.
Rebais, ...	Meaux, ...	Idem.
Beaumont, . . .	Lisieux, ...	Idem.
Pont-Levoy, . .	Blois, ...	Idem.

Digitized by Google

Vendôme, . . .	Blois, ...	Oratoriens.
Effiat, ...	Clermont, . . .	Idem.
Pont-à-Mouſſon, .	Toul, ...	Chanoines Réguliers du Sauveur.
Tournon, . . .	Valence, . . .	Oratoriens.

Ces deux derniers Colléges ne ſeront établis qu'au mois d'Octobre prochain. Ils porteront à l'avenir tous dix, le nom d'*Ecole Royale Militaire*, écrit ſur la porte principale.

Le Secrétaire d'Etat ayant le Département de la Guerre, exercera ſur les Ecoles la Surintendance, avec le même pouvoir qu'il avoit ci-devant ſur l'Ecole Militaire de Paris & le Collége Royal de la Flèche.

Il paroît encore un Edit donné au mois d'Avril dernier, concernant les Vins. Il eſt compoſé de ſix Articles, le premier révoque & abroge tous Edits, Déclarations, Lettres-Patentes, Arrêts & Règlemens accordés à des Villes, Bourgs ou autres lieux, portant empêchement à l'entrée, au débit, à l'entrepôt, au tranſport par terre, par mer, ou par les rivières, des Vins & Eaux-de-vie du Royaume, à quelque titre & ſous quelque prétexte que ces Edits, &c. aient été rendus.

Le ſecond abolit & éteint le droit de Banvin appartenant à des Villes, Bourgs ou autres lieux; à l'égard de ce même droit appartenant à des Seigneurs, ou au Roi, à cauſe des Domaines, l'Article III, veut que nonobſtant ce droit, les Vins & Eaux-de-vie puiſſent, en quelque-tems que ce ſoit, paſſer en tranſit dans l'étendue deſdites terres, par les chemins, fleuves & rivières navigables, & que le chargement de ces denrées puiſſe y être fait, ſoit de bord à bord, ſoit autrement; en conſéquence de ces diſpoſitions, la circulation des Vins ſera & demeurera libre dans tout le Royaume: l'Article IV permet même de les porter dans les Provinces réputées étrangères, & de les reſſortir de celles-ci pour les rentrer dans l'intérieur, les Entrepoſer par-tout où beſoin ſera, ſans pouvoir être aſſujettis à d'autres règles ou formalités, que celles qui ſont ordonnées pour la ſûreté & la perception des Droits du Roi, de ceux d'Octrois appartenans aux Villes ou autres Droits légitimement établis par Sa Majeſté ou ſes Prédéceſſeurs. L'Article V permet aux Propriétaires, Marchands, &c. d'acheter & vendre en toutes ſaiſons, les Vins en gros & en détail par-tout, excepté dans les Terres des Seigneurs Eccléſiaſtiques & Séculiers dans leſquelles le droit de Banvin ſeroit établi, & dans le tems ou dans la ſaiſon ſeulement qui ſont fixés pour l'exercice de ce droit. L'Article VI fait défenſe à tous Maires, Jurats & autres Officiers d'apporter aucun obſtacle à ces diſpoſitions, à peine de demeurer perſonnellement reſponſables des frais, dépens, dommages & intérêts, qui ſeront adjugés aux parties, pour leſquels ils n'auront aucun recours contre les Villes & Communautés.

Digitized by Google

NOUVEAUTÉS.

On vient de mettre en vente, à l'Hôtel de Thou, rue des Poitevins, le quatrième Cahier *des Quadrupèdes* enluminés. Prix, 7 liv. 4 ſ.

Le Tome VII. des *Mémoires de Mathématiques & de Phyſique*, préſentés à l'Académie par divers Savans.

Les Commentaires de Céſar traduits en François, avec le texte à côté, nouvelle édition, revue & retouchée avec ſoin, par M. *de Wailly*, 2 vol. *in*-12. A Paris, chez *Barbou*, Imprimeur-Libraire, rue des Mathurins.

C'eſt une ſuite de la grande & belle Collection des Auteurs Latins.

Argenis, traduction libre & abrégée de *J. Barclai*, par M. *Savin*, 2 vol. *in*-12. A Paris, chez la veuve *Ducheſne*, Libraire, rue Saint-Jacques.

Contes des Fées, nouvelles, &c. &c. &c. le tout dédié à la Volupté, 2 vol. *in*-12. broché, par M. *V. de G.* A Paris, chez *Eſprit*, Libraire, au Palais royal.

L'Amant de Julie d'Etange, ou Epître d'Hermotime à ſon Ami, par M. *de Murville*, chez le même.

Epitalamia exoticis linguis reddita, in nuptiis auguſtorum principum Caroli Emmanuelis Ferdinandi, *ſubalpinæ Galliæ Principis*, & Mariæ Adelaïdis Clotildis, Ludovici XVI, *Francorum Regis, Sororis. Parmæ, ex regio Typographio*, 1775.

Cet Ouvrage eſt grand *in-folio*, de 120 pages, avec des inſcriptions en caractères Syriaques, Hébraïques, Caldéens, Arabes, Coptes, Ethiopiens, Turcs, Phéniciens, Samaritains, Grecs, Etruſques, Perſans, Arméniens, Rabbiniques, Géorgiens, Eſclavons, Gothiques, Ruſſes, Illyriens, &c &c. & leur verſion en Latin : orné de portraits, de vignettes & *culs-de-lampe* à chaque pages, par les meilleurs Maîtres d'Italie. L'exemplaire broché en carton eſt de 50 liv.; il n'y en a que très-peu d'exemplaires en France. On en trouve chez *Pierres*, Imprimeur-Libraire, rue Saint-Jacques à Paris.

Traité de l'Uſure, ſervant de réponſe à une lettre ſur ce ſujet, publiée en 1770, ſous le nom de M. *Proſt de Royer*, &c., & au Traité ſur le même ſujet, imprimé à Cologne en 1769, *in*-12, par M. *Etienne Souchet*, Avocat au Parlement. A Paris, chez *Baſtien*, Libraire, rue du Petit-Lion, Fauxbourg Saint-Germain. Prix, 12 liv. broché.

Digitized by Google

L'Ami du siècle, Drame en trois Actes. A Paris, chez la veuve *Ducheſne*, Libraire, rue Saint-Jacques.

Les Récréations Littéraires, ou le Paſſe-tems agréable, *in*-8°. de 94 pages, par M. *Fardeau*. A Paris, chez la même.

L'Héroïſme de l'amitié, ou David & Jonathas, Poëme en quatre chants. On y a joint pluſieurs pièces, tant en vers qu'en proſe, ſur différens ſujets, *in*-12. par M. l'Abbé *Bruté*, Cenſeur Royal. A Paris, chez les frères *Etienne*, Libraires, rue Saint-Jacques.

Manuel du Jardinier, ou Journal de ſon travail, diſtribué par mois, *in*-12 de 106 pages, par M. *D****. A Paris, chez *Debure*, père, Libraire, Quai des Auguſtins. Prix, 1 liv. br.

Diſcours ſur l'étude, pour un Paſteur des ames, par M. l'Abbé *Roy*, *in*-12. A Paris, chez *Gogué* & *Née de la Rochelle*, Libraires, Quai des Auguſtins.

Mémoires ſur le cours des Eaux. A Châlons, chez *Mercier*, Libraire, & à Paris, chez *Lottin*, Imprimeur-Libraire, rue Saint-Jacques.

Le Mentor moderne, ou inſtructions pour les Garçons, & pour ceux qui les élèvent, par Madame le Prince *de Beaumont*, 12 parties, *in*-12, relié en 6 vol. A Paris, chez *Nyon*, l'aîné, Libraire, rue Saint-Jean-de-Beauvais.

ESTAMPES.

Portrait de M Montgodin, *Curé de Saint-Albin, à Rennes en Bretagne*, gravé par M. *Beaudeau*. A Paris, chez *Moutard*, rue Saint-Jacques, & aux adreſſes ordinaires.

Ce Portrait eſt celui de ce Paſteur reſpectable dont nous avons annoncé il y a quelque tems la mort, & les vertus, qui a toute ſa vie ſacrifié les revenus, tant de ſa Cure que de ſon patrimoine à l'entretien des pauvres, & qui n'ayant en entrant dans ſon bénéfice trouvé que 3 liv. de fondées pour ceux-ci, y a laiſſé en mourant 700 liv. de rente annuelle qui lui ſont dues en entier. De pareils hommes devroient être immortels : c'eſt une réflexion que l'on fait ſouvent, quoique les ſujets en ſoient rares, & jamais peut-être elle n'a été mieux placée qu'ici.

Flora Pariſienſis, ou deſcriptions & figures de toutes les plantes qui croiſſent aux environs de Paris, ſecond Cahier, par ſouſcription. A Paris, chez *Didot* le jeune, Quai des Auguſtins. Chaque Cahier eſt de 7 liv. 10 ſ. pour les Abonnés, & de 9 liv. pour ceux qui ne ſouſcrivent point.

Nota. Dans le N°. 12, du 25 Avril, page 562, premier article de la *Muſique*, rue *de la Parcheminerie*, liſez, *de la Tixéranderie*, & plus bas, Mademoiſelle *de Cardorine*, liſez, *de Cardonne*.

Digitized by Google

JOURNAL
DE POLITIQUE
ET DE
LITTÉRATURE,

Contenant les principaux Evènemens de toutes les Cours ; les Nouvelles de la République des Lettres, les Cauſes célèbres, la notice des Arrêts, Edits, &c. &c.

NUMÉRO QUINZIEME.

25 Mai.

TOME SECOND.

A BRUXELLES,

On ſouſcrit à Paris, Hôtel de Thou, rue des Poitevins ;

En Province, aux Bureaux des Poſtes, & chez les principaux Libraires.

1776.

Digitized by Google

N. B. Meſſieurs les Souſcripteurs du mois d'Avril ſont inſtamment priés de renouveller leurs Souſcriptions de bonne heure, afin qu'on puiſſe déterminer le nombre du tirage, & faire imprimer leurs adreſſes.

L'AVANT-COUREUR, dont le ſieur *Panckoucke* eſt devenu propriétaire par acte du 4 Octobre 1773, la *Gazette de Littérature, des Sciences & des Arts*, dont il a obtenu le Privilége en date du 15 Octobre 1773, ont été réunis à ce *Journal de Politique & de Littérature.*

Ce Journal paroît le 5, 15 & 25 de chaque mois, avec la régularité la plus ſcrupuleuſe. Il a commencé le 25 Octobre 1774.

Le prix, franc de port, eſt de 18 livres. On ſouſcrit, Hôtel de Thou, rue des Poitevins; en Province, aux Bureaux des Poſtes & chez les principaux Libraires connus.

Il y a quatre époques pour le renouvellement des ſouſcriptions, Janvier, Avril, Juillet & Octobre. Le Journal formera trois volumes *in*-8. chaque année. Les mois de Janvier, Février, Mars, Avril, forment le Tome premier; Mai, Juin, Juillet, Août, le Tome ſecond; Septembre, Octobre, Novembre, Décembre, le Tome troiſième.

Il faut avoir attention d'affranchir le port des lettres & de l'argent.

Les perſonnes qui voudront faire inſérer des Livres, Eſtampes, Muſique & autres objets dans ce Journal, ſont priées de les adreſſer au Directeur du Journal, audit Hôtel de Thou, rue des Poitevins.

Digitized by Google

JOURNAL DE POLITIQUE.

TURQUIE.

De CONSTANTINOPLE, *le 9 Avril.*

LA mort du Pacha de Bagdad n'a pas été auſſi infructueuſe qu'on l'avoit d'abord cru. On aſſure qu'elle a ſuſpendu les hoſtilités entre la Perſe & la Porte, & que la paix eſt enfin ſignée. On ajoute que la tranquillité eſt auſſi rétablie en Syrie. Ces nouvelles ne ſont encore que des bruits publics.

Le Pacha de Jéruſalem avoit reçu ordre de combattre & de diſſiper les rebelles qui ſont réfugiés dans les rochers de la Paleſtine, & qui infeſtent les grandes routes & les campagnes, dans cette partie de l'Empire Ottoman : mais ces brigands ſont nombreux; ils ont montré dans pluſieurs occaſions beaucoup de courage & d'intrépidité. On appréhende avec raiſon qu'il ne ſoit pas auſſi facile de les détruire qu'on ſe l'étoit imaginé. D'ailleurs on ſe ſouvient de la querelle qui exiſte entre le Pacha de Jéruſalem & le Gouverneur de Jaffa. On n'a pas oublié que ce dernier s'eſt retranché dans cette ville; & ſi l'autre, comme on l'aſſure, s'eſt mis en devoir de l'en chaſſer, on doute fort qu'il ait pu raſſembler des forces ſuffiſantes pour exécuter ces deux entrepriſes à la fois.

La révolte des habitans d'Alep s'eſt confirmée. Le Pacha, par ſes vexations, s'eſt attiré la haîne univerſelle. Sa Hauteſſe a envoyé un ordre de le dépoſer. On dit que ſi cette punition, qui lui laiſſe l'eſpoir de paſſer à un autre Gouvernement, n'appaiſe pas les peuples, ſa tête pourra bien devenir le prix du repos public.

La flotte du Capitan Pacha a mis à la voile pour la Morée. Pluſieurs volontaires, attirés par l'appas du butin, ſe ſont embarqués avec lui; on prévoit que

Digitized by Google

cette guerre ſera pouſſée vivement. Les Albanois & les autres voleurs attroupés ſe ſont enrichis par leurs ravages. On uſera de repréfailles avec eux.

RUSSIE.

De PÉTERSBOURG, le 16 Avril.

M. de *Tutolmin*, Vice-Gouverneur de cette Province, Brigadier & Chevalier des Ordres de Sa Majeſté Impériale, eſt de retour ici, après avoir été ouvrir les Tribunaux des Villes de Maſchin, Kolaſſin, Weſſi, Jegonsk, Kraſnoy, Cholm & Beſchezk : il a auſſi inſtallé les Magiſtrats des Cercles, les Juſtices inférieures, & le Collége de tutèle érigé pour la Nobleſſe, l'Economat des orphelins, & les autres départemens ; après avoir reçu les avis néceſſaires de toutes les Cours de Juſtice de ce Gouvernement, & les inſtructions tirées des Journaux des différens diſtricts de la même Province, pour ce qui regarde le Conſeil de conſcience, le Chevalier *de Sievers*, Lieutenant-Général, Chevalier des Ordres de l'Empire, & faiſant les fonctions de Gouverneur, a nommé Juge de ce Tribunal, M. de *Tſchadjew*, Capitaine de la Garde ; & l'ouverture de ce Conſeil de conſcience s'eſt faite avec les cérémonies ordinaires dans les appartemens du Palais Epiſcopal deſtinés à cet effet. Ce Tribunal eſt le dernier de ceux qui reſtoient encore à mettre en activité. On pourra s'étonner dans quelques pays de voir un Capitaine de Gardes, revêtu de la dignité de Conſeiller de conſcience ; mais outre que dans cet Empire les perſonnes de chaque état s'appliquent au genre de connoiſſances pour lequel elles ont le plus de goût & d'aptitude, il y a une Juriſprudence particulière pour ce qui regarde les affaires de conſcience qui n'ont point de relation aux dogmes ; & on ſent bien qu'un Capitaine verſé dans le droit, eſt auſſi en état qu'un autre de juger de la validité, ou de la non-validité d'un mariage, &c.

La conſidération dont jouit ici le Comte *Potemkin* lui attire de toutes parts les plus grands honneurs. L'Empereur, comme on l'a dit, l'élève à la dignité de Prince du S. Empire Romain : Sa Majeſté Danoiſe, lui envoie en même-tems le cordon de l'Ordre de l'Eléphant. Le Prince *Henri* de Pruſſe, qui eſt arrivé ici le 13 de ce mois, lui a auſſi apporté de la part du Roi ſon frère, les marques de l'Aigle-Noir : il en a paru décoré le même jour.

Digitized by Google

DANEMARCK.

De COPENHAGUE, le 18 Avril.

L'ADMINISTRATION depuis long-tems avoit pour ainsi dire regardé avec indifférence l'isle d'Islande : on l'avoit totalement négligée. Il paroît aujourd'hui qu'elle fixe l'attention, & qu'on veut en tirer tous les avantages dont elle est susceptible. Le Gouvernement vient de faire partir des Ingénieurs pour en visiter les ports, les mesurer, & y faire commencer tous les travaux nécessaires, tant pour la défense, que pour l'utilité du commerce.

Un autre point occupe aussi l'Aministration. C'est le département de la Marine, sur-tout pour ce qui concerne le Holm & les chantiers où l'on occupe les matelots. Il y régnoit une infinité d'abus, aussi contraires au bon ordre qu'au but d'instruction que le Gouvernement s'étoit proposé dans ces établissemens. Pour y remédier, Sa Majesté vient de publier un règlement fort étendu, qui embrasse tous les abus *actuels*, & tous ceux qu'il est possible de prévoir.

SUÈDE.

De STOCKOLM, le 16 Avril.

UN accident arrivé ici le second jour de Pâques, a répandu l'allarme dans un quartier de cette Capitale. Un jeune homme, servant dans le bureau de son pere, avoit rassemblé dans le tiroir de sa table sept à huit livres de poudre à canon. En cachetant imprudemment une lettre au-dessus de ce petit magasin, un étincelle l'a fait sauter avec une explosion si violente, que les portes de l'appartement en ont été brisées, les fenêtres arrachées, & jettées dans la rue : des fourneaux qui se trouvoient voisins, se sont écroulés ; les porcelaines, les glaces & les autres objets fragiles ont été fracassés en mille pièces. Le jeune homme a seul

Digitized by Google

été la victime de son imprudence. Il n'y a pas perdu la vie, mais il a été renversé & grièvement blessé au bas-ventre.

Il paroît que l'on commence à se rassurer sur les préparatifs de guerre qui se font autour de nous, non qu'on regarde une rupture comme impossible; mais notre armée est complette, notre marine est en bon état, nos forteresses sont réparées, les coffres de la Couronne se trouvent remplis, le bon ordre & l'activité du commerce ont ramené par-tout l'abondance; on est prêt à tout évènement, & la sécurité renaît des mouvemens mêmes qui l'avoient interrompue.

Un célèbre Artiste (*M. Gerard Meyers*) dont le génie supérieur lui a mérité la dignité de l'Ordre de Wasa, & la charge de grand Directeur de toutes les fonderies du Royaume, à fait un testament dont il a voulu voir exécuter les dispositions avant sa mort. Curieux de savoir quel emploi on feroit des biens dont il pouvoit se passer pendant sa vie, il a légué à l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture un Hôtel considérable avec toutes ses dépendances, avec plein pouvoir d'en jouir dès ce moment-ci. On ne sait pas encore l'usage que ce corps a résolu d'en faire; mais Sa Majesté en a confirmé la donation. M. *Meyers* est le même qui a fondu la Statue de *Gustave I*, érigée sur la place équestre: il est actuellement occupé à faire celle de *Gustave-Adolphe*.

Le Roi a aussi confirmé le même jour, 3 Avril, par une Déclaration particulière, un autre acte de bienfaisance dont le docteur *Serenius*, évêque de Strégennes est l'auteur. Ce Prélat a donné une somme considérable pour l'établissement d'une chaire d'Histoire Naturelle dans le Collége de cette Capitale.

POLOGNE.

De VARSOVIE, le 25 Avril.

Fin de la réponse du Grand-Maréchal de la Couronne.

» Ces Soldats se trouvèrent donc, sous un autre prétexte, au lieu de l'exécution; cependant ils n'y ont essuyé aucun mauvais

Digitized by Google

traitement. Le rapport des Officiers du détachement, les recherches & les enquêtes les plus exactes, qui ont été faites par le Commandant de la Compagnie du Grand-Maréchal, ne démontrent rien autre chose, sinon que les Instigateurs de ma Juriſdiction s'étant rendus au lieu de l'exécution, & les Soldats s'étant rangés le long des maiſons de ceux qui étoient en contravention, pour veiller à la ſûreté de l'acte & à celle des marchandiſes, alors un Bas-Officier du Prince *Sulkowski* excita à haute voix les trois Soldats Ruſſes, qui ſe trouvoient dans une de ces maiſons, à prendre les armes. Un Officier du détachement s'approcha d'eux au même tems; &, leur ayant fait entendre qu'on y étoit venu par ordre du Grand-Maréchal, il leur inſinua de ne point ſe mêler de cette affaire, de s'éloigner de l'endroit, ou bien d'y reſter tranquilles. Cet Officier réuſſit ſi bien à perſuader ces trois Soldats Ruſſes, qu'ils paſſèrent tout le tems de cette exécution à converſer amicalement avec ceux du Grand-Maréchal. Leurs propos même rapportés prouveroient le contraire de l'animoſité qu'on ſuppoſe, s'il convenoit de remettre ſous les yeux de Votre Majeſté toutes leurs expreſſions en cette circonſtance. Mais qu'on eût entouré la maiſon, que la bayonette à la main on eût empêché les Ruſſes d'en ſortir, & que les Soldats de ma Juriſdiction les euſſent couchés en joue pour tirer ſur eux, toutes ces imputations ſont détruites par les perquiſitions les plus ſcrupuleuſes. Elles ſont même deſtituées de toute vraiſemblance, parce qu'il n'y avoit aucune raiſon de commettre la moindre violence, les trois Ruſſes ne faiſant aucune oppoſition & ne ſe mêlant de rien. La plus grande preuve qu'ils n'en ont fait aucune, c'eſt que je ne m'en ſuis pas plaint à Votre Majeſté. J'aurois fait ſurſeoir l'exécution, & j'aurois porté ma plainte aux pieds de votre trône, ſi je m'étois apperçu que des étrangers, Soldats d'une Puiſſance amie de la République, euſſent voulu empêcher l'exécution des loix & s'oppoſer à une Magiſtrature juridique. D'ailleurs, connoiſſant bien la loi nouvellement établie, j'aurois dénoncé le crime, que commet un citoyen réfractaire aux décrets rendus en dernière inſtance *ex ſeriis partium controverſiis*, & qui s'oppoſe par les armes à l'exécution de ces décrets: je l'aurois fait à bien plus forte raiſon, ſi ce citoyen y eût employé une force étrangère.

Je connois, Sire, le reſpect & toute la vénération que je dois avoir pour Sa Majeſté l'Impératrice de toutes les Ruſſies. Je connois les liens ſacrés d'amitié contractés entre la République & cette Souveraine; je connois les égards qui ſont dûs de ma part à ſes troupes & j'en prends à témoin S. E. Mr. le Général *Romanius*, qui lui-même a dû remarquer dans toutes les occaſions, que ma conduite étoit pleine de juſtice & d'égards pour toutes les perſonnes qui appartiennent à cette Souveraine.

Digitized by Google

J'ai déja eu l'honneur de présenter à Votre Majesté, les pièces originales des ordres que j'ai donnés aux Officiers, commandés pour cette exécution. Ces ordres portoient, qu'au cas que les Soldats Russes fissent mine de vouloir s'opposer à cette exécution, on devoit la surseoir. Cette attention de ma part seroit seule suffisante pour prouver toute la réalité de mes égards. Si cependant, malgré toutes ces preuves qui doivent anéantir tout ce qu'on m'a imputé, on persistoit à croire que les gens de ma Juridiction ont commis à l'égard des trois Russes quelques excès qui ne soient point parvenus à ma connoissance, qu'on me les fasse connoître, Sire; que le dénonciateur m'intente procès & prouve le fait. Indépendamment des réglemens qui concernent le Tribunal du Grand-Maréchal, les constitutions de 1766 & 1768, garanties par le Traité fait avec Sa Majesté l'Impératrice de Russie, indiquent les moyens d'avoir prompte & bonne justice des Officiers & Subalternes qui appartiennent à ce Tribunal: quiconque se sent lézé peut y avoir recours; & je peux assurer Votre Majesté que s'il se trouve parmi eux quelques coupables, ils seront poursuivis & punis selon toute la rigueur des loix.

Il est dit encore dans la note de Mr. le Baron d'*Asch*, que l'exécution s'est faite pendant la nuit. Pour prouver le contraire, je m'en tiens à la lettre que Mr. le Général *Romanius* écrivit, le 25 Janvier, à Votre Majesté, & dans laquelle il marque que ce fut à six heures du matin, quoiqu'à la vérité, elle commença une heure plus tard. Mais en supposant pour un moment qu'elle eût été faite dans la nuit, il n'y auroit rien de contraire aux loix; car le tems & les circonstances d'une exécution sont remis à la prudence de la Magistrature, afin qu'elle puisse procéder avec plus de précaution & de facilité. C'est la prudence qui lui a fait choisir le matin pour cet acte d'autorité, de peur que le peuple de la ville, jaloux de ses droits & priviléges, n'insultât les Juifs. Je remets aux pieds du trône de Votre Majesté cet exposé, dont mon serment de Ministre doit vous garantir l'authenticité. La vérité de ces faits détaillés, démontre évidemment la fausseté & l'injustice des accusations contre moi.

Sire, je me vois encore obligé par le devoir de mon serment de Ministre, contenu en ce peu de mots: *pericula omnia quæ imminere regno scivero, avertam*, de représenter à Votre Majesté & à son Conseil-Permanent, combien il est dangereux pour le pays d'accuser & de noircir aux yeux d'une Puissance étrangère, une Juridiction nationale qui ne dépend uniquement que des Etats de la République, & combien on avilit sa Nation & l'on trouble la tranquillité publique, en excitant cette Puissance amie au mécontentement & à la vengeance. Il est encore de mon devoir de supplier, avec le plus profond respect, Votre Majesté qu'elle daigne, conjointement avec son Conseil Permanent, or-

Digitized by Google

donner toutes les recherches possibles pour découvrir celui qui m'a accusé à la Cour de S. Pétersbourg, ou devant ses Ministres, d'une manière aussi peu conforme à la vérité ; qui a qualifié d'arbitraire une démarche juridique & loyale : qui a voulu faire passer le décret d'un Tribunal établi par la République pour un acte d'autorité privée, & qui, en alléguant faussement une violence qui n'a pas été faite aux trois Soldats Russes, n'a cherché qu'à altérer l'harmonie heureusement cimentée avec une Puissance généreuse & voisine. Quand ce point aura été éclairci, j'espère que Votre Majesté & son Conseil-Permanent, pleins de zèle pour la tranquillité de ce Royaume au dedans & au dehors, voudront bien ne pas laisser impuni, dans qui que ce soit, le crime de l'avoir troublée par de telles imputations que je viens de détruire pour l'honneur de ma patrie, dont je préférerai toujours le repos au mien «.

On est plus que jamais attentif aux mouvemens qui se font autour de nous. La convention que l'Impératrice-Reine a faite avec la Cour de Russie, de renforcer son cordon du côté de la Pologne, l'ordre qu'elle a donné de fortifier régulièrement la ville de Zamosc ; le départ du Duc & de la Duchesse *de Courlande* pour Pétersbourg, où l'on assure que leurs Altesses Séréniſſimes doivent se trouver avec le Prince *Henri de Prusse* ; le voyage que le Duc *d'Ostrogothie* est sur le point de faire dans les différentes Cours de l'Europe ; mille autres circonstances qui semblent annoncer de grands projets cachés, & dont ce Royaume peut seul, dit-on, être l'objet, tiennent l'attention tendue, & donnent lieu à une infinité de conjectures, qui peut-être ne sont pas destituées d'une espèce de fondement.

Cependant les opinions commencent à varier sur ce qui regarde la prochaine Diète. Le retour du Comte *de Stackelberg* a fait envisager sous un nouveau point de vue l'état actuel des choses. Ce Ministre a remis à Sa Majesté Polonoise une Lettre de l'Impératrice de Russie, conçue en ces termes :

MONSIEUR MON FRÈRE,

» Mon Ambassadeur, à son retour à la Cour de Votre Majesté, vous témoignera ma satisfaction de la lettre qu'il m'a apportée de votre part, & vous réitérera les assurances les plus positives,

Digitized by Google

que je varie auſſi peu dans mon amitié pour Votre Majeſté, que dans mon inclination & mes vues ſi ſouvent manifeſtées de procurer l'avantage & d'aſſurer la tranquillité de ſon Etat. Votre Majeſté eſt bien convaincue, & toute la Nation doit l'être avec elle, qu'il n'eſt point de moyen plus efficace pour y parvenir, que de *maintenir le Gouvernement qu'Elle & la Nation ont réuſſi d'établir avec le concours de mes bons offices & de ceux de mes alliés :* mais elles ne ſavent pas moins, que tout établiſſement, quelque néceſſaire & avantageux qu'il ſoit, a toujours à lutter à ſa naiſſance contre l'intérêt ou l'opinion, qui tiennent à un certain ordre des choſes ou aux abus qui l'ont précédé. Rien donc de moins étonnant que l'oppoſition, que rencontre dans l'exercice de ſon autorité le Conſeil-Permanent, créé pour être le dépoſitaire de celle de l'Etat dans l'interſtice des Diètes; & conſéquemment encore rien dans les difficultés, qui ſe ſont élevées & pourroient ſe ſoutenir quelque tems, qui puiſſe affoiblir la confiance & l'eſpérance de Votre Majeſté & de la Nation en un ouvrage, auquel elles ont attaché leur tranquillité & leur bien-être futur. Mon Ambaſſadeur retourne muni des ordres les plus étendus pour appuyer la Nation dans toutes les délibérations, qui tendront à l'affermir. Je tiens à l'obligation de prévenir ſur cela Votre Majeſté, afin que tout *bruit contraire*, qui a pu ſe répandre, ſoit *anéanti*; & qu'aucune ſpéculation ni inſinuation quelle qu'elle ſoit, qui m'a prêté ou me prêteroit à l'avenir d'autres vues que le maintien de l'ouvrage établi & promu par moi & mes alliés en Pologne, ne trouve accès ni dans ſon eſprit, ni dans celui de la Nation. Je la prie de croire, que c'eſt moins *la gloire & la dignité d'Etat*, qui évitent de revenir ſur leurs pas, qui me tiennent fixément attachée à ma réſolution, que *la conviction* où je ſuis, que la Pologne ne peut être heureuſe que par un Gouvernement tel que celui qui exiſte, mis en activité & reſpecté comme il le doit être.

Après une expreſſion auſſi fidèle de mes vœux & de mes intentions, j'attends de Votre Majeſté, qu'elle marquera dans tous les cas à mon Ambaſſadeur, *à qui ſeul je donne mes ordres*, & conſéquemment le ſeul qui ait droit de parler en mon nom, toute la confiance dont il a beſoin pour pouvoir être auſſi utile à l'objet que je le deſire; & ce n'eſt que par-là qu'elle peut me mettre en état de lui prouver, à elle perſonnellement, l'eſtime ſincère & la parfaite amitié, avec leſquelles Je ſuis, &c. &

Signé, CATHERINE.

Tout ſemble ſe préparer pour une nouvelle Confédération. Cette diſpoſition de la Cour de Pétersbourg a fait une vive impreſſion : elle a réprimé un peu l'ardeur des partis; mais on s'apperçoit qu'elle n'a point tout-à-fait détourné les vues de la plupart

Digitized by Google

des Magnats, plusieurs cabalent en secret pour augmenter le nombre de leurs adhérans. Le Prince *Martin Lubomirski*, qui a fait tant de bruit pendant les derniers troubles, affecte une espèce de neutralité dans les dispositions actuelles : mais il a écrit une lettre circulaire à tous les Sénateurs du Royaume, qui doivent se rendre à la Diète prochaine : il leur représente la nécessité d'annuller les constitutions signées par la dernière.

S'il en faut croire le bruit courant, le Prince *Poninski* sera cité à la prochaine Diète, pour rendre compte de sa conduite passée.

ALLEMAGNE.

De VIENNE, le 27 Avril.

Le soin que S. M. I. prend de tout ce qui concerne l'éducation publique, & l'amélioration des mœurs, l'a portée à faire ouvrir des Ecoles pour les jeunes personnes du Sexe, dans différentes maisons Religieuses ; elle a choisi pour cet objet les Couvens de *Sainte-Elisabeth*, les *Jacobines*, & celles qu'on nomme *Portières du Ciel*. Cet établissement aura la double utilité de distraire ces Religieuses de leur oisiveté, & de les rendre utiles à l'Etat.

ITALIE.

De ROME, le 26 Avril.

On vient de publier ici un Edit, en date du 12 Avril, pour réprimer les fraudes qui se commettoient au préjudice de la Chambre Apostolique & de ses Douannes, par l'introduction des marchandises étrangères dans l'Etat Ecclésiastique. L'importation ne pourra se faire à l'avenir que par Aquapendente, Narni, Rieti, Valmontone, Leprano, Terracina, Veroli & Sinigaglia, dans le tems de la Foire, où l'on délivrera des acquits : les Douannes restent toujours à Civita-Vecchia, Porto-Danzo, Velletri, Faenza. Dans le tems de la Foire Narni sera le passage pour les marchandises qui s'introduiront de la Foire de Sinigaglia ou autre endroit, pour Rome & Rieti, pour celles qu'on voudra faire passer dans le district de cette ville.

Digitized by Google

L'Académie des Arcades, a tenu le 11 de ce mois son assemblée. Son Altesse Séréniſſime la Margrave régnante de *Bade-Dourlach* & *Bade-Bade*, a été proclamée, sous les dénominations de *Cléonice Délie*. On y a lu quelques discours sur la Philosophie & le bon goût; les louanges pour la Margrave n'y ont pas été épargnées; mais on y a sur-tout admiré un morceau de Poësie de la célèbre *Corilla Olimpia*; cette nouvelle *Sapho*, a demandé ensuite qu'on lui désignât un sujet à traiter. On lui a proposé cette question: *Si le siècle dans lequel les femmes sont plus vertueuses & plus honorées, est le siècle le plus heureux & le plus honorable pour les hommes.* Elle a traité ce sujet, dit-on, avec une vivacité, une énergie, une solidité de raisonnement & de principes difficiles à imaginer: elle a sçu y mêler adroitement l'éloge de la nouvelle Académicienne *Cléonice*, ainsi que des autres Souveraines illustres, & en particulier de S. A. Royale, Madame la Grand'Ducheſſe *de Toscane*.

De VENISE, *le 25 Avril.*

On parle ici diversement sur les démêlés survenus entre la République & la Cour de Rome. On les regarde à présent comme inconciliables. Quelques-uns prétendent que le nouveau Patriarche ne sera pas préconisé, mais qu'il n'en exercera pas moins ses fonctions. On assure en conséquence que la République a résolu de former une caisse de change du produit restant de tous les Couvens qui seront vendus à l'enchère. On prélevera sur cette caisse les sommes nécessaires pour l'entretien des Moines qu'on jugera à propos de conserver. On dit même que cet exemple pourroit bien être imité par quelques autres Etats.

ESPAGNE.

De MADRID, *le 20 Avril.*

Il s'est fait ici, il y a quelque tems, un vol assez considérable, en bijoux & autres effets, chez le Ministre de Hollande. On en a recouvré la plupart par un hasard assez singulier. Des enfans jouant hors de la

Digitized by Google

Porte de Sainte-Barbe, gratterent de la terre nouvellement remuée : ils découvrirent une cassette qui renfermoit les bijoux & l'argent volés. Les soupçons sont tombés sur un Domestique de ce Ministre, qui a été arrêté & empriſonné à ſa requiſition.

Tandis que tout annonce ici les plus grands desseins pour le dehors, & qu'on raisonne différemment sur l'objet de tant de forces de terre & de mer qu'on rassemble dans toutes les parties de ce Royaume, la Cour se prépare des plaisirs & des divertissemens. Le Prince *des Asturies* a envoyé à Barcelone un Exprès, pour y faire travailler des habits à l'Espagnole, distingués par le goût & la richesse. Ces habits doivent servir à des Joûtes & des Tournois, qui doivent avoir lieu à Aranjuez. On assure que ces divertissemens guerriers, autrefois si communs parmi nous, seront très-brillans; chaque Quadrille y sera commandé par un Prince de la Famille Royale.

On vient de publier ici un Edit du Roi relativement aux mariages.

L'insuffisance des loix civiles sur cet acte important, avoit donné lieu à bien des abus qu'on n'avoit pu prévenir, & qu'on n'avoit corrigés qu'imparfaitement; le mariage est à la fois un sacrement & un contrat civil; le respect qu'on doit au premier, avoit long-tems empêché l'autorité de régler avec précision les effets du dernier. Sa Majesté les distingue, dans la loi que nous annonçons; le mariage dans tous les cas restera indissoluble; mais ceux qui l'auront contracté contre le vœu de leurs parens, & à leur défaut, de leurs Tuteurs ou Curateurs, seront privés eux & leurs descendans à perpétuité, de leurs droits aux héritages qui devoient leur revenir, & qui passeront au parent ou au collatéral qui les suit immédiatement. Avant l'âge de 25 ans, aucun mariage ne peut être fait sans le consentement préalable & légal des personnes dont dépendent les contractans; les Tribunaux doivent viser les consentemens; il est défendu à tout Prêtre de marier aucun couple sans se le faire représenter pour le joindre à l'acte de célébration; la loi ne porte point de peines contre le Prêtre réfractaire; & cela auroit été peut-être nécessaire. Il s'en trouvera qui ne refuseront pas leur Ministère, parce qu'ils seront bien payés; & dans l'âge des passions, de jeunes gens fortement épris l'un de l'autre, incapables de rien voir au-delà du bonheur auquel ils aspirent, ne raisonneront, ni ne réfléchiront sur les suites d'une démarche inconsidérée; ils seront seuls punis de leur aveuglement & d'une action commise dans

Digitized by Google

une espèce d'ivresse, dont tous ne sont pas souvent en état de se garantir. Passé l'âge de vingt-cinq ans, le consentement des père & mère sera encore requis; mais à leur défaut, on ne sera point obligé de chercher celui de quelque autre parent; le défaut de cette formalité, exposera de même les contractans à la privation de leurs héritages. Mais comme on sait que les père & mère ne consultent pas toujours leurs enfants dans le choix de la femme qu'ils doivent prendre, ceux-ci auront le droit de refuser des unions que leurs cœurs n'avoueroient pas; s'ils en desirent une autre que leurs parens n'approuveroient pas, mais qui seroit sortable à tous égards, ils s'adresseront, qu'ils soient majeurs ou mineurs, à la Justice royale ordinaire, qui décidera ces causes en huit jours; on en pourra appeller au Conseil, à la Chancellerie, ou à l'audience du Territoire, qui prononcera à son tour en 30 jours. Ces Tribunaux mettront des bornes à l'autorité paternelle pour l'empêcher d'aller à la tyrannie; ils permettront les mariages auxquels ceux-ci s'opposeront, lorsqu'ils n'offenseront pas gravement l'honneur des familles, ou ne préjudicieront pas à l'Etat. Ces procès se traiteront & se jugeront à huis clos; on ne se permettra aucune objection déshonorante; il suffira de donner l'état des personnes, & l'acte du refus de consentement. On ne veut pas permettre aux parties de s'égayer aux dépens l'une de l'autre, ce seroit semer les haînes entre les familles. Les originaux de ces procédures seront enfermés dans les archives secrètes, & jamais on n'en expédiera de copies. La décision du Tribunal qui permettra le mariage sans détails de motifs, sera la seule chose que pourront tirer les contractans; si elle le défend, elle leur deviendroit inutile. La loi qui exige que les enfants & les grands du Royaume ne se marient que du consentement du Roi, subsistera dans toute sa force; s'il arrivoit cependant, ce qui n'est pas à présumer, qu'il y en eût qui se mariassent sans cette permission expresse, ils subiront les peines qui sont portées contre tous les autres sans distinction. Il est ordonné aux Prélats de faire observer cette loi à leur Clergé dans leur diocèse, de la leur faire lire, afin qu'ils ne puissent prétendre qu'ils l'ont ignorée «.

ANGLETERRE.

De LONDRES, *le* 8 *Mai.*

ON n'a plus de doute sur l'évacuation de Boston. Les Américains sont en possession de cette Ville. Il ne vient pas une lettre de cette partie du monde, qui ne confirme cette nouvelle. Le Ministère public que nos troupes n'ont abandonné cette Place que par ordre de la Cour.

Digitized by Google

Mais si cela est vrai, disent les Opposans, ces ordres avoient été donnés bien à propos pour n'être pas prévenus par la nécessité. On sait que la disette des vivres, d'habillemens, & même de munitions commençoit à se faire sentir dans Boston avec tous les inconvéniens qui l'accompagnent; & cette disette offroit une perspective d'autant plus accablante, qu'on n'ignoroit pas que de tous les vaisseaux chargés de provisions qu'on y attendoit, les uns avoient perdu tout leur bétail, quelques autres n'avoient pu parvenir à leur destination; & le reste avoit été pris, & n'avoit servi qu'à augmenter les magasins des Provinciaux. Le Général *Howe* étoit déja si dépourvu, ajoutent-ils, que six Soldats ne recevoient plus que la ration de quatre, ce qui faisoit un tiers de diminution; encore n'avoit-il à leur fournir que des provisions salées: & comme la ration ordinaire est à peine suffisante pour la nourriture du Soldat, il n'est pas croyable que la troupe eût pu encore résister long-tems à l'inanition & à la fatigue d'un siége.

Les Insurgens avoient commencé à canonner & à bombarder la Ville. Ils se disposoient à une attaque générale, lorsque le Général *Howe* a cru qu'il étoit tems de céder. Il a fait publier une Proclamation pour avertir les habitans, qu'il fourniroit des bâtimens à tous ceux qui voudroient le suivre dans sa retraite. Environ deux mille ont pris ce parti. L'embarquement a commencé le 17 Mars, & a été fini en trois jours. La flotte étoit composé de 142 vaisseaux. Elle a fait voile, dans le plus grand désordre, vers Nantaket, où elle a attendu la marée pour diriger sa course vers Halifax.

Les Provinciaux n'ont point troublé cette évacuation. Ils sont entrés dans Boston tambours battans & drapeaux déployés. Ils ont planté aussitôt l'étendard Américain au haut de la Citadelle.

La prise de Boston n'est pas le seul avantage que les Américains aient remporté sur nous. L'escadre de leurs Corsaires qui étoit partie depuis quelque mois, sous le commandement du Commodore *Hopkins*, & qu'on supposoit destinée à intercepter les vaisseaux de la Compagnie des Indes revenans en Europe, s'est emparée de la Nouvelle-Providence. C'est pour nous une

Digitized by Google

perte considérable. Cette Isle est d'autant plus importante, qu'elle est située de manière à commander le commerce de la Jamaïque, & des autres Isles. Le Gouverneur de la Providence s'est sauvé à l'Isle de Saint-Augustin, dans la Floride orientale.

Une autre nouvelle qui doit beaucoup déranger les mesures du Gouvernement, & causer les plus vives allarmes, c'est que la Géorgie, qui jusqu'ici étoit restée attachée à la mère-Patrie, vient de se déclarer contre nous, & prendre parti dans la cause Américaine. Voici ce qu'on débite à ce sujet.

» Le desir que le Général *Howe* avoit de conserver » Boston, qu'il regardoit comme un de nos postes les » plus importans dans la crise actuelle, & l'impossibilité » où il se trouvoit de s'y maintenir sans provisions, l'a» voient obligé à en faire chercher par-tout où il pour» roit en trouver ; il comptoit sur-tout sur la Géorgie. » Il y avoit dépêché quelques bâtimens de transport. Les » Officiers chargés de cette expédition, voulurent s'em» parer de quelques bateaux sur la rivière de Savanna, » pour le service du Roi. Cet acte d'autorité a tellement » irrité les habitans, que la convention a ordonné de » mettre le feu à trois gros vaisseaux qui se trouvoient » dans le Port, chargés de marchandises pour l'Angle» terre. La Province a en même-tems pris les armes » pour la cause commune ".

A ces nouvelles affligeantes, il s'en joint une autre, qui peut-être l'est plus encore. L'un des Gouverneurs Indiens de la côte de Coromandel, frere du Nabab d'Arcatte, a pris à son service cinq cens Officiers d'une Nation que nous avons le plus de sujet de craindre. Cet évènement est d'autant plus inquiètant que le territoire de ce Gouverneur doit revenir à notre Compagnie des Indes Orientales. On soupçonne que cet arrangement est le fruit du dessein secret qu'a une certaine Puissance d'empêcher que ce territoire, qui se trouve derrière Pondichéry, ne tombe entre nos mains, & que pour cet effet elle cherche à s'en assurer la possession de bonne-heure, ou à s'y faire un parti puissant, qui, au moyen des forces qu'elle rassemble aux environs, puisse agir avec efficacité, en cas d'évènement.

Digitized by Google

Le Général *Clavering*, commandant dans ce pays, inquiet de voir tant d'Officiers de cette Nation au ſervice du Gouverneur en queſtion, l'a, dit-on, ſommé de les congédier ; & l'on prétend que, ſur le refus de celui-ci, il ſe prépare à envoyer, s'il ne l'a déja fait, des forces ſuffiſantes pour l'y contraindre. En faudra-t-il davantage pour occaſionner une guerre, à laquelle on ſera peut-être bien-aiſe de pouvoir donner ce prétexte : pendant que nous ſommes entièrement occupés de notre querelle avec l'Amérique, & que nous nous détruiſons nous-mêmes, nos ennemis naturels auront, pour ſe venger, la plus belle occaſion que puiſſe leur offrir notre malheureuſe politique.

On remarque qu'il part continuellement des ports d'Eſpagne quelques vaiſſeaux de guerre. Le *St.-Eugène*, le *Saint-Michel* & l'*Orient*, de 70 canons chacun, ont mis à la voile le 20 Février, ſous prétexte d'aller croiſer à la hauteur du Cap Saint-Vincent. Il ont été ſuivis le lendemain par deux frégates, la *Sainte-Gertrude* & la *Sainte-Catherine*. La *Princeſſe* & le *Ponderoſo* auſſi, de 70 canons, ont appareillé le 5 Mars pour les aller joindre. Le 11 Mars le Régiment de Bruxelles s'eſt embarqué, & a été joint quelques jours après par celui *d'Eſpagne*. Les Commandans de ces corps ont des ordres de la Cour qu'ils ne doivent ouvrir qu'à une certaine latitude. Ces armemens ne ſont que les avant-coureurs de ceux qu'on prépare à Cadix & dans les autres ports.

On a les yeux fixés en même-tems ſur ce qui ſe paſſe dans les ports de France. Indépendamment de l'eſcadre de Toulon, il y en a une à Breſt compoſée de dix-ſept voiles, dont un vaiſſeau de 70 canons, deux de 64, & des frégates. Cette dernière eſcadre, qui eſt prête à mettre à la voile depuis le 20 du mois dernier, a à bord M. le Duc *de Chartres*, & après avoir joint celle de Toulon, elle doit ſe réunir à celle des Eſpagnols à Cadix. Tous ces faits, dit le parti de l'Oppoſition, qui ſont de la plus grande notoriété, ſont-ils bien propres à nous raſſurer ?

Ce n'eſt pas tout. Les vents contraires, & peut-être encore plus la diviſion qui règne dans le Cabinet, retiennent nos vaiſſeaux de tranſport. La diviſion qui

Digitized by Google

porte les Troupes Ecossoises, les Gardes & un train d'Artillerie, avoit mis à la voile le 6. Un vent d'oueſt l'a fait rentrer dans le port. De la manière dont les choſes ſe traitent, l'été ſera preſque écoulé avant que la totalité des Troupes ſoit rendue en Amérique, & en état d'agir. Pendant l'hiver, il n'eſt pas poſſible de rien faire. Ce double état d'inaction occaſionnera une profuſion d'argent conſidérable, pour aboutir à rien; & l'Angleterre n'eût-elle d'autre ennemis qu'elle-même, ſe trouvera dans un état d'épuiſement qu'il lui ſera impoſſible de réparer.

En attendant, on cherche à pourvoir aux beſoins préſens. La Chambre des Communes, aſſemblée en comité des ſubſides, a pris les réſolutions ſuivantes.

Il ſera accordé à Sa Majeſté une ſomme de 1,000,000 l. pour les ſervices extraordinaires de l'année 1776, & pour remplir les dépenſes occaſionnées par la refonte des eſpèces légères d'or.

16,843 liv. 1 ſ. trois-quarts de deniers pour le Régiment de Waldeck, Infanterie, qui paſſe à la ſolde de la Grande-Bretagne, y compris les ſubſides depuis le 22 Avril, juſqu'au 24 Décembre 1776.

13,973 liv. 16 ſ. pour l'Artillerie de Heſſe, pendant l'année 1776, conformément au traité.

Le 6, M. *Buller* a apporté à la Chambre des Communes des copies de toutes les permiſſions accordées par le Bureau de l'Amirauté, aux vaiſſeaux, pour faire le commerce d'Amérique : depuis l'acte de prohibition 25 perſonnes de Londres ont reçu ordre de ſe rendre à la Chambre, pour être entendues ſur cette affaire, qui, ſi elle eſt diſcutée, ne peut manquer d'occaſionner de vifs débats.

Le même jour le Colonel *Barré*, dans le milieu des diſcuſſions, ſe leva, tenant à la main un morceau de papier, qu'il avoit coupé de la *Gazette de Londres*, & qu'il obſerva être le ſeul récit authentique qu'on avoit communiqué au Public, de la retraite de l'armée du Général *Howe*, & en même-tems le ſeul expoſé des motifs qui l'avoient engagé à quitter Boſton. Il propoſa de préſenter une adreſſe au Roi, pour prier S. M. de *faire remettre devant la Chambre copie des Dépêches reçues de la part du Général* Howe *& de l'Amiral* Shuldham *depuis le premier Mars dernier, à l'effet d'être pleinement & authentiquement informé de l'état*

Digitized by Google

l'état actuel de la guerre dans l'Amérique Septentrionale, *avant que de délibérer sur des Subsides ultérieurs pour pousser cette guerre.* M. *Barré* fit quelques réflexions, peu flatteuses pour la *Gazette de Londres*, laquelle, selon lui, ne tendoit qu'à en imposer grossièrement au Public : il fit des observations sévères sur la méthode, que l'on adopte aujourd'hui, de refuser à la Chambre tous les papiers, qui pourroient l'éclairer; méthode dont jamais on n'avoit fait usage, & qui, vu ses conséquences, ne pourroit pas durer long-tems. *Nous avons déja*, ajouta-t-il, *accordé plus de neuf millions ; on va encore aujourd'hui* en *ajouter un.* » Par » la connoissance que j'ai de la manière dont se conduit le Ministè» re, je suis sûr qu'il n'oserait garantir, qu'il ne manque encore cinq » millions pour défrayer la campagne de cette année. Quoi donc! » accorderons-nous ces cinq millions sans savoir s'il y a la moin» dre lueur de succès? Cela n'est pas apparent : ainsi je m'assure » que le Lord *North*, reconnoissant la nécessité d'informer les » Représentans du Peuple de ce à quoi la Nation doit s'attendre, » & des obstacles que l'on rencontre dans la poursuite de cette » guerre cruelle, dispendieuse, &c., ainsi que de développer le » dégré de certitude que l'on a de réussir; que le Lord *North*, » dis-je, voudra bien, pour l'amour du Public & de lui-même, » procurer à la Chambre, des informations meilleures que celles » que contient ce chétif morceau de papier. «

Le Lord *North*, justifiant la *Gazette de Londres*, dit : » Que » les Troupes n'avoient pas été forcées à quitter la ville de Boston; » qu'elles s'étoient retirées *à leur aise*, sans abandonner, ni mu» nitions, ni provisions; que l'armée n'avoit souffert aucune perte » avant sa retraite, ni lors de son embarquement : que cependant, » selon son opinion, il ne conviendroit pas de remettre devant la » Chambre, toutes les dépêches reçues à ce sujet, crainte de nuire » aux mesures prises & aux opérations projettées pour la campa» gne de cette année. «

Mais le Lord *Jean Cavendish* observa » que sur des avis erro» nés, on avoit entraîné insensiblement la Chambre dans les me» sures prises contre les *Américains*; qu'après ce premier pas, on » lui avoit refusé toute information quelconque, puisque la guer» re, une fois engagée, il n'étoit plus tems de reculer; & que » par-là l'Empire *Britannique* avoit perdu sa splendeur aux dé» pens de vingt millions, dans l'espace de onze mois, jour pour » jour, c'est-à-dire, depuis la défaite à *Lexington* jusqu'au rem» barquement de toute l'armée à Boston, qui faisoit la matière de » la présente discussion. « M. *Byng* ajouta : » Que, quelque pré» texte que l'on pût avoir de tenir secrets les plans à exécuter, » il n'y en avoit aucun qui autorisât le Ministère à refuser au Par» lement la communication de ce qui s'étoit déja passé, puisque » le Public étoit en droit de savoir à quoi avoit servi l'argent » qu'il avoit déboursé. «

Digitized by Google

Le Chevalier *George Yonge* dit : » Que quelque lueur que pût » donner dans la suite des évènemens, quelque avantage passa- » ger, il n'entrevoyoit dans la guerre *Américaine* que la ruine & » le déshonneur de la Nation, & la perte de ses possessions dans » le Nouveau-Monde. « M. *Hartley* prouva par quelques passages d'un écrit, publié dernièrement à *Philadelphie*, sous le titre du *Sens Commun*, que jamais les *Américains* n'admettroient le droit que s'arrogeoit le Parlement de les taxer ; & qu'ainsi il ne faudroit pas moins qu'un épuisement total pour les y forcer. *En attendant*, dit-il, *quoiqu'en dise le Lord* North, *le Général* Howe *a été chassé de* Boston : *la crainte seule, de voir toute son armée taillée en pièces ou faite prisonnière, l'a déterminé à une retraite aussi précipitée qu'inattendue.*

MM. *Ellis & Lyttleton*, d'autre part, s'opposèrent à la proposition du Colonel *Barré*, qui fut puissamment soutenue par le Général *Conway*. *Les armes de la* Grande Bretagne, (dit ce Général) *sont flétries, ses Conseils tombés dans le mépris, & l'honneur de la Nation est grièvement blessé. L'armée, destinée à la conquête de l'*Amérique, *se trouve aujourd'hui inactive & resserrée dans des Bâtimens de transport, attendant des troupes mercenaires, dont une partie est à la rade de* Spithead, *& le reste encore en* Allemagne. *J'ai toujours regardé comme* injuste, *l'idée de forcer les* Américains *à consentir à la levée d'un revenu imposé sans leur aveu. Je la regarde encore comme* cruelle, oppressive & destructive au plus haut degré ; destructive *du Commerce & des plus précieux intérêts de la Patrie, si elle avorte, & de ses libertés, si elle réussit.*

Le Lord *George Germaine* dit : » Que par le peu qu'il avoit » vu de la Correspondance Ministériale, il n'avoit jamais com- » pris que le Général *Howe* se fût proposé de commencer ses » opérations à Boston. « *Au reste*, ajouta-t-il, *la Nation étant déja en guerre lorsque je suis entré dans le Ministère, tant que la majorité de la Chambre jugera devoir la soutenir je croirai qu'il sera bon de la poursuivre, & si elle change d'avis, j'y acquiescerai aussi.*

Le Colonel *Barré*, reprenant la parole, demanda en termes très-sérieux, » à qui il falloit s'en prendre de la lenteur & de la » négligence que l'on avoit constamment observées dans toutes » les parties du Service depuis le commencement de la guerre. « *On voit*, dit-il, *mouiller aujourd'hui, 6 Mai, dans les eaux de* Spithead, *une armée, & demeurer en* Allemagne *des troupes auxiliaires, qui, sous une administration vigilante & réglée, auroient déja dû être en Amérique.*

Les débats durèrent jusqu'à environ neuf heures du soir ; & la proposition de M. *Barré* a été rejettée à la pluralité de 171. voix, contre 54.

M. *Wilson*, Capitaine dans les Troupes de la Ma-

Digitized by Google

rine, & Membre du Parlement d'Irlande, a fait remettre au Roi le Mémoire ſuivant.

SIRE,

» Le Suppliant a non-ſeulement ſervi V. M. pendant plus de quinze ans comme Capitaine dans les Troupes de la Marine, & il a toujours cherché à remplir ſon devoir avec fidélité ; mais il a eu auſſi l'honneur d'occuper une place dans la Chambre des Communes en Irlande, pendant l'élection actuelle. Dans cette qualité, comme ſerviteur du peuple, ſa conduite a toujours eu pour baſe le bien de ce Royaume, qui, ſelon lui, eſt très-eſſentiel à l'honneur & au ſoutien du Gouvernement. Le Suppliant, par inclination & par devoir, ſera toujours prêt à riſquer ſa vie & ſa fortune pour ſoutenir les principes ineſtimables qui ont fait obtenir à l'illuſtre famille de V. M. la ſouveraineté de ces Royaumes. Mais c'eſt avec la plus vive douleur qu'il ſe voit forcé par les meſures pernicieuſes des Miniſtres de Votre Majeſté, & par les cris de ſa conſcience, de vous demander, Sire, de le dépouiller du rang & de l'honneur dont il jouit comme Capitaine réformé. Le Suppliant croit qu'il eſt incompatible avec ſa fidélité envers Votre Majeſté, comme ſujet, & envers le peuple comme repréſentant, de recevoir des gages qui le ſoumettroient aux ordres des Miniſtres, ordres dont l'exécution ſeroit pour lui plus affreuſe que la mort, qu'il bravera toujours quand il s'agira du vrai bonheur & de la véritable gloire de Votre Majeſté. La ſeule récompenſe qu'il demande pour ſes ſervices, eſt de ſupplier très-humblement la clémence Royale de Votre Majeſté, de prendre en conſidération ce Mémoire reſpectueux, & de le délivrer de la crainte accablante dont il eſt ſaiſi en voyant les préparatifs contre l'Amérique. Il craint d'être réduit à déſobéir aux ordres de ſon Souverain, ou à adopter l'horrible alternative d'étouffer les impulſions de l'humanité, & de baigner ſes mains dans le ſang de ſes parens, ſes concitoyens & ſes compatriotes.

FRANCE.

De VERSAILLES, le 20 Mai.

MM. les Curés & Marguilliers de l'Egliſe Royale & Paroiſſiale de Notre-Dame, y ont fait célébrer le 10 de ce mois un Service ſolemnel pour l'Anniverſaire de la mort de *Louis XV*. Leurs Majeſtés, *Madame*, Madame la Comteſſe *d'Artois*, Madame *Adélaïde*, Madame *Victoire* & Madame *Sophie* de France, y ont aſſiſté.

Digitized by Google

Monsieur & Mgr. le Comte *d'Artois*, accompagnés de leurs premiers Officiers, se sont rendus le même jour à Saint-Denis, pour assister à un pareil Service, dans l'Eglise de l'Abbaye Royale de cette Ville.

Le 12, la Marquise *d'Estourmel*, la Comtesse *Agathe d'Hautefort*, & la Comtesse de *Balby*, ont eu l'honneur d'être présentées à leurs Majestés & à la Famille Royale.

Le même jour, M. *de Lamoignon de Malesherbes*, Ministre & Secrétaire d'Etat ayant le département de la Maison du Roi, a remis au Roi sa démission de cette place. Sa Majesté en a pourvu M. *Amelot*, Conseiller d'Etat, Intendant des Finances, & ci-devant Intendant de Bourgogne. Ce nouveau Ministre a prêté serment, en cette qualité, entre les mains de Sa Majesté.

Le Roi a aussi nommé M. de *Cluny*, Intendant de Bordeaux, au Contrôle général, vacant par la retraite de M. *Turgot*.

Le Marquis de *Noailles*, ci-devant Ambassadeur auprès des Etats-Généraux des Provinces-Unies, a été nommé pour passer en la même qualité à la Cour de Londres. Il a eu l'honneur d'en faire ses remerciemens le 11 à Sa Majesté. Il est remplacé en Hollande par le Duc de la *Vauguyon*, ancien Menin du Roi.

Le 16 de ce mois, M. le Comte de *Maurepas* a prêté serment entre les mains du Roi, pour la place de Chef du Conseil Royal des Finances, dont Sa Majesté l'a pourvu.

Le Roi vient d'accorder les honneurs du Louvre, & le titre de Duc à M. le Comte de *Guines*, ci-devant son Ambassadeur en Angleterre. Sa Majesté a eu la bonté de lui annoncer cette faveur par une lettre de sa main.

De PARIS, *le* 20 *Mai.*

Il a paru un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, portant établissement d'une Caisse d'escompte, par M. *Jean-Baptiste-Gabriel Bernard*, aux conditions suivantes.

ARTICLE PREMIER. Les Actionnaires qui composeront ladite Compagnie, seront associés en commandite, sous la dénomination de *Caisse d'Escompte*.

Digitized by Google

II. Les opérations de ladite Caisse, consisteront, premièrement, à escompter des Lettres de change & autres effets commerçables, à la volonté des Administrateurs, à un taux d'intérêt, qui ne pourra dans aucun cas, excéder quatre pour cent l'an; secondement, à faire le commerce des matières d'or & d'argent; troisièmement, à se charger en recette & en dépense des deniers, caisses & paiemens des particuliers qui le desireront, sans pouvoir exiger d'eux aucune commission, rétribution ou retenue quelconques, & sous quelque dénomination que ce puisse être.

III. La Compagnie n'entend, en aucun cas ni sous quelque prétexte que ce soit, emprunter à intérêt, ni contracter aucun engagement qui ne soit payable à vue; elle s'interdit tout envoi de marchandises expédition maritime, assurance & commerce quelconque, hors celui qui est précisément désigné en l'article précédent.

IV. Il sera fait par lesdits Actionnaires un fonds de *quinze millions de livres*, pour lesquels il leur sera délivré *cinq mille actions de trois mille livres* chacune, qu'ils payeront en argent comptant, en un seul paiement; desquels *quinze millions*, il y en aura *cinq* qui serviront à commencer les opérations de ladite Caisse d'Escompte, & les autres *dix millions* seront déposés au Trésor Royal, le premier Juin 1776, pour sûreté des engagemens de ladite Caisse, ainsi & de la manière qu'il sera expliqué par l'article VI; lesquels *dix millions*, Sa Majesté sera suppliée d'accepter, à titre de prêt, & de donner pour valeur, des quittances de finance du Garde dudit Trésor Royal, pour *treize millions*, payables en treize années, afin d'opérer le remboursement du capital & le paiement des intérêts de ladite somme de *dix millions*; lesquelles quittances de finances seront divisées & acquittées en *vingt-six* paiemens égaux, de *cinq cents mille livres* chacun, dont le premier sera échu & payable le premier Décembre 1776, & qui continueront ainsi de six en six mois les premiers de Juin & de Décembre de chaque année, jusques & compris le premier Juin 1789.

V. Pour sûreté desquels paiemens, tels qu'ils sont stipulés en l'article précédent, Sa Majesté sera suppliée d'affecter les produits de la ferme des Postes, & d'ordonner au Garde de son Trésor Royal, en exercice chaque année, de délivrer au Caissier de ladite compagnie, en paiement de la quittance de finance de *cinq cents mille livres* qu'il aura à recevoir à chaque époque, une assignation sur l'Adjudicataire de ladite ferme des Postes.

VI. Les *treize millions* de livres qui forment le montant total des quittances de finance ci-dessus mentionnées, ou ce qui en restera dû, eu égard aux paiemens qui auront été faits, demeureront spécialement affectés à la sûreté & garantie générale des opérations de ladite Caisse: & ne pourront en aucun cas, les Administrateurs d'icelle, vendre, aliéner, transporter ni hypothéquer la

Digitized by Google

portion des quittances de finance qui se trouvera non remboursée.

VII. Ladite Caisse d'Escompte sera ouverte le premier Juin prochain, en tel endroit de la ville de Paris, que la compagnie des Actionnaires jugera à propos de fixer.

VIII. Lesdites Actions seront imprimées conformément au modèle joint à la présente requête, & numérotées depuis le numéro *un* jusques & compris le numéro *cinq mille:* elles seront signées par le Caissier général, & contrôlées par deux des Administrateurs de ladite Caisse.

IX. Le sieur de Mory sera nommé provisoirement Caissier général de ladite Caisse d'Escompte; il recevra en conséquence toutes les sommes qui composeront les *quinze millions* de fonds de ladite Caisse; & il remettra à ceux qui desireront s'y intéresser, ses reconnoissances, portant promesse de leur délivrer le nombre d'Actions dont ils lui auront fourni la valeur, à raison de trois mille livres par Action.

X. Le sieur de Mory fera avertir les Actionnaires par une affiche qui fixera, au moins dix jours à l'avance, le jour & le lieu de la première assemblée générale, dans laquelle tout porteur de vingt-cinq Actions aura entrée & voix délibérative pour le choix des Administrateurs de ladite Compagnie.

XI. Les opérations de ladite Compagnie, seront régies par sept Administrateurs qui seront élus, à la pluralité des suffrages, dans ladite première assemblée générale; lesquels seront tenus, dans leur administration, de se conformer à ce qui sera déterminé par délibérations dans les assemblées générales: ils nommeront les Employés, fixeront leurs appointemens, & pourront les révoquer; le tout de manière & ainsi qu'ils le jugeront nécessaire pour le bien & l'avantage de la Compagnie.

XII. Chaque Administrateur de la Compagnie, sera tenu d'être propriétaire de cinquante Actions de ladite Caisse, & de les remettre trois jours après son élection, dans le dépôt dont il sera ci-après parlé; & faute par lui de faire ledit dépôt, son élection sera nulle.

XIII. Aucun des Administrateurs ne pourra être destitué, si ce n'est par les suffrages des deux tiers des Actionnaires présens dans une assemblée générale, ou par la voix unanime de six autres Administrateurs, ou en cessant de conserver au dépôt de la Compagnie, les cinquante Actions, conformément à l'article précédent.

XIV. Les honoraires des Administrateurs seront pris sur les bénéfices de ladite Caisse, & dans aucun cas, sur les quittances de finance ou assignations représentatives des *treize millions* ci-dessus énoncés; ils n'auront même aucun honoraire, jusqu'à ce que le bénéfice forme un objet de *cent cinquante mille livres* par semestre & au-dessus; dans ce cas seulement, ils prélèveront le dixième desdits bénéfices, qui sera partagé entr'eux en portions égales.

Digitized by Google

XV. Il sera tenu tous les ans, deux assemblées générales des Actionnaires, dans les mois de Janvier & de Juillet, pour délibérer sur les affaires de la Compagnie, pour recevoir & examiner le compte du semestre qui aura précédé l'assemblée, lequel compte sera certifié véritable & signé par les Administrateurs, & pour statuer sur la fixation du dividende à répartir aux Actionnaires pour les six mois écoulés.

XVI. Pour parvenir à la fixation de ce dividende, il sera produit par les Administrateurs, un compte détaillé des bénéfices qui auront été faits & réalisés dans le semestre écoulé, déduction faite de tous frais d'administration & des pertes, s'il y en a: sur ces bénéfices nets, lorsqu'ils excèderont *cent cinquante mille livres* dans un même semestre, & non autrement, il en sera prélevé un dixième pour être partagé par portions égales entre les Administrateurs, ainsi qu'il est dit ci-dessus: ce dixième prélevé, il sera ajouté au bénéfice restant les *cinq cens mille livres* qui auront été remis pour partie des *treize millions*; & ce sera sur ce total que les Actionnaires détermineront, à la pluralité des suffrages, la somme qu'ils jugeront à propos de répartir, à titre de dividende, sur leurs Actions pour le semestre échu; en conséquence, la première fixation se fera en Janvier 1777, pour le restant de la présente année, & ensuite de six mois en six mois, & non autrement.

XVII. Il sera ouvert à ladite Caisse un dépôt d'Actions, tant pour celles que les Actionnaires desireront y placer à l'abri de tous accidens, vols, incendies ou autres, & d'où ils pourront les retirer toutes les fois qu'ils le voudront, que pour celles qu'on auroit intention d'y remettre en vertu d'actes devant Notaires, & enfin pour celles dont le dépôt seroit ordonné par Justice.

XVIII. Ladite Caisse d'escompte, sera réputée & censée être la Caisse personnelle & domestique de chaque particulier qui y tiendra son argent; & elle sera comptable envers lesdits particuliers, de la même manière que le seroient leurs caissiers domestiques.

Sa Majesté observe, à la suite de ces 18 articles, qu'elle n'entend pas, en autorisant M. *Bernard* à établir cette Caisse d'escompte, apporter aucun changement à la liberté dont ont joui, & continueront de jouir les Banquiers, Négocians & autres, d'escompter, de faire le commerce de matières d'or & d'argent, & de recevoir les deniers des particuliers qui desireroient les leur remettre.

On annonce un nouveau Cabestan, qui, s'il a les propriétés qu'on lui attribue, sera d'une grande utilité. Voici le détail d'une épreuve publique qui en a été faite ici le premier Avril dernier, devant le Portail de Sainte-Genevieve.

Digitized by Google

L'épreuve a commencé par la comparaiſon d'un Vindas ou ancien Cabeſtan, tels qu'ils ſont à préſent, avec le nouveau Cabeſtan. Le ſieur *Souflot*, Architecte du Roi, qui étoit préſent à cette épreuve, a fait mettre à l'ancien Vindas les bras de léviers du nouveau Cabeſtan, auxquels il a placé d'abord dix hommes, puis huit, puis ſix, & enfin quatre, qui ont attiré un chariot peſant, avec la charge, plus de vingt-cinq milliers, l'eſpace de cinq toiſes & demie, en ſept minutes & demie, dans leſquelles il y a eu une minute & demie pour les chocs qui ſont indiſpenſables à ces anciens Vindas ou Cabeſtans.

Enſuite le ſieur *Arnoux* a fait reprendre le même chariot avec la même charge par ſon nouveau Cabeſtan, & y a fait mettre ſeulement quatre hommes, puis il n'en a plus laiſſé que deux, & l'a attiré l'eſpace de cinq toiſes deux pieds, en cinq minutes.

Après cette première épreuve, le ſieur *Arnoux*, ſans ôter ſon Cabeſtan de place, a fait monter d'abord avec quatre hommes, enſuite avec deux, en ſept minutes de tems, une pierre de plus de treize cens peſant à plus de cinquante pieds de hauteur, ſur le haut des murs où l'on doit conſtruire le dôme, quoique le câble, qui avoit pluſieurs nœuds, frottât ſur la terre la longueur de vingt toiſes, ſans qu'à aucunes de ces opérations le câble ait choqué ni chevauché.

Ceux qui en voudront, s'adreſſeront à M. *Arnoux* & Compagnie, à l'Hôtel de Chriſſreville, rue des Juifs, au Marais.

Voici un exemple, qui prouve que ce n'eſt pas à Paris ſeulement que le peuple eſt ce qu'on appelle *badaut*, c'eſt-à-dire curieux, & facile à émouvoir.

» A Vienne en Autriche, ces jours derniers, un plaiſant avoit gagé qu'à un jour fixé il aſſembleroit pluſieurs milliers d'hommes, dès quatre heures du matin, dans la Place ſur laquelle donne l'ancien Collége des Jéſuites. La veille du jour convenu, il va ſe placer devant ce Collége, & y reſte fort long-tems immobile, les yeux fixes ſur ce bâtiment deſtiné à l'uſage de la Chancellerie de la guerre. Deux ou trois paſſants s'arrêtèrent auprès de lui, & le contemplèrent à leur tour; d'autres ſurvinrent qui examinèrent ceux-là; par degrés la foule fut aſſez conſidérable. Le Gageur traverſe alors cette aſſemblée en murmurant entre ſes dents, que le lendemain avant le jour, il ne manqueroit pas d'être à la même place, pour voir défiler la grande garde de la Place St-Pierre. On ne manque pas de lui demander ce qu'il entendoit par-là, & tout de ſuite, il raconte à ceux qui l'entouroient que le lendemain à la pointe du jour, l'Archiduc *Maximilien* ſe mettroit lui-même à la tête de la grande garde, pour l'inſtaller avec beaucoup de cérémonies, dans le corps-de-garde de la nouvelle Chancellerie de la guerre. Les aſſiſtans n'eurent rien de plus preſſé que de communiquer

Digitized by Google

cette nouvelle; chacun ſe promit bien de prendre ſa place de bonne heure, & de retour à la maiſon, ces Meſſieurs s'empreſſèrent de faire part de cette découverte à leurs amis. Le lendemain avant le jour, il y eut dans la place de S. Pierre, & dans celle de la nouvelle Chancellerie, une affluence extraordinaire de monde qui y reſta, preſque juſqu'à midi, ſans rien voir, attendu que la cérémonie de l'inſtallation, dont il s'agit, ne doit avoir lieu que dans un mois «.

On mande de l'Iſle d'Elbe, que les forçats occupés à Porto-Ferrajo s'y ſont révoltés : ils étoient à leurs travaux ordinaires : dix-ſept d'entr'eux ſe réunirent, & feignirent de ſe quereller. Au milieu des mouvemens qu'occaſionna leur prétendue diſpute, ils trouvèrent moyen de s'emparer des fuſils de trois des ſoldats qui les gardoient, & de prendre la fuite : le Caporal & trois Soldats, avec les deux ſeuls fuſils qui leur reſtoient, ſe mirent à leur pourſuite. Des payſans ſe joignirent à eux, & ils parvinrent à arrêter les fugitifs, après en avoir tué un, & bleſſé grièvement deux autres.

On apprend auſſi de Corſe que la tranquillité de cette Iſle eſt de nouveau troublée par une troupe de *bandits* qui infeſtent les diſtricts au-delà des monts. Mais on ne paroît pas en avoir beaucoup d'inquiétude, puiſqu'on eſpère les détruire avec le ſeul Régiment Provincial.

Le 25 Avril dernier, on a eſſuyé, dans les environs de la Ville de Toul, un orage ſi violent, qu'il ne reſte aucune eſpérance de récolte. La pluie & la grêle ont été ſi abondantes & ſi impétueuſes, que toutes les vignes ont été, ou couvertes de gravier, ou arrachées & entraînées par les torrens. Pluſieurs ponts de pierre, & pluſieurs murailles ont été renverſées. On ne voit partout que les traces de la plus affreuſe dévaſtation; la plus grande misère eſt tout ce qui reſte aux malheureux habitans de ces cantons. M. de *Calonne*, Intendant de la Province, a fait diſtribuer des ſecours aux pauvres vignerons, & il ſollicite en leur faveur de plus grands ſoulagemens, que la bonté du Roi leur donne droit d'eſpérer.

Digitized by Google

On lit dans la Gazette d'Utrecht, Supplément au n°. 39, l'article suivant.

On vient d'afficher avec profusion un long Arrêt du Parlement du mois de Mars, qui excite la curiosité des passans, par ce qu'on voit par le titre en gros caractère, qu'il s'agit d'un ex-Jésuite; il se nomme *de la Touloubre-Levêque*, il est d'Aix en Provence. Pendant qu'il tenoit ici, en 1772, une bonne pension d'études, un Prêtre, qu'il croyoit son ami, l'enthousiasma du mérite & des talens d'une dlle *Pelloux*, Provençale, au point qu'il lui écrivit une tendre proposition de l'épouser. La dlle qui, après avoir parcouru différentes villes & quelques couvens, ne savoit plus que devenir, accourut promptement d'Orléans joindre l'ex-Jésuite à Paris; mais au bout d'un certain tems, soit jalousie fondée du passé ou du présent, soit caprice, l'ex-Jésuite s'étant dégoûté du projet de mariage, il est survenu des querelles, puis un procès, dans lequel la Provençale a fait preuve par témoins, que son Amant l'avoit non-seulement taxée de lui avoir occasionné une certaine maladie; mais qu'il avoit écrit à sa mere qu'elle étoit une libertine, livrée à la prostitution; qu'il est entré furtivement dans une chambre qu'elle occupoit, & a ouvert une cassette où il a repris ses lettres contenant promesses de mariage, lesquelles il n'avoit pu se faire rendre, même en offrant la délégation de son entière pension d'ex-Jésuite, &c. Pour tous ces griefs d'amour, l'Arrêt condamne l'ex-Jesuite à 8,000 liv. de dommages & intérêts envers la dlle *Pelloux*, qui lui a pourtant causé plus de dommages, puisque, leur honneur quelconque à part, elle lui a fait perdre un établissement très-avantageux, & de plus sa liberté; car il est en prison, & hors d'état de pouvoir jamais payer la somme à laquelle il est condamné.

Lettre écrite de Saint-Jean-de-Luz, le 16 Avril.

» On s'est trompé, lorsqu'on a annoncé dans la *Gazette de France* du 18 Mars dernier, que le niveau de St-Jean-de-Luz étoit plus bas de deux pieds que celui de la mer; il est au contraire de deux pieds plus haut, même aux endroits les plus bas de la ville, selon le nivellement du sieur *de Scolins*, Ingénieur des ponts & chaussées, qui dirige nos ouvrages.

On s'est également trompé, lorsqu'on a annoncé dans la même Gazette qu'un coup de vent avoit renversé notre quai de Garantie; c'est une horrible agitation de la mer qui l'a renversé. Ce désastre avoit semé l'épouvante & la désolation parmi les habitans. Ceux qui logeoient le long de la côte avoient cherché leur salut dans la fuite, les autres flottoient dans une cruelle incertitude. La mer étoit furieuse; elle avoit rompu ses barrières, & menaçoit de se frayer un chemin à travers la ville. En

Digitized by Google

vain auroit-on voulu s'opposer à sa rage : on ne pouvoit que la contempler de loin avec effroi.

Les quais de Planches, au moyen desquels on dit dans la Gazette du 5 de ce mois, avoir barré les issues des eaux, furent construits à l'entrée de deux petites rues, entre lesquelles étoit une grande maison qui faisoit face à la brèche à quinze ou vingt toises de distance, & qui pouvoit être regardée comme une espèce de retranchement, ou de supplément de la partie de quai renversée. Ces barricades élevées à la prière de quelques habitans qui se trouvoient sur cette ligne, n'ont été d'aucune utilité, parce que l'agitation des vagues avoit diminué lorsqu'elles furent faites, & qu'elle cessa le sur-lendemain. La file de pieux, mise après le danger le long de la brèche, & qu'on garnit de planches aujourd'hui pour empêcher la fuite des sables, n'a pas été d'un plus grand secours : qu'auroient pu d'ailleurs ces foibles roseaux contre une mer en furie qui renversoit des murailles ?

C'est au Maître des élémens que l'on doit la conservation de Saint-Jean-de-Luz. Il avoit fait sortir la mer de ses bornes ; il l'y a fait rentrer.

On ne peut à cette occasion assez louer le zèle de M. *de Cluny*, Intendant de la Généralité de Bordeaux, qui s'étoit hâté de donner les ordres les plus précis pour qu'on sauvât cette ville frontière, aussi jolie qu'importante à l'Etat ; mais le calme avoit prévenu leur arrivée. Ces ordres, qui auroient été infructueux pendant l'orage, ont actuellement leur effet, & l'on espère que, moyennant la réparation de la brèche où l'on travaille encore à faire éclater les ruines à force de poudre, à déblayer, à faire d'autres travaux préliminaires pour fonder ensuite le grillage ; mais sur-tout moyennant le prolongement des jettées de la barre qu'on va reprendre cette année, & qu'il est essentiel qu'on pousse avec vigueur, la France conservera cette petite ville, illustrée par le mariage de Louis XIV, autrefois florissante par la pêche de la baleine & par celle de la morue, languissante aujourd'hui par la chûte de son commerce, & dans les gros tems le seul refuge de la navigation depuis la Rochelle jusqu'aux côtes d'Espagne.

Signé, DIBARRART, *Maire. Le Docteur* DUCOS, *Echevin. Le Docteur* TAUSIN, *Assesseur.*

PAYS-BAS.

De BRUXELLES, le 20 Mai.

UNE femme avoit été condamnée à mort au Tribunal des Assesseurs de l'Office du Drossard de Brabant ;

Digitized by Google

elle avoit appellé de cette Sentence au Conseil de cette Province, par une Requête signée de quelques Avocats. Elle alléguoit un défaut de formes, & demandoit la nullité de sa condamnation : elle en avoit obtenu la surséance. Les différentes opinions que ce surfis a occasionnées dans le Public, ont allarmé la délicatesse des premiers Juges. Ils ont cru que leur honneur exigeoit une réclamation. Ils ont eu recours à M. le Gouverneur général, qui, après avoir pris une pleine connoissance de la cause, a rendu le décret suivant, adressé à l'Office du Drossard.

» CHARLES-ALEXANDRE, &c. Chers & bien amés, » sur le rapport qui nous a été fait de votre représen- » tation, concernant le recours pris au Conseil de Bra- » bant, afin de nullité de la Sentence que vous avez » rendue à la charge de la nommée *Catherine van Berten*, » ainsi que de l'avis y rendu par le même Conseil, » nous vous faisons la présente pour vous dire que, » comme ce Tribunal reconnoît *que le recours est mal* » *fondé, pour autant qu'il concerne un prétendu défaut* » *dans les formes, & que d'après les règles & les prin-* » *cipes qui interdisent l'appel en matière criminelle, le-* » *dit Conseil ne peut pas connoître du fonds de l'affaire;* » nous avons déclaré que le recours pris vers le Con- » seil de Brabant, vient entièrement à cesser. Nous vous » déclarons cependant que, considérant la circonstance » particulière de l'état d'incertitude dans lequel la » prisonnière a été sur son sort, pendant plusieurs se- » maines, & les angoisses qu'elle a essuyées depuis ce » tems, par sa condamnation à mort, nous lui avons » accordé, comme nous lui accordons, par l'acte ci-joint, » grace de la peine à laquelle elle a été légalement con- » damnée par votre Sentence, pourvu qu'elle se retire » de la domination de Sa Majesté, sans y rentrer.

Signé, CHARLES DE LORRAINE.

Digitized by Google

JOURNAL OU GAZETTE DE LITTÉRATURE.

SPECTACLES.

ALCESTE va toujours à l'*Opéra :* mais pour l'aider on lui a donné le ſupport d'un *Hercule :* cette addition de la même main, n'eſt, à ce qu'aſſurent ceux qui l'ont vue, qu'une cariatide de plus. *Hercule* trouvera peut-être qu'un Opéra foible eſt plus difficile à ſoutenir que le Monde.

Les *François* font des recettes conſidérables, occaſionnées par la bonté des grands Acteurs, qui veulent bien ſe prodiguer au Public. On jouit aſſez communément les Samedis, ſur-tout dans le Tragique, des talens que ce Théâtre conſerve encore. On y a, Samedi dernier, donné *Tancrède*, Pièce ſingulière; Pièce pleine de grandeur, d'énergie, de Philoſophie; Pièce dont une infinité de vers auroient dû faire des Proverbes, & des Proverbes fiers, tels que celui-ci, par exemple :

L'injuſtice à la fin produit l'indépendance;

Pièce dont les Acteurs d'aujourd'hui paroiſſent n'avoir pas ſaiſi le genre, ou l'avoir oublié, quoi qu'ils aient pu recevoir des leçons de l'Auteur, & de Mlle. *Clairon*, à qui nous n'oublierons jamais de l'avoir vu jouer dans les premiers tems.

Nous l'avons revue Samedi dernier : nous avons été un peu étonnés d'en entendre les deux premiers rôles, l'un fortement crié, & l'autre chanté avec le tremblement le plus douloureux. Nous ne revenions pas de notre ſupriſe, aux éclats de voix avec leſquels ont été lancés ces vers :

Tant d'horreur n'entre point dans une ame ſi belle,
Elle en eſt incapable....

Digitized by Google

Il s'en présentera, gardez-vous d'en douter !

Je jette devant toi le gage des combats,
L'oses-tu ramasser ? . . . .

Il nous paroissoit que le cœur devoit agir plus que les poumons, dans l'expression de ces passages, & que d'y mettre l'emportement de la fureur, c'étoit faire évanouir ce qu'ils doivent peindre de confiance, de courage & de fierté.

Nous n'étions pas moins confondus d'entendre tout le rôle d'*Aménaïde* travesti en un récitatif musical sans autre accompagnement, à la vérité, que des gestes faits par les plus beaux bras du monde, mais hérissé de syncopes, de cadences non interrompues, qui nous jettoient dans une allarme perpétuelle sur l'état de la poitrine de l'Actrice. Nous nous rappellions que le grand soin, & peut-être le grand art de Mlle. *Clairon*, c'étoit d'avoir une prononciation ferme, articulée; sa voix changeoit; le dédain, la fureur, la tendresse, la fierté, en varioient successivement les inflexions : mais elle ne tremblait jamais : elle ne pleuroit même pas : le moment où elle arrachoit le plus de larmes (& aucune Actrice n'a eu plus souvent cette gloire) étoient ceux où elle avoit les yeux le plus secs.

C'est une observation que les Comédiens ne font pas assez. Ce ne sont ni les cris, ni les pleurs du Personnage qui remuent l'ame des Spectateurs : comme ce ne sont pas, même dans la société, les plaisans accoutumés à rire les premiers de leurs bons mots, qui inspirent le plus de gaité : au Théâtre & par-tout, le rire n'est universel que quand une plaisanterie bien folle est débitée avec un extérieur grave : c'est le secret des Peintres : ils épaississent l'ombre à côté du clair qu'ils veulent faire valoir.

L'emploi des contrastes est peut-être le grand ressort de tous les arts, au moins de ceux qui tiennent à l'imagination & au cœur. Il est nécessaire dans l'expression des sentimens douloureux qui resserrent l'ame avec violence, comme dans celle des affections agréables qui la dilatent; plus vous approchés du désespoir, plus votre maintien doit être froid, & vos gestes rares :

Digitized by Google

il faut que le Spectateur lise dans vos yeux le tourment qui vous dévore, qu'il aille dans votre cœur y compter les serpens qui le déchirent, & qu'en comparant vos douleurs avec l'espèce d'inertie où vous êtes plongé, il vous croie près d'un anéantissement absolu de vos forces : l'admiration se joint alors en lui à la sensibilité ; & vous le remuez d'autant plus fortement, que vous restez vous-même immobile.

Il faut cependant tout dire. Les Comédiens sont excusables peut-être, de se méprendre sur cette partie essentielle de leur art. Les erreurs du Public, à cet égard, sont bien capables de les égarer eux-mêmes. Ce qui doit sur-tout les flatter, & même les diriger, ce sont les applaudissemens : or, tout Acteur qui hurle bien fort, qui agite ses poings avec violence, en est accablé. Plus il est forcené, plus on dit qu'il a de *chaleur* : on se met aujourd'hui dans le goût de lui crier *bravo*, formule d'encouragement exotique, qui ne peut manquer d'exalter merveilleusement son imagination.

Rien n'est plus vrai que cette observation, & cependant le contraire l'est aussi. Dans le peu de représentations auxquelles nous avons assisté, nous n'avons jamais vu le Public manquer, ni un trait fin dans la Pièce, ni une expression capable de caractériser l'intelligence d'un *Acteur*. Le même Parterre qui venoit de lancer un tonnerre d'applaudissemens, à quelque incartade extravagante d'un Capitan, rendoit l'hommage le plus flatteur à un jeu naturel, simple, au jeu de l'ame, au débit des *Dumesnil*, dans son bon tems, des *Clairon*, des *Préville*, des *Molé*, dans les rôles où il ne se force pas. Quelle est la cause de cette contrariété apparente ? La voici.

Toute assemblée en général, & sur-tout toute assemblée de Spectacles, où malgré les Sentinelles multipliées, il est encore un peu permis de manifester les sensations que l'on éprouve, est composée de trois espèces d'êtres ; les uns, en grand nombre, sans goût, pures machines, automates gouvernés par la matière, & susceptibles uniquement des impressions qui affectent matériellement leurs organes ; voilà ceux qui répondent aux hurlemens des Acteurs, par un tapage digne d'en être l'écho. Ils ne sont pas attendris, mais furieux comme leur modèle.

Digitized by Google

Les autres, moins nombreux, ſont des Spectateurs exercés, dont le goût eſt cultivé par la réflexion, & qui ont joint aux dons de la nature le ſecours de l'étude, ou l'uſage du monde & des bons livres. Ceux-là marquent leur ſatisfaction par des éclats moins bruyans, & qui ſeroient même à peine ſenſibles, s'ils n'étoient entourés d'une troiſième claſſe d'hommes indécis, incapables d'avoir à eux aucune ſorte d'opinion, mais prompts à recevoir & à favoriſer celles d'autrui, vraies ſtatues de Memnon, qui deviennent ſonores au moindre rayon étranger qui les frappe. Dès qu'ils voient le viſage d'un voiſin, en qui ils ont confiance, ſe dérider, ils concluent que ce qu'on vient d'entendre eſt bon, ou bien dit : ils ſe hâtent d'intercepter ce jugement, qu'ils préſument, & le proclament à grand bruit, afin de ſe ménager l'honneur d'y avoir participé.

Cette aveugle flexibilité, il eſt vrai, les rend ſouvent complices des approbations haſardées; mais enfin elle fait prévaloir celles que le bon ſens adopte, par le ſecours qu'ils leur prêtent; & ces auxiliaires, d'ailleurs très-mépriſables, expient un peu leur complaiſance pour les ſottiſes des premiers appréciateurs, en ſervant à empêcher que la délicateſſe des ſeconds ne ſoit étouffée.

Voilà le vrai mot de cette énigme ſingulière, qu'offrent ſi ſouvent les jugemens du Public attroupé : voilà pourquoi il faut ſi rarement ſe fier à ceux qui ont le plus d'éclat; pourquoi la médiocrité ne manque jamais d'admirateurs, ni le vrai mérite tout-à-fait de partiſans; pourquoi la *Phèdre* de *Pradon*, le *Silvain*, la *fauſſe Magie*, &c. ont été applaudis par les mêmes hommes, en apparence, qui faiſoient leurs délices des productions de *Racine*, de celles de M. de *Voltaire*, &c.

Les *Italiens* préparent les *Mariages Samnites* de M. *de Roſoi*, Citoyen de Toulouſe, déja connu par le *Poëme des Sens*, la *Bataille d'Ivri*, la *Réduction de Paris*, &c. Cet Auteur a donné l'année dernière une Diſſertation ſur le drame lyrique, qui nous a paru mériter d'être lue. Elle ſe trouve à Paris, chez la veuve *Duchesne*, rue Saint-Jacques, au Temple du Goût. A la vérité il y cite la *fauſſe Magie* comme un modèle

&c

& un modèle *dans le véritable genre.* Il eſt cependant probable qu'il en prendra un autre, s'il eſt curieux d'une gloire ſolide, & d'une réputation ſoutenue. Il comble auſſi d'éloges l'Acteur qui jouoit le Marquis de *Lenoncourt* dans ſa *Réduction de Paris* : (le ſieur *Suin*) c'eſt, dit-il, *la figure la plus noble, c'eſt la manière de ſentir la plus analogue aux ſcènes de pathétique & d'héroïſme dialoguées avec chaleur.*

Au même Théâtre, on donne depuis quelques jours *le Mai*, en trois Actes, moitié Proſe, moitié Vers, avec des Vaudevilles. On y rit beaucoup de tems en tems : voilà à-peu-près ce qu'on peut en dire.

Des Critiques difficiles deſireroient peut-être un plan plus régulier, des caractères plus fins & plus ſoutenus, des parodies picquantes, des alluſions heureuſes, & le ſujet ſembloit y prêter. C'eſt un père fou de la Poéſie : il a une fille aimable courtiſée par trois Beaux-eſprits, entre leſquels il veut lui choiſir un époux. L'un eſt un Tragique, l'autre un Lyrique noble, l'autre un faiſeur d'Ariettes. Un de ſes amis a un neveu qui ne fait pas de vers, mais qui eſt aimé de la jeune perſonne, & en faveur duquel il faut rebuter les trois Poëtes & déſabuſer le frère. L'oncle ſe déguiſe ſucceſſivement en Souffleur, en Machiniſte, en Batelier, pour flatter d'abord chacun des concurrens, & enſuite les couvrir de ridicules.

Au troiſième Acte, on imagine de jouer une pièce au père même : il a des décorations de Théâtre : on figure un Parnaſſe, avec *Apollon*, les *Muſes*, *Pégaſe*; en haut eſt une palme. La machine avance ſur le Théâtre : Appollon déclare au père que ſa fille ſera le prix de celui des rivaux qui mettra la palme à ſes pieds : ils s'élancent pour gravir la montagne. Au moment où ils approchent du ſommet, Pégaſe rue; des fontaines jailliſſent qui entraînent les trois grimpeurs : la palme vient ſe rendre dans les mains d'Appollon, qui va l'offrir à *Lucile*, & ſe découvre pour l'amant aimé. C'eſt d'*Orval* que le père reçoit pour gendre.

Encore une fois, ce fonds prêtoit à des parodies qui auroient fait très-grand plaiſir, au lieu qu'on n'en a tiré que des critiques directes, ſouvent aſſez froides. Mais enfin

Digitized by Google

tout ne l'eſt pas : il y a des choſes plaiſantes : il faut dire, avec le Capitoul de la *Métromanie* :

J'ai ri, me voilà déſarmé.

Nous ne pouvons nous refuſer ici à une réflexion, qui peut s'appliquer à beaucoup d'autres pièces. On y trouve comme dans *le Mai*, des plaiſanteries dures ſur les femmes qui s'attachent à des hommes attachés eux-mêmes à la culture des Lettres, & déſignés par le nom de *bel-eſprit*. On jette un ridicule amer ſur ces liaiſons, qui n'ont, dit-on, ni les ſens, ni l'intérêt pour mobile; elles n'en devroient donc être que plus reſpectées.

La Littérature eſt le ſeul de tous les Arts où ceux qui le cultivent ſe plaiſent à avilir ainſi leurs collégues, à les ſacrifier au Public aſſemblé, & ſur quel ſujet? Ce ſont des Poëtes, & ſouvent des Poëtes pauvres, ou peu maniérés, qui ont fait au Théâtre les railleries les plus ſanglantes ſur l'infortune, ou le maintien ſans graces des amateurs des Muſes. C'eſt une bien étrange indiſcrétion.

Jamais les Anciens ne s'y ſont livrés. *Plaute* immole à la riſée publique, les Paraſites, les Maquignons d'eſclaves : il reſpecte les Poëtes & les Ecrivains en général. *Térence* n'a point ſouillé ſa plume par ces applications cruelles. Si *Ariſtophane* a attaqué *Socrate*, c'étoit plutôt pour le rendre odieux, que pour le faire paroître ridicule; & c'eſt l'athéiſme qu'il lui reproche, & non pas l'indigence, ou le défaut d'agrémens. Dailleurs *Ariſtophane*, en tout ſens, n'eſt pas fait pour ſervir de modèle.

En général, les anciens Auteurs cherchoient à ennoblir leur art : la culture de l'eſprit étoit quelque choſe à leurs yeux. Ils ſe gardoient bien de la regarder comme incompatible avec la tendreſſe du cœur. Voyez avec quel feu, quelle eſtime *Ovide* parle des Poëtes dans ſon *Art d'aimer*. » Nous formons, dit-il, » un peuple plus propre à l'amour que tous les » autres hommes. Nos maitreſſes, chantées par nous, » acquièrent une renommée flatteuſe. Nos cœurs ne con- » noiſſent point la perfidie, & nos mœurs ſont ſancti- » fiées par l'art ſacré qui nous occupe. L'ambition,

Digitized by Google

» l'avarice, n'ont point d'attraits pour nous: nous pré-
» férons la retraite & nos amours, aux dignités les
» plus brillantes. La constance & la vivacité sont ce
» qui nous caractérise, & nos attachemens ne sont
» que trop durables. Jeunes beautés, soyez faciles
» pour les Poëtes: un Dieu les inspire, & les Muses
» les favorisent, &c. « Voilà comme il convient à un Homme de Lettres de parler des Gens de Lettres.

Il y a tant d'amertumes attachées à la passion qui leur fait aimer la gloire. Est-ce à ceux même qui les partagent à s'efforcer d'épouvanter les femmes qui pourroient être assez généreuses pour les en consoler? Ce que dit *Ovide* est très-juste: un vrai Poëte doit avoir le cœur plus susceptible qu'un autre homme d'une passion ardente, durable, délicate, telle que les femmes doivent être flattées d'en inspirer; & ceux même qui n'ont que le goût des Lettres, sans en avoir les talens, peuvent au moins participer aux qualités qui dépendent plus d'un cœur sensible que d'une imagination ardente. Laissez donc les uns & les autres jouir de cette sensibilité précieuse, & en recevoir la récompense d'un sexe si bien fait pour en connoître le mérite.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Les mœurs des Germains & la vie d'Agricola, par Tacite, *traduction nouvelle, avec des notes sur le sens & le style de* Tacite, *par M.* Boucher, *Procureur au Parlement. A Paris, chez* Demonville, *Libraire de l'Académie Françoise, rue Saint-Séverin, aux armes de Dombes.*

ON a vu l'année dernière les *Avocats* du Parlement de Paris annoncer un divorce éclatant entre eux & la Littérature, & déclarer dans une Consultation authentique, que quiconque osoit perdre son tems dans ce qu'ils appellent les *occupations frivoles* des Lettres, devenoit indigne d'être inscrit sur leur mysté-

Digitized by Google

rieux *Tableau*(1). Les Procureurs ne ſont pas ſi difficiles. Les voilà qui ſe préſentent pour remplir la place vacante : ils s'empreſſent de contracter avec les *Cicéron*, les *Demoſthènes*, les *Tacite*, &c. une affinité que les immortels Avocats de nos jours dédaignent.

M. *Boucher* condamné, avec trois cens de ſes confrères, à l'inaction par la révolution de 1771, a cherché dans les lettres un adouciſſement à ſes chagrins. *Tacite* a ſur-tout fixé ſon attention. La retraite & la ſolitude paroiſſent avoir augmenté la profondeur de ſes recherches. On nous aſſure qu'il l'a traduit tout entier. Le volume qu'il donne aujourd'hui n'eſt qu'un eſſai qui ſera ſuivi de l'œuvre entier, ſi l'Auteur eſt encouragé par le public.

Si l'on compare cette verſion à toutes celles qui l'ont précédée, ſur-tout, par exemple, à celle de M. d'*Alembert*, nous ſoupçonnons que le *Procureur* pourroit bien emporter la préférence ſur le *Géomètre*. Il n'eſt pas ici queſtion d'élégance, dont l'un & l'autre ne nous paroiſſent pas s'être piqués, ni même de la pureté de ſtyle, dont M. d'*Alembert* ſemble s'être cru diſpenſé, apparemment parce qu'il traduiſoit. Il n'eſt queſtion que de juſteſſe & de clarté. Nous allons faire le parallèle de quelques morceaux des mœurs des Germains pris au haſard dans les deux copiſtes, afin que les Lecteurs puiſſent décider.

On lit dans *Tacite*, *argentum & aurum propitii, an irati dii negaverint dubito.*

M. D'ALEMBERT.	*M. BOUCHER.*
Les Dieux leur ont refuſé l'or & l'argent, ſoit par faveur, ſoit dans leur colère.	L'or & l'argent leur ont-ils été refuſés par les Dieux irrités ou propices ; c'eſt ce que je ne décide pas.

La phraſe de M. d'*Alembert* n'eſt ni Latine ni Françoiſe. Celle de M. *Boucher* a le double mérite de

(1) Voyez la *Conſultation ſur la diſcipline des Avocats*, imprimée chez *Knapen*, en Mai 1775, avec la Réponſe marginale de M. *Linguet*, page 64 de l'*in*-8.

Digitized by Google

peindre mieux le texte, & d'être plus dans le genre de notre langue.

Tacite dit : *Reges ex nobilitate, Duces ex virtute ſumunt.*

M. D'ALEMBERT.	*M. BOUCHER.*
La naiſſance fait leurs Rois, la valeur leurs Chefs.	La naiſſance fait les Rois, le mérite les Généraux.

Indépendamment de cette conſonnance très déſagréable qui ſe trouve dans la verſion de l'Académicien, la *valeur leur*, il ne fait point du tout ſentir la différence que le latin établit entre les mots *Reges* & *Duces*. Qui dit *Roi*, dit *Chef*; ces deux mots ne préſentent aucune oppoſition; au lieu que M. *Boucher* a parfaitement ſaiſi la nuance que *Tacite* a voulu mettre entre les fonctions *civiles* de la royauté, & le commandement militaire du *Généralat*.

Dans Tacite on lit : *Supereſſe adhuc Herculis columnos fama vulgavit : ſive adiit Hercules, ſeu quidquid ubique magnificum eſt, in claritatem ejus referre conſuevimus. Nec defuit audentia Druſo Germanico, ſed obſtitit Oceanus in ſe ſimul atque in Herculem inquiri. Mox nemo tentavit : ſanctiùſque ac reverentiùs viſum, de actis Deorum credere, quàm ſcire.*

M. D'ALEMBERT.	*M. BOUCHER.*
Chez eux, dit-on, ſe voient les colonnes d'*Hercules*, ſoit qu'*Hercule* y ait été, ſoit que nous ayons pris l'habitude de *lier le nom de ce héros à toutes les choſes extraordinaires. Druſus Germanicus* oſa chercher à s'en éclaircir; mais l'Océan ne laiſſa *connoître ni lui ni Hercule*. Perſonne depuis n'a fait de tentatives, & on a trouvé plus reſpectueux de croire les actions des Dieux que de les ſavoir.	Plus loin ſont encore d'autres colonnes d'*Hercules*, à en croire la Renommée, ſoit qu'il ait viſité ces climats, ſoit que dans l'univers il n'y ait rien de magnifique dont nous ne ſoyons convenus de rehauſſer ſa gloire; non moins hardi fut *Druſus* le Germanique : mais l'Océan s'offenſa qu'on fît ſur lui-même des recherches à l'occaſion d'*Hercules*. Perſonne depuis n'a tenté cette découverte, & il a ſemblé plus décent, plus reſpectueux de croire les merveilles des Dieux que de les approfondir.

Digitized by Google

On voit ſans peine la prodigieuſe ſupériorité du Traducteur Juriſconſulte, ſur le Secrétaire de l'Académie. Le premier s'eſt bien gardé de laiſſer, comme ſon rival, de l'incertitude dans la phraſe *obſtitit Oceanus*, &c. On ne ſçait d'après la foible eſquiſſe de M. *d'Alembert*, ſi c'eſt *Druſus* ou la *mer* que l'Océan ne voulut point laiſſer connoître. M. *Boucher* préſente un ſens qui n'a point d'ambiguité, & qui rend parfaitement celui du texte. *Lier le nom de ce héros à toutes les choſes extraordinaires*, eſt une amplification giganteſque qui ne rend point du tout le Latin : il eſt très-bien exprimé par M. *Boucher*. Il n'y a pas un mot qu'il ne faſſe ſentir ; il rend l'*ubique*, le *quidquid magnificum*, le *conſuevimus*, &c.

Enfin juſqu'au dernier mot, M. *d'Alembert* ſemble s'être fait un devoir d'affoiblir ſon original. En traduiſant le *ſcire* du Latin, par *ſçavoir*, le *Pere de l'Encyclopédie* n'a fait uſage que de ſon Dictionaire, au lieu que M. *Boucher* s'eſt aidé de l'eſprit & de la réflexion. Pour *croire* une choſe, il faut bien la *ſavoir*. La phraſe de M. *d'Alembert* eſt un vrai contre-ſens, ou plutôt elle n'a pas de ſens du tout. *Tacite* ne dit point *acta Deorum ſcire*, mais *de actis*; qui juſtifie, & néceſſite le mot *approfondi*.

On ne ſeroit pas embarraſſé pour trouver dans la vie d'*Agricola* une infinité de paſſages où la gloire d'avoir été plus exact, plus pénétrant & plus clair, reſteroit de même à celui des deux concurrens qui ſembleroit y avoir le moins de droit.

M. *Boucher* ne s'eſt pas borné à traduire mieux que M. *d'Alembert*; il s'eſt propoſé un avantage plus difficile. Il oſe quelquefois contredire le célèbre M. *Brotier*, à qui l'on doit la magnifique édition de *Tacite*, imprimée chez *Guerin & de la Tour*. Il ſe trouve ſouvent ſur le ſens & la ponctuation, d'un avis contraire à celui de cet habile Editeur. Nous ne prendrons pas ſur nous d'apprécier ſes obſervations. Il faut en laiſſer le plaiſir aux Lecteurs. Nous nous contenterons d'obſerver à ce ſujet, que l'édition *in*-4°. de M. *Brotier* étant rare & très-chère, on a réimprimé ſon *Tacite* en 7 vol. *in*-12, où

Digitized by Google

l'on trouve tout ce que contient l'*in*-4°. Ils se vendent 21 livres, chez *Mérigot* le jeune, quai des Augustins.

ŒUVRES DIVERSES *de M. le* Comte de Tressan, *Lieutenant des Armées du Roi, des Académies de Paris, de Londres, &c.*

APRÈS avoir fait long-tems les délices d'une Cour polie, M. le Comte *de Tressan* a employé quelques jours d'une retraite consacrée à la sagesse, pour mettre en ordre & réunir les différentes pièces qui composent ce Recueil. On y trouve d'abord des *Reflexions sommaires sur l'esprit.*

Après l'avoir défini, M. le Comte *de Tressan* examine la manière dont naissent les *sensations* & la *pensée*. Le *génie* qui invente, & l'*esprit* qui ne fait que s'enrichir des découvertes d'autrui, deviennent successivement l'objet de ses observations. Il parcourt l'*esprit de l'Histoire*, qui n'est autre chose que la mémoire, & qui ne devient utile que quand il est dirigé par un *entendement* judicieux : l'*esprit des Sciences*, qui souvent est dû à l'*éducation;* l'*esprit de la Littérature* antique & moderne, qui est en partie celui de l'Histoire mis en action; l'*esprit des Arts*, qui fait une partie de celui des Sciences; l'*esprit de Société*, qui consiste dans la justice, la vérité, la bienfaisance, c'est-à-dire, le respect pour les droits, les intérêts, & les goûts comme les préjugés des autres hommes; l'*esprit de la Poësie*, & enfin *le goût* dont l'Auteur applique les principes à toutes les différentes sortes d'*esprits* dont on vient de voir les subdivisions.

Toutes ces observations supposent des réflexions très-fines, des connoissances très-variées, & l'habitude de vivre dans un monde éclairé, où l'élégance de l'expression naissoit de la justesse des idées. Ces leçons deviennent plus intéressantes par la qualité du Maître, & par celle des Elèves à qui il les adresse. C'est *à ses enfans* que M. le Comte *de Tressan* parle dans son Ouvrage. Il en résulte un ton de tendresse

Digitized by Google

amicale qui lui gagne les Lecteurs, que ſes raiſonnemens pourroient ne pas convaincre.

Ce Traité eſt ſuivi de pluſieurs Diſcours prononcés à l'Académie de Nancy, d'un Eloge de M. de *Maupertuis*, homme dont la célébrité, ainſi que celle de tant de ſes contemporains & des nôtres, ſurprendra probablememt les ſiècles futurs. Le Recueil eſt terminé par un Portrait hiſtorique du *Roi Staniſlas*, & pluſieurs Pièces fugitives, où les graces & le ſentiment nous ont paru ſe réunir avec la facilité. On y trouve une jolie Réponſe de M. *Greſſet*, que nous ne nous rappellons point d'avoir vue dans l'édition de ſes Poéſies, quoi qu'elle ne fût pas aſſurément indigne d'y être compriſe.

Ces Œuvres diverſes ſe trouvent à Paris, chez *Cellot*, Imprimeur-Libraire, rue Dauphine.

ANECDOTES *du Règne de* Louis XVI, *avec cette Epigraphe :*

Tout citoyen eſt Roi, ſous un Roi citoyen.

A Paris, chez Baſtien, *Libraire, rue du Petit-Lion, Fauxb. St.-Germain, avec Approbation & Privilège.*

PAR le mot d'*Anecdotes*, on entend ordinairement des particularités ſecrètes, que l'indiſcrétion ou la malignité révèlent ſans la participation des intéreſſés. Ce n'eſt point-là du tout ce qu'il faut entendre par le titre de cet Ouvrage. Il n'y a rien de ſi public que toutes les hiſtoires qui y ſont contenues : l'Auteur annonce lui même qu'il les a copiées *dans les meilleurs Journaux, tels ſur-tout que* LE MERCURE. Nous nous garderons bien d'attaquer, ni ſa confiance, ni ſon reſpect pour une pareille ſource.

Il commence aux relations ſur *le Sacre*, & finit par les Edits ſur les *Corvées*, les *Jurandes*, &c. Voici un paſſage qui donnera quelque idée de ſa manière de voir & de s'exprimer.

» Tant

Digitized by Google

» Tant d'abus réformés, de ſi ſages inſtitutions, n'étoient que » pour amener par degrés les loix qui doivent faire régner l'a- » bondance & la félicité dans le Royaume. La France ne compte » juſqu'à préſent que deux grands Miniſtres, *Sully* & *Colbert*; » elle aura bientôt lieu d'en nommer un *troiſième*, qui ne créa » point les manufactures, il eſt vrai; mais les tira de la langueur » où elles étoient tombées, & ranima dans le même tems l'agri- » culture épuiſée faute de bras. Les gens inſtruits ne ſont point » étonnés des obſtacles qu'éprouve un habile Miniſtre, pour » faire le bien, & des clameurs qu'excitent toutes ſes opérations: » les meilleurs établiſſemens ont toujours éprouvé des difficul- » tés; certains eſprits s'accoutument tellement à un moindre bien, » que le plus heureux changement qui les tire de leur ſommeil, » leur paroît d'abord une innovation dangereuſe. Ce n'eſt que par » la ſuite qu'ils connoiſſent le prix de la ſageſſe qui vint à leur » ſecours; ils célèbrent alors & béniſſent le Miniſtre qu'ils ont » tant blâmé; alors l'intérêt ſe tait: tous les yeux ſont ouverts: » la voix du peuple l'emporte; & ſi l'on vouloit détruire l'ou- » vrage du nouveau bienfaiteur, il s'éléveroit autant de cris pour » le défendre, que l'on en jetta pour le blâmer. Nous oſons » dire que telle eſt l'hiſtoire des opérations de tous les Miniſtres, » & particulièrement de celles de nos jours «.

TRADUCTION de la Lettre d'un Anglois à l'Auteur de ce Journal.

MONSIEUR,

DANS une de vos Feuilles précédentes, l'ignorance que vous avez montrée des courſes de Chevaux Anglois, m'avoit engagé à vous cenſurer en badinant. A préſent l'article relatif au procès & au jugement de la Ducheſſe *de Kingſton*, & vos réflexions ſur la légiſlation Angloiſe, exigent de ma part une critique plus ſérieuſe.

La Ducheſſe *de Kingſton* demeure Paire comme femme du Comte *de Briſtol*, ainſi elle conſerve ſes titres aux privilèges de la Pairie.

Vous faites une autre obſervation également fauſſe, & qui prouve que vous avez bien peu de mémoire, ou que vous êtes très-peu inſtruit. Le Lord *Ferrers* a été pendu il n'y a pas long-tems, pour aſſaſſinat. Les Recueils de procès criminels ſont remplis d'exemples de Pairs qui ont ſouffert pour différens délits. La Pairie eſt ſeulement exempte d'être marquée, & cela parce que cette punition infamante eſt regardée aujourd'hui

Digitized by Google

comme si vile, qu'elle n'eſt pas exercée à la rigueur même à l'égard des plus vils criminels.

Dans toutes vos obſervations nationales, vous paroiſſez, M. *Linguet*, être plutôt un *faiſeur de problêmes*, qu'un *applaniſſeur de difficultés*. Dans toutes vos Feuilles, vous vous plaignez des *fauſſetés* inſérées dans la Gazette d'Hollande, & en même-tems toutes vos Feuilles ſont farcies de réflexions hardies, mais fauſſes, contre une nation à laquelle je fais toute ma gloire d'appartenir. Je vous lis conſtamment, je ſuis abonné pour votre Journal, & comme vous vous êtes revêtu du caractère d'un Auteur périodique, vous vous êtes mis dans le cas d'être traité & conſidéré comme tel.

Les Papiers Anglois vous fourniront aſſez de calomnies, ſans que vous ayez recours à l'exagération & aux fauſſetés. Quant à moi, je vous convie de vous borner à l'avenir en qualité d'Auteur homme comme il faut, à la candeur & à la vérité.

Je ſuis, &c.

JEAN BENDLEY.

RÉPONSE.

NOTRE grand *Condé*, Monſieur, entroit un jour dans une petite Ville : on ne tiroit pas le canon. Le Maire du lieu s'excuſa par dix-huit raiſons, dont la première étoit que *la Ville n'avoit point de canons*. Je reſſemble un peu à ce Maire-là. Vous m'honorez de deux Lettres, toutes deux en *Anglois* : vous en attendez réponſe, puiſque vous me donnez votre adreſſe, & je ne ſais pas un mot d'*Anglois* : vous voyez que voilà de ma part un trait *d'ignorance* de plus. Je vous avoue même que je ne ſuis pas tenté de diſſiper celle-là. J'ai paſſé une partie de ma jeuneſſe à apprendre les quatre langues qui ont le plus de réputation dans la Littérature. Ce que j'y ai gagné ne m'a pas indemniſé de la peine qu'elles m'ont donnée. La vôtre ſeroit peut-être plus profitable : mais je ſuis trop vieux pour en faire l'eſſai. Ce n'eſt pas à quarante ans qu'il faut perdre ſon tems à ſe charger la tête de mots.

Heureuſement un de mes amis, qui entend votre idiôme, a bien voulu, pour cette fois, venir à mon ſecours : graces à lui me voilà en état de vous faire les honneurs de ce Journal, avec mon artillerie d'emprunt.

Vous m'aſſurez qu'une de vos cenſures eſt *badine* : je n'y répondrai donc point. Il faudroit que je tâchaſſe auſſi d'être plaiſant, & peut-être n'y réuſſirois-je pas. Il vaut mieux nous tenir au ſérieux.

La Ducheſſe de *Kingſton* conſerve donc, en qualité de Comteſſe de *Briſtol*, les mêmes priviléges qu'elle devoit perdre avec

Digitized by Google

ſon titre de Ducheſſe, & vous trouvez mauvais que je ne l'aie pas ſu. Je veux bien avoir tort, ſi cela vous plaît : mais ce tort n'eſt-il pas primitivement encore plus celui de vos faiſeurs de relations ? Ils pouvoient bien épargner cette mépriſe à nous autres pauvres étrangers ; il falloit, dans le jugement, énoncer que la faculté de la Pairie n'étoit pas revendiquée par l'accuſée, en vertu du titre qu'elle n'avoit plus, mais à raiſon de celui qu'elle reprenoit, & alors ni ma réflexion, ni votre humeur n'auroient eu lieu.

Sur ma ſeconde obſervation, vous êtes encore plus fâché : je me garderai bien de vous rien conteſter. Il ſe peut que je ſois blâmable de ne pas me rappeller le ſupplice du Lord *Ferrers*, & de n'avoir pas été feuilleter vos Archives criminelles, pour compter combien on pend chez vous de Lords par an. Cette étude déſagréable n'eſt pas tout-à-fait de mon goût. Ma mémoire ſert mieux mon cœur en ſe chargeant des traits qui honorent votre nobleſſe, & ils ſont nombreux, qu'en ſe ſouillant de ceux qui tendroient à flétrir cette claſſe illuſtre, & j'aime à croire qu'ils ne ſont pas communs : mais ni cette diſpoſition de ma part, ni votre commentaire ſur ma réflexion, ne lui ôtent rien de ſa juſteſſe. Il n'en eſt pas moins vrai qu'il y a chez vous des cas où une peine corporelle prononcée par la loi, eſt éludée par le rang : il y a des délits dont la Pairie aſſure l'impunité. Vous dites que la peine de *la marque* eſt *ſi vile*, qu'on ne l'*applique* jamais, même aux plus vils criminels. Je ne conçois pas comment une peine en général peut ſe dégrader ; comment ce qui produit le déshonneur par eſſence, peut être ſuſceptible des variations, des nuances de l'honneur. Toute peine, corporelle ſur-tout, emporte une flétriſſure, & c'eſt une plaiſante raiſon pour faire grace à un coupable, que de dire que le châtiment auquel la loi le livre, n'eſt pas honorable.

Au reſte, je le veux bien : je conſens que les peines mêmes ſe dénaturent ainſi chez vous, & qu'elles tombent en déſuétude par cet étrange motif : mais que ſubſtituez-vous à celles qui ont ainſi perdu leur efficacité ? Si vous n'y ſubſtituez rien, j'ai donc eu raiſon de dire que votre légiſlation cautionnoit l'impunité à une claſſe de vos citoyens : & d'après votre explication je pourrois aller plus loin : je dirois qu'elle l'aſſure moins à une portion d'hommes, qu'à un genre de délit. Vous donnez à entendre que ce ne ſont pas les Pairs ſeuls qu'on exempte : on ne *marque* plus, dites-vous, *même les plus vils criminels*. Quelle eſt donc l'eſpèce d'animadverſion, que la loi applique aux attentats jugés par elle digne de cette flétriſſure, flétrie elle-même & hors d'uſage ?

Il eſt vrai que je me plains ſouvent des menſonges de la *Gazette de la Haye*. Cette compilation ſcandaleuſe joint preſque toujours la malignité à l'impoſture : j'ai obſervé qu'il étoit ſur-

Digitized by Google

prenant qu'il existât impunément dans l'Europe un semblable foyer de calomnie, un libelle privilégié, où, moyennant *dix sols par ligne*, à ce qu'on assure, on faisoit inférer tous les éloges, & toutes les sottises que l'on vouloit. J'ai observé que l'homme irréprochable, dont la délicatesse répugne à employer de semblables moyens, devient nécessairement la victime de ses ennemis, dont ils sont la pâture & l'arme la plus familière : en cela je me flatte que tous les honnêtes gens ont été de mon avis : quelle étrange comparaison vous établissez entre ce répertoire de mensonges, & une feuille, dont j'ose croire que le caractère a été jusqu'ici & sera toujours, la modération, l'impartialité, l'exactitude, au défaut des autres espèces de mérite, dont mon peu de talent & les circonstances l'ont privée.

Vous avez très-grande raison de mettre votre gloire, à *appartenir à votre patrie*. Il n'y a point de galant homme qui ne se fasse un devoir de penser ainsi : on peut avoir à se plaindre de sa patrie : on peut gémir des injustices que l'on y éprouve, des ingratitudes qu'elle tolère : mais il n'est jamais permis de s'en détacher : c'est une mère sujette à des absences, & dont une larme, une caresse font oublier tous les caprices. Ce ne sont pas les *Anglois* seuls qui raisonnent & pensent ainsi : mais je suis un peu étonné, je l'avoue, que ce soit un *Anglois* qui reproche à un étranger des *réflexions hardies* sur l'Angleterre. Quoi ! Monsieur, un de vos plus beaux priviléges, un de ceux au maintien desquels vous faites le plus de sacrifices, c'est la liberté de la presse, & vous en contesteriez l'usage, quand vous en devenez l'objet ? Rien dans l'Europe n'est à l'abri de vos pamphlets, & vous exigeriez de nos Ecrivains un respect servile, une idolatrie superstitieuse, même pour les abus de votre législation ?

Allons, Monsieur, il ne faut point avoir comme cela deux poids & deux mesures : il n'y a que les Sectes qui soient capables de cette mauvaise foi ; qui prêchent la liberté en partiquant le despotisme, & revendiquent le droit de tout dire, en étouffant toutes les voix qui ne sont pas de leur avis. La Nation Angloise n'est pas une Secte : elle ne doit donc en avoir ni la marche, ni les inconséquences.

Quant à l'avis par lequel vous finissez, c'est aux Auteurs des papiers Anglois à vous en remercier. Ce ne sera jamais volontairement que j'adopterai les calomnies qu'ils débiteront : en m'attachant, comme vous m'y engagez, à la vérité, je ne ferai que continuer ce que j'ai toujours fait : ce que m'a coûté pour le culte de cette idole chérie, ne m'en a point dégoûté. Si j'avois à recommencer ma carrière, je ne ferois sûrement pas tout ce que j'ai fait : mais de tout ce que je referois, il n'y a rien que je ne refisse, précisément comme je l'ai fait.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Signé, LINGUET.

Digitized by Google

NOUVEAUTÉS.

Mémoires ſecrets, tirés des Archives des Souverains de l'Europe, contenant le Règne de *Louis XIV*, Ouvrage traduit de l'Italien, neuvième & dixième parties, *in*-12. A Paris, chez *Nyon*, Libraire, rue Saint-Jean-de-Beauvais. Prix, 3 liv. br.

L'Eſprit de Saurin, ou extraits analyſés de ſes Sermons, 2 vol. *in*-12. A Paris, chez le même. Prix, 5 liv. relié.

Tablettes Hiſtoriques & Chronologiques, *in*-12. A Paris, chez le même. Prix, 18 ſols, relié en parchemin.

Recueil de deux Mémoires concernant le Mariage des Proteſtans en France, *in*-8. A Paris, chez le même. Prix, 4 liv.

Syſtême nouveau ſur l'origine des Fiefs, par M. *Marchand*, Notaire royal. A Chartres, chez *Jouenne*, Libraire; & à Paris, chez le même.

Hiſtoire des révolutions de Corſe, depuis ſes premiers habitans juſqu'à nos jours, Tome troiſième, *in*-12, par M. l'Abbé *de Germanes*. A Paris, chez *Demonville*, Imprimeur-Libraire, rue Saint-Séverin.

Oraiſon funèbre de M. le Maréchal du Muy, prononcée dans l'Egliſe de l'Hôtel royal des Invalides, le 24 Avril 1776, par M. l'Evêque *de Sénez*, *in*-4. A Paris, chez *le Jay*, Libraire, rue Saint-Jacques.

Epîtres en vers, ſur différens ſujets, par M. *Selis*. A Paris, chez *Antoine Fournier*, Libraire, rue du Hurepoix.

Excellence de la Méthode Suttonienne, d'inoculer la petite vérole, par M. *Michel ô Ryan*, Docteur-Médecin de Montpellier. A Paris, chez *Didot*, jeune, Quai des Auguſtins.

Penſées diverſes, par le ſieur *Hardik*, une feuille *in*-8. A Paris, chez *Pierres*, Imprimeur-Libraire, rue Saint-Jacques.

Les Siècles Chrétiens, ou Hiſtoire du Chriſtianiſme dans ſon établiſſement & ſes progrès, par M. l'Abbé ***. Tom. V & VI. A Paris, chez *Moutard*, Libraire, Quai des Auguſtins. Prix, 6 liv.

Florello, Hiſtoire méridionale, *in*-8., par M. *Loaiſel de Tréogate*, ci-devant Gendarme du Roi, première partie. A Paris, chez le même.

Digitized by Google

ESTAMPES.

Nous avons déja parlé du magasin du sieur *Desnos*, & de son attention à ramasser toutes les ressources qui peuvent faciliter l'étude de la Géographie. Il vient de réunir quantité de Cartes des mieux gravées, dont il a composé un Atlas en 55 feuilles, tant générales que particulières, il l'offre à 60 liv. en feuilles d'ici à la fin d'Août prochain; passé ce tems il en augmentera le prix, attendu le peu d'exemplaires complets qui en existent.

On trouve aussi chez lui le Coup-d'œil général sur la France, par M. *Brion*, Ingénieur-Géographe du Roi, pour servir d'introduction au Tableau analytique & géographique du Royaume. Il y a peu d'ouvrages en ce genre, plus commodes & même plus curieux. La France y est présentée & en quelque sorte disséquée sous toutes les faces possibles: on la trouve divisée par ses Gouvernemens, par ses Intendances, par ses Diocèses, par ses Elections, par ses Amirautés, par ses Parlemens, &c. ce qui donne, d'un coup-d'œil, le Tableau intéressant des arrondissemens faits ou à faire, & présente en tout point des idées de réforme plus frappantes les unes que les autres.

Dans la feuille des Parlemens, par exemple, on est tout surpris de la voir occupée presque entière par celui de Paris, tous les autres ne semblent être que de petits cartouches faits pour en orner la bordure. Ceux de *Pau*, de *Douai*, & de *Metz*, échappent aux yeux par leur invisibilité. Ce dernier sur-tout, enclavé, & pour ainsi dire écrasé entre la Lorraine & la Champagne, forme une longue ligne plus étroite encore que longue, depuis Sédan, jusqu'aux Vosges: cette espèce de difformité politique, fruit des anciennes alliances, ou si l'on veut des anciennes usurpations, sera sans doute corrigée tôt ou tard, par des arrondissemens plus honorables pour l'Administration & plus commode pour les sujets.

Ce Recueil en 36 feuilles *in-4.* se vend relié en carton, 22 liv. Le sieur *Desnos* demeure rue St-Jacques, près la rue St-Séverin.

Clavicule du Cheval, ou Tableau des connoissances relatives à cet animal, en deux feuilles in-folio.

Ces deux feuilles sont le précis de l'Ouvrage de M. *la Fosse*, Hippiatre célèbre. Elles sont de la forme de deux grands Tableaux de Finances, gravées proprement & imprimées sur papier, grand aigle.

Le premier explique la structure externe & interne du Cheval, avec un petit Tableau de la connoissance des différens âges du Cheval, depuis sa naissance jusqu'à 30 ans.

Le second contient le détail de toutes les maladies du Cheval, & est divisé en cinq colonnes; la première donne le nom de la maladie, la seconde explique ses causes, la troisième le diagnostic, la quatrième le pronostic, & la cinquième le traitement.

Ces deux Feuilles se trouvent à Paris, chez *Dezauche*, Graveur, rue Saint-Séverin. Prix, 4 liv. 10 s. les deux.

Digitized by Google

JOURNAL
DE POLITIQUE
ET DE
LITTÉRATURE,

Contenant les principaux Evènemens de toutes les Cours; les Nouvelles de la République des Lettres, les Causes célèbres, la notice des Arrêts, Edits, &c. &c.

NUMÉRO SEIZIEME.

5 Juin.

TOME SECOND.

A BRUXELLES,

On souscrit à Paris, Hôtel de Thou, rue des Poitevins;
En Province, aux Bureaux des Postes, & chez les principaux Libraires.

1776.

Digitized by Google

N. B. Messieurs les Souscripteurs du mois de Juillet sont instamment priés de renouveller leurs Souscriptions de bonne heure, afin qu'on puisse déterminer le nombre du tirage, & faire imprimer leurs adresses.

L'AVANT-COUREUR, dont le sieur *Panckoucke* est devenu propriétaire par acte du 4 Octobre 1773, la *Gazette de Littérature, des Sciences & des Arts*, dont il a obtenu le Privilége en date du 15 Octobre 1773, ont été réunis à ce *Journal de Politique & de Littérature.*

Ce Journal paroît le 5, 15 & 25 de chaque mois, avec la régularité la plus scrupuleuse. Il a commencé le 25 Octobre 1774.

Le prix, franc de port, est de 18 livres. On souscrit, Hôtel de Thou, rue des Poitevins; en Province, aux Bureaux des Postes & chez les principaux Libraires connus.

Il y a quatre époques pour le renouvellement des souscriptions, Janvier, Avril, Juillet & Octobre. Le Journal formera trois volumes in-8. chaque année. Les mois de Janvier, Février, Mars, Avril, forment le Tome premier; Mai, Juin, Juillet, Août, le Tome second; Septembre, Octobre, Novembre, Décembre, le Tome troisième.

Il faut avoir attention d'affranchir le port des lettres & de l'argent.

Les personnes qui voudront faire insérer des Livres, Estampes, Musique & autres objets dans ce Journal, sont priées de les adresser au Directeur du Journal, audit Hôtel de Thou, rue des Poitevins.

Digitized by Google

JOURNAL DE POLITIQUE.

TURQUIE.

De CONSTANTINOPLE, *le* 15 *Avril.*

QUAND on a vu, à la fin de la dernière guerre entre les Turcs & les Russes, la Crimée arrachée à l'Empire Ottoman, & reconnue libre, on n'a pas manqué d'exalter les avantages de l'indépendance, & de regarder comme un des traits les plus brillans de la Philosophie, cette espèce de conquête faite par la liberté, sur un Gouvernement qu'il plaît aux spéculateurs très-peu réfléchissans de l'Europe, de citer comme un modèle de despotisme. Voilà cependant cette même Crimée qui réclame contre la séparation : les Tartares ne veulent pas être détachés de la Porte. Cette division leur paroît contraire à la loi Musulmane. Ils exigent que la branche soit rejointe au tronc.

Cela n'annonce pas qu'ils voient dans l'administration prétendue despotique des Sultans, un fardeau aussi pesant qu'on le dit, & moins encore que la Puissance Ottomane soit aussi voisine de sa chûte qu'on a paru le croire. Un trône qui a la religion pour base, est bien solide, & un Gouvernement à qui des sujets, non pas conquis, mais affranchis, se redonnent, encore plus.

L'Histoire n'offre guère qu'un exemple de ce genre : c'est celui des Cappadociens établis en République par les Romains : ils rejettèrent cette forme de se régir & redemandèrent un Roi. Il y a plus de vraie Philosophie peut-être dans cette résolution, que les Historiens, toujours inconsidérés, n'y ont trouvé de bassesse.

Comme cette réclamation des Tartares a la religion pour motif, le Mufti devient un acteur indispensable des Conférences qui se tiennent à ce sujet entre les Ministres : on a remarqué que le Prince de *Repnin* en a de fréquentes avec le premier Interprète, & l'on ne

Digitized by Google

Digitized by Google

dans la Cour, & elle eſt généralement regrettée dans tout l'Empire.

SUÈDE.

De STOCKOLM, le 26 Avril.

ON aſſure que la diſtribution des eaux-de-vie diſtillées au compte du Roi, commencera le 8 du mois prochain. Le peuple a reçu avec ſatisfaction cette nouvelle. Le grand uſage qu'on a toujours fait de cette liqueur dans ce pays, fait attendre avec impatience le moment de cette diſtribution. On aſſure d'ailleurs que le prix en ſera modique, & qu'en conſéquence les particuliers qui voudroient, malgré les défenſes, en faire à leur compte, ne pourroient ſoutenir la concurrence. En ce cas, comme on l'a obſervé dans un papier public, pourquoi les prohibitions ?

» Le Conſul de cette Cour, réſident à Cadix, ayant demandé, il y a quelque tems, ſi dans l'attente d'une expédition ſur les côtes de Barbarie, les navires Suédois pourroient s'y laiſſer employer comme voituriers, les Colléges de Chancellerie & de Commerce adreſsèrent à ce ſujet au Roi une lettre, datée du 5 du mois dernier, dont le contenu mérite d'être communiqué au Public. Il y eſt dit : » Qu'attendu que les armemens qui ſe » faiſoient en Eſpagne ſembloient préſager une prochaine expé- » dition contre les Algériens, leſdits Colléges croyoient devoir » délibérer ſur les meſures néceſſaires à prendre pour la ſûreté » du commerce de fret dans les mers d'Eſpagne &, la Méditer- » ranée, afin de prévenir les inconvéniens qui pourroient en » réſulter, tant pour le commerce de Suède même, que pour » la bonne intelligence entre cette Cour & celle de Madrid, » ou le Gouvernement d'Alger ; que tout bien conſidéré, ils » étoient d'avis qu'il ſeroit néceſſaire de défendre aux Capi- » taines des vaiſſeaux Suédois de ſe laiſſer employer pour le » tranſport de troupes ou de munitions de guerre entre les » Ports d'Eſpagne & d'Alger ; qu'en outre cette précaution » étant approuvée par Sa Majeſté, les Colléges eſtimoient qu'il » ſeroit à propos d'en avertir ſous main leſdits Capitaines, afin » de ne pas donner ombrage à l'Eſpagne ; que cela pourroit ſe » faire ou par les propriétaires des vaiſſeaux deſtinés pour la » Méditerranée, leſquels ſeroient obligés par ſerment au ſecret de » ne point répandre ladite défenſe, ou par les Conſuls Suédois, » qui en ce cas ſeroient chargés d'en faire part aux Capitaines ſous

Digitized by Google

doute pas que cet important article n'en ſoit un des principaux objets. Les autres ſont la navigation de la mer noire, & la forteresſe de Kinburn que les Tartares conteſtent aux Ruſſes. Ils ne leur diſputent pour le préſent, ni Kertſch, ni Jénicalé.

RUSSIE.

De PÉTERSBOURG, le 27 Avril.

Pour donner plus d'étendue au commerce, & plus de conſiſtence au gouvernement de Smolensko, l'Impératrice vient d'y ériger en Villes, ſept des principaux Villages. Mais comme cette dénomination ſeroit vaine, ſi l'on ne prenoit les moyens néceſſaires pour y appeller les arts utiles, on y fait paſſer des ouvriers, qu'on tire de cette Capitale. On eſpère que le vuide qui en réſulte ici, ſera bientôt rempli par des étrangers, que la douceur du Gouvernement & la liberté accordée aux talens y attireront.

Les ſecrets de la Cour ſont toujours impénétrables. On ne doute point qu'il ne ſoit queſtion de quelque grande entrepriſe : mais perſonne ne conçoit quel peut en être l'objet. Une armée de 50,000 hommes eſt en marche vers la Courlande : les ordres y ont été donnés pour l'établiſſement de trois grands magaſins, deſtinés aux approviſionnemens de ces troupes : nos Politiques font diverſes conjectures ſur cette démarche. Si l'on doit ajouter foi à ce qui ſe débite à ce ſujet, le Duché de Courlande ſera cédé à la Suède ; cette Couronne de ſon côté ſe déſiſtera de la Poméranie Suédoiſe, en faveur du Roi de Pruſſe ; & le Duc de Courlande auroit, en dédommagement le gouvernement de la Pruſſe occidentale.

La Grande-Ducheſſe de Ruſſie eſt accouchée hier d'un Prince mort, qui lui a coûté la vie. Cette Princeſſe, quatrième fille du Landgrave de *Heſſe-Darmſtadt*, & ſœur de la Princeſſe de *Pruſſe*, étoit née en 1755, le 25 Juin ; elle avoit épouſé, le 10 Novembre 1773, le Grand-Duc de Ruſſie. Sa mort a répandu l'affliction

Digitized by Google

dans la Cour, & elle eſt généralement regrettée dans tout l'Empire.

SUÈDE.

De STOCKOLM, le 26 Avril.

ON aſſure que la diſtribution des eaux-de-vie diſtillées au compte du Roi, commencera le 8 du mois prochain. Le peuple a reçu avec ſatisfaction cette nouvelle. Le grand uſage qu'on a toujours fait de cette liqueur dans ce pays, fait attendre avec impatience le moment de cette diſtribution. On aſſure d'ailleurs que le prix en ſera modique, & qu'en conſéquence les particuliers qui voudroient, malgré les défenſes, en faire à leur compte, ne pourroient ſoutenir la concurrence. En ce cas, comme on l'a obſervé dans un papier public, pourquoi les prohibitions ?

» Le Conſul de cette Cour, réſident à Cadix, ayant demandé, il y a quelque tems, ſi dans l'attente d'une expédition ſur les côtes de Barbarie, les navires Suédois pourroient s'y laiſſer employer comme voituriers, les Colléges de Chancellerie & de Commerce adreſsèrent à ce ſujet au Roi une lettre, datée du 3 du mois dernier, dont le contenu mérite d'être communiqué au Public. Il y eſt dit: » Qu'attendu que les armemens qui ſe » faiſoient en Eſpagne ſembloient préſager une prochaine expé- » dition contre les Algériens, leſdits Colléges croyoient devoir » délibérer ſur les meſures néceſſaires à prendre pour la ſureté » du commerce de fret dans les mers d'Eſpagne & la Méditer- » ranée, afin de prévenir les inconvéniens qui pourroient en » réſulter, tant pour le commerce de Suède même, que pour » la bonne intelligence entre cette Cour & celle de Madrid, » ou le Gouvernement d'Alger; que tout bien conſidéré, ils » étoient d'avis qu'il ſeroit néceſſaire de défendre aux Capi- » taines des vaiſſeaux Suédois de ſe laiſſer employer pour le » tranſport de troupes ou de munitions de guerre entre les » Ports d'Eſpagne & d'Alger; qu'en outre cette précaution » étant approuvée par Sa Majeſté, les Colléges eſtimoient qu'il » ſeroit à propos d'en avertir ſous main leſdits Capitaines, afin » de ne pas donner ombrage à l'Eſpagne; que cela pourroit ſe » faire ou par les propriétaires des vaiſſeaux deſtinés pour la » Méditerranée, leſquels ſeroient obligés par ſerment au ſecret de » ne point répandre ladite défenſe, ou par les Conſuls Suédois, » qui en ce cas ſeroient chargés d'en faire part aux Capitaines ſous

Digitized by Google

» main & ſans éclat, en leur repréſentant les dangers auxquels ils » s'expoſeroient ſi leurs vaiſſeaux, fretés pour le ſervice de » l'Eſpagne, venoient à être enlevés; qu'en même-tems il pour- » roit n'être pas moins utile de communiquer ces arrangemens » au Conſul Suédois qui réſide à Alger, non-ſeulement pour » faire valoir auprès du Dey la délicateſſe de Sa Majeſté Sué- » doiſe, relativement à l'obſervation exacte des traités, qu'afin » de trouver par-là une excuſe, au cas que la Cour de Madrid » mît un embargo ſur les vaiſſeaux Suédois, & les forçât à ſervir » pour le tranſport ou autrement; qu'enfin il ſeroit à ſa place » que le Miniſtre du Roi à Madrid fût pareillement averti de » ces meſures; non pour en faire uſage directement; mais pour » ſon propre *governo*, afin d'être en état de prévenir, par une » conduite convenable, tout ſoupçon que la Cour de Madrid pour- » roit prendre ſur les refus que feroient les Capitaines Suédois » de laiſſer fréter leurs navires pour ledit uſage «.

POLOGNE.

De VARSOVIE, le premier Mai.

CHAQUE jour on forme de nouvelles conjectures. Chacun interprète les moindres démarches qui ſe font ici & autour de nous, ſelon que l'intérêt ou le deſir le lui ſuggère. On dit actuellement que les Puiſſances étrangères ont réſolu de maintenir le Conſeil-perpétuel que la Nation voudroit ſupprimer. A conſidérer les choſes d'un certain côté, le Roi qui en eſt le chef, & dont on étendra auſſi, dit-on, les prérogatives, n'y perdra rien : mais on reſtreindra le pouvoir de pluſieurs Grands Officiers, devenus indépendans, à la faveur d'une autorité qui avoit par-tout la prépondérance; ce qui donne le plus de poids à cette opinion, c'eſt que le Comte de *Branicki*, à ce que l'on aſſure, eſt revenu de Pétersbourg ſi mécontent, qu'il a pris la réſolution de s'abſenter pendant la tenue de la Diète. On prétend même qu'il a deſſein de vendre ſon Palais, qu'il faiſoit augmenter & embellir.

Il eſt queſtion auſſi d'envoyer un Miniſtre à Conſtantinople. On ne parle point du motif de cette démarche de la République. On peut cependant ſoupçonner qu'il s'agit de la démarcation des limites en Moldavie. On ſçait que la Porte ne prétend céder que ce qu'elle croit

Digitized by Google

voir distinctement stipulé dans le Traité de Vienne. La Carte qui a été dressée d'après les termes de ce Traité, marque les limites selon le cours des fleuves & des rivières propres à les fixer ; mais les Commissaires Turcs ne veulent pas, dit-on, entendre à une Géographie qui ne leur paroît pas avoir été positivement réglée par la convention.

On avoit cru que les efforts du Roi & du Conseil-Permanent pour retenir ici les Gardes Lithuaniennes ne seroient pas infructueux. Mais ce Corps, en vertu des ordres réitérés du Comte *Oginski*, s'est mis en marche le 27 du mois dernier, pour se rendre à Minsk, où le Général de Podolie, qui en est Colonel, se dispose à le suivre, dans quelques jours, avec son épouse & sa famille. Ces Gardes ont été remplacées, le même jour, par un nombreux corps de troupes Russes.

Cette démarche réveille le bruit qui s'étoit répandu il y a quelque tems, d'une confédération prête à éclater en Lithuanie. On continue aussi à croire, que si elle a lieu, le Comte *Oginski*, & le Prince *Adam Czartoryski* en seront les chefs, & l'on ne doute point que le Comte *Branicki*, ne les seconde de tout son pouvoir.

On vient d'imprimer en langue Polonoise les tarifs généraux des droits sur les différens objets de commerce entre la République & les Etats des Cours de Vienne & de Berlin. Les marchandises qui y sont sujettes, sont rangées par alphabet pour la commodité des Négocians. On remarque que le tarif qui regarde la Cour de Vienne est signé par le Prince *Poninski*, en qualité de Grand-Trésorier de la Couronne, & que celui qui concerne le commerce des Etats Prussiens, ne l'est que par M. *Kossowski*, Trésorier de Cour. On voit par l'une & l'autre de ces listes, que le plus grand avantage des Traités n'est pas du côté de la République. Selon la Liste Prussienne, signée le 15 Mars 1776, & fondée sur le Traité du 19 Mars 1775, les Marchandises importées de la Pologne dans les Etats Prussiens, payeront un droit de deux pour cent : celles qu'on envoie de ces Etats en Pologne, pour y être consommées, & celles qui venant de Prusse, passeront par le territoire

Digitized by Google

de la République, avec une destination étrangère, sont assujetties au même droit. Les marchandises, au contraire, qui passent de la Pologne, dans les Etats Prussiens, pour parvenir à l'étranger ; celles qui n'étant point du produit de la Prusse, y passent pour la Pologne, sont soumises à un droit de quatre pour cent.

Nous avons rapporté dans le tems les observations faites à ce sujet par le Gouvernement Polonois, à la Cour de Berlin. Voici la réponse que M. *de Benoît* y a faite.

Réplique aux Observations faites par le Gouvernement Polonois, sur les premières Réponses de S. M. le Roi de Prusse à différentes plaintes, relatives soit au Commerce des Grains, soit aux perceptions, soit aux arrangemens, qui concernent la ville de Dantzick.

» Sa Majesté le Roi de Prusse s'étoit flattée d'avoir détruit les impressions, qu'on avoit voulu donner contre des arrangemens prescrits par la nécessité, autorisés par le droit, & qui ne sont nullement contraires à ses conventions avec la Pologne, à qui elle a donné l'assurance & la preuve de ses bonnes dispositions : mais elle remarque avec peine, que, ses motifs n'ayant pas été assez développés, il reste encore une suite de ces fâcheuses impressions, qui pourroient troubler l'harmonie si nécessaire entre les deux Etats, pour leur bien respectif : elle croit en conséquence devoir entrer dans de plus grands détails, sur les différens objets, pour démontrer plus sensiblement, combien peu sont fondées les plaintes dans leurs différens points.

I. Les Traités ont pour objet la tranquilité & l'avantage réciproque des Etats, ainsi que l'observe le Gouvernement Polonois. Cet objet ne pourroit être rempli, si des clauses respectivement avantageuses à des cantons pouvoient être rendues évidemment ruineuses à d'autres, & faire leur désolation sans remède. Nul Traité ne peut contenir de pareilles clauses, qui dépouilleroient évidemment un Souverain du droit naturel de veiller au bien de ses sujets, & d'empêcher leur ruine, par des évènemens imprévus. Celui qu'on réclame, loin de le contenir, en renferme au contraire la réserve la plus expresse, dans l'article XII. qui porte, que *les deux hautes parties contractantes se réservent de décider, en cas de besoin, à l'avantage mutuel des deux Etats, ceux de leur commerce réciproque.*

D'après une clause si formelle peut-on disputer au Roi le pouvoir d'entendre les cris de ses sujets, & d'en faire cesser les causes, lorsqu'un évènement imprévu fait leur mal sans produire aucune utilité ? Et, quand elle n'y seroit pas, peut-on discon-

Digitized by Google

venir qu'un Traité, qui a pour base les *besoins, le commerce & l'avantage respectif des deux Etats*, ne peut être appliqué aux endroits, où il n'y a ni besoins, ni commerce, ni avantage respectif. Il est bien évident, qu'un grain étranger est superflu dans un pays d'abondance, où il n'y a pas de facilité pour l'exportation; que, loin d'y pouvoir opérer de l'avantage, il n'y produiroit qu'un mal réel & respectif, puisqu'il perdroit toute sa valeur & la feroit perdre à celui de production.

Telle est la fâcheuse position de quelques Provinces des Etats de S. M. le Roi de Prusse, notamment de la Silésie. Cette Province éloignée des débouchés, n'ayant que des voies ruineuses pour l'exportation, embarrassée de sa propre abondance, n'a que la ressource des consommations pour l'emploi de son grain: si elle la perdoit par la surcharge du grain étranger, ses terres deviendroient sans valeur, parce qu'elles ne rendroient plus les frais de leur culture. D'après cette position, le Roi pouvoit-il rejetter ses représentations sur une ruine certaine & évidente par la trop grande abondance des grains, si on la surchargeoit encore de grains étrangers, sous prétexte d'un traité fait pour le bien & l'avantage commun, lorsqu'il étoit sensible qu'il auroit fait son malheur sans la moindre utilité pour les Polonois, puisqu'ils n'auroient pu trouver à vendre avec avantage leurs grains dans une Province, où il y en avoit trop & peu de facilité pour l'exportation? Il ne faudroit pas d'autres objections pour légitimer la défense de l'introduction du grain étranger dans quelques Provinces, où il est inutile & respectivement nuisible; mais le Roi en a de plus fortes, & qui tiennent leur force du traité même, dont S. M. présentera l'argument, après avoir démontré tout ce qu'elle a fait pour en diminuer le préjudice aux Polonois.

Dans tous les cantons, où l'abondance des grains peut trouver des ressources pour l'exportation, le commerce en a été ouvert aux Polonois; & le Roi dans les autres destitués de cet avantage, les a admis à l'approvisionnement de ses magasins, & a donné des passeports à tous ceux qui ont voulu spéculer pour l'exportation. La Province de Silésie en a reçu seule pour 7500 *Winspels*.

De tels faits ne suffisent-ils pas pour prouver, que le Roi a partagé ses attentions dans ces circonstances critiques entre les Polonois & ses sujets, & n'a fait que réserver au sol le droit naturel de nourrir ses habitans, & le pouvoir d'entretenir ses Cultivateurs? Le Gouvernement Polonois ne peut désapprouver la sagesse de cette précaution, puisqu'il est trop éclairé & trop prudent pour ne pas prendre lui-même les précautions les plus capables d'empêcher qu'un évènement de disette ne devienne fatal à la Pologne par des exportations inconsidérées. Cette justice rendue à ses lumières & à sa prudence va appuyer l'argument annoncé.

Digitized by Google

S. M. le Roi de Prusse pourroit-elle partir du traité de commerce pour exiger, que le Gouvernement Polonois subvienne dans un cas de disette à ses besoins au préjudice des siens ? Non : il feroit valoir avec raison la nécessité de songer de préférence à soi-même. Pourquoi donc voudroit-il se servir du traité de commerce, pour forcer S. M. à recevoir des grains dans des Provinces qui en regorgent & n'ont pas de moyens pour en faire commerce, lorsqu'elle ne pourroit le forcer, en vertu du même traité, d'en fournir où elle auroit besoin ? En tout la loi doit être égale, & la liberté doit se restreindre à la possibilité : partout où est la possibilité de se défaire des grains par l'exportation, la liberté d'en faire commerce y est entière : dans ceux où elle est gênée, elle ne peut prévaloir sur la justice que le Roi doit à ses Cultivateurs, qui n'ont que la ressource des consommations pour donner quelque valeur à leurs terres, dont, sans elle, ils ne retireroient pas les frais de la culture.

Ces réflexions suffisent pour légitimer la défense de l'importation des grains de Pologne dans les cantons, où non-seulement elle ne peut être utile, mais où elle seroit évidemment respectivement nuisible. L'expérience l'a long-tems justifiée ; & le Gouvernement Polonois a prouvé par une longue adhésion, qu'elle n'est pas moins nécessaire que juste, & qu'elle n'avoit pas besoin d'une réserve expresse, tout ce qui est de droit ne se refusant jamais, lorsque l'équité en est aussi sensible.

II. Les autres plaintes de la République ne méritent que de simples objections.

La suite à l'ordinaire prochain.

ALLEMAGNE.

De VIENNE, le 15 Mai.

Il y a plus de neuf ans que la Visitation dure à Wetzlar. Elle vient de se rompre tout-à-coup, sans qu'on sache trop pourquoi. La clôture de la Députation de la troisième Classe s'est faite le 29 du mois dernier. Les Subdélégués Catholiques & quelques-uns des Protestans, au nombre de six, nommés pour la quatrième Classe, avoient présenté leurs pleins-pouvoirs au Directoire de Mayence. Celui-ci en avoit indiqué la première assemblée au 8 de ce mois, à 9 heures du matin. Les Subdélégués s'y sont trouvés ; mais à peine la lecture de la proposition impériale a-t-elle été faite, que les Subdélégués, sur une déclaration de celui de

Digitized by Google

Brandebourg, ont quitté la séance. Cette rupture imprévue a causé une grande sensation dans Wetzlar, & même dans la Chambre Impériale : dans la première, parce que le départ de la Visitation rend cette ville déserte, & y occasionne une diminution extraordinaire dans la circulation des espèces ; & dans la seconde, parce que cet évènement pourroit bien avoir des suites fâcheuses.

On vient de recevoir la triste nouvelle que le 25 du mois dernier, à une heure & demie de l'après-midi, le feu a pris au fauxbourg de Waradin, en Croatie ; le vent étoit fort : la flamme s'est communiquée rapidement aux maisons de la ville, & en moins de 5 heures, tout a été consumé ; il ne reste sur pied que vingt-quatre maisons.

Un autre incendie a également consumé, à Presbourg, tout le Wartberg ; la maison de force seule a échappé aux flammes.

Une indisposition survenue à l'Impératrice l'a déterminée à renoncer au voyage de Gorice. Tous les préparatifs faits à cet égard, ont été contremandés.

Les papiers Allemands racontent qu'Hildesheim est rempli de recruteurs étrangers. Ils étoient, dit-on, fort tranquilles dans la maison où ils engagent leurs recrues ; dernièrement il s'y est précipité tout-à-coup une foule de garçons de métier, qui se mirent à les injurier : quelques soldats du Prince-Evêque, accourus à leur tour, prirent aussi parti, & des paroles on en vint aux coups ; le combat a été long & opiniâtre, & les blessés sont en assez grand nombre de part & d'autre.

Avant que d'avoir examiné l'état de la chose, le Magistrat de Hildesheim a demandé satisfaction au Prince, qui l'a refusée. La populace, instruite de cette circonstance, s'est assemblée de nouveau, & les artisans ont envoyé des exprès à Goslar, & autres endroits du voisinage pour attirer leurs camarades à Hildesheim où ils se sont en effet portés en foule, de sorte que la confusion est actuellement générale.

Tout ce bruit qui n'a été occasionné que par un seul homme, n'est pas prêt à finir. Deux jeunes artisans avoient passé devant les recruteurs, & l'un avoit dit à son cama-

Digitized by Google

rade : *voyons ſi ces gens-là nous traîneront en Amérique :* d'autres n'entendirent que les derniers mots, les répétèrent ; tous ſe mirent à crier : *ils veulent nous traîner en Amérique*, & dans un inſtant toute la ville fut en combuſtion. On dit que le tumulte dure encore ; on en prévoit des ſuites fâcheuſes ; le Prince-Evêque cherche des protections contre la ville, qui de ſon côté ſonge à lui en oppoſer qui la mettent en état de lui réſiſter.

En vain le Prince a-t-il fait déclarer qu'il étoit réſolu de quitter la ville, d'en emmener tous les Colléges & d'établir ſa réſidence à Peine. Ces menaces ne font aucun effet, parce que l'on ne regarde point Peine comme un lieu propre à loger un Prince, ni à fournir l'emplacement néceſſaire à pluſieurs Dicaſtères ; cependant Heydelberg & Stuttgard, pourroient ſervir à prouver qu'il n'eſt pas impoſſible d'établir une Cour & des Colléges dans des endroits même ou il n'y a point encore de maiſon.

On lit dans la Gazette de Deux-Ponts, N° 42, l'article ſuivant :

» On ſait qu'en Europe, il n'y a guères de villes mieux peuplées en Moines de toutes les couleurs, que la Capitale de ce Royaume (la Bohême). Il y a peu d'Ordres qui n'aient ici une maiſon de leur inſtitut. Les Récollets n'y en ont que trois ; & les autres à proportion, toujours en raiſon des lumières, & de la façon de penſer de nos bons ancêtres. Le Gouvernement ayant pris connoiſſance de l'utilité de ces établiſſemens a ordonné qu'à l'avenir il n'y aura plus qu'une ſeule maiſon de chaque Ordre dans cette ville ; on fera une penſion à chaque Moine, & l'on diſpoſera du ſurplus de leurs revenus en faveur d'objets d'une plus grande utilité. Ceux des Moines dont les Couvens ſeront ſupprimés, qui ne jugeront pas à propos de continuer à vivre ſelon la règle, pourront ſe faire ſéculariſer. On croit que les Couvens ſupprimés ſerviront de caſernes, comme le Collége des Jéſuites de la ville neuve, & du quartier qu'on nomme *le petit côté*. Il y a déja dans le premier deux bataillons de Grenadiers, & dans le ſecond ſix compagnies du régiment de Batthyani, infanterie Hongroiſe. Le Séminaire du quartier de la Cour, où il y avoit 150 Eccléſiaſtiques ſéculiers, a été converti à l'uſage de la plus grande partie du régiment de Siskowitz, infanterie, & on a donné aux Séminariſtes, le Collége des ci-devant Jéſuites de la même ville, qui eſt d'une étendue immenſe. Les dévots de la claſſe du peuple ne paroiſſent pas fort ſatis-

Digitized by Google

faits de ces nouveautés utiles ; & on se rappelle le mot d'un plaisant qui les a assurés que le Gouvernement ne mettoit des Soldats dans les Monastères, que pour y faire succéder la paix & la cordialité, à la haine & aux intrigues ».

ITALIE.

De ROME, le premier Mai.

ON assure actuellement que le nouveau Patriarche de Venise sera préconisé dans le premier Consistoire. Cette importante affaire a été l'objet d'une Congrégation de Cardinaux, qui s'est assemblée le 16 du mois dernier devant le S. Père ; la République avoit décidé qu'il étoit inutile de faire de nouvelles instances à ce sujet, & elle n'en a fait en conséquence aucune : la Congrégation a pensé, avec raison, que si la République avoit pris le parti de se passer pour cette fois de cette formalité, elle pourroit par la suite contracter l'usage de s'en passer toujours, & que ce qu'il y avoit de plus intéressant pour le S. Siége dans cette circonstance, c'étoit de prévenir l'établissement de cet usage. On croit que S. S. suivra cet avis.

» Le 17, le Pape a mandé le P. *Vittori*, Supérieur » des Prêtres de l'Oratoire, pour lui ordonner de con- » gédier trois sujets, les Pères *Michelli*, *Androsilla* & » *Belloni* ; le S. Pere leur accorde un mois pour sortir » de Rome. On ignore le sujet qui attire ce désagré- » ment à ces Ecclésiastiques ; le Supérieur en a demandé » vainement la raison ; S. S. s'est contentée de lui ré- » pondre vaguement qu'il ne vouloit point de secte » chez lui. Ces Ecclésiastiques ont, dit-on, des pro- » tections puissantes qui s'occupent actuellement à faire » changer d'avis au souverain Pontife ». (*Gazette des Deux-Ponts*, n°. 40).

Pour consoler M. *Buonacorsi* de la mort du Cardinal son oncle, le souverain Pontife lui a donné la présidence de la Chambre, lors de la promotion de Mgnor. *de Pretis*, à quelque autre emploi. En attendant S. S. lui assigne 500 écus de pension, dont son oncle n'avoit pas voulu disposer en sa faveur, par respect pour les biens ecclésiastiques, dont il étoit pourvu.

Digitized by Google

ESPAGNE.

De MADRID, le premier Mai.

LE 24 du mois dernier, deux frégates du Roi, commandées par Dom *Jacques de Quevedo*, ſont entrées dans le port de Carthagêne, avec une priſe qu'elles avoient faite le 16 entre la Sardaigne & la Côte d'Afrique. C'étoit un vaiſſeau Portugais de vingt canons, parti de Conſtantinople pour Alger, ayant à bord un Envoyé de cette Régence & onze perſonnes de ſa ſuite. Ce bâtiment étoit chargé d'effets pour la marine d'Alger. La Cour avoit reçu, ſans doute, des avis exacts ſur ſon départ, puiſque les deux frégates ſont ſorties de Carthagêne exprès pour aller l'attendre dans ces parages. On dit généralement que ce vaiſſeau & ſa cargaiſon ſeront déclarés de bonne priſe, & que l'Envoyé Africain & ſa ſuite ſeront eſclaves du Roi.

Quoique la deſtination des forces immenſes qu'on raſſemble dans ce Royaume ſoit toujours un myſtère pour le public, il paroît que les hoſtilités que les Portugais ont commiſes & commettent encore en Amérique, y ont beaucoup de part. La Cour a expédié à Lisbonne un Courier pour en demander ſatisfaction. On attend ſon retour avec impatience. La réponſe dont il ſera chargé, décidera probablement de la paix ou de la guerre de ce côté-là.

En attendant on apprend de Carthagène que les ſix Régimens d'Infanterie qui y ſont en garniſon, ont reçu ordre de ſe rendre à Ciudad-Rodrigo, ville frontière de Portugal.

ANGLETERRE.

De LONDRES, le 24 Mai.

L'ÉVACUATION de Boſton a réveillé le parti de l'Oppoſition de l'eſpèce d'aſſoupiſſement auquel il avoit paru ſe livrer pendant quelque tems. Les débats à ce ſujet ont été très-vifs, le 10, dans la Chambre des Pairs.

Digitized by Google

Le Duc *de Mancheſter*, avant de communiquer aux Lords la propoſition qu'il avoit ci-devant annoncée, a fait un diſcours dans lequel il a déploré de la manière la plus pathétique

» L'affreuſe ſituation de la Grande-Bretagne, engagée dans » une guerre malheureuſe avec une partie de ſes Sujets, accablée » d'impôts pour ſoutenir cette guerre, & gouvernée par une » Adminiſtration qui ne veut abſolument écouter aucunes péti- » tions, remontrances ou raiſons tendantes à amener une ré- » conciliation honnête; mais qui s'opiniâtre à ſuivre un ſyſtême » de coërcion, capable de ruiner la Métropole & les Colonies, » Adminiſtration qui commet de ſi lourdes fautes, & qui ſe » rend coupable de tant de délais, qu'il eſt impoſſible que les » opérations de la guerre puiſſent répondre aux fins qu'on ſe » propoſe. « Après avoir fait mention de l'article de la Gazette de la Cour, où il eſt parlé d'une manière ſi vague & ſi partiale de l'évacuation de Boſton par les Troupes du Roi, & après avoir obſervé que cet article diffère eſſentiellement des nouvelles authentiques envoyées à divers particuliers par des Officiers de l'armée & d'autres perſonnes reſpectables ſur les lieux, le Duc de *Mancheſter* a ſoutenu que lorſque la force nationale s'anéantit, & que l'argent du peuple Anglois eſt employé à faire une guerre injuſte, la Chambre & le Public en général ont un droit à être informés de toutes les nouvelles que reçoit le miniſtère, relativement aux opérations & aux mouvemens des eſcadres & des armées Angloiſes en Amérique.

En conſéquence ce Duc a propoſé » de préſenter à Sa Ma- » jeſté une Adreſſe, pour la ſupplier humblement de vouloir bien » ordonner à ſes Miniſtres de communiquer à la Chambre les » copies de toutes les dépêches reçues par le Gouvernement de » la part du Général *Howe* & de l'Amiral *Shuldham*, depuis » le premier Mars.

Le Lord *Suffolk* a déſapprouvé cette propoſition; il a dit qu'elle étoit de la plus grande inconſéquence, & qu'il étoit impoſſible d'y adhérer, attendu que les dépêches contiennent beaucoup de choſes relatives aux projets du Général dans la continuation de la guerre, & que le Duc de *Mancheſter* ne devoit pas s'attendre que les Miniſtres en révéleroient le ſecret. Il eſt entré enſuite dans des détails plus circonſtanciés, au ſujet de l'évacuation de Boſton, qu'il a qualifiée de changement de poſition de l'armée, & il a ajouté: » Je déſirerois pouvoir ex- » poſer convenablement à la Chambre toutes les particularités » de la conduite du Général; tout ce que je pourrois dire ajou- » teroit infiniment à ſa gloire, & prouveroit qu'il poſſède au » plus haut degré tous les talens militaires qui ont été ſi éminens » dans ſa famille, & je ferois voir que l'armée n'eſt point dans

Digitized by Google

» cet état de foibleſſe & de découragement où le Duc de *Manchester* l'a repréſentée, probablement d'après de faux avis.

» La Gazette de la Cour a rapporté les faits comme ils ſont » arrivés, & l'on ne doit pas s'attendre à y voir autre choſe ; il » eſt vrai qu'elle auroit pu ajouter, (& cela pour prévenir les » faux bruits qui ſe répandent malignement dans la Ville) » que le Général a emporté avec lui les proviſions, l'artillerie, » le bagage, & généralement tous les autres effets appartenans » à l'armée ; qu'il a pareillement pris ſous ſa protection ceux des » habitans de Boſton qui étoient partiſans de l'Adminiſtration ; qu'il » a auſſi emporté leurs effets ; qu'enfin il a embarqué le tout » ſain & ſauf ſans éprouver le moindre obſtacle de la part » des rebelles.

» Dans les dépêches du Général, on ne voit pas qu'il y » ait eu l'ombre même d'une convention entre lui & le Gé» néral des Rebelles, & je puis certifier à la Chambre qu'il n'y » a eu entre eux ni capitulation, ni accord quelconque.

» Je félicite les Lords qui ont donné une approbation conſ» tante à toutes les meſures contre l'Amérique, de ce que les » Troupes du Roi ont changé leur poſition ; car on n'a jamais » eu le projet de faire de Boſton le centre des opérations de » la campagne. Il y a long-tems que le Général *Howe* a reçu » des inſtructions d'ici pour faire partir les Troupes lorſqu'il » le jugeroit convenable ; actuellement il va mettre Halifax » dans un état de défenſe où il n'étoit pas ci-devant, & de-là » il pourra faire la guerre avec les renforts qu'il recevra d'An» gleterre.

» Enfin je ſuis étonné que dans un certain tems pluſieurs Lords » aient parlé de Boſton comme de la place la plus incommode » & la plus miſérable de toute l'Amérique ſeptentrionale, pour » les principaux quartiers de l'armée, & qu'aujourd'hui que » les Troupes du Roi l'ont quittée, ils regardent cette éva» cuation comme une perte importante pour l'Angleterre.

Le Marquis de *Rockingham* a répondu qu'il s'étonnoit que le miniſtère voulût cacher une partie des nouvelles qu'il a reçues au ſujet de l'évacuation de Boſton : que ſi le Général a embarqué toutes ſes munitions, il penſoit qu'on auroit dû donner cette triſte conſolation au peuple, & que l'Auteur de la Gazette devoit être ſévérement réprimandé pour n'en avoir pas parlé : que s'il n'y a pas eu de convention ou de capitulation, il demandoit pourquoi le Général *Howe* n'a pas brûlé la Ville, attendu que des ordres généraux ont été donnés pour mettre le feu aux Villes en rebellion.

» J'approuve, a-t-il ajouté, la Propoſition, & je penſe que » le peuple a le droit d'être éclairci ſur ce qu'il doit croire, ou » des relations envoyées à des particuliers, leſquelles diſent que » le Général *Howe* a été forcé par les Rebelles d'abandonner

Digitized by Google

» Boston, & qu'il est convenu de ne point mettre le feu à la » Ville, à condition qu'il ne seroit point géné dans l'embar- » quement de ses Troupes, ou de la relation imparfaite don- » née dans la Gazette, & de ce qu'a dit le Comte *Suffolck*.

Le Lord *Effingham* a parlé aussi en faveur de la Proposition. Il s'est étendu sur l'impossibilité où a dû se trouver le Général *Howe* de retirer toute son artillerie, & sur le danger de transporter les Troupes à Hallifax dans une saison aussi peu favorable : il a dit qu'il y avoit à parier qu'elles ne pourroient pas y arriver, qu'elles souffriroient beaucoup à la mer, que peut-être elles seroient obligées de se réfugier dans le premier port, & que les premières nouvelles que nous recevrons d'elles pourront bien être datées d'Antigoa.

Le Lord *Shelburne* a soutenu la proposition du Duc de *Manchester* avec beaucoup de force. Il a dit qu'il avoit toujours désapprouvé cette guerre; que ses sentimens à ce sujet n'avoient jamais varié; que lorsqu'il avoit eu l'honneur de servir le Roi dans le ministère, toutes les Lettres des Commandans & des Amiraux, concernant leurs opérations, étoient mises sous les yeux du Public le plutôt possible après leur arrivée; que cela se faisoit sans aucune réserve & avec la bonne foi la plus parfaite; qu'il ne voyoit point d'inconvénient à cette communication; qu'en effet, quant aux projets d'opérations futures, il falloit, ou qu'ils fussent exécutés, ou qu'ils échouassent avant que l'avis de ce qui se passe au Parlement pût parvenir en Amérique; que le Public a droit de savoir ce qui s'est fait, lorsque le Gouvernement lui demande de nouveaux impôts, qu'on annonce, avec un ton de réformateur, devoir porter sur le luxe, expression dont le sens n'est pas bien déterminé, & qui, selon lui, finira par faire tomber la taxe sur les pauvres; & qu'enfin quant à la dette nationale, & à la situation critique du crédit Public, le Docteur *Price* avoit traité à fond cette matière, & qu'il défioit qu'on pût faire aucune objection raisonnable à tout ce qu'il avoit avancé à ce sujet.

Le Lord *Rovensworth* s'est joint au Lord *Shelburne*. Il a censuré avec hardiesse toutes les opérations du Gouvernement en Amérique, depuis le commencement de la guerre jusqu'à l'époque actuelle. Il a rapporté une infinité de circonstances depuis 1741, pour prouver que les précédentes administrations avoient toujours instruit complètement le Public de toutes les opérations de la guerre, aussi-tôt qu'ils en recevoient les nouvelles, & que si la Gazette de Londres étoit imprimée quelques heures avant leur arrivée, on en imprimoit une par extraordinaire pendant la nuit. Et enfin pour répondre à l'objection du Lord *Suffolk*, il a proposé de changer la motion, en y ajoutant : *dans tout ce qui n'est pas relatif aux opérations futures de la campagne*. Mais après quelques autres discussions, la motion

Digitized by Google

& le changement ont été rejettés à la pluralité de 64 voix, contre 27.

Le Lord *Effingham* a informé enſuite la Chambre de l'intention où il étoit de faire, le 13, une motion relativement aux permiſſions accordées aux bâtimens d'exporter des marchandiſes en Amérique : il a ſoutenu que ces permiſſions n'avoient ſervi qu'à favoriſer un petit nombre de créatures du Gouvernement, & qu'il dévoileroit, à ce ſujet, des ſcènes d'iniquité, qui étonneroient la Chambre. On s'eſt ajourné au Lundi, 13.

Au reſte tous ces débats ne changent rien aux projets du Gouvernement : il perſiſte toujours dans le deſſein de réduire les Colonies par la force : mais comme les évènemens n'ont pas favoriſé ſes meſures, il a ſeulement changé d'idée dans la manière de les mettre à exécution. Boſton entre les mains des Américains, la Géorgie embraſſant la cauſe commune, l'incertitude de la poſition où pourra s'établir le Général *Howe*, mille autres circonſtances peu avantageuſes aux vues du miniſtère, ont déterminé le Lord *Germaine* à propoſer un nouveau plan d'opérations pour la campagne prochaine : en conſéquence il a été arrêté au Conſeil qu'on porteroit toutes les troupes dans le Canada, & que la marine ſeroit chargée de la deſtruction des côtes.

Ce projet, qui ſemble confirmer l'opinion des oppoſans, ſur l'état de détreſſe où ſe trouve le Général *Howe*, a donné lieu à des obſervations ſérieuſes de leur part. Ils diſent que rien ne peut encore aſſurer à la Métropole la conſervation de Québec ; que tout concouroit même à en préſager la perte : que la mort de *Montgomery* en avoit à la vérité ſuſpendu la priſe ; mais que les aſſiégans, ſuivant les avis du mois de Février dernier, en continuoient le blocus ; qu'ils recevoient continuellement des renforts, & que le jour même de la retraite de Boſton, *Washington* avoit détaché pluſieurs milliers d'hommes de ſon camp pour le Canada, de ſorte qu'il eſt impoſſible, qu'avant l'arrivée des Auxiliaires étrangers dans cette Province, il ne s'y porte pas un coup déciſif ; que d'un autre côté Halifax, par ſa ſituation, n'offre aucune reſſource ; que la Caroline eſt prête à s'oppoſer efficacement à tout

ce

Digitized by Google

ce qu'on pourroit entreprendre de ce côté-là, & qu'enfin toutes les côtes où l'on devroit débarquer ſont tellement ravagées, qu'elles n'offrent plus qu'un déſert affreux, où il ſeroit impoſſible à une armée de ſauterelles de ſubſiſter.

D'ailleurs, continue le parti de l'Oppoſition, ſur quoi appuie-t-on une confiance ſi entière pour les ſuccès de la campagne? nous avons augmenté nos forces: mais cette augmentation eſt-elle proportionnée à celle que les Colonies ont faite dans les leurs? Le peu de ſuccès de la campagne dernière, où les troupes, toutes nationales, étoient ſoumiſes au même chef, peut-il en faire eſpérer de plus heureux pour celle-ci, où des forces étrangères, que les traités autoriſent à reſter toujours en corps, ſoumiſes à autant de chefs particuliers, qu'elles forment de diviſions, & dont aucune eſpèce d'intérêt n'animera le courage, ſe trouveront oppoſées à des forces infiniment ſupérieures, toutes enflammées du même zèle, toutes combattant avec l'ardeur que donne l'intérêt perſonnel, fortifié par la juſtice & l'amour de la liberté? Ces ſoldats étrangers préfereront-ils une perte inévitable aux amorces flatteuſes qu'on offrira à leur cupidité? &c. Telles ſont les raiſons par leſquelles l'Oppoſition combat les projets du Gouvernement.

Extrait des papiers Anglois du 24 Mai.

Diſcours du Roi au Parlement, le 23 Mai, à la clôture de la Seſſion.

Milords & Meſſieurs,

» Comme les affaires publiques ſont finies & que l'année eſt » avancée, je crois qu'il eſt tems de vous donner quelque re- » lâche; mais je ne puis terminer cette ſeſſion ſans vous aſſurer » que je ſuis extrêmement ſatisfait des nouvelles preuves que » vous m'avez données de votre affection pour moi, ainſi que » de l'attachement & du zèle conſtant que vous avez montré » pour les vrais intérêts de votre pays pendant tout le cours de » vos importantes délibérations.

» Depuis que vous êtes aſſemblés, aucun changement n'eſt » ſurvenu dans la ſituation des affaires étrangères, & j'ai la ſa- » tisfaction de vous informer que les aſſurances que j'ai reçues

Digitized by Google

» des disposition des diverses Puissances de l'Europe, promet-» tent la continuation d'une paix générale.

Messieurs de la Chambre des Communes,

» C'est avec tout le regret & tout le déplaisir possible que » je me suis vu forcé de demander des subsides extraordinaires » à mes fidèles Communes; je vous remercie du zèle & de la » promptitude avec lesquels ils ont été accordés, & ils me sont » d'autant plus agréables, que dans la manière de les lever vous » avez eu également en vue les besoins du service & le soula-» gement de mon peuple. Vous pouvez être certains que j'userai » avec toute la réserve convenable de la confiance que vous m'a-» vez marquée, & que les sommes octroyées ne seront appli-» quées qu'aux objets pour lesquels vous les avez destinées.

Milords & Messieurs,

» Nous sommes engagés dans une grande affaire nationale » qu'il nous est impossible de poursuivre sans éprouver beaucoup » de difficultés & sans faire de grandes dépenses; mais si nous » considérons que les droits & les intérêts essentiels de tout » l'Empire sont intimément liés à l'issue de cette affaire, & qu'ils » ne peuvent trouver de permanence & de sécurité que dans la » subordination constitutionale qui fait le sujet de nos contes-» tations; je suis persuadé que vous ne croirez jamais avoir acheté » trop cher la conservation de tant de précieux avantages.

» Je me flatte toujours que mes sujets rebellès reviendront de » leur erreur, & que par un retour volontaire à leur devoir, » ils m'autoriseront à suivre le vœu favori de mon cœur qui » est le rétablissement de l'harmonie, de l'ordre & du bonheur » dans toutes les parties de mes états. Mais si ces motifs & ces » dispositions ne les amènent pas à la soumission qu'on a droit » d'attendre de leur part, j'espère, avec l'aide de la Providence, » être en état de les y contraindre en faisant un plein usage » des grandes forces que vous avez mis entre mes mains «.

Après ce discours le Lord Chancelier dit par ordre de Sa Majesté:

Milords & Messieurs,

» La volonté du Roi est que ce Parlement soit prorogé au » Jeudi, premier jour du mois d'Août prochain «.

Du 24 Avril.

On vient de recevoir des lettres de la Nouvelle-Yorck; elles portent que le Canada est au pouvoir des Américains, & que Québec s'est rendu le 4 Avril: elles ajoutent que le Général *Carleton* a obtenu la per-

Digitized by Google

mission d'en sortir avec les honneurs de la guerre, en considération de ce qu'il a si bravement défendu la place avec un petit nombre de troupes ; mais qu'il a été obligé de laisser tout son canon & ses munitions, excepté deux charges de poudre & de balles qui ont été accordées aux soldats.

Les mêmes lettres disent aussi qu'il est à présumer que les troupes qui sont parties pour l'Amérique ne voudront point débarquer à Hallifax dans la Nouvelle-Ecosse, qui produit à peine de quoi nourrir le peu d'habitans de cette Province, & qu'à moins qu'elles ne portent avec elles des vivres, elles doivent y mourir de faim ; & que pour ce qui regarde le Général *Howe*, on n'a point appris ce qu'il étoit devenu depuis qu'il avoit été chassé de Boston.

FRANCE.

De VERSAILLES, le premier Juin.

Le 19 du mois dernier, le Marquis d'*Arbouville* a prêté serment entre les mains du Roi pour la place de Lieutenant-Général de l'Isle-de-France, vacante par la mort du Marquis *de Gironde*.

Le Roi a nommé Ministre M. le Comte *de Saint-Germain*, Secrétaire d'Etat au département de la Guerre. Il a assisté le 19, en cette qualité, au Conseil d'Etat.

M. *Senac de Meilhan*, Maître des Requêtes, Intendant du Hainaut & du Cambresis a été nommé Intendant de l'armée.

Sur la nomination de Mgr. le Comte d'*Artois*, en vertu de son appanage, le Roi a accordé l'Abbaye de Mégémont, Ordre de Citeaux, diocèse de Clermont, à l'abbé *de Clédat*, Vicaire-Général de Castres, Chapelain de Sa Majesté & de Mgr. le Comte d'*Artois*.

Sa Majesté, en exécution de ses Ordonnances du 25 Mars dernier, a nommé pour tous ses Régimens des Colonels, dont voici la liste.

Digitized by Google

INFANTERIE.

Régimens.	*Noms des Colonels.*
	MM.
Picardie,	le Vicomte de Boiſſe.
Provence,	Chevalier de Montchat.
Champagne,	Comte Louis de Durfort.
Ponthieu,	Comte d'Offeliſe.
Navarre,	de Meſnil-Durand.
Armagnac,	Comte du Puget,
Piémont,	Comte du Hautoy.
Blaiſois,	Marquis de Bartillat.
Normandie,	Vicomte d'Hautefeuille.
Neuſtrie,	Vicomte le Veneur.
La Marine,	Comte d'Effiat.
Auxerrois,	Comte de Roſtaing.
Auvergne,	Comte de Bullion.
Gârinois,	Vicomte de Poudeux.
Bourbonnois,	Comte de Reaux.
Foreſt,	Marquis de Montmelas.
Bearn,	Marquis de Bourhillier.
Agenois,	Comte de Crillon.
Flandre,	Vicomte d'Hautefort.
Cambreſis,	Comte d'Ailly.
Guienne,	Marquis de Crémeaux.
Viennois,	Marquis de Pardieu.
Royal,	de Chamolle.
Brie,	d'Ouarville.
Poitou,	Comte de Gournay-Duc.
Breſſe,	Marquis de la Queuille.
Lyonnois,	Marquis de Joviac.
Du Maine,	de Sainte-Aldegonde.
Dauphin,	de Coetloſquet.
Du Perche,	Marquis de Gayon.
Aunis,	Comte de Buzançois.
Baſſigny,	Comte de Moges.
Touraine,	Comte de Deſnos.
Aquitaine,	Comte d'Autichamp.
Anjou,	Vicomte de Chalabre.
Nivernois,	Comte du Gueſclin.
Dauphiné,	Marquis de Faudoas.
Iſle de France,	Comte de Briey.
Soiſſonnois,	Comte de Bernis.
La Reine,	Comte de la Riviere.
Limoſin,	Comte de Vauborel.
Royal-Vaiſſeaux,	Comte de Lanjamet.
Orléans,	Comte de Luzignan-Lezai.

Digitized by Google

La Couronne,	de la Borie.
Bretagne,	Marquis de Bayanne.
Lorraine,	Comte de Chilleau.
Artois,	Comte de Divonne.
Berry,	de Biencourt.
Hainaut,	Marquis de Braſſac.
La Farre,	Comte de la Bourdonnaye.
La Fere,	Baron de Sournia.
Royal-Rouſſillon,	de Saint-Laurent.
Condé,	Comte de la Charce.
Bourbon,	Comte de Balby.
Beauvoiſis,	Duc de Melfort.
Rouergue,	Marquis du Ludres,
Bourgogne,	Marquis de Maltſan.
Royal-la-Marine,	Baron de Bruyeres de Saint-Michel.
Vermandois,	Comte de la Roque-Meuillet.
Royal-Italien,	Chevalier de Carignan.
Languedoc,	Duc de Lorges.
Beauce,	Comte de Ganges.
Médoc,	Comte de Caulaincourt.
Vivarais,	Comte de Bevy.
Vexin,	Comte de Piles.
Royal-Comtois,	Chevalier de la Noue.
Beaujollois,	Marquis d'Epinay-Saint-Luc.
Monſieur,	Chevalier de Virieu.
Penthievre,	Marquis de Laſcaſe.
Boulonnois,	Comte des Ecotais.
Angoumois,	Marquis d'Angoſſe.
La Marche,	Comte de Vignacourt.
Saintonge,	Marquis de Themines.
Foix,	Marquis de Leſcours.
Rohan-Soubiſe,	Chevalier de Rupiere.
Berwick,	Chevalier de Fitz-James.
Chartres,	Marquis de Pardaillan.
Conty,	de Geoffre.
Enghien,	Comte de Breves.

CAVALERIE.

Régimens.	*Noms des Meſtres-de-Camp en ſecond.*
	MM.
Colonel-Général,	Baron de Cadignan.
Meſtre-de-Camp Général,	Marquis d'Allonville.
Commiſſaire Général,	Marquis de Laudreville.
Royal,	Comte d'Ymecourt.
Du Roi,	Comte de Rieux.

Digitized by Google

Royal-Etranger,	Marquis de Montecler.
Cuiraſſiers,	Marquis de Chevigné.
Royal-Cravattes,	Comte de Montſoreau.
Royal-Rouſſillon,	Chevalier d'Harembures.
Royal-Piémont,	Marquis de la Suze.
Royal-Pologne,	Comte de Vogué.
Royal-Lorraine,	Chevalier de Franc.
Royal-Champagne,	Marquis de Ludres.
Royal-Picardie,	Vicomte de Narbonne.
Royal-Navarre,	Comte de Montbel.
Royal-Normandie,	Marquis de Coſſé.
La Reine,	Marquis de Touſtain de Viray.
Dauphin,	Marquis de Toulongeon.
Bourgogne,	Marquis de Beaumont-d'Anty.
Berry,	Comte de Meſmes.
Artois,	Marquis de Moutier.
Orléans,	Chevalier de Jaucourt.

DRAGONS.

Régimens.	*Noms des Meſtres-de-Camp en ſecond.*
	MM.
Colonel-Général,	Chevalier de Ran.
Meſtre-de-Camp,	de Choiſy.
Royal,	Comte de Duras.
Du Roi,	Marquis de Fleury.
La Reine,	de la Briffe.
Dauphin,	Comte de Montréal.
Monſieur,	Chevalier de Coſſé.
Artois,	Marquis de Sainte-Hermine.
Orléans,	Baron de Montboiſſier.
Lorraine,	Marquis de la Salle.
Cuſtine,	Comte de Vidampierre.
La Rochefoucault,	Marquis de Briſay.
Jarnac,	Comte de Penhoet.
Lanans,	Marquis d'Apchon.
Belſunce,	Marquis de Fumel.
Languedoc,	Marquis d'Arnouville.
Schonberg,	de Polleretzky.
Chartres,	Marquis de la Tour-du-Pin-Montauban.
Condé,	Marquis de Leſcure.
Bourbon,	Comte de Cayla.
Conty,	Marquis de Soudeilles.
La Marche,	Marquis d'Eſtourmel.
Penthievre,	Chevalier de Raynaud.
Noailles,	de Sarlabous.

Digitized by Google

Régimens Allemands.

MM.

Comte de Chamiſot, Colonel-Commandant du Régiment de Naſſau, Infanterie.

De Pagenſtecher, Colonel en ſecond dudit Régiment.

Baron de Flaſchlanden, Colonel-Commandant du Régiment de Bouillon.

Baron Felix de Winmpffen, Colonel en ſecond dudit Régiment.

Baron d'Andlau, Meſtre-de-Camp du Régiment de Cavalerie de Royal-Allemand.

Le Prince Charles-Conſtantin de Heſſe-Rheinfelds, Lieutenant-Colonel dudit Régiment.

Chevalier de Jerningham, Colonel en ſecond du Régiment de Dillon.

Marquis de Berghes, Colonel en ſecond du Régiment d'Anhalt.

De PARIS, *le premier Juin.*

ON écrit de Nice, en date du 8 du mois dernier, que Madame la Ducheſſe *de Chartres* eſt partie d'Antibes avec une eſcorte de ſept félouques de Poſte qui formoient une flotille, & que cette Princeſſe eſt arrivée le 4 à Nice : comme elle avoit beaucoup ſouffert en mer, elle a voulu débarquer au port de Limpia, où elle s'eſt repoſée trois jours. Le 7, de grand matin, elle eſt partie pour ſe rendre par terre à Gênes. Le Chevalier *de Benevel*, Vice-Intendant de cette province, l'a précédée pour faire racommoder les chemins; il lui a donné ſur ſon paſſage, du côté de Turbie, un déjeuné que S. A. S. a bien voulu agréer : M. *de Benevel* avoit eu ſoin de faire dreſſer pendant la nuit une chambre verte, couverte d'une tente, & décorée d'arbres plantés ſymmétriquement, ayant en face un parterre garni de fleurs. Trois tables étoient dreſſées dans cette chambre, une pour la Princeſſe, une ſeconde pour les perſonnes de ſa ſuite, & une troiſième pour les Domeſtiques. S. A. S. en a témoigné ſa ſatisfaction à M. *de Benevel*. Elle a été dîner le même jour à Menton, & coucher à San-Remo, d'où elle a continué ſa route vers Gênes.

Il vient de ſe former une compagnie d'aſſociation de commerce pour Cayenne. Pour encourager la culture de cette Iſle, le Roi a accordé à cette compagnie un privilége de trente ans.

Digitized by Google

On dit que l'intention du Roi eſt d'ériger à Aix en Provence un Collége où l'on élevera la jeuneſſe Corſe. Les lettres de cette Iſle portent que tous les Statuts civils que le Gouvernement Génois y avoit établis, ont été réformés, & remplacés par ceux du Gouvernement François; mais qu'on y a laiſſé ſubſiſter tous les anciens Statuts de l'établiſſement national.

DES lettres de Pologne, en date du 30 Avril, rapportent un évènement qui a cauſé une vive allarme dans Varſovie, & occaſionné une ſcêne ſanglante; mais qui heureuſement n'a pas eu des ſuites auſſi funeſtes qu'on avoit lieu de le craindre.

Le Baron *de Bulleçourt* a engagé un certain nombre de Gentilshommes François pour former une Compagnie de Cadets dans la légion *Maſſalski* qu'il commande. Une partie de cette jeune Nobleſſe eſt arrivée à Varſovie le 26 Avril après-midi. Leur Chef, pour éviter les accidens auxquels de jeunes étrangers pouvoient être expoſés, dans une ville où la police n'eſt rien moins que bien établie, ne jugeant pas à propos de les y laiſſer ſéjourner, les fit conduire, vers minuit, au pont de la Viſtule pour prendre la route de leur deſtination. La nuit étoit belle, quelques femmes ſe promenoient auprès de la ſalle de ſpectacle, avec un Officier Polonois. Deux ou trois des Cadets qui ſuivoient leur voiture à pied, s'en approchèrent, & voulurent leur dire des galanteries. L'Officier s'en offenſa, & fit arrêter les François par la garde du pont, à laquelle ſe joignit celle du château. Ceux-ci, ſautèrent ſur leurs épées, qu'ils avoient laiſſées dans les voitures, & ſe battirent contre la garde; ils bleſſèrent pluſieurs ſoldats, & reçurent pluſieurs bleſſures. Un d'eux, (le Chevalier *de Marſillac*) dans la chaleur du combat, a été précipité dans la Viſtule, & n'a pas été retrouvé depuis. M. *de Rullecourt*, averti du déſordre, y eſt accouru, & eſt parvenu à l'appaiſer. Ce Commandant, de concert avec le Gouverneur de la Réſidence, a réſolu d'aſſoupir cette affaire. On a fait partir incontinent les cadets pour leur régiment.

On lit dans la Gazette de Deux-Ponts, N° 43, l'article ſuivant:

Digitized by Google

» M. *Kositzki*, étoit un homme sensé, bienfaisant, ayant peu de passions vives, comblé d'honneurs, favorisé de la fortune, uni à une femme belle & vertueuse qui lui a donné quatre enfans, & qui avec eux faisoit le bonheur de ce bon citoyen. Il avoit été élevé dans les écoles de l'Académie de Pétersbourg; ses connoissances lui avoient mérité l'avantage d'être reçu au nombre des Membres de ce corps; & en qualité d'Académicien, il recevoit une pension honnête. L'Impératrice qui sait récompenser les talens, & le zèle de ceux de ses sujets qui se rendent utiles, lui avoit confié les charges de Conseiller d'Etat, de Maître des Requêtes & de son Secrétaire avec 6000 roubles; il avoit les entrées dans les appartemens de son auguste Souveraine, & il ne s'est jamais servi de cette prérogative que pour se rendre utile aux autres. Outre tous ces avantages, il avoit reçu de son épouse une dot de 40,000 roubles. Il semble qu'il devoit être heureux.

Il y a quelque tems qu'il demanda & obtint difficilement la permission de se retirer de la Cour; il avoit prétexté le besoin qu'il sentoit de passer le reste de ses jours dans la solitude; mais, en effet, il étoit devenu mélancolique, & il croyoit n'être devenu que sérieux & sédentaire. Le 7 Janvier dernier, s'étant couché à l'ordinaire à côté de son épouse, il se releva lorsqu'il la crut endormie, se fit avec un canif 40 blessures sur la poitrine, s'ouvrit le ventre avec le même instrument, se recoucha & souffrit sans pousser le moindre soupir, tout le mal qu'il venoit de se faire. Madame *Kositzki* éveillée par le sang qui couloit à côté d'elle & la mouilloit, se leva avec précipitation, & se trouvant toute ensanglantée, elle appella au secours. Les Chirurgiens les plus habiles accourus au premier bruit, déclarèrent que les secours de leur art seroient inutiles, & qu'il n'y avoit plus que ceux de la religion à implorer. Le malade se confessa & communia, sans se plaindre une seule fois, & jamais on n'a pu savoir de lui la raison pour laquelle il s'est traité si cruellement «.

» Le 19 Avril l'Abbé *Grimaldi*, Sicilien & bon Chymiste, a fait dans la Salle de l'Hopital, en présence du Collége des Médecins & des Chirurgiens, & d'un grand nombre de Spectateurs l'expérience d'une eau styptique de sa composition dont l'effet est prodigieux. On coupa l'artère crurale à un veau, & quoique l'incision fût très-considérable, le sang fut arrêté & étanché en moins d'une minute en humectant trois fois la plaie avec une éponge imbibée de cette eau. Pour prouver qu'elle n'a aucune qualité dangereuse, l'Abbé commença par en boire; quelques Médecins suivirent son exemple & trouvèrent qu'elle n'avoit aucun goût, mais

Digitized by Google

seulement une très-forte odeur de vieille pipe avec laquelle on fume depuis long-tems.

Le lendemain le veau marchoit très-librement; on le tua & on donna sa cuisse à disséquer aux Chirurgiens qui trouvèrent les parties bien réunies & la circulation bien rétablie. Le possesseur de ce secret, vraiment précieux pour l'humanité, est disposé à le rendre public, pourvu qu'on lui paye le prix de ses travaux & de ses recherches; & l'on est étonné ici qu'il ne se soit pas rendu en France, où le Gouvernement a si souvent acheté très-cher des topiques, ou des remèdes beaucoup moins importans que celui-là. La Chirurgie, cet art qui a acquis tant de perfection dans ce royaume, est particuliérement protégée par le Roi & par ses Ministres, & une expérience faite devant les Membres éclairés de l'Académie à Paris suffiroit pour déterminer l'acquisition de ce secret important ". (*Gazette d'Avignon*).

Lettre à l'Auteur de ce Journal.

MONSIEUR,

Il est de ces évènemens qui mériteroient d'être ensévelis dans le plus profond oubli. Si le crime du sieur *de Lyon*, commis sur son frère en 1765, à Lyon, par le moyen d'une caisse infernale qu'il lui avoit adressée, n'avoit pas été rendu public, peut-être qu'il n'eût pas donné naissance à un second de même nature, & qui vient de se passer sous nos yeux. Le nommé *Meusnier*, Vitrier, rue Poterne-St.-Samson, près le Collége, a reçu le 31 dernier une boëte de la longueur de 9 à 10 pouces sur 6 de large; il avoit fait précédemment refus de la recevoir, vu qu'il n'avoit aucune lettre d'avis qui la lui annonçât. Les auteurs de ce crime craignant de ne pas réussir, lui en ont écrit une pseudonyme, qui lui a été rendue avec la boëte par une main étrangère. Cette lettre lui annonçoit que cette boëte contenoit des estampes, avec ordre de les mettre sous verre, & plusieurs paquets de graines pour donner à M. ***. Alors il n'a plus fait de difficulté pour la recevoir. Il faut observer, Monsieur, que pour s'assurer que lui seul l'ouvriroit, on avoit entièrement recourbé le crochet de fil d'archal qui en rend la fermeture plus solide. Cet obstacle lui fit tenter l'ouverture du côté opposé: le moindre effort qu'il fit au couvercle, lâcha un ressort attaché à deux pistolets, chargés de plusieurs balles & de petit plomb, qui, après avoir brisé les vitres, furent frapper contre le mur de l'autre côté de la rue. Outre ces deux pistolets, cette machine diabolique renfermoit deux livres de poudre. Ce malheureux a le visage tout

Digitized by Google

brûlé ; les yeux ne ſont point endommagés, ayant eu la précaution de les fermer au moment de l'exploſion. Les accidens ne ſont point dangereux, quoiqu'il ait reçu quelques grains de plomb dans l'eſtomac & dans la main, encore ne proviennent-ils que d'un piſtolet qui a crevé par la trop forte charge qu'il renfermoit. La prudence ne me permet pas de faire aucune réflexion ſur cet évènement qui fait la plus grande ſenſation dans notre Ville. Je me borne à vous aſſurer que, &c.

L. P. COURET DE VILLENEUVE, *le jeune*, *Libraire-Imprimeur du Roi.*

Orléans, le premier Juin 1776.

JOURNAL OU GAZETTE DE LITTÉRATURE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ETUDES LYRIQUES d'après Horace ; *par M.* de Reganhac, *vol.* in-8°. *A Villefranche de Rouergue, chez* Vedelhié, *Imprimeur-Libraire ; & à Paris, chez* Barbou, *Imprimeur-Libraire, rue & vis-à-vis la grille des Mathurins,*

VOICI ce que nous a écrit, au ſujet de cet Ouvrage, un Magiſtrat qui paroît en faire beaucoup de cas.

» La modeſtie, Monſieur, accompagne ſouvent le mérite & » les plus grands talens ; M. *de Reganhac* en eſt la preuve. Son » Livre que je vous adreſſe n'eſt pas encore connu à Paris : l'Au» teur n'a pas eu la préſomption de croire qu'il fût digne de » l'être. J'eſpère, Monſieur, que vous en jugerez autrement quand » vous l'aurez lu ; & qu'en faveur des beautés que vous trou» verez dans ce Recueil, vous ferez grace aiſément à quelques » légères incorrections de ſtyle. Elles ont dû néceſſairement » échapper à la plume d'un Auteur qui n'eſt jamais ſorti de ſa » Province, & qui par conſéquent ne peut pas avoir acquis cette » pureté, cette grace dans la diction, qui ne s'acquièrent que » dans la Capitale par la fréquentation des gens de goût & du » *grand monde*, comme l'obſerve l'Abbé *d'Olivet* : mais cela » n'empêche pas que la traduction des Odes d'*Horace* que M. *de*

Digitized by Google

» *Reganhac* a faite en vers & en proſe ne ſoit meilleure que » toutes celles qui ont paru juſqu'ici, & que ſes obſervations » critiques ſur l'Auteur latin & ſur ſes Traducteurs ne ſoient » pleines de remarques neuves, judicieuſes & intéreſſantes : ſon » diſcours ſur l'Ode eſt auſſi un des meilleurs Ouvrages qui aient » été faits dans ce genre. D'après cela, Monſieur, j'ai cru qu'il » étoit digne de vous de faire connoître aux amateurs des Lettres, » aux amis d'*Horace*, l'Auteur qui en a le mieux ſenti & exprimé » toutes les beautés. Il ſeroit à ſouhaiter que ſa traduction fût » la ſeule dont on ſe ſervît dans les Colléges ; & je ne doute » pas, Monſieur, que le jugement que vous en porterez ne » produiſe cet effet : il en réſultera, au moins, qu'à l'avenir » on ne finira pas ſon cours d'études ſans comprendre une ſeule » Ode d'*Horace*, quoiqu'on les ſache toutes par cœur..... «.

Nous recevons ſouvent des Lettres de ce genre de la part des Auteurs, ou de leurs amis. Nous ſommes très-reconnoiſſans de la confiance qu'ils paroiſſent avoir en notre ſuffrage : mais nous les prions de ſe ſouvenir de l'engagement que nous avons pris, & auquel nous tenons avec le plus grand ſcrupule ; c'eſt celui de ne *juger*, ni en bien, ni en mal : quand le Public a prononcé, nous rapportons ſa déciſion ; quand il y a partage dans les voix, nous rendons compte des raiſons qui nous ſont parvenues, pour & contre ; quand ce ſont des Ouvrages abſolument nouveaux comme celui-ci, nous ne nous permettons que de les faire connoître, autant que la petiteſſe de l'eſpace dans lequel nous ſommes renfermés, le comporte. Tout au plus nous haſardons quelques queſtions qui tendent à perfectionner l'art, ou à éclaircir les objets dont il s'agit.

Nous croyons fermement que ce ſont-là les bornes auxquelles *un Journal* doit s'aſtreindre : nous ſommes loin d'aſpirer au deſpotiſme majeſtueux & accablant, avec lequel les Périodiſtes de nos jours en général, & ſur-tout les Faiſeurs d'extraits du Mercure, oſent apprécier les productions de leurs égaux, pour le moins, & fixer les rangs de la Littérature. Il eſt fort étrange qu'un Ecrivain, dès qu'il a reçu d'un Libraire une Patente de *Journaliſte*, s'imagine être devenu le *Cenſeur* public, & avoir droit de citer à ſon petit Tribunal tout ce qui germe de nouveau ſur l'horiſon Littéraire. C'eſt un abus contre lequel nous nous ſommes vivement élevés, avant que d'avoir été livrés par les cir-

Digitized by Google

conſtances à une occupation devenue difficile à honorer. Nous ne dérogerons pas à nos principes, & nous aurons toujours pour les Ecrivains, nos Collégues, les égards que nous avons inutilement réclamés.

Ils nous coûtent d'autant moins à obſerver maintenant, que jamais nous ne nous en ſommes écartés, dans la carrière où la juſtice & l'honneur nous avoient introduits. Nous ne nous laſſerons jamais d'obſerver que ni là, ni ailleurs, nous n'avons *attaqué* qui que ce ſoit; cependant le préjugé eſt ſi fort; il y a des hommes ſi évidemment nés pour être les victimes, la pâture de la calomnie; il y a des ennemis ſi impudens, ſi sûrs de faire adopter tout ce qu'ils haſardent; il y a enfin des amours-propres ſi ombrageux, ſi préoccupés de leur propre mérite, & de l'idée qu'il leur eſt permis d'outrager qui il leur plaît, ſans qu'on ait le pouvoir de leur répondre, qu'on a oſé, en manuſcrit, en imprimé, dans des libelles ſignés, dans des libelles anonymes, accuſer ce Journal d'injuſtice & de malignité.

Nous n'en tiendrons pas moins à notre plan. Nous éviterons conſtamment la ſatyre, comme la louange; duſſions-nous n'avoir ni partiſans, ni imitateurs, nous perſiſterons à donner la preuve qu'il peut exiſter un Journal honnête, où la vérité, l'humanité, la vraie Philoſophie ſeules aient des droits.

Celui-ci pourroit, ſans doute, être infiniment meilleur. Peut-être avec le tems le deviendra-t il, quand les circonſtances favoriſeront davantage l'Auteur, & que ſes ennemis auront moins d'aſcendant ſur ſon exiſtence: mais il ne pourroit jamais être plus impartial, plus ſoigneuſement contenu dans les limites que tout homme de Lettres, jaloux de l'eſtime publique, doit ſe preſcrire. Si en effet il eſt honoré de la confiance du Publie, ce n'eſt que parce que, malgré l'acharnement des Détracteurs, on a remarqué l'impartialité inflexible qui en fait le caractère: mais pour continuer à jouir de cette confiance, il faut continuer à la mériter, & nous prions les Gens de Lettres, ainſi que leurs Partiſans, de trouver bon qu'en nous piquant d'une extrême circonſpection dans les critiques, nous ſoyons de même d'une très-grande ſobriété dans les éloges. Encore une fois, nous ne prétendons point diriger le

Digitized by Google

jugement du Public : nous ne voulons que le préparer ou le proclamer.

C'eſt dans cet eſprit, qu'en rendant compte de l'*Horace* de M. *de Reganhac*, après avoir remarqué combien eſt reſpectable l'amour de l'étude, qui le porte à faire un ſi bon uſage du loiſir de la vie champêtre, nous nous bornerons à obſerver qu'il a choiſi ce qui lui a paru de plus ſaillant dans les Odes de ce Poëte célèbre : il en offre deux verſions, l'une littérale, en *proſe*, l'autre plus libre, en *vers* : le texte eſt au bas de chaque page. Après ces extraits viennent des Odes compoſées par l'Auteur lui-même, *dans la manière d'Horace, mais ſans emprunter ſes penſées*, comme le porte le titre. Pluſieurs ont pour objet, des évènemens récens & honorables à la Nation, comme la bataille de *Fontenoi*, la paix d'*Aix-la-Chapelle*, les victoires de la *France* en général, ſous *Louis XV*. Suit un Diſcours ſur l'*Ode*, où l'Auteur en développe la nature, l'objet, les différens genres & les règles ; & enfin quelques remarques ſur les verſions de *Sanadon* & de *Dacier*, verſions où il eſt ſouvent aſſez difficile de reconnoître même le ſens d'*Horace*.

M. *de Reganhac* nous a ſemblé avoir choiſi avec goût les morceaux qu'il a cru devoir conſerver & traduire. Le dernier eſt le ſeul qui nous ait étonnés : c'eſt l'Ode où l'ami de *Mécène* ſe permet des groſſièretés atroces contre une de ſes anciennes Maitreſſes, à laquelle il reproche non pas de l'avoir trahi, mais d'être *devenue vieille*, & d'avoir encore de la gaieté, comme ſi ce pouvoit être un crime, comme ſi lui-même n'étoit pas vieilli dans la même proportion ; il entre dans des détails plus que Cyniques ; & où il s'en faut beaucoup que la richeſſe de la poëſie, ou la fineſſe du badinage rachète ce que le fonds a de dégoûtant. Il eſt bien étrange que l'Auteur du *Juſtum ac tenacem*, &c, le ſoit de cette vilainie : il l'eſt encore davantage qu'elle ait échappé aux ravages du tems, qui a dévoré tant d'Ouvrages précieux ; & il ne l'eſt peut-être pas moins que la plume délicate & ſenſible de M. *de Reganhac* ne l'ait pas ſupprimée du Recueil, dont ſon plan le laiſſoit le maître d'exclure ce qui n'étoit pas digne d'y entrer.

Digitized by Google

L'Encyclopédie des Dieux et des Héros de la Fable, par M. Libois. *Seconde édition*, 2 *vol.* in-12. *A Paris, chez* Barbou, *Imprimeur-Libraire, rue des Mathurins;* Piſſot, *Quai des Auguſtins*, Durand, *rue Galande*, Delalain, *rue de la Comédie Françoiſe, & la Veuve* Ducheſne, *Libraires, rue Saint-Jacques.*

Il eſt impoſſible de donner un extrait d'une compilation Alphabétique. Celle-ci nous a paru auſſi complette que pouvoit l'être un Recueil de ce genre: mais ce n'eſt pas-là préciſément ce qui la diſtingue des autres Dictionnaires élémentaires compoſés pour éclaircir la *Mythologie:* elle a un mérite bien plus rare; c'eſt qu'on y trouve tous les ſecrets de l'*Alchymie:* l'Auteur regarde la *Fable* comme une allégorie ſoutenue qui cache le *Grand-Œuvre.* Il n'y a pas un mot dans la Théologie du Paganiſme qui ne lui offre un emblême de l'art des *Roſe-Croix* facile à expliquer, quand on a la clef de la *Science.*

» Il y a ici, dit-il, une vérité cachée, qui fait le fondement » de tous les écrits des grands hommes, qui ne peut être dé- » veloppée que par les enfans d'*Hermès*, comme le dit *Raſis*, » dans ſon livre des ſoixante-dix paroles, & ailleurs, n'ayant » écrit qu'en paraboles; car ſi cela n'étoit pas ainſi, ce qu'ils » ont écrit, & ce qu'ils ont voulu voiler, ne ſeroit ni poëme, » ni fiction, mais plutôt des badineries. Tout poëme & toute » fiction devant avoir pluſieurs ſignifications, ſous leſquelles plu- » ſieurs ont écrit les ſecrets de la nature, en ſe cachant & les » couvrant dans des hiſtoires & ſous des fables, d'autres ſous » différentes ſciences & arts, & d'autres enfin dans leurs propres » termes, ou dans de ſemblables «.

D'après cela le partage du monde entre les enfans de *Saturne*, la guerre des *Titans*, la création de l'homme, *Pandore*, les combats des Dieux, les métamorphoſes, tous ces évènemens devenus célèbres par les charmes de la Poëſie qui les a créés & embellis, ne ſont que des voiles différens, ſous leſquels les opérations des Sages, les procédés des enfans d'*Hermès* ſont dérobés aux regards profanes. Par exemple:

Digitized by Google

» La guerre de Troye, & sa destruction par les Grecs sous » *Priam*, sixième descendant de *Jupiter* & d'*Electre*, est le » point sur lequel *Homère* & *Virgile* ont développé toute leur » science, *Hésiode* & *Ovide* ne l'ayant touché que fort légère- » ment. Ils ont fait naître dans Ilion & chez leurs voisins des » Héros fort belliqueux, qui ont été vaincus par ceux de la Grèce. » Leur naissance & leur défaite se fait voir dans la première & » la seconde opération physique. Dans la première, par le chan- » gement des qualités de la terre en eau. Les Héros de la Grèce » y prennent aussi naissance avec leurs peuples ; & dans la se- » conde, par le changement des qualités de l'eau en air. C'est » donc dans le changement des qualités de cette eau en celles » de l'air, que se font tous les combats & la destruction de la » ville, parce que pour lors la matière quitte les qualités du » premier mercure qui est lunaire, pour prendre les qualités du » second mercure qui est solaire.

» A cause de l'humidité & de la siccité, dont la ville de Troye » & ses murailles avoient été bâties, elle soutient deux siéges, » le premier fait par *Hercule* sous *Laomédon*, & le second » sous *Priam*. Les raisons de ces deux siéges sont celles du pre- » mier, à cause du manque de paiement par *Laomédon* pour » la délivrance de la Princesse *Hésione*, du monstre marin, qui » devoit être fait à *Hercule* des chevaux fées, de couleur noire » & blanche, & celle du second, à cause de l'enlèvement d'*Hé-* » *lène* par *Pâris*. Ce dernier siége ne finit que dans la dixième » année, c'est-à-dire qu'après que les qualités des trois premiers » élémens ont fait leurs révolutions, & ont passé des trois pre- » mières couleurs pour venir à la rouge laque, la destruction » se faisant dans la couleur rousse, représentée par *Pyrrhus*.

» L'on voit par ce qui est dit ici, que le siége de Troye n'est » autre chose qu'un débat, qui se fait entre les qualités des quatre » élémens, & des trois principes, dont se sert la nature, pour » conduire une chose de sa naissance à son dernier période. Les » enfans d'*Hermès* ne l'ignorent point «.

On avouera que cette manière d'interpréter la *Fable*, *Homère*, *Virgile*, &c., est absolument neuve : elle conduit aussi l'Auteur à des étymologies qui ne sont pas moins heureuses. Les *Cyclopes*, les *Titans*, le *Parnasse*, les *Muses*, jouent tous un rôle dans la nomenclature scientifique des enfans d'*Hermès* : leurs noms sont autant de mystères révélés aux yeux assez clairvoyans pour les distinguer : ce que l'Auteur prouve par les racines de ces noms.

De toutes ses découvertes en ce genre, celle qui surprendra peut-être le plus les Lecteurs, c'est la généalogie

Digitized by Google

logie qu'il donne au nom harmonieux de *Mnemoſyne*, la Déeſſe de la Mémoire : il ſignifie *cochon* & *pourriture*, d'après lui deux choſes très-eſſentielles, ſuivant le nouveau ſyſtême, pour la régénération de la Médecine univerſelle. Voici les termes de l'Auteur.

» C'eſt avec la matière d'*Hermès* en putréfaction, que le » neveu s'allie avec la tante, & qu'il en a ces neuf ſœurs, com- » me les deux mots Grecs, d'où eſt tiré le nom de la mère le » font voir. Le premier μνημα, *ſepulchrum*, tombeau ou putré- » faction, & le ſecond de Συς, un porc «.

RÉPONSE de M. du Coudray, *Capitaine au Corps d'Artillerie, aux Réflexions de M. le M.* de B. *ſur* l'Ordre profond & l'Ordre mince. *A Paris, chez* Ruault, *Libraire, rue de la Harpe.*

Ces derniers mots ſont le titre d'un Ouvrage de M. *du Coudray*, que nous avons annoncé il y a quelque tems. Il répond ici aux objections que ſon ſyſtême a fait naître : il diſcute tant celles de M. le M. *de B.* que celles qui ont été inſérées dans un Ouvrage périodique, ſous le nom de Lettres *d'un Père de famille.* Il paroît auſſi une nouvelle Brochure de M. *de M.* adverſaire de M. *du Coudray*, ſur cet article intéreſſant : nous ne tarderons pas à en rendre compte, ainſi que de la réplique, à laquelle on nous aſſure que M. *du Coudray* ſe prépare. Il y a peu de queſtions plus intéreſſantes pour le Militaire, & ce ſont des Militaires qui la traitent.

L'idée d'amincir les bataillons eſt dûe originairement à un homme de plume, à *Machiavel.* Placé par la Nature à l'époque où l'artillerie commençoit à devenir la *manière de raiſonner des Rois*, à force de génie, il avoit ſenti dans ſon Cabinet, que de nouvelles armes devoient exiger des diſpoſitions nouvelles, dans ceux qui en faiſoient uſage. C'étoit déja quelque choſe de bien extraordinaire : mais ce qui l'eſt peut-être encore davantage, c'eſt qu'il avoit raiſon, il n'étoit pas du métier, & on le crut. Depuis lui, on paroît n'avoir travaillé qu'à développer ſon ſyſtême. M. *du Coudray* en

Digitized by Google

préſente l'apologie raiſonnée. Voilà des Partiſans déclarés de la colonne : de chaque côté on en appelle à l'expérience, & on l'appuie de la Logique. Nous dirons toujours :

Non noſtrum inter vos tantas componere lites.

Mais nous pouvons dans ces combats, où la raiſon & l'honnêteté produiſent des Militaires, qui ne dédaignent pas de cultiver leur eſprit, remplir l'office de Parreins, & de Juges du Camp. Nous pouvons ſuivre les Chevaliers de l'œil, & rendre compte de leurs mouvemens.

LA VIE DES PEINTRES, par M. P. D. L. F. 2 *vol.* in-8. *A Paris, chez* Ruault, *Libraire, rue de la Harpe.*

VOICI l'idée que l'Auteur lui-même donne de cet Ouvrage.

» Faire connoître les Artiſtes diſtingués dans la Peinture, » indiquer les genres qu'ils ont adoptés, & rendre compte de » l'opinion publique ſur le rang que leur aſſigne l'eſtime uni» verſelle ; c'eſt le but qu'on s'eſt propoſé dans cet ouvrage.

» On l'a rendu le plus court qu'il a été poſſible. On n'a voulu » donner qu'un manuel à l'uſage des Amateurs, un répertoire » portatif, contenant un précis de ce que renferment beaucoup » de Livres plus étendus.

» C'eſt cette conſidération qui a fait ſupprimer les particula» rités de la vie privée des Peintres, & les anecdotes qu'on » en rapporte.....

» Dans la crainte de trop étendre les bornes d'un ouvrage » qui n'eſt qu'un extrait, l'on n'a fait qu'une légère mention » des tableaux qu'on voit chez les étrangers. On s'eſt contenté » de donner la notice des meilleurs morceaux que le Roi poſ» sède, & de ceux qui ſont chez les Princes, dans nos Egliſes » & autres lieux publics : car pour ceux qui appartiennent aux » particuliers, leur deſtin eſt ſi variable, qu'on ne peut leur fi» xer un ſéjour permanent «.

D'après cette déclaration des vues de l'Auteur, faite par lui-même, on voit que ſon Ouvrage eſt une nomenclature utile aux Artiſtes, à qui elle préſente la ſucceſſion de leurs modèles dans les différentes Eco-

Digitized by Google

les, & aux amateurs qu'elle instruit des lieux où ils peuvent en admirer les principales productions. On y prend d'ailleurs une idée du genre de chaque Peintre, & de l'espèce de mérite qui le caractérise. Celui de l'Ouvrage même doit être sur-tout l'exactitude & l'impartialité. C'est à quoi l'on nous assure que M. *P. D. L. F.* a été fidèle. Personne ne pouvoit plus facilement & plus sûrement que lui remplir une pareille tâche. Elevé, pour ainsi dire, dans l'administration des Arts, accoutumé à en voir naître, & souvent a en diriger les productions, personne ne pouvoit mieux connoître & apprécier les talens qui s'y sont distingués.

Relation d'un Voyage en Allemagne, qui comprend les opérations relatives à la figure de la terre, & à la Géographie particulière du Palatinat, du Duché de Wurtemberg, du Cercle de Souabe, de la Bavière & de l'Autriche, fait par ordre du Roi, suivie de la Description des Conquêtes de Louis XV, *depuis 1745, jusqu'en 1748; par M.* Cassini de Thury, *Maître des Comptes, Directeur de l'Observatoire Royal, de l'Académie Royale des Sciences, de la Societé Royale de Londres, de l'Académie de Berlin, de l'Institut de Bologne, de l'Académie de Munich, &c.*

Le nom *de Cassini* rappelle des Voyages & même des Conquêtes faites dans le Ciel. On peut donner ce nom aux découvertes Astronomiques qui agrandissent notre Univers; si elles ne sont pas d'un grand rapport pour les trésors de nos Princes, elles enrichissent au moins le domaine des sciences & de l'imagination.

L'héritier de ce nom célèbre, sans déroger aux connoissances naturalisées en quelque sorte dans sa famille, s'est un peu plus rapproché de la terre; l'Europe devra à son zèle, à son courage, & même à sa générosité, le plus beau monument géographique qui ait encore existé. C'est la grande Carte de la France, espèce de

Digitized by Google

trophée pacifique, dont *Alexandre* auroit été jaloux, s'il avoit pu le connoître, & qui pourra être imité par les siècles à venir, mais jamais effacé. Les fondemens en ont été posés au milieu de la guerre. Le savant humain qui travailloit à décrire la terre, étoit forcé de s'associer en quelque sorte aux mains sanglantes qui la désoloient. C'est le récit de ces courses honorées & expiées par leur motif, que contient la seconde partie de ce Recueil.

La première tient à un projet bien plus vaste encore, puisque la Carte immense dont nous venons de parler, n'en est en quelque sorte qu'un démembrement & en même-tems bien plus utile, bien plus digne d'un sçavant véritable & d'un *Cassini*. C'étoit la Description universelle de toute l'Europe, réduite à la même échelle, & levée par la même suite de triangles, ce qui auroit donné une Géographie commune, & établi entre les différens Etats de l'Europe, une espèce de fraternité scientifique, dont ils ne sont malheureusement que trop éloignés.

La barbarie qui en défigure encore une partie, le défaut de facilités, malgré le concours de plusieurs Princes assez éclairés pour apprécier les vues de M. *Cassini*, ne lui ont pas permis de les réaliser entièrement : mais les Géographes trouveront du moins ici les traces de ses efforts. C'est un riche héritage qu'il leur laisse, & que les circonstances leur permettront peut-être un jour de faire valoir. On trouve dans la première Partie, la description d'un instrument très-commode & très-ingénieux, dont l'Auteur se fait gloire de publier qu'il en doit l'idée & même les détails, à M. le Prince *de Conti*. La sagacité de ce Prince & son amour pour les arts étoient connus : mais ses succès dans celui de les faciliter ne l'étoient pas. Ce Recueil imprimé à l'Imprimerie Royale, *in*-4. se trouve à Paris, chez *Panckoucke*, rue des Poitevins.

Digitized by Google

THÉATRE DU MONDE, où par des exemples tirés des Auteurs anciens & modernes, les Vertus & les Vices ſont mis en oppoſition ; 2 vol. in-8°. *Par M.* Richer, *Auteur des Hommes illuſtres, & de pluſieurs autres Ouvrages. A Paris, chez* Saillant, *rue Saint-Jean-de-Beauvais ; la veuve* Ducheſne ; le Jay & Dorez, *Libraires, rue Saint-Jacques ; & chez l'Auteur, cloître S. Benoît, maiſon de M. l'Abbé* d'Audiffret.

Ce ſujet offroit à l'Auteur un champ immenſe ; & une moiſſon plus remplie encore de poiſons que de bons grains : il a choiſi dans les deux genres : il s'eſt reſtraint à un nombre borné de ces exemples qui préſentent l'eſpèce humaine ſous une forme tantôt ſi odieuſe, tantôt ſi admirable.

Ce ſont preſque par-tout des traits aſſez courts pour être lus ſans ennui, & aſſez frappans pour ſe graver ſans peine dans la mémoire. Il a puiſé dans l'Hiſtoire ancienne comme dans la moderne : dans les récits des faits extraordinaires, la *Ruſſie* joue un grand rôle : on trouve ici l'Hiſtoire des *Démétrius*, celle de la Czarine *Catherine première*, beaucoup plus étrange, parce que les exemples ſont plus rares d'une fille ſans nom, ſans parens, ſans fortune, élevée ſur le trône par l'amour éclairé, & régnant ſeule après la mort de ſon mari, que ceux des uſurpateurs adroits & ambitieux, parvenus à la même fortune, par le crime & la violence ; celle du malheureux Czarovitz *Alexis*, ſacrifié par la Juſtice Royale, au préjudice de la tendreſſe paternelle ; celle du Prince *Menzikoff*, & de la révolution qui après avoir précipité du faîte de la grandeur, cet homme ſi puiſſant, raſſembla dans les mêmes déſerts l'opprimé & l'oppreſſeur, & rejoignit les *Dolgorouki* aux enfans de cet infortuné Favori, qu'ils avoient détrôné. Ce récit de nos jours, reſſemble plus à un roman, que bien des fables anciennes, données pour des fables : on croit, en le liſant, être tranſporté dans un autre ſiècle, & dans d'autres climats. Nous en donnerons ici une eſquiſſe.

Digitized by Google

Le Prince *Menzikoff*, d'abord garçon Pâtiſſier, enſuite Favori du Czar *Pierre*, bientôt devenu le principal inſtrument de ſes victoires & de ſes réformes, confident, & au moins l'ami de la Czarine veuve & héritière de cet homme fameux, tuteur & deſpote du Czar *Pierre II*, ſon petit-fils, près d'en être le beau-père, ayant déja une de ſes filles fiancée avec ſon Maître, jouiſſant d'un pouvoir ſans bornes, d'une opulence au-delà de toute expreſſion, eſt tout d'un coup écarté de la Cour, par une cabale adroite qui s'eſt emparée de l'eſprit du jeune Prince; c'eſt ce qui eſt arrivé en France au Maréchal de *Conchiny*, au Surintendant *Fouquet*, &c. Mais *Conchiny* fut aſſaſſiné aux portes du Palais: *Fouquet* fut condamné juridiquement par un Tribunal complaiſant: leur ſort n'offre pas cette longue ſucceſſion d'infortunes, de miſères, d'humiliations qui déchirèrent le cœur du Vice-Roi *Moſcovite*.

On ne lui avoit d'abord donné pour priſon, qu'une de ſes terres, à 250 lieues de la Cour: bientôt cet éloignement parut à ſes ennemis une proximité redoutable: il vint un ordre de le conduire en Sibérie, à 1500 lieues de *Pétersbourg*. C'étoit une grace accordée au Prince *Dolgorouki* ſon ſucceſſeur dans la faveur, & dans l'abus de cette faveur;

» Avant le départ de *Menzikoff*, on le dépouilla de ſes habits, on lui en fit prendre un tel que les portent les payſans » Ruſſes. Sa femme & ſes enfans eſſuyèrent le même ſort; leurs » robes étoient de bure, couvertes de peau de mouton; leurs » bonnets étoient auſſi de peau de mouton. La Princeſſe *Menzikoff*, née avec un tempéramment délicat, & accoutumée aux » commodités de l'opulence, ſuccomba bientôt à la peine & » aux fatigues: elle mourut dans la route, aux environs de » Caſan. Son mari eut le courage & la force de l'exhorter à » la mort: elle expira entre ſes bras.

» Cette ſéparation cauſa à *Menzikoff* la plus vive douleur. Il » perdoit dans ſa femme, ſa plus douce conſolation; il fut obligé » de rendre lui-même, les derniers devoirs à cette aimable épouſe, » & l'enterra dans le lieu où elle étoit morte. A peine lui laiſſa-» t-on le tems de verſer des larmes ſur ſon tombeau; on le » força de continuer ſa route juſqu'à Tobolsk, Capitale de la » Sibérie.

» La nouvelle de ſa diſgrace & de ſon arrivée l'avoit devancé.

Digitized by Google

» On se repaissoit d'avance du plaisir de voir dans les fers un » homme, qui, peu de tems auparavant, avoit fait trembler la » Russie sous ses volontés. Les premiers objets qui s'offrirent à » ses regards, lorsqu'il arriva dans cette ville, furent deux Sei- » gneurs Russes qui avoient été exilés sous son Ministère. Ils » vinrent à sa rencontre & l'accablèrent d'injures pendant qu'il » traversa la ville pour aller à la prison. Loin de marquer de » l'impatience, il dit à l'un d'eux : *tes reproches sont justes,* » *je les ai mérités ; satisfais-toi, puisque tu ne peux tirer* » *d'autre vengeance dans l'état où je suis. Je t'ai sacrifié à* » *ma politique, parce que la vertu & la roideur de ton ca-* » *ractère me faisoient ombrage ;* se tournant ensuite vers l'au- » tre, il lui dit : *j'ignorois entièrement que tu fusses en ces lieux.* » *Ne m'impute point ton malheur. Tu avois sans doute quel-* » *ques ennemis auprès de moi, qui m'ont surpris & obtenu* » *l'ordre de ton exil. J'ai souvent demandé pour quelle raison* » *je ne te voyois pas ; on me faisoit des réponses vagues, &* » *j'étois trop occupé pour penser aux affaires des particuliers.* » *Si tu crois cependant que les injures puissent adoucir ton* » *chagrin, tu peux te satisfaire.*

» Un troisième exilé perça la foule, &, par un rafinement de » vengeance, il couvrit de boue le visage du fils de *Menzikoff*, » & de ses filles. *Eh ! C'est à moi, s'écria le père pénétré de* » *douleur, c'est à moi qu'il faut jetter de la boue, non à ces* » *malheureux enfans qui ne t'ont rien fait !*

» Le Vice-roi de Sibérie lui envoya, par ordre du Czar, » cinq cens roubles, pour satisfaire à ses besoins & à ceux de » sa famille. *Menzikof* obtint la permission de les employer à » acheter ce qui pourroit lui être nécessaire dans le lieu de son » exil, & le mettre à l'abri de l'affreuse misère qui l'y atten- » doit. En prenant ces précautions, il ne songeoit qu'à ses en- » fans. Pour ce qui le regardoit lui-même, il étoit entièrement » soumis aux volontés de Dieu : mais il ne pouvoit envisager, » sans frémir, le sort affreux qui attendoit les malheureuses » victimes de ses fautes. Il fit acheter des scies, des coignées » & des outils propres à remuer la terre. Il se munit de graines » de toutes espèces & de viandes salées. Il acheta des filets pour » prendre du poisson. Lorsque toutes ses emplettes furent faites, » il pria que l'on distribuât aux pauvres ce qui lui restoit d'ar- » gent.

» Le tems qu'on lui avoit accordé pour séjourner à Tobolsk » étant expiré, on lui ordonna de partir avec sa famille. On » les mit sur un charriot découvert, & qui n'étoit tiré que par » un seul cheval, quelquefois par des chiens. Il employa cinq » mois pour aller de Tobolsk, à Yacouska, & fut, pendant ce » long & pénible trajet, exposé à toutes les injures de l'air » qui est extrêmement froid dans ces climats. Sa santé & celle

Digitized by Google

» de ſes enfans n'en reçurent cependant aucune altération.

» Un jour que ſes gardes l'avoient fait deſcendre de ſon char-» riot, & entrer dans la cabanne d'un payſan de Sibérie avec » ſa famille, pour ſe repoſer & prendre leur repas, un Officier » y entra pour le même motif : il revenoit du Kamchatka, » où il avoit été envoyé ſous le règne de *Pierre-le-Grand*, pour » accompagner le Capitaine *Bering* dans ſes découvertes. Cet » Officier avoit ſervi ſous *Menzikof* en qualité d'Aide-de-Camp : » mais ce dernier étoit tellement défiguré avec ſa longue robe » & ſon bonet de payſan, que l'Officier ne le reconnut point. » *Menzikof* le reconnut ſur-le-champ & l'appella par ſon nom. » L'Officier, étonné de s'entendre nommer dans un pays ſi » éloigné de la Capitale, demanda à celui qu'il prenoit pour un » malheureux payſan, comment il étoit connu de lui, & qui » il étoit. *Menzikof* lui répondit : *J'étois, il n'y a pas long-*» *tems, le Prince* Menzikof : *je ſuis, à préſent, Alexandre.* » L'Officier, en partant pour ſes voyages, avoit laiſſé le Prince » *Menzikof* dans un état ſi brillant, qu'il ne lui paroiſſoit pas » vraiſemblable que ce fût lui-même qu'il trouvoit dans une » poſition ſi humiliante. Il s'imagina qu'il avoit affaire à un » payſan qui avoit l'eſprit égaré. Il lui fit des réponſes con-» formes à cette idée. *Menzikof* s'apperçut de ce que penſoit » l'Officier : pour le déſabuſer, il le prit par le bras, le con-» duiſit auprès d'une fenêtre & lui dit : *regarde-moi.* L'Officier » l'ayant conſidéré avec attention, s'écria : *Ah! mon Prince,* » *par quelle ſuite de malheurs votre Alteſſe eſt-elle dans un* » *état ſi déplorable? Supprimons*, reprit Menzikof, *ces titres* » *faſtueux. Je vous ai déja dit que je m'appellois Alexandre.* » *Le Ciel m'a remis dans mon premier état.* L'Officier ne pouvant » encore croire ce qu'il voyoit & ce qu'il entendoit, s'appro-» cha d'un jeune payſan qui étoit retiré dans un coin de la » cabanne, & qui attachoit avec une corde, la ſemelle de ſes » bottes; lui demanda, à voix baſſe, qui étoit l'homme auquel » il venoit de parler. Ce jeune payſan étoit le fils de *Menzikof.* » Il répondit à l'Officier, en levant la voix : *C'eſt mon père;* » *notre malheur vous met-il dans le cas de nous méconnoître,* » *vous qui nous avez tant d'obligations? Menzikof* blâma ſon » fils d'avoir fait cette réponſe; il appella l'Officier & lui dit : » *Pardonnez à ce jeune infortuné; le malheur lui a rendu le* » *caractère dur. C'eſt lui que vous faiſiez jouer dans ſon en-*» *fance. Voilà mes filles.* Elles étoient habillées en payſannes, » & couchées par terre, tenant une jatte remplie de lait, dans » lequel elles trempoient des croûtes de pain noir. *Celle-ci*, con-» tinua Menzikof, *a eu l'honneur d'être fiancée avec l'Empereur* » Pierre II, *& elle touchoit au moment d'être unie à Sa Ma-*» *jeſté par des liens indiſſolubles.* L'Officier entendant nommer » *Pierre II*, Empereur, reſta comme interdit. Il y avoit près

» de

Digitized by Google

» de quatre ans qu'il étoit séparé de la Cour de Russie par des » espaces immenses : il ignoroit ce qui y étoit arrivé pendant » ce tems. *Menzikof* lui fit le tableau de tout ce qui s'étoit » passé à la Cour pendant son absence. L'Officier l'écoutoit avec » la plus grande attention, & son étonnement augmentoit à » chaque instant. Il l'annonçoit par ses gestes, & cherchoit » dans les yeux de la Garde de *Menzikof* la confirmation de » ce qu'il entendoit. Ce malheureux Prince garda pendant quel- » que tems le silence, comme pour laisser parler l'Officier, & » reprit tout-à-coup : *Ami, que te dirai-je de plus? Maître* » *aussi absolu, & plus redouté que* Pierre I, *je me croyois* » *au-dessus des revers, & je me flattois de jouir tranquille-* » *ment du fruit de mes travaux, lorsque les* d'Olgorouki & » *l'étranger* Asterman *m'ont précipité dans l'état où tu me vois.* » *La perte des honneurs, des biens, de ma liberté même, ne* » *m'arracheroit pas un soupir; mais,* ajouta-t-il, *en versant* » *un torrent de larmes, & en montrant ses enfans : Voilà* » *mon supplice, & il durera autant que ma vie. Ces victimes* » *innocentes ont reçu le jour dans le sein des grandeurs & de* » *l'abondance : elles manquent aujourd'hui de tout; &, sans* » *être complices de ce qu'on me reproche, elles partagent ma* » *disgrace & mes malheurs. Tu vas à la Cour rendre compte* » *de ta commission; tu trouveras les* d'Olgorouki & Asterman » *à la tête des affaires. Dis-leur que je souhaite qu'ils possèdent* » *tous les talens nécessaires pour rendre l'Empire des Russes* » *heureux & florissant. Flatte leur vengeance, en leur disant* » *que tu nous a trouvés sur ta route, que les fatigues d'un* » *long & pénible voyage, pendant lequel nous avons toujours* » *été exposés aux injures de l'air, n'ont point altéré notre* » *santé; qu'elles semblent, au contraire, l'avoir fortifiée; enfin* » *que je jouis, dans ma captivité, d'une liberté d'esprit &* » *d'une tranquillité que je n'avois jamais connues dans le cours* » *de mes prospérités.*

» L'Officier versa des larmes; &, lorsqu'il le vit remonter » dans son charriot, il lui fit les plus tendres adieux. Il le suivit » des yeux le plus loin qu'il lui fut possible, & se souvint tou- » jours d'avoir trouvé ce Prince plus grand dans l'humiliation » qu'il ne l'avoit été dans la prospérité.

» *Menzikof* étant arrivé au lieu de son exil, s'occupa du soin » de pourvoir au besoin de ses enfans, prit toutes les précau- » tions qu'il crut nécessaires pour diminuer l'horreur du lieu » où il paroissoit qu'ils devoient passer le reste de leurs jours. » Il commença par défricher un assez grand espace de terrein, » se fit aider par huit domestiques qui l'avoient accompagné, » sema des graines qui fournirent sa famille de légumes, songea » à augmenter la cabanne qu'on lui avoit destinée; abattit des » bois propres à bâtir. Son exemple encourageoit ses gens : en

Digitized by Google

» peu de tems il eut conſtruit une maiſon aſſez commode pour » y loger avec ſes enfans & ſes domeſtiques. Elle étoit com- » poſée d'un Oratoire & de quatre chambres. Il prit la première » pour lui & pour ſon fils ; ſes filles occupèrent la ſeconde : il » abandonna la troiſième à ſes domeſtiques, & la quatrième fut » deſtinée pour les proviſions. Sa fille aînée, qui avoit été fian- » cée avec l'Empereur, ſe chargea du ſoin de la cuiſine ; l'autre » prit celui de racommoder les hardes & de blanchir le linge. » Elles ſe faiſoient aider par les domeſtiques, & leur abandon- » noient le plus pénible de l'ouvrage. Peu de tems après ſon » arrivée, on lui amena un taureau & quatre vaches pleines, un » bélier & pluſieurs brebis : on lui apporta en même-tems une » aſſez grande quantité de volaille pour former une baſſe-cour. » *Menzikof* ne ſut jamais à qui il étoit redevable de cette cha- » rité. Pendant qu'il jouiſſoit de ſa fortune, il n'avoit pas eu » la prudence de ſe faire un véritable ami qui pût le ſoulager » dans ſon malheur.

» La maiſon de *Menzikof* étoit réglée comme un cloître : tous » les matins, on alloit à l'Oratoire, où il faiſoit la prière : on » y alloit encore le ſoir & à minuit. Les malheurs l'avoient » rendu dévot. Il ſe livra inſenſiblement à une tranquillité d'eſ- » prit qui auroient rendu ſa ſituation heureuſe, s'il n'eût été » quelquefois troublé par les remords, & par la douleur de » voir ſes enfans dans la misère, & d'en être la cauſe. A peine » ſix mois s'étoient écoulés depuis qu'il étoit arrivé dans ce dé- » ſert, que ſa fille aînée fut attaquée de la petite vérole. Il » lui procura tous les ſoulagemens qu'il crut lui être néceſſaires, » fit auprès d'elle les fonctions de garde & de Médecin. Ses » ſoins furent inutiles ; ſa fille approchoit de jour en jour de » ſa fin. Alors il quitta les fonctions de Médecin pour prendre » celles de Prêtre. Dès qu'elle fut morte, il colla ſon viſage ſur » le ſien, l'arroſa de ſes larmes ; mais, ſentant qu'il devoit » ſe conſerver lui-même pour ſes deux autres enfans, il ré- » ſolut de réſiſter à la douleur, dit à ſon fils & à ſa fille : » *Apprenez de votre ſœur à mourir.* Il chanta enſuite avec ſes » deux enfans & ſes domeſtiques, les prières que le rit Grec » a conſacrées aux morts ; les recommença pluſieurs fois pen- » dant vingt-quatre heures ; fit inhumer ſa fille dans l'Oratoire » qu'il avoit conſtruit, & marqua à ſes deux enfans la place » où il vouloit qu'on l'enterrât : c'étoit à côté d'elle. Il lui » ſurvécut peu «.

Quelque extraordinaires que ſoient tous ces évènemens, ceux qui les ſuivirent bientôt après, le ſont encore davantage. Le perſécuteur de *Menzikoff* devenu ſon imitateur, ne tarda pas à éprouver préciſément

Digitized by Google

les mêmes revers, après avoir joui de la même prospérité. Il voulut aussi fiancer sa fille aînée au jeune Czar: il fut aussi traîné en Sibérie sans autre parure, pour lui & sa fille, que des peaux de moutons: cette Princesse qui s'étoit vue aussi à la veille d'occuper un des premiers trônes du monde, fut aussi réduite à n'avoir d'autre lit que de la paille, & d'autre aliment qu'un pain aussi noir que dur. Jamais la Providence ne parut s'être piquée d'employer une balance plus exacte.

Seulement *Dolgorouki* fut plus malheureux; parce que n'ayant pas trouvé dans son cœur les mêmes ressources qu'avoit tirées son rival du sien, il se laissa abbatre par le désespoir: il n'adoucit sa situation par aucun des travaux que le Pâtissier-Prince avoit eu la fermeté d'employer, & enfin il eut le spectacle affreux, pour une ame foible, de voir la famille de son ennemi, rappellée à Pétersbourg, & de rester seul avec la sienne à supporter, dans ces déserts, le souvenir du passé, avec l'amertume du présent. On peut bien appliquer ici ce mot d'un écrit, célèbre par les circonstances, il y a quelques années: *Quelle leçon pour les hommes en place!*

PHYSIQUE.

L'ÉVAPORABILITÉ du diamant est une découverte due à ce siècle-ci. C'est un fruit des grands miroirs ardens; en ce genre comme dans tous les autres, les petits instrumens ne mènent qu'à de petites choses. Pour opérer en grand, il faut de grands outils. Il étoit difficile de servir les Physiciens, à cet égard, d'une manière plus satisfaisante que ne l'a fait M. *de Bernières*, par sa vaste lentille à l'esprit de vin, que nous avons annoncée, il y a près de deux ans, & qui est déposée au jardin de l'Infante.

L'expérience du diamant volatilisé y a été faite déja l'année dernière. On vient tout nouvellement de la recommencer avec le même succès, & plus d'appareil. Un étranger y a sacrifié un diamant, une émeraude & un rubis balai. On a opéré successivement pour les trois épreuves. On a commencé par l'émeraude.

En trois minutes au plus, cette pierre s'est fondue, & a pris

Digitized by Google

une forme arrondie ; de verte elle eſt devenue bleue, mais d'un bleu terne, comme celui de la fayance, avec quelques taches blanchâtres.

On a placé enſuite au foyer ardent le rubis : il y eſt reſté plus d'un quart-d'heure, ſans altération eſſentielle : il a ſeulement perdu ſon poli, & l'on a remarqué à ſa ſurface des eſpèces de bouillons, comme de petites galles qui s'y ſont élevées.

Le tour du diamant venu, on l'a ſoumis à l'épreuve. C'étoit une pierre d'environ trois grains, d'un blanc aſſez imparfait. Il étoit poſé ſur une porcelaine blanche du Japon. Au bout de 7 à 8 minutes, il a tout d'un coup noirci ; on l'a retiré, on l'a trouvé à l'œil d'une couleur tout-à-fait brune : à la loupe il paroiſſoit d'un blanc terne. Il avoit déja perdu ſenſiblement de ſon poids.

Remis au braſier ſolaire, il a repris de l'éclat : il a eu un ſecond paſſage ſubit du blanc au brun, & du brun au blanc, & comme il s'évanouiſſoit aſſez promptement on l'a retiré au bout d'une demi-heure, les huit minutes ci-deſſus compriſes. Il étoit réduit alors au plus à $\frac{1}{6}$ de grain : il étoit applatti, un peu convexe ſeulement du côté de la porcelaine, qui avoit cette courbure. Il ſemble même en avoir pris la couleur : ce côté convexe en avoit la teinte. La ſurface expoſée au ſoleil, étoit, dans le centre, d'un brun d'ardoiſe, d'un blanc plus clair que le reſte ſur les bords. Toute cette partie étoit percée de trous, comme une éponge.

Voilà un réſultat nouveau & certain ; quelles conſéquences préſente-t-il ? Où nous conduira cette nullité du corps le plus dur, le plus ſolide, que l'on crut connoître ? Les femmes en concevront-elles plus de reſpect pour les rubis, quand elles ſçauront que c'eſt une ſubſtance plus inaltérable que le diamant ? Cette matière déſormais réduite à n'être qu'une eau condenſée, ſera-t-elle bannie de la poëſie, ou n'y ſervira-t-elle plus que de terme de comparaiſon, à tant de productions de notre ſiècle, brillantes & légères comme elles ? C'eſt ce qu'il eſt difficile de décider. Mais ce qui eſt clair, c'eſt que l'expérience qui dégrade ainſi le diamant, eſt plus curieuſe qu'utile. Elle ne tend qu'à détruire ; peut-être par-là n'en convient-elle que mieux à l'âge qui s'en applaudit.

Digitized by Google

NOUVEAUTÉS.

On a mis en vente, à l'Hotel de Thou, rue des Poitevins, les quatre premiers Cahiers des *Animaux quadrupèdes*, imprimés en couleur par M. & Mad. *Regnault*. Chaque Cahier eſt compoſé de douze Planches : le prix 7 liv. 4 ſ. Ces Cahiers ſont deſtinés à la nouvelle Edition des Œuvres complettes du Comte *de Buffon*, dont il paroît actuellement 3 volum. *in*-4. Ceux qui ont acheté la grande Edition peuvent également ſe les procurer. Il en paroît un Cahier toutes les ſix ſemaines.

Le premier Cahier contient le Rhinoceros, le Chameau, le Moufflon, le Bélier d'Iſlande, la Brebis d'Iſlande, le Mouton de Barbarie, le Bélier des Indes, la Brebis des Indes, l'Axis mâle, l'Axis femelle, le Tapir, un Porc-Epic.

Le deuxième contient, le Tendrac, le Porc-Epic, le Buffle, l'Elephant, l'Ouanderou, le Zèbre, le Tamanoir, le Zèbre, un autre Bélier des Indes, la Chèvre de Juda, le Bouc de Juda, le Dromadaire.

Le troiſième contient, le Taurec, l'Urſon, le Chamois, le Bouc d'Afrique, le Kabanou, le Braque de Bengale, le Léopard, le Furet, le Raton, des Zèbres, le Mandril femelle, le Mococo.

Le quatrième contient, le grand Barbet, l'Ocelot femelle, l'Ouiſtiti, la Panthere mâle, le petit Gris, la Martre, le Coiata, le Caſtor, la Rounete, le Chien de Berger, la Lionne, le Vari.

Traité analytique des Sections Coniques, & de leur uſage pour la réſolution des équations dans les problêmes, tant déterminés qu'indéterminés ; Ouvrage poſthume de M. le Marquis *de l'Hopital*, Académicien honoraire de l'Académie Royale des Sciences. A Paris, chez *Moutard*, Libraire, quai des Auguſtins.

Entretiens de Périclès *& de* Sully, *aux champs Eliſées*, ſur leur adminiſtration, ou balance entre les avantages du luxe & de l'économie, *in*-8. A Paris, chez *Coſtard*, rue Saint-Jean-de-Beauvais.

Eſſai ſur la ſanté des filles nubiles, par P. *Virard M****, brochure de 43 pages. A Paris, chez *Monory*, Libraire, rue de la Comédie Françoiſe.

Projet d'un Hopital de malades ou Hôtel-Dieu, *in*-4. de 24 pages, par M. *R***. A Paris, chez la veuve *Ducheſne*, rue Saint-Jacques.

Digitized by Google

Précis de l'Hiſtoire de France, en vers, avec des notes, *in*-8, par M. *Poloſi*, Italien. A Paris, chez la même.

Eſſai ſur les cau[illegible] qui ont contribué à détruire les deux prem[illegible] ur de la

ESTA[illegible]

On a vu ici pendant quelques jours deux productions intéreſſantes de M. *Poncet*, ce même Artiſte de qui nous avons annoncé dans l'avant dernier N°. un buſte de M. *de Voltaire:* l'une eſt une femme pleurant ſur une urne, l'autre eſt un bas-relief repréſentant une fille noyée qu'on vient de tirer de la rivière. Nous avons cru voir dans l'une & dans l'autre l'expreſſion la plus touchante & la plus vraie. La draperie de la première eſt ſur-tout d'une légèreté, d'une fineſſe remarquables. Le marbre a la tranſparence de l'étoffe. On voit ſans peine combien ce Sculpteur habile a profité du long ſéjour qu'il a fait à Rome.

Nous ſaiſiſſons cette occaſion pour rectifier la mépriſe où ſont tombés tous les papiers publics au ſujet du buſte de M. *de Voltaire*. Cette effigie, où reſpire l'ame de ſon modèle, a été en effet expoſée à Lyon; mais elle n'étoit pas deſtinée à y reſter. Une Académie *Italienne* nous l'enlève. Ce ſont des étrangers qui s'approprient ce monument, auſſi précieux par ſon ſujet que par ſon exécution. D'après cet exemple & tant d'autres, ſommes-nous en droit de reprocher aux Grecs la mendicité d'*Homère?*

MUSIQUE.

M. *Hinner*, Maître de Harpe de la *Reine*, de *Madame*, & de Madame la Comteſſe *d'Artois*, propoſe par ſouſcription différens airs de Harpe, avec accompagnement. Ils ſeront délivrés dans le courant de Juillet prochain. Le prix eſt de 9 liv.

Ceux qui connoiſſent l'exécution de ce jeune Muſicien, & à quel degré de perfection il a porté ſon talent, ne ſeront pas étonnés, qu'il donne des leçons dans un âge où ordinairement on s'honore encore d'en recevoir, & s'empreſſeront probablement à connoître les compoſitions d'un eſprit que ſa main ſert avec tant de délicateſſe & de légèreté.

On ſouſcrit chez M. *Hinner*, à Verſailles, & aux adreſſes ordinaires de Muſique.

Digitized by Google

JOURNAL DE POLITIQUE ET DE LITTÉRATURE,

Contenant les principaux Evènemens de toutes les Cours ; les Nouvelles de la République des Lettres, les Causes célèbres, la notice des Arrêts, Edits, &c. &c.

NUMÉRO DIX-SEPTIEME.

15 Juin.

TOME SECOND.

A BRUXELLES,

On souscrit à Paris, Hôtel de Thou, rue des Poitevins ;
En Province, aux Bureaux des Postes, & chez les principaux Libraires.

1776.

Digitized by Google

N. B. Meſſieurs les Souſcripteurs du mois de Juillet ſont inſtamment priés de renouveller leurs Souſcriptions de bonne heure, afin qu'on puiſſe déterminer le nombre du tirage, & faire imprimer leurs adreſſes.

L'AVANT-COUREUR, dont le ſieur *Panckoucke* eſt devenu propriétaire par acte du 4 Octobre 1773, la *Gazette de Littérature, des Sciences & des Arts*, dont il a obtenu le Privilége en date du 15 Octobre 1773, ont été réunis à ce *Journal de Politique & de Littérature.*

Ce Journal paroît le 5, 15 & 25 de chaque mois, avec la régularité la plus ſcrupuleuſe. Il a commencé le 25 Octobre 1774.

Le prix, franc de port, eſt de 18 livres. On ſouſcrit, Hôtel de Thou, rue des Poitevins; en Province, aux Bureaux des Poſtes & chez les principaux Libraires connus.

Il y a quatre époques pour le renouvellement des ſouſcriptions, Janvier, Avril, Juillet & Octobre. Le Journal formera trois volumes *in*-8. chaque année. Les mois de Janvier, Février, Mars, Avril, forment le Tome premier; Mai, Juin, Juillet, Août, le Tome ſecond; Septembre, Octobre, Novembre, Décembre, le Tome troiſième.

Il faut avoir attention d'affranchir le port des lettres & de l'argent.

Les perſonnes qui voudront faire inſérer des Livres, Eſtampes, Muſique & autres objets dans ce Journal, ſont priées de les adreſſer au Directeur du Journal, audit Hôtel de Thou, rue des Poitevins.

Digitized by Google

JOURNAL DE POLITIQUE.

TURQUIE.

De CONSTANTINOPLE, *le 19 Avril.*

IL paroît par les lettres d'Alep que les troubles commencent à s'appaiſer dans cette Province. Le Gouverneur *Aly-Pacha* a été dépoſé, & remplacé par celui de Tarſe en Arménie. Il avoit été pourvu d'un autre Gouvernement, dont il avoit pris la route en quittant Alep : mais les plaintes auxquelles ſes vexations ont donné lieu ſont ſi violentes, qu'elles ont déterminé Sa Hauteſſe à expédier un Capigi-Bachi pour le conduire en exil, ainſi que Tchelebi-Effendi & ſon frère, ſoupçonnés d'être les auteurs de la cherté & de la diſette des vivres. On croit que le Kiaya d'*Aly-Pacha* ſubira un châtiment plus rigoureux, & qu'il pourra bien payer de ſa tête ſes rapines & celles de ſon maître.

Le Prince *de Repnin* a eu le 9 ſon audience de congé du Grand-Seigneur : le 11 ce Miniſtre a également pris congé du Grand-Viſir. Il a été reçu avec la plus grande diſtinction à l'une & à l'autre de ces audiences ; mais il s'eſt paſſé à la dernière une Scène dont il a été vivement offenſé. Un des Officiers de ſa ſuite s'eſt dépouillé en ſa préſence de ſon uniforme Ruſſe, & a demandé le turban ; en déclarant qu'il vouloit *vivre & mourir en vrai Muſulman.* L'Ambaſſadeur, lui a fait en langue Ruſſe les reproches les plus vifs ſur ſa déſertion & ſon apoſtaſie : il l'a réclamé ſur-le-champ, en vertu de l'article 11 du traité de paix, où il eſt dit, *que les délinquans qui veulent changer de Religion, ſeront renvoyés à la Puiſſance à laquelle ils appartiennent.* La Porte a eu égard à ſa demande, & lui a fait remettre l'Officier ; mais comme en vertu de l'article VI. du même traité, tout

Digitized by Google

autre apoſtat ne peut être réclamé, le Prince *de Repnin* a eu le chagrin de voir une vingtaine d'autres Domeſtiques de l'ambaſſade quitter impunément ſon ſervice, & embraſſer la Religion Muſulmane.

Cet Ambaſſadeur doit reprendre le 21 de ce mois la route de Pétersbourg. Le Colonel *Peterſon* a pris hier les devants, & demain les troupes d'eſcorte ſe mettront en route avec les bagages pour aller camper à un mille de Péra.

SUÈDE.

De STOCKHOLM, le 11 Mai.

LA privation de l'eau-de-vie dans laquelle ont vécu les habitans de ce Royaume, depuis que la couronne s'en eſt réſervée excluſivement la diſtillation, paroît avoir augmenté leur avidité pour cette liqueur. Dès que le Gouvernement eut fixé le jour où la diſtribution commenceroit à s'en faire, les demandes ont été exceſſives de toutes parts : les ſeuls diſtricts d'Oëkerbo & Swartlohn, dépendans de cette ville, en ont demandé, pour la vente en détail ſeulement, 24,000 pots. Ils ont même eu ſoin d'obſerver que cette quantité ne pourroit ſuffire que pour peu de tems, quoique la nobleſſe, & les autres maiſons particulières en euſſent fait des proviſions conſidérables. Les autres diſtricts n'ont pas été plus modérés dans leurs demandes. Si la diſtillation peut s'en faire aſſez abondamment pour y ſatisfaire, le Gouvernement ne peut manquer de faire un profit immenſe ſur ce commerce.

Le Collége de la Chambre & du Commerce a publié une Ordonnance, qui fixe ce qui regarde les droits du port franc de Marſtrand. » I. Ladite ville reſtera toujours aſſujettie aux loix » générales du Royaume de Suède. II. Pour le maintien du bon » ordre, on y élira 24 d'entre les plus anciens habitans, qui » ſeront nés, ou naturaliſés Suédois, du nombre deſquels, on » en changera ſix tous les ans. Ils procéderont en corps à l'élec- » tion du Magiſtrat, & auront auſſi voix dans le Conſeil ſur » les affaires économiques & politiques. III. Eux & le Magiſtrat » établiront les impôts annuels, dont la moitié pour le Roi & » la Couronne, & l'autre pour la ville, qui jouira auſſi de la

Digitized by Google

» moitié des deniers de récognition & de ceux de tous les ports » pour l'entretien du sien propre & des édifices publics. IV. Le » district jouira seul des droits de ce port franc, sur lequel sont » construites la ville & ses fortifications, ainsi que du port & » de son entrée au Holm de Malpert & de Hedwige, compris » une isle voisine, où sera établi un dépôt pour les grosses mar- » chandises & choses combustibles. V. Les salaisons de harengs » dans la proximité & dans la ville de Marstrand, n'auront lieu » que pendant le tems de la pêche, après laquelle ces poissons » seront sujets au paiement de la douane, ou débarqués. VI. » Celle de mer a inspection sur les douanes de la ville & du » district. On nommera un nombre suffisant de surveillans, & » on tiendra sur mer quelques yachts de la douane, afin de pré- » venir tout abus, les employés étant immédiatement sous la » protection des loix «.

POLOGNE.

De VARSOVIE, le 11 Mai.

Fin de la Réplique aux Observations faites par le Gouvernement Polonois, &c.

I. Dantzick est absolument étranger au Roi, & doit être traité comme étranger, soit dans ses fabriques, soit dans son commerce, ainsi que l'exprime l'article VI du traité, qui rend superflus les raisonnemens des Dantzickois, & dispenseroit d'y répondre. Cependant l'on observe, que l'émulation nécessaire & avantageuse au commerce d'un Royaume ne git que dans son intérieur. L'étrangère en est entièrement destructive. Dantzick l'a long-tems prouvé. Les états de S. M. sont devenus intermédiaires; il est naturel qu'ils fassent un commerce intermédiaire; & il ne le seroit pas qu'ils ouvrissent gratuitement le passage au commerce étranger, pour leur ôter toute possibilité d'en faire, ou leur disputer tout l'avantage de leur position.

II. Le tarif ne renferme rien d'arbitraire, puisqu'il ne présente que des fixations. Les tarifs des Royaumes voisins, & sur-tout celui de la Pologne, y ont servi de base. Si l'on a adopté des prix communs sur divers objets réunis, c'est pour éviter la prolixité, qui auroit été immense sans utilité, s'il avoit fallu répéter les positions sur les objets de même genre, éviter en outre l'arbitraire & les discussions sur les qualités; & pour faciliter le commerce des objets de luxe; telles, les martres zibelines, hermines, peaux de renards bleus & autres de prix; les bijoux, dentelles, étoffes riches & de goût, même les drogues, teintures & autres objets de grande valeur, qui

Digitized by Google

auroient exigé des distinctions & occasionné des discussions à l'infini, en nécessitant des charges effrayantes d'après leur valeur réelle. Tout a été réduit à des prix communs & fixé si bas, que la seule inspection du tarif suffit pour faire disparoître les plaintes de lésion, qui ne peuvent être admises qu'autant que l'on compare la fixation à la valeur réelle. Ceux dont on a fait étalage n'avoient pour base que quelques fausses positions dans le tarif, où l'on avoit imprimé un gros pour un pfenning, & quelques articles de peu d'importance, qui ne méritoient pas d'attention, puisqu'ils avoient leur compensation. Cependant, quelque peu nombreux qu'ils aient été, le Roi les a fait redresser, & a dit sur le reste : *prouvez, je vous rendrai justice.* L'on se tait. C'est le meilleur argument contre l'allégation des cinquante pour cent, dont le Roi est bien éloigné de fonder l'imputation, puisque S. M. a remis généreusement à la Pologne la moitié des droits, en se contentant de deux pour cent, au lieu de quatre pour cent qu'elle lui avoit accordé.

III. Dantzick réclame en vain la propriété du port, où il ne pouvoit aller que par un canal pratiqué sur un territoire qui lui étoit étranger, dont il ne jouissoit que par convention avec le Propriétaire. Ce terrein rendu au Roi de Prusse, Dantzick devient naturellement son Tributaire, personne ne pouvant passer sur le territoire d'autrui sans sa permission. Les droits, qu'on exige, n'ont pas été haussés, comme cette ville le prétend, puisqu'on y a laissé le même tarif, dont elle se servoit dans le tems de sa jouissance. Elle pouvoit faire sa perception dans ses murs pour sa commodité ; mais elle n'étoit fondée que sur le port & les frais faits pour l'entretien du canal, qui y communique. Le Roi a la propriété du port, puisqu'il est sur son territoire, ainsi que le canal qui y communique. S. M. fait les frais de son entretien : à quel titre pourroit-on lui refuser & la permission du passage, & l'indemnité de ses frais ? Du droit de propriété dérive nécessairement celui de voir ce qu'on apporte, & de constater les droits, qui en sont dûs. Ce qui se pratique au Sund ou dans les lieux de passage, ne peut ni ne doit se comparer à ce qui peut & doit se pratiquer dans un port, qui est le lieu de l'arrivée ; & certainement le lieu de l'arrivée est l'endroit où finit la mer, & où il faut nécessairement décharger les vaisseaux, pour envoyer les objets à leur destination, soit par terre, soit par les rivières & canaux. L'on ne peut aller à Dantzick que par le canal, qui est sur le territoire du Roi qui communique à la Vistule : il est bien vrai qu'on y peut faire passer les petits vaisseaux, & à-demi chargés, lorsque le canal & la rivière peuvent fournir assez d'eau ; mais, sans les frais que le Roi fait pour l'entretien du canal, ils ne pourroient y aller. Ainsi il est évident, que c'est une facilité qu'on tient des dépenses que le Roi fait pour l'entretien du canal, sans lesquelles

Digitized by Google

il faudroit transporter par voiture tout ce qui arriveroit au port, qui commence où finit le canal, & qu'elle ne peut affoiblir son droit de propriété au port & tous ceux qui nécessairement en résultent. Il est encore vrai, que le Roi a ci-devant confié aux Magistrats d'Elbing la vérification des objets, sujets à ses droits du port de Pillau, persuadé que cette confiance intéresseroit leur exactitude. Sa Majesté avoit accordé la même faveur aux Magistrats de Dantzick, qui l'ont démeritée par les procédés les plus injustes. Ils attestent en vain leur bonne foi & celle de leurs Courtiers. Les mauvais procédés autorisent les soupçons; la confiance se mérite & ne se force pas; & le refus qu'on fait au Roi d'avoir un Mandataire à Dantzick, pour constater les opérations des Courtiers, ne fait que rendre plus légitime & obligatoire le parti de faire constater ses droits à l'arrivée.

Pour ce qui est des facilités que demandent les Dantzickois pour la relation avec leur territoire, elles dépendront de celles que les Dantzickois donneront aux sujets de S. M. pour communiquer librement entre eux. Les égards doivent être réciproques; & c'est à ceux qui y ont manqué à reconnoître leurs torts & à en mériter l'oubli «.

Malgré les mouvemens secrets & les manœuvres des différens partis dans les circonstances actuelles, on a vu avec quelque surprise le Tribunal de Lithuanie établi à Wilna, reprendre ses séances avec la solemnité accoutumée; mais en même-tems avec une tranquillité dont cette cérémonie est très-rarement accompagnée. Des querelles, des combats sérieux en ont presque toujours signalé l'ouverture, même dans les tems les moins orageux; & M. *Lopazinski*, qui a été nommé Maréchal de ce Tribunal, a été, avec tous les esprits pacifiques, agréablement étonné de voir que cette rentrée n'a été troublée par aucune espèce d'altercation.

Il ne paroît cependant pas que cette circonstance influe en rien sur l'opinion que l'on se croit fondé à avoir concernant les orages dont la prochaine diète semble devoir être agitée. On a commencé depuis quelques jours à expédier les universaux pour les Diétines. Ils sont rédigés de manière à faire pressentir que les objets qui seront traités dans cette Diète, seront de la dernière importance, & qu'on ne négligera aucune des mesures nécessaires pour faire agréer toutes les propositions qui y seront faites. On sçait qu'il y

Digitized by Google

ſera ſur-tout queſtion des biens des Jéſuites. Le Conſeil-Permanent & les différentes commiſſions ſont actuellement occupés des moyens d'en faire une nouvelle recherche. Comme ils ſont deſtinés à l'entretien des écoles publiques, que nombre de grands s'en ſont fait adjuger la plus grande partie, & que juſqu'à préſent ils n'ont encore rien payé des redevances auxquelles ils s'étoient engagés, on a lieu de s'attendre à de grands troubles, & à de vives diſcuſſions à ce ſujet.

Le Comte *de Stackelberg*, depuis ſon retour de Pétersbourg, avoit paru être dans la meilleure intelligence avec le Prince *Sulkowski*, Grand-Maréchal de la Couronne : on croit remarquer à préſent quelque refroidiſſement entre eux.

L'opinion la plus générale actuellement, c'eſt qu'il n'y aura aucun changement dans la forme du Gouvernement, & que malgré les 30,000 fuſils que la Ruſſie a donnés au Grand-Général de la Couronne, pour l'armement de l'armée nationale, les Puiſſances co-partageantes aimeront mieux laiſſer le pouvoir au Conſeil-Permanent, que de le donner à une armée qu'il leur ſeroit plus difficile de maîtriſer. Cette idée paroît d'autant plus probable, qu'en donnant aux grands Généraux des forces pour maintenir une autorité dont on veut reſſerrer les bornes, ce ſeroit au contraire leur fournir des moyens de l'étendre. D'après cette conſidération, on préſume que la diète prochaine ne ſe tiendra pas ſous le ſceau d'une confédération : la préſence des troupes Ruſſes & Autrichiennes tiendra lieu de ce frein, & contiendra les factions qui pourroient occaſionner des troubles, ſous le prétexte ſpécieux de l'intérêt de la patrie.

Telles ſont les réflexions du jour, qui varient ſans ceſſe ſelon les circonſtances ou les intérêts de ceux qui cherchent à faire prévaloir leurs vues.

ALLEMAGNE.

De VIENNE, le 24 Mai.

S'il en faut croire des lettres de Belgrade, il y

Digitized by Google

règne un fanatisme bien extraordinaire. La garnison de cette place & les troupes Ottomanes des environs se sont, dit-on, tout-à-coup livrés à la fureur de convertir, ou plutôt de détruire tout ce qui ne croit pas à l'Alcoran. Tous les Janissaires, tous les Soldats, se sont érigés en Missionnaires, & prêchent le sabre à la main: les Chrétiens, & sur-tout les Grecs, sont les objets de leur religieuse barbarie; par-tout où ils les trouvent, sous prétexte de les amener à leur croyance, ils les massacrent impitoyablement. Ces lettres ajoutent, que pour se soustraire à ces horreurs, plusieurs habitans se réfugient en Hongrie. Si ces détails sont vrais, ils sont bien étranges & bien opposés aux maximes des Turcs: on sait en général qu'ils sont fort tolérans, & beaucoup plus jaloux d'avoir des sujets que des prosélytes.

La prépondérance de la Cour de Russie sur toutes les affaires du nord de l'Europe, se fait sentir jusqu'ici. On mande de Lubeck que le 13 de ce mois le Ministre Russe à la Cour d'Eutin, a fait remettre, par son Secrétaire de Légation, au Chapitre de cette ville, des lettres de créance qui l'autorisent à prendre le caractère de Commissaire pour l'élection du Prince *Pierre de Holstein* au coadjutoriat de cet Evêché. Il a fait remettre en même-tems l'acte de résignation du Prince coadjuteur actuel. Cette élection a donné lieu à bien des conjectures: ceux qui croient voir clair dans les affaires, ne doutent point qu'il ne soit bientôt question de nouveaux dénombremens, & de nouveaux partages.

Les nouvelles qu'on reçoit de Brunswick varient continuellement sur tout ce qui regarde les Troupes de cet Electorat & de Hesse, qui passent à la solde de la Grande-Bretagne. On avoit d'abord dit que l'embarquement des dernières divisions devoit se faire à Bremerlche, sur le Weser; mais le peu d'eau que porte en cette saison le fleuve, & la crainte que l'Elbe ne fût sujet au même inconvénient, si on faisoit remonter les bâtimens jusqu'à Bitzebuttel, avoient fait prendre la résolution de faire l'embarquement à ce dernier endroit: on a pensé ensuite que l'embarquement de

Digitized by Google

ces deux corps à la fois y cauſeroit trop d'embarras & de confuſion. En conſéquence il a été réglé que les Troupes de Brunſwich iroient s'embarquer à Stade, & elles ſont parties de Wolfenbuttel le 15, pour être rendues le 25 à Stade, & paſſer à bord en arrivant, tandis que les Heſſois s'embarqueroient le même jour à Ritzbuttel. On ne ſait pas encore ſi ces deux diviſions ont effectivement mis à la voile ce jour-là.

Nous avons rendu compte, dans le dernier N°. de la rupture de la Viſitation à la Chambre Impériale de Ratisbonne. Elle a été cauſée, comme nous l'avons dit, par une Déclaration du Subdélégué de Brandebourg, (M. *de Böhmer*). Cette déclaration eſt actuellement publique. En voici la ſubſtance.

Il a expoſé, » qu'il étoit muni d'un plein-pouvoir de Sa Ma» jeſté Pruſſienne pour la quatrième Claſſe de Viſitation, ſup» poſé que les Colléges des Comtes en Franconie & en Weſt» phalie fuſſent duement convoqués pour la même Claſſe au rang » des Etats Députés Proteſtans; mais qu'ayant appris poſitive» ment que ni l'un, ni l'autre de ces deux Colléges des Comtes n'a» voient été convoqués, il regardoit la préſente Aſſemblée comme » contraire aux conſtitutions de l'Empire, à laquelle il ne pre» noit aucune part; qu'au contraire il proteſtoit contre la con» tinuation de la Viſitation, en déclarant nul & non obliga» toire tout ce que l'on y entreprendroit ultérieurement, d'autant » plus qu'il voyoit parmi les Subdélégués Proteſtans M. *Lazare-* » *Charles de Wolckern*, (qui étoit chargé du ſuffrage de Sa » Majeſté le Roi de Suède, pour la Poméranie citérieure) après » avoir été chargé dans la ſeconde Claſſe du Suffrage de la » Ville Impériale d'Ulm, où il avoit abandonné les intérêts des » Etats Proteſtans, en opinant contre la poſſeſſion de plus de » cent ans du Collége des Comtes en Weſtphalie d'être député » au rang des Etats Proteſtans; qu'enfin comme il y avoit peu » d'apparence que les délibérations du préſent Congrès de Vi» ſitation euſſent à l'avenir un meilleur ſuccès pour l'adminiſtra» tion de Juſtice, il ne reſtoit à lui, Subdélégué de Brande» bourg, d'autre parti à prendre que de le quitter. «

Le lendemain, la plupart des Subdélégués Catholiques, & celui de Hanovre pour le Duché de Saxe Lawenbourg, ſont partis de Wetzlar, & quoiqu'ils y aient gardé leurs logemens, il n'eſt pas vraiſemblable que le Congrès de Viſitation s'y raſſemble.

Digitized by Google

ITALIE.

De ROME, *le* 21 *Mai.*

Le Pape a tenu hier un Conſiſtoire dans lequel il a préconiſé quatre Cardinaux; M. *Valenti*, Archevêque de Céſarée, & Nonce Apoſtolique en Eſpagne. M. *Archinto*, Archevêque de Philippi, & Majordome de Sa Sainteté, qui avoient été tous deux réſervés *in petto* dans le dernier Conſiſtoire; M. *Calcagnini*, Evêque déſigné d'Oſimo, Maître de Chambre; & M. *Durini*, Archevêque d'Ancyre, Préſident Pro-Légat d'Avignon. Le ſoir du même jour un courrier extraordinaire eſt parti pour Avignon & pour Madrid, chargé de remettre la barrette à M. M. *Durini* & *Valenti*. On ne voit pas qu'il ait été queſtion dans le conſiſtoire du Patriarche de Veniſe.

Le Saint Pere paroît décidé à faire une addition conſidérable au bâtiment du *Muſeum Clementin*. Sa Sainteté s'y eſt rendue dernièrement avec quelques Artiſtes pour délibérer ſur ce qu'il y auroit à faire pour finir ce ſuperbe édifice. Il a été décidé qu'on y ajouteroit deux aîles, qui viendroient ſe terminer par un veſtibule arrondi, d'où l'on pourroit communiquer à la grande Bibliothèque. Ce veſtibule ſervira de dépôt aux précieux monumens antiques.

L'abbé *Ange Guerrieri* avoit été accuſé, au mois d'Octobre dernier, d'avoir commis un aſſaſſinat dans la perſonne de M. *Conſtantin*. Il vient d'être jugé par la Congrégation criminelle du Gouvernement, qui l'a condamné aux galères.

M. le Vicomte *de Bernis* vient d'épouſer Mlle *Puimonbrum*, à Albano. M. le Carninal *de Bernis* s'y eſt rendu pour leur donner la bénédiction nuptiale.

ESPAGNE.

De MADRID, *le* 21 *Mai.*

On trouve dans le N°. 43 du Courrier d'Avignon, les détails ſuivans, concernant le vaiſſeau qui a été

Digitized by Google

arrêté par deux frégates Espagnoles, & conduit à Barcelonne le 24 Avril, comme nous l'avons rapporté dans notre dernier Journal.

» Don *Jacques de Quevedo*, Commandant, reçut à son départ un paquet cacheté, avec ordre de ne l'ouvrir qu'après avoir perdu de vue les côtes d'Espagne. A l'ouverture du paquet, il trouva l'ordre de croiser sur l'Isle de Sardaigne, & d'intercepter quelques bâtimens venans de Constantinople chargés de recrues & de munitions pour Alger.

Le 15 Avril, se trouvant au Nord de l'Isle de Sardaigne, il découvrit un bâtiment auquel il donna la chasse & qu'il joignit. Ce bâtiment s'appelle le *Septimans*, Capitaine *Louis Cerin*, & est monté de 20 canons de 8 & de 4. On y a trouvé *Hasseïn Milhason*, Turc, qui a déclaré être Ambassadeur de la Régence d'Alger auprès du Grand-Seigneur pour remplir la commission de recruter 4000 Turcs & pour l'habillement de ses Troupes, comme aussi pour acheter différens articles de marine; il est accompagné de 5 Turcs & de 6 Maures.

Le chargement du vaisseau consiste en plusieurs pièces de coton pour la voilure, quelques milliers de fer en barres, 82 pièces de canons de fer, 19 chaudières qui pourront servir pour les pompes à feu dans cet arsenal, plusieurs pièces de drap écarlatte, & divers ballots d'autres marchandises. Il y a encore l'habillement de 4000 Turcs, 25000 piastres ou sequins, restantes des fonds que l'Ambassadeur avoit pris à Alger, & ses effets particuliers; ce qui fait monter cette prise à environ 600,000 piastres (à 3 liv. 10 sols de France la piastre de change) sans compter la valeur de quelques ballots qui n'ont point été encore examinés.

On a saisi tous les papiers, passeports, & lettres; il résulte des éclaircissemens qu'on en a tirés, que les 4000 Turcs partis de Constantinople pour Alger ont déja débarqué sur la côte de Tunis, d'où ils ont continué leur route par terre.

Le bâtiment & les frégates sont en quarantaine, & on attend à leur égard les ordres de la Cour «.

L'Intendant de Catalogne vient d'être exilé à Espurgos. Il n'a eu que vingt-quatre heures de délai. On ignore la cause de cette disgrace: mais ce qui fait présumer que le motif est grave, c'est qu'on a empriſonné tous les Officiers de son Tribunal & de sa Maison.

Les projets de la Cour sont toujours un mystère: mais les conjectures prennent journellement de nouvelles forces. On fait successivement passer des munitions sur les frontières de Portugal, & s'il est vrai que

Digitized by Google

le hoſtilités ſe continuent en Amérique, il ne ſeroit pas étonnant que la rupture s'effectuât. Cependant quelques Politiques inſinuent, d'après des ſpéculations qu'ils diſent fondées, que ces démarches ne ſont faites que pour couvrir d'autres projets. C'eſt au dénouement à dévoiler ce grand ſecret.

ANGLETERRE.

De LONDRES, le 6 Juin.

D'APRÈS tous les détails qu'on reçoit, il paroît clair que l'évacuation de Boſton a été forcée; & que quand même les Américains n'auroient pas commencé à bombarder la ville, la diſette ſeule en auroit chaſſé le Général *Howe*. En effet, comment pouvoit-il avoir des proviſions, s'écrie-t-on? Comment peut-on ſoutenir qu'il n'en fût point tout-à-fait dépourvu, lorſqu'on ſait que preſque aucun de nos vaiſſeaux de tranſport n'ont pû arriver juſqu'à Boſton, & que le Général *Howe* a été contraint d'employer la violence pour ſe procurer des vivres, & que les Officiers chargés de cette expédition n'ont pas craint, tant leur détreſſe étoit preſſante, de réduire les Provinces qu'ils dépouilloient à quitter le parti du Gouvernement pour ſe défendre de leurs rapines? On ſait que le Congrès a fait publier une liſte des effets que le Général *Howe* a laiſſés dans Boſton. Ils conſiſtent en 100 pièces de Canon, de 9 à 32 : 100 autres canons à la citadelle : 4 mortiers : 2500 meſures de charbon : (chaque meſure eſt de 36 boiſſeaux) 2500 boiſſeaux de froment : 2300 boiſſeaux d'orge : 600 boiſſeaux d'avoine : 100 jarres d'huile, & 150 chevaux. Ces vivres pouvoient-ils entretenir long-tems une armée?

D'ailleurs quel auroit été le motif de cette évacuation? C'eſt diſent les partiſans de la Cour, que cette place étoit peu importante pour la Métropole dans la ſituation actuelle; c'eſt qu'on n'a jamais penſé à en faire le quartier général pour les opérations de cette campagne; c'eſt enfin qu'on auroit été obligé d'y entretenir, pour la conſerver, des forces qui ſeront d'une plus grande utilité ailleurs.

Digitized by Google

Mais, répondent les opposans, ces spéculations peuvent éblouir des yeux qui ne voient les choses que de trois mille lieues, sans prendre la peine de les examiner, sans oser approfondir le mystère, sans oser pénétrer dans l'obscurité sous lesquels on s'efforce de leur cacher la vériré. Cependant un coup-d'œil suffit pour dissiper l'illusion. D'abord cette place qui n'a pas paru au Gouvernement valoir la peine d'être gardée, les Américains, qui sans doute en connoissent l'importance, travaillent à en faire un rempart redoutable contre nous. Quinze mille hommes bien armés, bien approvisionnés, l'occupent, & employent à la fortifier le tems que l'armée Royale perd à faire une démarche aussi ridicule. Ils ont aboré sur la Citadelle un pavillon, portant cette inscription : *Appel au Ciel.*

D'un autre côté, ce qui prouve que l'administration n'a pas regardé Boston comme une place inutile, & que l'évacuation n'en a pas été volontaire, c'est le plan même qui avoit été formé pour les opérations de cette campagne. On devoit renforcer l'armée de Boston de 12,000 étrangers ; on auroit tenté alors de forcer les lignes des Insurgens ; & si on avoit échoué dans une première tentative, le Général *Howe* devoit embarquer une partie de son armée pour aller faire une descente à douze milles au Sud, afin de prendre les Américains à revers, & les envelopper entre deux feux. On espéroit que cette manœuvre étoit infaillible pour leur faire lever le blocus. Une fois hors de leurs lignes, on les auroit pressé si vivement, qu'ils auroient été contraints de se battre en plaine, & alors l'armée Royale ne pouvoit manquer de remporter une victoire complette, victoire qui entraînoit nécessairement la conquête entière de l'Amérique.

Et il ne faut pas croire que ce plan n'ait été qu'une simple proposition, comme tant d'autres qui n'ont eu que l'approbation du moment, c'étoit, ajouté-t-on, le seul auquel le Ministère s'étoit définitivement arrêté, comme au plus sage, au plus efficace : toutes les mesures étoient prises pour en favoriser le succès.

Digitized by Google

Tandis que les deux armées auroient été aux mains dans la plaine de Cambridge, on auroit armé les Nègres dans la partie oppoſée, & fait combattre ainſi les Américains par leurs propres eſclaves : on auroit en même-tems établi une colonie conſidérable, compoſée entièrement de ces Nègres, qui avec les ſecours qu'on leur auroit portés d'Europe, auroit conſtamment tenu en bride toute cette partie des Colonies. L'évacuation de Boſton a détruit toutes ces belles eſpérances ; & ce qu'il y a de plus malheureux dans cette circonſtance, c'eſt que le Congrès eſt informé de tous ces projets. Auſſi prend-il toutes les meſures néceſſaires pour faire échouer, non-ſeulement ceux qui ſont connus, mais même tous ceux que le Gouvernement pourroit imaginer à l'avenir. Voici en conſéquence les diſpoſitions actuelles des Colonies.

D'abord voulant donner juſqu'à la dernière extrémité des preuves de leur attachement pour la mère-patrie en tout ce qui n'eſt pas contraire à leurs droits conſtitutionels, elles ont fait paſſer en Angleterre de dernières propoſitions d'accommodement : mais perſuadées en même-tems que l'adminiſtration n'entendra à aucun projet de conciliation admiſſible, elles ont délibéré ſur le parti qu'elles avoient à prendre dans les circonſtances actuelles : elles ont agité dans les différens Congrès Provinciaux, *ſi l'Amérique devoit viſer à l'indépendance*, & la queſtion a été décidée à l'affirmation par ſept provinces contre cinq. D'après cet arrêté, le Congrès Général a fait dreſſer des mémoires pour déclarer à toutes les Puiſſances de l'Europe (l'Angleterre exceptée), que tous les Ports Américains ſeroient à l'avenir ouverts à leur commerce, & à toutes eſpèces de navigations que font mutuellement des peuples amis. La ſeule faveur que le Congrès accorde aux Anglois, c'eſt qu'en ſuppoſant qu'ils révoquent tous leurs actes coercitifs, les Colonies, après deux ans révolus de cette liberté, dont ils ſont ſeuls exceptés, conſentent à reprendre leur ancienne conſtitution.

Enſuite, comme la conſervation de Boſton demande de grandes forces, & que les 15,000 hommes qu'on

Digitized by Google

y a fait passer ont affoibli l'armée du Général *Washington*; le Congrès a aussi-tôt fait passer 5,000 hommes de nouvelles levées au camp de Cambridge. Il a donné ordre en même-tems de former un nouveau Régiment de Cavalerie, trois d'Infanterie, & de lever, outre les Compagnies de Carabiniers attachées aux Régimens Allemands, dix-sept Compagnies de Carabiniers experts, qui seront incorporées dans les différens Régimens Américains.

Ces Carabiniers sont célèbres par l'habilité avec laquelle ils tirent; mais il y a une autre portion de leur état militaire, des Américains, dont les Gazettes ne nous donnent aucuns détails, & qui n'est pas moins redoutable. Leur Infanterie n'a point de bayonnettes: chaque soldat a une excellente paire de pistolets à la ceinture avec une de ces haches de matelot qui se lance au loin. Il sont sûrs de leur coup à la distance de vingt verges, & ils s'en servent contre les Troupes qui avancent la bayonnette au bout du fusil. Ils visent à la tête; s'ils adressent, le coup est mortel; leurs pistolets servent pour les combats à pied. Les Compagnies de Grenadiers sont armées de lances qui valent mieux que la bayonnette.

En préparant des forces aussi formidables, le Congrès a trouvé un moyen tout simple de les entretenir. Les Colonies redoivent à l'Angleterre une somme de plus de trois millions sterling: elle sera retenue pour les dépenses de cette guerre, ainsi que tous les biens des propriétaires Anglois, même de ceux qui sont absens depuis un an.

Le Congrès s'est déterminé aussi à nommer un protecteur pour l'Amérique.

A tout cela qu'oppose le Parti de la Cour? Que ces nouvelles ne sont rien moins qu'authentiques: que presque tout ce qu'on dit n'est appuyé que sur des conjectures: que non-seulement le Canada n'est point au pouvoir des Rebelles; mais que les dernières lettres du Général *Carleton* portent que le Colonel *Arnold* avoit tenté de prendre Québec d'assaut le 26 Avril, avant l'arrivée des renforts que le Général *Burgoyne* doit y conduire; mais qu'après un combat très-vif, les Insur-

Digitized by Google

gens avoient été obligés de lever le blocus, & de prendre la fuite avec une perte de 1500 hommes, tant tués que prisonniers; que l'armée Royale avoit fort peu souffert; que le Général *Burgoyne* est arrivé quelques jours après cette action, & qu'on espère chasser entièrement les Rebelles du Canada; que les affaires du Gouvernement n'ont pas moins de succès dans la Nouvelle-Angleterre; que le Général *Clinton* a battu les Provinciaux dans la Virginie, & que le Général *Lée*, qui les commandoit, a été fait prisonnier avec plusieurs autres Officiers de marque.

Qu'il est bien vrai que les Rebelles fortifient Boston; mais qu'ils prennent une peine inutile, puisque les vaisseaux du Roi détruiront cette place dès que le Gouvernement le voudra; qu'il est nécessaire pour le succès de la campagne que les projets restent cachés; mais que les mesures prises contre l'Amérique ne peuvent manquer d'aboutir à la plus heureuse fin; que pour ce qui concerne le Général *Howe*, & l'armée Royale sous ses ordres, la démarche qu'ils viennent de faire est un coup de politique destiné à donner le change aux Rebelles; que le Général est débarqué avec tout son monde & toutes ses provisions à Halifax, où il étoit en état d'attendre les vaisseaux qui sont partis pour se rendre à la Nouvelle-Ecosse; que jusqu'à leur arrivée il laisseroit reposer sa troupe, afin de l'avoir fraîche pour la première expédition, qui sera encore un grand coup de politique: que d'ailleurs, outre les forces étrangères qui sont déja à la solde de la Grande-Bretagne, on fera encore embarquer, avant la fin du printems, 20,000 hommes pour lesquels on a déja traité, & qu'enfin, à moins d'un miracle, il est impossible que les Américains puissent résister à tant de forces réunies.

Extrait des papiers Anglois.

» Ce qui confirme l'idée de la disette de l'armée Royale à Boston, c'est l'état du prix des approvisionnemens qui y ont été envoyés pour nourrir la garnison pendant l'hiver. Un mouton vivant y valoit 30 guinées; un porc 40; un chou 15 liv. de France; une

Digitized by Google

livre de bœuf 10 francs ; une trousse de foin une guinée ; un baril de bière 20 guinées.

On sera peut-être curieux de voir un tableau des forces de terre & de mer que l'Angleterre a réunies contre l'Amérique.

Voici l'état des Vaisseaux qui se trouvent actuellement dans l'Amérique septentrionale, & de ceux qui sont partis depuis peu pour s'y rendre (11 Mai 1776).

Vaisseaux	de ligne	2.
	de 50 canons	8.
	de 44	3.
Frégates	de 32	7.
	de 28	11.
	de 24	4.
	de 20	5.
Corvettes	de 18	3.
	de 16	3.
	de 12	4.
	de 10	3.
	de 8	2.
Chaloupes armées		27.
Un Brûlot & une Bombarde.		
	Total	82.

Matelots	10,578.
Soldats de Marine	2,112.
Total	12,690.

Etat des Troupes, tant Angloises qu'Etrangères, qui doivent composer l'armée du Roi dans l'Amérique septentrionale.

Troupes Angloises.

Un Régiment de Dragons légers	240 hommes.
1 Bataillon de Gardes à pied	1,000
1 Régiment de Royal-Montagnards	1,000
1 Régiment (Col-Frazer)	2,000
42 Régimens d'Infanterie de 630 hommes chacun	26,460
Total des Troupes Angloises	30,700 hommes.

Troupes

Digitized by Google

Troupes Etrangères.

De Heſſe	12,000
Du Prince héréditaire de Heſſe . .	668
Du Duc de Brunſwick	4,300
Du Prince de Waldeck	600
Total génér. des Troup. Etrang.	17,568 hommes.
Total général des Troupes . .	48,268 hommes.

» Il y a en outre en Amérique 9 Compagnies d'Artillerie de 75 hommes chacune, & on parle d'y envoyer encore un renfort de ce corps, ainſi que le dix-huitième Régiment de Dragons. Il faut auſſi ajouter au total ci-deſſus 2,000 hommes de Troupes de Marine; de ſorte que le total général des Troupes peut monter de 51 à 52 mille hommes.

» Les Américains en ont plus de cent mille, & leurs vaiſſeaux couvrent les mers de l'Amérique «.

Autre Extrait des mêmes Papiers.

» Le Lord *Bruce*, & l'Archevêque de Lichtfield & Conventry viennent d'être nommés l'un Gouverneur, l'autre Précepteur du Prince *de Galles* & de l'Evêque d'Oſnabruck. La réſignation, que l'on dit forcée, de leurs prédéceſſeurs donne lieu à bien des conjectures. L'opinion la plus générale eſt que le Prince *de Galles* s'eſt expliqué avec beaucoup de liberté ſur le compte des lords *Bute* & *Mansfield*, qu'il regardoit comme les ennemis de la conſtitution de la Grande-Bretagne; mais que la *Junte* n'ayant pu ſe perſuader que cette conduite du Prince pût venir de lui-même, elle s'eſt imaginée, peut-être, avec quelque raiſon, que ſes Précepteurs lui avoient inculqué des principes capables d'allarmer les amis du deſpotiſme : mais ceux qui croient mieux connoître les affaires, prétendent que le vrai motif qui a fait congédier le Gouverneur & le Précepteur du Prince *de Galles*, eſt la découverte qu'on a faite de la liaiſon qu'ils continuoient d'avoir avec quelques-uns des lords qui s'oppoſent au ſyſtême que ſuit la Cour; ce qui a ſi fort choqué le Roi, qu'il a pris la réſolution d'exclure les Whigs d'auprès de la perſonne de ſon fils,

Digitized by Google

& même qu'il les a bannis de sa Cour. Le Comte d'*Aylesbury* avoit tant d'estime pour le lord *Bruce*, qui vient d'être nommé Gouverneur du Prince, qu'il lui a laissé en mourant tout son bien, uniquement parce que le lord *Bruce* avoit osé afficher le plus pur Jacobisme. On dit même qu'il doit être créé Comte *d'Aylesbury*. Pendant la dernière session du Parlement, il a pris des notes sur ce qui se passoit dans la Chambre haute; on voit à présent dans quelle vue. Le Docteur nommé nouvellement Précepteur du Prince, a été élevé au Collége d'*Emanuel*, assez connu pour être la pépinière des Jacobites. Depuis quelque tems il étoit l'ami intime du lord *Mansfield*. Le Docteur *Markham* qui a été le Précepteur du Duc actuel de *Devonshire* étoit également ami du lord *Mansfield*; & malgré la purification de la mître & sa relation apparente avec le Lord Ecossois, il a été soupçonné de liaison secrète avec ses anciens amis les Whigs. La *Junte* a donc prétendu avoir lieu de prendre de l'allarme. Elle a même paru soupçonner une conspiration, & de même que la session a commencé par une fable (le complot de faire enlever le Roi par M. *Sayre*), on a voulu la terminer par un autre conte, qui est une prétendue entreprise formée par les Whigs pour enlever le Prince de *Galles* ".

» Ce Prince avoit dîné avec le Lord *Holdernesse* Mercredi dernier. C'est une maxime & un usage courant de la *Junte*, toutes les fois qu'elle veut renvoyer quelqu'un, ou comme ils le disent dans le langage familier, s'en débarrasser, d'affecter plus que jamais de l'amitié pour lui dans ce même instant ".

FRANCE.

De VERSAILLES, *le* 10 *Juin.*

Le 2 de ce mois, Leurs Majestés & la Famille Royale ont signé le contrat de mariage du Comte *de Chilleau*, Colonel en second du Régiment de Lorraine, avec demoiselle *de Merle*; & du Marquis *de Bercy*, Capitaine au Régiment Royal-Cravate, avec Mlle *de Simiane*.

Digitized by Google

Le même jour, les députés des Etats d'Artois ont été admis à l'audience du Roi. Cette députation étoit composée de M. l'Evêque d'Arras, qui a porté la parole, de M. le Marquis *de Coupigny*, & de M. *Brunel*, Ecuyer, Avocat en Parlement, & ancien Conseiller, Pensionnaire de la Ville & cité d'Arras.

Le Roi a accordé à M. *Thiroux de Montegard*, Intendant-Général des Postes, un Brevet de Conseiller-d'Etat.

Le 26 du mois dernier, fête de la Pentecôte, les Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre du Saint-Esprit s'étant assemblés dans le Cabinet du Roi, vers les onze heures du matin, Sa Majesté tint un Chapitre, dans lequel Elle nomma Chevaliers de ses Ordres le Prince *de Lambesc*, Grand-Ecuyer de France, & le Duc *de Coigny*, son premier Ecuyer. Sa Majesté reçut ensuite le Duc *d'Uzès*, le Duc *de Cossé*, le Comte *de Tessé*, le Comte *de Mailly-d'Haucourt*, le Comte *de Montboissier*, le Marquis *de Levis*, le Marquis *de Beuvron* & le Duc *de Civrac*, Chevaliers de Saint-Michel. Le Roi sortit de son appartement pour aller à la Chapelle. Sa Majesté étoit précédée de *Monsieur*, de Mgr. le Comte *d'Artois*, du Prince *de Condé*, du Duc *de Bourbon*, du Comte *de la Marche*, du Duc *de Penthièvre* & des Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre. Les Récipiendaires ci-dessus nommés, en habits de Novices, marchoient entre les Chevaliers & les Officiers. Sa Majesté, devant laquelle les deux Huissiers de la Chambre portoient leurs masses, étoit en manteau, le Collier de l'Ordre par-dessus, ainsi que celui de la Toison d'Or. Après la Messe, qui fut chantée par la Musique du Roi, & à laquelle l'Archevêque de Narbonne, Prélat Commandeur, officia, le Roi monta sur son Trône & reçut Chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit, le Duc *d'Uzès*, le Duc *de Cossé*, le Comte *de Tessé*, le Comte *de Mailly-d'Haucourt*, le Comte *de Montboissier*, le Marquis *de Levis*, le Marquis *de Beuvron* & le Duc *de Civrac*: le Baron *de Breteuil*, Ambassadeur à Vienne, ne pouvant être reçu, ce jour, Chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit, attendu sa résidence à la Cour de Vienne, Sa Majesté lui a permis de se décorer des marques de cet Ordre. Le Roi fut en-

Digitized by Google

suite reconduit à son appartement en la manière accoutumée. La Reine, *Madame*, Madame la Comtesse *d'Artois* & Madame *Elisabeth* de France, entendirent l'Office dans la Tribune. La Comtesse *de Canillac* fit la quête.

L'après-midi de ce même jour, Leurs Majestés, accompagnées de la Famille Royale, après avoir assisté au Sermon prononcé par l'Abbé *Gayet de Sansale*, Docteur de Sorbonne, Prédicateur du Roi & Conseiller au Parlement de Paris, entendirent, dans la Chapelle en bas du Château, les Vêpres qui furent chantées par la Musique du Roi & auxquelles l'Abbé *de Ganderatz*, Chapelain de Sa Majesté, officia.

Le même jour, la Marquise *de Fumel* a eu l'honneur d'être présentée à Leurs Majestés & à la Famille Royale par la Comtesse *de Melet*.

Leurs Majestés soupèrent, le même jour, à leur grand couvert. Pendant le repas, la Musique de S. M. exécuta plusieurs morceaux de symphonie, sous la conduite du sieur *le Breton*, Surintendant de la Musique, en survivance du sieur *de Bury*.

Le lendemain, la Duchesse *de Fronsac* eut l'honneur d'être présentée à Leurs Majestés & à la Famille Royale par la Princesse *de Poix*, & de prendre le Tabouret. Le jour suivant, en qualité d'épouse du Duc *de Fronsac*, premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, elle eut les Grandes Entrées.

Le Roi a nommé le Marquis *de Timbrune*, Inspecteur-Général des nouvelles Ecoles Militaires.

Monseigneur le Comte *d'Artois* est attaqué de la rougeole depuis quelques jours. La fièvre avoit été assez violente avant l'éruption : mais depuis le 8, qu'elle s'est manifestée, la fièvre est beaucoup diminuée. La toux est modérée, & l'état du Prince dissipe l'inquiétude.

De PARIS, *le* 10 *Juin.*

LA nuit du 19 au 20 Mai dernier, le feu a pris au Moulin Seigneurial du village de Faucaucourt en Picardie, à deux lieues de Péronne. Ce bâtiment étoit tout neuf : il venoit d'être achevé le 18. Il a été entièrement réduit en cendre, & la perte est considérable.

Digitized by Google

On ſoupçonne que cet accident eſt volontaire, & le fruit d'un complot médité. On l'impute au reſſentiment des anciens Fermiers du Seigneur, qui leur a retiré ſes terres, ſur leur refus d'en augmenter les baux. On peut à ce ſujet ſe rappeller l'uſage, ou plutôt l'abus général en Picardie, qui conſtitue les Fermiers, en quelque ſorte, propriétaires des Fermes qu'ils exploitent. Ils ſe les tranſmettent, ils en traitent comme d'une choſe dont ils auroient le domaine, & tiennent leurs Maîtres dans leur dépendance, par la crainte qu'inſpire la menace du feu trop ſouvent réaliſée. Pluſieurs loix, & entr'autres une de ces dernières années, ont eſſayé de combattre cette uſurpation, ſi contraire à la bonne police. Peut-être n'y auroit-il d'autre moyen pour y remédier, que de rendre les Communautés reſponſables des incendies des granges & des maiſons, comme on l'a fait pour les plantations. L'intérêt commun ſeroit alors de prévenir le crime, ou de découvrir le coupable, au lieu qu'il eſt aujourd'hui de favoriſer l'un, & de cacher l'autre.

On écrit de Bar-le-Duc que le 25 Avril dernier, ſur les deux heures après-midi, il eſt tombé dans les environs une pluie & une grêle ſi abondantes qu'en moins d'une demi-heure, quatre-vingt-dix-neuf maiſons, compoſant la rue baſſe & principale du village de Trémont, ont été inondées & remplies de boue & de grêle; dix-ſept de ces habitations ont été renverſées par les torrens & ont enſéveli ſous leurs ruines un même nombre de perſonnes, tant hommes que femmes & enfans, dont pluſieurs ont été emportés juſqu'à deux lieues; les autres maiſons ont été ſi fort endommagées, qu'il a fallu les étayer toutes. Les habitans, trop heureux de pouvoir échapper au danger, ont abandonné leurs meubles & ſe ſont enfuis à travers les champs. Leurs voiſins ſe ſont empreſſés de leur porter les ſecours les plus urgens, & notamment les Abbayes de Trois-Fontaines, Jandeure & Saint-Hoil, dont les Supérieurs ont donné des preuves de la charité la plus vive; les Religieux, à leur exemple, ont partagé leurs vêtemens avec ces infortunés, au nombre de cinq cens qu'il faut nourrir journellement. Toute la volaille & cinq cens

Digitized by Google

trente-cinq beſtiaux qui formoient la richeſſe de ce village ont péri, & le territoire du lieu eſt entièrement dévaſté.

Le 3 de ce mois, on a eſſuyé à Conflans-Sainte-Honorine, vers les cinq heures du ſoir, divers orages, précédés & accompagnés d'un tonnerre continuel. Les premiers ont cauſé peu de dommages; mais le quatrième, qui s'étoit formé ſur Paris, eſt venu fondre ſur ce village. Une grêle de la groſſeur des œufs de perdrix, y eſt tombée pendant un quart-d'heure ſans eau, & a ravagé la vigne, les cériſiers, les grains & les fruits de toute eſpèce dans la plus grande partie du territoire de Conflans, de Neuville & d'Eragny-ſur-Oyſe. Ce qui, joint aux pertes déja cauſées par les froids de l'hiver dernier, réduit un nombre conſidérable d'habitans à une extrême miſère; pluſieurs particuliers ont même été bleſſés. A cet orage a ſuccédé une pluie ſi abondante, qu'il y avoit ſix pouces d'eau au-deſſus des terres en plat pays.

Il vient de mourir à Langres en Champagne, à l'âge de cent ſix ans & quelques mois, un Militaire nommé *du Mets*, né à Marle en Picardie, & qui, après avoir honorablement ſervi ſous *Louis XIV*, dans le Régiment de Royal-Cravattes; en avoit été réformé Maréchal des Logis en 1712. Il avoit vécu du peu de bien qu'il poſſédoit juſqu'à l'âge de cent deux ans; mais à cette époque, tombé dans la plus grande indigence, qu'il a ſoutenue juſqu'en 1774, il a trouvé dans le Marquis *de Tourzel*, Colonel de ſon ancien Régiment, un appui ſecourable auprès du feu Roi, qui lui accorda, ſur la demande du Miniſtre de la Guerre, une gratification alimentaire de 3000 livres, & l'on ſent qu'il n'a pas été difficile depuis aux Comtes *du Muy* & *de Saint-Germain*, d'obtenir du cœur de *Louis XVI.* la continuation de ce bienfait. Ce vieillard joignoit à la ſanté la plus conſtante la mémoire la plus heureuſe, toute la gaieté de la jeuneſſe & tous les ſentimens patriotiques d'un François.

M. *de Ruis*, Intendant de la Marine, eſt mort à Breſt le 29 Mai 1776. Dans la matinée les cloches portées par les enfans de l'Hopital, ont annoncé ſa mort dans la ville, ſuivies d'un Archer de la Marine, criant à chaque carrefour: *Priez Dieu pour le repos de l'ame de haut & puiſſant Seigneur*, &c. &c. &c.

Digitized by Google

mort ce jour, à cinq heures & demie du matin : requiescat in pace. Son corps a été exposé pendant vingt-quatre heures dans la Chapelle de l'Intendance, disposée à cet effet avec le plus grand appareil; le premier jour il étoit en bonnet de nuit & son corps découvert, avec la croix & le cordon sur l'estomac. Deux Archers y ont fait faction reposés sur les armes. Les Prêtres s'y sont relevés successivement deux à deux.

Des invitations imprimées en placards *in-folio* avec des ornemens extérieurs, ont été adressées aux différens Corps Militaires pour assister au convoi.

Le 30, à dix heures, trois cens hommes des troupes de la Marine, en six piquets, ont marché : le convoi a défilé dans l'ordre ci-après.

Quarante-huit cloches portées par des enfans de l'Hopital : trente-six pleureuses de l'Hopital ayant un cierge à la main : les pères Capucins au nombre de huit avec leur croix : le Clergé : le Prevôt & le Procureur du Roi de l'Amirauté de la Marine à la droite ; l'Exempt & le Greffier à la gauche : six Archers armés, leurs fusils renversés, avec leurs bandoulières, étoient à droite & à gauche du corps, porté par huit Sergens ; & le poile, par MM. *de Lambour, Hautôt, Testanier & de Villebois*, Commissaires de la Marine. M. le Comte *d'Orvilliers*, ayant M. *de Bonnefoux* à sa gauche, & M. *Marchais* à sa droite. Les différens Corps Militaires de terre & de mer : celui des Officiers de l'Administration de la Marine : vingt Suisses à la grande livrée du Roi avec des torches ardentes, & un plus grand nombre de Gardiens ou Consignes formant la haie avec des cierges à la main ; ensuite les Domestiques du défunt de l'un & l'autre sexe ; suivoient le corps, & le convoi étoit terminé par les Maîtres & Ouvriers du port auxquels on avoit interdit le travail depuis huit heures jusqu'à midi ; mais ils ont été payés comme s'ils avoient travaillé.

Lorsqu'on eut fait l'absoute, les Commissaires, tous les Suisses, Archers, Gardiens, Consignes, Domestiques, bordèrent la haie jusqu'au caveau, & y restèrent jusqu'au moment qu'il y fut enséveli.

A la sortie de l'enterrement, MM. de l'Administration bordoient en quelque sorte la haie à gauche pour laisser passer les Corps invités. Il avoient tous un crêpe au bras, & étoient en grand uniforme. *(Article envoyé au Journal.)*

On a volé, la nuit du 9 au 10 de ce mois, une des nouvelles boutiques construites sur le Pont-Neuf. Peu de tems après que les portes en avoient été fermées, les voleurs s'y sont présentés avec de fausses clefs ; & ce qu'il y a de singulier, c'est que la Sentinelle même, qui les prenoit pour les propriétaires, s'est empressée à les éclairer.

Digitized by Google

Lettre à l'Auteur de ce Journal.

Un étranger voyageant, trouve dans une Hôtellerie de village une fille domeſtique qui lui plaît. Les deſirs qu'il reſſent ſont ſi violens, que pour engager celle qui en eſt l'objet à les ſatisfaire, il lui propoſe une bourſe pleine d'or. La fille refuſe; le galant inſiſte: il offre, mais vainement, le double de la première ſomme. Pour comble de ſingularité, cette fille conte à ſa maîtreſſe ce qui ſe paſſe, en lui proteſtant qu'elle ne ſe rendra point. Moins ſcrupuleuſe, la maîtreſſe convoite cet or. Il eſt ſi facile & ſi agréable à gagner! Elle va trouver le voyageur. » Je ſuis au fait de tout, lui dit-elle, & je veux vous ſervir. » Ma domeſtique eſt une innocente. Cela faiſoit des façons, mais » je l'ai miſe à la raiſon. Attendez-la vers minuit ſans lumière. » Elle exige cette condition; c'eſt un reſte de pudeur qu'il faut » reſpecter «. Un plan ſi adroitement conçu réuſſit au mieux. La fauſſe domeſtique gagne l'or promis, le reçoit & ſe retire avant le jour. Juſqu'où peut aller l'illuſion, & que, lorſqu'elle eſt complette, elle diffère peu de la réalité! Le voyageur part ſatisfait; mais le jour même, il ſe ſent incommodé, & ne peut continuer ſa route. Il s'arrête à peu de diſtance du lieu où il a paſſé la nuit. Une maladie ſérieuſe ne tarde pas à ſe déclarer. Le danger croît rapidement; il n'y a plus d'eſpérance. Le mourant fait appeller un Officier public, & lui dicte ſon teſtament, par lequel il lègue à une fille domeſtique, avec laquelle il a paſſé une nuit à telle époque, dans telle Auberge, en tel lieu, une ſomme de 60,000 liv., & ſuppoſé qu'elle devienne mère, il ajoute à cette ſomme celle de 40,000 liv. pour l'enfant. Il meurt après avoir fait cette diſpoſition: le Notaire ſe rend auſſi-tôt au lieu indiqué pour prévenir la légataire; mais quelle fut ſa ſurpriſe quand il s'en préſente deux pour une. C'eſt moi, dit la vertueuſe domeſtique, c'eſt moi qui ſuis l'objet de ſa généroſité, il me déſigne par mon état. Il me déſigne bien mieux, dit la maîtreſſe, en exprimant qu'il lègue à la femme avec laquelle il a paſſé la nuit. Il y a plus: je réclame les deux legs; car je ſuis groſſe.

Il ne pouvoit pas manquer de s'élever un procès ſur cette étrange affaire. Auſſi cela eſt-il arrivé. Après avoir paſſé par les Juridictions inférieures, il eſt actuellement pendant au Parlement de.... (1).

Le 10 Juin 1776.

(1) La Lettre ne nomme pas le Tribunal: ſi en effet cette affaire exiſte, il ſeroit bien étonnant que les Juges éprouvaſſent le moindre embarras. L'intention du Teſtateur ne peut pas être équivoque. La vertu même de la fille ne la rend que plus digne de la récompenſe préparée pour le vice.

Digitized by Google

Nous avons annoncé dans un des Numéros du mois d'Avril dernier, la célébration de la ſoixantième année du mariage des ſieur & dame *Delahaye*. Cette union reſpectable par la vertu, qui en a été le lien, autant que ſingulière par ſa durée, vient d'être terminée preſque comme celle de *Philémon* & *Baucis*. La mort même n'a pu ſéparer ces deux époux inſéparables. Le mari âgé de 88 ans eſt mort le 11 Mai, & la femme à 84 le 13. Dans leur maladie, ils avoient voulu que leurs lits fuſſent poſés dans la même chambre, afin d'être à portée de ſe voir & de s'entendre continuellement juſqu'à la dernière minute. Ils ont été placés dans la même tombe. On a eu ſoin que les croix qui déſignent leur ſépulture dans le Cimetière commun de Saint-Crépin, leur Paroiſſe, s'entre-touchaſſent. Comme un pareil exemple ſeroit célébré, s'il ſe trouvoit dans les fragmens de quelque Ancien!

On lit dans la Gazette de Deux-Ponts, N° 44, l'article ſuivant, ſous le titre de Dannemarck, en date du 16 Mai :

» Depuis que l'état de Comédien n'exclud pas de » plein droit du rang des honnêtes gens, ceux qui l'exercent dans ce pays, nous jouiſſons de l'avantage de » voir des citoyens honnêtes conſacrer leurs talens aux » plaiſirs du Public ; & leurs efforts laborieux nous » promettent avant peu un Théâtre national, qui n'empruntera plus rien des étrangers.

» Nos Acteurs & nos Actrices ont des mœurs ; la » ſaine morale ne murmure point de ſe voir proſtituée » dans la bouche d'une Courtiſane, & le Comédien » peut, ſans rougir de lui-même, montrer *Burrhus* ſur » la Scène. Auſſi nos Comédiens ne ſont-ils pas exclus » des Sacremens ; & s'ils ne ſont pas enterrés dans le » Cimetière d'une petite Succurſale, comme *Molière*, » qui a obtenu cet honneur ; c'eſt parce que nos Cimetières ſont hors de la Ville pour la plupart des Citoyens, dont ils ne diffèrent en rien.

» Ils n'ont pas à la vérité la prérogative de juger les » Auteurs Dramatiques, ſans appel, ni de choiſir les » Pièces qu'ils doivent repréſenter ; mais en revanche, » ils ont le talent de les jouer au gré des Auteurs &

Digitized by Google

» du Public. Il y avoit déja une Ecole pour former des » Comédiens ; le Roi vient d'en établir une seconde » pour le Chant & pour la Musique de l'Opéra, tant » vocale qu'instrumentale : nous espérons que dans » quelques années nous aurons un Théâtre complet » dans tous les genres «.

Nous avons rendu compte dans l'un des Numéros précédens, d'un Projet de Bureau de restitution pour les choses perdues & retrouvées, où ces effets auroient été déposés pour être remis aux Propriétaires qui les auroient réclamés. On en propose aujourd'hui un nouveau, où les Personnes qui auroient trouvé quelque effet, en feroient seulement une simple déclaration. On ne seroit tenu de le présenter au Bureau, qu'au moment de la réclamation, sur l'avertissement du Préposé; mais si dans la huitaine du jour de la déclaration, l'effet n'est pas réclamé, alors il sera déposé au Bureau, pour y attendre sa réclamation ; & au bout de l'année, à compter du jour de la déclaration, l'effet non-réclamé sera confisqué au profit de la Personne qui l'aura trouvé, après toutefois que les frais de garde en auront été déduits : ces frais seront proportionnés au tems que les effets auront séjourné au Bureau, & à leur valeur.

Pour ce qui regarde le Réclamant, il payera pour l'enregistrement d'un effet quelconque, 1 liv. 10 s. les frais de garde ci-dessus, & une récompense au denier 10 pour un effet de la valeur de 100 livres & au-dessous, & ensuite au denier 15, 20, 25, &c., en proportion des valeurs plus ou moins considérables.

L'Auteur de ce Projet est le sieur *Garnier*, rue des Gravilliers, au Marais.

On mande de Salins que le 21 Mai, M. *Spitalier de Seillans*, Professeur d'Eloquence au Collége Royal de cette ville, y a prononcé un Discours en latin, dont le sujet étoit l'éloge de M. le Comte *de Saint-Germain*, Ministre & Secrétaire d'Etat au Département de la Guerre. L'assemblée étoit nombreuse ; les principaux Officiers de la Place & du Chapitre y étoient présens. Son Discours a été généralement applaudi.

*

Digitized by Google

PAYS-BAS.

De BRUXELLES, *le* 8 *Juin.*

On mande de Paris, qu'il vient d'y arriver un évènement ſingulier, mais auquel on devoit s'attendre, & qui peut avoir des ſuites bien intéreſſantes. » Le fameux *Gilbert*, ce témoin ſi intrépide dans l'affaire des *cent mille écus*, cocher, tireur d'armes, aſſocié du ſieur *Dujonquai*, ſoumis, après la condamnation de ſes complices, à un plus *amplement informé en gardant priſon*, relâché faute de preuves, qu'on n'a pas cherchées, vient, dit-on, d'être arrêté, Lundi 3 de ce mois, pour pluſieurs excroqueries, & entre autres pour de faux billets de Lotterie qu'il fabriquoit, d'après les tirages, & dont il alloit recevoir le montant. On cite parmi les Receveurs qu'il a ainſi volés, le ſieur *L'heureux*, qui lui a payé une ſomme de 5000 livres: ce n'eſt pas tout-à-fait cent mille écus; mais on n'a qu'une fois en ſa vie l'occaſion de friponner ainſi en grand. On ajoute qu'au moment où il s'eſt vu pris, il s'eſt écrié qu'on lui *faiſoit injuſtice comme dans l'affaire du C. de M.* Il faut voir ce que la Juſtice va ordonner de ſon ſort. Cet homme peut, s'il le veut, révéler bien des manœuvres: il a la clef d'une des grandes atrocités de ce ſiècle, remarquable bien moins encore par elle-même, que par ſes ſuites «.

Ceux de qui l'on tient ces détails obſervent » qu'un autre des co-témoins, aſſocié dans cette étrange affaire, a été déja roué au Carrefour de Buſſy pour aſſaſſinat; que la délatrice, ſur la parole ſeule de laquelle le C. *de M.* a été décrété, étoit une fille perdue de mœurs & condamnée à la mort civile; que la .... autre certificatrice, non moins célèbre ni moins active, n'avoit guère d'autre domicile que la Salpêtrière & le Châtelet, &c. Quelque jour le rideau ſe tirera, pourſuivent-ils, & la juſte horreur que produira une hiſtoire fidèle ne réparera pas les maux qu'ont fait la précipitation, la légèreté, ſecondées par le malheur des circonſtances; mais ce ſera du moins pour la poſtérité une leçon de plus; en profitera-t-elle? c'eſt ce qu'on lui ſouhaite «.

Des lettres du même endroit portent ce qui ſuit: » Parmi les affaires qui ont mis en défaut, dans ces

Digitized by Google

derniers tems, la ſagacité des Juges, & qui ont occaſionné de ces déciſions contradictoires ſi multipliées, celle des ſieurs *de la Maugerie & de la Luzerne*, eſt une des plus ſingulières, comme des plus célèbres. Tous deux ſucceſſivement accuſateurs & accuſés, tour à tour condamnés & triomphans; ils ſont enfin aujourd'hui aux Requêtes de l'Hôtel, où ils ont été renvoyés par le Conſeil, pour y être jugés au Souverain. Le ſieur *de la Maugerie* ſollicite ouvertement la déciſion définitive, qui, à ce qu'on aſſure, ne peut pas tarder ".

On apprend d'Angleterre la mort de M. *Edouard Vortley-Montague*, fils de l'Ambaſſadrice célèbre à qui l'on doit l'inoculation, & des Lettres dont l'agrément eſt plus ſenſible, que l'utilité de ce préſervatif ne paroît l'être à bien des perſonnes. Les détails que l'on donne de la vie de cet héritier d'un nom illuſtre, ſont fort étranges. C'étoit, dit-on, un nouvel *Alcibiade*, qui prenoit, avec la dernière facilité, les mœurs de tous les pays où il ſe trouvoit. Il a paſſé ſa vie à voyager: en Europe, il avoit par-tout des maitreſſes, & en Aſie des Serrails: il avoit vécu dans la liaiſon la plus intime avec *Ali-Bey*.

Il s'étoit marié dans ſa Patrie à une Blanchiſſeuſe, qui eſt morte ſans lui laiſſer d'enfans; voulant abſolument avoir un héritier, il accouroit du fonds de l'Egypte pour ſe remarier; & afin d'être sûr de ſon fait, il avoit, à ce qu'on prétend, chargé un de ſes amis de lui chercher quelque jeune femme, qui ſe trouvât en même-tems groſſe & libre. Cet avis avoit été inſéré, ſous un nom étranger, dans les Papiers publics. On avoit trouvé le ſujet; il ne manquoit plus à cette adoption que l'arrivée du père: il a été arrêté à Padoue, où il eſt mort par un accident auſſi étrange que le reſte de ſa vie. L'os d'un becquefigue, arrêté dans ſon goſier, l'a étouffé.

Il parloit toutes les Langues Orientales: l'Hébreu, l'Arabe, le Chaldéen, le Perſan, le Turc, le Grec lui étoient auſſi familiers que ſon idiôme naturel. Il étoit d'ailleurs très-inſtruit, ce qui eſt facile à croire. Il a compoſé pluſieurs Ouvrages. Il avoit adopté les mœurs, les uſages, les habillemens, & même les habitudes des Turcs. Il préféroit leur méthode de s'aſſeoir, les jambes croiſées & repliées, à la nôtre.

Digitized by Google

C'eſt à un ſemblable Voyageur qu'il auroit fallu ſoumettre la queſtion entamée par l'Auteur de la *Théorie des Loix Civiles*, ſçavoir s'il eſt vrai que les Gouvernemens *orientaux* ſoient plus malheureux, que ce qu'on appelle les Gouvernemens *mixtes*. Ce *Tirésias* politique auroit pu la décider ; & ſon exemple ſeul la décidoit aſſez, puiſqu'aimant exceſſivement la liberté, il fuyoit ſi obſtinément ſa patrie.

D'autres lettres marquent qu'un Particulier de Londres vient de donner à cette ville un exemple ſingulier. Il étoit marié & chargé de pluſieurs enfans. Le deſir de multiplier ſes fonds dans le commerce les avoit épuiſés, & celui de réparer ſes pertes, lui en avoit occaſionné de nouvelles : il ne lui reſtoit que des dettes, & aucun moyen de les acquitter. Il falloit cependant vivre, pourvoir aux beſoins d'une femme & de cinq enfans. Il vendit une partie de ſes meubles. Les Créanciers en ſont informés. Ils courent tous ſucceſſivement chez lui, & les viſites ſe réitèrent ſouvent pendant quelques jours. Cet Infortuné, à qui de l'argent auroit moins coûté à donner que des promeſſes qu'il lui étoit impoſſible de tenir, fait un jour avertir tous ſes Créanciers d'aller recevoir chez lui ce qui leur eſt dû. Ils arrivent tous à la même heure. Ils le trouvent nud, étendu ſur une longue table. Il tenoit à la main un couteau : il le leur préſente : » Mes amis, » leur dit-il, je n'ai plus à moi que mon corps : cou- » pez-en chacun pour la valeur de ce que je vous dois : » je traînerai le reſte en quelque autre lieu, où je trou- » verai peut-être du pain pour une femme & cinq en- » fans, qui meurent de faim, ſur un peu de paille dans » la chambre voiſine «. Les Créanciers frappés de cette manière ſingulière de faire un bilan, oublièrent l'intérêt pour n'écouter que la ſenſibilité. Ils remirent leur créance au Débiteur, & y ajoutèrent une ſomme aſſez conſidérable pour ranimer l'eſpérance de cette famille malheureuſe. Ce trait ne ſera ſans doute guère répété par des Débiteurs, & il le ſeroit encore moins, peut-être, par des Créanciers.

On écrit auſſi de Paris que le Gouvernement s'eſt enfin décidé à établir une Police fixe & invariable ſur les Sépultures. Il paroît une Ordonnance qui défend d'enterrer dans les Egliſes : ce droit n'eſt conſervé

Digitized by Google

qu'aux Evêques, aux Curés, &c. mais ſous la condition d'avoir des caveaux voûtés à douze pieds d'épaiſſeur. Voilà déja un grand acheminement à la police générale, qui ſans doute dégagera enfin les Villes de ces charniers infects, appellés *Cimetières*, contre leſquels le patriotiſme & l'humanité ſe ſoulèvent avec tant de raiſon. Nous donnerons cette Ordonnance dans le N°. prochain.

On écrit de Toulouſe que l'Académie des Jeux Floraux a adjugé le Prix qu'elle avoit propoſé pour l'Eloge du Chancelier *de Lhopital*, que nous avons annoncé l'année dernière. L'Auteur couronné eſt M. *Talbert*, Chanoine de Beſançon, déja connu par un Eloge éloquent de *Louis XV*, & un autre Eloge du Cardinal d'*Amboiſe*, couronné auſſi à Rouen, en Décembre dernier, attribué mal-à-propos dans un Ouvrage périodique, ainſi que la palme, à M. *de Sacy*. On verra ſans doute cet Ouvrage imprimé. Il multipliera les difficultés du concours à l'Académie Françoiſe qui a propoſé le même ſujet pour l'année prochaine.

JOURNAL OU GAZETTE DE LITTÉRATURE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

LES NUITS ATTIQUES D'AULUGELLE, *traduites, pour la première fois; accompagnées d'un Commentaire, & diſtribuées dans un nouvel ordre.* 2 *vol.* in-12; *par M. l'Abbé* de V..... *A Paris, chez* Dorez, *Libraire, rue Saint-Jacques; & à Bruxelles, chez* J. L. de Boubers, *Imprimeur-Libraire, aux Marché aux Herbes.*

AULUS GELLIUS eſt un des premiers Ecrivains qui ait introduit ce genre ſi facile de compiler de petites Hiſtoires, ou des *Penſées détachées*, & de faire

Digitized by Google

des volumes avec l'esprit d'autrui, genre qui prouve souvent dans l'Auteur plus de mémoire ou de loisir, que de jugement. Il n'a trouvé depuis que trop d'imitateurs. Les *Trublet*, & tant d'autres ont, sur ses traces, accablé la Littérature, plus qu'ils ne l'ont servie.

Le Recueil de l'Auteur Latin peut avoir à nos yeux plus de mérite que ses copies. Il nous a conservé beaucoup d'Anecdotes anciennes, quelques morceaux de Discours & d'Ouvrages que le tems a fait perdre, quelques Dissertations sur des usages, qui seroient inconnus ou inintelligibles sans lui. Il paroît que ce Compilateur s'inquiètoit fort peu de mettre de l'ordre dans ses lectures, & dans ses extraits. Le Traducteur a essayé de remédier à la confusion de son texte. Il a divisé par matières, ce qu'*Aulus Gellius* a jetté au hasard. Il y a joint des Notes, & une espèce de Commentaire, où nous avons trouvé souvent des faits plus curieux que ceux du Texte.

Une singularité de cette Version, c'est qu'elle n'avoit jamais été entreprise. Par-tout on citoit *Aulugelle*, & personne n'avoit encore pensé à le traduire. En se soumettant à ce travail, M. l'Abbé *de V....* a rendu service aux Amateurs de l'Antiquité, qui craignent la fatigue d'apprendre le Latin, ou même de le lire.

De tous les morceaux isolés qui composent cette Compilation, le plus intéressant, c'est le Discours du Philosophe *Favorinus*, sur l'obligation où sont les mères de nourrir leurs enfans. Le voici traduit pour la seconde fois; car *Aulugelle* lui-même nous apprend que *Favorinus* parloit Grec, & que c'est dans cette langue qu'il donnoit ces leçons utiles. Il parle à une ayeule qui s'opposoit à ce que sa fille donnât le sein à l'enfant dont elle venoit d'accoucher.

» Eh! de grace, Madame, lui dit le Philosophe, souffrez » que votre fille soit tout-à-fait mère de son enfant. Qu'est-ce » que ce partage odieux & maudit par la Nature? Qu'est-ce donc » que cette demi-maternité qui consiste à donner le jour à une in- » nocente créature & à la rejetter aussi-tôt loin d'elle? Cet être » informe & que vous ne pouviez appercevoir lorsqu'il étoit » enfermé dans votre sein, qu'alors cependant vous avez nourri » du plus pur de votre sang, mères indolentes, quelle horrible » inconséquence de lui refuser votre lait, actuellement qu'il est » sous vos yeux, qu'il participe à la vie, qu'il est homme, ac-

Digitized by Google

» tuellement que ſes careſſes & ſes cris réclament la tendreſſe » & les droits inviolables de la maternité !

» Penſez-vous donc, Madame, penſez-vous que ces globes » ſéduiſans qui parent votre ſexe, aient été arrondis par la main » des Graces pour être l'ornement du ſein, & ne ſavez-vous pas » qu'ils furent placés par la Nature pour être la reſſource des nou- » veaux nés ? me préſervent les Dieux de vous appliquer ce que » j'ajoute ; mais enfin n'a-t-on pas vu des femmes déteſtables, » que dis-je, des monſtres affreux, dans la crainte que l'abon- » dance du lait ne nuisît à l'élégance de la gorge, s'efforcer » de tarir & de deſſécher juſqu'à la dernière goutte cette ſource » ſacrée, le premier aliment du genre humain, au riſque de périr » en corrompant leur lait pour s'en délivrer ! Parlerai-je de l'exé- » crable raffinement de coquetterie qui fait recourir à certains re- » mèdes pour procurer l'avortement, afin d'épargner à une jolie » femme les incommodités de la groſſeſſe, le tourment de la dé- » livrance, & ſur-tout les formes déſagréables que pourroit con- » tracter, en s'abaiſſant, un flanc élevé pendant quelques mois.

» Mais ſi c'eſt un attentat odieux & digne de toute l'exécra- » tion de la terre de faire périr une créature innocente dans les » premiers inſtans de la vie, de l'étouffer, pour ainſi dire, entre » les mains de la Nature, qui l'ébauche & qui commence à la » former ; croyez-vous que c'en ſoit un bien moindre, lorſ- » qu'elle a acquis ſa perfection, lorſque vous l'avez mis au » monde, lorſqu'elle eſt votre enfant, de lui refuſer avec du- » reté cette nourriture qui lui eſt deſtinée, nourriture qu'il con- » noît & à laquelle il eſt accoutumé depuis ſi long-tems ?

» Eh ! qu'importe, répond-on, quelle eſpèce de lait il ſuce, » pourvu qu'on lui en fourniſſe & qu'il le faſſe vivre ? Que n'a- » joute-tu donc auſſi, père dénaturé, que m'importe de quel ſang » mon fils ſoit iſſu, & dans quel ſein il prenne la vie ! car enfin » cette liqueur précieuſe que l'abondance des eſprits & la fer- » mentation intérieure ont blanchie, n'eſt-elle pas dans les ma- » melles ce même ſang qui vient de former l'enfant dans les » entrailles de la mère ? N'eſt-ce pas ce ſang, qui, après avoir » fini d'animer l'homme dans le ſein maternel, par une écono- » mie admirable de la Nature, au moment de la délivrance, » remonte à la poitrine, s'y fixe pour étayer les foibles débuts » d'une exiſtence fragile pour fournir au nouveau né un aliment » doux & familier.

» Auſſi la Philoſophie a-t-elle bien judicieuſement obſervé que » ſi la qualité du ſang influe ſur l'organiſation du corps & ſur » la trempe de l'ame, la vertu du lait & ſes propriétés pro- » duiſent abſolument les mêmes effets ; comme on le remar- » que, non-ſeulement parmi les hommes, mais dans le règne » purement animal & dans la claſſe même des végétaux. Faites » tetter une brebis par un chevrau, faites allaiter un agneau

par

Digitized by Google

» par une chèvre, la toiſon de l'une ſera plus forte, & le poil » de l'autre beaucoup plus fin. Voyez deux plantes, deux arbres » ſortis du même germe, quelle différence dans la ſaveur & » l'acabit du fruit, ſi l'on en a mis dans le choix de la terre qui » les nourrit & des eaux qui les abreuvent! Cet arbre, qui, » plein de vie & de gaieté, faiſoit l'ornement d'un côteau, ne » le voit-on pas ſe deſſécher & périr après le tranſport, faute » d'une bonne nourriture?

» Quelle manie dès-lors & quel dommage de livrer, pour ainſi » dire, au ſein d'une vile mercenaire, & la nobleſſe d'ame de » l'enfant qui vient de naître, & la vigueur de ſon tempéra- » ment, au riſque de voir l'une ſe corrompre, & l'autre s'é- » nerver dans un lait ignoble & étranger; ſur-tout ſi la nour- » rice, que la mère ſe ſubſtitue, eſt eſclave ou de race ſervile, » ſi elle ſort d'un peuple barbare, ſi elle eſt méchante, contre- » faite, libertine, adonnée au vin; car en pareille occaſion on » prend ſans diſcernement la première femme qui peut mettre » à prix ſes ſoins & ſon lait.

» Souffrirons-nous donc, Madame, que ce cher enfant, qui » vous appartient par les droits du ſang, & que j'oſe appeller » mon fils, par la vive tendreſſe que j'ai conſervé pour ſon père, » mon illuſtre diſciple, ſouffrirons-nous que ce cher enfant ſoit » la victime d'un uſage auſſi pernicieux? Vous verrai-je le pré- » ſenter à la mamelle d'une étrangère mal-ſaine & corrompue » pour lui faire puiſer dans ſon ſang les vices du caractère & » le germe des maladies? Chaſtes Matrônes, vous êtes déſo- » lées de voir des enfans qui dégénèrent: ſouffrez qu'on vous » le diſe; c'eſt votre faute; il falloit, avec votre lait, leur com- » muniquer la pureté de vos mœurs & la force de votre conſ- » titution.

» Rappellez-vous ces vers du Prince des Poëtes:

» *Non, cruel, non tu n'es ni le fils de* Pelée, *ni celui de* » Thétis. *Tu reçus la naiſſance dans les gouffres de l'Océan,* » *ou dans les entrailles des plus affreux rochers, puiſque ton* » *ame eſt ſans pitié.*

» C'eſt avec bien du ſens & de la raiſon, que *Virgile*, en » imitant ce morceau d'*Homère*, non-ſeulement fait reprocher » à *Enée* ſa naiſſance, comme l'Auteur de l'Iliade l'avoit fait » à l'égard d'*Achille*, mais parle encore du monſtre qui l'a » nourri, lorſqu'il dit:

» *Oui, barbare, tu ſuças le lait d'une tigreſſe d'Hyrcanie.*

» Car il n'ignoroit pas que le caractère de la nourrice & la » qualité du lait, déterminent preſque ſeuls les penchans & les » goûts du nourriſſon.

» Jeunes épouſes, ſi tous ces dangers ne font ſur vous qu'une » légère impreſſion, qu'au moins l'intérêt de votre cœur le plus

Digitized by Google

» cher vous réveille & vous touche. Faites bien attention que » la mère qui abandonne son fruit, qui l'éloigne d'elle, qui le » livre à l'étrangère, rompt par-là même ce lien si doux d'af- » fection & d'amour, dont la Nature se sert pour attacher l'ame » des enfans à celle des parens; ou du moins qu'elle l'affoiblit » & qu'elle le relâche étrangement. Car dès que vos yeux ne » rencontreront plus ce fils que vous avez exilé, vous sentirez » s'amortir peu à peu & s'éteindre enfin ces flammes sacrées de » l'amour maternel, dont rien, dans le cœur des bonnes mè- » res, ne peut arrêter l'impétuosité & l'énergie; vous n'enten- » drez plus ces murmures toujours réunissans d'inquiétude & » de tendresse; & le souvenir d'un enfant donné à la nourrice » s'effacera presque aussi vîte, que si la mort l'avoit arraché » d'entre vos bras.

» Mais la Nature ne tarde pas à venger son outrage. L'enfant » de son côté ne connoît que le sein qui l'allaite; sentimens, » affections, carresses, tout est pour la nourrice; la véritable » mère ne recueille que l'indifférence & l'oubli, comme on le » remarque dans ces malheureuses victimes qu'on expose en pu- » blic; en sorte que toutes les impressions du sang, tous les » germes de l'amour filial ayant été étouffés dans son cœur, » dès les premiers instans de la vie, si par la suite on le voit » témoigner quelqu'attachement aux auteurs de ses jours, il n'est » point guidé par le cri de la nature, c'est une démonstration de » pure civilité; elle dépend presqu'uniquement de l'opinion qui » lui assigne telles personnes pour ses parens «.

On reconnoît là les mêmes idées qui ont été depuis représentées avec tant de vigueur, par un des hommes les plus éloquens du siècle, & qui ont fait chez nous une impression si vive, mais momentanée comme tout le reste.

L'OMBRE de Colardeau *aux Champs-Elisées, & autres choses venant de l'autre monde, mises au jour par l'Auteur du Théâtre de Famille*, in 8. *de 32 pages. A Paris, chez* le Jay, *Libraire, rue St-Jacques, &* Ruault, *rue de la Harpe.* Prix 24 sols.

M. le Chevalier *du Coudray* est un des hommes de Lettres de nos jours qui a le plus hautement combattu pour l'établissement d'un second Théâtre *François* à *Paris.* C'est encore là l'objet de cette brochure. Ses interlocuteurs sont les Ombres de M. M. *Colardeau* & *de Bélloy* d'abord, auxquels se joignent ensuite celles de *Racine* & de *Molière.* Ce n'est pas une petite

Digitized by Google

entrepriſe que de faire dialoguer ces deux derniers. Mais M. le Chevalier *D. C.* s'eſt probablement moins attaché ici à la forme qu'au fonds, ſi l'on peut employer, en pareille matière, cette phraſe du Palais.

Racine aſſure que de ſon tems les Comédiens étoient honnêtes, même humbles avec lui, ce qui n'eſt pas bien prouvé; qu'il faiſoit venir chez lui, ſuivant ſes termes, *Mons Baron*, & *qu'il lui donnoit des leçons.* Les Interlocuteurs modernes trouvent que tout eſt bien changé. *Il eſt bien plus aiſé aujourd'hui*, dit le premier, *de compoſer une Tragédie ou Comédie, que de la faire recevoir. Molière* & *Racine* n'approuvent point du tout ce deſpotiſme des Acteurs, & font des vœux pour la ſeconde troupe. En général, les Comédiens ſont très-peu ménagés dans cet Ecrit.

Le Dialogue eſt ſuivi d'une Lettre ſérieuſe à Mde. la Comteſſe *de T.* ſur le même objet. M. le Chevalier *D. C.* y développe de nouvelles raiſons, pour appuyer ſon ſyſtême: il aſſure que ſi le Gouvernement l'adopte, il a une Compagnie prête: il ne ſe borne pas même à une ſeule ſeconde troupe: il propoſe deux Théâtres nouveaux, l'un *François*, qu'il place à la Porte Saint-Bernard, l'autre deſtiné à l'ancien *Opéra Comique*, & où l'on ira ſe dégorger en riant de l'air fade & empeſé qu'on reſpire aux *Sylvains*, à la *fauſſe Magie*, à ces Ariettes qui conſument ſi diſgracieuſement les talens d'un Muſicien ſupérieur, & de quelques Actrices charmantes. On ne peut dire qu'*Amen* à toutes les propoſitions de M. le Chevalier *D. C.* en ce genre.

Peut-être n'en ſera-t-il pas de même d'une Lettre de lui à M. *de Saint-Foix*, ſur l'établiſſement d'un *Tribunal pour écrire l'Hiſtoire.* Il part d'un fait raconté par les Miſſionnaires. Ils aſſurent qu'à la *Chine*, il y a dans une des Salles du Palais, un grand tronc, où des Gens de Lettres, conſacrés à cet emploi, vont jetter, chacun de leur côté, à part, un récit fait à leur manière, & ſigné d'eux, de tout ce qui ſe paſſe journellement dans l'Empire. Tant que la dynaſtie régnante conſerve la couronne, on n'ouvre pas le tronc; mais quand elle a été éteinte ou déplacée, on révèle ces ſecrets hiſtoriques, & la poſtérité trouve les matériaux non ſuf-

Digitized by Google

pects d'une histoire fidèle des tems qui l'ont précédé. Voilà ce que M. le Chevalier *D. C.* voudroit que l'on imitât parmi nous, mais sans attendre le changement des dynasties, devenu depuis bien des siècles sans exemple, & presque impossible en *Europe*.

Il veut que pendant une guerre tous les *Lieutenans-Généraux*, tous les *Brigadiers*, tous les *Majors*, écrivent ce qu'ils ont vu; que tous les *Ambassadeurs*, ou autres Ministres de tous les ordres, en fassent autant. Il pense qu'à la paix, en réunissant tous ces recueils, & en en faisant trois copies, de peur que les originaux ne se perdissent, on auroit le fonds d'une histoire facile à rédiger. Il permettra bien qu'on croie le contraire. Sans entrer dans aucune discussion, on se bornera à lui demander quelle enceinte il prépare pour loger ces triples & énormes dépôts?

Entretiens de Périclès et de Sully aux Champs Elisées, sur leur administration, ou balance entre les avantages du luxe & ceux de l'économie, in-8. *A Paris, chez* Costard, *rue Saint-Jean de Beauvais.*

Encore de l'économie! au moins celle-ci paroît raisonnable: Peut-être même l'Auteur, avec la livrée apparente du système dominant, il y a peu de jours, n'en adopte-t-il pas les principes. Il étoit difficile de mettre en opposition deux noms plus célèbres & mieux choisis: les principes de *Sully* sont bien connus, & ceux de *Périclès* étant absolument ignorés, il en étoit plus facile de lui faire dire ce qu'on avoit besoin qu'il dît. Dans ce Dialogue, *Sully* parle avec la fermeté que l'histoire lui attribue.

» J'ai toujours fait mon devoir, dit-il, sans me mêler des ca-
» bales. Mais vouloit-on contredire mes opérations par intérêt
» personnel, détourner la destination des fonds? J'implorois le
» secours du Roi lui même; je regardois comme rien, la perte
» de mes places, dont j'étois menacé. Il vient d'arriver ici un
» Visir du Grand-Seigneur, qui a bien osé dire à son Maître des
» Postes: *tu peux m'ôter la vie, mais non me faire consentir*
» *à une guerre contraire à la religion, & oppressive pour le*

Digitized by Google

» *peuple*. Voilà un homme. Il fut exilé. Il pouvoit lui arriver pis.
» Quel eſt le Militaire qui refuſera de monter une tranchée,
» parce qu'il y aura un riſque évident de la vie ? Ainſi doit faire
» un Miniſtre. On croit ordinairement qu'il faut s'élever par l'in-
» trigue, & ſe ſoutenir par elle ; faire ſa charge exactement,
» s'attendre chaque jour à être culbuté par la cabale, comme
» le Médecin qui ſe prépare à être emporté par la peſte contre
» laquelle il va ſecourir les malades, tel doit être le plan de
» tout homme d'Etat «.

Peut-être *Périclès* auroit-il eu à cela beaucoup de choſes à lui répondre : il auroit pu obſerver à *Sully*, qu'avant de s'armer de cette fermeté inflexible, il faudroit qu'un Miniſtre s'aſſurât qu'il fait le bien, qu'il conſultât, qu'il méditât prodigieuſement ſes projets. Il n'eſt beau d'être martyr que du bien public : l'homme en place qui ſe ſacrifieroit pour des ſpéculations indifférentes, ou nuiſibles, ſeroit loin de mériter des éloges : ſa prétendue inflexibilité ne ſeroit plus qu'un entêtement dangereux, ou une opiniâtreté ridicule.

Périclès ici ne répond point tout cela. Il parle bien plus en Courtiſan : il veut qu'un Miniſtre ſoit ſouple, & toujours prêt à renverſer ſes rivaux.

En général, *Sully* eſt ici le partiſan de la ſévérité des mœurs, de l'épargne ; *Périclès* eſt le Champion du luxe, & des opérations brillantes : il veut des arts, des manufactures, une circulation vive & rapide. Il embraſſe le ſyſtême de *Colbert* : il critique fortement l'idée de *Sully*, d'amaſſer un *tréſor public*. Bien loin d'autoriſer l'Adminiſtration à avoir une Caiſſe toujours pleine, il veut qu'elle emprunte ; & qu'elle ſe charge d'arrérages à payer, ſans ſonger à rembourſer les capitaux. *Sully* défend ſon plan d'un amas d'argent toujours ſous la main du Gouvernement : & *Périclès* lui réplique. Ces grandes queſtions ſont traitées ici en peu de mots, & éclaircies par des notes. L'Auteur nous a paru en général très éloigné du fanatiſme. Nous croyons qu'en effet les Hommes célèbres qu'il fait parler, ont pu avoir pluſieurs des idées qu'il leur prête.

Digitized by Google

Lettre à l'Auteur de ce Journal.

J'AI recours, Monsieur, à votre Journal, pour communiquer au Public une idée que je crois utile, & qui sûrement aura beaucoup de partisans & peu de contradicteurs. Mais les contradicteurs seront bruyans, & ils feront tant de tapage, que ma pauvre idée sera peut-être étouffée dans son berceau. N'importe, il faut toujours la mettre au monde; on ne sait ce qui peut arriver. Peut-être fera-t-elle fortune dans quelques centaines d'années, &, si elle est condamnée à attendre long-tems, il n'y a pas de mal de lui faire bien vîte prendre date.

N'allez pas croire sur ce préambule que je vous propose un de ces beaux projets dont nous sommes si cruellement tourmentés depuis quelque tems. Je n'ai pas de si hautes prétentions; mon idée est prise tout bonnement au coin des rues, & elle n'en vaut peut-être pas moins pour cela.

J'entre en matière; car avec tout mon appareil, j'aurois l'air d'un Charlatan ou d'un Econ...., & je ne veux être ni l'un ni l'autre.

N'avez-vous jamais été frappé, Monsieur, de l'état de guerre où sont continuellement entr'eux les habitans d'une grande Ville? Il est cependant bien remarquable; car il n'y a jamais de trêve entre les deux partis. Le tumulte & la mêlée commencent tous les jours au lever du soleil, & ne cessent pas avec son coucher. Cinq ou six mille hommes en poursuivent cent fois autant, & les culbutent ou les écrasent impunément, sans que ceux-ci puissent s'en venger. Ce n'est pas là ce que je regrette; mais je voudrois que l'espèce destinée à fuir eût un réfuge assuré contre la brutalité ou la mal-adresse des cochers.

Quand je vois dans les rues fréquentées, & sur-tout aux abords des Spectacles, ces multitudes de carrosses qui se précipitent pour y déposer d'indolentes créatures qui viennent s'y décharger du poids de leur tems, & que pour leur faire gagner une minute de plus ou le pas sur un fiacre, elles dispersent impérieusement une foule d'honnêtes gens, les arrêtent, les éclabousent, & sont prêtes à chaque instant de les écraser; j'admire le partage que la civilisation a établi dans les grandes villes, où toutes les jouissances sont d'un côté & toutes les peines de l'autre. Dans les villes médiocres où il y a peu ou point de voitures, tout homme qui a l'assurance de sa subsistance, n'est point blessé de cette énorme disproportion, & il est moins malheureux puisqu'il a de moins d'abord le mal de la comparaison. Pour celui-là on ne peut pas le détruire ici; mais s'il est possible d'en empêcher d'autres, regardera-t-on comme indifférens les moyens qui pourroient y conduire?

Vous me prendrez à cette complainte pour un malheureux piéton, jaloux & vindicatif? point du tout. J'ai moi-même fait

Digitized by Google

en ce genre plus de mal que je n'en ai reçu, & c'eſt la crainte d'en faire encore qui m'a mis la plume à la main. Je vois tant de têtes exaltées ſur des amphigouris, ſur des moyens de payer les dettes de l'Etat ſans argent, ſur des ſyſtêmes d'améliorations en tout genre, que j'ai cru le moment favorable pour leur préſenter mes humbles idées, & leur propoſer de deſcendre un inſtant de leurs ſublimes ſpéculations à un petit projet bien commun, mais peut-être plus utile. MM. les réformateurs de cabinet reſſemblent un peu, à mes yeux, à ce Philoſophe qui ſe jetta dans un puits, en regardant le ciel. Je veux boucher ce puits pour aſſurer leurs édifiantes méditations, & les conſerver ſans qu'ils s'en mêlent. Si mon projet ſauvoit la vie à un Philoſophe par an, vous voyez quelle gloire il m'en reviendroit. Les Romains donnoient une couronne pour un ſimple citoyen; je vous laiſſe apprécier ce que je dois attendre : ma modeſtie ne me permet pas de prononcer.

Je ne ſais pas au juſte combien il s'écraſe de monde par an; mais je ſais qu'il ne ſe paſſe pas d'année ſans qu'il y ait des gens écraſés, & je m'étonne qu'un malheur ſi fréquent faſſe auſſi peu de ſenſation. Cependant tel qui en me liſant ſourit dédaigneuſement à ma prévoyance, ſe trouveroit mal de pitié, s'il ſe croyoit deſtiné à cauſer un de ces accidens. Or je mets en fait qu'il n'y a pas d'homme, ayant vécu cinq ans à Paris, qui n'ait été expoſé au moins une fois à en être l'auteur ou la victime. Je veux empêcher l'un & l'autre : mon projet intéreſſe donc tous ceux qui veulent vivre dans cette Capitale.

Il eſt avéré qu'en général les accidens qui arrivent dans les rues ne proviennent que du défaut de retraite dans l'affluence des voitures & des piétons. Bien des gens croient que les bornes ſont placées le long des maiſons pour protéger l'infanterie, c'eſt une erreur, elles ſont tout au plus là pour défendre les maiſons, quoi qu'elles ne ſervent qu'à les ébranler; (1) mais elles ne ſont jamais aſſez avancées pour préſerver de l'excédent d'un moyeu de charrette, ou du trépignement d'un cheval puiſſant & vigoureux qui ſe balance dans ſa guide, & peut toucher à la muraille ſans que la petite roue ſoit engagée dans les bornes. C'eſt bien pis quand elle l'eſt, car alors il faut reculer & jetter les chevaux ſur les bornes pour en tirer la roue. Par-tout, ſans exception, les bornes ſont une défenſe inſuffiſante, & malheur à qui s'y fie.

Cependant eſt-il poſſible d'imaginer qu'on vive dans une pareille ſécurité ſur le malheur imminent & journalier de ſon eſpèce ? On n'en eſt pas frappé, parce que chacun en voit peu d'exemples; mais il n'en eſt pas moins réel, & je crois qu'il ſeroit facile de le prévenir.

(1) L'ébranlement que les bornes accrochées communiquent aux maiſons, les fatigue beaucoup, parce qu'elles y ſont appuyées, & ſouvent mal-adroitement incruſtées par les fondemens. Auſſi depuis quelque tems prend-on le parti de les détacher des maiſons. On les empêche d'être nuiſibles; il s'agit de les rendre utiles.

Digitized by Google

Je ne propoſerai point de faire dans toutes nos rues des parapets comme à Londres. D'abord la plupart de nos rues ne les comporteroient pas, & puis ces parapets auroient un air Anglois que je n'aimerois pas, ſur-tout depuis leur guerre d'Amérique. Outre ce mauvais air, ce ſeroit une dépenſe exceſſive pour le Gouvernement, s'il s'en chargeoit, & très-onéreuſe pour les particuliers, ſi on la leur impoſoit. Or je n'aime point qu'on écraſe ni les riches, ni les pauvres. Je n'aime point même les déclamations contre les premiers en faveur des ſeconds : elles ne ſervent qu'à nourrir une aigreur réciproque, & ſouvent à deſſécher les ſources d'une généroſité que la pitié auroit ouverte. Je crois ſoutenir ici la cauſe des gens riches tout autant que celle des pauvres. Il y a peu d'hommes à carroſſes qui ne treſſaillent de peur dans les embarras pour les malheureux qu'ils croient voir ſous leurs roues, & l'on peut ſavoir des cochers combien l'affluence des piétons les inquiète. Ils ſe débarraſſent facilement des voitures, mais non pas des gens à écraſer.

Je ne veux donc point que nous ayons des parapets à l'Angloiſe. Mais qui nous empêche d'en avoir à la Françoiſe, comme ceux de la Halle aux Bleds? Je vois que dans tout le pourtour de la Halle on a avancé les bornes d'environ trois pieds, & que par cette ſeule précaution, dans l'endroit de Paris le plus embarraſſé deux fois par ſemaine, il n'eſt pas encore arrivé d'accidens.

Mais, me dira-t-on, toutes les rues de Paris ne ſont pas de la largeur de la Halle, ainſi votre projet eſt impraticable.

A merveille, mon cher Lecteur. Vous me jugez apparemment comme mes Confrères les faiſeurs de projets. Vous croyez que je veux tout bouleverſer pour fonder mon ſyſtême, *& point* du tout. Je regarde au contraire comme le plus grand mal de détruire pour établir; il faut qu'il y ait un vice énorme & menaçant, pour que je pardonne à la main téméraire qui oſe ſonder les fondemens. Je ne vous dirai donc pas, comme quelques-uns de mes Confrères, qui ont la vue meilleure que moi : Juſqu'ici vous n'avez pas eu le ſens commun, *tenez, prenez & liſez, mais ce poiſſon n'eſt pas pour tout le monde.* Au contraire, je paſſe ma vie à admirer l'induſtrie des hommes dans les grandes Villes, & je ſuis tranſporté de joie à la moindre marque d'attention qu'on veut bien donner à la commodité publique. J'approuve, j'applaudis, j'ajoute, je change, & je me demande ſi on ne pourroit pas y ajouter encore. Or en cherchant ce que l'on pourroit faire de plus pour la ſûreté publique, à laquelle on a d'ailleurs ſi bien pourvu, voici ce que j'ai imaginé, moins pour le faire exécuter, que pour faire trouver mieux.

Je voudrois d'abord que dans toutes les grandes rues on avançât les bornes par-tout où la largeur des rues le permettroit, par exemple, dans la rue Saint-Louis, la rue de Clery & autres. Je prendrois pour proportion générale une largeur de 19 pieds,

&

Digitized by Google

& je dirois : par-tout où trois carrosses peuvent aller de front, il ne doit pas y avoir d'embarras ; or dix-neuf pieds sont plus que suffisans pour qu'ils puissent passer en sens contraires & tourner sans s'accrocher ; prenons le reste pour l'infanterie. Je suivrois ainsi une rue dans toute sa longueur, & comme les rues n'ont pas été faites pour mon projet, je tâcherois d'accommoder mon projet aux rues. Où la largeur de dix-huit pieds me manqueroit, je me resserrerois contre les maisons, & je ne les jetterois pas à bas pour prolonger mon alignement. Mais un premier point que j'observerois bien scrupuleusement, ce seroit de ne jamais laisser accoller les bornes aux maisons, mais de leur donner toujours au moins six pouces d'avance dans la rue, de telle manière qu'un piéton pût se préserver assez d'une voiture pour ne pas être étouffé. Où je ne pourrois pas procurer cette défense des deux côtés, je voudrois au moins la ménager à l'un des deux, si la rue est très-passante, comme dans la rue neuve des Petits-Champs. On pourroit lui donner ainsi un trottoir du côté de la porte du Palais Royal, & ce trottoir éviteroit bien des embarras, & pourroit suffire à empêcher les accidens.

Premier point. A chaque borne nouvelle qui sera posée, donner une saillie de six pouces, outre la portée de la borne qui ne pourra être moindre d'un pied de diamètre.

2°. Dans toutes les grandes rues où il restera 18 pieds & plus pour les voitures, avancer les bornes en alignement ; cette première avance aux frais du Gouvernement, je réponds qu'elle ne sera pas chère.

3°. Faire faire des-à-présent cette avance à tous les coins de rue, de telle manière qu'un homme puisse se tenir & passer derrière la borne.

Ou je suis bien trompé, ou avec ces trois points-là on ménagera la vie de plus de cent personnes par an, qui sont écrasées ou meurent des suites de leurs blessures ou de leur peur. On épargnera bien cinq mille querelles, sans compter les coups de fouet & les fluxions de poitrine que les Cochers attrapent à crier dans l'hiver, car ils aiment toujours mieux faire peur que mal.

Nous avons déja des exemples de ce procédé, & l'idée n'est pas neuve. Les Cours des Thuileries, la Halle aux Bleds, la devanture du Palais Royal, l'arrivée à l'Opéra, mais ces exemples sont trop rares. Pourquoi ne seroient-ils pas prolongés tout du long de la rue Saint-Honoré, jusqu'un peu après la rue de l'Arbre-Sec ? On ne conçoit pas l'embarras qu'on éprouve les jours d'Opéra dans l'hiver. Dans la file des carrosses, les uns ferrent les boutiques au point de couper absolument le passage des piétons. Si avec cela ils sont, comme il arrive d'ordinaire, un peu avancés sur ceux qui les précédent, il faut rebrousser chemin, & venir chercher une autre issue pour la quitter encore

Digitized by Google

de même. Il n'en faut même pas tant. Il suffit qu'un cheval se porte sur la borne : le carrosse ne laissoit que tout juste la place du passant, elle est prise par la croupe du cheval, le Cocher dort ou ne se réveille que pour jurer, le cheval reste, & le passant est obligé de s'en retourner. Mais ce passant a ses affaires, ses rendez-vous, il manque son heure, & fût arrivé à tems sans péril & sans humeur, si les bornes, un peu plus avancées, lui eussent assuré son passage. Je vois donc à cela un profit tout clair d'abord pour les gens de pied.

J'en vois un autre très-grand pour le Commerce. Quand on a peur, on n'a point de caprices ; on n'a qu'un but, & ce but est de se sauver. Croit-on que les Niaiseurs qui vont le soir regarder aux boutiques, soient fort à leur aise avec un moyeu dans le flanc ? Ils ne songent qu'à fuir, & ce n'est pas à cela qu'ils songeroient, s'ils étoient plus tranquilles. A force de regarder ils seroient tentés, & ce n'est pas pour rien qu'on leur étale une si grande quantité de bijoux, & qu'on leur fait une si superbe illumination. Mais interrogez les Marchands de la rue Saint-Honoré, & demandez-leur ce qu'ils vendent pendant l'Opéra ; ils vous diront que le profit ne paie pas leurs chandelles. Mettez l'Acheteur à son aise, ou soyez sûr qu'il n'achetera pas. Vous voyez que je tiens pour la liberté, même dans les superfluités. Voilà donc, si je ne me trompe, un avantage évident pour le Commerce, & ce que je dis des Marchands de la rue Saint-Honoré, peut s'appliquer, avec les proportions, à tous les autres.

Mais comme je veux que tout le monde gagne à mon projet, il ne me suffit pas d'y avoir trouvé du profit pour les Marchands & les Badauts, je vois encore les Cochers plus à leur aise. N'ayant à se défendre que des voitures, leur attention n'est point partagée, ils ne rencontrent que des obstacles saillans & faciles à calculer. Ils en rencontrent moins, car ce ne sont point les voitures qui font embarras, c'est le peuple. Ce peuple s'enivre quelquefois, & l'on sait que les gens ivres ont un goût décidé pour battre les murailles. En même-tems les gens aisés sont traînés plus tranquillement, aucune inquiétude ne tourmente leur indolence, ils ne sont point enviés avec aigreur, parce qu'ils ne gênent point, & ils peuvent jouir en toute sûreté du premier plaisir qu'ambitionne la richesse, celui d'exciter la jalousie sans encourir la haîne.

Je conçois que dans ce moment-ci mon projet ne pourra pas s'exécuter par-tout, mais en y regardant de près, on verra qu'il embrasse plus du tiers des rues, & toutes les encoignures. Or ce tiers & les encoignures me paroissent, à moi, faire près des deux tiers. Prenons toujours cela, & n'oublions pas que si dans tout ce que font les hommes, il y avoit les deux bons tiers d'utilité démontrée, on seroit trop heureux.

Je reviens encore à mes encoignures, elles me tiennent furieusement au cœur ; car c'est-là sur-tout qu'est le danger, & je

Digitized by Google

voudrois bien, pour le diminuer, qu'on les changeât de forme. La plupart ſont coupées à angles droits, c'eſt tout juſte la forme la plus convenable pour qu'on ne puiſſe échapper à la fougue des chevaux qui tournent, & qu'on ne les apperçoive que lorſqu'on eſt près de tomber ſous leurs pieds, à moins qu'on ne prenne la précaution de venir lorgner auparavant pour les gagner de viteſſe. D'autres coins ſont arrondis, & par-là un peu moins incommodes, parce qu'on voit ſon monde de plus loin. D'autres enfin, mais en trop petit nombre, ſont à pans coupés, comme à la Halle aux Bleds. Je ſais bon gré aux Entrepreneurs de ce bâtiment d'avoir un peu penſé à la ſûreté des gens de pied dans l'exécution de cette entrepriſe. Elle eſt preſque en tout faite pour ſervir de modèle. Je voudrois donc qu'à chaque fois qu'on rebâtiroit une maiſon ſur un coin de rue, on la fît reculer ſur elle-même de ce qu'il faudroit pour applatir l'encoignure à trois pieds de largeur au moins, & qu'à la hauteur de l'ancien coin on plaçât deux bornes qui donneroient trois pieds de retraite aux paſſans. Mais comme il ne ſeroit pas juſte de faire dès-à-préſent démolir les maiſons pour applatir les encoignures, il faut en attendant faire avancer les bornes par-tout d'environ un pied, à moins que l'avance reſpective ne bouche totalement la rue.

Je voudrois auſſi, dès ce moment, traiter comme encoignures toutes les parties de rues qui ne ſont pas moins dangereuſes, comme la rue neuve des Petits-Champs, la rue aux Ours, &c. & faire avancer les bornes au moins d'un pied, quand elles ne pourroient pas l'être de deux; au moins d'un côté, quand elles ne pourroient pas l'être des deux côtés. Tel eſt le côté de la rue Mauconſeil, qui, de la rue Comteſſe d'Artois, mène à la Comédie Italienne. Il y a une longueur de huit à dix toiſes très-propre à cauſer des accidens, qu'on éviteroit en avançant les bornes du côté de la Comédie. Cela ſeroit d'autant moins gênant, qu'on ne laiſſe jamais avancer deux carroſſes de front, & qu'on ne gagne rien à cette précaution ſi les carroſſes ſerrent tellement les maiſons qu'on ne puiſſe les coroyer. Or c'eſt ce qui ne manque jamais; il ſemble que les Cochers aient peur qu'il ne ſorte des carroſſes des boutiques pour les déplacer. Cette avance d'ailleurs eſt déja pratiquée devant les portes d'entrées, il n'y auroit donc aucun inconvénient de la prolonger.

En ſuivant ces vues dans les détails, on trouvera beaucoup d'autres changemens utiles que je n'ai pas beſoin d'indiquer. On en trouvera peut-être beaucoup d'autres que je ne pourrois prévoir. Eh! que m'importe que mon projet ne vaille rien, s'il ſert à en faire naître un bon, & à produire des idées utiles que je n'aurois pas devinées? Il ira groſſir le Recueil de *Spifame*, & nous voyons qu'il n'eſt pas perdu tout entier.

J'aime beaucoup qu'on écrive tout. Il échappe par haſard quelques bonnes penſées aux ſots, qui ſont ramaſſées par des gens

Digitized by Google

d'esprit, & peuvent devenir utiles. C'est au feu de la discussion que s'épurent les idées: il n'y a point d'Auteur qui ne l'ait éprouvé. J'entends ceux qui ne lisent pas pour être approuvés à leur lecture, mais à l'impression. J'ai presque toujours vu sortir de bonnes observations des têtes les plus ineptes d'ailleurs. Elles n'en sortent même pas toutes entières, mais on les voit paroître, & c'est alors à l'Auteur qui veut en profiter à les tirer à lui. Pour peu qu'il soit adroit, cela arrive souvent à l'insu du propriétaire, & on l'étonne bien ensuite de tout l'esprit qu'on lui fait avoir. Que mon projet soit donc critiqué, débattu, écrasé, si l'on veut, c'est ce que je demande. Mes critiques & moi nous trouverons peut-être quelque chose de bon, ou nous le ferons trouver à d'autres. C'est ce qui me décide à ne point pressentir d'avance les objections qu'on pourra me faire. J'en vois bien quelques-unes, mais on les verra encore mieux quand on les fera pour critiquer.

J'ai souvent pensé qu'il seroit utile que les écrits périodiques se tournassent un peu du côté des projets qui peuvent intéresser le Public. Cela vaudroit bien l'examen d'une foule de livres qu'on ne lira probablement jamais. Je me rappelle d'avoir vu dans une de vos feuilles des idée comme jettées au hasard sur l'emploi qu'on pourroit faire du Louvre. Je n'y passe jamais depuis ce tems-là sans en arranger moi-même la distribution. Souvent je m'y rends exprès pour cela, & j'aime à espérer qu'un projet si simple, si utile, si désiré, sera un jour adopté.

J'ai lu depuis avec plus de plaisir encore, la dissertation que vous avez faite sur les courses des chevaux Anglois, & je connois des hommes que la justesse de vos réflexions a guéris de quelques préjugés sur cet article. Vous avez fait l'office du Spectateur Anglois, & si vous le continuez, vous verrez que notre Nation si flexible à prendre des travers, est également docile à les abandonner. Vous pourriez étendre vos observations sur tous les états, & vous en tireriez meilleur parti que de la plupart des Ecrivains que vous vous donnez la peine de lire. Les Ecrivains sont incorrigibles, sur-tout les mauvais; je voudrois qu'ils fussent exclus de l'honneur de la critique. Pour les bons, c'est autre chose, il ne faut rien leur passer, autrement ils nous tromperoient, & je regarde comme le meilleur livre, après un bon ouvrage, celui qui en relève les défauts.

Ceci ne revient pas trop à mon sujet, & n'ayant plus envie d'y revenir moi-même dans cette lettre, je me borne à vous prier de l'insérer dans une de vos feuilles, si vous croyez qu'elle puisse être de quelque utilité.

J'ai l'honneur d'être, ***.

Nous devons une Réponse au Patriote Auteur de cette Lettre, aussi agréable que solide. Ne pouvant la placer ici, nous l'insérerons dans l'un des prochains Numéros.

Digitized by Google

NOUVEAUTÉS.

Sermons du Père Charles Frey de Neuville, 8 vol. *in*-12. A Paris, chez *Mérigot*, le jeune, Libraire, Quai des Auguſtins.

Nouvelle traduction de l'Hiſtorien Joſeph, faite ſur le Grec, avec des notes critiques & hiſtoriques pour l'intelligence du texe, 4 vol. *in*-4., par le R. P. *Gillet*, Chanoine Régulier de Sainte-Geneviève. A Paris, chez *J. F. Froullé*, Libraire, Pont Notre-Dame.

Mémoires de Mathématiques & de Phyſique, préſentés à l'Académie royale des Sciences, par divers Savans, & lus dans ſes Aſſemblées, année 1773, *in*-4. A Paris, à l'Hôtel de Thou, rue des Poitevins.

Mémoires ſur les Diſſolvans de la Pierre, avec quelques problêmes de Chymie, par M. *Duhaume*, Docteur en Médecine. A Paris, chez *d'Houry*, Imprimeur-Libraire, rue de la Vieille-Bouclerie.

Satyres de Perſe, traduction nouvelle, avec le texte Latin à côté, & des notes, *in*-8., par M. l'Abbé *le Monnier*. A Paris, chez *Jombert*, père & fils, & *Cellot*, Libraires, rue Dauphine.

Conférences Eccléſiaſtiques du Diocèſe d'Angers, ſur les Etats, rédigées par l'Auteur des Cas réſervés & des Loix, 2 vol. *in*-12. A Paris, chez la veuve *Deſaint*, Libraire, rue du Foin Saint-Jacques. Prix, 6 liv. reliés.

Traité des Portions congrues, conformément à la Juriſprudence actuelle des différentes Cours du Royaume, par M. *Camus*, Avocat au Parlement, 2 vol. *in*-12. Prix, 6 liv. 10 ſ. relié.

On trouve chez la même quelques exemplaires de l'*Almanach Nautical*, pour 1776 & 1777, publié par la Commiſſion des Longitudes de Londres, & quelques ſouſcriptions d'une nouvelle édition de *Newton* en latin, avec des Commentaires de *Samuel Horſley*.

L'Année Sainte, Ouvrage inſtructif ſur le Jubilé, ſuivi de la Paraphraſe de pluſieurs Pſeaumes & Cantiques choiſis, par l'Editeur des Lettres du Pape *Clément XIV*; nouvelle édition, exactement revue & corrigée. A Paris, chez *Lattin*, le jeune, Libraire, rue Saint-Jacques.

Le Journal Singe, par M. *Piaud*, *in*-8. de 24 pages. Juin 1776. N°. 1. A Paris, chez *Caillau*, Imprimeur-Libraire, rue Saint-Séverin, & chez les Libraires qui vendent les nouveautés. Prix, 12 ſols.

Digitized by Google

ESTAMPES.

Véritable Portrait de Clément XIV (Ganganelli), gravé par *P. J. B. Bradel*, d'après un Tableau original, apporté de Rome, par M. *Guidi*, format *in*-12. A Paris, chez l'Auteur, rue des Sept-Voies, au Collége de Fortet, près Sainte-Geneviève. Prix, 1 l. 4 s.

L'Auteur fera parvenir ce portrait en Province, franc de port, aux personnes qui le lui demanderont. Il faut affranchir les lettres.

L'Hommage des Arts, Estampe allégorique, gravée par *B. L. Prevoſt*, d'après le dessin de *E. N. Cochin*, avec ces six vers.

Reine, l'honneur & l'amour de notre âge,
Par tes regards les beaux-arts soutenus,
A l'envi t'offrent leur hommage;
Et tandis que les uns célébrant tes vertus
Font admirer l'Epouse de Tit us,
Les autres font adorer ton image.

A Paris, chez l'Auteur, rue Saint-Thomas, la première porte cochère près la Porte St-Jacques.

Le Sieur *Ourbelin*, Privilégié du Roi, & Associé à l'Académie royale d'Ecriture, vient d'imaginer & de composer diverses Estampes, en forme de cartouches, propres à contenir des armoiries, des chiffres, les époques, les naissances & les mariages, ainsi que les complimens en vers ou en prose, ou pour servir de frontispice aux Journaux & grands livres d'extraits, des Banquiers, Financiers, &c. Ces cartouches sont embellies d'allégories relatives au commerce. Le plus grand porte 21 pouces de haut, sur 15 de large, & le plus petit, 11 sur 7. Les autres sont entre ces deux grandeurs.

On les trouve à Paris, chez l'Auteur, rue Croix-des-Petits-Champs, maison de M. *Tramblay*, vis-à-vis la rue Coquillière, & à côté, chez le Sieur *Lamare*, Gazetier, même rue.

MUSIQUE.

La douce Erreur, Romance, avec accompagnement, par M. *Greſſet*, Maître de Chant. A Paris, chez *Bignon*, Graveur, Place du Vieux Louvre. Prix, 1 liv. 4 s.

La fidélité de Lucrèce, Romance nouvelle. A Paris, chez Mlle *Girard*, rue du Roule, & aux adresses ordinaires. Prix, 18 sols.

Symphonie pour le Clavecin, avec accompagnement de deux Violons, deux Cors & une Basse *ad libitum*, dédié à Madame *Griffon de Romagné*, par M. *Edelmann*; Œuvre IV. A Paris, chez l'Auteur, rue de la Feuillade, maison du Baron *de Bagge*; chez Madame *le Marchand*, rue Fromenteau, & à l'Opéra. Prix, 4 liv. 4 s.

On en trouve à Strasbourg, au Temple de l'Harmonie, Fauxbourg Blanc, rue Saint-Jean.

Digitized by Google

JOURNAL DE POLITIQUE ET DE LITTÉRATURE,

CONTENANT les principaux Evènemens de toutes les Cours; les Nouvelles de la République des Lettres, les Causes célèbres, la notice des Arrêts, Edits, &c. &c.

NUMÉRO DIX-HUITIEME.

25 JUIN.

TOME SECOND.

A BRUXELLES,

On souscrit à PARIS, Hôtel de Thou, rue des Poitevins;

En PROVINCE, aux Bureaux des Postes, & chez les principaux Libraires.

1776.

Digitized by Google

N. B. Messieurs les Souscripteurs du mois de Juillet sont instamment priés de renouveller leurs Souscriptions de bonne heure, afin qu'on puisse déterminer le nombre du tirage, & faire imprimer leurs adresses.

L'AVANT-COUREUR, dont le sieur *Panckoucke* est devenu propriétaire par acte du 4 Octobre 1773, la *Gazette de Littérature, des Sciences & des Arts*, dont il a obtenu le Privilége en date du 15 Octobre 1773, ont été réunis à ce *Journal de Politique & de Littérature.*

Ce Journal paroît le 5, 15 & 25 de chaque mois, avec la régularité la plus scrupuleuse. Il a commencé le 25 Octobre 1774.

Le prix, franc de port, est de 18 livres. On souscrit, Hôtel de Thou, rue des Poitevins; en Province, aux Bureaux des Postes & chez les principaux Libraires connus.

Il y a quatre époques pour le renouvellement des souscriptions, Janvier, Avril, Juillet & Octobre. Le Journal formera trois volumes *in*-8. chaque année. Les mois de Janvier, Février, Mars, Avril, forment le Tome premier; Mai, Juin, Juillet, Août, le Tome second; Septembre, Octobre, Novembre, Décembre, le Tome troisième.

Il faut avoir attention d'affranchir le port des lettres & de l'argent.

Les personnes qui voudront faire insérer des Livres, Estampes, Musique & autres objets dans ce Journal, sont priées de les adresser au Directeur du Journal, audit Hôtel de Thou, rue des Poitevins.

Digitized by Google

JOURNAL DE POLITIQUE.

TURQUIE.

De CONSTANTINOPLE, *le 3 Mai.*

LES efforts des Perſans devant Baſſora ont été juſqu'à préſent ſans ſuccès ; les aſſiégeans & les aſſiégés, ignorant également l'art de l'attaque & de la défenſe, n'ont fait que ſe fatiguer mutuellement ; la conſtance & l'acharnement leur tiennent lieu de ſcience ; les ſecours que les uns ou les autres pourront recevoir, décideront de la levée du ſiége ou de la priſe de cette place. La poſition des Perſans, qui les met en état d'arrêter ceux qu'on tenteroit d'envoyer, donne de juſtes inquiétudes ; elles ſont encore augmentées par les lettres de Bagdad. Suivant ces nouvelles, l'ennemi, dans le dernier aſſaut, avoit pénétré dans pluſieurs quartiers de la ville, d'où il ne fut chaſſé qu'après un combat opiniâtre & ſanglant : la perte qu'il a faite à cette occaſion a été conſidérable ; le fils de *Sadek-Kan*, Général des Perſans, a été tué ; il a été lui-même dangereuſement bleſſé ; il ne reſpire plus que la vengeance & la deſtruction.

On aſſure que les inſtructions du Capitan-Pacha ſont de viſiter quelques iſles dans le voiſinage de Smyrne ; les troubles de la Syrie l'y appelleront enſuite ; il a ordre de punir les habitans de Jaffa, qui ſe ſont de nouveau révoltés contre la Porte, & de diſſiper les entrepriſes de *Dali-Daher*, fils aîné du vieux Cheik, qui a l'audace, l'ambition & l'eſprit entreprenant de ſon père, & qui cherche ſans doute à venger ſa mort ; après ces expéditions, le Capitan-Pacha dirigera ſa courſe vers la Morée, pour y réprimer l'inſolence des Albanois, qui ne ceſſent d'y commettre les plus grands excès.

Le Gouverneur d'Albanie (*Muſtapha-Pacha*) a atta-

Digitized by Google

qué à Spach, *Ismael*, Pacha, qui avoit assemblé une petite armée pour le dépouiller de son Gouvernement; il a été battu & obligé de prendre la fuite, après avoir perdu un grand nombre des siens. Cet échec ne l'a point abattu, il lui a seulement fait prendre des mesures pour mettre sa vie & ses richesses en sûreté, si les évènemens de la guerre continuent à lui être contraires. Il a fait construire une frégate de 40 canons, qu'il a envoyée dans le port de Raguse vieille, où elle est arrivée depuis peu pour se pourvoir de tous ses agrêts. Le dessein du Pacha est de tenir ce vaisseau prêt à le conduire en Barbarie avec les siens & ses trésors, si les circonstances rendent son éloignement nécessaire. On seroit étonné de l'espèce d'indifférence du gouvernement Ottoman qui reste presque toujours spectateur tranquille des évènemens & des troubles de ce genre, si l'on ne savoit que souvent il les autorise en secret, & que quelquefois il les ordonne, soit pour s'approprier les dépouilles de petits tyrans, dépositaires d'une autorité dont ils abusent, soit pour placer une nouvelle créature qui a payé d'avance l'emploi qu'il ravit à son prédécesseur, & que son successeur lui ravira ensuite.

RUSSIE.

De PÉTERSBOURG, le 20 Mai.

Il avoit été question, dans le public, du départ prochain du Prince *Henri de Prusse*; mais il paroît que son séjour ici sera prolongé. On remarque qu'il a de fréquentes conférences avec l'Impératrice; les affaires du Nord, les mouvemens qui semblent s'y préparer, & qui ont donné lieu à son voyage, en sont sans doute l'objet. Leur résultat excite la curiosité que le mystere dont tout est couvert encore, ne fait qu'augmenter.

Nous venons d'être témoins d'une de ces révolutions dont les Cours offrent de fréquens exemples, & qui n'en a pas moins étonné. Un des Seigneurs qui jouissoit ici de la plus haute considération, & qui a reçu depuis peu des marques non équivoques de faveur, vient

Digitized by Google

d'être tout d'un coup disgracié, sans qu'on en sache le motif.

Nous avons parlé dans le tems d'une escadre assez considérable qui devoit faire quelques évolutions en présence de Sa Majesté Impériale à la hauteur de Crasna-Gorka, & aller croiser ensuite dans la mer Baltique, pour exercer les Matelots. Le nombre des vaisseaux qu'on avoit ordonné d'armer paroissoit trop considérable pour n'avoir que cet objet; les mouvemens qu'on voyoit de plusieurs côtés sur les frontières, & sur-tout du côté de la Suède, sembloient autoriser à croire que ce n'étoit qu'un prétexte. Aujourd'hui les conjectures sont un peu déconcertées par l'ordre donné de désarmer la plupart de ces vaisseaux; l'escadre ne sera plus composée que d'onze, en y comprenant les frégates.

SUÈDE.

De STOCKHOLM, *le* 21 *Mai.*

Il règne dans cette Capitale une espèce de fièvre froide, dont beaucoup de personnes sont attaquées. Les Charlatans, cette espèce d'hommes avides, qui se disent conduits par le desir d'être utiles, & qui ne le sont que par celui du gain, s'étoient rendus ici avec un remède dont ils annonçoient l'infaillibilité pour guérir cette maladie. Plusieurs habitans riches se sont empressés de les accueillir; &, comme on devoit s'y attendre, il n'y en a pas eu un seul qui n'ait été la victime de sa crédulité: le résultat du traitement de ces empiriques, a été de changer la fièvre en pulmonie ou en hydropisie. Tel est cependant l'aveuglement de la prévention, que malgré les funestes exemples dont il étoit le témoin, le peuple continuoit à donner sa confiance à ces pestes publiques. Le Roi, dont l'attention & les soins embrassent toutes les parties de l'administration & de la police, a cru devoir se servir de son autorité pour purger cette Capitale de ce fléau, plus funeste encore que la maladie; il a rendu une Ordonnance, par laquelle il avertit les habitans de se garder de ce charlatanisme destructeur, & décerne des

Digitized by Google

peines contre tous ceux qui seront connus pour y avoir recours à l'avenir. Aucune pharmacie ne pourra délivrer des médicamens que sur l'ordonnance d'un Médecin du collége de cette Capitale ; il y a une amende de 100 thalers, monnoie d'argent, pour la première contravention, & du double pour la seconde ; la troisième sera punie par l'interdiction.

On mande de Wibourg en Jutland, qu'on voit à Anneberg, depuis le commencement du printems, deux cigognes noires, oiseaux très-rares dans ce pays. Elles ont fait leur nid sur les branches les plus proches du tronc d'un arbre, placé dans un buisson extrêmement touffu ; on sait que ces oiseaux ont coutume de nicher au haut des édifices. Ces particularités méritent l'attention des Naturalistes.

POLOGNE.

De VARSOVIE, le 25 Mai.

L'UNIVERSAL envoyé par le Roi dans tous les districts du Royaume pour l'ouverture des diétines des Palatinats & l'élection des Nonces qui doivent assister à la diète, est conçu ainsi :

» STANISLAS AUGUSTE par la grace de Dieu Roi de Pologne, Grand-Duc de Lithuanie, de Russie, de Prusse, de Masovie, Samogitie, Kiovie, Volhynie, Podlachie, Livonie, Smolensko, Severie & Czernichovie.

Depuis près de douze ans que nous gouvernons cette Nation libre, qui nous a tiré par ses libres suffrages de l'égalité dans laquelle nous avons été élévés, pour nous placer sur le trône & nous confier les rênes de l'Etat, nos soins constans ont été d'augmenter le bonheur universel des pays de la République, & de ses sujets, & de diriger vers le même but, c'est-à-dire vers le bien public, les esprits de ceux, qui, étant enfans d'une même mère, nous doivent pour le présent regarder comme leur père commun.

Bien que plusieurs circonstances critiques qui ont affligé le pays, n'aient pas permis de jouir du fruit de nos vœux sincères, il est cependant, & il sera toujours de notre devoir, de ne perdre jamais de vue un semblable objet. Et comme les meilleures intentions pour l'avancement du bien public ne sauroient être efficaces sans consulter en commun avec les Etats, &,

Digitized by Google

voulant en cela nous conformer aux loix, nous convoquons une diète générale ordinaire, pour le 26 du mois d'Août de l'année courante, ici à Varsovie, de manière, que le droit alternatif de donner un Maréchal à la Chambre des Nonces, appartiendra cette fois à la Province de Lithuanie; nous désignons le 15 du mois de Juillet, pour tenir dans les endroits accoutumés les diétines des Palatinats terres & districts, & le 29 du même mois de Juillet, pour tenir l'assemblée générale de la Grande-Pologne à Posen, après la tenue des diétines pour l'élection des Nonces; assemblée que la loi de 1761 a autorisée pour arrêter les instructions des Nonces; nous fixons pour objet de ce Conseil général de la Nation, les affaires nées de l'exécution difficile en elle-même, ou devenue difficile, de quelques constitutions de la dernière diète. Il sera rendu compte par devant les trois Etats de la République assemblée, de ce que la dernière diète nous a confié & au Conseil perpétuel établi près de nous, c'est-à-dire, des différentes négociations avec les Puissances étrangères par rapport aux limites, des différens plans dressés par le même Conseil pour perfectionner le Gouvernement intérieur & l'économie de la Nation. Il dépendra par conséquent de notre suprême volonté, conjointement avec les Etats assemblés, d'admettre ce qui nous paroîtra nécessaire.

Nous conjurons par l'amour de la patrie, qui doit animer nos cœurs, tous les Palatinats, terres & districts, de choisir parmi leurs habitans, des Nonces, qui ne respirant & n'agissant que pour l'avancement du bien public, ne cherchent point, par des prétextes spécieux & tendans à leur utilité particulière, à perdre un tems précieux; mais des hommes qui dans les délibérations qu'on entreprendra sur les matières susmentionnées, & autres qu'ils reconnoîtront appartenir au bonheur public, joignent avec toute l'application possible leurs travaux à nos efforts.

Comme de la disposition des loix qui désignent en Pologne le tems de la tenue des diétines pour l'élection des Nonces & des Députés au Tribunal, il résulte pour cette année l'inconvénient, que les diétines devroient avoir lieu le même jour 15 de Juillet, il est de notre prévoyance d'écarter les difficultés qui en proviendroient, particulièrement dans les endroits marqués également pour l'une & l'autre de ces diétines. En conséquence, & de l'avis de notre Conseil-Permanent, nous jugeons à propos que les diétines pour l'élection des députés, soient tenues le Lundi après le jour auquel commenceront les diétines pour l'élection des Nonces, c'est-à-dire, le 22 du mois de Juillet. Cette disposition par rapport au tems de la tenue des diétines, faite quelquefois par d'illustres citoyens, qui ont séance aux assemblées susmentionnées, non par un caprice arbitraire, mais par une nécessité réelle, ne pourra être regardée, ni par

Digitized by Google

nous, ni par les Etats assemblés à la diète prochaine, comme une infraction des loix, puisqu'elle assurera au contraire l'efficacité, tant des diétines pour le choix des Nonces, que de celles qui ont pour objet l'élection des députés. C'est pourquoi nous recommandons expressément à tous les Palatinats, terres & districts, cet arrangement par rapport au tems de la tenue des diétines.

Eloignés de tout doute & dans une entière confiance que les illustres Palatinats, terres & districts, conformément à nos intentions ci-dessus exposées, éliront des Nonces pour la diète prochaine, qu'ils les muniront d'instructions tendantes au bien public, qu'enfin ils assureront de la manière indiquée, le sort des diétines pour l'élection des députés, nous leur souhaitons de la part de Dieu, toutes sortes de prospérités & de succès dans les délibérations des diétines, & recommandons, qu'afin que ces universaux parviennent à la connoissance publique, ils soient publiés dans les greffes des Staroſties avec juriſdiction, dans les Paroisses & autres lieux accoutumés. Fait à Varsovie le 15 Mai 1776, l'an douzième de notre règne.

Cette exhortation, digne d'un Prince éclairé qui a toujours voulu le bien, & trouvé toujours des obstacles à le faire, ne produira peut-être pas plus d'effet que de pareilles n'en ont produit par le passé. C'est dans le sein de la Pologne que les Polonois ont trouvé leurs plus grands ennemis; l'ambition inquiète de quelques-uns a causé tous les troubles dont on a vu les effets, & causé la révolution qui a fait tant de bruit, & qui n'est pas encore consommée. Cet ouvrage est destiné à la Diète qui va s'ouvrir, & qui doit fixer le sort de la République, du moins jusqu'à ce que le tems & les circonstances lui permettent de revenir sur ce qui a été fait, & de favoriser les réclamations qui se succèdent depuis si long-tems, & que l'on ne paroît pas écouter. Les Ministres des Puissances alliées ont de fréquentes conférences depuis quelque tems; on ne doute point qu'ils n'aient des instructions secrettes; celles du Comte de *Stackelberg* piquent sur-tout la curiosité; on sait l'influence que la Cour de Russie doit avoir sur cette assemblée: mais ce Ministre est toujours impénétrable; il paroît même l'être sur cet objet pour les Ministres des Cours alliées. En attendant on n'a pas de peine à prévoir que cette Diète ne sera ni moins longue, ni moins orageuse que la dernière, que trois années ont

Digitized by Google

à peine vu finir. L'alliance offensive & défensive qui vient d'être conclue entre les Cours de Pétersbourg & de Vienne, & dans laquelle on présume que celle de Londres veut entrer, ne peut manquer d'influer beaucoup sur toutes les résolutions qui s'y prendront.

S'il en faut croire des lettres de Russie, le Comte de *Romanzow* a reçu ordre de se rendre en toute diligence à Pétersbourg. On en infère qu'il est question de quelque projet de la plus grande importance.

Si le Régiment des Gardes Lithuaniennes, qui est en marche pour le grand Duché, revient ici au mois d'Août prochain, comme on le répand, la séparation future de cette partie de la République ne seroit qu'un vain bruit; l'éloignement de ces troupes, décidé & exécuté malgré toutes les oppositions, l'aveu tacite qu'y avoient donné les Puissances, qui jusqu'ici ont fait assez respecter leurs volontés, donnent lieu de croire que l'administration de Lithuanie étoit étayée. Elle eût pu en effet, sans cela, prendre cette résolution; mais il n'est pas certain qu'elle eût pu l'exécuter. Quoi qu'il en soit, le tems éclaircira bien des choses; ce ne seroit pas la première fois qu'on auroit vu des bruits répandus vaguement, & sans doute à dessein, étonner les esprits de la crédulité la plus docile, & se réaliser ensuite sans étonner personne.

Au milieu des mouvemens & des conjectures que cause l'approche de la Diète, le Grand-Conseil de Dantzig agite une question importante; il s'agit de savoir s'il convient d'envoyer ici une députation, pour veiller, pendant la Diète, aux intérêts de cette ville. Le Magistrat croit cette démarche absolument nécessaire; mais le Tiers-Ordre s'y oppose. Ses raisons, fondées sur des exemples récents, & plus communs peut-être en Pologne qu'ailleurs, sont, qu'il est très-dangereux de confier ainsi les intérêts de toute la ville à quelques particuliers; ces Députés peuvent être séduits ou corrompus par des promesses ou par des menaces. Cet argument est dicté par la défiance, & l'expérience lui donne malheureusement trop de poids; on prévoit qu'en conséquence la députation n'aura pas lieu; mais qu'on enverra un Adjoint au Secrétaire de

Digitized by Google

Dantzig qui réside ici : leur instruction sera de ne se décider sur rien, sans un arrêté préalable que la ville leur fera passer sur toutes les propositions qui pourront leur être faites.

La République vient d'accorder l'*indigénat* au frère du Comte *Sagromoso*, Ministre de l'Ordre de Malthe. Le diplôme qui lui en a été remis, porte que » la Ré» publique lui accorde cet honneur en reconnoissance » des services rendus par son frère dans l'affaire qu'il » avoit traitée à la dernière Diète, concernant son » Ordre, & en considération du désintéressement avec » lequel il avoit refusé d'accepter aucune Comman» derie, aucune gratification, ni même l'indigénat «.

On élève actuellement beaucoup de vers à soie dans le royaume. Des expériences réitérées ont fait voir qu'on peut y réussir pour la qualité & pour la quantité. Un particulier, qui d'ailleurs n'est pas riche, a ramassé, dans l'espace d'un an, 170 livres de soie dévidée, de son cru. Il ne lui en a coûté que 60 écus de frais, & il en a retiré 1700 écus net.

ALLEMAGNE.

De VIENNE, le 30 Mai.

MALGRÉ la rupture de la Visitation de la Chambre Impériale & le peu d'apparence qu'elle se rétablisse; tous les Sudélégués Protestans, à l'exception de celui de Saxe-Lawenbourg, qui est parti pour Hanovre, se tiennent à Wetzlar, en attendant les ordres de leurs Cours respectives. Il paroît qu'on attend le Décret de Commission de S. M. I. pour se décider à cet égard.

Depuis long-tems le Conseil Aulique de l'Empire exerçoit le droit de faire mettre le scellé sur les effets des Envoyés & Ministres des Etats du Corps Germanique, morts à Vienne, & d'en faire dresser des inventaires; ce qui étoit regardé comme une atteinte portée à la Juridiction de différens Etats de l'Empire, & avoit déja donné lieu à plusieurs plaintes. Le Conseil Aulique vient encore de faire usage de ce droit, qu'on lui conteste, sur les effets de M. *Mergwein*, Ministre-Résident de la Cour

Digitized by Google

de Munich, mort à Vienne depuis peu. S. A. E. de Bavière a adreſſé à S. M. I. une Repréſentation, dans laquelle elle fait voir que ces démarches du Conſeil Aulique ſont également contraires au Droit des Gens, à la paix de Weſtphalie, & à la Capitulation du Chef Suprême de l'Empire : S. A. E. demande en conſéquence le redreſſement de ces griefs en général, & ſur-tout dans le cas préſent.

ITALIE.

De ROME, le 25 Mai.

ON s'eſt trompé, quand on a dit qu'il n'avoit pas été queſtion du Patriarche de Veniſe dans le Conſiſtoire que le S. Père a tenu le 20 de ce mois. Après la création des Cardinaux, dont nous avons parlé dans notre dernier Journal, S. S. a propoſé trois Egliſes, du nombre deſquelles eſt l'Egliſe Patriarchale de Veniſe. M. *Giovanelli* a été déſigné. On eſpère que cette condeſcendance, quoique tardive de la part du ſouverain Pontife, & pour laquelle la République montroit aſſez d'indifférence, puiſqu'elle ne la ſollicitoit plus, ramenera la paix entre elle & le S. Siége.

On écrit de Florence qu'on vient d'y publier le Décret ſuivant en date du 25 Avril dernier.

» S. A. R. ayant conſidéré les divers & nombreux » Règlemens qui ont été faits juſqu'ici au ſujet des » quatre Théâtres de cette ville, & ayant vu que les » priviléges, ci-devant accordés aux Entrepreneurs de » ces Spectacles n'avoient abouti qu'à les rendre plus » chers & plus mauvais, elle a réſolu d'abolir ces » priviléges.

» En conſéquence, à compter du premier Décembre » de cette année, chacun pourra élever des Théâtres » à ſon gré, & y repréſenter en toutes ſaiſons, à ſes » périls, riſques & fortunes des Tragédies, Comédies, » Drames, & autres Pièces en proſe, en muſique, » en Italien ou en François, en ſe conformant ſeulement » aux Règlemens de Police pour les Pièces à repréſen- » ter....& pour éviter toute diſcuſſion au ſujet des

Digitized by Google

» dettes des Entrepreneurs, les Membres des Spectacles » qui devront veiller à la recette, seront responsables » de tout, en cas de banqueroute, & obligés de payer » toutes les dépenses faites. L'Auditeur Fiscal signifiera » aux Entrepreneurs actuels la présente Ordonnance, » qui sera exécutée, nonobstant toute chose contraire.

ESPAGNE.

De MADRID, le premier Juin.

TANDIS que l'on continue dans le Royaume avec activité les préparatifs de guerre, qui tiennent l'Europe attentive, & suspendent les conjectures, on assure que l'Infant Don *Louis* va faire un voyage : mais on ne dit point encore dans quel Pays.

On écrit de Malaga que le Régiment *de la Princesse*, Infanterie, a reçu ordre de se mettre en marche sur-le-champ, pour se rendre à Bosque, village à trois lieues de Ronda, où il devoit trouver des ordres ultérieurs; le Régiment d'*Hibernie*, en garnison à Coite, a reçu le même ordre. Ces marches précipitées donnent lieu à beaucoup de conjectures : quelques-uns supposent cependant que ces troupes sont destinées à aller remplacer au camp de S. Roch, devant Gibraltar, celles qui en ont été détachées pour l'Amérique.

Les mêmes avis portent que les Marocains ont rassemblé un corps de troupes nombreux, dans une plaine à quatre lieues de Mélille.

On apprend aussi de Carthagène, que le vaisseau François dont nous avons parlé dans les N^os précédens, a été rélâché par ordre de la Cour : mais il a été obligé de laisser à terre toute sa cargaison, qui appartenoit au Roi d'Alger. L'Envoyé Maure s'est embarqué sur un vaisseau marchand Anglois, pour retourner dans sa patrie.

On a essuyé à Cadix, le 28 Avril dernier, un orage des plus violens, qui s'est étendu le long de la côte de cette Province; la grêle y a fait des ravages affreux; la foudre est tombée dans différens endroits; elle a tué trois hommes : elle a aussi beaucoup endommagé l'église & le couvent des Carmes de S. Lucar.

Digitized by Google

ANGLETERRE.

De LONDRES, *le* 12 *Juin.*

JAMAIS la contradiction n'a plus régné qu'à préſent dans le récit des évènemens qui ſe paſſent au-delà des mers. Le Miniſtère qui trouve des cenſeurs ſévères, & peut-être prévenus, dans la Nation qui jouit du droit de le juger & qui en uſe, ſemble apporter toute ſon attention à empecher qu'elle ne ſoit bien informée, en interceptant toutes les nouvelles autant qu'il le peut. Les relations qu'il publie, les Gazettes, les récits des perſonnes qui reviennent de l'Amérique-Septentrionale, ſe contrediſent perpétuellement. Au milieu de cette variété confuſe de détails & de nouvelles, il eſt difficile, même à l'obſervateur attentif, de fixer ſes idées. On diroit que les deux partis, la Cour & l'Oppoſition, s'étudient réciproquement à faire diſparoître, à étouffer, en quelque ſorte, la véritable ſituation des affaires, ſous l'amas des probabilités, des conjectures & des pronoſtics éternels dont leurs diſcuſſions ſont remplies. De part & d'autre on s'occupe à ſaiſir dans les nouvelles publiques, ce qui peut favoriſer ſon opinion & combattre l'opinion contraire. L'eſprit de parti repouſſe la vérité que l'impartialité recherche, & a ſouvent tant de peine à trouver. La levée du ſiége de Québec, fournit un exemple de ces efforts quelque fois aſſez vains, mais qui en impoſent pour le moment. On vient de publier dans la Gazette extraordinaire de Witehall deux lettres du Général *Carleton*, apportées par le Major *Caldwell*, Lieutenant-Colonel, Commandant de la Milice Britannique en Canada, arrivé de Québec le 10 de ce mois; en voici la traduction.

Lettre du Général Carleton *au Lord* Germaine, *datée de Québec le* 14 *Mai* 1776.

MILORD,

La Ville de Québec, inveſtie & ſerrée de très-près par les Rebelles depuis cinq mois, avoit rendu tous leurs efforts inu-

Digitized by Google

tiles, lorsque le 6 de ce mois la frégate l'*Isis*, & le sloop le *Martin* sont entrés dans le bassin.

La partie du vingt-neuvième Régiment qui étoit à bord, & les soldats de Marine formant en tout 200 hommes ne furent pas plutôt débarqués, que ces Troupes, aidées de la plus grande partie de la garnison, bien exercée & pleine d'ardeur, sortirent par les portes de Saint-Louis & de Saint Jean, pour voir les vaillans *champions* à qui elles avoient affaire. Elles les trouvèrent fortement occupés des préparatifs de leur retraite. Après quelques coups tirés de part & d'autre, notre ligne marcha en avant, & la plaine fut bientôt éclaircie & abandonnée par ces *pillards*, qui laissèrent derrière eux leur artillerie, leurs munitions de guerre, leurs échelles, leurs pétards, &c. La *Surprise*, le *Martin*, & un vaisseau armé du pays, remontèrent la rivière au moment que les Rebelles abandonnoient aussi le *Gaspé* & *la Mary*, senault armé; l'arrière-garde des Rebelles a fait halte à Dechambault, & *la Surprise*, avec deux autres vaisseaux, est un peu en-deça des Saults de Richelieu.

C'est ainsi que s'est terminé le siége de Québec, pendant lequel la garnison, composée de Soldats, de Matelots, de Miliciens Anglois & Canadiens, ainsi que des travailleurs d'Halifax & de Terre-neuve, a donné les plus grandes preuves de zèle dans un service qui demandoit autant d'exactitude que de vigilance, puisque la place étoit exposée à chaque instant au danger de l'assaut, sans parler du travail continuel qui étoit nécessaire pour rendre impraticables toutes les tentatives de ce genre.

Malgré la rigueur de la saison, la garnison a conservé constamment sa santé, & a continuellement redoublé d'ardeur. Vous verrez dans la copie de ma lettre au Général *Howe*, les détails de notre situation, jusqu'à la défaite des Rebelles, le 31 Décembre.

Pendant les trois mois suivans, ils ont borné leurs opérations à nous empêcher de recevoir aucun secours, & à entreprendre de brûler nos fauxbourgs & nos vaisseaux. Ceux-ci ont presque tous échappé. Mais la plupart des maisons des fauxbourgs de Saint-Roch & de Saint-Jean ont été brûlées. Nous en avons transporté les décombres dans la Ville, où ils ont servi au chauffage dont nous avions le plus grand besoin.

Au commencement de Février, les Rebelles ont encore tenté d'entrer en correspondance avec nous, en arborant un drapeau blanc; ils croyoient que nous y consentirions, parce que nous leur avions permis de faire entrer le bagage de leurs prisonniers dans la Ville. Mais lorsque nous leur eumes fait dire de se retirer sur-le-champ, à moins qu'ils ne vinssent pour implorer la clémence du Roi, ils ne sont plus revenus.

Le 25 Mars, l'avant-garde d'un parti levé par M. *Beaujeu*, pour secourir la Ville, fut défait, & le reste dispersé.

Digitized by Google

Le 31, Nous découvrîmes que les Rebelles prisonniers avoient formé un complot pour se sauver, en se saisissant du corps-de-garde de la porte Saint-Jean, qui devoit leur servir à introduire M. *Arnold* dans la Ville. Nous en empêchâmes l'exécution.

Le 4 Avril, les Rebelles montèrent deux batteries, une de quatre canons & d'un obusier, sur l'autre bord de la rivière Saint-Laurent, & l'autre de deux canons & d'un obusier sur l'autre bord de la rivière Saint-Charles. Leur projet étoit de brûler la Ville & nos vaisseaux. Ils tiroient de ces deux batteries à boulets rouges; le 23, ils tentèrent de jetter quelques bombes dans la Ville, d'une batterie placée sur les hauteurs qui sont vis-à-vis du port Saint-Louis. Mais toutes ces batteries furent fort endommagées par notre artillerie.

Le 3 Mai, vers les dix heures du soir, un brûlot entreprit de se glisser dans le cul-de-sac où se trouvoit la plus grande partie de nos vaisseaux; mais il ne put y réussir. Ce brûlot se consuma jusqu'à la flotaison sans nous faire le moindre tort. Il est à présumer que s'ils avoient réussi à mettre le feu à nos vaisseaux & à la basse Ville, ils auroient livré un assaut général.

Je ne terminerai point cette lettre sans rendre justice au Lieutenant-Colonel *Maclean*, qui a montré un zèle infatigable pour le service du Roi. Je la dois également à son Régiment, où il a rassemblé un nombre d'Officiers expérimentés qui se sont rendus très-utiles.

Le Colonel *Hamilton*, Capitaine du *Lizard*, qui commandoit un bataillon de Matelots, ses Officiers & tout son monde ont fait leur devoir avec beaucoup de courage & de zèle. On en doit dire autant des Contre-Maîtres, des Officiers inférieurs & des Matelots appartenants aux bâtimens de transport du Roi & des vaisseaux Marchands qui ont été retenus ici l'automne dernier. Il n'y a eu pendant tout le siége qu'un seul Matelot qui ait déserté. Les Miliciens, tant Anglois que Canadiens, se sont comportés avec une vigueur & une résolution, qu'à peine auroit-on pu attendre de gens aussi peu exercés. Tous les Officiers du Gouvernement & des Tribunaux, ainsi que les Marchands, ont supporté avec plaisir toutes sortes de fatigues, & contribué à conserver la Ville; tous ont enfin montré un courage & une persévérance qui leur fait le plus grand honneur.

Le quarante-septième Régiment venant d'Halifax, & la plus grande partie du vingt-neuvième, sont arrivés depuis le départ des assiégeans.

Le Major *Caldwell*, qui a commandé tout cet hiver la Milice Angloise, en qualité de Lieutenant-Colonel, & qui vous porte ces dépêches, s'est comporté en fidèle sujet de Sa Majesté, & en excellent Officier. Il a, ainsi que tous les autres bons Sujets du Roi, beaucoup perdu, par l'invasion des Rebelles dans la Province.

Je suis, &c.

Digitized by Google

Lettre du Général Carleton *au Général* Howe, *datée de Québec le* 12 *Janvier* 1776.

MONSIEUR,

Le 5 Décembre, M. *Montgommery* se porta à Sainte-Croix, ce qui n'est guère qu'à deux milles de Québec, avec quelque artillerie de campagne. Son gros canon fut débarqué à Caprouge. En même-tems le corps commandé par M. *Arnold* prit possession des autres avenues qui conduisent à la ville, de sorte qu'ils coupèrent toute communication entre la ville & les dehors. Le 7 une femme s'introduisit dans la ville avec des Lettres adressées aux principaux Marchands, par lesquelles ils étoient invités à se soumettre promptement, avec promesse d'une bonne composition. Il y avoit aussi une lettre pour moi conçue dans les termes les plus extraordinaires. On me sommoit de rendre la Ville. La Négociatrice fut envoyée en prison pour quelques jours, & chassée de la ville au bruit du tambour.

Pour donner plus de force à ces Lettres, les Rebelles placèrent cinq petits mortiers à Saint-Roch, & une batterie de cinq canons & d'un obusier sur les hauteurs, à environ 700 verges des murailles. Peu après *Arnold* parut avec un drapeau blanc, disant qu'il avoit une lettre pour moi. On refusa de le recevoir, & on lui dit de remporter sa lettre.

Après toutes sortes de stratagêmes destinés à intimider notre pauvre garnison, ainsi qu'il plaisoit à M. *Montgommery* de l'appeller, les Rebelles donnèrent l'assaut le 31 Décembre entre quatre & cinq heures du matin, pendant un gros vent nord-est, mêlé de neige. L'alarme fut générale. Depuis la rivière de Saint-Laurent, le long du front de la fortification, & autour du bassin, toutes les parties de la Ville sembloient menacées. Il y eut deux attaques réelles sur la basse Ville, l'une sous le Cap *Diamand*, par M. *Montgommery*, l'autre par M. *Arnold*, dans l'endroit appellé le *Saut au Matelot*. Cette dernière eut d'abord quelque succès, mais à la fin les Rebelles furent repoussés.

Le Capitaine *Laws* fit une sortie de la haute Ville, attaqua leur arrière-garde, & leur fit plusieurs prisonniers. Le Capitaine *Macdougal* vint ensuite le renforcer, & poursuivit les Rebelles dans le poste qu'ils venoient de prendre. Alors le corps de M. *Arnold* fut entiérement pris ou massacré, à l'exception de M. *Arnold*, & de quelques-uns qui furent blessés dès le commencement de l'action & emportés ensuite. Nous leur prîmes leurs cinq mortiers & un canon. L'autre attaque fut bientôt repoussée. Il y eut beaucoup de carnage, & M. *Montgommery* resta parmi les morts.

Les Rebelles eurent à cet assaut environ six à sept cents hommes & quarante ou cinquante Officiers, tant tués que blessés, & faits prisonniers. De notre côté, nous n'avons eu qu'un Lieu-

Digitized by Google

tenant de Vaisseau qui servoit comme Capitaine dans la garnison, & quatre Soldats tués & treize blessés, dont deux sont morts depuis.

Vous voudrez bien faire passer, par la première occasion, copie de cette Lettre au Secrétaire d'Etat, pour qu'il informe le Roi de son contenu, &c.

Ces lettres étoient propres à donner lieu à beaucoup de réflexions, & elles en ont fait faire : elles confirment bien la déroute de M. *de Montgomery* dont on ne doutoit plus ; mais si elles sont véritablement du Général *Carleton*, que faut-il penser, disent nos politiques, des assertions du Ministère qui a publié aussi une relation dont il garantit l'authenticité, & dans laquelle on ne compte pas moins de 15 à 1600 Américains tués dans la levée du siége de Québec ? Cette relation qui est du Gouverneur *Clinton*, n'est regardée par le Gouverneur *Tryon*, que comme un récit bien vague, & fondé seulement sur les bruits qui courent : si cela est vrai, ajoutent les mêmes personnes, c'est assurément n'être pas difficile sur les autorités. L'Opposition ne manque pas de faire cette observation, & c'est ainsi qu'elle s'exprime, à son tour, d'après le gouverneur *Tryon*. » Le ministère en répandant cette nouvelle, n'a eu sans doute d'autre vue que de faire diversion à la victoire décisive des Insurgens dans la Caroline septentrionale, qu'on dérobe au Public avec le plus grand soin. Nous sommes positivement assurés que depuis cette bataille les Américains ont fait 850 prisonniers, entre lesquels on compte deux Officiers-Généraux & 50 Officiers subalternes, la plupart de la famille des *Mac*. On a enlevé aux troupes royales 2000 armes, grande quantité de munitions, & leur caisse militaire évaluée 15,000 l. st. Au moment que le courier est parti, les détachemens qu'on avoit envoyés dans la campagne après l'action, ramenoient continuellement des Torys & des Ecossois. Le Gouverneur *Martin* avoit flatté le Ministère que, conjointement avec les troupes Angloises, il feroit un coup d'éclat ; mais on ne voit que trop que le Lord *Sandwich* avoit raison de dire, qu'il n'avoit pas grande opinion de cette expédition «.

Ceux qui se hâtent de prononcer sur les évènemens ont trop prétendu tirer avantage de la rela-

Digitized by Google

tion fournie par le Miniſtère. Selon eux, nous avions battu à plate couture les Américains devant Québec; nous les avions défaits en Virginie; nous avions fait le Général *Lée* priſonnier; nous avions détruit l'eſcadre de l'Amiral *Hopkens*; nous avions abaiſſé le caquet du victorieux Général *Washington*; enfin nous avions battu les Américains à Halifax, &c. On comptoit en impoſer, & démentir les aſſertions contraires, par ces aſſertions tranchantes, que tout concourt à faire révoquer en doute.

» Hier, quatre heures avant la diſtribution des lettres arrivées par la poſte de la Nouvelle-York, les partiſans les plus qualifiés du Miniſtère avoient ſoin de répandre par-tout que le Général *Carleton* avoit fait, avec le reſte de ſes forces, une ſortie ſur les Provinciaux commandés par le Général *Lée* qui aſſiégeoient Québec, que ces derniers avoient perdu 1600 hommes, tant tués que faits priſonniers, que l'action s'étoit paſſée le 25 Mars, & que le Général *Lée* avoit été fait priſonnier ".

Il y a ici des contradictions aſſez difficiles à expliquer. Si le Général *Lée* a été battu & fait priſonnier dans la Virginie, on ne conçoit pas trop comment on peut dire en même-tems qu'il étoit au ſiége de Québec. On n'a, diſent les Oppoſans, rien à répondre à de pareilles relations.

On ſait d'ailleurs que le Congrès, ſachant combien il étoit important pour la Métropole de conſerver le Canada, & ne doutant point qu'elle n'y fît paſſer des forces pour le reconquérir, y a envoyé 16,000 hommes pour en chaſſer le peu de troupes que l'Angleterre y fait paſſer, & que le Colonel *Arnold* n'avoit levé le ſiége que ſur un ordre précis, pour prévenir l'embarras de ſe trouver entre deux feux à l'arrivée du renfort du Général *Burgoyne*.

On ne voit point non plus quel ſi grand ſujet on a de ſe réjouir de ſa retraite. Il n'évacue pas le Canada; Montréal, Saint-Jean, Chambli, tout eſt en état de défenſe, & même d'attaque; & pour ce qui regarde la Nouvelle-Angleterre, nos affaires n'y paroiſſent pas en meilleur état. Il règne une eſpèce de contagion

dans

Digitized by Google

dans la flotte du Lord *Dunmore*, qui a déja enlevé un grand nombre d'hommes.

Quant au Général *Howe*, des avis venus par le paquebot de Halifax, donnent des détails sur son arrivée dans cette ville, après un passage long & dangereux, dans lequel il avoit perdu beaucoup de monde, principalement des malades & des blessés qu'on avoit enlevés précipitamment de l'hopital. Ils ajoutent que l'armée est tellement affoiblie quelle ne peut rien entreprendre contre les Américains jusqu'à ce que les renforts d'Angleterre soient arrivés; on ignore encore quand ils le feront, puisqu'au départ du paquebot, le Général *Howe* n'avoit reçu aucune nouvelle du secours qu'on devoit lui envoyer. Le même paquebot a rapporté aussi qu'à moins qu'il n'arrivât bientôt quelques vaisseaux chargés de munitions, les troupes éprouveroient la plus grande disette; qu'il étoit impossible que la Colonie d'Halifax pût leur procurer des vivres; qu'elles ne pouvoient en tirer d'aucun autre endroit; que le Général ne s'y croyoit pas en sûreté; & que quoique les habitans de la Nouvelle-Ecosse n'eussent opposé aucun obstacle à son débarquement, il appréhendoit qu'ils n'eussent le dessein de profiter de sa foiblesse pour le livrer aux Provinciaux. Quelques-uns des principaux habitans de la Colonie sont, dit-on, partis depuis son arrivée pour aller donner au Congrès le détail de la triste situation du Général. On assure même qu'il tient ses vaisseaux prêts pour s'embarquer avec ses troupes dans le cas où les Provinciaux enverroient une armée contre lui.

Des nouvelles postérieures à celles-ci annoncent que les troupes commandées par le Général *Howe* s'embarquoient à bord des bâtimens de transport pour se rendre vraisemblablement à la Virginie, & peut-être à la Nouvelle-York: mais si cette nouvelle est vraie, ce Général doit s'attendre à n'être pas bien reçu, puisque le Commandant en chef a rendu la proclamation suivante.

» Le Général fait savoir aux habitans qu'il devient » absolument indispensable de fermer, dès l'instant, toute » communication entre la flotte Ministériale & notre

Digitized by Google

» côte : il défend expressément de fournir à l'avenir » des provisions aux vaisseaux. Et tout habitant ou » autre, qui postérieurement à la publication du pré- » sent ordre, sera pris à bord ou près de quelques-uns » de ces vaisseaux, ou allant à leur bord, sera regardé » & traité comme ennemi.

» Tous les bateaux partiront du mouillage, appellé » *Beckman's-Slip* : le Capitaine *James-Alner* est nom- » mé Inspecteur, & donnera les permissions à ceux » qui vont à la pêche des huitres. On s'attend & l'on » ordonne que personne ne sorte du pays sans un » passeport.

Signé, ISRAEL PUTNAM, *Major-Général de l'armée du Continent, & Commandant-Général des forces de la Nouvelle-York.*

On lit aussi dans la Gazette de la même ville, l'article suivant :

» *Du 10 Avril.* Mille hommes du Continent qui » étoient ici en garnison ont pris tout nouvellement » possession de l'Isle du Gouverneur, & ont commencé » à la fortifier. La même nuit un autre Régiment » s'est rendu à Red-Hook, & s'est également mis à » le fortifier.

» La veille, le *Sauvage*, vaisseau du Roi, & le » *James*, barque du pilote, vinrent, à la faveur d'un » brouillard épais, à l'Isle de Staten. Ils envoyèrent » chacun une barque pour faire eau. Le Capitaine » *Stevenson*, en ayant reçu avis, se prépara à les » attaquer, ce qui étant apperçu par les Royalistes, ils » donnèrent le signal de retraite à leurs barques : elles » essayèrent de se retirer à l'aide de la protection du » feu vif & continuel du *Sauvage* ; mais se voyant » poursuivies de trop près par les nôtres qui tiroient » sur elles, une des barques resta en arrière avec » treize hommes. On transporta trois hommes tués & » plusieurs blessés sur l'autre. Les prisonniers arrivè- » rent à notre quartier-général le lendemain matin » avec quatre déserteurs du *Phœnix* : ils nous rappor- » tèrent qu'aussi-tôt après ce combat, on avoit dimi- » nué la ration à l'équipage «.

Digitized by Google

On a appris par plusieurs personnes qui ont vû l'action de Red-Hook, qu'il y avoit plusieurs hommes tués sur l'avant du *Sauvage*. Notre feu a été si violent que ce vaisseau a été obligé de couper son cable & de se retirer hors de notre portée. Ils ont laissé derrière eux un étendard, un mousquet, 27 tonneaux de fer, un cable, une ancre, une trompette marine, une horloge & des habits.

Voici une lettre de la Caroline, en date du 10 Mars, qui n'est point probablement conforme aux vœux du Ministère, & qui si elle est vraie, ne doit pas peu l'inquiéter.

» C'est avec beaucoup de satisfaction que j'ai reçu votre Lettre. Je suis également charmé de vous apprendre l'entière défaite de ces perturbateurs de la tranquillité publique, les Montagnards, autrement nommés les *Régulateurs*, qui faisoient un corps considérable, & qui se trouvoient à vingt milles de Wilmington. On ne pourroit concevoir la joie que cet évènement a causé dans toute la Province; il est d'autant plus important, que le Général *Clinton* & le Lord *William Campbell* sont à présent au Cap-Fear, où ils attendent que les restes des Régulateurs battus les viennent rejoindre, étant bien résolus d'aller tous ensemble attaquer l'Amérique par son côté le plus foible, qu'ils croient être la Caroline Septentrionale. Mais quelle sera leur honte & leur mortification, quand ils verront que cette *misérable Caroline*, cette *pauvre* & *foible Province*, aura mis en campagne, dans l'espace de quinze jours, 10,000 Volontaires qui iront à leur rencontre avec la plus grande bravoure. De ma vie je n'ai vu autant d'ardeur pour combattre, & une aussi parfaite union que parmi ces Volontaires. C'est alors que nous verrons le compte que le Général *Clinton* rendra à son Maître & au Ministère *de la foiblesse des Colonies méridionales, de la facilité de les réduire, & du petit nombre de Troupes qui suffiroit pour y parvenir.* Nous souhaitons de tout notre cœur que le Lord *Campbell* & les Généraux *Clinton* & *Martin* s'avisent de débarquer à Cap-Fear avant la dispersion de leurs forces; & il n'y a pas à douter que dans ce cas, nous ne rendissions bon compte de ces formidables ennemis, & que nous ne battissions ce fameux triumvirat. «

FRANCE.

De VERSAILLES, le 20 Juin.

Mgr. le Comte d'*Artois* est tout-à-fait hors de danger. La Cour est toujours à Marly.

Digitized by Google

Le Roi ayant jugé à propos de former ſes troupes en vingt-deux diviſions, commandées chacune par un Lieutenant-Général avec deux Maréchaux de Camp ſous ſes ordres, chargés ſpécialement des détails d'inſtruction, de tenue d'adminiſtration, police & diſcipline intérieure des Corps, a arrêté l'état des Officiers-Généraux qui doivent ſervir cette année pendant quatre mois à ces diviſions, ainſi qu'il ſuit.

FLANDRES ET HAYNAUT.

Première diviſion. Le Marquis de Caſtries, Lieutenant-Général-Commandant. Le Comte de Puiſegur, le Comte de Schomberg, Maréchaux-de-Camp.

Seconde diviſion. Le Prince de Robecq, Lieutenant-Général-Commandant. Le Comte d'Apchon, le ſieur de Sombreuil, Maréchaux-de-Camp.

Troiſième diviſion. Le Marquis de Lugeac, Lieutenant-Général-Commandant. Le Vicomte de Sarsfield, le Comte de Grave, Maréchaux-de-Camp.

Diviſion d'Artois. Le Marquis de Levis, Lieutenant-Général-Commandant. Le Marquis de Saint-Georges, le Duc de Guines, Maréchaux-de-Camp.

ÉVÊCHÉS ET CHAMPAGNE.

Première diviſion. Le Comte de Broglie, Lieutenant-Général-Commandant. Le Comte de Rochambeau, le Baron de Saint-Victor, Maréchaux-de-Camp.

Seconde diviſion. Le Comte de Choiſeul-Beaupré, Lieutenant-Général-Commandant. Le Comte de Guibert, le Marquis de Jaucourt, Maréchaux-de-Camp.

Troiſième diviſion. Le Comte de Chabo, Lieutenant-Général-Commandant. Le Marquis de Vaubecourt, M. de Verteuil, Maréchaux-de-Camp.

Diviſion de Lorraine. Le Comte de Stainville, Lieutenant-Général-Commandant. Le Marquis de Conflans, le Baron de Viomeſnil, Maréchaux-de-Camp.

ALSACE.

Première diviſion. Le Marquis de Vogué, Lieutenant-Général-Commandant. Le Comte d'Hauſſonville, le Baron de Gelb, Maréchaux-de-Camp.

Seconde diviſion. Le Baron de Wurmſer, Lieutenant-Général-Commandant. Le Marquis de Chamborant, le Baron de Falkenhain, Maréchaux-de-Camp.

Troiſième diviſion. Le Prince de Beauvau, Lieutenant-Général-Commandant. Le Duc d'Ayen, le Baron de Wimpffen, Maréchaux-de-Camp.

Diviſion du Comté de Bourgogne. Le Marquis de Segur, Lieutenant-Général-Commandant. Le Comte de Scey, le Marquis de Choiſeul-la-Baume, Maréchaux-de-Camp.

Diviſion du Dauphiné. Le Comte de Tonnerre, Lieutenant-

Digitized by Google

Général-Commandant. Le Comte de Durfort, le Comte de Blot, Maréchaux-de-Camp.

Division de Provence. Le Comte de Vaux, Lieutenant-Général-Commandant. Le Marquis de Sommyevre, le Comte de Valbelle, Maréchaux-de-Camp.

Division de Languedoc & Roussillon. Le Comte de Mailly, Lieutenant-Général-Commandant. Le Comte de Caraman, le Comte de Talleyrand, le Comte de la Roque, Maréchaux-de-Camp.

Division de Guienne. Le Marquis de Traisnel, Lieutenant-Général-Commandant. Le Comte d'Esparbès, le Marquis de Miran, Maréchaux-de-Camp.

Division d'Aunis & Poitou. Le Marquis de Voyer, Lieutenant-Général-Commandant. Le Comte de Montazet, le Comte de la Tour-du-Pin-Paulin, Maréchaux-de-Camp.

Division de Bretagne. Le Marquis de Langeron, Lieutenant-Général-Commandant. Le Marquis d'Hericy, le Comte de Maillé, Maréchaux-de-Camp.

Division de Normandie. Le Duc-d'Harcourt-Lieutenant-Général-Commandant. Le Marquis de Beuvron, le Marquis de la Vaupalière, Maréchaux-de-Camp.

Division de Picardie & Soissonnois. Le Comte de Maillebois, Lieutenant-Général-Commandant. Le Comte de Melfort, le Comte de la Luzerne, Maréchaux-de-Camp.

Division des Provinces de l'intérieur. Le Marquis de Poyanne, Lieutenant-Général-Commandant. Le Comte de Turpin, le Marquis de Ray, le Duc de Fronsac, Maréchaux-de-Camp.

Division de Corse. Le Comte de Marbeuf, Lieutenant-Général-Commandant. Le Vicomte de Barrin, le sieur du Rosel-de-Beaumanoir, Maréchaux-de-Camp.

L'Archevêque d'Auch & l'Evêque de Dijon ont prêté, le 10 de ce mois, serment de fidélité entre les mains du Roi.

M. *Pahin de la Blancherie*, a eu l'honneur de présenter à Sa Majesté son ouvrage, intitulé : *Extrait du Journal de mes Voyages, ou Histoire d'un jeune Homme*, &c. il avoit eu celui de le présenter à la Reine le 28 du mois dernier.

Le Roi a nommé à l'Intendance de Guienne, vacante par la nomination de M. de *Clugny* au Contrôle général, M. *Dupré de Saint-Maur*, Intendant de Berri; & à cette dernière Intendance, M. *Feydeau de Brou*, Maître des Requêtes. M. de *Fargès*, Intendant du Commerce, passe à la place d'Intendant des Finances,

Digitized by Google

dont étoit pourvu M. *Amelot*, & M. de *Fargès* est remplacé par M. *Blondel*, Maître des Requêtes.

De PARIS, le 20 Juin.

M. *Turpin*, Auteur du *Plutarque François*, vient de donner au Public, un Eloge historique de la vie du fameux *Dugué-Trouin*. La ville de Saint-Malo, Patrie de ce célèbre marin, a déclaré M. *Turpin*, citoyen de cette ville.

Les Prêtres de la Doctrine Chrétienne ont tenu, le 7 de ce mois, une assemblée générale, dans laquelle ils ont élû, pour Supérieur de leur Congrégation, le pere *Bonnefoux*, de l'Académie Royale des Sciences de Toulouse.

Le 11 de ce mois, jour anniversaire du Sacre de S. M. on a célébré, dans l'Eglise première Archi-presbytérale & Paroissiale de Sainte-Marie-Magdelaine, en la Cité, une Messe solemnelle, conformément au vœu qui a été fait dans cette Eglise. A l'issue de la Messe on a distribué une aumône de 3 liv. par tête à cinquante pauvres.

On mande de Nantes qu'un bateau public chargé d'une voiture portant six malles de marchandises, a fait naufrage sur la rivière la Vilaine, au passage de la Roche-Bernard, entre l'Orient & Nantes. Il paroît que ces marchandises étoient précieuses : on offre 10,000 liv. de récompense à ceux qui voudront entreprendre de les retirer à leurs frais.

La Société Hollandoise des Sciences établie à Haerlem a tenu le 21 du mois dernier son assemblée annuelle pour la distribution de ses prix ; voici l'extrait du Programme qu'elle vient de publier à ce sujet.

» La première des questions avoit pour objet, *les moyens de conserver les rivières de ce pays dans leurs lits, de prévenir les inondations, les ruptures des digues*, &c. Parmi les Mémoires, qui lui ont été envoyés, la Société en a distingué deux, portant l'un & l'autre une devise Hollandoise ; mais, comme ces Mémoires, à certains égards, ne lui ont pas paru répondre entièrement à ses vues, elle a permis aux Auteurs de lui envoyer, avant le premier Janvier 1777, par forme de sup-

Digitized by Google

plément, des additions sur les points qu'elle leur indique dans ce Programme.

La seconde question, proposée en 1773, étoit : *Quels sont les meilleurs moyens de se procurer, de la manière la moins dispendieuse, un terrein avancé, pour la conservation des digues situées le long du Zuider-Zée, ou de conserver ce terrein par-tout où il se trouve déja.* Parmi les réponses que la Société a reçues, il en est une dont l'Auteur semble en avoir très-bien saisi le sens, & avoir rempli, à plusieurs égards, le but de la Société : mais elle ne peut se résoudre à regarder les moyens, qu'il propose pour se procurer un terrein avancé dans la mer, comme les moins dispendieux. En conséquence, elle propose la même question encore une fois, en invitant cet Auteur, & d'autres, à communiquer à la Société leurs idées, sur la manière la moins coûteuse d'acquérir le long du Zuider-Zée un terrein avancé, quand même l'effet de ces moyens ne se pourroit faire sentir immédiatement.

La troisième question, proposée en 1774, étoit conçue en ces termes : *Est-il, outre le café, le sucre, le cacao, & le coton, quelques autres plantes, arbres, ou végétaux, qui puissent être cultivés dans nos Colonies des Indes Occidentales, & qui seroient propres à servir d'aliment, ou d'un usage utile pour les Manufactures & les Fabriques de ce pays ? Les essais, qu'on a faits il y a quelques années sur l'indigo, ont prouvé que sa culture est nuisible à la santé des Nègres, mais en a-t-on fait, ou en pourroit-on faire sur d'autres végétaux, & quels sont-ils ?* La Société n'a reçu aucun Mémoire concernant cette question ; comme elle pense que le terme, dans lequel on étoit obligé de les envoyer, étoit trop court, elle la propose de nouveau, & invite à y répondre avant le commencement de l'année 1784, aux conditions ordinaires.

La Société propose cette année deux nouvelles questions. La première, à laquelle on devra répondre avant le commencement de 1779, a pour objet l'*explication de l'inégalité des Satellites de Jupiter par leurs attractions réciproques ; la détermination des masses de ces Satellites par les dérangemens observés ; les quantités & les périodes des inégalités qui en résultent.*

La seconde, provenant d'un fonds particulier, qui (suivant l'annonce faite dans le Programme de 1773,) a été fondé par un des Directeurs de la Société, est la suivante : *L'Histoire fournit-elle des preuves authentiques & constatées du tems précis & de l'origine des anses de mer du Texel ? Quels sont les principaux changemens qu'elles ont subi ? Et quelles en ont été les suites, par rapport au Zuider-Zée & à l'Y, comme aussi aux côtes & digues, situées le long de ces eaux ?* On doit envoyer la réponse à cette question avant le premier Janvier 1778 «.

Digitized by Google

On écrit de Reggio que Madame la Ducheſſe *de Chartres*, qui voyage toujours ſous le nom de Comteſſe *de Joinville*, a été reçue à Gênes avec les diſtinctions dues à ſon rang. Après avoir viſité ce que cette ville offre de curieux, elle aſſiſta le 14 au ſoir au Spectacle, où l'Envoyé extraordinaire de France avoit fait diſpoſer, en forme de ſallon, trois loges meublées pour cette Princeſſe & pour les perſonnes de ſa ſuite. A la fin du Spectacle, ce Miniſtre fit ſervir dans ces loges un ſouper, qui fut ſuivi d'un bal maſqué où Madame la Ducheſſe reſta juſqu'à minuit. Le lendemain, la Marquiſe *de Brignolet* lui donna dans ſon palais de Voltri un grand dîner, auquel étoient invités l'Ambaſſadeur de France à Naples, l'Envoyé extraordinaire, ceux qui accompagnent cette Princeſſe, & les perſonnes les plus diſtinguées de la ville.

Cette Princeſſe arriva la nuit du 15 à Reggio, où elle pria le Duc de Modène, ſon grand-père, de lui laiſſer garder l'*incognito*, pour n'être pas expoſée à des viſites de cérémonie. Mais les fêtes qui lui ont été données avec une magnificence digne du Souverain, le concours de toute la Nobleſſe de l'Etat & des Etrangers qui étoient venus en foule pour voir cette Princeſſe chérie de la France, ne l'ont diſpenſée ni du cérémonial, ni du plaiſir flatteur de recevoir les hommages que le public a rendus à la dignité, aux graces & aux vertus.

Cette Princeſſe partit de Reggio le 21 au matin, pour ſe rendre à Mantoue, & de-là continuer ſa route par le chemin de Véronne.

Nous avons annoncé dans notre dernière feuille, que le Procès entre M. *de la Luzerne* & M. *de la Maugerie* ſe renouvelloit aux Requêtes de l'Hôtel. Voici une note qu'on nous adreſſe à ce ſujet, & qu'on nous engage à publier.

» M. *de la Luzerne*, qui eſt en procès avec M. *de la* » *Maugerie*, eſt un homme de qualité, d'une des fa- » milles les plus anciennes & des plus diſtinguées de » la baſſe-Normandie ; mais il n'eſt point de la Maiſon » *de la Luzerne*, dont il ne reſte que M. le Comte *de* » *la Luzerne*, Maréchal de Camps, & ſes enfans, Mgr. » l'Evêque de Langres & M. le Chevalier *de la Luzerne* «

Digitized by Google

On nous adreſſe auſſi la note ſuivante.

» On doit avertir le Public que ſi la Proceſſion des » Saints-Innocens, pour le Jubilé, n'eſt pas entrée dans » l'Egliſe de Saint-André, le Mardi de Pâques, c'eſt » qu'au moment de ſon arrivée, cette Egliſe étoit rem- » plie par les Paroiſſiens qui aſſiſtoient aux Vêpres que » l'on chantoit. L'arrivée des premières perſonnes qui » compoſoient la Proceſſion, commençoit à faire naître » une foule propre à occaſionner du déſordre, & des » accidens, que la ſainteté du lieu, & l'intérêt public » obligèrent M. le Curé de Saint-André de prévenir «.

L'attention du Public eſt fixée depuis quelque tems ſur une Cauſe intéreſſante, qui ſe plaide au Grand-Conſeil. Il s'agit d'un appel comme d'abus d'un Bref de ſécularisation, obtenu de la Cour de Rome, par M. l'Abbé *Joſeph Martin*, Prêtre, ci-devant Bénédictin de la Congrégation de *Saint-Maur*. L'appel eſt interjetté par Dom *René Gillot*, Supérieur-Général de cette Congrégation. Cette Cauſe a été plaidée pendant neuf Audiences, dont quatre ont été remplies par l'Avocat de l'Appellant, & cinq par le Défendeur. Elle a attiré une affluence de monde conſidérable. Ce qui la rend plus piquante, pour la curioſité publique, c'eſt que M. L'Abbé *Martin*, autoriſé à ſe défendre lui-même, a plaidé avec une force, une véhémence, qui, jointe à la ſolidité de ſes raiſons, lui ont attiré de fréquens applaudiſſemens.

Cette Cauſe ſera jugée le Vendredi 28 de ce mois. Comme il y a toute apparence qu'on imprimera de part & d'autre, nous ſerons à portée de rendre au Public un compte plus circonſtancié de cette affaire importante.

PAYS-BAS.

De BRUXELLES, *le* 20 *Juin.*

Les lettres de Portugal contiennent des détails que les circonſtances rendent extrêmement intéreſſans. » On » y a, diſent-elles, les yeux fixés, d'un côté, ſur ce » qui ſe paſſe en Eſpagne, & de l'autre, ſur la ſituation » actuelle de la Cour. Le mauvais état de la ſanté du

Digitized by Google

» Roi excite des divisions parmi les Seigneurs qui la » composent. Il est question de choisir une main à » qui, au défaut du Monarque, on puisse confier le » maniement des affaires. Il s'est formé deux partis » considérables, l'un pour la Reine, l'autre pour la » Princesse du Brésil : celle-ci a pour elle le Marquis de » *Pombal* & tous ses adhérans, & il sont nombreux ; » mais on présume que la Cour de Madrid soutiendra » puissamment les droits de la Reine. Les Portugais » s'y attendent, & se préparent à tout évènement «.

Ces mêmes lettres insinuent aussi qu'il s'est élevé quelque mésintelligence entre les Cours de Londres & de Lisbonne. On appuie cette opinion sur ce que l'on a permis l'entrée du Tage à plusieurs vaisseaux Américains.

On mande de Corfou, que cette ville a couru le plus grand danger par un de ces complots qu'ait jamais pu inventer l'imagination la plus atroce ; c'est le libertinage & l'imprudence qui ont conduit à cette invention. Quelques Gardes d'Artillerie avoient volé & vendu la plus grande partie de la poudre des magasins : la crainte d'être découverts & punis leur inspira l'affreux projet de construire des mines qui communiquassent à ces magasins : ils l'exécutèrent en effet ; les mines faites & garnies, ils y mirent des mêches, & se retirèrent. Ce complot infernal inspira heureusement des remords à l'un de ses Auteurs ; il en avertit assez-tôt pour prévenir l'explosion, qui auroit détruit la place & englouti tous ses habitans.

Un nouveau Papier public, intitulé : *Affaires de l'Angleterre & de l'Amérique*, contient trois morceaux remarquables par leur singularité. Le premier est une Lettre adressée au Lord *North*, & conçue en ces termes :

» Il se fait des paris de dix contre un, qu'une partie de votre armée échouera sur diverses côtes, & que ceux qui échapperont aux orages, périront de besoin à Halifax, parce que les habitans de ce pays n'ont pas eux-mêmes la moitié des subsistances qui leur sont nécessaires. Le desir de vous rendre un bon office, car je compatis sincérement à votre anxiété, Milord, m'a inspiré l'idée de rédiger d'avance un article pour la Gazette de la Cour, qui annoncera les nouvelles que vous devez attendre si impatiemment. J'ai fait ce que j'ai pu pour saisir votre manière. Voyez si j'ai réussi «.

Digitized by Google

De Whitehal .... 1778. (La date est un peu reculée, mais c'est pour avoir de la marge). » Le Général *Howe* ayant jugé qu'il » étoit essentiel aux intérêts du service de S. M. que son armée » quittât Boston pour se rendre à Halifax, est parti de cette ville » le 17 Mars 1776, & est heureusement arrivé à Halifax le » ..... sans le moindre accident, & sans avoir perdu un » seul vaisseau ni un seul homme. Il y avoit dans ce port une » telle abondance de provisions de toutes espèces, que l'armée » ne peut desirer aucune sorte de rafraîchissemens & de dou- » ceurs qui ne s'y trouve avec profusion. L'ardeur & le con- » tentement des troupes sont plus aisés à imaginer qu'à décrire. » Les forces du Roi sont si considérablement augmentées par » le prodigieux nombre d'amis du Gouvernement qui sont accou- » rus de toutes parts, que le Général comptoit pouvoir com- » mencer sous peu de jours ses opérations contre les Rebelles «.

Le second article est une inscription destinée pour l'obélisque de Boston.

Après deux longs hyvers
de prison
en cette ville,
un million sterling
de dépense,
& la perte de plusieurs milliers de soldats,
l'armée Angloise,
forte de huit mille hommes,
quoiqu'à la veille de recevoir un renfort
de troupes & d'argent,
a été contrainte
de se rembarquer sur ses vaisseaux,
le Dimanche 17 Mars 1776,
par le fer, par la faim,
& par la terreur de notre bombardement,
laissant son ancienne réputation
& son artillerie
derrière elle.

Il faut bien peu compter sur la bravoure des meilleures troupes, quand on veut la faire servir à opprimer l'esprit de liberté.

Cette obélisque a été élevée par les Provinciaux victorieux, sous le commandement du Major-Général *Washington*.

Digitized by Google

Le dernier morceau eſt une pièce de chant à grande ſymphonie exécutée à Boſton par une compagnie d'amateurs, dans l'hôtel que venoit de quitter le Général *Howe*. Le copiſte a eu ſoin de n'omettre aucunes des indications de mouvement pour chaque phraſe de chant.

Les Planètes forment leur danſe,
Le Soleil ſe lève pour les regarder. (*maeſtoſo*)
Oh merveilleux changement!
Diſparoiſſez neige & frimats,
L'ardeur du Soldat Anglois s'enflamme.
Il eſt agité par le démon des batailles. (*furioſiſſimo*)

Quels bruits de guerre! Le tambour raiſonne,
La trompette ſonne; le fracas des armes,
Le bruit du canon ébranle la voûte azurée.
Marchez, brillante jeuneſſe, au coup-d'œil du Colonel, au mouvement de tête du Général.
Rempliſſez l'air de blaſphêmes tout rouges encore des forges de l'enfer. (*ſtrepitoſo*)

Ecoutez la harangue de votre Chef: faites ſilence.
Allons, mes amis, mes dignes camarades, (*piano*)
Cette journée ſera le terme de nos travaux guerriers.
Envain nos cœurs ſe ſont attendris
Sur l'aveuglement de ces malheureux. (*affettuoſo*)
Il faut écraſer d'audacieux Rebelles; (*fortiſſimo*)
Nous en avons pris la réſolution. (*adagio*)

Voyez leurs tentes, leurs miſérables chaumières;
Ils ſont gelés, dépenaillés; leurs boyaux crient
Et nous avons le ventre plein. (*mezza voce*)
Il n'y a point de châtiment trop ſévère
Pour cette canaille.
Nous aurons la gloire, le pays & les femmes, (*allegro*)
Digne prix de notre réſolution! (*con brio*)
Mais qu'entends-je? Un bruit éloigné!
Aides-de-camp, eh vîte, mon téleſcope! (*préſto*)
Quoi ces coquins de Rebelles....
Il faut être bien inſolent!
Interrompre ainſi notre harangue.

Digitized by Google

Courage, enfans, nous les tuerons ; (*andantino*)
Nous les ferons pendre
Par une louable réſolution. (*grazioso*)

Mais je crois que les marauts s'avancent.
Marchons à eux au pas de la Cavalerie Angloiſe à Minden. (*lento*)
Nous ne les joindrons que trop-tôt
Pour leur ſalut.
Ils s'approchent !
Les voilà bientôt maîtres de la ville.
Oh, il eſt tems de ſonger à la retraite. (*tempo giuſto*)

Les boulets roulent ſur nos têtes.... (*pizziccato*)
Courons au plus vîte nous embarquer.
Ils font un vacarme d'enfer.
Sauve qui peut....; me voilà à bord. (*vivace*)
Ainſi finit la harangue. Un cri général s'élève (*creſcendo*)
Sauve qui peut, ſauve qui peut. (*chorus*)

Danſez, Soldats Anglois, ſur les vagues ſoulevées :
Danſez au bruit de nos huées & de nos ſifflets. (*rinforzando*)
Nous garderons notre pays, nos libertés & nos femmes. (*amoroſo*)
Reprenez votre courage (*ſoſtenuto*)
Pour affronter les périls des mers.
Et ſur-tout ne murmurez que tout bas (*pianiſſimo*)
De la courageuſe réſolution de votre Chef qui vous emmène (*preſtiſſimo*)
A jeûn, & ſans le ſou ; il ne ſait où.

Digitized by Google

JOURNAL OU GAZETTE DE LITTÉRATURE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ESSAI sur les causes principales qui ont contribué à détruire les deux premières races des Rois de France, Ouvrage dans lequel on développe les constitutions fondamentales de la nation Françoise dans les anciens tems : in-8. *par l'Auteur de* la Théorie du Luxe. *A Paris, chez la Veuve* Duchesne, *Libraire, rue Saint-Jacques.*

CET Ouvrage est un Mémoire couronné par l'Académie des Belles-Lettres en 1775, sur cette question : *Pourquoi les descendans de* Charlemagne, *Princes ambitieux & guerriers, ne purent se maintenir aussi long-tems sur le trône des François, que les foibles successeurs de* Clovis ?

L'expérience journalière ne nous apprend que trop qu'en général l'histoire écrite, même par des contemporains, diffère très-peu du Roman. Que faut-il penser des systêmes imaginés plusieurs siècles après les évènemens, pour en rendre raison ? Qu'est-ce que l'explication d'un fait, dont les circonstances, & quelquefois même le fonds, sont presque toujours problématiques ?

Cette réflexion ne diminue pas le mérite de l'Auteur couronné ici par une Société savante. Son ouvrage suppose l'esprit des recherches, & des combinaisons. Il prétend que le principe de la décadence des deux races est le même. C'est la *puissance des Seigneurs particuliers*, & l'influence conservée à la nation, représen-

Digitized by Google

tée par ces nobles indépendans, non-seulement sur le Gouvernement en général, mais même sur le Trône, & sur la personne du Souverain appellé à le remplir.

Les exemples des Rois déposés ne sont rares, en effet, ni sous l'une, ni sous l'autre de ces deux dynasties : de cette espèce d'aristocratie tumultueuse & désordonnée, devoit nécessairement naître une anarchie funeste, surtout aux Rois. L'apparence du pouvoir exposoit ces ombres couronnées aux coups de tous ceux qui devoient en appréhender la restauration. Mais pourquoi ce principe de destruction commun aux deux familles, a-t-il agi avec plus de force & de promptitude contre la seconde que contre la première ? Voilà ce que l'Académie demandoit, & ce que l'Auteur ne nous semble pas avoir résolu.

Si nous osions mêler nos foibles conjectures aux savans raisonnemens de l'Auteur, & les proposer même à la Compagnie célèbre dont le Programme en est la source, nous prendrions la liberté de lui représenter, que les termes de la question excluoient la solution solide qu'elle sembloit chercher. Elle suppose que les descendans de *Charlemagne* étoient *ambitieux & guerriers* : c'est précisément ce qu'ils n'étoient pas.

On peut en juger par les surnoms & sobriquets que leurs qualités les plus constantes leur ont fait donner : c'est un *Louis le Débonnaire*, terme doux pour désigner celui d'*Imbécille*, qui auroit été plus juste ; c'est un *Charles le Chauve*, un *Charles le Gros*, un *Charles le Simple*. Voilà les héririers de *Charlemagne*. De semblables épithètes n'annonçoient pas de grandes qualités. La flatterie, la bassesse, la précipitation mercenaire des Courtisans, surprend souvent à la docilité publique des surnoms honorables. Nos histoires font, par exemple, à l'instrument des vengeances & du despotisme du Cardinal *de Richelieu*, l'honneur de l'appeller *Louis le Juste*. Cette erreur n'a pas lieu dans les qualifications outrageantes, ou même indifférentes : celles qui supposent des vertus peuvent fort bien ne rien signifier ; mais quand, pour désigner un Prince à la postérité, l'histoire n'emploie que des titres capables de rappeller l'embonpoint ou la foiblesse de son cerveau, on peut

Digitized by Google

être sûr que ce n'est pas un grand homme. C'est-là le cas des successeurs du petit-fils de *Charles Martel*.

Il ne falloit, pour affoiblir leur puissance, que leur incapacité personnelle. S'ils avoient eu les mêmes talens que les deux usurpateurs dont ils occupoient la place, ils auroient régné avec la même splendeur : ils auroient contenu avec le même succès, & les *Leudes* indociles qui se jouoient de leur autorité, & les milices impérieuses qui se vendoient à leurs rivaux. C'est pour avoir été fainéans, lâches, fous, comme les descendans de *Clovis*, que ceux de *Charlemagne* ont eu le même sort.

La seule différence qu'il y ait eu entre les races de ces deux Conquérans, c'est que dans l'une la foiblesse commença beaucoup plus tard, au lieu que dans celle du fils de *Pepin*, elle s'enta, pour ainsi dire, sur la tige même : le premier rejetton de cette souche illustre se montra tout d'un coup, & sans intervalle, indigne de sa fortune.

L'Auteur couronné regarde comme une opération salutaire de *Charlemagne*, la suppression de l'Office de *Maire*, auquel sa famille devoit sa grandeur : il nous permettra de croire précisément le contraire. C'est la *Mairie* qui avoit soutenu le sang de *Clovis* sur ce trône orageux où il ne produisoit que des fantômes de Souverains. Un Ministre tout-puissant valoit un Roi, & faisoit respecter le Souverain sous le nom de qui il régnoit. C'est ce que nous voyons en *Turquie*, en *Perse*, dans toute *l'Asie*, où les trônes fleurissent à l'ombre du despotisme d'un Visir absolu.

Les pusillanimes, héritiers de *Charlemagne*, n'ayant pas conservé ce dangereux, mais utile support, n'eurent pas même la consolation de voir graduer leur chûte : ils cessèrent d'être Rois, dès qu'il plut à un révolté-puissant de leur contester leur titre. Il avoit fallu soixante ans de victoires, une succession de trois Héros, le titre éblouissant de *Maire*, de *Duc des François*, réunis aux plus vastes Domaines pour déposséder les *Mérovingiens* : un simple *Duc de Paris* anéantit leurs successeurs : *Hugues Capet* s'installa sans résistance sur un trône que le propriétaire étoit incapable de défendre, & qu'aucune dignité secondaire ne protégeoit. Voilà

Digitized by Google

Voilà à notre avis, les deux véritables causes qui rendirent si facile la révolution dont l'Académie des Belles-Lettres désiroit qu'on développât la source ; nous sommes un peu étonnés qu'aucun écrivain jusqu'ici ne les ait devinées, ou indiquées.

DISCOURS sur les Monumens publics de tous les âges & de tous les Peuples connus, &c, par M. l'Abbé de Lubersac, in-*folio ; à Paris, chez* Clousier, *Imprimeur-Libraire, rue Saint-Jacques, vis-à-vis les Mathurins ;* Nyon, *Libraire, rue Saint-Jean-de-Beauvais ;* Lacombe, *Libraire, rue Christine, & aux adresses ordinaires. Le prix de la souscription de l'Edition du Louvre, avec les Estampes, est de 72 livres, & sans Estampes 24 liv. L'Edition du sieur* Clousier *est de 18 liv. sans les Estampes.*

Nous avons annoncé l'année dernière un Projet dont cet Ouvrage est en quelque sorte le préliminaire. M. *de Lubersac*, proposant un monument important pour la génération actuelle, jette un coup-d'œil rapide sur les efforts en ce genre, que le patriotisme ou la reconnoissance, ou quelquefois la flatterie, ont inspiré aux générations qui nous ont précédés. Il parcourt les différens âges, & rend compte de ce que l'histoire nous apprend sur cette matière dans l'*Asie*, comme dans l'*Europe*. C'est cette troisième partie du Monde, surtout, qui est l'objet de ses spéculations.

Il examine ce qu'ont fait les *Grecs* & les *Romains* ; il fait l'énumération des monumens qui subsistent encore, ou dont la mémoire est conservée en *Europe*, en *Russie*, en *Pologne* ; il décrit, par exemple, fort au long la Statue érigée dernièrement à *Pétersbourg*, à *Pierre I*, par l'Impératrice régnante ; on a quelque lieu peut-être de s'étonner de ne point trouver sur sa liste la Statue équestre de l'avant-dernier Roi de *Dannemarck*, fondue par un Sculpteur François, nommé *Salys*, Artiste d'un grand mérite, possédé de cet enthousiasme, de ce respect pour sa profession, qui enfante des chef-d'œuvres, Artiste vraiment généreux, qui avoit coulé & exécuté à ses frais la Statue de Louis

Digitized by Google

XV à Valenciennes, dont M. *de Luberſac* parle, ſans rapporter ce trait intéreſſant ni nommer l'Artiſte.

Les Arts viennent de le perdre, au mois d'Avril dernier, à Paris, où il jouiſſoit paiſiblement dans la retraite du fruit de ſes travaux.

Quand il eſt arrivé à l'article de la *France*, ſon diſcours devient moins une nomenclature pittoreſque, qu'une eſpèce d'hiſtoire rapide, qui amène l'Orateur au Règne actuel: ſuppoſant alors que le jeune Roi va parcourir ſes Etats, il entreprend de le ſuivre, & peint ce que Sa Majeſté & les Princes ſes frères verront ou doivent voir dans ce voyage intéreſſant. Il eſt queſtion des Ports, des Arſenaux, des Citadelles, du Canal de Languedoc; mais on eſt ſurpris, avec raiſon, que celui de Picardie ſoit paſſé ſous ſilence: il eſt cependant pour le moins comparable au *Canal de Languedoc*. Cet Ouvrage long-tems abandonné venoit d'être repris ſous la direction d'un des hommes les plus extraordinaires peut-être que la Mécanique ait produit; jamais perſonne n'a eu, à un plus haut dègré, le talent de ſimplifier les machines, d'applanir les difficultés, de développer les reſſources, de réuſſir par-tout où ſes prédéceſſeurs avoient échoué: & ſon art étoit d'autant plus admirable qu'il ſembloit n'être point employé. Les plus grands effets, il les produiſoit toujours, comme la nature, par les moyens les plus courts & les plus ſimples.

Le Canal de Picardie, ſous ſa conduite, touchoit à ſa perfection; malheureuſement la mort eſt venue le frapper au milieu de ces travaux qu'il pouſſoit avec la plus étonnante rapidité: il n'étoit d'aucun Corps, il ne tenoit à aucune Compagnie. Au lieu de ces éloges funèbres & menteurs que la confraternité prodigue, ſa mémoire n'a éprouvé que des ſatyres injuſtes. Les gens du métier, qu'il avoit toujours battus par des ſuccès, n'avoient eu garde de lui nier pendant ſa vie la poſſibilité du Canal. Dès qu'on l'a vu dans l'impuiſſance de répondre à ſa manière, on a tant crié que ſon projet étoit impraticable, on a tant cabalé, tant ameuté de femmes & de Philoſophes, que l'entrepriſe eſt reſtée ſuſpendue, au grand regret de la Province, & à la

Digitized by Google

honte de la Nation. Sans doute le Miniſtère inſtruit ſauvera ce chagrin aux mânes d'un des citoyens les plus utiles, les plus éclairés, & les plus vraiment patriotes, que le ſiècle ait vu. Il eſt fâcheux que M. l'Abbé *de Luberſac* ait manqué cette occaſion de lui rendre un hommage dû à ſon mérite.

Après ces courſes inſtructives, revenu à Paris avec les Princes, il les mène à la Sorbonne, où il anime les mânes du Cardinal de Richelieu, & leur prête un diſcours qui feroit ſuppoſer que le ſtyle, les vues, & même l'ame du Cardinal Miniſtre, ont éprouvé un grand changement depuis ſa mort. Il ſuppoſe enſuite que le Roi eſt curieux de viſiter tous ſes tableaux, ſes ſtatues faites ou à faire : il le conduit dans la galerie des plans, & termine par le Sacre, dont il fait un recit animé par tout l'enthouſiaſme que cette cérémonie peut juſtifier.

Suit le projet du Monument dont nous avons donné l'annonce autrefois, & enfin des obſervations particulières ſur les différens monumens que l'on voit à Paris, Places, Palais, Egliſes, Fontaines publiques, Théâtres, &c. On ſent combien l'Auteur doit être court ſur ces deux derniers articles.

Il y a long-tems qu'on a remarqué, & peut-être eſt-il à craindre qu'on ne remarque encore long-tems, que notre Nation eſt celle qui a le plus perfectionné l'art dramatique, & en même-tems, celle qui a le plus négligé les édifices qui en favoriſent la jouiſſance. Jamais peut-être il n'y a rien eu de plus honteux que la barbarie qui a préſidé, qui préſide encore à toutes nos repréſentations théâtrales. Il eſt impoſſible d'arriver aux *Italiens* à pied ou en voiture, & d'en ſortir ſans courir à chaque pas riſque de la vie. Si la cour du Carouzel fournit aux Comédiens *François* une eſplanade un peu moins périlleuſe, la porte par laquelle il faut que toutes les voitures défilent en arrivant, eſt, s'il ſe peut, plus indécente encore que le débouché preſque capillaire de la rue *Mauconſeil*. Il y a peu de fermes dans nos campagnes où la porte-charretière des granges ne ſoit tout-à-la-fois plus propre, plus large, & plus commodément placée. Il eſt bien inconcevable,

Digitized by Google

qu'aujourd'hui sur-tout, que la Famille Royale honore plus souvent ces Spectacles de sa présence, on ne songe pas à pratiquer pour elle, pour son cortège, & pour l'affluence publique qui l'accompagne toujours, des débouchés moins mesquins & des passages moins étranglés.

Enfin, à l'Opéra même, si, grace à la commodité d'une grande rue, & au voisinage d'une place nouvellement pratiquée, on ne court pas aussi évidemment le risque de la vie, on n'a profité presque en rien de l'avantage d'une reconstruction entière, pour annoblir notre scène & mettre quelque majesté dans ces assemblées qu'on peut presque regarder comme nationales. On n'y a point réformé l'usage gothique, ridicule & barbare du parterre, forcé de se tenir debout; on n'a point réformé la disposition des loges, tirée des jeux de paume qui ont servi de modèles à nos salles, & qui, plaçant tous les Spectateurs à des distances différentes, ne met d'égalité que dans les désagrémens qu'ils éprouvent. Les uns trop près, sont empoisonnés par la vapeur des lumières, & ne jouissent point de l'illusion du spectacle; les autres trop éloignés ne peuvent ni voir ni entendre.

A la vérité, pour augmenter la recette, on a triplé ici le nombre des bancs qui n'est que double dans les loges des autres théâtres; mais ce n'est qu'un inconvénient de plus & un piége tendu à la curiosité, ou plutôt à la complaisance publique. Le troisième rang, sur les deux côtés, est absolument privé du spectacle; & ne peut, pour son argent, que jouer lui-même le rôle de la patience.

Quant aux fontaines publiques, on peut imaginer ce que le Descripteur des monumens a eu à en dire; on en compte en tout deux dans cette Capitale dignes de fixer un peu l'attention. Il ne leur manque que de l'eau pour justifier leur nom, & des places qui permettent de les distinguer. Si jamais on continue l'ouvrage de M. *de Luberſac*, il est probable qu'on aura lieu de faire ces articles-là un peu plus longs.

Il est parfaitement imprimé; mais le format *in-folio* que l'Auteur à choisi, & la cherté inévitable qui en est la suite, nuiront peut-être à son débit.

Digitized by Google

ÉDITS, DÉCLARATIONS ET LETTRES-PATENTES.

ORDONNANCE du Roi, du 25 Mars 1776, portant règlement sur l'administration de tous les Corps, tant d'Infanterie, que de Cavalerie, Dragons & Hussards; sur l'habillement; sur les Recrues, rengagemens & remontes; la discipline, la subordination, la Police intérieure; les récompenses, les punitions; la nomination aux emplois vacans; la formation des troupes en divisions; les congés, les semestres; les revues des Commissaires des Guerres, & celles des Officiers-Généraux.

Cette Ordonnance contient 14 titres. Le premier traite de l'administration. Il établit dans chaque régiment, tant d'Infanterie que de troupes à cheval, un Conseil sous le titre de *Conseil d'administration*, composé du Colonel, ou Mestre de Camp Commandant, du Colonel ou Mestre-de-Camp en second, du Lieutenant-Colonel, du Major, & du plus ancien Capitaine, qui tous auront voix délibérative.

Ce Conseil sera toujours composé de cinq Membres, & présidé par le Colonel, ou Mestre-de-Camp Commandant; en son absence, par le Colonel en second, & au défaut de celui-ci, par l'Officier qui commandera le régiment. Ce Conseil s'assemblera chez le Chef, une fois par semaine, & extraordinairement toutes les fois que celui qui devra présider, le jugera nécessaire; les Membres absens seront remplacés par les plus anciens Capitaines. Ce Conseil sera chargé généralement de tout ce qui intéresse le Corps. Le Lieutenant-Colonel, & en son absence le Major, fera à chaque séance le rapport des objets à mettre en délibération. Ils seront enregistrés, ainsi que les décisions, sur un registre affecté à cet usage. Les cinq Officiers les signeront à la fin de chaque séance. On y traitera du bon ordre, de l'économie, des fournitures nécessaires au Corps, des marchés & des dépenses à faire.

Le Conseil d'administration sera chargé de la caisse du Corps, d'où on tirera, tous les premiers du mois, la somme nécessaire pour le prêt & les menues dépenses courantes. Tous les Membres du Conseil signeront les quittances finales, qui ne seront valables que revêtues de cette forme.

Le reste de ce titre diffère peu de l'ancienne administration.

Le titre second traite de l'habillement, armement, équipement & entretien.

Le Roi supprime la régie qui avoit été établie pour pourvoir à l'habillement & à l'équipement de ses troupes. Le Con-

Digitized by Google

ſeil de chaque régiment en ſera chargé à l'avenir, & les dépenſes néceſſaires pour cet objet ſeront priſes ſur les maſſes générales, établies par les Ordonnances de conſtitution. C'eſt auſſi ſur cette maſſe que ſeront pris les frais d'entretien de l'armement qui ſera fourni par les Arſenaux & magaſins d'armes.

L'habillement ceſſera d'être fourni par tiers ou moitié : le nombre d'habits à remplacer ſera réglé à l'avenir par le beſoin des troupes. Tous les draps pour cet objet ne pourront être tirés que directement de Lodève, & l'intention de S. M. eſt que chaque régiment ait toujours dans ſon magaſin, les étoffes & effets néceſſaires pour l'habillement de deux cens hommes dans l'Infanterie, & de cent dans les troupes à cheval.

Chaque Soldat, Cavalier, Dragon, Chaſſeur & Huſſard ne ſera obligé d'avoir que trois chemiſes, deux paires de bas, un col, une paire de ſouliers de rechange, deux mouchoirs, un bonnet, des peignes, des broſſes, & autres petits meubles néceſſaires pour la propreté. Il eſt défendu aux Officiers des Corps d'en exiger davantage. Les troupes à pied auront de plus trois paires de guêtres, une d'étoffe noire pour l'hiver & les mauvais tems, & deux de toile blanche pour l'été & les jours de parade.

Les troupes porteront les cheveux dans une petite bourſe en crapaud, avec une boucle aux faces. Elles ne mettront de la poudre que les Fêtes & Dimanches, & les jours de parade.

Le Titre trois concerne les Recrues. Chaque régiment choiſira une ville du Royaume pour y établir ſon dépôt de Recrues. Les engagemens ſeront de huit ans. L'homme de recrue dans l'Infanterie Francoiſe recevra 80 liv., dont 30 liv. de pour-boire. Le Recruteur touchera, pour chaque homme, 12 liv. de frais & gratifications ; dans l'Infanterie Allemande & étrangère les nouveaux engagés ſeront payés 100 liv., & les Recruteurs, 20 liv. pour chacun ; dans la Cavalevrie, 112 liv., & les Recruteurs, 20 liv., & dans les Dragons & Huſſards, 96 liv., & les Recruteurs, 15 liv. Les pour-boire de ces trois dernières troupes ſont de 37 liv., 40 liv. & 36 liv. Il ſera de plus payé deux ſols par lieue de l'endroit où l'homme de recrue aura été engagé juſqu'au dépôt. Mais ſur ces différentes ſommes, les hommes de recrue pour les régimens François, ne toucheront en ſignant les engagemens, que le pour-boire ; la moitié du prix de l'engagement devant leur être payée à leur arrivée au dépôt, & l'autre moitié, lors de leur réception & de l'enregiſtrement dans les régimens : quant aux hommes de recrue pour les régimens Allemands & étrangers, ils ne recevront, en s'engageant, que la moitié du pour-boire ; l'autre moitié leur ſera payée en arrivant au dépôt. Le prix de l'engagement leur ſera remis à trois époques ; un tiers à l'arrivée au Corps, un tiers au commencement de la troiſième année de

Digitized by Google

leur service, & un tiers le premier jour de la cinquième année.

Dans le Titre quatrième, il est question des rengagemens & des hautes paies accordées, par l'Ordonnance du 16 Avril 1771, à la vétérance & aux rengagemens, qui seront supprimées, sans qu'il soit cependant rien changé aux marques de décoration attachées à la gradation de leur sevice: pour tenir lieu de ces hautes paies, il sera établi des prix de rengagemens, savoir:

Après huit ans de service.

Dans l'Infanterie Françoise . .	100 liv.	
Allemande & Etrangère . . .	125	
Dans la Cavalerie	120	
Les Dragons & Hussards . .	110	

Après seize ans.

Infanterie Françoise	120	
Allemande & Etrangère . . .	150	
Cavalerie	140	
Dragons & Hussards	130	

Après vingt-quatre ans.

Infanterie Françoise	150	
Allemande & Etrangère . . .	187	10 s.
Cavalerie	170	
Dragons & Hussards	160	

Et après le troisième rengagement il sera payé par année.

Infanterie Françoise	20
Allemande & Etrangère . . .	25
Cavalerie	24
Dragons & Hussards	22

Toutes ces sommes seront payées, au moment de la suppression des hautes paies, à tous ceux qui sont rengagés depuis 1771, & selon le prix fixé pour la classe dans laquelle ils sont entrés.

Il sera accordé, pour des raisons valables, comme par le passé, des congés de grace, dont le prix sera fixé dans la proportion du nombre d'années qui resteront à courir dans l'engagement, savoir:

Pour 7 ans & plus . .	300 liv.
6 ans & plus . .	250
5 ans & plus . .	200
4 ans & plus . .	160
3 ans & plus . .	120
2 ans & plus . .	90
Enfin pour un an .	50.

Digitized by Google

Le Titre cinq laisse aux Conseils d'administration, le soin des remontes pour les troupes à cheval, en les rendant toutefois responsables de cette opération.

Dans le Titre six, il s'agit de la Police intérieure des Corps. S. M. prescrit pour premier & principal devoir à ses Officiers-Généraux, & aux Commandans des Corps, de faire respecter la religion par tous ceux qui leur seront subordonnés : Elle déclare que son intention est de ne souffrir dans ses troupes aucun Officier affichant l'incrédulité, ou qui auroit des mœurs publiquement dépravées ; convaincue d'ailleurs que le luxe est un principe de corruption, S. M. enjoint aux Officiers-Généraux & aux Commandans des Corps, de ne pas permettre que ceux qui leur seront subordonnés, excèdent en dépenses, le montant de leurs appointemens, ni que ceux qui sont riches de leurs propres fonds, humilient leurs camarades par des dépenses qui ne conviendroient pas à leur grade, la sobriété étant une des vertus de leur état, & un Militaire devant s'endurcir au travail, à la peine, & s'accoutumer aux privations.

D'après ce principe, S. M. entend que les Officiers-Généraux & les Commandans des Corps donnent l'exemple, & restreignent leur dépense dans des bornes convenables : elle veut que leurs tables soient servies militairement, c'est-à-dire, sans ostentation, sans profusion, & qu'ils se refusent au luxe des nouveautés ; que le Lieutenant-Général, Commandant en Chef dans une Province, ne puisse jamais avoir que vingt couverts ; & que celui qui ne commandera qu'une division n'en ait que quinze ; que le Maréchal-de-Camp, se réduise à douze couverts, & que le Colonel n'en ait que huit : S. M. déclare qu'elle cessera d'employer les Officiers-Généraux, & qu'elle interdira les Chefs des Corps qui s'écarteront de cette loi. Elle leur défend, sous les mêmes peines, ainsi qu'aux Officiers supérieurs, & particuliers des Corps, tout souper d'appareil, toute fête & toute dépense extraordinaire, sans que la présence des femmes des Officiers-Généraux, des Colonels, ou autres Officiers supérieurs, puisse servir de prétexte à l'exception. S. M. défend pareillement les repas que les Corps ont été jusqu'à-présent dans l'usage de se donner réciproquement. Elle permet seulement que, lorsqu'un régiment sera en marche, les Officiers des régimens en garnison dans les places où il passera, invitent à dîner chacun un Officier de son grade. Cette loi n'admet d'exception que pour l'Officier-Général, commandant dans une Province, & seulement dans le cas du passage d'un Prince Souverain, ou autre étranger de la plus haute considération, à qui S. M. auroit ordonné de rendre des honneurs.

Pour ce qui regarde la manutention intérieure des Compagnies, elle est à peu près la même que dans l'ancienne composition. Mais pour entretenir le Soldat dans une activité continuelle,

Digitized by Google

tinuelle, & lui épargner l'ennui du désœuvrement, S. M. veut, que toutes les fois que le mauvais tems ne s'y opposera pas, les jours qui ne seront pas destinés à des exercices, soient employés à des promenades militaires, tantôt avec armes & bagages, tantôt sans armes. Tous les Officiers d'Infanterie, feront à pied ces promenades, qui seront plus ou moins étendues, selon les ordres des Commandans des Corps; ceux-ci prescriront quelquefois le tems, pendant la durée duquel une distance devra être parcourue; cet exercice salutaire se fera par compagnie, par bataillon, & de tems en tems par tout le régiment ensemble.

L'article 20 de ce Titre porte, » que l'intention de S. M. est » que les fautes légères, qui jusqu'à-présent ont été punies par » la prison, le soient dorénavant par des coups de plat de sabre; » si ce dernier châtiment, le plus efficace pour la promptitude, » & d'autant plus militaire, que les Nations les plus célèbres, » & chez lesquelles l'honneur étoit le plus en recommandation, » en employoient rarement d'autres, est redouté du Soldat Fran» çois, il sera un moyen d'autant plus sûr à employer, pour » le succès de la discipline: les fautes plus graves seront punies » par le piquet devant le Corps-de-Garde, ou en y faisant porter » au coupable, pendant un tems limité, un nombre plus ou » moins considérable de fusils «. La prison ne sera ordonnée que pour des fautes qui ne paroîtroient pas assez punies par ces trois espèces de châtimens, ou qui seroient de nature à mettre le coupable au Conseil de Guerre. Les coups de plat de sabre ne pourront être ordonnés que par le Capitaine de la compagnie, ou le Commandant du Corps. Le premier n'en pourra infliger que 25, & le second 50: dans ce dernier cas, l'exécution s'en fera à la tête de la parade particulière du régiment, & dans le premier, à l'appel du matin dans la compagnie.

Le Titre suivant regarde la discipline & la subordination qui sera graduelle, depuis le simple Soldat, jusqu'au Lieutenant-Général.

La suite à l'ordinaire prochain.

PHYSIQUE.

ELECTROPHORE, nouvel appareil Electrique, produisant des phénomènes singuliers d'Electricité résineuse.

UN plan de métal, couvert d'une matière résineuse, frotté circulairement avec une peau de lièvre, s'électrise, & conserve

Digitized by Google

ſa vertu électrique pluſieurs jours, pendant leſquels il fournit une multitude étonnante d'étincelles, chaque fois qu'on applique deſſus ſon conducteur, fait d'un autre plan de métal, & garni d'un rebord de même matière.

1°. Le conducteur poſé ſur le plan réſineux, nul ſigne d'électricité, ni au conducteur, ni au plan réſineux. Enlevé de deſſus ce dernier, & ſoutenu par une colonne de criſtal, ou par trois cordons de ſoie, ce conducteur donne une étincelle vive & énergique; ce qui ſe répète chaque fois qu'on manœuvre de la même manière.

2°. Le plan réſineux iſolé ſur une colonne de criſtal, fournit lui-même une étincelle, lorſque le conducteur eſt enlevé. On a donc alors une double étincelle : l'une du plan réſineux, l'autre du conducteur.

3°. Pour obtenir ce dernier effet, il faut, lorſqu'on poſe le conducteur ſur le plan réſineux, toucher avec le pouce & l'index, ce plan & le conducteur. Sans cette précaution, la vertu électrique paroît épuiſée, après la ſeconde ou la troiſième étincelle. Elle renaît auſſi-tôt qu'on remplit les conditions que nous venons d'indiquer.

4°. On peut profiter de ces deux étincelles pour électriſer ſéparément deux petites bouteilles, revêtues intérieurement & extérieurement d'une ſubſtance métallique, & elles deviennent propres l'une & l'autre à donner la commotion. Celle-ci eſt d'autant plus énergique, qu'on accumule un grand nombre d'étincelles.

5°. On démontre, en analyſant ces bouteilles, que l'une eſt électriſée poſitivement, & l'autre négativement. Parmi les différentes preuves qu'on peut apporter de ce phénomène, la plus ſimple conſiſte à ſaiſir chaque bouteille d'une main. Si on approche alors les deux boutons des tiges qui les pénètrent, il part une étincelle, & elle donne la commotion.

6°. Le plan réſineux eſt électriſé négativement, & le conducteur l'eſt poſitivement, ce qu'on démontre par une ſuite très-curieuſe d'expériences, auſſi ſimples qu'ingénieuſes.

On pourra s'aſſurer de tous ces faits, voir toutes ces expériences & ſe procurer même les appareils pour les répéter, & pouſſer encore plus loin cette nouvelle découverte, en s'adreſſant à M. *Rouland*, neveu & élève de M. *Sigaud de la Fond*. Il demeure chez ſon oncle, rue Saint-Jacques, près Saint-Yves, maiſon de l'Univerſité.

Digitized by Google

Observation Chirurgicale, par M. Rochelle, *Chirurgien-Dentiſte à Amiens.*

UNE fille, âgée de 24 ans, de la Paroiſſe de Saint-Jacques de cette ville, reçut, par mépriſe, pluſieurs coups de poing ſur la bouche, qui lui firent ſortir la grande dent inciſive de la mâchoire ſupérieure. Plus occupée de ſon mal que de ſa dent, elle la garda pendant cinq jours dans ſa poche. Voyant le déſagrément que laiſſe le manquement d'une dent de devant, elle me conſulta pour ſe faire remettre une dent artificielle, ou me ſervir de la ſienne. Ayant trouvé que l'alvéole étoit encore ouverte, & que ſa dent étoit très-ſaine, je lui propoſai de la lui remettre où elle étoit, ce qu'elle accepta. Je la lui remis ſans difficulté, & la fixai par les moyens ordinaires pour les dents tranſplantées. Je lui fis tenir le même régime. Cette dent s'eſt affermie à un tel point, qu'on ne la diſtingue nullement de la dent voiſine.

Cette obſervation, appuyée de pluſieurs autres, me porte à croire qu'il eſt inhumain d'arracher de bonnes dents à des pauvres, gagnés par argent, pour les tranſplanter; une dent ſèche pouvant ſervir également. Il ne faut pas croire que les dents reprennent racine, ainſi que l'ont dit quelques anciens Auteurs, en parlant de la tranſplantation des dents, ni que les fibres du périoſte de l'alvéole reprennent avec celles de la dent tranſplantée: il y a lieu, au contraire, de croire que la dent luxée ou tranſplantée ne porte aucune ſenſibilité, & que ces dents ne ſe raffermiſſent que parce que l'alvéole, en ſe contractant, les embraſſe étroitement, & que les vaiſſaux, qui ont été néceſſairement déchirés dans l'extraction de la dent, répandent abondamment le ſuc oſſeux deſtiné à la nutrition de la dent arrachée. Ce même ſuc épaiſſit l'alvéole, entoure la racine de la dent, remplit exactement tout le vuide qui peut ſe trouver, & joint, par ce moyen, la dent à l'alvéole par une eſpèce de calus comme dans les fractures des autres os, la nature étant uniforme dans tout ce qu'elle fait.

Je prie les Maîtres de l'Art, s'il mouroit quelques perſonnes, à leur connoiſſance, à qui on auroit fait cette opération, de vérifier ſi ma conjecture eſt vraie ou fauſſe.

Digitized by Google

AVIS PARTICULIER.

Nous avons annoncé l'année dernière, & cette année, des Cuirs à Raſoirs, de l'invention du ſieur *Rivière*, qui tient ſon magaſin aux Petits-Carreaux; le ſieur *Gaudard* en diſtribue d'une nouvelle eſpèce, dont la compoſition vient du Levant, & qui, dit-il, rendent le tranchant du Raſoir très-doux & très-fin. La manière d'en faire uſage eſt collée ſur l'étui. Il demeure rue Haut-Moulin, derrière Saint-Denis de la Chartre, au bout du Pont Notre-Dame, au petit Saint-Jean, à Paris.

ESTAMPES.

Le Sieur *le Bas*, Graveur-Penſionnaire du Cabinet du Roi, demeurant à Paris, rue de la Harpe, vis-à-vis la rue Percée, vient de mettre au jour les Eſtampes ſuivantes.

1°. *Jeſus-Chriſt guériſſant les malades*, d'après *Reimbrandt*. Prix, 4 liv.

Cette Eſtampe eſt connue de tous les amateurs ſous le nom des *Cent-Florins*, prix que l'Auteur lui-même y avoit mis de ſon vivant.

M. *le Bas* a cru faire plaiſir au Public en la lui procurant à un prix fort inférieur. Elle pourra ſervir de milieu à la deſcente de la Croix, & ſon pendant qu'il a gravé d'après le même Maître, & dans leſquelles il s'eſt attaché, comme dans *celles* qu'il annonce, à conſerver la manière & le faire précieux qui diſtinguent toutes les compoſitions de *Reimbrandt*.

2°. *Le Banquier Hollandois*, d'après le même Maître. Prix, 3 liv.

3°. *La huitième Vue de Flandres*, d'après *David Teniers*; & faiſant pendant à la ſeptième, dédiée à M. le Comte *de Briſſac*. Prix, 1 liv. 10 ſ.

4°. *Deux Vues des anciens Bains de* Vaucluſe, dédiées à M. le Duc *de Coſſé*, & gravées d'après *David Teniers* & *Corneille Polembourg*. Elles ſe vendent ſéparément, & chacune 1 liv. 10 ſ.

Le Sieur *le Bas* ſe propoſe de mettre encore au jour dans ſix mois, la Vue du Port de Dieppe, qui fera la quinzième Vue de la ſuite gravée par les Sieurs *le Bas* & *Cochin*, en ſociété, d'après les Tableaux de M. *Vernet*, appartenans au Roi.

Cette Eſtampe ſe vendra comme les autres de la même ſuite, 9 l.

Il eſt occupé actuellement à graver la Vue de Pétersbourg, d'après le Tableau original de M. *le Prince*.

Et *le Menuiſier*, de M. *Lépicier*, Peintre du Roi, qui a fait tant de plaiſir au Sallon dernier du Louvre. Cette Eſtampe ſe vendra 12 liv. & elle paroîtra dans le mois de Janvier prochain.

Digitized by Google

NOUVEAUTÉS.

On vient de mettre en vente à l'Hôtel de Thou, rue des Poitevins, le trente-troisième Cahier des Oiseaux enluminés, *in-folio*, grand papier. Prix, 24 liv. Le même, petit papier, 15 liv.

Pièces relatives à l'Académie de l'Immaculée Conception, fondée à Rouen, pour les années 1772, 1773, 1774 (1) & 1775. A Paris, chez *C. P. Berton*, Libraire, rue S. Victor; & à Rouen, chez différens Libraires.

*Lettre de M.***, Etudiant en Chirurgie, à Paris, à M.***, Maître en Chirurgie, & Accoucheur à R***, en P****, sur un nouvel Ouvrage intitulé : *La Pratique des Accouchemens*, *in*-8. de 70 pages. A Paris, chez *Clousier*, Imprimeur-Libraire, rue S. Jacques, vis-à-vis les Mathurins. Prix, 1 liv. 4.

Méthode nouvelle pour apprendre facilement le Plain-Chant, avec quelques exemples d'Hymnes & de Prose, *in*-12, par M. *Oudoux*, Prêtre-Chapelain, Ponctoyeur & Musicien de l'Eglise de Noyon, seconde édition. A Paris, chez *Lottin*, l'aîné, rue Saint-Jacques.

Recueil des meilleurs Contes en vers, *in*-8. A Paris, chez *Delalain*, Libraire, rue de la Comédie Françoise.

Les égaremens de l'Amour, ou Lettres de Fanéli & de Milfort, par M. *Imbert*. 2 vol. *in*-8. avec fig. A Paris, chez le même.

Tableau des Maladies Vénériennes, *in*-12, par M. *C. E. T. D. L. C.*, Médecin de la Faculté de Paris. A Paris, chez *J. F. Bastien*, rue du Petit-Lion, Fauxbourg Saint-Germain. Prix, 30 sols.

La Foiblesse & la Grandeur de l'Homme, Ode, par un Gentilhomme Breton. A Paris, chez Mad.e *l'Esclapart*, & chez les Marchands de Nouveautés.

ESTAMPES.

Hommages des Arts, Estampe gravée par *B. L. Prevost*, d'après le dessin de *C. N. Cochin*. Le Portrait en médaillon de

(1) On s'est trompé, en avançant dans la dernière feuille, pag. 222, que l'Eloge du Cardinal d'*Amboise* avoit été *attribué mal à propos*, *ainsi que la palme*, *à M. de Sacy*. Le Prix étoit double. M. *Talbert* a obtenu le premier & M. *de Sacy* le second. Ce dernier avoit fait imprimer son Discours chez *Valeyre* l'aîné; M. *Talbert* n'avoit pas fait imprimer le sien. On les trouve tous deux imprimés aujourd'hui dans le Recueil que nous annonçons.

Digitized by Google

la Reine, enrichit cette compoſition ; il eſt ſoutenu & couronné par deux Anges, pluſieurs enfans lui offrent des fleurs, tandis que les Beaux-Arts lui font l'hommage de leurs cœurs. A droite & à gauche ſont pluſieurs groupes d'enfans, dont les uns exécutent un concert, tandis que d'autres deſſinent le Médaillon qu'ils contemplent. Cette Eſtampe, intéreſſante à tous égards, a été préſentée à la Reine, comme frontiſpice d'un Recueil de Muſique qui a été dédié à Sa Majeſté par le Sieur *Botti*, de la Chapelle du Roi. A Paris, chez *Prevoſt*, rue S. Thomas, Porte S. Jacques. Prix, 4 liv.

L'heureuſe Union, grand *in*-4. gravée par M. *Boſſe*, d'après le deſſin de M. *Freudemberg*. A Paris, chez M. *Moreau*, Deſſinateur du Roi, Cour du Palais.

Quatrième cahier d'Eſtampes du *Télémaque*, *in*-4. compoſant les VII & VIII Livres. A Paris, Hôtel de Thou, rue des Poitevins.

Tableau Généalogique de la Maiſon Royale de Bourbon, par degrés de parenté, & en lignes aſcendantes : dédié & préſenté au Roi par M. de Vezou, *Ecuyer, &c. Généalogiſte de Sa Majeſté.*

Ce Tableau nous a paru précieux à plus d'un titre : d'abord par la ſplendeur de la Maiſon dont il préſente la tige & les différentes branches ; enſuite par l'exactitude & la netteté tout-à-la-fois avec laquelle il eſt compoſé ; & en troiſième lieu par l'utilité dont il peut être un jour.

L'éclat qui accompagne les Maiſons régnantes, & la ſolidité inébranlable donnée aujourd'hui par toutes les conſtitutions adoptées dans l'Europe au droit héréditaire pour la ſucceſſion des Couronnes, ne permet pas même d'entrevoir le moment où des branches éloignées auroient le beſoin & l'embarras de faire valoir des titres devenus obſcurs par la révolution des ſiècles : mais enfin ſi ce cas arrivoit, l'Ouvrage dont M. *de Vezou* donne ici un modèle pour la Maiſon de Bourbon, préviendroit toutes les incertitudes. Il commence à *Robert* de France, né en 1256, & mort en 1317, ſixième fils de S. *Louis*, & figure à l'œil, de la manière la plus claire, toutes les deſcendances qui en ſont iſſues, tant en ligne directe qu'en collatérale juſqu'à nos jours. Les Armes de chaque branche y ſont gravées avec ſoin, & les bordures ſont compoſées des écuſſons de toutes les Maiſons connues pour avoir contracté des alliances avec celle qui fait le principal objet de ce Tableau.

Il ſe vend à Paris, chez l'Auteur, rue Princeſſe, fauxbourg Saint-Germain. C'eſt un *in-folio*, *Louvois*. Prix, 6 liv. en blanc ; 9 liv. les quarrés & les rameaux coloriés, & 15 liv. avec les 178 écuſſons & les couronnes, peints.

Digitized by Google

JOURNAL
DE POLITIQUE
ET DE
LITTÉRATURE,

Contenant les principaux Evènemens de toutes les Cours ; les Nouvelles de la République des Lettres, les Causes célèbres, la notice des Arrêts, Edits, &c. &c.

NUMÉRO DIX-NEUVIEME.

5 Juillet.

TOME SECOND.

A BRUXELLES,

On souscrit à Paris, Hôtel de Thou, rue des Poitevins ;
En Province, aux Bureaux des Postes, & chez les principaux Libraires.

1776.

Digitized by Google

N. B. Meſſieurs les Souſcripteurs du mois de Juillet ſont inſtamment priés de renouveller leurs Souſcriptions de bonne heure, afin qu'on puiſſe déterminer le nombre du tirage, & faire imprimer leurs adreſſes.

L'AVANT-COUREUR, dont le ſieur *Panckoucke* eſt devenu propriétaire par acte du 4 Octobre 1773, la *Gazette de Littérature, des Sciences & des Arts*, dont il a obtenu le Privilége en date du 15 Octobre 1773, ont été réunis à ce *Journal de Politique & de Littérature.*

Ce Journal paroît le 5, 15 & 25 de chaque mois, avec la régularité la plus ſcrupuleuſe. Il a commencé le 25 Octobre 1774.

Le prix, franc de port, eſt de 18 livres. On ſouſcrit, Hôtel de Thou, rue des Poitevins; en Province, aux Bureaux des Poſtes & chez les principaux Libraires connus.

Il y a quatre époques pour le renouvellement des ſouſcriptions, Janvier, Avril, Juillet & Octobre. Le Journal formera trois volumes *in*-8. chaque année. Les mois de Janvier, Février, Mars, Avril, forment le Tome premier; Mai, Juin, Juillet, Août, le Tome ſecond; Septembre, Octobre, Novembre, Décembre, le Tome troiſième.

Il faut avoir attention d'affranchir le port des lettres & de l'argent.

Les perſonnes qui voudront faire inſérer des Livres, Eſtampes, Muſique & autres objets dans ce Journal, ſont priées de les adreſſer au Directeur du Journal, audit Hôtel de Thou, rue des Poitevins.

Digitized by Google

JOURNAL DE POLITIQUE.

TURQUIE.

De CONSTANTINOPLE, *le* 10 *Mai.*

LA nouvelle de l'échec que les Perſans avoient reçu au dernier aſſaut qu'ils avoient donné à Baſſora, a été ſuivie de bien près de celle de la priſe de cette place. Le Gouvernement ſe tait ſur cet évènement, dont il cherche à faire douter, & qui, s'il eſt vrai, n'étonnera point ceux qui ont remarqué le peu de meſures qu'il avoit priſes pour le prévenir, & ſa lenteur à ſecourir cette ville. Il s'étoit contenté d'envoyer aux Pachas voiſins des ordres qu'ils n'ont point exécutés, ou qui l'ont été mal. Pour détourner l'attention d'un peuple eſclave, mais facile à émouvoir, & alors très-dangereux, il amuſe ſon fanatiſme du ſpectacle de diverſes humiliations qu'il fait ſubir aux Chrétiens, & ſur-tout aux Grecs; le Patriarche a reçu ordre de défendre, ſous peine de la vie, à tous ceux de ſa communion de porter des bottines jaunes & des habits de couleur vive. Pendant qu'il s'occupe de ces mortifications ridicules, & qu'il les aggrave par ſa hauteur, que la ſenſibilité des Grecs augmente encore, il ne ſonge point à ce qui ſe paſſe ſur les frontières de la Perſe. Le Kurdiſtan eſt déſolé, & l'Arabie eſt, dit-on, ſoumiſe aux Perſans. Ces malheurs ſont l'effet de l'imprudence & de la foibleſſe de la Porte. Elle avoit vu par degrés diminuer ſon autorité dans quelques-unes des provinces de l'Aſie; elle ne conſervoit plus depuis long-temps qu'une ombre de puiſſance à Bagdat, dont les Pachas ſe choiſiſſoient des Kiayas qui devoient leur ſuccéder; cet uſage, en s'établiſſant, la privoit du droit de diſpoſer de ce gouvernement; elle crut que la diſpute ſurvenue entre *Omar*, Pacha de Bagdat, & le Régent de Perſe, lui fourniroit les moyens de

Digitized by Google

le recouvrer. Elle désapprouva la conduite d'*Omar*, & saisit ce prétexte de le punir, pour lui donner un successeur. *Spinaczi* qu'elle choisit pour l'exécution de ce projet, nommé au gouvernement de Bagdat, partit avec l'ordre de s'assurer de la tête & des trésors d'*Omar*, qu'il devoit envoyer au Serrail. Le vieux Pacha, instruit à tems de cette mission, essaya de mettre sa vie & ses richesses à couvert par une prompte fuite; il ne sauva que ces dernières. Poursuivi par les émissaires de *Spinaczi*, il fut atteint & massacré; ses effets avoient pris les devans & échappèrent à l'avidité de son successeur, qui, chargé de les faire passer au Sultan, les eût sans doute détournés à son profit.

C'est sur les peuples que l'avarice, revêtue de l'autorité, cherche ordinairement dans ces contrées à se dédommager de ses pertes. Les habitans de Bagdat en proie à ses vexations, détestant dans leur nouveau Gouverneur, la Porte qui le leur avoit donné, craignant qu'en recouvrant le droit de nomination à ce poste, elle n'en abusât en leur envoyant chaque année un nouveau Tyran qu'il faudroit enrichir, ont secoué le joug, & livré Bassora aux Persans; ils ont chassé *Spinaczi*, & appellé *Abdoulla*, le Kiaya de son prédécesseur, pour les gouverner. Le malheureux *Omar* avoit un Mussélim ou Lieutenant dans le Kurdistan qui dépend du Gouvernement de Bagdat; celui-ci, craignant de partager le sort de son Maître, trop entreprenant & trop hardi pour l'imiter & prendre la fuite, chercha des Protecteurs parmi les Persans, & leur offrit ses troupes & toutes les ressources du Kurdistan. C'est avec son secours qu'ils ravagent actuellement cette partie de l'Empire. La Porte toujours lente dans ses opérations & que l'expérience ne corrige point, a encore recours aux moyens qu'elle a déja employés sans succès.

Tous les Pachas des districts situés au-delà d'Iconium, ont reçu ordre d'armer des troupes & de les conduire contre l'ennemi: mais elle doit peu compter sur leur zèle & leur obéissance, tant qu'elle ne fera pas les frais de ces armemens; les lieux qui doivent les fournir sont aussi chargés de la dépense qu'ils exigeront. Les

Digitized by Google

Pachas lèveront l'argent, le retiendront & n'armeront pas un seul homme. Elle multiplie les ordres & ne sait pas les faire respecter; elle vient de donner, à l'occasion de Bagdat, un nouvel exemple d'une politique mal concertée & dangereuse; ne pouvant chasser de cette ville le Gouverneur qu'elle s'est choisi, ne pouvant non plus montrer de l'indifférence, sans montrer son impuissance & nuire à son autorité, elle a cru tout concilier en approuvant ce qu'elle ne pouvoit empêcher, & en nommant elle-même *Abdoulla*, Pacha de Bagdat; n'est-ce pas autoriser à la fois la révolte & l'usurpation?

RUSSIE.

De PÉTERSBOURG, le premier Juin.

On ne doute plus de la disgrace du Prince *Potemkin*; on connoît les marques particulières de faveur qu'il venoit, pour ainsi dire, de recevoir; les distinctions également honorables & flatteuses que lui avoient accordé les Cours de Vienne & de Berlin: l'histoire offre peut-être peu d'exemples aussi frappans de l'instabilité des faveurs des Cours; le Comte *Rosumowski*, ci-devant Gouverneur du Grand-Duc, a aussi reçu ordre de s'éloigner de la Cour. On ne dit rien encore du sujet de l'exil de l'un & de l'autre.

L'Impératrice vient de faire publier dans la partie de la Pologne, qui lui est tombée en partage, une proclamation concernant la noblesse de ces districts. Tous ceux des Gentilshommes qui ne pourront pas donner des preuves authentiques de leur noblesse, cesseront de jouir des exemptions qui y sont attachées, & seront soumis à l'avenir aux charges communes au reste des sujets.

L'Angleterre fait faire à Archangel des achats considérables de bois de construction, & de toutes les choses nécessaires à la marine que ce pays peut produire; c'est un nouveau débouché qui s'offre à l'industrie de ses habitans; ils en profitent, pour porter

Digitized by Google

à l'envi dans ce port des mats, des cordages, & toutes sortes d'agrès, dont ils font un débit avantageux.

SUÈDE.

De STOCKHOLM, le 4 Juin.

LE Conseil de Guerre continue le procès des Officiers qui ont manqué à la subordination, & qui se sont rendus coupables d'autres délits que les Loix militaires punissent avec rigueur; plusieurs ont été déja condamnés à perdre leur emploi, ou simplement leur grade; d'autres à une prison plus ou moins longue. Le Roi a daigné adoucir la Sentence de quelques-uns; le Colonel *Gullenschwan* n'a obtenu aucune faveur; son grade même devoit être un titre d'exclusion aux bontés du Souverain; son Jugement, dont on ne sait point encore le dispositif, vient d'être confirmé par Sa Majesté, qui a ordonné qu'on insérât dans le protocole de son Conseil la note suivante.

» De toutes les qualités qui conviennent à un Roi, la clémence, est celle dont je fais le plus de cas; & si *jamais la postérité* pèse dans la balance de la Justice tout ce que *j'ai fait* depuis que je tiens les rênes du Gouvernement, elle conviendra que mon cœur est naturellement porté à la pratique de cette vertu; mais il y a des bornes au-delà desquelles aucune vertu ne doit aller; & lorsque la clémence d'un Monarque couvre des fautes qui blessent la sûreté publique, ce n'est plus alors qu'une foiblesse nuisible au repos des citoyens. Cette foiblesse devient plus nuisible encore, lorsqu'elle pallie des crimes de nature à troubler la paix & l'harmonie, à violer les droits, & à attenter au repos des habitans des campagnes, de cette portion du peuple la plus foible, & qui à raison de sa foiblesse, a plus de droit à la protection spéciale du Souverain, de cette portion de citoyens dont la prospérité fait essentiellement le bonheur & la force de l'Etat. Comme ma dignité royale a été lésée par le mépris des ordres de mes Commandans, qui doivent être exécutés, comme si je les avois dictés moi-même, & auxquels cependant on a opposé l'exercice arbitraire de la puissance militaire, dont on a fait usage au mépris des loix, je violerois le serment que j'ai fait de maintenir la paix intérieure du Royaume, si je ne confirmois pas la Sentence prononcée par mon Collége royal de guerre, laquelle je déclare juste & bien-fondée. A ces

Digitized by Google

causes & autres, je confirme cet Arrêt, & tout ce qu'ont décidé à cet égard, les Comtes de *Bielke* & *Scheffer*, Sénateurs du Royaume ". GUSTAVE.

Samedi dernier, premier de ce mois, le Roi s'eſt rendu dans la plaine de Ladugaard, à la tête du Corps des Trabans, des Gardes-du-Corps, des Dragons-Légers, & d'un bataillon du Régiment de la Reine: le Régiment d'Artillerie s'y étoit rendu quelques heures auparavant. Ce camp durera ſix ſemaines; les tentes de Sa Majeſté y ſont dreſſées, & elle ſe propoſe d'y reſter juſqu'au dernier jour. Le Conſeil s'y aſſemble tous les jours en ſa préſence; on dit qu'il s'y traite des affaires importantes, dont l'appareil militaire ne peut manquer de relever encore l'intérêt.

POLOGNE.

De VARSOVIE, le 6 Juin.

LE Traité d'alliance conclu entre l'Autriche & la Ruſſie, ſemble dirigé contre les Turcs, ennemis naturels de l'une & de l'autre de ces Puiſſances, qui tour à tour & ſéparément les ont ſi ſouvent humiliés, & que leur réunion doit rendre encore plus redoutables. Ce ſont les difficultés que la Porte a apportées à l'exécution de quelques articles du dernier Traité de paix fait avec la Cour de Vienne, qui paroiſſent y avoir donné lieu. Ces conjectures, qui ne ſont pas ſans fondement, n'empêchent point que cette alliance n'inſpire ici de vives alarmes dans le parti des Magnats qui ſont oppoſés au Roi. Ils ſentent l'influence qu'auront les deux Cours ſur les affaires du Royaume, & combien il leur eſt important d'éviter de leur déplaire. Ils ne peuvent plus ſe flatter de trouver dans l'une de l'appui contre l'autre. Ceux dont les principales poſſeſſions ſe trouvent enclavées dans les diſtricts qui ont paſſé ſous la domination Autrichienne, ſe ſouviennent de la manière dont la Ruſſie en a uſé avec quelques-uns de leurs concitoyens dans les mêmes circonſtances, & ſavent qu'on pourroit les ſequeſtrer au premier mécontentement. Cette raiſon, ſi puiſſante en Pologne,

Digitized by Google

rend circonspects les Magnats les plus inquiets & les plus remuans ; les maisons des *Labomirski*, des *Czartoriski* & des *Potocki*, oublient leur première chaleur qui pourroit les ruiner, & se conduisent avec les plus grands ménagemens.

Parmi les Magnats qui ont déja répondu à l'universal du Roi & qui sont en grand nombre, il y en a peu qui soient de même opinion ; tous ont donné des conseils différens ; suites nécessaires de la diversité d'intérêts dans ce pays.

L'Ambassadeur de Russie, qui depuis quelque tems étoit à la campagne, est revenu tout-à-coup ici. Des dépêches que l'on dit être de la plus grande importance, ont précipité son retour. Dans les circonstances critiques où nous nous trouvons, à la veille d'une Diète orageuse, les moindres mouvemens fixent l'attention publique ; on soupçonne qu'il se passe quelque chose d'extraordinaire à la Cour de Pétersbourg. On craint toujours que la guerre ne s'allume dans le Nord ; on pense connoître les dispositions du Danemarck, & l'intérêt qu'il peut prendre aux affaires de ses voisins ; une petite circonstance pouvoit le faire déclarer & hâter l'incendie. On dit qu'il s'est élevé des contestations très-vives entre quelques sujets Suédois & des Norwégiens qui se disputent le droit de la pêche du Saumon à l'une des extrémités des deux Royaumes. De moindres motifs ont quelquefois mis les Empires en combustion. On assure cependant que les deux Souverains ont nommé des Commissaires pour régler les limites en litige.

L'importance qu'on devoit nécessairement attacher au voyage du Prince *Henri de Prusse* à Pétersbourg, augmente encore par les suites qu'il doit avoir, s'il faut en croire un bruit qui se répand & que les circonstances semblent accréditer. Le Grand-Duc se rendra à Berlin, où le Feld-Maréchal Comte de *Romanzow* doit l'accompagner. Quelques Politiques pensent que ce voyage a pour unique objet de prévenir une rupture entre la Russie & la Suède ; d'autres qui ne se croient pas moins bien instruits, soupçonnent

Digitized by Google

que les affaires de la Pologne n'y entrent pas pour peu de chose.

On débite auſſi que l'Impératrice de Ruſſie a enfin renoncé à toute ſouveraineté dans la Crimée ; & que le Grand-Seigneur, pour l'en dédommager, lui a accordé de grands avantages pour le commerce de ſes ſujets dans l'Empire Ottomán, & a confirmé la ceſſion de tous les ports & fortereſſes dont les Ruſſes ſont actuellement en poſſeſſion dans cette preſqu'iſle ; mais toutes ces nouvelles ont grand beſoin de confirmation. L'Impératrice ne perdroit rien, & ſes ſujets gagneroient beaucoup à ces arrangemens. Son déſiſtement ſeroit illuſoire ; on eſt ce que l'on veut dans un pays, lorſqu'on eſt maître de ſes ports principaux & des principales fortereſſes.

La ville de Dantzick, après beaucoup de diſcuſſions ou plutôt de débats au ſujet de la Députation qu'il s'agiſſoit d'envoyer ici, vient enfin de ſe décider. La Députation aura lieu, ſi on ne change pas encore d'opinion d'ici au tems du départ des Députés, & ſera compoſée d'un Bourguemeſtre, d'un Sénateur du Petit-Conſeil, de deux Echevins & de quatre perſonnes de la troiſième claſſe.

La ville de Wilna vient déprouver deux fléaux terribles qui ſe ſont ſuivis de près, & qui l'ont dévaſtée. La Vilia, après une pluie exceſſive, accompagnée d'un tourbillon des plus violens, a crû tout-à-coup avec tant de force & de rapidité, que tout le fauxbourg, nommé *Antokole*, a été ſubmergé. L'Egliſe de Sainte-Thérèſe a été totalement dégradée, & le toît entraîné dans le lit de la rivière. Un magaſin de deux étages a croulé entiérement, & toutes les maiſons ſont conſidérablement endommagées. Il n'y avoit que cinq jours que les eaux s'étoient retirées ; on commençoit à réparer les dégats qu'elles avoient fait, lorſque le feu en a cauſé de nouveaux ; il a réduit en cendres toute la partie du fauxbourg, ſituée ſur la droite, hors de la porte Saint-Sauveur. L'Egliſe & un Couvent d'Auguſtins, un Couvent de Sœurs-griſes, le moulin de l'Evêque, & pluſieurs autres bâtimens voiſins, ont été entiérement conſumés.

Digitized by Google

La grande affaire des Juifs du fauxbourg de Casimir de Cracowie a été jugée par le Vice-Chancelier de Pologne, & jugée à leur désavantage, comme on s'y attendoit. Il leur est défendu de laisser aucune marchandise dans l'enceinte de la ville, sous peine de confiscation; & ils sont condamnés à payer tous les frais du procès. On dit qu'ils espèrent quelque adoucissement pour l'avenir, dans les nouvelles résolutions qui vont se prendre dans la Diète prochaine. Ils se proposent du moins de le solliciter; cela dépend de l'appui qu'ils trouveront, & peut-être de l'argent qu'ils chercheront sans doute à répandre.

ALLEMAGNE.

De VIENNE, le 12 Juin.

SA Majesté Impériale & Royale a assisté, au commencement de ce mois, aux examens des Ecoles Normales, & a paru fort satisfaite de ce nouvel institut.

Ce pays est infesté de brigands depuis quelque tems; il faut que leur bande soit considérable; elle a osé dernièrement, à ce qu'on assure, attaquer l'Empereur même sur le chemin qui conduit d'ici à Laxembourg. On en a déja arrêté un grand nombre; & quarante, faisant, à ce qu'on croit, partie de cette bande, viennent d'être conduits dans nos prisons.

On prétend que la Cour de Londres a fait passer à la Régence de Hanovre, l'ordre exprès d'armer & de faire partir incessamment pour l'Amérique, un nouveau corps de 8 bataillons de troupes de cet Electorat. On leur promet des avantages considérables; mais ils ne paroissent pas, dit-on, être du goût de tout le monde; on a reçu d'ailleurs des nouvelles des Colonies Angloises, qui ne sont rien moins que propres à enflammer le zèle des hommes qu'on y fait passer.

On dit qu'à la première apparition des Troupes Allemandes en Amérique, le Congrès a fait publier un manifeste qui a donné lieu à beaucoup de désertions. Après avoir représenté qu'il sera toujours difficile à l'Angleterre de subjuguer les Colonies, quelque secours qu'elle puisse tirer de son propre sein

Digitized by Google

ou de l'étranger, le Congrès déclare aux corps de Troupes auxiliaires déja sur les lieux, & à ceux qui s'y rendront encore, qu'il n'y a d'autre parti à prendre pour eux, que d'opter, entre une mort ou une fortune certaine. Les étrangers, ajoute-t-il dans ce manifeste, n'ont aucun intérêt à notre querelle; outre qu'ils s'exposent inutilement au danger de périr de faim & de misère dans des contrées où la Grande-Bretagne n'est pas en état de leur procurer les choses les plus nécessaires, ils se dévouent encore gratuitement aux périls d'une guerre qui ne sauroit jamais leur être favorable; les Colons ont résolu de ne leur faire aucun quartier, & tous, soit blessés, soit prisonniers, seront infailliblement mis à mort. Comme, d'un autre côté, le Congrès ne sauroit en vouloir à des gens qui ont été forcés de se mêler d'une querelle qui leur est étrangère, il offre à ceux de ces derniers qui voudront mettre bas les armes, & se ranger du côté des Colons, dix années de franchises réelle & personnelle, avec autant de terre qu'ils pourront en avoir besoin pour eux & leurs familles, & toutes les prérogatives dont jouissent les sujets nés en Amérique. On met à prix la tête de tous ceux qui refuseront de prendre ce parti. Ce manifeste contient d'autres détails sur ce qui a donné lieu à cette guerre, il est signé, *J. Hancok*, Président du Congrès général.

Un habile Méchanicien, vient, dit-on, d'inventer à Hambourg un Automate très-curieux. C'est une Danseuse qui exécute tous les sauts périlleux des Danseurs de corde les plus habiles. Elle pèse 200 liv.

Leurs Majestés Impériales & Royales, touchées de l'évènement funeste qui a réduit en cendres la ville de Waraſdin, Capitale de l'Esclavonie, ont fait distribuer aux malheureux incendiés des sommes considérables à titre de prêt, pour huit ans, sans intérêt. Leur intention est que ces sommes servent à la reconstruction des maisons, & aux plus pressans besoins des habitans. La Régence qui étoit établie en cette Ville, a été transférée, par décret du 17 du mois dernier, à Agram, où elle sera fixée pour toujours.

L'Empereur vient d'abolir la peine de mort infligée

Digitized by Google

jusqu'à présent aux déserteurs. Ils seront à l'avenir enfermés dans des forteresses, où ils travailleront pendant quelques années.

ITALIE.

De ROME, *le 6 Juin.*

Le procès des Francs-Maçons, arrêtés à Naples il y a quelque tems, & détenus étroitement, n'est pas encore fini : les protecteurs puissans, qui se sont intéressés pour eux, n'ont rien obtenu. La Cour d'Espagne qu'on avoit instruite de cet évènement, & dont on avoit demandé les ordres, vient de les envoyer ; ils sont de transporter en Sicile toute la loge prisonnière, pour y être jugée par le Tribunal *della Monarchia.*

Les faiseurs de prodiges s'étoient fort multipliés depuis quelques années, sur-tout parmi les personnes du sexe : la nature de leurs prédictions & de leurs miracles annoncent assez la source de leurs inspirations. Le saint Office, auquel on les avoit déférés, a fait le procès de plusieurs dont nous avons annoncé les jugemens. Il vient de rendre une nouvelle Sentence contre la Prophéresse de *Frascati* (*Marie-Anne-Paolucci d'Orviette*), *celle-ci* est condamnée à cinq années de prison : il lui est défendu de se mêler de prophétiser à l'avenir, de faire des prodiges, d'avoir des visions & des ravissemens. Cette fille est âgée de 40 ans. Sa Sentence a été imprimée, publiée & affichée.

On a enrôlé ici 200 Soldats pour Malthe ; une partie a été conduite dans cette isle par le Commandeur de Caros, Commandant des armes à Civita-Vecchia ; le reste s'est embarqué presque en même-tems pour la même destination. On croit que cette augmentation de troupes est occasionnée par la prochaine tenue du chapitre général, où elles seront chargées du maintien du bon ordre.

Le nouveau Cardinal *Archinto*, pour témoigner sa reconnoissance au Souverain Pontife, vient de lui faire présent d'un calice d'or d'un travail singulier, & d'une patène de même métal.

Digitized by Google

On se rappelle que l'Abbé *Gerrieri*, accusé d'assassinat en la personne de M. *Constantini*, avoit été condamné à dix ans de galère : le Pape a commué cette peine en celle du même nombre d'années de prison au château Saint-Ange.

Un Imprimeur de Florence a été chargé dernièrement d'imprimer un Livre dans lequel l'Auteur s'élève de la manière la plus indécente contre la Bulle de suppression des Jésuites, contre les Souverains qui l'ont sollicitée, contre le Pontife qui l'a publiée. L'Imprimeur, qui vraisemblablement ne lit jamais les Ouvrages qu'on lui présente, ne s'est apperçu du but de celui-ci qu'après l'impression. Effrayé du danger qu'il couroit, il a été se jetter aux pieds du Grand-Duc, il a confessé sa faute, & obtenu grace. Il avoit fait porter avec lui tous les exemplaires de ce libelle, qui ont été sur-le-champ brûlés par la main du bourreau. On fait des recherches pour découvrir l'Auteur ; mais on assure d'avance que ce n'est pas un Jésuite.

Mad. la Duchesse *de Chartres* est arrivée ici hier fort tard. Elle étoit attendue dès la veille, & le Cardinal *de Bernis* avoit fait les plus grands préparatifs pour la recevoir. S. A. S. ne restera en cette ville que cinq ou six jours : elle prendra ensuite la route de Naples.

L'accident le plus funeste vient de répandre la consternation dans la ville de Mantoue. Un riche Juif célébroit ses fiançailles ; il donnoit à cette occasion un bal dans une salle au troisième étage d'une grande maison ; plus de 200 personnes y étoient rassemblées. Tout-à-coup, le plancher surchargé, s'enfonça, & tomba avec toute la compagnie sur le second, qui ne put résister au choc, non plus que le premier, ni les voûtes des caves : tous ceux qui se trouvèrent dans cette maison, tant dans la salle du bal que dans les étages inférieurs, furent ensevelis & écrasés en partie sous les ruines. Parmi soixante-cinq personnes de l'un & de l'autre sexe qui ont été retirées mortes, on compte la fiancée & sa mere. Il y en a beaucoup qui ont été blessées de manière à ne laisser que fort peu d'espérance. Il en meurt tous les jours quelques-unes. Aucun Chrétien, quoiqu'il y en eût plusieurs d'invités, ne s'est

Digitized by Google

trouvé dans cette catastrophe. Le fiancé que des affaires avoit heureusement retenu loin de la maison, n'étoit pas encore arrivé.

ESPAGNE.

De MADRID, le 21 Mai.

Le Roi a nommé à la charge d'Adjudant-Major-Général au département du Ferrol, *Don Antonio del real y Lombardon*, Capitaine de frégate, & à celle de Major-Général de la flotte de Cadix, *Don Antonio Mesia de la Cerda*, Lieutenant de vaisseau.

Nous avons dit dans notre dernier Journal, que l'Infant Don *Louis* se disposoit à un voyage de long cours. Ce voyage n'est plus un mystère actuellement : mais il ne le conduira pas fort loin : ce Prince se retire simplement de la Cour, & va faire sa résidence à Talavera de la Reyna, à dix-neuf lieues de cette Capitale. Il y épousera, vers la fin de ce mois, Mademoiselle *Marie-Thérèse de Vallabriga Rosas*, Arragonoise, âgée de 18 ans, fille d'un Capitaine de Cavalerie, sœur du Comte actuel de Torre-Seca, Marquis de la Compuesta, & nièce de la Marquise de *Saint-Léonard*, qui l'a élevée avec le plus grand soin. Cette Princesse ne sera point reconnue & ne pourra jamais paroître à la Cour : elle portera le nom de Comtesse de *Chmihon*, *Guadilla* & *Villaviciosa*, terres appartenantes à l'Infant Don *Louis* : elle en jouira pendant sa vie, & après elle ses enfans, si elle en a.

ANGLETERRE.

De LONDRES, le 18 Juin.

La même incertitude règne toujours sur la véritable situation des affaires en Amérique. Tout ce dont on ne paroît plus douter, c'est qu'elle est fort critique. Le Gouvernement sent, dit-on, la nécessité d'y envoyer un plus grand nombre de troupes : il semble faire plus d'attention aux alarmes publiques, & commencer à

Digitized by Google

moins cacher les ſiennes : mais en avouant que cette campagne eſt à peu-près perdue pour les opérations de l'armée Royale, car il n'en eſt pas de même de celles des Américains ; en convenant que tout ce qu'on a déja raſſemblé, & tout ce qu'on pourra raſſembler encore de forces étrangères, ſera inſuffiſant ; il aſſure qu'il a un moyen tout prêt pour remédier à ces inconvéniens ; & ce moyen, à ce qu'on prétend, eſt de céder le Canada à la France. On donne à ce projet deux grands motifs : 1°. une des clauſes de la ceſſion doit être que les François ne ſe mêleront point de la guerre actuelle de l'Amérique. 2°. Leur voiſinage contiendra les Américains, & leur apprendra à reſpecter la Métropole, comme ils l'ont toujours fait tant que la France a été en poſſeſſion du Canada. Voilà les raiſons du jour : demain on en préſentera ſans doute d'autres.

Quant au ſupplément de troupes, dont cet arrangement ne diminue pas le beſoin, on en a de toutes prêtes en Hollande & à Hanovre ; on en tirera de quelques autres Etats, où, dit-on, l'on ne demande pas mieux que d'en fournir aux Anglois pour les aider à ſoumettre des ſujets rebelles. On eſt occupé dans l'Electorat de Hanovre à former, ſans délai, huit bataillons qui vont s'embarquer au premier jour. La Hollande ne donnera pas ſes brigades Ecoſſoiſes : des raiſons particulières l'en empêchent ; mais les Etats-Généraux ont permis au Prince *de Waldeck* de tirer quatre hommes par compagnie des quatre bataillons qu'il a au ſervice de la République, pour en compoſer un corps d'élite qui s'embarquera auſſi inceſſamment.

Comme il eſt d'une néceſſité indiſpenſable d'augmenter auſſi les forces militaires en Angleterre & en Irlande, rien n'empêchera alors, qu'en cas de beſoin, on ne faſſe paſſer dans l'un ou l'autre de ces Royaumes la brigade Ecoſſoiſe, que la Hollande cédera volontiers. On verra auſſi à lever quelques troupes nationales pour mettre le pays en ſûreté, prévenir les clameurs, & ſur-tout les réflexions que l'on pourroit faire ſur la conduite du Miniſtère, ſi les Puiſſances voiſines, malgré les diſpoſitions pacifiques qu'elles affectent, venoient à former quelque entrepriſe ſur ces Royaumes ou ſur nos établiſſemens du dehors.

Digitized by Google

On a envoyé des ordres à Portſmouth pour faire partir ſur-le-champ quatre vaiſſeaux de guerre qui doivent aller joindre la flotte de l'Amiral *Rodney* à Gibraltar : ils auroient déja mis à la voile, ſi l'on avoit pu trouver les matelots néceſſaires. Ce qu'on croit trouver plus facilement, c'eſt un bon nombre de charpentiers, calefats & maréchaux, qu'on ſe propoſe d'envoyer à Halifax : leur paye ſera celle d'un aide-charpentier de vaiſſeau de 50 canons, qui eſt d'une livre 12 ſols ſterl. par mois : on leur donnera de plus 2 ſols 6 den. ſterl. par jour lorſqu'ils travailleront.

Mais ce qui doit ſur-tout donner du poids & de la conſiſtance aux arrangemens du Miniſtère, c'eſt qu'il eſt arrivé ici depuis peu un courier de Vienne avec des dépêches de cette Cour : il s'eſt tenu le 15, à cette occaſion, un Conſeil du cabinet. Il eſt queſtion d'un traité entre les Cours d'Autriche, de Ruſſie & de Londres ; & ce traité doit avoir pour baſe une alliance offenſive & défenſive. Voilà donc l'Angleterre à l'abri des entrepriſes de ſes ennemis naturels & de tous autres. Tels ſont les bruits que répandent les partiſans du Gouvernement. Le parti de l'Oppoſition ne manque pas de les combattre par ſes réflexions ordinaires.

D'abord, dit-on, ce traité, en le ſuppoſant effectué, n'influe en rien ſur la balance politique de l'Europe : on ne peut point ſuppoſer que ces trois Puiſſances penſent à détruire le ſyſtême établi. Il eſt donc très-indifférent pour la ſituation des affaires de la Métropole en Amérique. On a de la Nouvelle-Yorck une lettre authentique qui ne laiſſe plus douter des diſpoſitions des Colonies. Elle eſt datée du 18 Avril dernier ; elle porte que pluſieurs Américains choiſis parmi les perſonnes les plus diſtinguées, s'étoient embarqués le 16 à bord d'un vaiſſeau armé. Ils ſont chargés de la part du Congrès de porter des propoſitions aux Cours de France, d'Eſpagne, de Portugal, & aux Etats de Hollande, pour les inviter à faire le commerce avec les Américains : ils doivent en même-tems s'être choiſi un protecteur. Une fois indépendans, que fera la Grande-Bretagne contre eux?

On diroit envain qu'on préviendra cet évènement ſi le projet en eſt réellement arrêté : les Américains d'ail-

Digitized by Google

leurs ne paroiſſent que trop en état de le mettre à exécution. Nos troupes ne pourront point agir cette campagne ; elles périront vraiſemblablement de misère avant l'ouverture de la ſuivante. Le Général *Howe* n'a pu reſter à Halifax. Contraint de ſe remettre en mer ſans proviſions, ſans ſavoir où aller débarquer, il a perdu, ſi l'on en croit le bruit public, cinq vaiſſeaux de tranſport chargés de troupes, que le Commodore *Hopkins* lui a enlevés. Le Congrès a ordonné à ſes corſaires de rançonner, ſans exception, tous les vaiſſeaux Anglois dont ils pourront s'emparer, ſur le pied de la moitié de leurs cargaiſons, & de prendre des ôtages pour ſûreté du paiement. Ils ont ordre de ſaiſir les cargaiſons entières, & de couler à fond les bâtimens, lorſque cette capitulation ſera refuſée. Le Général *M' Donald*, & quelques autres Officiers qui avoient fait de nouvelles levées en faveur du Gouvernement dans les parties reculées de la Caroline ſeptentrionale, ont été totalement défaits. Pluſieurs Officiers Royaliſtes ont été tués, & le ſieur *M' Donald* a perdu la liberté. Les Américains ont encore gagné dans cette action environ huit cens fuſils que nos troupes ont jettés pour être moins embarraſſées dans leur fuite.

D'un autre côté, ſi nous négocions avec différentes Puiſſances de l'Europe pour nous procurer des ſecours étrangers, les Colonies ont trouvé le moyen d'intéreſſer les Indiens à leur cauſe ; les Chefs, les Guerriers de pluſieurs Tribus, viennent d'être préſentés au Congrès par le Major *Rogers*, qui avoit été chargé de cette négociation, que ſon zèle a fait réuſſir. Un grand nombre de Sauvages des établiſſemens de derrière, ſont déjà en marche pour joindre l'Armée Provinciale. Un de leurs Guerriers leur a adreſſé un diſcours, dans lequel il leur a dit, entre autres choſes, « que puiſque le grand Roi (le Roi d'Angleterre) » troubloit la tranquillité des Colons, leurs alliés & » leurs amis, il croyoit que les braves Sauvages de » l'Amérique ne poſeroient la hache que lorſque tous » les Tyrans de la grande Bretagne auroient été chaſſés » de ce Pays de liberté «. Qu'on joigne à tout cela la proclamation publiée par le Congrès, à la première

Digitized by Google

apparition des Troupes Allemandes, & qu'on juge si dans l'espace d'un an, il en restera beaucoup qui aient préféré les dangers & la misère, à l'aisance & au bien-être qu'on leur offre.

Quant au Canada, l'idée de le céder à la France, ajoute l'Opposition, ne peut avoir d'autre but que celui de prévenir les Américains, qui, selon les bruits qui s'étoient répandus, il y a quelques tems, l'avoient déja offert à cette Puissance. Peut-être ne veut-on aussi par ce projet, dont le fondement est douteux, que fournir un aliment vague à la curiosité du peuple, & l'empêcher de se fixer sur ce qui se passe dans l'Inde. Depuis quelques années il est dans une grande erreur, relativement à la situation du commerce de nos rivaux dans cette partie du Monde. Parce qu'il n'y a plus de Compagnie Françoise des Indes, on s'est hâté d'en conclure qu'il n'y a plus de François dans l'Inde. On paroît ignorer que les établissemens de la Compagnie existent entre les mains de la Couronne, qui les entretient, les munit & y conserve des garnisons plus fortes & mieux composées qu'elles n'étoient avant son abolition. L'entrée de l'Indostan est constamment ouverte aux Troupes Françoises, qui se sont avancées actuellement dans tous les territoires voisins des Provinces Angloises du Bengale. On ne fait pas attention non plus à des établissemens d'une plus grande importance encore; ce sont ceux des Isles de France, de Bourbon & de Madagascar; ils sont au plus haut point de prospérité. Outre qu'on en exporte une infinité d'articles précieux, & particulièrement du café, les Vaisseaux François qui vont aux Indes, ou qui en viennent, y trouvent dans toutes les saisons, des secours & des rafraîchissemens, qui manquent aux nôtres, aussi-tôt qu'ils ont passé le Cap de Bonne-Espérance. Ces Isles sont d'ailleurs si bien fortifiées, que cette seule raison détermina M. *Pitt* à renoncer au projet qu'il avoit formé de les attaquer pendant la dernière guerre; & depuis cette époque on y a ajouté un grand nombre d'ouvrages, par ordre du Duc de Choiseul, lorsqu'il y assembla trente-six mille hommes dans un moment, où tout annonçoit une rupture

Digitized by Google

rupture entre les deux Puissances ; son dessein étoit de commencer les opérations par la conquête des établissemens de la Grande-Bretagne dans l'Inde. Si la guerre recommence, comme on a lieu de le craindre, tôt ou tard, ces Isles mettent la France en état de former de pareils projets, avec plus d'espérance encore de les voir réussir.

Quelque résolution que le Gouvernement prenne relativement au Canada, continue le parti de l'Opposition, il devroit commencer par s'assurer qu'il en est encore le maître. L'armée Américaine, retranchée à quelques lieues de Québec, a été renforcée par des détachemens de celle de Washington : elle est actuellement composée de plus de 11, 000 hommes ; & les dernières nouvelles venues de ce pays, annoncent toutes que le Colonel *Arnold* avoit décidé d'aller attaquer sur-le-champ la citadelle, par quatre endroits différens. L'armée Royale réussira-t-elle toujours à le repousser ?

Telles sont les discussions actuelles des deux partis. C'est au tems & aux évènemens à fixer de quel côté est la raison.

FRANCE.

De VERSAILLES, le premier Juillet.

La Cour est encore à Marly. Madame la Comtesse d'*Artois* est partie d'ici pour s'y rendre, le 16, la santé de Mgr. le Comte d'*Artois* étant presque entièrement rétablie.

Monsieur est aussi attaqué de la rougeole. Ce Prince a senti la première indisposition le 19 à Marly : il est revenu ici le même jour, accompagné de *Madame*. Il est aussi actuellement dans un état à dissiper l'inquiétude.

Le Roi a rendu à M. *le Noir*, la charge de Lieutenant-Général de Police. Ce Magistrat a eu l'honneur d'être présenté le 14, & de faire à ce sujet ses remercimens à sa Majesté.

Sa Majesté a accordé l'Abbaye de Mont-Saint-Quentin, Ordre de S. Benoît, diocèse de Noyon, à l'Archevêque de Bordeaux, & celle de Bois-Aubry,

Digitized by Google

même ordre, diocèse de Tours, à l'Abbé *Batteux*, de l'Académie Françoise.

Le 23, l'Archevêque de Babylone, (*Dom Jean-Baptiste Miroudot de Saint-Farjeux*,) Consul de France à Bagdat, a été sacré dans l'église paroissiale de S. Louis, par l'Archevêque de Besançon, assisté de l'ancien Evêque de Troyes, & de celui de Tricomie.

Le 24, Madame *Adélaïde* de France, Madame *Victoire* & Madame *Sophie*, sont parties d'ici pour aller coucher à la Muette; le lendemain ces trois Princesses se sont rendues à Saint-Denis, pour assister au service solemnel, qui a été célébré dans l'Abbaye Royale, à l'occasion de l'anniversaire de la feue Reine. Les principaux Officiers de feue Sa Majesté s'y sont trouvés.

De PARIS, *le premier Juillet.*

La Reine & Mgr. le Comte *d'Artois* ont honoré de leur présence, Samedi 29, la seconde représentation *des Mariages Samnites*, aux Italiens.

L'Académie des Jeux Floraux de Toulouse avertit, qu'indépendamment des prix qu'elle a coutume de distribuer à différens Ouvrages dont le choix des sujets est libre, elle destine une Eglantine d'or, de la valeur de 450 liv., à l'*Eloge de Guy du Faur de Pibrac, Chancelier de Henri III.* Les Mémoires doivent être remis dans les quinze premiers jours de Février, au sieur *Delpy*, Secrétaire perpétuel de cette Académie. Les Auteurs enverront trois copies lisibles de leur ouvrage, dans la forme ordinaire.

L'Automne prochaine verra renouveller ici les courses de chevaux. Plusieurs Seigneurs se disposent à ce noble exercice. Ils ont acheté des coureurs à des prix considérables. Mgr. le Comte d'Artois en a fait venir un d'Angleterre, qui coûte, dit-on 1700 louis d'or. On ne permet à personne de le voir, & il est gardé avec le plus grand soin. Il ne sera connu que le jour de la première course. Il est toujours couvert & masqué. Nous avons déja fait, sur cet exercice, des réflexions, que l'amour & la gloire de la nation nous ont inspirées: nous n'en ajouterons ici aucune. Il faut espérer

Digitized by Google

que dans la ſuite nos haras fourniront eux-mêmes les coureurs qu'on fait venir actuellement à ſi grands frais.

On mande de Leipſick, qu'on y a publié la Liſte des prix que Sa Majeſté Pruſſienne deſtine aux perſonnes qui ſe ſeront le plus diſtinguées dans différens objets de commerce, d'économie & d'induſtrie. Ces prix ſont au nombre de 50, & de la valeur depuis 8 juſqu'à 200 rixd. On ne peut qu'applaudir aux motifs qui ont engagé le Souverain à exciter ainſi l'émulation parmi ſes ſujets : ils en eſpèrent les plus grands avantages. Voici quelques-uns des principaux objets ſur leſquels le Gouvernement a porté ſes regards. Dabord, il aſſigne une prime de 31 rixd. 6 gr. à celui qui produira pour la première fois, au moins ſix livres de ſoie dévidée provenant des vers qu'il aura élevés. Il promet 20 rixdalers à chacun des cinq Foreſtiers qui auront à la fin de cette année ſemé le plus de ſemence d'arbre; un prix de 35 rixd. pour chacune des deux perſonnes qui auront fait une pièce de dentelle, dont la qualité, le deſſin & le goût approcheront le plus de celle du Brabant. Un prix de 30 rixd. à chacun des quatre ſujets qui pendant une année auront recueilli & fait filer le plus de lin de leur cru. 100 rixd. pour celui qui aura découvert une nouvelle veine de kobold dans le Comté de Glatz en Siléſie; enfin d'autres prix plus ou moins conſidérables pour l'encouragement des haras, du blanchîment des toiles à la Hollandoiſe, de l'agriculture par le moyen du fumier, du partage des Communes, de la plantation des chênes, de l'établiſſement de haies d'épines blanches, ou noires, ou de hêtre, du débit des fabrications de laine du pays, de la filature de la laine des brebis qu'on aura élevées ſoi-même, de la culture du mûrier, de l'augmentation du fourrage & de la culture du houblon, du ſaule, des prairies artificielles, des allées ſur les grands chemins, &c.

On lit dans les affiches du Mans, N°. 26, une lettre prétendue écrite de Paris, qui peut donner une idée de la manière dont on penſe de nos modes dans les provinces, où, quoiqu'on s'en moque, on ne laiſſe pas de les adopter.

Digitized by Google

» Si les jeunes gens du sexe masculin, sont assujettis à l'étude de la langue Latine, les Demoiselles qui désirent figurer dans le monde, ont une étude à faire au moins aussi difficile; celle du langage, de la toilette & de l'habillement. C'est dommage que ce langage ne soit que momentané, & que son peu de durée ne donne pas le tems d'imprimer un Dictionnaire pour en faciliter l'intelligence. C'est en faveur des Dames & Demoiselles du bon ton, qui honorent nos feuilles de leurs regards, que nous allons insérer ici la copie d'une lettre de Paris à ce sujet.

Les Dames se coëffent toujours très-haut, le toupet en avant & les racines des cheveux coupées en vergettes; le point que le toupet fait en avant sur le front, s'appelle *physionomie:* les boucles qui accompagnent ce toupet sont très-grosses & séparées, on les appelle *attention;* elles mettent des bonnets fort grands, garnis de fleurs & de rubans Anglois. Derrière le bonnet est un assemblage de panaches de différentes couleurs, soutenus par un anneau de diamans, qu'elles ne mettent plus sur la tête. Le nombre des bonnets à la mode est très-considérable: on en compte deux cens de différentes espèces, depuis la somme de 10 liv. jusqu'à 100 liv. Les panaches sont d'une grandeur prodigieuse; & lorsqu'ils sont blancs, on y joint une plume de la couleur de la robe, ou bien noire.

La robe de la couleur la plus à la mode, est appellée *cheveux de la Reine.* A celle-là succède la couleur puce: on porte les robes garnies de la même étoffe: le satin paille à boyau est surtout fort en vogue; on les garnit de différentes façons, soit en gaze, soit en dentelle ou fourrure: on compte 150 espèces de garnitures; ensuite viennent les satins brochés & peints, qui ont chacun un nom: les plus à la mode sont couleur de soupir étouffé: les verd de pomme rayé de blanc, ont aussi un grand succès: on les nomme *vive bergère:* on porte les rubans qui tranchent le plus. Voici les noms de quelques garnitures; les plaintes indiscrètes, la grande réputation, l'insensible, le desir marqué; il y en a à la préférence, aux vapeurs, au doux sourire, à l'agitation, aux regrets, à la composition honnête, &c. Les paniers sont petits, mais épais par le haut: les souliers sont constamment couleur de puce, ou des cheveux de la Reine: c'est dans cette parure que se distingue sur-tout la magnificence des Dames; ils sont brodés en diamans, & on n'en porte presque plus ailleurs; aussi rien n'est si beau que les pieds d'une femme, quand même elle ne seroit pas jolie. Les Dames aujourd'hui n'osent se montrer que lorsqu'elles ont les pieds comme un écrin: les souliers sont étroits & longs, la raie de derrière est garnie d'émeraudes; on l'appelle *le venez-y-voir:* les mantes sont bannies, on porte pour fichu une palatine de duvet de cygne, qu'on appelle *un chat;* chaque femme a un chat sur le col; derrière

Digitized by Google

les épaules, elles ont une machine de dentelle, de gaze, ou de blonde, fort plissée, qu'on appelle *Archiducheſſe*, ou *Médicis*, *Henri IV*, ou *collet monté*. Les rubans les plus à la mode s'appellent *attention*, *marque d'eſpoir*, *œil abbatu*, *ſoupir de Vénus*, *un inſtant*, *une conviction*.

Madame*** étoit dernièrement à l'Opéra avec une robe ſoupir étouffé, ornée de regrets ſuperflus, avec un point au milieu, de candeur parfaite, une attention marquée, des ſouliers des cheveux de la Reine, brodés en diamans en coups perfides, & le venez-y-voir en émeraudes; friſée en ſentimens ſoutenus, avec un bonnet de conquête aſſurée, garni de plumes volages, avec des rubans d'œil abbatu, ayant un chat ſur les épaules, couleur de gens nouvellement arrivés, derrière une Médicis, montée en bienſéance avec un déſeſpoir d'opale, & un manchon d'agitation momentanée «.

» Parmi des captifs rachetés en Barbarie & arrivés depuis peu à Vienne étoit un Eſpagnol dont l'air vénérable, & les cheveux blanchis dans l'eſclavage, émurent » la ſenſibilité du Major de la garniſon. Cet Officier étoit » d'origine Eſpagnole & marié à Vienne où il avoit » monté de grade en grade à la majorité. Son épouſe » belle & vertueuſe, d'une famille honnête mais peu » fortunée, lui avoit donné un fils & deux filles dont » elle ſoignoit l'éducation. L'une de ces aimables ſœurs » étoit promiſe à un jeune Officier, & ſon cœur s'étoit » rendu ſi docilement aux ordres paternels qu'on pour» roit, *dans un Roman*, ſe permettre d'anticiper la capi» tulation.

» Tout convenoit, le rang, l'âge & le goût; on étoit » loin de penſer qu'un changement ſubit de fortune » pût renverſer les projets des amans, & encore moins » qu'un captif arrivé de Barbarie en pût être la cauſe.

» Le Major, brave Officier, bon époux & bon père, » ne pouvoit pas être compatriote indifférent; il écou» toit avec tant d'intérêt le récit des malheurs de » l'eſclave Eſpagnol, que celui-ci enhardi par les » témoignages de bonté qu'il recevoit de l'Officier, lui » demande ſon nom; — je ſuis Eſpagnol comme vous, » reſpectable vieillard. Mon nom eſt *Valeſco*. — *Valeſco*, » dit l'Eſclave, j'ai connu en Eſpagne un riche Seigneur » de ce nom. Il étoit d'un grand âge & ſe plaignoit » du ſort qui lui avoit ſucceſſivement enlevé toute

Digitized by Google

» ſa famille. Son plus proche héritier étoit un enfant » dont le père forcé d'abandonner ſa fortune aux In- » quiſiteurs s'étoit expatrié ; nous étions du même » âge, ſon fils ſeroit du vôtre... Si c'étoit vous, mon » généreux compatriote ! ah ! de grace, contez-moi vos » avantures. Quels épiſodes pour nos tendres Roman- » ciers, & vous MM. les *Auteurs Dramatiques* con- » venez que vous avez là un bel acte d'expoſition.

» On s'explique, on s'informe & l'on s'aſſure enfin » que le Major *Valeſco* eſt le plus proche parent du » riche Seigneur Eſpagnol.

» Le Prince de *Kaunitz*, Chancelier d'Etat, informé » de cet évènement, dépêche un Courier en Eſpagne, » & le captif eſt chargé de l'accompagner. Qu'on ſe » figure pendant ce temps, l'inquiétude des jeunes » amans, leurs beaux combats de généroſité, & l'on » trouvera bien la matière d'un deuxième acte. Les » Poëtes à cinq actes voudront en faire deux, parce » que, diront-ils, ils faut le temps au Courier de ſe » rendre à Madrid & de revenir à Vienne ; mais qu'ils » prennent garde que la ſituation ne changeant pas, le » défaut d'action ne donne beau jeu à la cabale.

» Le Courier, l'Eſclave & l'Exécuteur teſtamentaire » du parent de *Valeſco* arrivent chez le Chancelier. » On députe vers le Major qui reçoit avec la nouvel- » le de la mort de ſon parent, le teſtament par lequel » tout ſon bien lui étoit conſervé.

» Le Prince de *Lichtenſtein* préſent à la lecture des ti- » tres, ſe joint au Chancelier pour complimenter *Va- » leſco* comme Grand-d'Eſpagne de la première claſſe & » poſſeſſeur d'un revenu de quatre tonnes d'or.

» Quel ſera le dénouement & comment remplir l'in- » tervalle qui ſe trouve entre le jeune Officier & ſa » tendre amante ? Les Eſpagnols ſont fiers... La fille » d'un Grand-d'Eſpagne mariée à un ſimple Lieute- » nant... Tout eſt-il rompu ? Non ! *Valeſco* n'a point » appris dans les camps l'étiquette des Cours ; il ne » ſait point profiter d'un incident pour manquer à ſes » promeſſes. Il aime ſa fille, ſa fille eſt ſenſible à l'a- » mour du jeune Officier Autrichien ; *Valeſco* les unit, » part pour recueillir ſon immenſe fortune, & ſe pro-

Digitized by Google

» poſe de revenir en jouir à Vienne ; il ne pourroit » pas vivre dans un pays où ſon père a été perſé- » cuté. (*Gazette des Deux-Ponts*).

Un voyageur Anglois a donné ces jours derniers, au pont de Beauvoiſin, une ſcène aſſez ſingulière pour un homme de ſa nation, qui devroit être accoutumé aux viſites des commis de douane, puiſque ſon pays en eſt hériſſé. Cet Anglois arrivé ſur la frontière, fut conduit à la douane pour être préſent à la viſite que les employés devoient faire de ſes bagages : il avoit dans ſa malle environ trente paires de bas de ſoie pour ſon uſage ; on le preſſa d'en acquitter les droits à raiſon de trois livres par chaque paire ; l'Anglois demanda aux commis ſi ces bas n'étoient pas à lui, & s'il n'étoit pas le maître d'en diſpoſer à ſon gré : *perſonne ne vous conteſte cette propriété*, lui répondit-on ; à ces mots le voyageur étale ſes bas ; & les prenant les uns après les autres, il les coupe par le milieu, les jette dans la boue & les foule aux pieds avec toutes les apparances du plus grand ſang froid. Les employés eurent beau crier que ce n'étoit pas là ce qu'ils demandoient ; l'Anglois continua ſon opération ſingulière, aimant mieux ſe priver de ſes bas que d'acheter le droit de traverſer la France avec ſa marchandiſe. Si cet homme ſoutient conſtamment ſon caractère ou ſon humeur dans ſon tour de l'Europe, il pourra bien avant la fin de ſon voyage ſe trouver avec ſes malles vuides.

Un particulier de Gemoſac en Saintonge, Orfévre dans la ville de Saintes, y eſt mort à l'âge de 104 ans ; il a toujours joui de la meilleure ſanté. Il s'étoit marié à 79 ans, & il reſte de ce mariage trois enfans, dont l'aîné a 24 ans. L'affoibliſſement de la vue eſt la ſeule incommodité qu'il ait éprouvée quelques années avant ſa mort.

Nous avions inféré ſur des rapports auxquels nous avions cru pouvoir ajouter foi, dans notre Journal du 15 Juin, à l'article Paris, page 215, qu'*une des Boutiques du Pont-Neuf avoit été volée la nuit du 9 au 10 du même mois.* Nous nous rétractons avec d'au-

Digitized by Google

tant plus de satisfaction que cette nouvelle est absolument destituée de fondement, & que la Garde de Paris a été faussement inculpée d'une mépriſe, à laquelle elle n'auroit pas donné lieu, en supposant même que le vol eût été vrai.

PAYS-BAS.

De BRUXELLES, le premier Juillet.

Les lettres de Danemarck offrent peu de nouvelles politiques, mais des détails bien édifians, relatifs aux Missions de Tranquebar. On sait qu'il n'y a pas encore 70 ans que ces Missions ont commencé. Il s'y est formé depuis ce tems, suivant le rapport d'un vaisseau revenu dernièrement de ces contrées, quatre Communautés chrétiennes, qui s'augmentent de jour en jour. Elles sont dirigées par six Missionnaires, & vingt-quatre Vicaires : ceux-ci sont occupés particulièrement à faire le Catéchisme. Il y a trois Eglises à Tranquebar, & six Oratoires dans la campagne. On compte dans les écoles de la ville, 74 tant garçons que filles, où ils sont instruits, habillés & nourris *gratis*, comme cela se pratique dans les Maisons des orphelins en Europe. On reçoit en outre, dans ces écoles, beaucoup d'autres enfans, que leurs parens entretiennent. Celles de la campagne sont aussi nombreuses, & dirigées de la même manière. Le Roi a affecté un fond particulier, pour subvenir à ces frais : on a remarqué que la population de ces contrées avoit augmenté de 421 personnes dans le courant de l'année dernière. La Religion a eu à gémir sur quarante-trois apostasies ; mais elle a été dédommagée de cette perte, par 263 conversions. On fait monter le nombre des communians à 1461. Ce Pays a produit, depuis l'établissement de la Mission, 15,390 chrétiens.

Les mêmes lettres portent, que le Roi a ordonné une augmentation de dix hommes par escadron, & par compagnie de chaque régiment d'infanterie. Les ordres sont également donnés pour la levée de huit nouveaux escadrons de hussards, & de deux nouveaux régimens d'infanterie.

Digitized by Google

Le 26 Avril dernier, la Société Royale des Sciences de Copenhague s'assembla pour examiner les écrits qui lui avoient été adressés pour le concours des prix qu'elle devoit distribuer. La Société trouva que c'étoit M. Henri Germer, Capitaine de la Marine du Roi, qui avoit le plus solidement traité la question mathématique, relative à l'invention d'une machine propre à enlever des lacs, rivières, canaux, le limon & les plantes qui en embarrassent le lit; & elle lui adjugea le prix en conséquence.

Le prix destiné à la seconde question Mathématique sur la courbure de la base de la carène des vaisseaux qui ont flotté quelque tems sur l'eau, fut adjugé à un Mémoire de M. *Ernest Stibolt*, Capitaine-Lieutenant de Marine.

Le problême Physique concernant l'analyse des métaux dans leurs parties constitutives, n'a pas été pleinement résolu dans le Mémoire de M. *Charles-Frédéric Wentzel*, à Dresde; cependant la Société ayant égard à la difficulté de ce problême, a donné le prix à ce Savant, non-seulement parce qu'il a plus fait sur cette matière qu'aucun autre Chymiste avant lui, mais encore pour l'encourager à continuer ses recherches sur cet objet important.

La Société n'avoit rien reçu qui répondît à ses vues sur la seconde question physique, ainsi que sur le sujet historique.

Elle propose, pour les prix qu'elle distribuera à la fin de l'année prochaine, les sujets suivans.

MATHÉMATIQUE.

Globorum ex tormentis & mortariis projectorum semitam dum per aërem feruntur, methodo expeditiori & clariori, quam huc usque fieri potuit determinare.

PHYSIQUE.

Genesin acidi nitrosi, exquisitis experimentis, explicare.

HISTOIRE.

An numerus incolarum in Dania & Norvegia unquam ante horridam pestem, quam atram mortem vo-

Digitized by Google

cant, & quæ circa medium ſæculi XIV graſſabatur, major fuit, quam qui recentioribus temporibus extitit.

Les Savans, tant Etrangers que Danois, à l'exception des Membres de la Société, ſont invités à concourir pour ces prix, & voudront bien écrire leurs Mémoires en François, en Latin, en Danois ou en Allemand; les Ouvrages écrits en d'autres langues, ſeront exclus du Concours.

Le prix que la Société décernera à celui qui, à ſon jugement, aura le mieux traité chaque ſujet, conſiſte en une médaille d'or, de la valeur de cent écus (rixdales) argent de Danemarck.

Les Concurrens adreſſeront leurs Mémoires, écrits d'un caractère liſible, & francs de port, au Secrétaire perpétuel, & actuellement Préſident de la Société, M. *de Hielmſtierne*, Chevalier de Dannebrog, & Conſeiller de Conférence du Roi. Aucun écrit ne ſera reçu au Concours, paſſé le dernier Mai 1777.

La diſtribution ſe fera vers la fin du mois d'Octobre de la même année.

Les Auteurs ne ſe feront point connoître; ils mettront une deviſe à la tête ou à la fin du Mémoire, & y joindront un billet cacheté, qui contiendra la même deviſe, avec leur nom & le lieu de leur réſidence.

Ceux qui, ayant concouru pour les prix de l'année 1775, ſouhaiteroient que leurs Ouvrages leur fuſſent rendus, ſont priés de s'adreſſer à M. *de Hielmſtierne* avant la fin de l'année courante.

Suivant des lettres de Tanger, la négociation entamée entre le Conſul de Hollande, & l'Envoyé de Maroc, s'eſt terminée vers le milieu du mois de Mai; mais on en ignore le réſultat. M. *Roſſignol* eſt retourné à Gibraltar, où il fait ſa réſidence: le Miniſtre Maure a auſſi repris la route de Maroc, pour aller rendre compte à ſon Maître de l'iſſue de ſes conférences. On ne ſoupçonne point qu'on ait encore lieu de compter ſur une paix ſolide entre ces deux Puiſſances.

Digitized by Google

JOURNAL OU GAZETTE DE LITTÉRATURE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Recherches sur la nature de l'homme, considéré dans l'état de santé & dans l'état de maladie in-8°, *par M.* Fabre, *Maître en Chirurgie, ancien Prévôt de sa Compagnie, Conseiller & Commissaire pour les extraits de l'Académie Royale de Chirurgie, & Professeur Royal du Collége. A Paris, chez* Delalain, *Libraire, rue de la Comédie Françoise.*

Cet Ouvrage est plutôt un Traité de Philosophie que de Chirurgie. L'Epitre dédicatoire annonce un cœur sensible : elle est adressée aux amis de l'Auteur.

» Le tems fuit, mes amis, leur dit-il ; je vois sans inquié-» tude approcher la vieillesse : l'amitié, qui m'en adoucira les » rigueurs, mérite bien que je lui présente cet ouvrage.

» J'ai considéré l'homme du côté physique & du côté moral ; » & j'ai vu que tout étoit bien. La nature veille à notre con-» servation dans la plupart des maux qui nous affligent. Nous » sommes les maîtres de faire le bien & d'éviter le mal.

» Voilà, mes amis, la vraie philosophie : si nous lui som-» mes fidèles, elle écartera loin de nous la crainte, les soucis » & les remords. Le bonheur n'est point fait pour l'homme pu-» sillanime, ni pour l'ambitieux, ni pour le méchant ; mais in-» finiment heureux celui qui est sensible à l'amitié ! Ce senti-» ment, que l'estime a fait naître en moi pour vous, est le bien » le plus précieux que je possède «.

L'Ouvrage est divisé en six Chapitres, où l'on examine successivement quelle *est la puissance motrice des solides dans le corps humain*, les *fonctions vitales*,

Digitized by Google

les *fonctions naturelles*, les *fonctions animales*, les *puissances de la nature pour la conservation de la santé*, & enfin l'*état de maladie*. Chaque Chapitre se subdivise en plusieurs Sections. L'Auteur explique, compare, & quelquefois réfute les systêmes qui sont relatifs à chacun des objets dont il entreprend l'examen.

Par exemple, *sur la puissance des solides*, il rapporte ce qu'en ont pensé depuis *Hypocrate*, *Démocrite*, *Epicure*, *Lucrèce*, *Galien*, *Asclépiade*, *Descartes*, *Vanhelmont*, *Staal*, *Sauvages*, *Haller*, &c. De leurs systêmes, résulte la conséquence que présentent à-peu-près tous les systêmes sur les premiers principes, c'est qu'on ne les connoît pas. On se sert fréquemment des mots de *nature*, de *faculté*, d'*ame végétative*, d'*ame sensitive*, d'*irritabilité*, de *sensibilité*, termes auxquels, peut-être, il faudroit substituer l'aveu modeste de l'ignorance.

Quelque respectable que soit l'opinion d'un homme tel que M. *de Haller*, Inventeur ou Restaurateur de l'*irritabilité des fibres*, il s'en faut bien qu'elle soit unanimement reconnue ; elle est niée formellement par M. *Valentin*, Chirurgien célèbre de Paris, malheureusement rebuté par ces tracasseries de corps, qui punissent les talens extraordinaires, & ne respectent que la médiocrité.

M. *Fabre* est déja Auteur d'un Ouvrage, intitulé : *Essais sur plusieurs points de Philosophie, de Pathologie & de Thérapeutique*. Cet Ouvrage, auquel l'Auteur renvoie souvent dans celui-ci, se vend chez Didot le jeune, quai des Augustins, du côté de la rue du Hurepoix.

Digitized by Google

ROSEL ou L'HOMME HEUREUX, avec cette Epigraphe:

Virtute me involvo, probamque
Pauperiemque fine dote quæro. (*Horat.*)

Par M. le Prevoſt d'Exmes. *A Genève, & ſe trouve à Paris, chez* Mérigot, *le jeune, Libraire, Quai des Auguſtins, au coin de la rue Payée.*

C'EST un eſpèce de Roman ou de Conte moral d'un genre aſſez ſingulier. L'Auteur le dédie à l'homme vertueux; ſon intention eſt eſtimable; on doit la reſpecter. Il repréſente *Roſel* ſon héros, tenant entre ſes bras ſon fils âgé de trois ans, recevant ſes careſſes avec *un air de complaiſance*, le regardant en ſilence pendant quelques inſtans; puis ſe ſentant tout-à-coup inſpiré il lui fait faire ainſi l'horoſcope de ce fils.

» Toi que j'élève avec tant de précaution dès ta » plus tendre enfance, afin que tu deviennes un jour » ma conſolation & l'appui de ma vieilleſſe, cher en- » fant, répondras-tu aux ſoins que ton éducation me » coûte? Cet air ingénu, cette timidité naturelle, » ces careſſes déſintéreſſées m'annonçent que tu ſeras » ſenſible: pourras-tu avoir l'ame ſenſible & ne pas » être vertueux? Ah! mon fils, quel heureux préſage! » mais que vois-je! tu n'es pas encore ſorti de ton » quatrième luſtre, & déja la nature te commande » d'une manière impérieuſe. Les paſſions ſe dévelop- » pent tout-à-coup chez toi avec une violence ca- » pable de franchir toutes les bornes preſcrites par » la vertu. L'exploſion du feu concentré dans les en- » trailles de la terre, n'eſt pas plus ſubite ni plus ra- » pide. A l'aſpect de ces objets enchanteurs que le » ciel a ornés de mille charmes propres à aſſurer pour » jamais le bonheur ou le malheur de l'homme, tu » t'agites, tes regards s'enflamment, tes mouvemens » deviennent impétueux; il ne m'eſt pas poſſible d'en » douter, tu aimeras les femmes juſqu'à l'idolatrie. » Arrête, & connois le danger: il eſt tems encore, » écoute-moi.

Digitized by Google

Les craintes de *Roſel* commencent de bonne heure, comme l'on voit : ſes conſeils les ſuivent de bien près ; ils ne contiennent pas moins de 40 pages, & il faut avoir grande envie d'en donner, pour en donner de ſi longs à un enfant de trois ans ; au reſte ce pere dont la tendreſſe eſt ſi facile à alarmer, ſi babillarde, prévoit tout ce qui arrivera à ſon fils, & dirige ſes avis en conſéquence. Une Romance intitulée : *la fidélité de Lucrece*, partagée en couplets qui ſe chantent chacun ſur un air différent, & une idylle, *la Tourterelle*, terminent la brochure.

L'ART du Chant, figuré de J. B. Mancini, *traduit de l'Italien par M.* Deſaugiers.

CET Ouvrage Didactique eſt le premier dans ce genre qui paroiſſe en France. Ce n'eſt point une traduction littérale & ſervile. Le Traducteur a retranché, ajouté, éclairci ; chaque Nation a ſon génie, ſon caractère ; c'eſt celui de notre Nation qu'on a conſulté pour lui rendre propre cet Art du chant figuré.

Le premier article eſt conſacré à l'éloge des différentes écoles de chant répandues dans l'Italie, & des perſonnes célèbres qu'elles ont produites ; on y fait l'éloge du célèbre *Ferry*, qui mérita d'être honoré par un des plus grands hommes des épithètes d'unique & prodigieux Chanteur ; on n'oublie pas *Putocchi Farniello*, la fameuſe *Victoire Teſi*.

De-là on paſſe aux préceptes : on définit la voix, on indique ſes beautés, on approfondit ſes défauts, & on donne les moyens de les corriger. Un principe général que l'Auteur répète ſouvent, c'eſt que la nature doit toujours guider le Maître ; c'eſt elle qui enſeigne que la *ſolfiation* ne doit jamais excéder l'étendue de la voix de l'Ecolier, que ſon volume ne doit être développé qu'en proportion de l'âge & des forces. C'eſt elle qui prêche par-tout l'unité du chant ; c'eſt elle qui enſeigne à unir les deux régiſtres de la voix ; c'eſt elle enfin qui indique les cauſes de la fauſſe intonation, & leurs remèdes. Il n'en eſt point pour une

Digitized by Google

voix fauſſe naturellement, tous les efforts de l'art ſont impuiſſans.

L'Auteur parcourt les poſitions de la bouche, les différentes manières de porter la voix & de l'appuyer, ſes modifications, qui ſont le principal agrément du chant, les qualités du trill & du mordant, de la cadence, qui ne conſiſte pas, comme on le penſe ordinairement, à faire circuler un nombre prodigieux de notes par tous les degrés poſſibles.

Un Chanteur doit poſſéder ſur-tout l'art de la déclamation, ou il ne ſera jamais qu'un automate. Eh que d'Automates ſur nos Théâtres ! Que de connoiſſances exige cet Art ! Grammaire, hiſtoire, expreſſion du geſte, récitatif, &c ! Le récitatif n'eſt point un chant, il ne diffère de la ſimple déclamation que par l'accent muſical, l'Art eſt de ſavoir le placer à propos: il en eſt peu qui le poſsèdent. La nature eſt ſi difficile à ſaiſir, à imiter, & il en eſt ſi peu qui l'étudient.

On ne voit point ici d'étalage dans les préceptes, ils ſont ſimples & profonds ; qualités rares dans un ſiècle où tout n'eſt qu'en ſurface.

Les A-propos de Société, 3 vol. in-8. avec figures. A Paris, chez la veuve Ducheſne, *Libraire ; chez* Lacombe, *& autres Libraires qui vendent des Nouveautés.*

On paroît s'accorder à trouver dans cette collection de jolis Vers, de jolies Eſtampes, & des Airs de chant agréables. Preſque toutes les Chanſons étoient déja connues ainſi que le mérite de l'Auteur, aſſocié long-tems aux plaiſirs d'un de nos Princes, qui goûtoit & recherchoit ceux de l'eſprit. Le recueil qu'il publie aujourd'hui eſt en grande partie compoſé des productions que le déſir de répondre aux vues de ſon bienfaiteur a dictées.

Dans les trois volumes, il y en a un où M. L. a pour ainſi dire caché celles que l'yvreſſe de la gaité ont rendues dans le tems, & rendroient encore excuſables dans les mêmes circonſtances. Il a concilié par-là la bienſéance & l'enjouement. Les jeunes perſonnes

Digitized by Google

pour qui des idées & des images trop libres auroient du danger, n'y seront pas exposées. On peut leur confier les deux premiers volumes, en laissant le dernier sous la clef. Il a pour ainsi dire son enseigne à part. Il est intitulé *les A-propos de la Folie.*

RÉFLEXIONS sur la Peinture, par M. Hagedorn, *traduites de l'Allemand par M.* Huber. *A Leipsick, chez* Gaspard Fritsch.

CET Ouvrage, estimé en Allemagne où il a paru il y a déja quelques années, ne peut qu'être bien accueilli en France. M. de *Hagedorn*, Conseiller Privé de Légation de la Cour de Saxe, Directeur général des Beaux-Arts à Dresde, a fait des Arts qu'il aime & qu'il cultive, une étude plus profonde que n'en font ordinairement les amateurs. On a de lui une suite de petits Payſages & de têtes de caractères très-bien gravés. Son cabinet est assez étendu; il est sur-tout précieux par le choix des tableaux qu'il y a rassemblés, & dont il a donné une description en 1755 dans un ouvrage François imprimé à Dresde sous ce titre: *Lettre d'un Amateur de la Peinture, avec des éclaircissemens historiques sur un cabinet, & les Auteurs des tableaux qui le composent*: il y avoit annoncé une connoissance particulière & approfondie de la Peinture; son dessein étoit de développer un jour les principes qu'il avoit établis, & de donner toute la théorie de l'Art. C'est ce qu'il a exécuté dans l'ouvrage Allemand que M. *Huber* vient de traduire.

Les Beaux-Arts se rapportent tous à un même principe, l'imitation de la nature. L'Auteur commence par former le goût de l'Artiste imitateur; c'est l'objet de son premier livre; il y entre dans des détails peut-être longs & diffus, mais pleins de choses sensées que liront avec plaisir le Peintre & l'Amateur. Il considère ensuite le tableau comme un Poëme, un ouvrage d'imagination; il traite dans les livres suivans de l'invention & de l'ordonnance; les objets relatifs à l'une & à l'autre sont nécessairement variés, & demandent quelques règles particulières qu'il expose dans le même livre.

Digitized by Google

livre. Le troisième est consacré au dessin, & le quatrième au coloris & à l'exécution en particulier. M. *H.* en donnant un précepte, en fait toujours l'application; les Peintres de tous les pays lui présentent des exemples qu'il met sous les yeux de ses Lecteurs, & qui ôtent à son ouvrage la sécheresse qui accompagne presque toujours les élémens d'un art quelconque; il analyse, pour ainsi dire, les productions des meilleurs Maîtres; il les détaille, il les juge, en artiste éclairé qui se passionne pour les beautés, remarque les défauts, & ne se prévient jamais: il apprécie le Peintre sans se mettre en peine s'il est Italien, Flamand, François ou Allemand, sans s'embarrasser si son ouvrage est une grande composition, ou un petit tableau de chevalet. C'est l'objet qu'il a voulu traiter, & la manière dont il l'a fait, qui l'occupe. Nous ne devons pas oublier d'observer qu'il ne s'est pas borné à former & à éclairer le goût de l'Artiste, il a aussi entrepris de lui former le cœur. Ses leçons de morale ne sont pas moins intéressantes que ses préceptes. L'Artiste, homme de bien, répand une aimable dignité sur les Arts.

» Je vais vous tracer le tableau de cet homme hon-
» nête & généreux: il sent le mouvement de la vertu &
» l'amour des Arts au même degré; il s'applique autant
» à se former le cœur, qu'à se perfectionner dans la pro-
» fession à laquelle il s'est senti appellé par la nature. Je
» l'aime, parce qu'il aime, parmi ses contemporains, les
» plus habiles, parce qu'il aime l'Art & l'Artiste. Je l'es-
» time, parce qu'émule d'une gloire à laquelle tout le
» monde peut aspirer, il tâche d'acquérir les talens qui lui
» manquent, & qu'il ne cherche point à établir sa répu-
» tation sur les débris de celui qui les a déja acquis....
» C'est la vertu sublime d'un *Virgile* parmi les Poëtes,
» d'un *Apelle* parmi les Peintres, qui rendit justice à
» *Protogène*; c'est cette vertu que le *Titien*, toujours
» jaloux du *Tintoret*, n'acquit jamais. Le *Bernin*, tout
» jaloux qu'il étoit, ne put refuser la même justice à
» *Perrault*... L'Artiste qui occupera la première place
» dans mon estime, est celui qui cherche de bonne foi
» la vérité, qui écoute sans emportement le jugement
» motivé du connoisseur, qui ne prend pas une humeur

Digitized by Google

» attrabilaire & intraitable pour de l'esprit & du zèle, » qui seconde & soulage de tout son pouvoir ses con- » frères moins bien partagés que lui de la fortune ; qui » est intimement persuadé que les traits d'humanité » donnent bien plus de relief à l'homme, que les talens » les plus distingués sans mœurs & sans vertus ; qui, » cherchant à plaire & à être utile à une autre généra- » tion, tâche de former d'habiles gens, & qui loin de » jetter un œil d'envie sur les progrès d'un élève de » génie, lui dévoile tous les secrets de l'art ; qui enfin » est bien éloigné de se flatter follement que le créateur » n'a été prodigue de ses dons que dans une époque, & » pour un seul homme, que cette fameuse époque est » celle où il vit, & que ce fortuné mortel, c'est lui. Que » chaque Artiste examine sérieusement si la sérénité de » l'ame ne communique pas une nouvelle beauté à ses » talens, & même à ses ouvrages : & quelle ame con- » serve à juste titre plus de sérénité que celle de l'hom- » me de bien " !

Ces conseils, qui ne sont pas neufs, à la vérité, pourroient être mieux écrits ; mais ne sauroient être meilleurs. Il est fâcheux que tout le monde en reconnoisse la sagesse, & qu'il soit toujours nécessaire de les répéter. Le livre *de morbis artificum*, est déja ancien ; & la principale, la plus ténace de ces maladies, existe encore, & semble acquérir tous les jours plus de force.

ÉDITS, DÉCLARATIONS ET LETTRES-PATENTES.

Fin de l'Ordonnance d'Administration Militaire.

LE Titre VII traite des récompenses militaires. Le Roi n'accordera à l'avenir aucune retraite aux Officiers ou Soldats, qui quitteront le service, à moins qu'il n'ait été constaté dans les formes les plus rigoureuses, qu'ils sont dans l'impossibilité de le continuer. Tout Officier, de quelque grade qu'il soit, qui aura quitté le service, ne sera plus admis à le reprendre. S. M. n'excepte de cette loi que ceux qu'elle a jugé ou jugeroit à propos de réformer à l'avenir. Toutes les pensions ou gratifications

Digitized by Google

seront conservées à ceux qui les ont précédemment obtenues ; mais il n'en sera plus accordé à l'avenir, S. M. se réservant de récompenser le mérite & les belles actions par des gratifications extraordinaires. Les actions d'éclat, & les services importans n'obtiendront point de récompense pécuniaire ; mais des avancemens. L'Officier que l'âge ou les infirmités mettront dans l'impossibilité de continuer ses services, jouira, en se retirant, de la moitié des appointemens de son grade, ou de la totalité, s'il a perdu quelques membres à la guerre.

Quand aux Bas-Officiers, Soldats, Cavaliers, Dragons, Chasseurs & Hussards, ils ne jouiront plus de la retraite avec la solde ou la demi-solde : mais il y aura des pensions de récompenses militaires, pour ceux que l'âge, ou les infirmités mettront hors d'état de servir : ils seront libres d'opter entre ces récompenses & l'Hôtel royal des Invalides. Les récompenses sont fixées, savoir, dans l'Infanterie Françoise ou étrangère :

Pour un Sergent-Major	300 liv. par an.
un Sergent de Grenadiers . . .	180
un Sergent de Fusiliers	168
un Fourrier-Ecrivain	168
un Caporal de Grenadiers . . .	126
un Caporal de Fusiliers	120
un Grenadier	90
un Fusilier, Chasseur ou Tambour .	80

Cavalerie, Dragons & Hussards.

Pour un Maréchal-de-Logis en Chef . .	300 liv. par an.
un Maréchal-de-Logis ordinaire .	200
un Fourrier-Ecrivain	168
un Brigadier	126
un Cavalier, Dragon, Chasseur, Hussard, Trompette	90

Pour jouir de ces récompenses, il faut huit ans du dernier grade, & au défaut de ces huit ans, on ne jouira que du grade précédent. On sera habillé d'un uniforme neuf en se retirant, & on touchera tous les huit ans 36 liv. pour le renouveller. Tout Pensionnaire qui aura 30 années de service, jouira de l'exemption de taille, & des autres impositions personnelles, pour raison de trafic, industrie & exploitation auxquelles il pourra se livrer : mais s'il exploite ses héritages, ou s'il prend des biens d'autrui à ferme, il sera sujet à la taille d'exploitation, & autres impositions accessoires de cette taille. Il sera, dans tous les cas, sujet au vingtième, & autres charges réelles, que supportent les Propriétaires des biens-fonds, & droits réels ; tout homme qui aura opté pour être admis à l'Hôtel, ne pourra le quitter pour demander la pension ; mais les Pensionnaires in-

Digitized by Google

firmes pourront rentrer à l'Hôtel, en remettant leur pension, quand il y aura des places vacantes. Tous ceux qui ont quitté le service pour jouir, en vertu de l'Ordonnance de 1771, d'une solde, ou d'une demi-solde plus forte que celle qui étoit réglée pour le simple Soldat, Cavalier, Dragon & Hussard, éprouveront, à commencer du premier Juillet, une diminution de la moitié de leur haute paie.

Le Titre IX renferme les punitions à infliger. Les Officiers ne pourront être punis, par les Officiers supérieurs, que des arrêts, ou de la prison, & cette dernière punition ne leur sera ordonnée que par les Officiers-Généraux, ceux de l'Etat-Major de leur Corps, & les Commandans des places. Les fautes plus graves, seront jugées dans un Conseil de Guerre. On a vu la punition du Soldat.

Les Titres X & XI contiennent les dispositions relatives à l'avancement, à la nomination aux emplois, & à la formation des troupes en divisions.

Le XII^e^ concerne les congés & semestres. Cet article est peu différent de l'ancienne Administration.

Le XIII^e^ regarde les revues des Commissaires des Guerres, & le dernier celles des Officiers-Généraux attachés aux divisions.

Il a paru deux Déclarations du Roi, l'une du 12 Mai dernier, registrée au Parlement le 21 du même mois, concernant les *Causes d'appellations comme d'abus*, & toutes celles de *égales*; l'autre, donnée le 10, & registrée le 21 aussi du mois de Mai, concernant les *Dévolutaires*. Celle-ci porte dans le préambule:

» Que les Archevêques, Evêques, & autres Ecclésiastiques Députés à l'Assemblée du Clergé qui vient de se tenir à Paris, ayant représenté à Sa Majesté que les précautions prises par les Rois ses Prédécesseurs, pour arrêter l'avidité de certains dévolutaires qui abusent, au détriment des règles, de ce qui n'a été établi que pour leur conservation, étoient continuellement éludées, tant par la tournure vague & incertaine qu'ils se plaisent à donner aux causes de leurs dévolus, que par la modicité de la somme de 600 liv. à laquelle l'Ordonnance de 1667 a fixé la caution qu'ils doivent donner, & qu'il seroit non-seulement utile d'augmenter ladite somme d'une manière proportionnée à l'accroissement des denrées, & à la valeur des monnoies, mais encore d'en ordonner la consignation, pour assurer le paiement des dépens à des Bénéficiers injustement attaqués; Sa Majesté a cru devoir déférer à des représentations si dignes du Clergé, & concourir par-là à l'observation des Canons & des règles Ecclésiastiques.

En conséquence, lorsqu'un Dévolutaire voudra faire usage des provisions de dévolus, il sera tenu de déclarer, dès la pre-

Digitized by Google

mière assignation qu'il fera donner au titulaire qu'il se propose de déposséder, le nom & la qualité du bénéfice, ainsi que le nom & la qualité du Titulaire, & l'espèce d'indignité & d'incapacité qu'il entend lui opposer. Il est défendu au Cours d'avoir égard à des déclarations qui ne seroient fondées que sur des causes vagues & indéterminées, & les déclarations une fois faites, le Dévolutaire ne pourra les varier en aucune façon, ni en faire valoir d'autres, à moins qu'il n'ait de nouvelles provisions obtenues pendant l'instance, & alors, il sera également obligé, pour en faire usage, de donner des déclarations précises & invariables, encore sera-t-il tenu de consigner préalablement 1200 liv., & cela autant de fois qu'il aura obtenu de provisions qu'il prétendra faire valoir, & faute par lui d'avoir fait cette consignation dans les six mois échus depuis la date des provisions, il sera déclaré non-recevable, & déchu de tout droit. La consignation ne pourra lui être rendue qu'en vertu de l'Arrêt qui aura prononcé sur le dévolut, & après le paiement des dépens, dommages & intérêts auxquels le Dévolutaire pourra être condamné. Toutes les autres Loix & Ordonnances concernant les Dévolutaires, seront exécutées selon leur forme & teneur, en tout ce qui ne sera pas contraire à cette Déclaration. «

» Par l'autre Déclaration, toutes les *causes d'appellations comme d'abus*, & toutes celles de *Régale*, mises sur les rôles jusques & compris ceux de la Chandeleur de la présente année, & qui n'auront pu être jugées, seront & demeureront *appointées*. En conséquence, il sera permis aux Parties de demander, & à la Cour du Parlement d'ordonner l'évocation des causes, instances & procès pendans aux Siéges inférieurs ou autres Juridictions qui se trouveroient connexes auxdites causes appointées en cette Cour, à la charge que les causes, instances & procès ainsi évoqués, seront instruits & jugés en cette Cour, par un seul & même jugement, le tout conjointement avec la cause d'appellation comme d'abus, ou celle de régale, qui aura donné lieu à l'évocation. Sa Majesté déroge, pour cette fois seulement, à toutes Loix qui seroient contraires à ces dispositions.

Il en sera usé de même à l'égard des causes de la même nature, qui, ayant été mises sur les rôles de Pâques & de la St-Jean, de la présente année, n'auront pu être jugées à l'audience à l'expiration du tems desdits rôles.

Mais dans les cas où les causes d'appellations comme d'abus n'auroient pour objet que des procédures d'instruction faite en matière civile pardevant les Juges d'Eglise, il sera donné un simple appointement à mettre dans trois jours, pour être pris, instruit & jugé en la forme prescrite par les Ordonnances.

Quant aux appellations comme d'abus qui auroient été ou qui seroient interjettées par le Procureur-Général du Roi en toutes matières, & celles qui auroient été interjettées ou pourroient

Digitized by Google

l'être par des parties, de jugemens dont les appellations comme d'abus, ſont de nature à être plaidées en la Chambre de la Tournelle Criminelle de la Cour du Parlement, il continuera d'en être uſé comme par le paſſé, Sa Majeſté n'entendant pas les comprendre dans les diſpoſitions précédentes.

Lettre de M. Bernières *à M.* Linguet, *le 26 Juin* 1776.

MONSIEUR,

VOUS eûtes la bonté, l'année dernière, d'annoncer dans votre Journal mes bateaux inſubmergibles; je crois devoir vous informer de ce qui vient de ſe paſſer tout nouvellement à leur ſujet. Cela peut d'ailleurs intéreſſer le public, & particuliérement les habitans de cette grande Ville.

On m'a demandé, il y a environ ſix ſemaines, ſi je pouvois rendre *inſubmèrgibles* nos batelets de Saint-Cloud. La perſonne qui avoit cette curioſité occupe une des grandes places dans l'Etat; ſes deſirs ont été des ordres pour moi.

J'ai pris un batelet de Saint-Cloud, ſervant ſur la rivière depuis 9 à 10 ans. J'ai mieux aimé le choiſir tel, que le faire neuf; premièrement pour gagner du tems; ſecondement pour faire connoître que je ne change rien du tout aux formes extérieures.

J'ai fait d'abord lier avec des bandes de fer plat tout le deſſous de ce batelet, en ſorte qu'il eſt devenu infiniment plus ſolide qu'il n'étoit, & bien plus en état de réſiſter aux chocs.

J'y ai ajouté enſuite la conſtruction qui le rend tout-à-la-fois *inſubmergible* & *inchavirable*.

Hier, 25 de ce mois, à ſept heures du ſoir, Son Alteſſe Séréniſſime Mgr. le Prince *de Conti*, qui ne refuſe jamais ſes bontés, & accorde toujours la protection la plus diſtinguée à ceux qui s'occupent avec ſuccès des Sciences & des Arts, m'ayant permis de faire les expériences de ce batelet au port du moulin de Javelles, qui appartient à Son Alteſſe Séréniſſime, voici comment il y a été procédé.

J'ai mis, à côté de mon batelet inſubmergible, un autre batelet de Saint-Cloud, exactement ſemblable au mien par toutes ſes dimenſions, & de même âge que lui. Huit hommes ſe ſont placés dans ce batelet; deux d'entre eux s'y tenant debout, ſe ſont balancés comme le font quelquefois de jeunes imprudens pour inquiéter les Dames. Ces balancemens ont fait bientôt entrer l'eau dans le batelet par-deſſus ſes bords, comme cela pourroit arriver par un vent violent & contraire au courant, ou par de fortes vagues; on a vu ſur-le-champ ce batelet couler à fond,

Digitized by Google

& les hommes obligés de ſe ſauver à la nage. C'eſt le tableau du danger auquel on eſt expoſé dans tout batelet; lequel danger eſt plus imminent, à proportion du nombre de perſonnes dont le batelet eſt chargé.

Les mêmes huit hommes ſe ſont mis dans mon batelet *inſubmergible*, & l'ont balancé de même. Il s'eſt rempli d'eau comme le premier; mais au lieu d'aller à fond comme lui, il eſt reſté à flot, & ces hommes lui ont fait faire à rames pluſieurs évolutions ſur la rivière.

J'ai fait enſuite planter un mât au milieu de mon batelet reſté plein d'eau. Un fort cordage attaché au haut de ce mât a été tiré par cinq à ſix hommes, juſqu'à faire toucher le bout de ce mât à la ſurface de la rivière, tandis qu'un autre homme ſe tenant des mains ſuſpendu au bout de ce mât, aidoit, par ſa peſanteur, à le faire incliner.

Dans l'inſtant où le mât a touché à l'eau, mon batelet étoit tout-à-fait de côté; les hommes ayant lâché le cordage tous enſemble, ce batelet s'eſt redreſſé en un quart de ſeconde.

Tous les ſpectateurs ſont convenus unanimement qu'on ne pouvoit pas prouver plus ſenſiblement que ce batelet ne peut ni couler bas, ni chavirer; & que dans un batelet de cette eſpèce, on ne court point les riſques dont on eſt menacé dans tout autre.

Son Alteſſe Séréniſſime Mademoiſelle *de Bourbon* a honoré ces eſſais de ſa préſence; & cette Princeſſe en a daigné témoigner ſa ſatisfaction à l'Auteur, en lui adreſſant les choſes les plus encourageantes ſur l'utilité & les avantages de cette découverte.

On a remarqué en cet endroit la baignoire inſubmergible de Son Alteſſe Séréniſſime Mgr. le Duc *de Chartres*. Ce bateau y eſt depuis ſix ans toujours rempli d'eau qui excède ſes bords de 2 ou 3 pouces, & cependant il eſt toujours à flot, & a réſiſté aux glaces tous les hivers.

J'ai cependant entendu quelques perſonnes dire tout bas, que quoique cette conſtruction paroiſſe avoir tous les ſuccès déſirables ſur la rivière, elle n'auroit pas le même avantage ſur la mer: je vous avoue que je ne comprens pas comment des hommes qui paſſent pour être inſtruits, peuvent haſarder une telle aſſertion; tout le monde ſait que le pied cube d'eau de mer pèſe environ 72 livres, tandis que celui d'eau-douce n'en pèſe au plus que 70. Ainſi ſi une chaloupe rendue inſubmergible par l'application de mon moyen, étoit en état, étant comblée d'eau, de ſoutenir ſur une rivière ſans aller à fond, une charge de trente-cinq milliers, cette même chaloupe en ſoutiendroit trente-ſix en mer, c'eſt-à-dire, qu'elle y ſoutiendroit un millier de plus que ſur l'eau-douce. Cela eſt évident; mais on ſe plaît à déprimer, même contre ſa propre conviction, &

Digitized by Google

souvent sans savoir pourquoi, toutes les inventions nouvelles ; car il n'étoit pas question de la mer en ce moment, à moins que l'Auteur de l'observation n'ait pris au positif le voyage de Saint-Cloud par mer & par terre.

J'ai l'honneur d'être, &c.

BERNIERES, *Contrôleur des Ponts & Chaussées, & Membre des Académies Royales de Mets, de Caën, d'Angers & de Rouen.*

AVIS PARTICULIERS.

LE sieur CLÉMENT & Compagnie, Marchands, au milieu du Quai de la Mégisserie, à l'Image de Sainte-Genevieve, viennent d'établir, en faveur du Public, un magasin général de toutes sortes de Fontaines sablées, & Jarres, garnies en osier, avec de bons Robinets bien ajustés, & pieds en bois de chêne, dont les prix, pris au magasin, sont ci-après. Savoir : celle d'une voye, 14 livres ; celle de deux voyes, 18 l. ; celle de trois voyes, 21 l. ; celle de quatre voyes, 24 l. ; celle de cinq voyes, 27 l. ; & celle de six & de sept voyes, 30 l.

L'attention qu'ils ont eue pour les fabriquer de la manière la plus solide & la plus sûre, les met en état de les vendre à l'épreuve, & avec garantie.

Ceux qui désireront en avoir, en trouveront de toutes grandeurs & à choisir audit magasin.

Ils tiennent aussi magasin de Serrurerie de toute espèce, pour les Bâtimens, Batterie de cuisine, &c.

Taffetas ciré pour la pluie.

DESJARDINS, rue Pavée S. André-des-Arcs, à Paris, tient du Taffetas ciré de la meilleure qualité. Le feu ni l'eau ne peuvent enlever la cire dont il est couvert. Il se plie sans s'endommager ; il n'a pas d'autre odeur que celle de la cire vierge ; il est léger ; il n'a pas besoin de doublure ; il est propre à faire toutes sortes de vêtemens, qu'on peut mettre aisément dans la poche, pour se garantir de la pluie pendant tout le tems qu'on y est exposé, sans qu'elle puisse pénétrer au travers & en augmenter le poids. Il a du cramoisi, du gris, du puce, du verd, du bleu, du capucine, du noir, qui imitent le satin. Les personnes qui voudront d'autres couleurs auront la complaisance d'avertir huit jours auparavant. Il fait des envois dans la Province & les pays étrangers.

Digitized by Google

NOUVEAUTÉS.

On vient de mettre en vente à l'Hôtel de Thou, rue des Poitevins, la première livraiſon de *l'Hiſtoire & Mémoires de l'Académie Royale des Sciences*, *in*-12, compoſée de 95 vol. Prix de la ſouſcription, 200 liv. en feuilles.

MM. les Souſcripteurs ſont priés de retirer leurs Exemplaires.

Neuvième Lettre à M. de Voltaire, *ſur les défauts de ſtyle de la Henriade*, les plus oppoſés au ſtyle du Poëme épique; par M. *Clément*, *in*-8. de 352 pages. A Paris, chez *Moutard*, Libraire, rue du Hurepoix.

Obſervations ſur les maladies des Nègres, *in*-8., par M. *Dazille*, Médecin-Penſionnaire du Roi, &c. A Paris, chez *Didot*, le jeune, Libraire, Quai des Auguſtins.

Traité théorique ſur les Maladies épidémiques, Ouvrage couronné en 1772, par la Faculté de Médecine de Paris, *in*-8., par M. *le Brun*, Docteur en Médecine. A Paris, chez le même. Prix, 2 liv. 8 ſ. broché.

L'Ecole des Pères, 3 vol. *in*-8., par M. *N. E. Rétif de la Bretone*. A Paris, chez la veuve *Ducheſne*, *Humblot*, *le Jay* & *Dorez*, Libraires, rue Saint-Jacques; *Delalain*, Libraire, rue de la Comédie Françoiſe; *Eſprit*, Libraire, au Palais royal; & *Mérigot*, jeune, Libraire, Quai des Auguſtins.

Jezennemours, Roman Dramatique, 2 vol. *in*-12. A Amſterdam; & ſe trouve à Paris, chez *Durand*, Libraire, rue Gallande; *Dorez*, la veuve *Ducheſne* & *le Jay*, Libraires, rue Saint-Jacques; & chez les Libraires qui vendent des nouveautés.

Avis utile aux perſonnes qui font uſage de Conſerves ou de Lunettes; par M. *Louvel*, Opticien de Meſdames. A Paris, chez l'Auteur, Cloître Saint-Benoît.

Diſcours ſur quelques opinions du Public concernant la Médecine, prononcé devant le Collége des Médecins, à Limoge, en Mars 1776, par M. *Boyer*, aggrégé à ce Collége, &c. A Limoge, chez *Martial Barbou*, Libraire; & à Paris, chez *Barbou*, Imprimeur-Libraire, rue des Mathurins.

La Foibleſſe & la Grandeur de l'Homme, Ode; par un Gentilhomme Breton. A Paris, chez *Caillau*, Libraire-Imprimeur, rue Saint-Séverin.

L'Auteur aſſure que cette pièce a été certainement remiſe, dans le courant de Juillet 1775, à l'Imprimeur-Libraire de l'Académie Françoiſe, pour concourir au prix de Poëſie de la même année.

Digitized by Google

Les Jeux de Calliope, ou Collection de Poëmes Anglois, Italiens, Allemands, & Eſpagnols, en deux, trois ou quatre Chants. A Paris, chez *Ruault*, Libraire, rue de la Harpe.

Exercice des Commerçans, contenant des Aſſertions Conſulaires ſur l'Edit du mois de Novembre 1563, le titre XVI de l'Ordonnance d'Avril 1667; enſemble ſur l'Edit de Janvier 1718, portant établiſſement d'une Juriſdiction Conſulaire en la ville de Valenciennes: avec les Déclarations interprétatives; & des Arrêts de règlement, *in*-4. A Paris, chez *Valade*, Libraire, rue Saint-Jacques.

Lettre du Frère François, Cuiſinier du Pape Ganganelli, ſur les Lettres de ce Pontife, à un Pariſien de ſes amis, *in*-12 de 28 pages. A Paris, chez *Monory*, Libraire, rue de l'ancienne Comédie Françoiſe. Prix, 12 ſ.

ESTAMPES.

Porte de Ville compoſée dans le goût Romain, enrichie d'attributs Militaires, avec deux Fontaines publiques de chaque côté, dans une portion de cercle, faiſant décoration à la porte dans ſon arrière-corps; l'original deſſiné à la plume en lignes verticales ou circulaires, ſuivant les cas, ſans être croiſées, a été exécuté ſur cuivre par l'Auteur.

La feuille a 14 ſur 16 pouces & demi, y compris la dédicace; chaque exemplaire ſe vend 3 liv., chez le ſieur *Baudry*, Ingénieur pour la levée des plans, rue des Nonaindières, près celle de la Mortellerie.

Les Citrons de Javotte, Hiſtoire du Carnaval de *Vadé*, gravée par *le Vaſſeur*, d'après un Tableau de *Saint-Jeaurat*, *in-folio*, A Paris, chez l'Auteur, rue des Mathurins, vis-à-vis celle des Maçons. Prix, 2 liv.

Les Amans curieux, dédié à M. le Comte *de la Billarderie d'Angiviller*, Directeur & Ordonnateur-Général des Bâtimens de Sa Majeſté, &c. *in-folio*, pendant de l'*Amour Paternel*. A Paris, chez le même. Prix, 6 liv.

Atlas Itinéraire, portatif, de l'Europe, adapté, quant à la France, aux Meſſageries royales, & nouvelles diligences; format petit *in*-4, par M. *Brion*, Ingénieur-Géographe du Roi. A Paris, chez l'Auteur, maiſon de M. *Langlois*, Libraire, rue du Petit-Pont, près la Fontaine S. Séverin.

Cet Ouvrage, propoſé par ſouſcription, ſe diſtribue par ſection de 12 Cartes enluminées. Le prix de chaque ſection eſt de 3 liv.; mais les perſonnes qui ſouſcriront ne la paieront que 2 l. 8 ſ. On paiera les trois quarts du prix de la ſouſcription d'avance.

Les perſonnes qui ne deſireront qu'une ſeule ou pluſieurs routes, paieront chaque feuille 6 ſols.

Digitized by Google

JOURNAL DE POLITIQUE ET DE LITTÉRATURE,

Contenant les principaux Evènemens de toutes les Cours; les Nouvelles de la République des Lettres, les Causes célèbres, la notice des Arrêts, Edits, &c. &c.

NUMÉRO VINGTIEME.

15 Juillet.

TOME SECOND.

A BRUXELLES,

On souscrit à Paris, Hôtel de Thou, rue des Poitevins;
En Province, aux Bureaux des Postes, & chez les principaux Libraires.

1776.

Digitized by Google

N. B. Meſſieurs les Souſcripteurs du mois de Juillet ſont inſtamment priés de renouveller leurs Souſcriptions de bonne heure, afin qu'on puiſſe déterminer le nombre du tirage, & faire imprimer leurs adreſſes.

L'AVANT-COUREUR, dont le ſieur *Panckoucke* eſt devenu propriétaire par acte du 4 Octobre 1773, la *Gazette de Littérature, des Sciences & des Arts*, dont il a obtenu le Privilége en date du 15 Octobre 1773, ont été réunis à ce *Journal de Politique & de Littérature.*

Ce Journal paroît le 5, 15 & 25 de chaque mois, avec la régularité la plus ſcrupuleuſe. Il a commencé le 25 Octobre 1774.

Le prix, franc de port, eſt de 18 livres. On ſouſcrit, Hôtel de Thou, rue des Poitevins; en Province, aux Bureaux des Poſtes & chez les principaux Libraires connus.

Il y a quatre époques pour le renouvellement des ſouſcriptions, Janvier, Avril, Juillet & Octobre. Le Journal formera trois volumes *in*-8. chaque année. Les mois de Janvier, Février, Mars, Avril, forment le Tome premier; Mai, Juin, Juillet, Août, le Tome ſecond; Septembre, Octobre, Novembre, Décembre, le Tome troiſième.

Il faut avoir attention d'affranchir le port des lettres & de l'argent.

Les perſonnes qui voudront faire inſérer des Livres, Eſtampes, Muſique & autres objets dans ce Journal, ſont priées de les adreſſer au Directeur du Journal, audit Hôtel de Thou, rue des Poitevins.

Digitized by Google

JOURNAL DE POLITIQUE.

TURQUIE.

De CONSTANTINOPLE, *le 25 Mai.*

LA prise de Bassora par les Persans, & leur invasion dans l'Arabie & dans tout le Kurdistan, sont confirmées par les justes alarmes de la Porte, qui ne prend plus la peine de les cacher. Les nouvelles qu'on reçoit de Syrie ne sont rien moins que propres à la rassurer : la mort du *Cheik-Daher* n'a point appaisé les troubles qu'il y avoit fait naître ; son fils, qui a hérité de son ambition, de son courage & de son activité, s'en sert pour les renouveller, & marche hardiment sur ses traces. Il s'est emparé, non-seulement de toutes les places qu'occupoit son père : il a encore recouvré la plus grande partie de ses trésors, & il n'est actuellement ni moins puissant, ni moins redoutable. On ne doute point qu'il n'aspire à la même indépendance : la Porte, qui ne peut pas lui supposer d'autre dessein, prend des mesures pour s'opposer à ses entreprises.

Mustapha, fils de *Méhémet*, dont nous avons parlé plusieurs fois, ne donne pas moins d'inquiétude dans l'Albanie ; il prétend, à la place de son père, mort Gouverneur de cette Province, où il avoit amassé des richesses immenses : la Porte a cru pouvoir se les approprier ; elle a décidé en conséquence que cette succession, dont la plus grande partie provenoit des exactions de *Méhémet* sur les Peuples de son Gouvernement, devoit retourner au fisc. Le Divan avoit dépêché un courier à *Mustapha*, pour lui faire part de cet ordre de Sa Hauteſſe : celui-ci ne paroît pas disposé à obéir ; sa réponse fière & hardie, est celle d'un sujet audacieux qui compte trop sur ses ressources. » Mon père a joui des » honneurs des trois queues ; je crois avoir droit d'y pré-

Digitized by Google

» tendre comme lui; je deſtine 15 bourſes à celui qui m'en » apportera le firman. *Méhémet* en mourant m'a recommandé ſi fortement de garder ſes tréſors, que je ſuis » réſolu de les conſerver, & de les défendre contre » quiconque tentera de m'en dépouiller : je préſume trop » bien de la juſtice de la Porte, pour penſer qu'elle » exige de la part d'un fils un mépris auſſi formel des » volontés d'un père; & je préſume encore mieux de » ſa politique. Les *Albaniens* reſpectoient *Méhémet*; » ils m'eſtiment, & ne veulent être gouvernés que par » moi : Sa Hauteſſe ne peut donc faire un choix plus » conforme à ſes intérêts, puiſqu'il flattera les vœux » & les deſirs de l'Albanie entière, ſûre d'être heureuſe » ſous mon gouvernement ".

Les *Ruſſes* travaillent avec ardeur à la conſtruction d'une fortereſſe entre *Kerſch* & *Jenikalé*. L'Officier qui y commande a ſu ſe concilier l'attachement des Tartares du voiſinage, dont il tire de grands ſecours, & qu'il maintient dans le meilleur ordre.

Il paroît auſſi que le commerce va commencer à prendre de l'activité dans nos mers; la Ruſſie ſe diſpoſe à y envoyer des frégates pour protéger ſes vaiſſeaux marchands : ce commerce ſera ſans doute très-avantageux aux Ruſſes; il ne peut manquer de ranimer auſſi dans nos ports le zèle & l'activité de nos Négocians, qui, depuis long-tems, n'avoient pu trouver de débouchés favorables pour l'exportation de nos denrées.

On aſſure ici que toutes les Egliſes Grecques répandues dans l'Empire Ottoman, qui avoient été détruites pendant la dernière guerre, ont été rebâties par ordre & aux frais de Sa Hauteſſe; cependant celles de cette Capitale ne ſe reconſtruiſent pas.

RUSSIE.

De PÉTERSBOURG, le 6 Juin.

LA révolution qui s'eſt faite en peu d'années dans l'état moral, comme dans l'état politique de ce vaſte Empire, a étonné l'Europe & l'Aſie. Les reſſorts ſecrets

Digitized by Google

qui ont dirigé les évènemens ont paru autant de phénomènes, dont on n'avoit aucune idée dans ces contrées, qui languiſſoient, il n'y a pas long-tems, dans l'ignorance & dans l'anarchie; aujourd'hui que les Loix ſont changées, ou plutôt établies, que la Ruſſie, devenue tout-à-coup une Puiſſance, s'eſt rendue également redoutable par terre & par mer, ſes moindres mouvemens fixent l'attention générale; ceux qu'elle fait à préſent exercent beaucoup les ſpéculatifs: on voit des troupes marcher vers la Courlande & vers les frontières de la Suède; pluſieurs régimens, partis de l'intérieur de l'Empire, ont pris les mêmes routes. La Suède, de ſon côté, fait paſſer des forces conſidérables dans la Finlande & dans la Carélie: toutes les conjectures qui ont précédé ces mouvemens, prennent actuellement plus de conſiſtance; & on commence à craindre, avec quelque fondement, que la guerre ne ſoit prête à éclater entre les deux Couronnes. On publie cependant en même-tems, que la Pruſſe a déclaré, que ſi la rupture a lieu, elle ne pourra pas s'empêcher de ſoutenir les intérêts de la Suède.

Depuis la diſgrace du Prince *Potemkin*, on a les yeux fixés ſur le Feld-Maréchal Comte *Zachar de Chernichew*. On aſſure qu'il eſt mandé à la Cour, & qu'il doit y arriver inceſſamment. On ſoupçonne que le deſſein de Sa Majeſté Impériale eſt de le charger de nouveau du département de la guerre que dirigeoit le Prince *Potemkin*.

Le bruit court ici qu'un des principaux motifs qui doivent donner lieu au voyage du Grand-Duc, eſt un nouveau mariage projeté: ce Prince doit épouſer, dit-on, la Princeſſe *Sophie-Dorothée-Auguſte-Louiſe*, fille aînée du Prince *Fréderic-Eugène de Wurtemberg-Stuttgard*, frère du Duc régnant, & Général au ſervice du Roi de Pruſſe, qui eſt grand-oncle de cette jeune Princeſſe, par ſa ſœur, feue la Margrave de *Schwedt*.

Digitized by Google

SUÈDE.

De STOCKHOLM, le 13 Juin.

L'AFFAIRE des Francs-Maçons arrêtés à Naples & prisonniers par ordre du Gouvernement, a fait beaucoup de bruit par-tout où cette Société est répandue; elle vient d'éprouver ici un désagrément auquel la considération dont elle y jouit ne sembloit pas devoir l'exposer; mais qui n'a point eu de suite, & n'en aura vraisemblablement pas. Le Tribunal d'Etat avoit cité ceux qui tiennent loge dans cette ville; on ignore pour quel sujet. Le Roi qui protège cette association, dont il est membre & qui en honore quelquefois les assemblées de sa présence, n'a point voulu que la citation eût son effet; Sa Majesté a nommé un Commissaire & un Fiscal pour s'informer des motifs qui ont déterminé le Tribunal à cette démarche.

Nous sommes fort éloignés de faire aucune réflexion sur ces assemblées de sujets de tous les états qui semblent se sequestrer du reste de leurs semblables & de leurs compatriotes, pour former, au moins en idée, une espèce de République universelle dont les membres, répandus dans tous les pays, sont liés entre eux par devoir & par honneur, toujours prêts, dit-on, à s'aider mutuellement, & à se réunir pour le service de la patrie si elle a besoin de leurs secours. On fait remonter jusqu'à Salomon l'origine de cette association qui en a certainement une plus moderne, & qui, si l'on en juge par des rapports non équivoques, n'en est pas moins respectable. On sait qu'un des grands principes dont elle s'honore, est celui de la bienfaisance fraternelle; l'Histoire de la Franc-Maçonnerie en fournit plusieurs exemples que la reconnoissance a publiés: le voile du silence en dérobe sans doute un plus grand nombre au Public. Nous croyons devoir en publier un récent, qui ne peut qu'intéresser davantage dans des circonstances où les Francs-Maçons, considérés & protégés dans le Nord, tolérés simplement dans quelques endroits, sont poursuivis dans d'autres.

Un Particulier de province, initié aux mystères de la

Digitized by Google

Franc-Maçonnerie, faisoit un commerce honnête. Le renversement de la fortune de ses Associés étrangers, entraîna celui de la sienne. Se trouvant sans ressources, chargé d'une femme & de plusieurs enfants, il éprouva tous les effets inséparables des revers; & celui que sa sensibilité lui fit trouver le plus dur, & qui est cependant le plus ordinaire, fut la fuite des hommes qu'il croyoit ses amis. Il ne lui restoit de son aisance passée qu'une honnêteté à l'épreuve, & l'estime de tous ceux qui l'avoient connu. Dans cet état, il se traîne à Paris; il y réclame pour ses enfants & pour leur malheureuse mère, les secours de la Société dont il est membre; il raconte ses malheurs avec la candeur de la vérité. Tous les cœurs s'ouvrent pour accueillir un Frère infortuné, dont la vertu & les longs travaux avoient mérité un autre sort. Ses besoins les plus pressans regardoient sa subsistance & celle de sa famille; on s'empressa de la lui assurer en lui donnant de l'argent, & en lui assignant sur une caisse une somme suffisante pour subvenir à tout, & payable par mois. On ne s'en est pas tenu là; on travaille à lui procurer une place honnête, qui le mette à l'abri des vicissitudes de la fortune; on a fixé une somme particulière pour l'éducation d'un de ses enfants qu'il avoit amené avec lui; & un des *Frères* se charge de lui enseigner un art qu'il possède.

Ces bienfaits solides, & renaissans chaque jour, ne sont pas les seuls que la charité fraternelle répand sur ce Particulier; il en reçoit souvent des témoignages précieux & secrets; la main qui les lui présente se cache, & se refuse aux transports de sa reconnoissance. Des hommes qui pratiquent ainsi la bienfaisance méritent, sans doute, les hommages de leurs contemporains, & la protection des Gouvernemens sous lesquels ils vivent. Leur secret peut exciter la curiosité; mais s'il n'a pour but que des actes de cette espèce, il ne sauroit inquiéter.

Les Commissaires que notre Cour & celle de Dannemarck ont nommés pour règler les limites des lieux qui ont occasionné des contestations entre les paysans des deux Royaumes, travaillent avec beaucoup d'activité à arranger cette affaire. On espère que ces difficul-

Digitized by Google

tés ne ſe renouvelleront plus à l'avenir. On a pris un moyen bien ſimple, & qui ne peut manquer d'avoir ſon effet; mais qui, par la ſuite, pourroit devenir dangereux. On conſulte les payſans des deux Etats, & on les charge enſuite de convenir entr'eux des moyens de s'accorder ſur leurs prétentions reſpectives; c'eſt-à-dire, ſur la fixation des limites qu'ils ſe conteſtent.

POLOGNE.

De VARSOVIE, le 14 Juin.

PENDANT que nos Politiques ſpéculent, chacun à leur manière, ſur l'avenir que les circonſtances préparent à la Pologne, un Anonyme, ſous le nom de *Citoyen impartial*, vient de publier ici une lettre, dans laquelle, après avoir cherché à développer les cauſes des maux actuels de ce Royaume, il eſſaie d'en indiquer le remède: cette lettre eſt adreſſée aux Polonois & aux Lithuaniens. » Quiconque, dit l'Auteur, voudra » examiner les cauſes de la décadence de la Pologne, » doit d'abord jetter ſes regards ſur les ſiècles paſſés. » Les Rois ſous leurs tombes, les Citoyens qui ſe ſont » rendus utiles à leur patrie, le Peuple qui fut *toujours* » ce que les Grands voulurent qu'il fût: voilà *les pré*» cieux mémoires qu'il doit conſulter «.

C'eſt-là, ſelon l'Auteur, qu'on trouvera la véritable ſource de l'affoibliſſement du pouvoir ſouverain, & de l'accroiſſement de l'autorité tyrannique des Magnats. On verra, en parcourant les faſtes de la Nation, que l'indépendance dans laquelle vivoient les Grands, n'a pu faire naître qu'une défiance, peut-être fondée, entre les Rois & le Peuple; que celui-ci, ignorant toujours à qui il devoit le plus de ſoumiſſion, accablé ſous le poids de l'autorité intermédiaire, ne croyoit pas en devoir beaucoup à des Souverains qui ne ſavoient pas s'oppoſer aux factions & au deſpotiſme de leurs premiers ſujets; c'eſt cette foibleſſe des mains qui tenoient, en apparence, les rênes du Gouvernement, qui fit naître dans le cœur des Polonois le deſir de la liberté: l'extinction de la race des *Jagellons* fut l'époque de cette

Digitized by Google

révolution ; mais cette prétendue liberté ne fut qu'une licence effrenée : chacun s'y livra selon ses intérêts ou ses passions. Cette Anarchie tumultueuse éveilla la cupidité, l'ambition, la vengeance, & tous les crimes qui en sont nécessairement la suite ; ils se réunirent pour désoler ce Royaume, & l'innonder du sang de ses propres habitans.

L'effet des désordres est de les multiplier ; c'est leur tableau révoltant que l'on met sous les yeux des Polonois, pour leur montrer les causes de la décadence de leur patrie. Après ces détails, où il y a beaucoup de déclamations, mais aussi de la vérité, le *Citoyen impartial* s'arrête sur la situation actuelle du Royaume ; il exhorte ses compatriotes à oublier des tems qui, sans doute, ne reviendront plus, & à détourner leur attention des malheurs passés pour la fixer sur ceux dont ils sont environnés. La Pologne a été démembrée, ses limites resserrées par trois voisins puissans, qui ne lui permettent pas de les reculer, & qui ne paroissent pas disposés à lui rendre jamais les provinces qu'ils ont réclamées, & dont ils se sont saisis. Les plaies saignent encore ; son unique ressource est de chercher à les fermer, pour empêcher le mal de s'étendre. » Aux maux » désespérés, dit-il, il faut des remèdes violens ; mais » n'entreprenons rien au-delà de nos forces, contentons-nous de ce que nous pouvons ; respectons les » loix ; soumettons-nous à ceux qui, ayant la force, » sont faits pour les donner ; nous ne gagnerions rien » à leur résister. . . . . Si, déposant toute défiance, » nous n'abandonnons entiérement le salut de l'état, » tel qu'il est, à la sagesse d'un Roi qui ne veut que » le bien de la patrie, & ne s'occupe que du bonheur » de ses peuples ; . . . . si, cessant d'être ambitieux, » inquiets, ingrats, nous ne remettons entre ses mains » l'autorité des loix & leur défense, c'en est fait du » nom Polonois ; nous serons asservis, ainsi que les » Israélites, à des dieux que nous n'avions pas connus «.

On a vu passer le 4 de ce mois, auprès de Marienbourg, 12 charriots, attelés de 4 chevaux chacun ; le 8, on en a vu défiler, dans le même lieu, 225, suivis de 450 chevaux d'attelage & de 228 de monture,

Digitized by Google

avec 812 Palfreniers. Ce convoi dirigeoit sa route vers Graudentz ; on en ignore la destination.

Il y avoit, depuis quelque tems, devant le Tribunal du Grand-Maréchal de la Couronne, une Cause intéressante, & dont l'issue ne pouvoit être douteuse. Un jeune Seigneur Polonois avoit enlevé une Demoiselle de qualité : les loix contre le rapt ne sont pas absolument formelles dans ce Royaume ; mais quand elles le seroient, le rang & la dignité ont su pendant long-tems les éluder ; & ce ne peut être que le tems qui accoutumera les Grands à reconnoître leur autorité comme le Peuple : les exemples assureront cette révolution desirable ; en attendant on vient d'en faire un : le Ravisseur a été condamné à une forte amende, & à douze semaines de prison dans la Tour. Le Tribunal a autorisé, en outre, le Père offensé à poursuivre en droit son Adversaire dans tels Tribunaux qu'il lui plaira. Une circonstance particulière de cette affaire, c'est qu'un Evêque, avant l'enlèvement, sur une lettre que le Ravisseur lui avoit adressée au nom du Père de la Demoiselle, avoit donné ordre aux Religieuses du Couvent où elle étoit, de la remettre à celui qui se présenteroit pour la recevoir. Ce Prélat s'est excusé sur l'erreur qu'avoit dû lui occasionner la prétendue lettre du Père.

ALLEMAGNE.

De VIENNE, le 18 Juin.

Nous avons rapporté dans le dernier n°. de ce Journal, qu'un grand nombre de voleurs infestoient les environs de cette Capitale, & que quarante d'entre eux avoient été conduits dans nos prisons. La manière dont ils ont été arrêtés, rappelle le fameux cheval de Troyes. On avoit chargé sur un grand chariot des caisses & de grands coffres vuides, dans lesquels on avoit fait cacher dix soldats courageux & bien armés. Le Cocher & les Valets qui conduisoient ce prétendu bagage, étoient aussi des soldats déguisés. Ils arrivèrent, suivant leurs instructions, à l'entrée de la nuit, dans la forêt qui servoit de retraite aux brigands. Le convoi

Digitized by Google

en fut bientôt entouré, & vivement attaqué ; la défenſe ne fut pas moins vigoureuſe. Ceux qui étoient cachés dans les coffres de la voiture, les ouvrirent tout-à-coup, ſe précipitèrent à terre, fondirent ſur les voleurs, en terraſsèrent pluſieurs, & ſe ſaiſirent du reſte. On les emballa dans les caiſſes qui avoient ſervi d'embuſcade aux ſoldats : & on les a conduits dans cette ville, où l'on inſtruit actuellement leur procès.

ITALIE.

De ROME, *le* 18 *Juin.*

SA Sainteté vient de donner la ſurvivance de la charge de M. de *Reboulet*, Auditeur de Rote de la Légation d'Avignon, à M. l'Abbé *Salamon*, nommé en même-tems Coadjuteur du doyenné de S. Pierre de la même ville. Le billet de la Secrétairerie d'Etat expédié à cette occaſion, porte que Sa Sainteté a voulu par cette double grace, donner une preuve de ſa conſidération pour le frère aîné & la famille du nouveau Coadjuteur.

On apprend de Florence que le 13 de ce mois, à onze heures du ſoir, après un tems ſombre & orageux, le tonnerre eſt tombé, pendant une groſſe pluie, ſur une niche de la lanterne du dôme de l'Egliſe Métropolitaine de cette ville. Le fer qui tenoit enſemble les différentes pièces de cet édifice a été briſé. Une groſſe pièce de marbre détachée de cette niche, a fracaſſé les galeries inférieures, & en a fait voler de toutes parts des pierres d'un volume aſſez gros qui ont fort endommagé les maiſons voiſines. La voûte de la nef a été enfoncée ; mais ce qu'on remarque de plus ſingulier dans cet évènement, c'eſt que la boule du dôme, qui eſt de cuivre doré, & qu'on ne croit point avoir été frappée, a été miſe hors d'équilibre, par la ſeule attraction de l'étincelle électrique. Ce phénomène mérite l'attention des Phyſiciens. On ne ſait pas encore à quelle ſomme peut monter le dommage cauſé par cet accident ; mais elle doit être conſidérable.

Digitized by Google

ESPAGNE.

De MADRID, le 8 Juin.

On commence enfin à parler ici des projets du Gouvernement qui ont été ſi long-tems enveloppés du myſtère le plus profond, & qui ne ſont peut-être pas mieux connus du public, à préſent qu'il croit les ſavoir, & qu'il s'en entretient librement; quoiqu'il en ſoit, on aſſure que l'eſcadre partie de Cadix le 21 du mois dernier, ſous les ordres de D. *Gaſton*, a fait voile pour Buenos-Aires, & que la Cour penſe ſérieuſement à reprendre ſur les Portugais tout le territoire qu'ils ont envahi aux environs de Rio de la Plata: on débite même que cette entrepriſe pourra s'exécuter ſans déclarer la guerre au Portugal. On ne croit point que cette Puiſſance oſe rien entreprendre, pendant que ſes alliés, occupés avec leurs Colonies, ſont hors d'état de lui fournir le moindre ſecours. On fera, dit-on, rentrer les Portugais dans leurs anciennes limites en Amérique; on ſe tiendra ſeulement ſur la défenſive du côté de la Galice, de l'Eſtramadure & de la Vieille Caſtille: l'artillerie & les troupes qu'on envoie ſur les frontières, ſuffiront pour les couvrir & les mettre à l'abri de toute entrepriſe. Ces nouvelles, qui ſe répandent ouvertement, paroiſſent cependant avoir encore beſoin de confirmation. Il ſemble au moins que ſi ce projet doit avoir lieu pour l'Amérique, il n'eſt pas le ſeul qui occupe notre Cour. On continue toujours les armemens. La frégate la *Dorothée* eſt partie du Ferrol pour aller croiſer dans le détroit de Gibraltar; on envoie à la Havanne une hourque de ſeize canons, chargée d'attirails de guerre. Le *Saint-Joſeph* de ſoixante-dix canons, ſe rend à Carthagène avec un chargement de munitions & de proviſions; il y a encore dans les différens ports de la Monarchie pluſieurs autres vaiſſeaux équipés en guerre, & prêts à mettre à la voile au premier ordre.

Le Roi vient de faire préſent, au Duc de *Crillon*, Lieutenant-Général de ſes armées, de quatre lieues

Digitized by Google

quarrées de terrein en toute propriété, dans l'isle de Porto-Rico, l'une des Antilles, avec permission d'y envoyer des familles étrangères pour les cultiver.

Tandis que l'on suppose ici que le Gouvernement fait des préparatifs pour aller réparer le malheur de la dernière expédition contre Alger, on apprend du Levant que le Bey de cette Régence se dispose à attaquer celui de Tunis; cette mésintelligence vient, dit-on, de ce que ce dernier refuse de payer une partie des frais faits par le premier, pour sa défense de l'année dernière contre nos troupes. Le Bey d'Alger prétend que toutes les Régences d'Afrique doivent les partager, puisqu'elles participent à l'avantage qui a résulté de la vigoureuse résistance qu'il a faite contre leur ennemi commun. Ces deux Beys, disposés à en venir aux mains, attendront cependant la décision du Muphti de Constantinople, à qui ils ont envoyé, chacun de leur côté, un mémoire sur leurs prétentions respectives. On ne doute pas que ce Chef de la religion Mahométane, ne favorise la demande du Bey d'Alger, puisqu'en effet il a défendu la religion de Mahomet, contre les attaques des Chrétiens.

Il paroît que le Comte *O-Reilly* s'est fait des ennemis irréconciliables; la faveur dont la Cour l'honore les irrite sans doute encore davantage. Il a couru dernièrement risque d'être tué au port Sainte-Marie, où il fait sa résidence en qualité de Capitaine général de l'Andalousie. Il y commandoit l'exercice à feu; c'est le régiment de Savoie qui manœuvroit. Dans une décharge générale, le soldat d'ordonnance qui étoit à ses côtés est tombé mort, percé de trois balles: on n'a pû, malgré les recherches, découvrir l'auteur de cet attentat, qui peut-être est plus l'effet de l'imprudence & du hasard que d'un complot prémédité.

ANGLETERRE.

De LONDRES, *le* 21 *Juin.*

Ce qui fait présumer au parti de l'Opposition, que les affaires de la Métropole en Amérique ne sont pas dans

Digitized by Google

une ſituation à donner de grandes eſpérances, c'eſt le ſoin que prend le Gouvernement de cacher au public toutes les dépêches qu'il en reçoit : s'il en tranſpire quelque choſe, c'eſt ordinairement long-tems après leur arrivée, & avec un ménagement ſi bien combiné, qu'il laiſſe toujours quelque moyen à une nouvelle interprétation, quand les circonſtances l'exigent. On a l'attention de ſe réſerver des réponſes aux nouvelles déſagréables, ou de quoi confirmer les moindres bruits avantageux. Le Général *Burgoyne*, en arrivant à Québec, pour mettre ſon honneur à couvert, en cas d'évènement, a cru que ſa première démarche devoit être de faire preſſentir ſa ſituation à ſes amis, & de prévenir par-là les imputations qu'on pourroit lui faire, d'après l'état de force où le miniſtère ſuppoſe le Canada, depuis qu'il y eſt arrivé. Il a fait ſavoir en conſéquence, qu'au moment où il écrivoit, 16,000 Provinciaux étoient arrivés à une petite journée de marche de Québec, bien réſolus d'attaquer inceſſamment cette place.

Auſſi-tôt que ce bruit a commencé à ſe répandre, la Gazette de la Cour a publié que les Provinciaux paroiſſent avoir changé de ton depuis leur déroute devant Québec ; qu'ils parlent actuellement de ſuſpendre leurs opérations, juſqu'à ce qu'ils ſachent s'ils peuvent eſpérer des conditions de paix raiſonnables de la part de la Grande-Bretagne ; & l'unique preuve qu'on rapporte de cette aſſertion, eſt une Lettre du Général *Carleton* au Lord *Germaine*, en date du 25 Mai, à bord du vaiſſeau *la Maria*, vis-à-vis Sainte-Anne. Elle eſt conçue en ces termes.

MYLORD,

» Je reçois dans ce moment, du Capitaine *Forſter*, des nouvelles qui m'apprennent, qu'avec un détachement du huitième régiment, quelques Canadiens & des Sauvages, il a pris le 19 de ce mois un fort aux Cèdres, deux pièces de canon, & fait priſonniers 390 rebelles, qui ſe ſont rendus à diſcrétion. Le lendemain, 120 rebelles ont été attaqués, défaits & pris, ſur la route de Montréal à Kinchin, par MM. *Lorimer* & *Montigny*.

Les troupes en petit nombre qui ſont arrivées, s'approchant le plus près poſſible des rebelles, pour tâcher de donner quel-

Digitized by Google

ques secours aux fidèles sujets du Roi, qui les ont attaqués plutôt que je ne l'aurois voulu. Les rebelles sont toujours en grand nombre dans la Province, & ils se vantent qu'il leur vient des renforts considérables. Je suis, &c. GUY CARLETON.

Cette lettre est suivie des détails suivans.

» Le Lieutenant qui a apporté cette lettre, sur le vaisseau le *Lizard*, est parti de Québec dans l'après-dîné du 26 Mai; il rapporte qu'avant son départ, quelques Sauvages arrivés des Cèdres, éloignés d'environ huit lieues de Montréal, lui ont dit que les Indiens de la Confédération occidentale, s'étoient mis en mouvement pour joindre les troupes du Roi, & qu'un corps considérable de ces Indiens seroit aux Cèdres en trois jours de marche. Le Lieutenant *Fooks*, ajoute que le même soir qu'il est parti de Québec, il a rencontré les vaisseaux de transport avec les régimens Anglois venans d'Irlande, sous le convoi *du Carysfort* & de *la Perle*, & qu'il ne doutoit point qu'ils ne fussent arrivés le lendemain matin à Québec; qu'à son arrivée à l'isle de Coudre, le 28, il trouva les vaisseaux de transport avec les troupes de *Brunswick*, sous le convoi de *la Junon* & de *la Blonde*, que ces vaisseaux étoient à l'ancre en attendant le retour de la marée pour remonter à Québec, le vent étant alors contraire, mais que le Lieutenant-Général *Burgoyne* avoit pris les devans sur la Frégate *la Surprise*, & que probablement il avoit dû débarquer à Québec dans la soirée du 26 «.

Il est arrivé depuis de nouvelles dépêches du Général *Carleton*, & du Commodore *Douglas*; mais on les tient secrètes; on assure seulement que le Général *Burgoyne* est heureusement arrivé à Québec avec la plupart (on ne dit pas tous) des vaisseaux qui étoient partis avec lui; que les troupes sont abondamment fournies de toutes sortes de provisions; qu'elles jouissent de la meilleure santé, & qu'elles ne craignent plus aucune attaque de la part de l'armée Provinciale. Mais des Lettres particulières contredisent tous ces détails, & portent au contraire que Québec est investie par une nombreuse armée de Provinciaux & de Canadiens.

On n'a pas lieu d'être plus tranquille sur ce qui se passe dans la nouvelle Angleterre & la nouvelle Ecosse. Selon une Lettre d'Halifax, en date du 19 Mai, le Général *Howe* n'a pas abandonné cette place, comme on l'avoit assuré; ou du-moins s'il en est parti, ce

Digitized by Google

ter l'inquiétude, c'eſt qu'il règne un grand mécontentement parmi les dernières diviſions des troupes étrangères actuellement embarquées à Portſmouth. Voici une lettre écrite de ce port le 19 de ce mois.

» L'embarquement cauſe ici des déſordres dont nous n'avons pas encore d'exemple. Les troupes étrangères qui ſont à bord des vaiſſeaux de tranſport, paroiſſent très-mécontentes, & leurs Officiers ſont bien loin d'être ſatisfaits; ils ne veulent point faire de revues en règle de leurs hommes, ſous prétexte qu'ils ignorent la langue, mais vraiſemblablement, parce qu'ils s'attendent à recevoir la paie entière pour le nombre d'hommes qui doit être envoyé en conſéquence du traité, quoiqu'il ſe trouve un *deficit*. Le Lord *George Germaine* qui entend les affaires de ce genre auſſi-bien qu'aucun homme de l'Europe, & qui connoît par expérience les procédés des Officiers Allemands, ne donnera d'argent qu'à condition qu'ils enverront des revues en règle tous les mois, & le fait prouve la ſageſſe de cette conduite. Avec cette précaution nous ne ſerons pas obligés de payer des hommes qui ne ſont point employés à notre ſervice.

Le Gouvernement fournit à ſes dépens des proviſions aux Officiers Allemands, tandis que nos pauvres Officiers ſubalternes ſont obligés de faire des dépenſes exorbitantes à tous égards. Rien, par exemple, n'eſt plus diſpendieux ni plus injuſte que de les forcer d'aller tous les jours; de leurs vaiſſeaux de tranſport à Spithead pour faire la revue des troupes qu'ils commandent; ces petits voyages leur occaſionnent chaque fois une dépenſe de cinq ou ſix ſchellings au moins pour le louage du bateau, ſans qu'il leur ſoit alloué la plus petite gratification pour les indemniſer. On a remarqué dans le grand nombre d'Officiers étrangers qui ſe trouvent ici, qu'aucun n'eſt venu au Théâtre, où il y a toujours très-bonne compagnie. Eſt-ce faute de goût ou d'argent? «

Si les troupes qui ſont parties avec une apparence de ſatisfaction, ont déſerté en arrivant en Amérique, que feront, s'écrient les Oppoſans, celles qui partent d'ici auſſi peu ſatisfaites?

M. *Sayre*, dans la déclaration de ſon action pendante actuellement au Plaid commun contre le Lord *Rocheford*, a demandé 30,000 liv. de dommages-intérêts.

HOLLANDE.

De LA HAYE, le 24 Juin.

L'ENTREVUE de notre Conſul à Gibraltar avec l'Envoyé

Digitized by Google

l'Envoyé du Roi de Maroc, a produit jusqu'à présent peu d'effet; à en juger par les détails qu'on en a reçus, il paroît que le Ministre Maure étoit moins chargé de négocier, que de sonder les dispositions des Etats-Généraux. Il avoit écrit à notre Consul, qu'il desiroit d'entrer en conférence avec lui, pour traiter d'un renouvellement d'amitié entre le Roi de Maroc son maître, & leurs Hautes-Puissances. Le Consul après en avoir communiqué avec le Comte de *Byland*, qui commande dans ces parages les vaisseaux de guerre de la République, se rendit à Tanger; l'Envoyé Maroquin l'y joignit le lendemain: il lui dit qu'il n'avoit aucun plein-pouvoir, de la part de son Maître, pour traiter d'un accommodement; mais qu'il croyoit que pour parvenir à une réconciliation solide, il convenoit que L. H. P. envoyassent à Maroc une personne de marque, ou au moins une lettre de compliment au Prince, qui déclareroit ses intentions pour le renouvellement d'un Traité de Paix, à des conditions honorables. Il ajoûta qu'il comptoit partir incessamment pour Maroc, d'où il reviendroit muni d'instructions & de plein-pouvoir. Le Consul, sans rien assurer positivement, lui fit entendre que L. H. P. ne refuseroient pas de faire quelquefois des présens à l'Empereur, mais qu'elles ne s'obligeroient cependant pas à lui en faire annuellement. L'Envoyé Maroquin répondit qu'en tout cas les présens en argent seroient toujours les plus agréables à son Maître, quoiqu'il n'en manquât pas; il ajoûta aussi, que ce qui flatteroit le plus S. M. c'étoient les égards & le respect.

Il vient de se former, à Amsterdam une Société nouvelle, qui a publié le programme suivant:

» L'utilité générale de l'Agriculture a donné lieu dans cette ville, à l'établissement d'une Société, sous le nom de *Société pour l'avancement de l'Agriculture.* Les Fondateurs se flattent d'obtenir l'approbation de leurs compatriotes, & rien ne leur sera plus agréable que de voir des personnes, entendues & bien intentionnées pour le bien-être général, prêter une main secourable à un dessein aussi salutaire à tous égards.

» La Société proposera tous les ans une ou plusieurs questions à résoudre, lesquelles auront pour objet l'avancement & l'état

Digitized by Google

florissant de l'Agriculture dans nos contrées. Pour cet effet, elle propose pour le premier Juillet 1777, le sujet suivant : *Pourroit-on, pour l'amélioration des terres & pâturages, se servir avantageusement dans nos Provinces des cendres de bois & de tourbes ? Pour quelle sorte de terroirs, & de quelle manière pourroit-on les employer avec la plus grande utilité ?*

Pour le premier Juillet 1778, elle propose cet autre sujet : *Quelles sont les propriétés des différentes sortes d'*Equisetum, *connues chez nous sous les noms d'*Heermoes, Unjer, Paardestaart *ou* Roobol ? *En quoi consiste la nature & la qualité des parties de cette plante & de son accroissement ? Quel préjudice cause-t-elle aux pâturages & aux terres, & quel est le meilleur moyen, éprouvé par l'expérience, pour l'extirper avec le moins de frais ?*

Le Prix, que la Société assigne à celui des Mémoires qui lui seront remis, & qui aura le mieux satisfait à ces questions, consistera en une Médaille d'or de la valeur de 50 ducas, frappée au coin de la Société avec le nom de l'Auteur, ou bien en une somme de même valeur, avec une Médaille d'argent à son choix.

Au cas qu'au jugement de la Société, aucun des Mémoires n'ait mérité le Prix sur la question proposée, elle se réserve le droit de la proposer une seconde fois, ou une nouvelle. Si elle juge que deux des Mémoires sur un même sujet, méritent quelque attention, elle donnera un *Accessit* au concurrent qui aura approché du Mémoire le plus satisfaisant, & avant l'ouverture du Billet, joint à son Mémoire, cette distinction sera notifiée dans un Papier public.

La Société gratifiera aussi d'une Médaille d'argent, ceux qui lui fourniront quelques découvertes utiles sur l'Agriculture, & qui en appuyeront les progrès suivant l'expérience.

Les Auteurs, qui concourront au Prix, ajouteront à leurs Mémoires un Billet cacheté, contenant leur nom & leur demeure, sur le dessus duquel sera une devise qui sera répétée aussi à la fin de leurs Mémoires.

Ils seront écrits en Hollandois, en Latin, en François, en Anglois ou en Allemand, d'une main lisible, ainsi que toutes les autres Pièces ou Avis qui seront envoyés à la Société, francs de port, & adressés à M. *Jérôme de Bosch Jeronimusz*, Secrétaire de cette Société, demeurant sur le Keizersgragt, près du Rheestraat, à Amsterdam «.

Il s'est répandu ici un bruit qui ne paroît guère fondé, mais dont la confirmation donneroit la clef de bien des mouvemens. On débite que les troupes Espagnoles se sont emparées de Gibraltar. On soupçonne que cette nouvelle a été répandue par quelques Mem-

Digitized by Google

bres du parti de l'Opposition en Angleterre, pour déconcerter les Ministres, & nous ne la rapportons que comme un bruit courant.

FRANCE.

De VERSAILLES, le 10 Juillet.

MONSIEUR est parti d'ici le premier de ce mois pour se rendre à son château de Brunoi, où ce Prince va achever de rétablir sa santé. *Madame*, qui ne l'a point quitté pendant sa maladie, l'accompagne dans ce petit voyage.

La veille de son départ, *Monsieur* avoit donné audience aux Députés du Présidial du Mans, qui venoient le complimenter sur l'heureux rétablissement de sa santé.

Le même jour, MM. *Née* & *Masquelier*, Graveurs, ont eu l'honneur de présenter au Roi & à la Reine, une estampe allégorique relative au Sacre de *Louis XVI*. Cette estampe, gravée d'après le dessin de M. *Monnet*, est intitulée : *Les vœux du Peuple confirmés par la Religion* : elle est dédiée à la Reine. Elle se trouve chez les Auteurs, rue des Francs-Bourgeois, place Saint-Michel, & se vend 5 liv.

Le Roi a accordé l'Evêché de S. Flour à l'Evêque de Quimper; celui de Quimper, à l'Abbé de *Boutteville*, Vicaire-Général d'Aix; & l'Abbaye de Notre-Dame du Pré, ou Saint-Desir, Ordre de Saint-Benoît, Diocèse de Lisieux, à la Dame de *Créquy*, Religieuse de l'Abbaye de Ronceray.

De PARIS, le 10 Juillet.

LE ROI, dans la vue de perfectionner la navigation & les Cartes Maritimes, a chargé le Chevalier *de Borda*, Lieutenant de vaisseau, du Commandement de la gabarre *la Boussole* & du lougre *l'Espiegle*, pour aller déterminer, par des observations Astronomiques & avec le secours des horloges marines, la véritable position des Isles Canaries, de celles du Cap Verd & de différens points de la Côte d'Afrique, de

Digitized by Google

puis le Cap Spartel jusqu'au-delà de l'Isle de Gorée. Sa Majesté a pareillement chargé le sieur *de la Bretonniere*, Lieutenant de vaisseau, commandant la corvette *le Postillon* & le cotter *le Milan*, de faire les sondes & les relèvemens des Côtes de Flandre, de Picardie & de Normandie, de vérifier la position respective des différens points de ces Côtes, & de faire, dans cette partie, toutes les opérations Géographiques nécessaires pour perfectionner la nouvelle édition du *Neptune François* que Sa Majesté a ordonnée. Ces deux Officiers sont partis pour aller remplir leur mission.

M. Demorveau, Avocat-Général au Parlement de Bourgogne & Vice-Chancelier de l'Académie de Dijon, sur un Mémoire présenté aux Etats-Généraux de la Province, au nom de l'Académie, a obtenu de leur bienfaisance la fondation d'un Cours annuel, public & gratuit de Chymie, auquel le Corps Académique vient d'unir un nouveau Cours de Matière Médicale & de Botanique, pour ajouter au premier établissement un degré d'utilité plus grande. Le Cabinet d'Histoire Naturelle de cette Académie, dû à la libéralité de feu M. *Legouz de Gerlans*, l'un de ses Membres, a été enrichi de morceaux très-précieux par son illustre protecteur le Prince *de Condé*, par M. *de Clugny*, un de ses Membres Honoraires, aujourd'hui Contrôleur-Général, & même par des personnes étrangères à ce Corps. La même Académie vient de recevoir un nouveau bienfait de la part de son Chancelier, M. *Dupleix de Bacquencourt*, Intendant de la Province, qui a fait élever, à ses frais, sur le grand pavillon de l'Hôtel où elle tient ses assemblées, un conducteur ou garde-tonnerre, tel que M. *de Morveau* en avoit vu à Genève sur le magasin à poudre, au Château de Ferney, &c.

La nuit du 6 au 7 du mois dernier, à une heure du matin, le feu prit au village de Long; en moins de trois heures, vingt maisons ont été consumées par les flammes : le ravage auroit été plus considérable encore, si un mur élevé de la terrasse du château du Vicomte *de Bussy*, qui est Seigneur de cette terre, n'avoit arrêté l'incendie. Cet accident a été causé par

Digitized by Google

l'imprudence du Domestique d'un Brasseur qui a perdu le plus dans ce désastre. Vingt-cinq familles y sont réduites à la dernière misère.

On mande de Lyon, que le 27 du même mois, deux Tailleurs de Pierre, voulant traverser un bras du Rhône, à la nage, avoient pris malheureusement une direction qui les conduisit au-dessus d'un gouffre, où l'eau tournoyant avec force les entraîna dans sa course rapide & circulaire; le plus robuste, après avoir lutté quelque tems contre la sinuosité du courant, parvint à s'en tirer, & vint à bord totalement épuisé & mourant: deux cuillerées d'eau-de-vie camphrée, animée de l'esprit volatil de sel ammoniac, le rappellèrent à la vie: son compagnon avoit été englouti par le tourbillon; & quoiqu'on l'eût vu reparoître deux fois à fleur d'eau, on fut un quart-d'heure avant de pouvoir le repêcher. Retiré du fleuve, on lui administra les secours de M. *Pia*, ancien Echevin de Paris. L'émétique lui procura une évacuation si considérable, que les mouvemens convulsifs dont cette potion fut suivie, donnèrent de vives allarmes, pour le malade: mais les mêmes secours ayant été continués, il se trouva en peu de minutes en état d'être porté à une infirmerie; il n'y est resté que cinq jours, au bout desquels il s'est trouvé en état de vaquer à ses occupations ordinaires.

Nous avons rapporté à l'article de Suède un trait de bienfaisance intéressant, où le malheur n'a eu besoin que d'exposer ses peines pour obtenir du secours: en voici un où le bienfaiteur a volé au-devant des besoins d'un malheureux, qui ne lui étoit connu que par le commerce & une créance considérable qu'il avoit à reprendre sur lui.

Un des particuliers de Waraſdin, qui, dans le dernier incendie, avoit perdu toutes ses marchandises & tous ses papiers; après avoir inutilement sollicité sa famille & ses prétendus amis de l'aider à relever son commerce, pressé par l'indigence, se détermina à aller demander à un de ses Correspondans, à Agram, du travail dans ses Manufactures. Il partit: quelle fut sa surprise de le rencontrer à peu de distance de la ville encore fumante! Ils s'embrassent les larmes aux yeux —

Digitized by Google

Je t'apporte, dit le Manufacturier, la quittance de ce que tu me dois ; voilà cinq cent carolins (le carolin vaut un louis d'or) prends . . . prends donc, & dispose de mon magasin. Tu étois un honnête homme ; le feu n'a point brûlé cet effet-là ; c'est mon gage, & je n'en veux point d'autre.

La publicité de ce bienfait est l'ouvrage de celui qui l'a reçu. La modestie du bienfaiteur a sans doute exigé le silence sur son nom, puisqu'on n'en a rien appris.

On a, dit-on, arrêté le 19 du mois dernier, dans un Café du Palais-Royal, un Particulier qui échangeoit les cuillères d'argent contre d'autres argentées. Il n'étoit encore parvenu à s'en procurer qu'environ deux douzaines.

Depuis que les hommes ont plus de soin de veiller à la propreté de leur corps, les bains se sont infiniment multipliés dans cette Capitale. Parmi les Baigneurs distingués on compte entr'autres le sieur *Leclerc*, Baigneur de Son A. S. Mgr. le Prince de Condé. Cet artiste, cité avantageusement par M. *de Garceau* dans l'art du Baigneur-Etuviste, vient de justifier ses éloges par l'exécution d'une nouvelle Baignoire méchanique dont M. le Comte de Milli, de l'Académie Royale des Sciences, avoit imaginé le plan. Par le moyen de cette Baignoire on peut communiquer, à volonté, du mouvement à l'eau d'un bain domestique, ce qui en rapproche l'effet de celui du bain de riviere, en augmentant l'action de l'eau sur la surface de la peau, & en produisant en quelques minutes d'immersion, plus d'effet qu'on n'en obtiendroit en plusieurs jours par la méthode ordinaire. On sent par cette simple annonce de quelle utilité doit être cette nouvelle Baignoire dont on pourra connoître la méchanique, en se transportant chez le sieur *Leclerc*, qui tient ses bains rue Pierre-Sarrazin Fauxbourg S. Germain, & qui se fait un plaisir de la faire voir en détail tant à ceux qui viennent se baigner chez lui, qu'à ceux que la curiosité y conduit.

L'établissement si utile & si respectable de la *Rose de Salency*, a été imité dès qu'il a été connu, & il ne l'a été que fort tard, quoique d'une institution assez ancienne. Il y en a de pareils dans bien des endroits : les

Digitized by Google

rappeller & les faire connoître, c'eſt inviter à en former à leur exemple. Nous nous empreſſons, en conſéquence, d'en annoncer un qui exiſte depuis long-tems dans le Holſtein & dont le Comte de Rauzow fut le premier fondateur. Il laiſſa, pour cet effet, un legs conſidérable, dont il voulut que les intérêts fuſſent diſtribués par lots de quatre écus de Lubeck, aux ſervantes qui auroient ſervi fidèlement le même Maître, pendant ſept années conſécutives. On appelle dans le pays cette récompenſe *Manteſgelt*, c'eſt-à-dire, argent pour le mantelet; ſans doute parce que les premières ſervantes couronnées eurent un mantelet pour marque diſtinctive. Cette récompenſe ſe donne avec une eſpèce d'appareil qui ajoute beaucoup à ſon prix. Cette inſtitution vient d'être imitée à Rudolſtadt, & il a été décidé, ſous le bon plaiſir & la protection du Prince, que la veille de Noël, il ſeroit remis chaque année, cinq riſdales, à chaque ſervante qui aura ſervi ſans reproche, le même Maître, pendant ſept ans. Nous ſerions tous intéreſſés à ce qu'il exiſtât dans nos Capitales un pareil établiſſement.

On mande de Dol en Bretagne, un phénomène aſſez ſingulier; c'eſt à deux lieues de cette ville qu'on en a été témoin; nous tranſcrirons ici le fait tel qu'on nous l'a écrit. » Le 21 du mois dernier, vers les trois heures » de l'après-midi, M. *de Godrion*, Officier-Penſionné » de la Compagnie des Indes, liſoit à la porte d'un ſal- » lon qui donne ſur le jardin de ſon château. Au milieu » d'un grand calme, il fut diſtrait par un bruit ſourd, » mais de peu d'importance; il leva les yeux, & vit » avec beaucoup de ſurpriſe une de ſes verrines s'éle- » ver à quinze pieds de terre, aller tomber & ſe briſer » à une vingtaine de pieds de l'endroit où elle couvroit » des melons le moment d'auparavant. Plus de huit » perſonnes du château furent témoins du phénomène. » L'Officier ne remarqua aucune agitation dans l'air, ni » aucun changement à la ſurface de la terre couverte » par la verrine «.

*

Digitized by Google

PAYS-BAS.

De BRUXELLES, le 10 Juillet.

ON apprend de Mogador les particularités ſuivantes ſur la perte du navire François *la Louiſe*, naufragé au Cap Bojador (dans le Biledulgerid). Le Capitaine *Dupuis*, Commandant d'un Navire, partit de Nantes pour la côte d'Angole le 4 Décembre 1775. Il éprouva d'abord tout ce que la rigueur de la ſaiſon pouvoit apporter de plus contraire à ſa navigation. Le 27, n'étant pas aſſuré de ſa route, parce que les vents l'avoient forcé de tenir toutes ſes voiles ſerrées, & que depuis quatre jours les brumes l'avoient empêché de prendre hauteur, il compara les Journaux de ſon Etat-Major, dont le réſultat fut qu'on devoit ſe ſuppoſer à dix-huit lieues au nord d'une des Iſles Canaries. On fit route ſur cette eſtime depuis quatre heures du ſoir juſqu'à onze, & dans le moment qu'on s'apperçut par les briſans de la mer qu'on étoit près de terre, le Gouvernail ſe rompit tout-à-coup, & le navire échoua ſur les ſables à haute-marée; on coupa tout de ſuite les bas mâts pour alléger le Bâtiment, & dans cette manœuvre un coup de mer jetta le Capitaine à terre & fit périr un Matelot, le ſeul homme, des vingt dont l'équipage étoit compoſé, qui ait alors perdu la vie. La marée ayant baiſſé à la pointe du jour, on deſcendit à pied ſec ſur une plage aride, en-dedans du Cap Bojador, dont les déſerts ſont habités par des Arabes errans qui vivent ſous tente & qui ne dépendent que des Chefs qu'ils ſe choiſiſſent.

Dans la triſte ſituation où ſe trouvoit le Capitaine avec ſes dix-neuf hommes, il ſe préparoit à faire établir une tente avec les voiles, pour mettre à l'abri les vivres & ce qu'ils pourroient ſauver de la cargaiſon, lorſqu'une horde d'Arabes, les armes à la main, fondit avec impétuoſité ſur ces infortunés & ſur tout ce qui leur reſtoit. Ils s'évadèrent la nuit ſuivante avec ce qu'ils purent emporter de vivres, & ils avoient deſſein de remonter la côte juſqu'à Sainte-Croix, à cent

Digitized by Google

cinquante lieues de distance, par d'horribles chemins, lorsqu'après avoir fait huit ou dix lieues, ils furent arrêtés, dépouillés, maltraités & ramenés au lieu de leur naufrage, où les Arabes avoient déjà formé un campement pour se partager la cargaison, en cachant avec soin sous le sable ce qu'ils ne pourroient pas emporter. Ils mirent ensuite le feu au navire pour le seul bénéfice des clous & des ferremens dont ils sont fort curieux par la rareté du fer dans cette côte.

Les provisions du navire, partagées entre tant de personnes, durèrent à peine dix jours, & les malheureux captifs se virent réduits à un seul repas par jour, qui consistoit en une bouillie de farine de féves cuites à l'eau. Vers le 10 de Janvier, les Arabes de trois Tribus différentes se partagèrent les prisonniers, qui séparés alors en trois bandes, furent vendus & revendus à divers marchés publics & exposés à tout ce que cette condition a de révoltant & de cruel. On a sçu ces détails du sieur *Delpêche*, Capitaine en second, & du sieur *Fauvel*, premier Lieutenant, qui prirent la résolution de déserter le 19 Mars, en marchant la nuit & en se cachant le jour dans des rochers, mais qui ne trouvant plus de moyens de subsister, furent forcés de se rendre à des cabannes qu'ils apperçurent & où ils tombèrent dans les mêmes horreurs qu'ils avoient voulu éviter; vendus & revendus de nouveau, ils furent amenés presques nuds le 15 Avril, à Mogador dans les Etats du Roi de Maroc; ils y reçurent des François qui s'y trouvent les secours que la seule humanité réclame, mais qu'assure encore plus l'espèce de parenté patriotique dont les liens se fortifient en raison de l'éloignement du lieu natal. On a eu depuis des nouvelles de tout le reste de l'équipage, à l'exception du Chirurgien qui a pris la fuite de chez son Maître.

La réclamation que M. *Chenier*, chargé des affaires de France, a faite de ces infortunés à la Cour de Maroc, a eu, comme on le sçait, le succès le plus heureux. L'Empereur envoya sur-le-champ deux hommes de confiance du côté du sud pour racheter & ramener ces François dans ses Etats, & afin d'encourager ses Sujets à les découvrir tous, ce Prince a fait don-

Digitized by Google

ner cent ducats à ceux qui ont conduit à Mogador les deux Officiers de qui l'on tient les circonstances de cette relation. (*Gazette de France*, N°. 53).

En 1772, les Malais établis à Borneo, le long de la rivière de Monpara, dans les parages de la Chine, massacrèrent, par une trahison qui leur est ordinaire, le Capitaine du navire François l'*Epreuve*, (M. *Marchis*) avec la plus grande partie de son équipage. On apprend de Canton que l'année dernière M. de *Trobriant*, Lieutenant de vaisseau, fut chargé d'aller tirer vengeance de cet attentat. Il commandoit la frégate l'*Etoile*, & étoit accompagné des corvettes l'*Indiscrète* & la *Badine*, aux ordres de MM. *Boucaut*, Lieutenant, & le *Veyer de Buzidou*, Enseigne de vaisseau.

M. de *Trobriant* n'avoit pour toutes forces que 238 hommes. Les Malais étoient nombreux : mais le courage & l'intrépidité des François l'emportèrent sur le nombre. Ils firent un carnage affreux. Plus de trois cens Malais restèrent morts sur la place ; & les blessés furent encore en plus grand nombre. Trente-un de leurs bâtimens furent pris & réduits en cendres, toutes leurs pêcheries détruites, & tous leurs magasins renversés ; il est vrai que cette victoire a coûté la vie à quelques François. M. le *Veyer de Buzidou* est du nombre des morts. Tous les Officiers & les Soldats donnèrent en cette occasion les preuves de la plus grande bravoure ; elle étoit nécessaire à une poignée d'hommes, pour triompher d'une multitude d'ennemis acharnés au combat, avec une fureur, qui souvent remplace le courage, & qui toujours est plus meurtrière & plus dangereuse.

On écrit de Lagos, sur la côte de Portugal, que l'escadre Françoise, aux ordres de M. le Comte *du Chaffaut*, Lieutenant-Général des Armées Navales, rencontra dans le commencement du mois de Mai, à la vue du Cap la Roque, la frégate Angloise *le Bedfort*, chargée de troupes, qui, après diverses manœuvres, fit route pour traverser l'escadre ; elle n'avoit point de pavillon. M. *du Chaffaut* ayant fait faire un mouvement à tous ses vaisseaux pour tenir le vent, cette frégate se trouva comme enfermée dans l'escadre. Ne

Digitized by Google

voyant plus de jour pour passer, elle prit le parti d'amener toutes ses voiles, & de mettre enfin son pavillon. Alors le Général François changea son ordre, & tira cette frégate de l'espèce de labyrinthe dans lequel elle s'étoit inconsidérément engagée. M. *du Chaffaut* dirigea ensuite sa route sur Saint-Vincent.

La Lettre porte encore que le 17 du même mois, à la hauteur du cap Saint-Vincent, l'escadre Françoise, étant sur trois colonnes, on apperçut deux bâtimens portant pavillon Anglois; l'un venoit du large : M. du *Chaffaut* le fit mettre sous son écoute; l'autre étoit la frégate du Roi d'Angleterre, l'*Entreprise*; elle longeoit la côte en forçant de voiles; ensuite elle porta sur l'escadre, & vint se mettre en panne à demi-portée du canon. Bientôt après son canot parut à la mer; mais elle le rappella, & le fit rembarquer aussi-tôt que M. *du Chaffaut* lui eut fait demander quel étoit son dessein. Las de ses manœuvres lentes, incertaines & propres à donner des soupçons, le Général François s'approcha davantage du bâtiment Anglois, & le somma encore de dire qui il étoit, & ce qu'il vouloit, en ajoutant que son refus ne pouvant le faire prendre que pour un forban, il eût à remettre promptement son canot à la mer, & à envoyer un Officier pour se faire connoître. Le Capitaine Anglois repliqua que *si on exigeoit de lui cette démarche, il n'avoit point d'ordre à recevoir, & ne s'y soumettroit pas; mais que si c'étoit à titre d'égards & de politesse, il seroit charmé d'en marquer au Général François.* Sur la réponse honnête & polie qu'il reçut, il envoya son canot & ses deux Lieutenans à bord.

M. le Comte *du Chaffaut* les reçut dans sa chambre du Conseil, en présence de son Etat-Major, & leur reprocha l'irrégularité de leur conduite. Ils s'excusèrent de leur mieux, en assurant qu'ils n'avoient pas eu l'intention de manquer au pavillon François; ils ajoutèrent que la mer étoit libre, & qu'ayant ordre de visiter les bâtimens de Boston, ils avoient reconnu pour tel celui qui s'étoit rangé sous son écoute, & qu'ils avoient cru pouvoir le fouiller. » Vous n'en aviez pas le droit, » leur répondit M. *du Chaffaut*, en les congédiant,

Digitized by Google

» ç'eût été agir contre le droit de la mer & des gens; » & je ne souffrirai jamais la visite d'un bâtiment, de » quelque nation qu'il soit, lorsqu'il se sera mis sous » ma protection. «

JOURNAL OU GAZETTE DE LITTÉRATURE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Recueil des meilleurs Contes en vers, A Genève, & se trouve à Paris, chez Delalain, *Libraire, rue de la Comédie Françoise.*

Cette Collection peut être regardée comme une espèce de bouquet de fleurs éparses, & qu'on ne doit pas être fâché de voir réunies. Toutes ne sont pas du même mérite; mais toutes sont agréables. Il y en a de *Moncrif*, de *Piron*, de *Grécourt*, de MM. *de Saint-Lambert*, *d'Arnaud*, *Chamfort*, *Lacondamine*, *Dorat*, *Lemonnier*, *Imbert*, &c. & enfin de M. *de Voltaire*. Il est impossible de ne pas trouver son nom à la tête de toutes les listes qui supposent des talens. Le *Kaïmac*, *le rajeunissement inutile*, sont les morceaux les plus considérables tirés des Auteurs morts. La nécessité d'en parler nous a fait relire cette dernière pièce, que nous n'avions pas revue depuis long-tems; elle nous a toujours paru un vrai chef-d'œuvre dans son genre, à deux endroits près qui y jettent un peu de langueur: à notre avis, la suppression en seroit si aisée, que si l'on en avoit fait appercevoir l'Auteur, nous osons croire qu'il l'auroit adoptée.

Digitized by Google

Quand Jupiter prononce à l'Aurore l'arrêt du Destin, & qu'il lui dit :

Chaque fois que Titon obtiendra
De votre amour la preuve la plus chère,
D'un lustre tout-à-coup cet amant vieillira.

Il ajoute :

Ainsi de lustre en lustre abrégeant sa carrière,
Sa jeunesse s'éclipsera.

Ces deux vers nous ont paru absolument oiseux, & capables de jetter de la froideur dans le morceau d'ailleurs si vif, si énergique. Il nous semble qu'il auroit plus de naturel si on lisoit ainsi :

D'un lustre tout-à-coup cet amant vieillira....
Titon est immortel ! Grand Dieu je vous rends grace,
S'écria-t-elle, embrassant ses genoux, &c.

L'autre suppression tomberoit sur les cinq derniers vers. La pièce nous paroîtroit mieux finie à ce vers plein de sentiment & de feu,

Rendez-le moi, grands Dieux, pour le reperdre encore.

La réflexion que l'Auteur ajoute est traînante; elle détourne le Lecteur; elle lui fait perdre de vue l'intérêt du Conte. Au reste, nous soumettons, en cette occasion, comme en toute autre, nos idées aux appréciateurs éclairés & impartiaux.

Parmi les pièces de *Piron*, on en trouve une peu connue, & qui mérite de l'être. Ce Poëte vraiment original, avoit, avec tant d'autres gens de mérite, l'honneur, ou si l'on veut, le malheur de n'être pas de l'Académie. Il s'en vengeoit de tems en tems. Il fit, entre autres, une Epître, intitulée : *Danchet aux champs Elisées*. Il y introduit ce bon homme décoré de la couronne Académique, révélant le secret des élections. Il rencontre le Cardinal *de Richelieu* chez les morts. Ce Ministre lui avoue, ce qui est assez probable, que l'établissement de cette Compagnie fut une de ces bouffées

Digitized by Google

de caprice qui paſſent quelquefois dans l'eſprit des gens en place.

Ce fut ſur la fin d'un deſſert,
Que me préſentant ſa requête,
Ce folâtre de *Boiſrobert*
Me fourra ce plan dans la tête.

Danchet lui repréſente que rien n'a cependant plus contribué à ſa gloire que les éloges qui en ont été le fruit. *Richelieu* ſe récrie, & aſſure qu'il n'eſt pas flatté des complimens que ſon ſucceſſeur au Protectorat Littéraire doit partager. *Danchet* lui répond qu'il ſe trompe, & qu'on ne parle jamais du Chancelier *Séguier*, dans les déclamations que chaque Récipiendaire lit ou débite comme il le peut. Le fier Miniſtre calmé par cette préférence, reconnoît alors l'Académie pour ſa fille; il enſeigne à *Danchet* ce qu'elle a à faire pour s'éterniſer.

N'oubliez pas le capital;
Avant l'eſprit & le génie,
Examinez de près les mœurs:
Point d'étourdis, point de mocqueurs;
Point de libertins, je vous prie.

Et *Danchet* lui répond:

C'eſt ce qu'auſſi nous évitons.
. . . . . .
Comptez ſur quarante *Catons*,
Vous ne vous tromperez de guère,
. . . . . .
Poëtes n'ayant pas plus de rats
Que de vieux Ecrivains en proſe,
Force gens à petits rabats,
Des Grands de la Cour, des Prélats;
Voilà tout ce qui nous compoſe.
. . . . . .
Ou je n'ai pas la tête ſaine,
Ou de long-tems ſur le tableau
Nous ne reverrons un *Boileau*,
Et moins encore un *Lafontaine*.

Digitized by Google

L'ÉCOLE DES MŒURS, *ou les ſuites du Libertinage, Drame en cinq Actes & en Vers, repréſenté à la Comédie Françoiſe, le* 13 *Mai* 1776; *par M. de* Falbaire de Quingey. *A Paris, chez la Veuve* Ducheſne, *Libraire, rue Saint-Jacques, &* Ruault, *rue de la Harpe.*

LA repréſentation unique de cette pièce a été fort orageuſe; l'Auteur en attribue la chûte à bien des circonſtances qui lui ſont peut-être étrangères. La négligence des Acteurs a pu ſans doute y contribuer; mais croira-t-on qu'un ſujet ſera proſcrit, pour ainſi dire, lorſqu'il intéreſſera les mœurs? Il nous ſemble que ſon ſuccès dépendra uniquement de la manière dont il ſera traité. Nous ne croyons pas que les *prêtreſſes de Cypris, les ſoldats de la Déeſſe, les vétérans même*, ſongent à ſe liguer contre les ouvrages de ce genre, & ſoient en état de les faire tomber. Quand le Public aſſemblé a prononcé, le plus ſage eſt de ſouſcrire à ſon jugement; quand on en appelle au Public dans le cabinet, il ſuffit de lui mettre la pièce ſous les yeux. Il n'y a pas d'adreſſe à inſulter ſon Juge, & c'eſt l'inſulter en effet, que de dire, comme on le fait dans ces plaidoyers qu'on appelle préfaces: vous m'avez mal entendu, parce que vous avez été prevenu par des Catins. Elles avoient peu de choſe à voir dans ce drame. Les deux femmes qu'on y introduit ſont l'une & l'autre malheureuſes, & des prodiges de vertu. Le Lord *Belton* eſt un homme dont la conduite a toujours été condamnable; il conſerve dans l'âge mûr toute la vivacité, l'imprudence & les paſſions de la jeuneſſe; père de deux enfans, *Charle & James*, devenu veuf, amoureux de la fille d'un Commerçant, ne pouvant rien obtenir d'elle, il l'a épouſée. La jouiſſance a bientôt éteint l'amour qu'il croyoit devoir être éternel; il va chercher le plaiſir qui, ſelon lui, peut le remplacer, dans toutes ſortes de lieux où il ne doit

Digitized by Google

pas le trouver. Sa conduite eſt d'un mauvais exemple pour ſes fils; *Charle*, l'aîné, ſuit particuliérement ſes traces; à l'ouverture de la ſcène, ſes déſordres l'ont conduit à un meurtre. *Duling*, ſon Gouverneur, un vieillard reſpectable, inſtruit de ce qui s'eſt paſſé, a couru à ſon ſecours, eſt parvenu à étouffer cette affaire à force d'argent, & s'eſt engagé pour une ſomme conſidérable que le Lord *Belton* paie, en faiſant à ſon fils cette remontrance qui peint ſon caractère.

Quoi! toujours ſottiſe ſur ſottiſe?
Celle-ci me paroît, s'il faut que je le diſe,
Etre beaucoup trop chère, & je n'en ſouffre plus.
Je vous en avertis, réglez vous là-deſſus.
Se laiſſer arrêter comme un grand imbécile!
Soyez à l'avenir plus ſage.

CHARLE, *à demi-voix & à part.*

Ou plus habile.

BELTON.

On ne vous défend pas quelques amuſemens:
Il en eſt de permis pour les honnêtes gens.
Mais forcer des maiſons, aller faire une ſcène,
Frapper, battre, bleſſer.... voyez où cela mène?
Un Public ameuté, les dangers, l'embarras,
L'argent.... Je vais payer; mais n'y revenez pas.

Duling, cet honnête Gouverneur des enfans de *Belton*, a une fille charmante, élevée dans la maiſon, qui a inſpiré une paſſion violente au Lord & à ſes deux fils; le cadet, *James*, eſt aimé, & mérite de l'être par ſon honnêteté & ſes vertus, qui ne lui permettent pas une penſée qui puiſſe allarmer l'ame d'*Henriette*. Son père & ſon frère ne ſongent qu'à la déshonorer, & à affliger la vieilleſſe de *Duling* qui mérite toute leur conſidération & toute leur reconnoiſſance. Comme *Henriette* réſiſte à leur ſéduction, contre laquelle ſa paſſion & ſa vertu la défendent, ils imaginent de l'enlever, & de prévenir par-là *Duling* qui veut la dérober

à

Digitized by Google

à leurs yeux. Il s'agit d'écarter le vieillard ; on emploie un moyen infâme. L'obligation qu'il avoit signée pour arracher son élève aux poursuites de la Justice, avoit été acquittée par le Lord ; mais se trouvoit encore entre les mains d'un valet, qui, pour servir son maître, en fait usage pour faire conduire *Duling* en prison. Le Lord, quand il est instruit de ce complot odieux, le condamne, mais n'est pas moins disposé à en profiter. La nuit que le vieillard doit passer dans les fers lui suffit pour exécuter l'enlèvement qu'il projette. *Charle*, son fils aîné, ne se croit pas moins favorisé par cette circonstance : les émissaires du père & du fils arrivent masqués, sans se connoître, sans soupçonner que le même objet les rassemble les uns & les autres au même lieu. Pendant qu'ils attendent l'occasion de se saisir d'*Henriette*, le vieux *Duling* a trouvé des ressources & de l'honnêteté dans son géolier même, qui a payé pour lui, & lui a ouvert sa prison. Il arrive pour être témoin de l'enlèvement de sa fille. *Charle* caché vole pour reprendre la proie qu'on va lui ravir : le Lord *Belton* s'avance pour la défendre. Le fer est tiré dans les ténèbres de la nuit ; le père tombe sous les coups du fils. Cette catastrophe terrible les effraie l'un & l'autre ; la voix des remords se fait entendre ; ils abjurent leur conduite passée, renoncent à leurs projets, & le Lord unit *Henriette* & son fils *James* : on a soin de nous avertir qu'il n'est pas blessé mortellement.

Voilà les suites du libertinage qu'on a voulu peindre ; elles ne seront pas toujours assez terribles pour armer le fils contre le père ; mais leur danger n'en est pas moindre : l'effet que se proposoit l'Auteur auroit été peut-être plus efficace, s'il avoit choisi une fable moins atroce. On paroît revenu aujourd'hui de ces sujets que la Nation a semblé accueillir un moment, & que feu *Beverley* avoit mis à la mode. C'est dans le choix que l'Auteur en a fait qu'il doit chercher d'abord la cause de sa chûte.

Digitized by Google

DIVI Aurelii Augustini Hipponensis Episcopi, Confessionum libri tredecim. Ad calcem addita sunt variæ Lectiones. Parisiis Typis Philippi-Dionysii Pierres, *viâ San-Jacobeâ.*

LES Confessions de Saint-Augustin, si souvent imprimées & traduites, n'ont besoin que d'être annoncées lorsqu'on en publie de nouvelles éditions. Toutes celles qu'on avoit données jusqu'à présent étoient devenues rares; les exemplaires latins, sur-tout, manquoient à ceux qui sont en état de lire l'original, & qui doivent le préférer à toutes les versions; celles que l'on a sont, en général, peu estimables. L'Editeur n'a rien négligé pour la correction du texte & la beauté de l'impression. Il a conféré les manuscrits qui existent dans les dépôts immenses & précieux de la Bibliothèque du Roi, de celle de Sainte-Geneviève, &c. où les principaux manuscrits qu'il a consultés & qu'il indique, sont au nombre de seize; cinq du neuvième siècle, un du onzième, un du douzième, cinq du treizième, & quatre du quatorzième. Les variantes qu'il a placées à la fin donnent une idée de son travail, & du soin qu'il a mis dans le choix des leçons. A la tête du volume, on trouve un court abrégé de la vie de Saint-Augustin, divisé par année, & sur-tout l'indication de la date de ses différens Ouvrages. Il naquit en 354, & mourut en 430.

Cette édition est de format *in*-32; elle se vend en feuilles 2 liv. 5 sols; en reliure ordinaire, 2 liv. 15 s.; en veau, doré sur tranche, & à filets, 3 liv. 12 s.; & en maroquin, 4 liv. 10 s. On en a tiré quelques exemplaires, sur de très-beau papier, avec des cadres, de format *in*-18, à la tête desquels est le portrait du Saint, gravé par M. de *Saint-Aubin*, d'après le dessin de M. *Monnet*. Le prix en est de 4 liv. en feuilles; relié en veau, doré sur tranche & à filets, 5 liv.; & en maroquin, 6 liv.

Digitized by Google

PRÉCIS DE L'HISTOIRE DE FRANCE, *en vers, avec des notes, où l'on développe ce que les vers ne font qu'indiquer, à l'usage de la jeune Noblesse*; in-8. *de* 414 *pages, par M.* Peloſi, *Italien. A Paris, chez la veuve* Ducheſne, *Libraire, rue Saint-Jacques.*

LE Père *Buffier* a mis la Géographie en vers, ou plutôt en lignes rimées. De nos jours un Notaire a rendu le même ſervice à la coutume de Paris. Voici l'Hiſtoire de France ſous le même déguiſement. C'étoit, dit-on, la méthode des anciens Légiſlateurs. Il eſt permis de ne pas concevoir quelle utilité on attend de ce travail pénible

ÉDITS, DÉCLARATIONS ET LETTRES-PATENTES.

IL paroît deux Ordonnances du 17 Juin dernier, concernant, l'une, la conſtitution & l'adminiſtration de l'Hôtel royal des Invalides, les Officiers, Bas-Officiers & Soldats penſionnés; l'autre, les Compagnies d'Invalides détachées. La première eſt diviſée en ſix Titres. Il eſt dit dans le préambule, que » Sa » Majeſté étant informée que les dépenſes de l'Hôtel royal des » Invalides, excèdent conſidérablement les revenus qui lui ſont » affectés, & qu'il eſt devenu indiſpenſable de prendre chaque » année, ſur les fonds de l'extraordinaire des guerres, ceux né- » ceſſaires à l'acquittement des penſions des Officiers, Bas-Offi- » ciers & Soldats Invalides retirés dans les Provinces; elle s'eſt » fait repréſenter les anciens règlemens de cet Hôtel: & vou- » lant rappeller à ſon inſtitution primitive, un établiſſement » auſſi digne de ſa bienfaiſance & de ſa protection, elle a or- » donné & ordonne ce qui ſuit «:

Par le Titre premier, tous les Officiers de l'Etat-Major, de l'adminiſtration, y compris le Clergé, la Prevôté, les Officiers de Santé, les Employés dans les Bâtimens, dans les Bureaux, & généralement toutes les perſonnes aux gages de l'Hôtel, ou employées de quelque eſpèce qu'elles puiſſent être, ſont ſupprimés à l'époque du premier Juillet. L'Etat-Major en eſt rétabli à la même époque, & compoſé, ſavoir:

Digitized by Google

Grand Etat-Major.

D'un Gouverneur, choisi dans le nombre des Officiers-Généraux; d'un Directeur, Commissaire des Guerres; d'un Major, Lieutenant-Colonel; de quatre Aides-Major, Capitaines; d'un Trésorier, & d'un Secrétaire Garde des Archives.

Petit Etat-Major.

D'un Curé, & quatre Prêtres; un Organiste, un Serpent, & quatre Enfans de chœur; d'un Médecin, d'un Architecte, d'un Piqueur, d'un Chirurgien-Major, d'un second gagnant maîtrise, & deux Elèves, d'un Apothicaire gagnant maîtrise, d'un Garde-Magasin, de quatre Suisses, d'un Facteur, d'un Econome, d'un Chef de Cuisine, de quatre Aides, de douze Garçons, de douze Valets, & de deux Balayeurs.

Il ne pourra y avoir à l'avenir d'autres Employés à la charge de l'Hôtel.

Sa Majesté n'entretiendra désormais à l'Hôtel, que six Lieutenans-Colonels, douze Commandans de Bataillons ou Majors, 60 Capitaines des première & seconde Classes, 200 Lieutenans, 60 Maréchaux-de-Logis, 212 Bas-Officiers, & 950 Soldats; sur ce nombre, il y aura toujours, proportionnellement aux différens grades, cent places vacantes, uniquement destinées aux Officiers, Bas-Officiers, & Soldats Invalides, dont l'admission à l'Hôtel ne pourroit être différée, dans le courant de chaque année, par le genre de leurs infirmités & de leurs blessures. Par cette disposition, l'Hôtel ne contiendra jamais plus de 1500 hommes, y compris les cent places vacantes. Aucun Officier, Bas-Officier ou Soldat, n'y sera admis, qu'absolument impotent, & hors d'état de pouvoir vivre de son travail ou de son industrie; & ce ne sera qu'au défaut des Invalides de cette espèce, qu'on pourra y être admis à l'âge de 70 années révolues, & dans l'un & l'autre cas, l'admission ne pourra avoir lieu que sur un ordre exprès du Secrétaire d'Etat, ayant le département de la Guerre. Les Invalides hors d'état de continuer leurs services, qui conformément à l'Article 9 du Titre VIII de l'Ordonnance d'administration, auront opté pour l'Hôtel, n'y seront admis qu'autant qu'il y aura des places vacantes, & en attendant, ils jouiront, dans le lieu où ils se retireront, de la pension militaire attribuée à leur grade. Aucun Invalide, autre que ceux admis à l'Hôtel, ne pourra y être reçu à l'infirmerie, sans un ordre exprès du Secrétaire d'Etat au département de la Guerre, auquel cas il sera pourvu à sa dépense, qui ne pourra jamais être à la charge des fonds de l'Hôtel. Tous les privilèges qui y étoient affectés, continueront d'exister.

Le Titre II, traite de l'administration & de la police. Le Secrétaire d'Etat, au département de la Guerre, en sera tou-

Digitized by Google

jours, comme par le passé, Administrateur-Général & Gouverneur Supérieur. Le Gouverneur de l'Hôtel, & le Directeur, y rempliront, sous ses ordres, toutes les fonctions relatives à la discipline & au bon ordre. Tous les Officiers Supérieurs de l'Etat-Major, & ceux destinés dans le petit Etat-Major, seront tenus d'habiter journellement à l'Hôtel, à peine d'en être renvoyés, & remplacés sur-le-champ & sur l'ordre du Secrétaire d'Etat de la Guerre; les seuls Officiers du grand Etat-Major, le Médecin, l'Architecte & le Chirurgien-Major, pourront avoir leurs femmes avec eux. Sa Majesté permet seulement aux femmes qui se trouvent actuellement à l'Hôtel, de continuer d'y habiter.

Les 278 Officiers conservés à l'Hôtel, seront distribués en trois divisions, qui seront chacune sous le commandement de deux Officiers nommés par le Gouverneur. Les 1222 Maréchaux-des-Logis, Bas-Officiers & Soldats, composeront douze divisions, commandées chacune par un Capitaine, deux Lieutenans, quatre Maréchaux-des-Logis, & huit Bas-Officiers, de manière que chaque Bas-Officier puisse avoir sous son inspection, douze hommes environ, le Maréchal-des-Logis, 25, & le Lieutenant, 50. Aucun Officier ne pourra découcher, sans une permission du Gouverneur. S'il manque l'heure des repas, il sera privé de sa ration. Les Maréchaux-des-Logis, Bas-Officiers & Soldats qui manqueront à l'appel, qui sera fait tous les soirs, seront consignés à l'Hôtel pour 15 jours. Ceux qui ne se trouveront pas aux heures de repas, seront privés de leur subsistance; ils n'en pourront sortir, sous quelque prétexte que ce soit, d'aucune espèce, hors des salles à manger, à l'exception de leur pain. Ceux qui seroient arrêtés en sortant de l'Hôtel, seront mis en prison sur-le-champ.

Les Employés à l'Hôtel qui voleront quelques effets, seront condamnés aux galères, par un Conseil de Guerre. Ceux qui emporteront des subsistances hors de l'Hôtel seront chassés, après avoir été punis, suivant l'exigence du cas.

Il sera fourni tous les jours aux Cuisiniers des différentes divisions, pour l'effectif, une ration d'une livre un quart de pain blanc, de cinq demi-septiers de vin, & d'une livre & demie de viande, pour chaque Officier. La demi-livre de viande qu'ils avoient de plus précédemment, sera convertie en légumes. La ration du soldat sera d'une livre six onces de pain bis-blanc, d'une demi-livre de viande, d'une portion de légumes, & d'une chopine de vin. Les Maréchaux-des-Logis & les Bas-Officiers auront un demi-septier de vin de plus. La consommation du bois affecté à la cuisine de chaque division, sera réglée d'après les états qui en seront fournis au Secrétaire de la Guerre.

Quant aux gratifications des Officiers de l'Hôtel, qui n'étoient ci-devant indistinctement que de 3 liv. par mois, Sa Majesté a jugé à propos de les proportionner aux grades: en conséquence celles

Digitized by Google

des Lieutenans-Colonels seront à l'avenir de 12 livres ; celles des Commandans de Bataillon ou Majors de 9 livres ; celles des Capitaines de 6 livres ; celles des Lieutenans de 3 livres. Les Maréchaux des Logis, les bas-Officiers & les Soldats auront 1 livre 4 sols, 16 sols & 12 sols.

Toutes les fournitures relatives au service de l'Hôtel, qui seront jugées pouvoir être mises en entreprises, d'après les décisions du Secrétaire de la Guerre, seront affichées & insérées dans les papiers publics un mois avant leur adjudication.

Le Titre III règle les appointemens & traitement des Officiers du grand & du petit Etat-Major, & des Employés à l'Hôtel. Ils seront payés, savoir :

Grand Etat-Major.

A MM. le Baron *d'Espagnac*, Gouverneur. . . .		24,000 l.
de la Ponce, Directeur		10,000
de Gilibert, Major		7,000
de la Coudre . . .	Aides-Major, non-compris leur nourriture comme Capitaines, 500 livres chacun.	2,000
Donney		
de la Pommeraye . .		
de la Jeanniere . .		
de Fréminville, Trésorier		8,000
Hecquet, Secrétaire, Garde des Archives .		4,000

Ces Officiers jouiront, indépendamment de leurs appointemens, des traitemens qui leur seront réglés pour l'abonnement du bois, lumière & blanchissage, ainsi que pour les frais des bureaux du Gouverneur, Directeur, Major, Trésorier & Secrétaire.

Petit Etat-Major.

Un Curé, quatre Prêtres, un Serpent & quatre Enfans de chœur, y compris le luminaire de l'Eglise & l'entretien des ornemens	10,000
Un Organiste	700
Un Médecin	3,000
Un Architecte	2,000
Un Chirurgien-Major	3,000
Un Second, gagnant maîtrise	350
Deux Elèves, gagnant maîtrise, à chacun 100 liv .	200
Un Apothicaire, gagnant maîtrise	300
Un Piqueur, lequel sera nourri à l'Hôtel	400
Un Garde-Magasin nourri à l'Hôtel	600
Quatre Suisses nourris à l'Hôtel, à chacun 200 liv. .	800
Un Facteur	300
Un Econome nourri à l'Hôtel	1,200
Un Chef de cuisine nourri à l'Hôtel	800
Quatre Aides nourris à l'Hôtel, à chacun 200 liv. .	800

Digitized by Google

Douze Garçons nourris à l'Hôtel, à chacun 150 l. .	1,800
Douze Valets nourris à l'Hôtel, à chacun 100 liv. .	1,200
Deux Balayeurs nourris à l'Hôtel, à chacun 100 l. .	200

Le Roi conserve ses appointemens & les droits honorifiques de sa place à M. d'*Aston*, ci-devant Lieutenant de Roi de l'Hôtel; M. *le Roy de Chaumont*, qui en étoit Intendant, jouira d'une pension de 12,000 liv., & du titre d'Intendant honoraire. Le Chirurgien & le Médecin jouiront aussi de l'excédent de leurs anciens appointemens, sur la somme qui leur est assignée par la présente Ordonnance.

Le Titre IV. regarde le service & la discipline de l'Hôtel. Le service s'y fera conformément à l'Ordonnance du service des Places. La Compagnie de 103 hommes qui y avoit été affectée par l'Ordonnance de 1741, se trouvant supprimée par celle-ci, il sera envoyé à l'Hôtel deux Compagnies de Bas-Officiers Invalides, qui y seront casernées, & y vivront de leur solde: elles seront payées & entretenues sur les fonds de l'extraordinaire des guerres. Elles fourniront chaque jour les gardes nécessaires à la garniture des postes, & à la police & discipline intérieure de l'Hôtel.

Le Titre V. traite des récompenses militaires. Quiconque aura une fois été admis à l'Hôtel, n'en pourra sortir pour reprendre la pension, & passer aux Compagnies détachées; mais ceux qui auront opté pour la pension, pourront être admis à l'Hôtel quand il y aura des places vacantes.

Les Capitaines & Lieutenans qui se trouveront excéder le nombre de ceux qui sont conservés à l'Hôtel, jouiront sur les fonds de l'extraordinaire des guerres des pensions d'Invalides attachées à leur grade, à la suite des Compagnies détachées, en attendant qu'ils puissent y être remplacés. Quant aux Maréchaux-des-Logis, Bas-Officiers & Soldats, ils seront envoyés aux Compagnies détachées pour le compléter, ou admis à la pension d'Invalides de leur grade, en attendant leur remplacement; & dans ce dernier cas, la Roi donnera des ordres aux Intendans des Provinces où ils se retireront, de leur payer une gratification extraordinaire.

Le Titre VI & dernier traite de l'exécution de cette Ordonnance. Les anciens Règlemens de l'Hôtel auront lieu dans tout ce qui n'est pas contraire aux dispositions de celle-ci.

La seconde Ordonnance contient quatorze articles. Les 5 premiers fixent le service & le nombre des Compagnies détachées. Il continuera d'y avoir dans les Villes, Places & Forts du Royaume, 16 Compagnies de Bas-Officiers, 8 de Canonniers, & 65 de Fusiliers. Onze Compagnies de Bas-Officiers seront employées à la garde des Thuileries, du Louvre, de l'Arsenal, de la Bastille, du Château de Vincennes, de l'Ecole Royale

Digitized by Google

Militaire, & de l'Hôtel Royal des Invalides, sur le même pied & avec la même solde que ci-devant. Les huit Compagnies de Canonniers, détachées sur les côtes, seront aussi casernées sur l'ancien pied. Les cinq Compagnies de Bas-Officiers restantes, seront détachées dans les Provinces, & augmentée d'un troisième Lieutenant. Les Compagnies de Fusiliers, réparties sur les frontières, & dans les Villes & Forts du Royaume, seront composées de deux Sergens, deux Caporaux, deux Appointés, quarante-trois Fusiliers & un Tambour, commandées par un Capitaine & trois Lieutenans.

L'article VI fixe la solde, savoir :

A un Capitaine.	2 l.	16 s.	par jour.
A un Lieutenant	1	2	7 d.
A un Sergent	0	11	2
A un Caporal	0	8	2
A un Appointé	0	7	2
A un Fusilier ou Tambour . .	0	6	2

Les Sergens qui se trouvent supprimés par cette nouvelle composition, continueront à remplir leurs fonctions, & à jouir de la solde de leur grade; mais les Caporaux & Appointés excédens, en conservant leur solde, rempliront, les premiers les fonctions d'Appointés, & les seconds celles de premier Fusiliers dans chaque Compagnie.

Les places d'Officiers vacantes à l'avenir dans les Compagnies détachées, seront remplies par des Officiers pensionnés, dont la pension cessera d'avoir lieu du jour de leur nomination.

Tout ce que contiennent les anciennes Ordonnances & qui n'est pas contraire à la présente, concernant les Compagnies détachées, aura son entière exécution.

CAUSE.

LE Parlement vient de juger une affaire qui présentoit deux questions, dont l'une de Droit public, étoit sur-tout fort importante.

La première étoit de savoir si un Chapitre à qui on a notifié un brevet de joyeux-avènement, peut nommer au premier Canonicat vacant sur cette simple notification, avant la réquisition.

La

Digitized by Google

La seconde, de Droit public, si le Légat d'Avignon a pu exercer le droit de prévention appartenant au Pape pendant la vacance du Saint-Siége.

Quant à la première question, on a jugé que le Chapitre avoit pu nommer avant la réquisition, parce que le brevet de joyeux-avènement doit être regardé comme une dette imposée par le Roi, au Chapitre qui a pu vouloir s'en libérer aussi-tôt qu'il en a eu connoissance. La réquisition n'eût donc été nécessaire que dans le cas où le Chapitre auroit fait difficulté : mais dès qu'il pouvoit sur la simple notification pourvoir le sujet présenté par le Roi, il étoit inutile d'attendre qu'il y fût obligé par une réquisition.

Pour ce qui est de la seconde question, la Cour a décidé que le Légat d'Avignon n'avoit pas pu exercer le Droit de prévention pendant la vacance du Saint-Siége.

Voici le précis des motifs qui ont paru déterminer la Cour. Suivant l'article 55 des libertés de l'Eglise Gallicane, le Droit de prévention étant personnel au Pape & à ses successeurs, le Légat, qui n'est que le mandataire du Pape, perd ses pouvoirs pour les droits personnels du Pontife, à la mort de celui qui les lui a confiés; ne pouvant pas dire qu'il exerce ce droit au nom du Pape qui doit être nommé, puisque ce Pape n'existant pas encore, n'a pu lui donner des pouvoirs à cet effet, le Légat par conséquent n'a pas eu le droit de prévenir le Chapitre.

AVIS PARTICULIERS.

LE Roi voulant remédier aux abus & aux accidens qui sont trop souvent les suites des fouilles des Carrières qui s'étendent sous les habitations & sous les grands chemins, a nommé, par Arrêt de son Conseil, M. *Dupont*, Professeur de Mathématiques, Visiteur & Inspecteur des carrières à pierres & à plâtre, en lui permettant d'en lever géométriquement les plans souterrains; il est expressément défendu de le troubler dans cette fonction à peine de désobéissance.

Digitized by Google

M. le Chevalier *de Montfort*, ancien Officier d'Artillerie de S. M. Sicilienne, aujourd'hui attaché à S. A. S. Monseigneur le Duc *d'Orléans*, a imaginé, pendant son séjour à Naples, des *couleurs limpides, brillantes, solides, pénétrantes, sans odeur & sans dépôt*, propres à peindre sur le tafferas & autres étoffes de soie, en façon de Pékin, pour robes, vestes, habillemens, parures & ameublemens, ainsi que sur le vélin, le papier, le bois, l'ivoire, &c. &c., sur-tout en miniature. Elles sont supérieures pour colorier & enluminer des estampes, & pour laver les plans, cartes & dessins d'architecture, tant civile que militaire.

L'état & les occupations de M. le Chevalier de *Montfort*, ne lui permettant pas de se livrer lui-même à la composition de ces couleurs, de manière à pouvoir en fournir à toutes les personnes qui lui en demandent, & à en étendre l'utilité à tous les usages auxquels on peut les approprier; cet Officier a bien voulu confier le secret de sa composition à une personne, & l'on trouve des boëtes ou caves de ces couleurs, chez la Dame *de Lanoy*, rue l'Evêque, près la rue de Langlade. Chaque boëte contient un assortiment de couleurs, de pinceaux, & de petits godets d'ivoire pour verser & mêler les couleurs. Le moindre prix est de 36 liv.

Ceux qui desireroient de plus amples détails sur cet objet, les trouveront dans le N°. 51 de la Gazette des Arts & Métiers.

Le sieur Pissault & Compagnie, Fabriquans de papiers peints, Fauxbourg Saint-Germain, vis-à-vis la Comédie Françoise, Cour du Commerce, continuent de fabriquer toutes sortes de papiers peints, nués, veloutés, & autres pour tentures. Les personnes de Province qui voudront se procurer des échantillons, sont priées d'adresser des lettres, franches de port, & de marquer, tant la quantité, que les prix & les fonds dans lesquels ils les desirent; & on les leur fera tenir franc de port, moyennant 6 s. seulement par chaque feuille d'échantillon de la longueur du dessin, lorsque le prix des rouleaux n'excédera pas celui de 30 liv.

Digitized by Google

Leclerc, Libraire, Grand'Salle du Palais, à Paris, ayant acquis le reſtant de l'Edition de différens Ouvrages, dont quelques-uns étoient difficiles à trouver complets, eſt parvenu à en compléter un certain nombre; il les offre à un rabais de plus de moitié, d'ici au premier Septembre 1776, paſſé lequel tems, s'il en reſte, il les vendra ſuivant l'ancien prix.

1°. *Lettres Critiques, ou Analyſe & Réfutation de divers Ecrits modernes contre la Religion*, par M. l'Abbé *Gauchat*. 19 vol. *in*-12, 15 l. au lieu de 38 l.

Les perſonnes qui auroient négligé de compléter ledit Ouvrage, ou à qui il manqueroit quelques volumes, payeront ſéparément chaque volume broché 1 l.

2°. *Accord du Chriſtianiſme & de la Raiſon*, par le même, 4 vol. *in*-12, 3 l. au lieu de 8 l.

3°. *Rapport des Chrétiens & des Hébreux*, & un diſcours préliminaire ſur la loi de nature, par le même, 3 vol. *in*-12, 3 l. au lieu de 6 l.

4°. *La Spiritualité & l'Immortalité de l'ame*, avec le ſentiment de l'Antiquité, tant ſacrée que profane, par rapport à l'une & à l'autre, par le Père *Hubert Hayer*, 3 vol. *in*-12, 3 l. au lieu de 8 l.

5°. *Catéchiſme Evangélique par demandes & réponſes, pour faciliter l'intelligence de pluſieurs textes de l'Evangile & des Actes des Apôtres*, avec la vie de N. S. J. C., rangée ſuivant l'ordre chronologique & la concorde, par le P. *Placide Olivier*, 3 vol. *in*-8. 3 l. au lieu de 9 l.

6°. *Plaidoyers & Mémoires*, contenant des queſtions intéreſſantes, tant en matières Civiles, Canoniques & Criminelles, que de Police & de Commerce, avec les Jugemens & leurs motifs ſommaires, & pluſieurs Diſcours ſur différentes matières, ſoit de Droit public, ſoit d'Hiſtoire; par M. *Mannory*, ancien Avocat au Parlement, 18 vol. *in*-12, 18 l. au lieu de 45 l.

Les perſonnes qui auroient négligé de compléter ledit Ouvrage, ou à qui il en manqueroit quelques volumes, payeront ſéparément chaque volume broché 1 l. 4 ſ.

Digitized by Google

7°. *Conférences de l'Edit de la Juriſdiction Eccléſiaſtique de* 1695, avec les Ordonnances précédentes concernant la même matière où l'on voit ce qu'il en a pris, & ce qu'il y a ajouté; enſemble les Arrêts & Jugemens rendus en conformité dans les Cours Supérieures du Royaume, par *Jean-Pierre Gibert*, 2 vol. *in*-12, 2 l. au lieu de 4 l.

8°. *Inſtruction pour les Seigneurs & pour leurs Gens-d'affaires*, par M. *Rouſſel*, Avocat au Parlement, *in*-12, 1 l. 16 ſ. au lieu de 2 l. 8 ſ.

9°. *L'Eloquence du Corps dans le Miniſtère de la Chaire*, ou l'Action de l'Orateur & du Prédicateur; Ouvrage également utile aux Avocats dans le Barreau, aux Profeſſeurs dans les Colléges, & généralement à tous ceux qui parlent ou qui ſe diſpoſent à parler en public; par M. l'Abbé *Dinouart*, *in*-12, 18 ſ. au lieu de 2 l.

10°. *Le Chanſonnier François*, ou Recueil de Chanſons, Arriettes, Vaudevilles & autres Couplets choiſis. 16 vol. *in*-12, 18 l. au lieu de 32 l.

Les perſonnes qui auroient négligé de completter ledit Ouvrage, ou à qui il en manqueroit quelques volumes, payeront ſéparément chaque volume broché, 1 l. 4 ſ.

11°. *Le Génie de la Littérature Italienne*, par M. *de San Severino*, 2 vol. *in*-12, 1 l. 10 ſ. au lieu de 3 l.

12°. *Recueil A. B. C.* juſques & compris &, 24 vol. *in*-12, 18 l. au lieu de 36 l.

Les perſonnes à qui il manqueroit quelques volumes, payeront chaque volume broché, 1 l.

Nota. *Les perſonnes qui voudront avoir les Livres contenus dans la préſente Notice, pourront ſe les procurer dans l'inſtant tout reliés, ſi elles le jugent à propos.*

Il s'eſt gliſſé, dans le dernier numéro de ce Journal, page 302, une erreur hiſtorique, dans l'annonce de l'Eloge de *Guy du Faur de Pibrac*, propoſé par l'Académie des Jeux Floraux. *Pibrac* a été Chancelier de la Reine de Navarre & du Duc d'Alençon; mais il ne l'a pas été de *Henri III*.

Digitized by Google

NOUVEAUTÉS.

On vient de mettre en vente à l'Hôtel de Thou, rue des Poitevins, *la Connoissance des Tems, pour l'année* 1777.

Dictionnaire Dramatique, contenant l'Histoire des Théâtres, les Règles du Genre Dramatique, &c. 3 vol. *in*-8. A Paris, chez *Lacombe*, Libraire, rue Christine.

Epreuves des Caractères de la Fonderie de L. Joannis, Fondeur & Graveur en Caractères d'Imprimerie. A Paris, rue de Seine, Fauxbourg S. Germain, vis-à-vis la rue de l'Echaudée.

Ce petit Ouvrage renferme des épreuves de tous les Caractères, depuis le *Gros Romain petit œil*, jusqu'au *Petit Texte romain, grasset.* L'Auteur a eu l'honneur de le présenter à Sa Majesté qui en a paru satisfaite.

Abimélech, Tragédie, reçue à la Comédie Françoise, depuis le 17 Février 1775, pour y être jouée lorsque son tour viendra. A Paris, chez *Ruault*, Libraire, rue de la Harpe. Prix, 1 liv. 10 s.

Mémoire sur des bois de cerfs fossiles, trouvés en creusant un puits dans les environs de Montelimar, en Dauphiné, à 14 pieds 8 pouces de profondeur, le 28 Août 1775. A Paris, chez *Ruault*, Libraire, rue de la Harpe; & à Grenoble, chez *J. Euchet*, Imprimeur-Libraire.

Description générale de l'Univers, traduite de l'Anglois de *Salmons*, d'après la vingt-cinquième édition, vue, corrigée & augmentée par M. l'Abbé *Jurain*, enrichie de 28 Cartes géographiques; 2 vol. *in*-8. A Paris, chez *Froullé*, Libraire, Pont Notre-Dame, & chez *Colombier*, Libraire, rue des grands Degrés, près du quai des Miramionnes. Prix, 10 liv. broc.

Le Tombeau, Poëme, imité de l'Anglois, 3 feuilles *in*-8. A Paris, chez *Ségaud*, Libraire, rue des Cordeliers.

L'Equipée, Poëme histori-comique en six Chants, *in*-12. A Paris, chez la veuve *Duchesne*, rue Saint-Jacques.

Frédégonde & Brunehaut, Roman historique, *in*-8. par M. *Monvel*. A Paris, chez la même, & chez l'Auteur, rue du Petit-Carousel, au magasin de Porcelaines. Prix, 3 liv.

L'Europe Françoise, par l'Auteur *de la Gaieté*. A Paris, chez la veuve *Duchesne*, Libraire, rue Saint-Jacques, au Temple du Goût.

Examen des Causes destructives du Théâtre de l'Opéra, & des moyens qu'on pourroit employer pour le rétablir; Ouvrage spéculatif, par un Amateur de l'harmonie. A Paris, chez

Digitized by Google

la veuve *Ducheſne*, rue Saint-Jacques ; *Caillau*, rue Saint-Séverin ; & *Eſprit*, Libraires, au Palais royal.

Théorie des Jardins, *in*-8. A Paris, chez *Piſſot*, Libraire, Quai des Auguſtins. Prix, 3 liv. 12 ſ.

C'eſt auſſi chez le même, que ſe vend le nouvel Ouvrage intitulé : *Affaires de l'Angleterre & d'Amérique.* Il en paroît trois cahiers.

L'Erreur d'un moment, traduit de l'Anglois, par Mad. ***. A Paris, chez *Desnonville*, Imprimeur-Libraire, rue S. Séverin. Prix, 1 liv. 10 ſ.

Panégyriques & Oraiſons funèbres, ſuivis d'un Sermon ſur le Jubilé, *in*-12, par M. l'Abbé *Guyot*, Prédicateur ordinaire du Roi, &c. A Paris chez le même.

Molière, Drame en cinq actes en proſe ; imité de *Goldoni*, *in*-8. de 220 pages, par M. *Mercier*. A Amſterdam, & ſe trouve à Paris, chez les Libraires qui vendent les Nouveautés. Prix, 3 livres.

ESTAMPES.

Deux allégories des Portraits du Roi & de la Reine, gravées par M. *Longueil*, d'après les deſſins de M. *Cochin*, & préſentées le 3 Juin à leurs Majeſtés, par l'Auteur. On les trouve à Paris, chez l'Auteur, rue de Sève, vis-à-vis les Incurables, & chez *Bazan*, rue & Hôtel Serpente. Le prix eſt de 6 liv. les deux épreuves.

Henri IV chez le Meunier, gravé par *J. B. Simonet*, ſur le deſſin de M. *Moreau*. A Paris, chez *Caquet*, rue Ste-Hyacinthe, Porte Saint-Jacques, maiſon de M. *Arſon*, Marchand Foureur. Le prix eſt de 6 liv.

La joyeuſe Bacchante, Eſtampe de 6 pouces de haut, ſur 4 & demi de large, gravée par *Guttenberg*, d'après la Gouaſſe de Mad. *le Sueur*. A Paris, chez *Iſabey*, rue de Gèvres. Prix, 12 ſols.

Les Poules aux Guinées, Eſtampe allégorique, ſur la guerre Américaine, inventée, deſſinée & gravée par *F. Godefroy*. A Paris, chez l'Auteur, rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, vis-à-vis la rue de Vaugirard. Prix, 1 liv. 4 ſ.

Le Rachat de l'Eſclavage, grand *in-folio*, gravée par M. *Aliamet*, d'après un Tableau de *Berghens*. A Paris, chez l'Auteur, rue des Mathurins, vis-à-vis celle des Maçons.

Digitized by Google

JOURNAL DE POLITIQUE ET DE LITTÉRATURE,

Contenant les principaux Evènemens de toutes les Cours; les Nouvelles de la République des Lettres, les Causes célèbres, la notice des Arrêts, Edits, &c. &c.

NUMÉRO VINGT-UNIEME.

25 Juillet.

TOME SECOND.

A BRUXELLES,

On souscrit à Paris, Hôtel de Thou, rue des Poitevins;

En Province, aux Bureaux des Postes, & chez les principaux Libraires.

1776.

Digitized by Google

N. B. Messieurs les Souscripteurs du mois de Juillet sont instamment priés de renouveller leurs Souscriptions de bonne heure, afin qu'on puisse déterminer le nombre du tirage, & faire imprimer leurs adresses.

L'AVANT-COUREUR, dont le sieur *Panckoucke* est devenu propriétaire par acte du 4 Octobre 1773, la *Gazette de Littérature, des Sciences & des Arts*, dont il a obtenu le Privilége en date du 15 Octobre 1773, ont été réunis à ce *Journal de Politique & de Littérature.*

Ce Journal paroît le 5, 15 & 25 de chaque mois, avec la régularité la plus scrupuleuse. Il a commencé le 25 Octobre 1774.

Le prix, franc de port, est de 18 livres. On souscrit, Hôtel de Thou, rue des Poitevins; en Province, aux Bureaux des Postes & chez les principaux Libraires connus.

Il y a quatre époques pour le renouvellement des souscriptions, Janvier, Avril, Juillet & Octobre. Le Journal formera trois volumes *in*-8. chaque année. Les mois de Janvier, Février, Mars, Avril, forment le Tome premier; Mai, Juin, Juillet, Août, le Tome second; Septembre, Octobre, Novembre, Décembre, le Tome troisième.

Il faut avoir attention d'affranchir le port des lettres & de l'argent.

Les personnes qui voudront faire insérer des Livres, Estampes, Musique & autres objets dans ce Journal, sont priées de les adresser au Directeur du Journal, audit Hôtel de Thou, rue des Poitevins.

Digitized by Google

JOURNAL DE POLITIQUE.

TURQUIE.

De CONSTANTINOPLE, *le* 28 *Mai.*

LA tête d'*Omar*, Pacha de Bagdad, a été apportée ici, & exposée, selon l'usage, pendant quelques jours sur la porte principale du Serrail.

Il paroît que la Porte n'attendoit que l'issue de la contestation qui existoit en Crimée, pour reconnoître *Kan* de cette presqu'isle, celui des deux Prétendans que la fortune favoriseroit. *Dewlet-Gherai* a eu l'avantage sur son adversaire; & le Grand-Seigneur vient de lui envoyer la pelisse de martre, la mitre, & les autres ornemens de sa dignité.

Issed-Méhémet, ancien Grand-Visir, nommé Pacha d'Egypte, s'étoit embarqué, il y a quelque tems, à bord d'une caravelle, pour se rendre à Alexandrie. On apprend que son voyage a été des plus malheureux; il a essuyé une violente tempête sur la côte de Syrie: l'usage des Turcs, qui en sont souvent les victimes, est de se faire échouer, plutôt que de tenir la pleine mer dans les gros tems. L'équipage d'*Issed-Méhémet* n'a pas manqué de se conformer à cet usage dangereux: il a fait donner le vaisseau contre terre, entre Jaffa & Caïffe; le Pacha s'est sauvé, mais le bâtiment a péri, & il a perdu la moitié de ses équipages.

RUSSIE.

De PÉTERSBOURG, *le* 16 *Juin.*

L'IMPÉRATRICE, en travaillant à donner à ce vaste Empire une consistance qui le mette à l'abri des entreprises du dehors, ne néglige rien de ce qui peut contribuer au bonheur de ses sujets dans l'intérieur: les arts utiles, comme ceux de pur agrément, y sont

Digitized by Google

appellés, accueillis, protégés. Persuadée que les spectacles sont un amusement nécessaire dans les grandes villes, où l'oisiveté a plus besoin d'aliment, & l'aisance de dissipation, sa Majesté Impériale fait venir de Vienne un Maître de Ballets (*M. Angiolini*); il jouira ici de 4,000 roubles d'appointemens annuels, outre le logement & les équipages qui lui seront fournis aux dépens de la Cour: on encourage, en même tems, les Acteurs de toutes les classes; & l'on espère qu'avant peu nos Théâtres n'auront rien à envier aux meilleurs de l'Europe.

Le moyen d'exciter l'émulation parmi ceux qui se dévouent aux plaisirs du Public, seroit peut-être d'assurer aux talens supérieurs des récompenses nobles & dignes d'eux. Ce seroit sans doute faire tort aux Comédiens que de les supposer insensibles à tout autre mobile, que l'intérêt; l'usage ancien & presque général, nécessité peut-être ou tout au moins autorisé par les circonstances, d'attacher à cette profession une espèce de honte, disparoîtroit au premier rayon de gloire que les Gouvernemens consentiroient à répandre sur elle; & les moyens d'y honorer le mérite, ne seroient pas difficiles à trouver. On n'auroit plus alors à se reprocher une contradiction bien étrange: celle de faire gourmander le vice & prôner la vertu, par des hommes qu'on semble croire incapables de pratiquer l'une, en les supposant nécessairement soumis à l'autre. Ce qu'on vient de faire à Vienne pour honorer l'état qui tient le plus près à celui de Comédien, pourroit être imité avec succès par-tout; la qualité de celui qui en est l'objet, la marque d'honneur qui lui a été accordée, la main qui la lui a conférée, tout rend cette anecdote intéressante, sur-tout si l'on se rappelle ce qui s'est passé, il y a peu de tems, dans la Capitale d'un grand Royaume, dans une occasion qui peut contraster avec celle dont nous parlons.

M. *Noverre* a, comme tous les Maîtres de Ballets, commencé par les élémens de la musique & de la danse. Une aptitude singulière, un exercice suivi, un génie pénétrant, l'ont bientôt élevé au-dessus de ses Concurrens; il a porté ses talens à Vienne en Autriche

Digitized by Google

où il est devenu Maître de Ballets. Une conduite régulière, l'usage du monde, des mœurs douces, un caractère affable, beaucoup de qualités personnelles, lui ont mérité l'estime générale, & la bienveillance de la Cour & des Grands. Il a travaillé pour ce qu'on appelle le profane ; c'est-à-dire, pour l'amusement & pour la satisfaction du Public.

Le Cardinal *Migazzi*, Archevêque de Vienne, homme d'un vrai mérite, aussi respectable par ses lumières que par son rang, qui sait concilier avec son état & sa dignité tout ce qui ne peut les compromettre, Protecteur zélé des talens, a donné lui-même aux travaux de M. *Noverre* un prix capable d'exciter l'émulation, & propre à élever le cœur des Artistes : il l'a revêtu, en présence d'une nombreuse assemblée, des marques de l'Ordre de Christ, en vertu d'une Bulle du Pape, qui, en accordant cette grace au Maître de Ballets du Théâtre Impérial, le comble des éloges les plus flatteurs. M. *Noverre* est le premier Maître de Danse qui ait reçu un honneur, qui suppose des services signalés rendus au Public ; mais il n'est pas le premier qui ait excellé dans son art.

La Factorie que l'Impératrice se propose d'établir à Constantinople ne tardera pas à être sur pied ; trois frégates sont prêtes à partir pour y transporter les Employés & les fonds qu'on destine à cet établissement. Un Anglois (M. *Williams Caton*), le même qui a résidé huit ans à Bassora, en qualité de Consul de Hollande, en a été nommé premier Facteur : on croit qu'il fera aussi les fonctions de Consul-Général de la mer Noire. Il y a un million de roubles destiné à l'érection & au fonds de cette Factorie.

DANEMARCK.

De COPENHAGUE, *le 23 Juin.*

Nous avons parlé ci-devant des nouveaux établissemens du Tranquebar, par rapport à la population & à la propagation de la foi dans ces contrées. Quelques difficultés, élevées entre les Actionnaires de la

Digitized by Google

Compagnie Asiatique & ses Directeurs, ont donné lieu à une discussion qui en développe la situation dans ce qui a rapport au commerce. On se plaignoit de la Direction, dont les opérations, dans le commerce des Indes, paroissoient exposer les fonds de la Compagnie, & par conséquent les intérêts des Actionnaires. Quelque extraordinaires que fussent ces plaintes, les Directeurs ont cru devoir les combattre & se justifier aux yeux du Public, qui ne se donne pas toujours la peine d'approfondir les questions sur lesquelles il donne son jugement. Ils ont publié un Mémoire, dans lequel ils détaillent toutes les dépenses qu'exigent nécessairement les établissemens des Indes, après en avoir rapporté le produit.

La recette annuelle de Tranquebar, y dit-on, est d'environ 20,000 rixdales; celle des anciens villages dans le district de cette Ville, est de 6,000 rixdales; celle des nouveaux villages du même district, de 300; le district de la Tiralacherie, rend 7,000 rixdales; Frédérichsnagor n'en rend pas plus de 1,700; & Calicut ne passe pas 150; la recette totale n'est donc que d'environ 35,000 rixdales.

Les charges du territoire de Tranquebar & de la forteresse de Dansbourg, y compris les appointemens de l'administration tant civile que militaire, vont annuellement à près de 50,000 rixdales; celles du comptoir de Frédérichsnagor à 12,000; celle de Calicut à 3,000. Ces trois sommes font un total de 65,000 rixdales; ce sont donc par an 30,000 rixdales de perte pour la Compagnie: on trouvera que c'est acheter chérement les marchandises de l'Inde pour les avoir de la première main; il reste à savoir si l'on n'auroit pas plus d'avantages à les acheter des Compagnies étrangères.

SUÈDE.

De STOCKHOLM, *le* 21 *Juin.*

La ville d'Askesund vient d'éprouver un incendie qui l'a presqu'entiérement réduite en cendres; huit ou dix petites maisons de bois sont tout ce qu'on a pu préserver des flammes. Cette ville est située dans la

Digitized by Google

province de Néricie ; elle étoit riche & très-peuplée ; il s'y faiſoit un gros commerce de fer : toutes les Fabriques où on le travailloit ont été la proie du feu, ainſi que toutes les maiſons publiques & les magaſins qui étoient conſidérables ; deux vieilles femmes ont été brûlées dans leurs maiſons.

On ſait que ces accidens ſont ſouvent une reſſource pour les filoux & les voleurs : les déſordres & l'embarras favoriſent le pillage, & les ſcélérats en profitent ; c'eſt ce qui eſt arrivé à Askeſund : mais malheureuſement pour ceux qui ont cru profiter de l'infortune de leurs concitoyens, ils ont été découverts, arrêtés & condamnés à mort ſur-le-champ.

On vient de renouveller ici un ancien Règlement de Police, qui, malgré ſon utilité, étoit tout-à-fait tombé en déſuétude. » Toutes perſonnes, étrangères » ou non, qui arriveront en cette ville, ſeront obli- » gées de s'annoncer à la Chambre de Police, d'y » donner connoiſſance de leur rang, de leur profeſſion, » & de l'endroit d'où elles viennent, ſous peine d'une » amende de 20 thalers, monnoie d'argent, payable » par tout Aubergiſte qui n'en aura pas averti ſes hôtes, » ou aura négligé pendant huit jours de faire cette dé- » claration «. On excepte de ce Règlement les gens de la campagne, qui entrent dans la ville, & ne s'y arrêtent que pendant un ou pluſieurs jours pour vendre leurs denrées.

Le Collége d'Amirauté, juſqu'à préſent établi à Carlscrone, va être transféré en cette Capitale. Le Roi a acheté ici un vaſte hôtel, qui lui eſt deſtiné, & où il tiendra ſes ſéances. Le but de cette tranſlation eſt, dit-on, de mettre plus d'économie & plus d'exactitude dans la geſtion des finances. L'œil de notre Monarque veut tout voir par lui-même.

La Loge des Francs-Maçons de Carlscrone travailloit depuis long-tems à l'érection d'une maiſon pour l'éducation & l'entretien gratuit des enfans des citoyens indigens : cet établiſſement utile eſt enfin ſur pied, le bâtiment eſt achevé, & dès le 15 de ce mois on y a admis un certain nombre d'enfans ; on les y a inſtallés avec

Digitized by Google

beaucoup d'appareil, le Comte *Wrangel*, & les autres membres de la direction ont assisté à cette cérémonie.

Un Fabriquant, nommé *Eckermann*, a inventé des instrumens & des outils, au moyen desquels il travaille le fil d'archal de fer & de métal, de manière à le rendre propre à la plus fine texture. Il porte des habits de ce nouveau genre d'étoffe, dont il a déja fait fabriquer une certaine quantité. Quelques personnes ont commencé à en faire usage pour des tapis & des tapisseries. Le Gouvernement a accordé à l'Inventeur une prime de vingt-cinq pour cent sur l'exportation de ses fabrications ; c'étoit la seule chose qu'il demandoit pour mettre en activité cette branche de commerce.

POLOGNE.

De VARSOVIE, le 24 Juin.

On sait qu'à l'extinction des Jésuites, les biens que possédoit la Société dans ce Royaume, ont été affectés à l'éducation Nationale. Une Commission a été nommée pour en percevoir les revenus, & en surveiller l'emploi : mais, comme nous l'avons déja dit, ceux qui les ont affermés, ont refusé jusqu'ici de satisfaire à leurs engagemens. C'est un dernier effort de l'autorité expirante des Magnats, & c'est peut-être une des raisons qui ont fait ouvrir les yeux sur leur indépendance, & sur le danger qu'il y auroit à la laisser exister plus long-tems. Quoi qu'il en soit, la Commission de l'*Education Nationale*, lassée de l'inutilité de ses exhortations & de ses menaces, pour porter les possesseurs actuels de ces biens à satisfaire aux conventions qu'ils ont faites en les affermant, vient de faire une dernière tentative ; s'ils ne s'y rendent pas, les biens seront mis en sequestre, & on en disposera de nouveau pour en retirer le fruit que le Public a droit d'en attendre, & dont une grande partie a déja été interceptée par la manière dont ils ont été adjugés : la Commission pour prouver qu'elle a le droit d'exécuter ses menaces, a déja ôté au Grand-Trésorier *Prince Poninski*, quelques terres dont il avoit négligé jusqu'à présent de porter le prix à la caisse. On

Digitized by Google

les a rendues à des personnes qui ont prouvé que ces terres avoient appartenu à leurs ancêtres, & qui se sont engagées à payer aux échéances stipulées, les sommes pour lesquelles elles avoient été affermées au Grand-Tréſorier.

Il n'y a guère à préſent moins de déſordre dans les affaires particulières que dans les affaires publiques. Les Grands ne paient que par des lettres-de-change, le prix des terres dont ils ont fait l'acquiſition; & il y en a peu qui faſſent honneur à leurs billets au tems de l'échéance. Auſſi le crédit eſt-il tout-à-fait tombé dans ce Royaume: les lettres-de-change paſſent bien encore de main en main; mais ce n'eſt que ſur la foi de nouvelles obligations particulières, & il eſt rare qu'on reçoive un cinquième comptant de la valeur des premières: de-là une multitude de procès; mais ce qu'il y a d'étrange, & ce à quoi on ne fait peut-être pas aſſez d'attention, c'eſt que quelques-uns des étrangers riches, qui ſe trouvent ici, achettent à vil prix la plupart de ces mauvaiſes lettres-de-change, qu'ils trouvent enſuite moyen de ſe faire payer avec les frais & les intérêts; l'argent comptant, de cette manière, ſort du pays, & il ne reſte aux habitans que des créances très-incertaines.

Le Comte de *Stackelberg*, Ambaſſadeur de Ruſſie, & MM. *de Rewicky* & *de Benoît*, Miniſtres des Cours de Vienne & de Berlin, viennent de recevoir la Croix de Malthe, en conſidération des ſervices qu'ils ont rendus à l'Ordre. Le Grand-Maître, du conſentement du Grand-Conſeil, la leur a fait remettre par le Comte *de Sagromoſo*, en y ajoutant la Bulle Magiſtrale, par laquelle ces Miniſtres ont été reçus Chevaliers. L'Ordre a fait le même honneur à l'Archevêque Comte *Garampi*, Nonce du Saint-Siége à la Cour de Vienne.

Le ſoin avec lequel la conduite actuelle des Magnats eſt obſervée, en a engagé pluſieurs à ſe retirer dans leurs terres. Ils ſe raſſemblent cependant ſouvent & alternativement chez quelqu'un d'entre eux. Des repas d'amitié, ou des divertiſſemens leur ſervent de prétexte: mais on ſait que leurs entrevues ont un tout autre objet que leur amuſement; ils s'occupent de ce

Digitized by Google

qui doit se traiter à la Diète prochaine, & ils se concertent sur les rôles qu'ils se proposent de jouer dans cette assemblée importante, & qui sans doute sera très-orageuse.

En attendant, le Public est accablé d'écrits de toute espèce qui se répandent tous les jours, & qui ne sont rien moins que propres à dissiper les inquiétudes. On lit à ce sujet dans une *Gazette Françoise*, établie depuis peu en cette Ville, l'article suivant.

» Il paroît dans le Public beaucoup d'Ecrits marqués au coin de la liberté & de la vérité. On y fait passer en revue les évènemens passés; on les examine; on les pèse; & on ne craint point d'anticiper sur la Postérité, en prononçant dès à-présent la Sentence qu'elle portera un jour. La véritable liberté fait ici de grands progrès; on ose fronder les préjugés, relever les erreurs, & *contredire même ceux qui par leur rang ou leurs richesses prétendoient à l'infaillibilité.* On sait, que les Législateurs ne sont pas irréformables, ni toutes les Loix également dignes de la perpétuité. On n'ignore pas que les Peuples les plus sages de l'antiquité ne croyoient pas contraire à leur dignité de faire quelquefois des Loix éphémères, auxquelles les Citoyens témoignoient tout le respect convenable, en les observant à la rigueur, sans cependant se croire obligés de fermer les yeux sur les inconvéniens qui en pouvoient résulter, & négliger d'en hâter ou l'abolition entiere ou des réformes considérables. Il suffit de citer l'exemple de *Ciceron*, qui, dans le tems même qu'il n'étoit revêtu d'aucune Magistrature, déclaroit ouvertement dans des Ecrits publics, qu'il regardoit différentes Loix Tabellaires, consacrées déjà par un long usage, comme très-préjudiciables à la République. Des Ecrits, pareils à ceux dont on parle ici, sont d'une utilité considérable dans un Etat, où les particuliers peuvent tout d'un coup devenir Législateurs; & ce n'est pas empiéter sur leurs droits que de les éclairer sur des objets qui peuvent assurer leur gloire & le bien-être de la patrie dans les siècles à venir, & les mettre dans le cas d'être eux-mêmes ou redressés ou approuvés, par de nouvelles générations de citoyens revêtus du même pouvoir «.

ALLEMAGNE.

De VIENNE, le 26 Juin.

Les nouvelles de Bude, en Hongrie, portent qu'on y a essuyé, le 9 de ce mois, un ouragan des plus furieux, qui a fait les plus grands ravages. On assure

Digitized by Google

que les habitans de vingt à trente lieues à la ronde ſont ruinés. Le vent étoit ſi impétueux, que les maiſons en étoient ébranlées. De gros arbres ont été déracinés, & emportés loin du ſol où ils avoient vieilli. La pluie & la grêle augmentoient les allarmes. Les torrens que l'une excitoit, entraînoient les fruits que l'autre abattoit par-tout. En moins d'une demi-heure on n'a plus vu dans les vignes que des ſeps dépouillés de leurs grappes & de leurs feuilles, qui bientôt ont été eux-mêmes enſévelis ſous le ſable & le gravier entraînés par les torrens. Les légumes, les fourages, les grains, tout a diſparu. Pluſieurs maiſons ſe ſont écroulées, & leurs décombres ont été entraînées par les eaux. Les beſtiaux qui ſe trouvoient dans les champs ont beaucoup ſouffert de la grêle, & pluſieurs perſonnes en ont été bleſſées. Il eſt impoſſible d'évaluer la perte cauſée par ce ravage. Les environs de Bude offroient ci-devant une campagne agréable, un vaſte payſage, qui préſentoit à l'œil le ſpectacle flatteur de l'abondance & de la fertilité : on n'y voit actuellement qu'un déſert immenſe, aride & dévaſté.

On connoit la diſcuſſion qui s'eſt élevée dès la fin de l'année dernière dans les pays Proteſtants, & qui a été agitée & décidée à la Diète de l'Empire. Il s'agiſſoit de ſavoir ſi cette année on célébreroit la Fête de Pâques avec les Catholiques ou avec les Juifs; on a mieux aimé la célébrer avec les premiers qu'avec les derniers. On ſait que chaque fois que la Pâque Chrétienne eſt tombée avec celle des Juifs, les Proteſtans en ont différé la célébration plutôt que de ſe rencontrer avec les Catholiques. La Diète a mis ordre à ces diſcuſſions qui n'auront plus lieu, dès que ce qu'elle appelle le Calendrier public de l'Empire ſera établi. L'Empereur vient de donner des Lettres-Patentes ſur ce ſujet, conformes au vœu de la Diète; elles ſont conçues ainſi.

» Nous, *Joſeph II*, par la grace de Dieu, Empereur des Romains, &c. &c. Savoir faiſons qu'il nous a été repréſenté de la part des Electeurs, Princes & Etats, par un avis du 29 Janvier dernier, pris dans une Aſſemblée générale de la Diète de l'Empire, que les trois Colléges du Corps Germanique étoient.

Digitized by Google

volontairement disposés, pour le bien du commerce & le maintien du bon ordre dans les pays où sont établies plusieurs Religions différentes, mais sous la réserve expresse de maintenir les Droits Seigneuriaux respectifs, tant ecclésiastiques que temporels, à introduire & admettre sous le nom de Calendrier général de l'Empire, le nouveau Calendrier reçu parmi les Catholiques-Romains, & suivant lequel la Fête de Pâques & autres qui en dépendent, seroient célébrées en même-tems, à l'exception des Fêtes particulières qui ont lieu dans quelques provinces, pays & villes, que chacune conserve comme affectées à elle-même par Droit Seigneurial. Cet avis nous ayant été remis avec la très-humble réquisition de vouloir bien l'agréer, & qu'il nous plût le faire publier dans tout l'Empire : excités par notre volonté paternelle envers l'Empire & par nos vœux pour l'avancement du bien-être général, pour le bon ordre & la tranquilité de tous, nous y avons donné notre approbation comme nous le faisons connoître à ladite Diète par un Décret Impérial, y joint une Déclaration de notre suprême Conseil-Aulique, par laquelle nous consentons gracieusement à cette réquisition, & à ce qu'elle soit publiée dans toute l'étendue de l'Empire, où, en vertu de nôtre dignité Impériale, nous voulons que chacun ait à s'y conformer convenablement & sans contradiction. Par conséquent, ordonnons & enjoignons à tous & un chacun, par notre autorité Impériale & suivant notre volonté expresse, de même qu'en vertu de notre acquiescement, ils aient dès à présent & à l'avenir, en considération de cet avis de l'Empire, à recevoir sous le nom de Calendrier général, celui qui est en usage parmi les Catholiques-Romains, & à célébrer désormais exactement & paisiblement, dans tous les pays de l'Empire, la Fête de Pâques & autres qui en dépendent, sans la moindre opposition, sous quelques prétextes que ce puisse être. Ordonnons en outre à chacun des Chefs du pays, de tenir la main à l'exécution de ces Lettres-Patentes, sur lesquelles on se règlera, afin de s'épargner des ordres plus rigoureux «.

Les bandits, ou voleurs de grands chemins, abondent dans différentes Provinces de l'Empire. Il y a peu de tems qu'un voyageur allant à Hermanstad, en Transilvanie, dans une voiture à quatre chevaux, escortée de quatre soldats, fut attaqué par une dixaine de voleurs, à quelques postes de Temeswar. Ils étoient armés. Ils faisoient un feu continuel en poursuivant la voiture. Un des soldats fut blessé. Ceux-ci firent feu à leur tour, renversèrent deux de ces brigands, & mirent le reste en fuite. On dit que cette bande est au nombre de deux cens, & qu'elle a passé de la

Digitized by Google

Valachie Turque, dans la Valachie Autrichienne.

Il y a quelques jours qu'une femme de qualité, descendue dans une auberge d'Erlau, fut soupçonnée par son Hôte d'avoir beaucoup d'argent. Au milieu de la nuit, dans le tems du premier somme, ce malheureux se saisit de cette femme, & la précipita du troisième étage. Elle resta morte sur la place : mais le meurtrier trahi, par les précautions mêmes qu'il avoit prises pour dérober son attentat à la justice, fut arrêté, & conduit en prison.

ITALIE.

De ROME, *le 22 Juin.*

Il s'est élevé ici, avant-hier une querelle entre le Bourreau & un de ses assistans. Ils en sont venus aux mains, & le dernier a été tué. Le Bourreau a été sur-le-champ mis en prison. On instruit son procès.

On a trouvé, le 18 de ce mois, un des Valets-de-Chambre du Cardinal *Caracciolo*, assassiné dans la ruelle de son lit. Il étoit percé de 21 coups de couteau. On n'a encore aucun indice sur l'auteur de cet attentat.

Il est arrivé le même jour, dans la rade de Civita-Vecchia, une tartane, avec la nouvelle que les galères Malthoises s'étoient emparées, dans le canal de l'Isle, d'un chébec Barbaresque ; l'équipage, consistant en quatre cens personnes, a été fait esclave.

Parmi les nouvelles qui courent journellement dans les grandes villes, il y en a beaucoup que l'oisiveté répand & que la curiosité crédule adopte. Celle que l'on débite ici depuis quelques jours, est peut-être de cette espèce; on dit que le Prince *Henri* de Prusse, l'Archiduc *Ferdinand*, le Comte *d'Artois*, le Prince Royal *de Danemarck*, & le Duc *d'Ostrogothie*, doivent se rendre dans cette Capitale du Monde Chrétien, & on ne manque pas de leur prêter quelque objet extraordinaire à traiter.

Si l'on en croit des lettres de Hollande, les Américains ont brûlé, à l'embouchure du fleuve S. Laurent,

Digitized by Google

un convoi de vaiſſeaux Anglois, chargés de troupes, de vivres & de munitions.

Le lendemain du jour qu'on reçut à Veniſe la nouvelle de la préconiſation du nouveau Patriarche de la République, on trouva à la porte du Sénat les lettres ſuivantes écrites en très-gros caractères. P.P.P. I.I.I. R.R.R. L'Inquiſition d'Etat fit publier auſſi-tôt, qu'elle donneroit une récompenſe à celui qui découvriroit le ſens de ces caractères, & qui en dénonceroit l'Auteur. Le lendemain on trouva écrites ſur la même porte, ces paroles : *Prudentia patrum periit : imprudentia juvenum imperat : Reſpublica recens ruit.* Et plus bas, GRATIS.

Il paroit que le S. Père eſt diſpoſé à quitter le Vatican, pour aller habiter le Quirinal. Ce Pontife s'occupe ſérieuſement de l'embelliſſement de l'Etat Eccléſiaſtique, & ſur-tout des projets qui peuvent être avantageux à ſes ſujets. On élève à ſes frais pluſieurs édifices hors des murs de cette Capitale : on parle auſſi de bâtir une nouvelle Egliſe dans la ville de Sabbino, pour la commodité des Fidèles, qui ſe trouvent trop reſſerrés dans celle qui y exiſte : mais l'entrepriſe la plus intéreſſante que S. S. ſe propoſe, c'eſt celle d'un canal qui commencera à Faenza, & qui ira aboutir, par les Etats Vénitiens, à la mer Adriatique.

ESPAGNE.

De MADRID, *le 15 Juin.*

LA Compagnie du canal de Murcie, dont l'intention eſt de remplir ſes engagemens avec l'exactitude la plus ſcrupuleuſe, avertit les intéreſſés dans l'emprunt, qu'en attendant que le tirage des rentes s'exécute, ils peuvent faire recevoir les intérêts d'une année, à cinq pour cent, échus au premier Juillet 1776, dans les villes & comptoirs ſuivans, ſavoir :

A la Haye, chez M. *Kempenaer.*
A Amſterdam, chez M. *Heshuyſen* & compagnie.
A Paris, chez M. *Arnoult*, Notaire, rue de Grenelle.
A Lyon, chez M. *Guyot*, Notaire.
A Gênes, chez M. *J. André Lamande* & compagnie.

Digitized by Google

A Brême, chez MM. *Marmart*, *Benther* & compagnie.
A Hambourg, chez M. *de Saint-Pelayo*.
A Genève, chez M. *du Rouveray*, Notaire.

Dans les villes où il n'y a pas de payeurs de rentes établis, on s'adressera à ceux de qui on tient les billets.

Selon des lettres de Cadix, le 2 de ce mois, de grand matin, on a vu entrer dans cette baye le vaisseau François, *le Solitaire*, de soixante-quatre pièces de canon, commandé par M. le Duc de *Chartres*, & accompagné d'une frégate de la division de ce Prince. Ces bâtimens avoient souffert quelques dommages dans leur mâture. Ils ont mouillé dans le port, derrière le fort Pontales, où le Gouverneur de la ville, & M. *Duplaisir*, Consul de S. M. T. C. ont été sur-le-champ complimenter à son bord, S. A. S. L'après-midi M. le Duc *de Chartres* s'est rendu à terre, avec ses principaux Officiers. Ce Prince a d'abord assisté à un combat de taureaux, après lequel il a collationné chez le Gouverneur : il s'est ensuite rendu à la Comédie Françoise toujours sous le nom de Comte *de Joinville*, & sous le plus rigide *incognito*. Il a refusé tous les honneurs qu'on vouloit lui rendre. Il s'est logé chez le Consul François. Le 4, le Comte *d'O-Reilly*, Capitaine-Général de cette Province, s'est rendu de Sainte-Marie à Cadix, pour faire sa cour à S. A. S. Le Gouverneur leur a donné le même jour un dîné splendide. Le Prince a dû se rendre le 8, par terre, à Gibraltar, & s'arrêter, en retournant à Cadix, à Chiclana, à cinq mille de cette ville, où la Nation Françoise s'étoit proposé de lui donner une fête magnifique, pour laquelle on avoit destiné trente mille piastres.

Le mariage de l'Infant Don *Louis* est public depuis que Sa Majesté a envoyé au Conseil suprême de Castille l'avis suivant : » L'Infant mon frère m'a demandé » par écrit la permission de se marier, avec Dona » *Marie-Thérèse de Vallabriga*, fille, nièce & des- » cendante de Don *Antoine d'Albret* & autres Rois » de Navarre. Je le lui ai permis sous la condition que » ladite *Marie-Thérèse* n'acquerra aucun rang & con- » servera toujours le sien. Je permets à l'Infant de

Digitized by Google

» disposer de ses biens libres en sa faveur & en faveur » de ses enfans ; si mon frère veut quelquefois venir » à la Cour, il y viendra seul, après m'en avoir de- » mandé la permission. Ce mariage se fera conformé- » ment aux articles XI & XII de la Pragmatique-Sanc- » tion publiée le 26 Mars dernier «.

En conséquence le mariage se fera par procuration, le 25 de ce mois à Velada, village du territoire de Talavera, terre appartenante au Comte d'*Altamira*; Don *Pierre Stuard*, mari de la tante de la future épouse, est chargé de la procuration du Prince qui partira le même jour d'Aranjuez dans les carrosses du Roi, avec la livrée de S. M. & un cortège de Gardes du Corps; arrivé là, sa suite le quittera pour revenir à la Cour le 2 Juillet prochain.

ANGLETERRE.

De LONDRES, *le* 21 *Juillet.*

Le vuide que laissent en Irlande comme en Angleterre les troupes qu'on a fait passer en Amérique, & les plaintes qui en ont resulté, ont fait faire un dénombrement dans le premier de ces deux Royaumes. On a compté, dans le district de Connaught, 23,718 Protestans, & 246,142 Catholiques; dans celui de Leinster, 214,174 Protestans, & 474,863 Catholiques; dans celui de Munster, 134,061 Protestans, & 495,738 Catholiques; & dans celui d'Ulster, 379,217 des premiers, & 194,602 des seconds. On voit par cette liste que la population est de 2,162,514, & que le nombre des Catholiques excède celui des Protestans de 660,176.

Le Parlement d'Irlande est rentré le 18 Juin; il n'a tenu que deux séances. Dans la seconde le Procureur-Général a remis à la Chambre deux bills, que le Conseil privé avoit envoyés à Londres, où ils avoient eu l'approbation de la Cour. Le premier concerne la continuation de l'acte pour prévenir les fraudes dans les banqueroutes; il a été lu, rejetté d'abord, & ensuite remis à une seconde lecture renvoyée au 3 Juil-

Digitized by Google

let. Le ſecond établit des droits pour payer l'intérêt à quatre pour cent d'un emprunt accordé ci-devant par le Parlement. Il a auſſi été lu, & rejetté preſque d'une voix unanime.

Le Comte *de Harcourt* qui a gouverné l'Irlande en qualité de Vice-Roi, pendant le tems ordinaire, ſe diſpoſe à revenir dans cette Capitale : on parle du Lord *Rochefort* pour le remplacer. Mais que ce ſoit lui, ou un autre, c'eſt un emploi fort épineux dans les circonſtances actuelles. L'Irlande qui aſpiroit à diminuer le fardeau des penſions accumulées déja ſur ſon établiſſement, le voit aggraver de jour en jour, & cela dans un tems où la plus grande partie des troupes, deſtinées à la garde du Royaume, eſt employée à une guerre qui n'a pas l'approbation de tous les Citoyens. La levée que la Cour vient d'ordonner, d'un corps de deux mille volontaires, qui ne ſeront point de la religion dominante du pays, donne d'autant plus d'ombrage, que les Catholiques Romains excèdent de beaucoup le nombre des Proteſtans. Il paroît auſſi que c'eſt le mécontentement qui a commencé à ſe manifeſter tant parmi le peuple en général, que dans le Parlement, qui a fait ſubitement proroger celui-ci au 20 Août.

C'eſt le 24 du mois dernier qu'on a commencé ici l'élection du Chambellan de la Cité pour l'année prochaine. Les candidats étoient M. *Wilkes*, & M. *Hopkins*, Chambellan actuel. M. *Wilkes*, qui ne perd pas les occaſions qui ſe préſentent de haranguer la Bourgeoiſie, lui a adreſſé le diſcours ſuivant :

MESSIEURS,

» La conduite inexcuſable de mes adverſaires à la dernière élection, m'oblige par égard pour vous, & pour moi-même, d'en appeller, & de vous donner l'occaſion de montrer combien la Bourgeoiſie de Londres a toujours eu en horreur les moyens injuſtes & malhonnêtes, employés pour gagner les ſuffrages d'un Corps ſi reſpectable. Les différentes intrigues criminelles pratiquées par ces Meſſieurs pour anéantir la liberté des élections, pour corrompre les Electeurs, & détruire la validité des ſermens, ont déja été ſoumiſes à l'inſpection du Public, & même à celle des Tribunaux de Juſtice. Il eſt vrai que la loi marche

Digitized by Google

à pas lents & circonspects ; mais elle manque rarement d'atteindre les coupables, & la punition notoire qu'elle vient d'infliger à *Isaac Stone*, reste sur les registres comme une preuve irréfragable que le crime horrible du parjure, sur-tout quand il est commis dans la vue de détruire la liberté des élections, ne demeurera jamais impuni.

Il est à regretter, Messieurs, qu'une influence illégale exercée sans pudeur par les mercenaires d'un Ministère *abandonné*, ne puisse pas aussi devenir l'objet d'une punition juridique ; mais je suis persuadé que l'esprit de liberté qui distingue & anime la Bourgeoisie de Londres, confondra tous les artifices insidieux de l'autorité, les efforts perfides des courtisans, & assurera à cette Capitale son ancienne dignité, sa gloire, & son indépendance.

Permettez-moi, Messieurs, de vous renouveller en cette occasion la déclaration publique que je fis à la dernière élection. Je vous répète que si j'ai l'honneur d'être nommé Chambellan, je suivrai l'exemple de mon digne ami le Chevalier *Etienne-Théodore Janssen*, en appliquant une partie du revenu de cet emploi à acquitter mes dettes légitimes. Je réserverai pour cet usage au moins le tiers de ce revenu. Il n'est pas nécessaire de vous dire les dettes que j'ai contractées à votre service, pour soutenir la dignité des grands emplois dont vous m'avez revêtu.

Messieurs, plusieurs de mes amis dans la Bourgeoisie, m'ont prié de déclarer mes intentions à l'égard de ma place d'Alderman, dans le cas où je serois élu Chambellan. Je réponds avec plaisir à leur demande. J'aime à être clair, & je déclare en termes exprès que mon intention est de ne jamais quitter ma robe. Je l'ai portée depuis plusieurs années, sans reproche, à ce que j'espère, & à la satisfaction de mes amis, de qui je l'ai reçue ; je me flatte qu'elle est encore sans tache, cette robe honorable de la Magistrature, & ma gloire sera de la porter toujours, parce que je crois que votre intérêt l'exige. Mes concitoyens en me la donnant m'ont revêtu d'un pouvoir très-essentiel, un pouvoir dont aucun Ministre ne pourra me dépouiller, un pouvoir par lequel je pourrai faire discuter juridiquement des points très-importans pour la constitution, tels, par exemple, que le droit de donner des ordres pour la presse des Matelots, & plusieurs autres. Si j'avois été un Juge de paix par la commission du Roi, il n'y a presque pas un Comté de l'Angleterre, où le Lord Lieutenant, en bon courtisan, ne m'eût rayé de la liste des Magistrats. Je suis Magistrat par Chartre dans la Capitale de ma patrie ; le pouvoir que vous m'avez donné est indépendant de la Couronne, & il ne se terminera qu'avec ma vie. Je l'exercerai pour la défense & la sûreté de mes concitoyens. Par votre choix je suis devenu un des Gardiens de vos libertés, & de vos franchises. Cette autorité m'a mis en état de m'opposer plus d'une

fois

Digitized by Google

fois avec succès aux usurpations que toutes les grandes Puissances de l'Etat vouloient faire sur vos droits. Comme je sais que dans mes mains, cette autorité sera toujours employée avec fermeté, & pour le même but salutaire, je ne dois pas m'en démettre pour obtenir aucun emploi lucratif. Si Sa Majesté étoit encore assez mal conseillée pour publier une proclamation illégale, d'après l'adresse d'un Parlement servile, afin de faire appréhender un citoyen, comme cela est arrivé à l'égard de *Wheble*, je rendrai encore la liberté au citoyen opprimé. Si une Chambre vénale des Communes s'avisoit, au mépris des loix, d'envoyer un Messager avec une prise-de-corps dans la Cité, ce Messager, tant que je vivrai, éprouvera le sort de *Whittam*, qui attenta à la personne de *Miller*, le Gazetier, & il sera envoyé en la prison de la Cité. Si une Chambre ministérielle des Pairs, sans appeller à des *Jurés*, sans écouter les deux parties, ordonnoit qu'on arrêtât un Bourgeois accusé d'avoir parlé sans respect à un Pair, comme on a fait dans le tems que j'étois Maire, à l'égard de *Randall*, je suis persuadé que l'Huissier de la Verge noire, chargé d'un pareil ordre, seroit trop prudent pour vouloir le mettre en exécution tant qu'il sauroit que je porte cette robe, & que je suis revêtu par vous de tous les pouvoirs juridiques dont ce pays de liberté est susceptible. C'est donc pour votre intérêt, Messieurs, que je suis déterminé à conserver cet emploi dangereux & nullement lucratif d'Alderman. Je veux toujours agir parmi vous & pour vous, & si je desire de vous servir aussi comme Chambellan, & de vous être utile dans deux charges très-compatibles, croyez que le devoir antérieur qui m'a attaché à cette grande ville, me rendra toute ma vie également vigilant & intrépide dans l'état important que j'ai d'abord embrassé. Quant au reste, je m'en rapporte à la faveur, à la bonté, à l'amitié généreuse de la Bourgeoisie de Londres «.

Ce discours a été à peine entendu à cause du bruit continuel que faisoient les partisans de M. *Hopkins*; les amis de M. *Wilkes* le lui ont rendu, en l'empêchant de parler à son tour, & en l'interrompant par leurs huées. Cependant M. *Wilkes* n'a point eu le succès qu'il espéroit. La levée des suffrages s'est terminée hier; & M. *Hopkins* l'a emporté à la pluralité de 2869 voix contre 1673. M. *Wilkes* en a témoigné son ressentiment, par un discours très-amer, qui a été fort mal reçu. Il a ensuite écrit une lettre circulaire à la Bourgeoisie, conçue en ces termes.

MONSIEUR,

» La liberté d'élection, &, l'indépendance de la Bourgeoisie, sont les motifs qui dirigent ma conduite dans cette occasion

Digitized by Google

importante. Il a été clairement démontré que l'élection de M. *Hopkins*, à la place de Chambellan, a été faite par des moyens vils, iniques & sans exemple. Le parjure, la vénalité, la corruption, & l'influence coupable de tous ceux qui dépendent du Gouvernement, ont été mis en œuvre pour assurer une pluralité de voix. L'infamie a été poussée si loin, qu'on a reçu les suffrages de gens qui n'avoient pas le moindre prétexte ni droit de voter; mais qui n'ont pas fait scrupule de braver les sermens les plus solemnels. Un nommé *Isaac Stone*, un malheureux ramassé dans les rues, a été conduit par le Comité de M. *Hopkins*, à la salle des Tonneliers, & delà dans un état d'ivresse, à Guildhall, afin qu'il se parjurât en faveur de M. *Hopkins*. Il est actuellement dans la prison de Newgate, par Sentence des Tribunaux. D'autres exemples insignes de vénalité & de corruption, seront bientôt mis au jour devant les mêmes Tribunaux. C'est par ces voies honteuses que M. *Hopkins* a triomphé à la dernière élection. Je crois qu'en cette occasion importante il est de mon devoir d'en appeller à la Justice, à l'honneur & à la dignité de la Bourgeoisie de Londres. Je ne doute point qu'elle ne s'élève avec courage contre une pareille usurpation de nos droits communs.

Vous jugez aussi, Monsieur, si l'emploi lucratif d'un Directeur de la Banque que M. *Hopkins* a bien voulu accepter depuis son élection, est compatible avec le devoir & l'indépendance d'un Chambellan de cette ville; s'il est compatible avec la promesse que M. *Hopkins* vous avoit faite de donner tout *son tems* & toute son attention à son emploi. Ce sont ces considérations, Monsieur, qui me font espérer que vous vous joindrez à moi, & que vous me ferez l'honneur de paroître en ma faveur à l'élection prochaine, le jour de la S. Jean. Je suis, &c «.

Au milieu des bruits avantageux & des nouvelles contraires qui se publient continuellement sur ce qui se passe en Amérique, les Opposans ne manquent pas d'observer, & avec quelque fondement, que jusqu'ici la balance n'a jamais penché du côté de la Grande-Bretagne, & que si on pesoit bien tout le mal qui en résulte pour elle, même des succès supposés, on ne pourroit, suivant eux, que plaindre le peuple qui en est la victime, & déplorer l'aveuglement de ceux qui s'obstinent si opiniâtrement à poursuivre une guerre, dont la plus heureuse issue ne peut qu'être désastreuse.

Le Ministère garde toujours le silence sur les dépêches qu'il reçoit, soit de l'Amérique, soit des Cours étrangères. Un Messager en a apporté hier du Vicomte

Digitized by Google

Stormont, Ambaſſadeur à la Cour de France : le Vicomte *Weymouth*, qui les a reçues, les a d'abord remiſes au Roi. On en ignore le contenu. Celles de l'Amiral *Parker*, reſtent auſſi ſecrètes. On ſe contente d'aſſurer que la plus grande partie de ſa flotte eſt arrivée à la Virginie, & à la Caroline : mais ſelon des avis particuliers, huit bâtimens de ſon convoi ſont tombés entre les mains des Provinciaux.

Il eſt vrai que l'on apprend par quelques lettres de la Virginie, que les vaiſſeaux du Roi ont fait quatre priſes ; ſavoir une chaloupe venant, dit-on, de la Martinique ; & ayant à bord deux Ingénieurs, avec une quantité conſidérable de poudre, & deux cens armures complettes ; la chaloupe *la Liberté* de *Perth-Amboy*, venant de Saint-Euſtache, avec quatre-vingt trois barils de poudre, vingt-une balles de marchandiſes ſèches, & deux tonneaux de médicamens ; la *Lady Gage* & *l'Amazone*, qui ont été conduites à Halifax : mais de leur côté, les Américains ſe ſont emparés de *la Jeanne*, dont la cargaiſon eſt évaluée plus de 6000 liv. ſterl. Ils ont pris un autre bâtiment chargé de rhum, & un troiſième encore chargé de ſoixante-quinze quintaux de poudre, & d'armes pour mille hommes.

Malgré le grand nombre de vaiſſeaux armés qu'ont les Provinciaux, ils renforcent leur marine tous les jours. Une lettre particulière de Nantucket, porte qu'il eſt arrivé à la Virginie ſix vaiſſeaux percés pour ſoixante canons. C'eſt une emplette que les Américains ont faite en pays étrangers. Leur leſt conſiſtoit en un grand nombre de pièces d'artillerie, & une grande quantité de munitions.

» Nous avons ouvert, dit la lettre d'un des princi-» paux marchands de Philadelphie, un commerce avec » les Européens, qui bientôt pourra être fort étendu » & très-avantageux aux Colonies en général. Les plus » grandes puiſſances Maritimes de l'Europe commer-» cent ouvertement avec nous ; & lorſque leurs vaiſ-» ſeaux en rencontrent quelques-uns du Roi, ils ne » font aucune difficulté de dire qu'ils ſont chargés pour » quelque port de l'Amérique. On a beaucoup raiſonné

Digitized by Google

» ſur les diſpoſitions des Indiens. Tout ce que je puis » vous dire avec certitude, d'après la conduite que » je leur vois tenir, c'eſt qu'ils craignent que ſi les » Américains ſont conquis & obligés de ſe ſoumettre » aux taxes que le Parlement voudroit leur impoſer, » ils ne ſoient expoſés à la même ſervitude & aux mêmes » vexations; quelques-uns redoutent même qu'on ne » les aggrave encore pour eux en les faiſant eſclaves. » Les ſix Nations unies, & quelques autres Tribus, » panchent toutes du côté des Colonies. Je crois ce- » pendant qu'il y a une ou deux Tribus, qui ſéduites » par de grands préſens & de belles promeſſes, paroiſ- » ſent diſpoſées à ſe joindre à l'Armée Britannique.

Tandis qu'on affecte de ſe réjouir ici à la nouvelle de chaque priſe faite ſur les Américains, on paye bien cher ces petits triomphes dans toutes nos Iſles du Vent, & ſous le Vent. La Barbade, ſur-tout, ſelon des avis du 8 Mai, étoit dans un état qui faiſoit tout craindre de la fureur des Nègres, parce qu'on n'avoit plus de quoi les nourrir : dès le commencement d'Avril, la ſubſiſtance des habitans ſe réduiſoit à des fèves gâtées, & un reſte de bled à moitié corrompu, dont la *quantité* ne ſuffiſoit même pas pour dix ou douze jours. Toutes les lettres des Antilles Angloiſes, font un tableau effrayant de la miſère & de la diſette, qui remplacent à préſent l'abondance & le luxe qui y régnoient autrefois.

La ſituation des Provinciaux, dans l'intérieur, ne peut qu'augmenter nos inquiétudes. Ils ont tellement fortifié Boſton, que cette place eſt actuellement regardée comme imprenable. Le port de Philadelphie, où ſe tient le congrès, eſt défendu par des chaînes de bateaux chargés d'artillerie, & ſoutenus par celle de terre, de façon qu'il ſera bien difficile, pour ne pas dire impoſſible, d'y pénétrer. A la Nouvelle Yorck, plus de 20,000 Américains, aguerris & bien armés, ſous le commandement du Général *Waſington*, ſe tiennent prêts à recevoir l'armée du Général *Howe*, qui ſelon les lettres de Halifax, du 23 Mai, devoit être toute rembarquée le 27. Les Provinciaux d'ailleurs ne prétendent point décider la querelle par l'oppoſition qu'ils

Digitized by Google

feront à la descente de l'armée Royale, à New-Yorck; si cette place ne leur paroît pas en état de défense, & que le Général *Howe* en tente la conquête, leur dessein est de la réduire en cendres, & de se retirer dans de forts retranchemens qu'ils ont construits à quelque distance de la ville, en occupant toutes les positions avantageuses.

C'est d'après ces observations, qu'on a fait courir ici un pamphlet, qui seroit plaisant, si l'objet en étoit moins sérieux. On remarque que deux corps de l'armée Royale se trouvent aujourd'hui dans la situation la plus désagréable où puissent être des gens de guerre; sçavoir, le Général *Clinton*, au Cap-Féar (ou Frayeur) & le général *Vooster*, à la Pointe au Tremble.

On lit ici une lettre écrite de Philadelphie, vers la fin de Mai, conçue en ces termes.

» Vous pensez peut-être regagner notre commerce; » soyez persuadé que le Ministère a poussé les choses » trop loin, pour que nous nous réconcilions cor- » dialement avec la Mere-Patrie. Nous cherchons une » bonne alliance; & l'Espagne peut nous l'offrir. Quel- » ques membres du Congrès sont allés à Madrid pour » traiter d'une ouverture de commerce avec nos Pro- » vinces unies, ainsi que d'autres articles importans; » & nous apprenons par un navire arrivé le 26 Mai, » que tout y a été réglé à notre satisfaction; la flotte » & l'armée de cette Puissance aux Indes Orientales, » devant être employées à notre défense, si le cas le » requiert. Nous avons actuellement 50 bâtimens ar- » més, depuis 20 jusqu'à 40 Canons; on construit de » plus gros vaisseaux sur nos chantiers, indépendam- » ment de ceux qui se trouvent ailleurs; de sorte que » nous comptons bientôt sur une marine formidable. » Il est incertain si vous aurez encore de mes nouvelles; » Mais j'aurai soin de vous faire remettre ce qui vous » revient pour solde, puisqu'il ne nous sera plus pos- » sible d'avoir de relations, ni d'affaires ensemble «.

Le Procès entre le sieur *Sayre* & le Lord *Rochefort*, a été jugé. Ce dernier a été condamné à 1000 liv. sterl. de dommages intérêts envers sa Partie.

Digitized by Google

HOLLANDE.

De LA HAYE, le 29 Juin.

Le Roi de Maroc, comme nous l'avons dit dans le dernier n°. de ce Journal, a paru moins chercher juſqu'à préſent à traiter d'un accommodement pacifique, qu'à obtenir, s'il l'avoit pu, une ſomme d'argent des Provinces-Unies. Ce qu'on apprend de ſes diſpoſitions actuelles, ne permet plus d'en douter. Il travaille avec plus d'ardeur que jamais, à tirer ſa marine de l'état de langueur où les armemens de l'Eſpagne & de la Hollande l'ont réduite. Un Armateur de Tetuan lui a offert d'armer un ou deux de ſes chébecs, & de les envoyer croiſer au-delà de Tunis, où il croit pouvoir faire plus facilement des priſes. Cette offre a été acceptée. Le Prince Maure a en même-tems ordonné de radouber, dans le port de Salé, un chébec, une galiote, avec deux demi-galeres de trente-ſix rames chacune, pour les joindre aux cinq galiotes qui ſe trouvent dans le port, prêtes à mettre en mer. On travaille auſſi à Tanger, à l'équipement de deux frégates. On ne doute point que le deſſein du Roi de Maroc ne ſoit d'eſſayer de ſe débarraſſer de la gêne où le tiennent les bâtimens de guerre Hollandois, qui bloquent toujours étroitement ſes ports, & de faire en Mer une excurſion, à la premiere occaſion qu'il croira pouvoir ſaiſir avec fruit.

FRANCE.

De VERSAILLES, le 20 Juillet.

Le Roi a nommé à la place d'Aumônier ordinaire, vacante par la demiſſion de l'Abbé *de Radonvilliers*, l'Abbé *de Balliviere*, Vicaire-Général de Noyon.

L'Abbé *Proyart*, a eu l'honneur de préſenter au Roi, *l'Hiſtoire de Loango, de Kakongo, & d'autres Royaumes de l'Afrique*, rédigée d'après les Mémoires des Préfets Apoſtoliques de la Miſſion Françoiſe. Cet ouvrage eſt dédié à *Monſieur*.

Digitized by Google

Le Baron *de Tott*, Brigadier des armées, de retour de Conſtantinople, a eu l'honneur d'être préſenté au Roi, le 14 de ce mois, par le Comte *de Vergennes*, Miniſtre & Secrétaire d'Etat au département des affaires Etrangères.

Le Chevalier *du Tillet*, Brigadier des armées, a auſſi eu l'honneur d'être préſenté au Roi le même jour, & de lui faire ſes remerciemens pour le commandement d'une frégate de la Religion, que le Grand-Maître de Malthe lui a accordé, ſur la recommandation de ſa Majeſté.

Les élus Généraux des Etats de Bourgogne, ont eu, le 21 de ce mois, l'honneur de préſenter au Roi les cahiers de cette Province. La Députation étoit compoſée de M. l'Abbé *de Lagoute*, pour le Clergé; du Marquis *Damas d'Autigny*, Brigadier des armées du Roi, pour la Nobleſſe; de M. *Moffoux*, Maire de la ville de Beaune, pour le Tiers Etat; de M. *de Saint-Martin*, Premier Syndic-Général, pour la Province de Breſſe; & de M. *Decombet*, auſſi Premier Syndic-Général, pour la Province de Bugey & Pays-de-Gex. Ils ont été préſentés à Sa Majeſté par S. A. S. Monſeigneur le Prince *de Condé*, Gouverneur deſdites Provinces.

De PARIS, *le* 20 *Juillet.*

Tous les papiers publics ſont pleins de relations des malheurs cauſés par le feu. Le 21 du mois dernier, un incendie conſidérable a répandu l'alarme dans la Ville de Château-Portien, dans le Rhételois. Le feu prit dans la partie baſſe de cette Ville à la maiſon d'un Bourrelier voiſin de pluſieurs granges & bâtimens couverts en chaume. Le vent, qui étoit alors Sud-Oueſt, porta la flamme de l'autre côté de la rue, & y conſuma vingt maiſons dans une demi-heure. L'étendue de l'embrâſement ne permettant pas de diſtribuer partout des ſecours, on fut obligé de ſe borner aux endroits où la largeur des rues offroit plus de facilité pour arrêter la communication; on ſe flattoit d'y parvenir, lorſque le vent porta le feu dans la partie haute de la Ville à une maiſon attenante des greniers à ſel, ſépa-

Digitized by Google

rée du premier foyer par la rivière d'Aisne ; & à près de deux cens cinquante toises de distance. L'alarme devint générale, & les habitans de ce quartier furent obligés d'abandonner le premier siege du feu pour veiller à leur propre conservation, ensorte qu'il ne fut plus possible d'obtenir de secours que des gens du dehors qui étoient accourus.

Déja le feu s'étoit communiqué à six habitations, & menaçoit fortement les greniers à sel & le quartier le plus habité, lorsque les pompes de Rhetel-Mazarin arriverent avec un grand nombre d'Ouvriers envoyés par les Officiers Municipaux de cette derniere Ville. Ces secours répartis avec intelligence aux endroits les plus dangereux ne laisserent bientôt plus à redouter que la flamme fît des progrès plus étendus.

Un procès-verbal juridique, rédigé par le Président de l'Election de Rheims, & le Subdélégué de l'Intendance, a évalué la perte de la Ville de Château-Portien à 414,500 liv. Elle consiste en soixante-dix maisons avec leurs dépendances, plusieurs granges & écuries, l'Hôtel-Dieu, la Maison des Sœurs de l'Enfant-Jésus, les Ecoles publiques & le Prieuré de l'Abbaye de Saint-Hubert. Le nombre des Bourgeois sans asyle & qui ont perdu presque tous leurs meubles, est de trois cens quarante.

Le Cardinal de la Roche-Aimon, Archevêque de Reims, & M. Rouillé d'Orfeuil, Intendant de Champagne, ont envoyé sur-le-champ des secours en argent. Les Villes de Reims, Rhétel-Mazarin, les Paroisses & Abbayes voisines se sont empressées d'en procurer en pains & en grains, & ce qu'on a reçu, suffira jusqu'à la récolte pour la subsistance des incendiés les plus nécessiteux.

Il a été formé, sous l'autorité de l'Archevêque & de l'Intendant, un Bureau de Charité pour l'administration de tous les détails relatifs à cet accident. Après avoir pourvu à la sûreté publique & au logement des incendiés, son premier soin a été de consacrer, par une délibération, la reconnoissance de la Ville pour les secours qui lui ont été donnés, & de députer deux de ses Membres au Corps Municipal de Rhétel, dont les

Digitized by Google

pompes ont conſervé ce qui reſte de la Ville. M. Roſe, Subdélégué, a été nommé par le Bureau pour faire la recette des aumônes & des ſecours qui ſeront envoyés. Ce déſaſtre, dont on vient d'extraire & de reſſerrer les détails, excitera ſans doute la bienfaiſance au-delà des lieux voiſins de cette Ville malheureuſe, incendiée quatre fois depuis 1702, & qui par la répétition de ce fléau a perdu ſon commerce & ſes reſſources.

Le village de Cola, près de Tonnerre, avoit éprouvé la veille le même malheur. En moins d'une heure & demie, diſent les nouvelles qu'on en reçoit, toute la partie baſſe de ce village a été conſumée, les arbres même ont été brûlés, les haies deſſéchées & vingt-ſix maiſons, outre les granges & les écuries, ont été détruites malgré les ſecours qui ont été apportés par les perſonnes qui ſe trouvoient alors chez le Seigneur dont la ferme & les écuries ont été incendiées.

Le même jour 22, en moins de deux heures de temps, vingt-neuf maiſons, y compris le Presbytère, ont été réduites en cendres dans le village de Biſping en Lorraine. Un enfant a péri dans les flammes. Les habitans ont perdu la plus grande partie de leurs effets, & beaucoup de beſtiaux. L'Intendant de la Province a fait paſſer auſſi-tôt des ſecours dans cette malheureuſe Communauté, où un grand nombre d'habitans reſtoient ſans aſyle & ſans ſubſiſtance.

On écrit d'Epernay en Champagne, que le premier de ce mois, dans le village de Cuchery, à trois lieues de la ville, tandis qu'une partie des habitans étoit occupée au travail des vignes, le feu prit chez un particulier dont la femme étoit venue préparer la ſubſiſtance de ſa famille & de ſes ouvriers. Comme les couvertures des maiſons étoient de chaume, la flamme, excitée par un vent du midi très-fort, fit de ſi grands ravages que de cent maiſons qui compoſoient ce village, il n'en eſt reſté que cinq. L'Egliſe même a été fort endommagée. Le Procureur Fiſcal voyant que le feu y prenoit, s'y tranſporta, & y trouva le Curé ſi conſterné & ſi troublé, qu'il fut obligé d'aller lui-même enlever les vaſes ſacrés qu'il dépoſa au bout du villa-

Digitized by Google

ge. Un Soldat du Régiment Provincial, qui étoit entré dans une cave pour en retirer quelques pièces de vin, y fut étouffé. De tous les beſtiaux qui étoient reſtés dans les étables, aucun n'a pu être ſauvé, & ce qui prouve l'activité du vent qui rendit tous les ſecours inutiles, c'eſt qu'à la place d'un preſſoir qui avoit été brûlé, il n'en reſtoit pas le plus petit veſtige, pas un charbon, pas même de la cendre. Un pareil déſaſtre vient d'attirer la compaſſion des villes & des villages circonvoiſins; Châtillon, d'Ennery, Epernay, ont envoyé ce qui pouvoit être néceſſaire au ſoutien des habitans de ce village, réduits à la mendicité.

Il eſt bien étonnant que tant d'accidens funeſtes, journellement répétés, ne puiſſent pas corriger de l'imprudence qui y donne preſque toujours lieu.

Un des premiers ſoins de M. *Le Noir*, en reprenant la charge de Lieutenant-Général de Police, a été de prendre de nouvelles meſures pour aſſurer la tranquillité publique. Malgré la ſéverité des Ordonnances, il exiſtoit dans cette Capitale un abus, qui en offrant au crime des facilités pour s'exercer, ne compenſoit même par aucun avantage réel, les dangers évidens dont il étoit la ſource. Les Serruriers, les Taillandiers, les Marchands de vieilles ferrailles tenoient & vendoient au premier venu des clefs vieilles & neuves de toute eſpèce: les vagabonds, les voleurs, y trouvoient une reſſource facile pour s'introduire dans les maiſons, & commettre leurs brigandages. A l'aide d'une lime, on adaptoit ces clefs à toutes les ſerrures; les vols & les autres crimes qui ne les accompagnent que trop ſouvent, reſtoient impunis, & ſe multiplioient en raiſon de la facilité que l'on avoit pour les commettre.

Une Ordonnance de Police vient de remédier à cet abus funeſte. Aucuns Serruriers, Taillandiers ou Marchand de ferrailles, ne pourront à l'avenir vendre ni tenir de clefs qui ne ſoient accompagnées de leurs ſerrures. Il leur eſt ordonné de dépoſer toutes celles qui ſe trouveront chez eux, vieilles ou neuves, au bureau de ſûreté: elles leur ſeront payées un ſol la pièce. Elles ſeront enſuite portées à l'Arſenal pour y être briſées & remiſes en fonte.

Digitized by Google

Et pour détruire, autant qu'il eſt poſſible, le mal juſque dans ſa racine, les Serruriers & autres Ouvriers en fer, ne pourront établir de forges ni d'atteliers dans les derrières de leurs maiſons : ils devront être en vue, & de facile inſpection. Les Garçons Serruriers, Taillandiers, &c. ne pourront travailler dans leurs chambres, ni y avoir des outils, à peine d'empriſonnement, & de punition plus grave ſuivant l'exigence des cas. Les propriétaires ou principaux locataires ſont tenus d'y veiller, & de rendre compte, en cas de contravention, au Commiſſaire le plus voiſin, à peine d'amende & de punition plus ſévère s'il y écheoit. Cette Ordonnance d'ailleurs confirme, dans toute leur étendue, celles que la Police a précédemment rendues à ce ſujet.

On a vu pluſieurs fois de ces gens, ſur-tout dans la campagne, que la bonne-foi guide, & à qui la perſuaſion ſert de premier droit dans tous leurs différens, montrer lorſqu'ils s'accommodent, autant de ſingularité & de bonhommie, qu'ils avoient mis d'acharnement dans la pourſuite de leurs prétentions. On vient d'en voir à Grenoble un exemple qui nous paroît nouveau, & qui pourra amuſer nos Lecteurs.

Deux Payſans des environs de cette ville plaidoient l'un contre l'autre avec beaucoup d'animoſité, & ſelon l'uſage, pour un objet de peu d'importance. La cauſe avoit été jugée dans un Siége inférieur. Il y avoit appel au Parlement. Les frais augmentoient de jour en jour. Ils excédoient le fonds en litige. Les deux Adverſaires ſollicitoient avec une égale ardeur. Ils ſe trouvent tous deux à Grenoble, ſe rencontrent, s'abordent, & après quelques mômens de raiſonnemens ſur leur affaire, ils prennent le parti de la décider eux-même, en jouant une partie de boules. La convention ſe fait de bonne-foi de part & d'autre, & elle ſe remplit de même. Ils jouent, & le perdant va tout de ſuite payer les frais, qui montoient à 300 liv. Ils paſſent enſuite chez un Notaire, ſignent l'Acte de leur accommodement, dînent enſemble, & ſe quittent bons amis. Cette façon de terminer un procès, tient ſans doute un peu au génie de ceux qui l'ont employée ; mais on en vuide ſouvent de moins ſérieuſes l'épée à la main.

Digitized by Google

On mande de Tournon en Vivarais, un fait assez extraordinaire. Un Officier de la Légion de Lorraine, parvenu à son grade par une conduite sans reproche, s'est ennuyé de la vie. Après avoir mis ordre à ses affaires, & disposé de ce qui lui restoit, par un testament, il a porté à minuit, sur le bord du Rhône, un baril de trente-huit livres de poudre, sur lequel il s'est placé, & y a mis le feu, l'explosion a ébranlé la ville. Beaucoup de vitres ont été cassées: mais ce qu'il y a de singulier, c'est que la secousse a été beaucoup plus forte à Thein, qui est de l'autre côté du Rhône. On a trouvé le matin, les membres de cet homme, épars à l'endroit de l'explosion.

Le 25 de ce mois, la foudre tua un laboureur de la paroisse d'Availles, il sortoit dans ce moment d'une meuliere de la paroisse d'Anieres. Elle lui avoit ouvert le crâne, & noirci tout le côté gauche, en descendant jusqu'à la jambe. Le 26, elle emporta la croix & partie de la flèche de l'Eglise paroissiale de Targé, & tomba ensuite aux pieds du Sacristain, qui, selon l'abus qui règne en cette Province, comme dans bien d'autres endroits, sonnoit une cloche pendant l'orage. Il seroit à désirer qu'on arrêtat par quelque règlement de Police, une pratique aussi dangereuse. La foudre tomba encore le même jour, au fauxbourg de Châteauneuf de cette ville, chez un Tisserand, à qui elle ne brûla qu'un peu de fil, mais qu'elle priva singulièrement de son souper: car elle découvrit un plat qui étoit sur le réchaud, & emporta tous les pois qu'on y faisoit cuire, sans faire aucun dommage au plat ni à sa couverture.

» Des Bergers du village de Brantes, dans le Comtat Venaissin, faisoient paître, le 3 de ce mois, leurs troupeaux sur le penchant du Mont Ventoux. Une pluie survient tout-à-coup vers le midi; elle étoit si forte qu'il fut impossible à ces Pâtres de chercher un abri pour eux & pour leurs brebis. A peine la pluie eut-elle commencé qu'il s'éleva un vent aussi furieux que froid. La tempête & le froid crûrent à un point qu'on ne pouvoit plus résister ni à l'une ni à l'autre. Près de cent bêtes à laine & environ trente chèvres tombèrent

Digitized by Google

mortes ; les Bergers auroient eu le même ſort s'ils ne s'étoient mis un peu à couvert ſous de gros ſapins. Un d'entr'eux n'eut pas aſſez de force pour tenir contre la violence du froid & du vent ; on le trouva étendu par terre ſans connoiſſance & preſque ſans vie. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peines qu'on le fit revenir ; il eſt encore malade à Brantes où on l'a tranſporté.

» On préſume que les bêtes à laine & les chèvres ne ſont pas mortes de froid, & en effet la choſe eſt invraiſemblable dans cette ſaiſon. Le bétail eſt accoutumé à paître ſur la montagne par des tems extrêmement froids, & il n'en eſt pas incommodé. Le côté ſeptentrional du Mont Ventoux n'eſt pas bien connu, parce qu'il eſt horriblement eſcarpé & tout coupé par des ravins & des torrens. On ſçait ſeulement qu'il y a des cavernes, des ſouterrains, des crevaſſes &c ; il eſt vraiſemblable que des vapeurs de bitume & de ſoufre exhalées de ces lieux entr'ouverts, ont étouffé le bétail qui a péri.

» Le lendemain de cette triſte journée, on fut témoin à Malaucenne, petite Ville du Comtat, d'un phénomène fort ſingulier. Des nuages épais de papillons vinrent de l'Occident, & s'approcherent de la Ville ; ces inſectes voloient aſſez haut, & quelques toiſes au-deſſus des toits ; preſſée par quelque coup de vent, une partie s'abat dans la Ville & ſe relève auſſi-tôt pour continuer ſa route. Ces papillons formoient une nuée aſſez épaiſſe pour intercepter les rayons du ſoleil ; leur paſſage dura pluſieurs heures. On en a vu pluſieurs eſſaims à la Rochette, village ſitué à une lieue du Buis. Ces papillons paroiſſoient brillans & dorés. Ce phénomène eſt rare, mais il n'eſt pas inoui ». (*Gazette d'Agriculture*, n°. 56.)

Madame la Ducheſſe *de Chartres*, eſt de retour de ſon voyage en Italie.

PAYS-BAS.

De BRUXELLES, le 20 Juillet.

LA nouvelle de la prétendue priſe de Gibraltar par les Eſpagnols, n'étoit, comme on l'a dit, qu'un bruit

Digitized by Google

vague qui ne s'eſt pas confirmé. On a reçu de Gibraltar même des avis qui le démentent. On mande en même-tems qu'au commencement du mois dernier, vers les 5 heures du matin, on y a reſſenti une violente ſecouſſe de tremblement de terre : elle a duré environ 50 ſecondes. Quoiqu'elle n'ait occaſionné aucun accident dans la ville, on n'a pas laiſſé de viſiter ſoigneuſement les fortifications qui pouvoient en avoir ſouffert : elles n'ont heureuſement pas été ébranlées.

On apprend de pluſieurs endroits qu'on y a eſſuyé des orages dont les ſuites n'ont pas été moins funeſtes aux habitations qu'aux biens de la campagne. Les lettres d'Anvers font une bien triſte relation des ravages qu'ils y ont cauſés vers le milieu du mois dernier. Les éclairs & la foudre ſe ſuccédoient avec une rapidité qui en laiſſoit à peine remarquer l'intervalle. La grêle égaloit en groſſeur les œufs de poule ; elle étoit abondante, & le vent ſi impétueux que toutes les vitres du côté du midi ont été fracaſſées. Les arbres n'ont conſervé ni feuilles ni fruits, & les grains dans les champs ſont hachés de manière à ne laiſſer aucune eſpérance. On aſſure que cette effrayante tempête a étendu ſes ravages depuis Anvers, juſqu'aux frontières de la Principauté de Liege.

On lit dans la Gazette de Leyde, n°. 55, » que juſ-» qu'à préſent M. le Contrôleur-Général va peu à la » Cour, mais qu'il donne ſouvent des audiences pu-» bliques à Paris. Ce Miniſtre paroît ne vouloir ſe porter » qu'avec circonſpection à de nouvelles opérations. Ce-» pendant il s'eſt décidé à l'égard des dépôts de men-» dians & vagabonds, que ſon prédéceſſeur avoit abolis, » & que les Intendans ont reçu ordre de rétablir. Il ſera » plus difficile de prendre un parti à l'égard des Cor-» vées. L'Edit qui les ſupprime n'eſt point enregiſtré par » les Parlemens de Province, mais les payſans ſavent » qu'il l'a été au Lit-de-Juſtice, & qu'en vertu de cette » loi, publiée par autorité du Roi, le travail aux che-» mins doit être payé. On croit toujours que l'Edit » des Jurandes ſera du moins modifié, & qu'à cet effet » il ſera nommé des Commiſſaires pris au Conſeil & » au Parlement, pour travailler, de concert avec le » Lieutenant-Général de Police, aux nouveaux arran-» gemens à prendre à cet égard «.

Digitized by Google

On mande de Paris, qu'un Fayancier du Bourg-la-Reine, au déſeſpoir de n'avoir pas touché dix mille livres qu'il devoit payer le lendemain, s'eſt précipité du haut d'une des tours de Notre-Dame.

Les mêmes lettres portent que M. le Comte *de Saint-Germain* a fait une réforme conſidérable dans le Bureau de la Guerre, en faiſant aux Commis renvoyés une penſion plus ou moins forte, ſelon le tems de leur ſervice. On dit que par cette réforme les dépenſes du Bureau n'excéderont pas à l'avenir 150 mille livres. on prétend qu'elles montoient ci-devant à 700 mille.

Les ſieurs *Sorin* & *Doumerc*, dont on a déja parlé dans ce Journal, & dont les comptes, touchant leur adminiſtration dans l'approviſionnement des bleds, ont été examinés par des Commiſſaires généraux députés par le Roi à cet effet, en Juillet 1775, ont obtenu un jugement favorable : les recettes y ſont détaillées avec leur emploi légitime. Le prononcé ajoute que » du ſurplus pourront leſdits ſieurs *Sorin* & *Doumerc* ſe retirer par devers Sa Majeſté, pour obtenir les marques » de ſatisfaction qu'elle croira devoir leur accorder en » conſidération du bon ordre & de la fidélité de leur » régie. Seront leſdits comptes remis au Procureur-Général, ou à telle autre perſonne par lui nommée; » pour le ſurplus des demandes & concluſions, les Parties miſes hors de Cour. Fait en l'aſſemblée des Commiſſaires tenue à Paris le 7 Juin 1776 «.

Signé, DUPONT, *avec paraphe.*

On aſſure que tandis que la Reine étoit à l'Opéra, le 28 du mois dernier, un des meilleurs chevaux de ſelle de ſa ſuite a été volé. On s'en eſt apperçu à tems. On a pourſuivi le voleur, qu'on a arrêté à la porte Saint-Honoré. On l'a conduit devant la Reine au ſortir du Spectacle. Ce malheureux a dit en tremblant, que s'il méritoit la mort, c'étoit l'extrême beſoin qui ſeul l'avoit porté à commettre ce vol, le premier & l'unique qu'il eût fait en ſa vie. Cette Princeſſe, naturellement portée à la clémence, l'a fait relâcher.

Si l'on en croit les bruits courans, M. le Duc *de Chartres* doit retourner à Paris, tandis que ſon eſcadre

Digitized by Google

continuera de croiſer encore quelque tems entre le cap Finiſtere & la Hougue.

On aſſure que le nombre des vaiſſeaux de guerre armés, ou qu'on arme encore dans les ports de Toulon & de Breſt, eſt de 30 vaiſſeaux de ligne & de 17 frégates.

JOURNAL OU GAZETTE DE LITTÉRATURE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

DISCOURS de MM. de la Harpe *&* Marmontel, *à la réception du premier dans l'Académie Françoiſe.*

FRAPPEZ & l'on vous ouvrira, dit un Oracle ſacré. M. *de la Harpe* a pratiqué l'Evangile. Il a frappé conſtamment à la porte de l'Académie, ſans que les rebuts l'aient laſſé : elle s'eſt enfin ouverte. Il eſt vrai qu'il étoit depuis long-tems d'intelligence avec les Portiers.

On apprend à hurler, dit l'autre, avec les loups.

M. *de la Harpe* s'en eſt ſi bien acquitté, qu'enfin le voilà du Corps.

Au fonds, il étoit aſſez naturel qu'une tête ſurchargée de tant de couronnes préliminaires, reçût enfin la dernière onction, & que l'Acolyte patient du Muſée Académique, en devînt enfin l'un des Pontifes. Le public étonné des manœuvres qui annonçoient & préparoient ſon exaltation, faiſoit, & malheureuſement s'obſtine encore à faire d'autres choix. Il demande pourquoi l'Auteur des *Graces*, par exemple, & de tant

Digitized by Google

tant d'autres ouvrages inſpirés par elles (1), n'eſt pas appellé dans le ſanctuaire dont elles devroient être les principales Divinités ? Pourquoi le fils d'un de nos plus grands Tragiques, n'a pas recueilli une ſucceſſion, à laquelle l'honneur rare d'illuſtrer un nom déja illuſtre par ſon père, lui donnoit des droits (2) ? Pourquoi celle de toutes les Tragédies du dernier âge de notre Théâtre, qui s'y ſoutient encore avec le plus de ſuccès, n'eſt pas un titre ſuffiſant, pour l'Ecrivain honnête & doux qui en a enrichi la Scène (3) ? Pourquoi l'Ovide de ce ſiècle, qui a paru avec ſuccès dans tant de genres, qui a peint les mœurs du jour avec tant de légéreté, & s'eſt tiré avec gloire de la tâche dangereuſe de remplir ſeul un ſpectacle entier, paroît irrévocablement écarté (4) ? Pourquoi enfin c'eſt hors du Sénat Littéraire qu'il faut chercher preſque toutes les réputations qui honorent véritablement notre Littérature ? Que manque-t-il donc à tant d'hommes déſignés par lui, pour remplir ce titre, dont il faudra bien apprendre à ſe paſſer ?

Ce qui leur manque ! une bagatelle. C'eſt de la complaiſance, c'eſt un noviciat qui les prépare à l'initiation. C'eſt la promeſſe d'un dévouement aveugle, le courage de ſe tenir fermement attachés aux *Maîtres*, qui ont fait de cette partie du *Louvre*; une école où ſe prodigue leur doctrine, la ſoumiſſion ſans réſerve, aux Saints *Pierres* qui diſpoſent de ce petit paradis, & qui, comme on l'a dit, dans une lettre adreſſée à l'un d'eux, n'y admettent que les élus marqués du *ſigne de la bête* (5).

N'eſt-il pas ſingulier que de nos jours, quand il eſt queſtion d'un choix pour l'Académie, on examine, non pas le mérite de l'Aſpirant, non pas ſes titres, non pas ſes ſuccès; mais ſon aſſiduité dans telle ou

(1) M. *de Saint-Foy.* (2) M. *de Crébillon* fils.

(3) M. *le Mierre.*

(4) M. *Dorat.*

(5) Voyez la Lettre à M. *d'Alembert;* Réponſe aux Docteurs modernes, troiſième Partie.

Digitized by Google

telle maiſon, ſa dépendance de telle ou telle cotterie? Dans ce conclave d'un genre nouveau, les Chefs de *factions* publient hautement que pour arriver à leur pourpre, la première vertu eſt d'être de leur avis. Et ce qu'il y a de plus ſingulier encore, c'eſt que des gens éclairés, & même impartiaux, ne déſapprouvent pas cet étrange formulaire; ils applaudiſſent quand ils entendent dire qu'il ne faut dans l'Académie qu'une même opinion, qu'un même goût; que quiconque n'a pas fléchi le genou devant l'idole régnante, doit être exclus. Suivant eux cette Compagnie ne doit, comme le régiment ſacré des *Thébains*, être qu'un bataillon d'*amis*.

Cela ſeroit tolérable, ſi l'Académie étoit un établiſſement privé, une ſociété obſcure, où des inclinations ſemblables euſſent raſſemblé quelques particuliers qui en fiſſent les frais. Créatures de leur cotterie, ils ſeroient à juſte titre les maîtres d'en ouvrir ou d'en fermer arbitrairement l'entrée. Nourrie de plaiſirs iſolés, on ne pourroit pas la forcer d'admettre des Membres étrangers, qui ne ſympatiſant pas avec les mœurs du reſte du Corps, riſqueroient d'y porter le trouble.

Mais eſt-ce donc là la nature & la deſtination de toutes les Académies en général, & de l'Académie Françoiſe en particulier? celle-ci, n'eſt-elle pas un établiſſement national, une eſpèce de patrie commune, dans laquelle la diſpenſation du droit de Bourgeoiſie appartient eſſentiellement au Public?

Sa vocation eſt d'abord de perfectionner la langue, & enſuite d'offrir aux Gens de Lettres un encouragement toujours ſubſiſtant, par l'eſpérance d'être admis dans un Corps où l'adoption n'eſt cenſée être accordée qu'au mérite éminent. Sous le premier point de vue, il faut y appeller indiſtinctement tous ceux qui ſont en état d'en remplir les fonctions: ſous le ſecond, c'eſt une eſpèce de *croix de Saint-Louis*, un titre honorable qui récompenſe les travaux antérieurs, & cautionne la capacité du ſujet qui en eſt décoré. S'il ne ſe diſtribue qu'au gré des cabales; ſi ce n'eſt plus le talent qui décide de l'admiſſion, mais la baſſeſſe; ſi le deſir de mortifier un des anciens Membres, peut

Digitized by Google

déterminer les suffrages en faveur d'un sujet indigne ; si l'envie de mériter le pardon d'une sortie vigoureuse contre une secte despotique, peut concilier des voix puissantes à un Récipiendaire réprouvé d'ailleurs, & que cette tyrannie d'une part, cette trahison de l'autre, fussent désormais le sort des élections ; qu'en résultera-t-il, sinon l'avilissement de la Compagnie qui en sera le théâtre, & le découragement ou l'indignation des Gens de Lettres écartés par ces honteuses manœuvres ?

Au dernier siècle, elles avoient lieu, comme dans celui-ci ; mais elles n'étoient pas tolérées. *Boileau* s'étoit moqué avec raison des trois quarts des pauvres gens, dont la brigue & la flatterie avoit enflé la liste académique. *Boileau* n'étoit pas moins devenu un Ecrivain respectable pour la nation, & admiré de l'Europe : l'esprit de Corps ne s'en obstinoit pas moins aussi à le rejetter. On lui préféroit *Lafontaine*, non pas que l'on se souciât beaucoup de rendre justice à *Lafontaine ;* mais parce que pour rendre excusable l'exclusion prononcée contre un grand nom, il falloit feindre de l'équité envers un nom illustre aussi.

Louis XIV, & c'est peut-être un des beaux traits de sa vie, ne fut pas dupe de cette impartialité illusoire. Il en marqua son mécontement. Il refusa de ratifier le choix qui ne prouvoit dans les Auteurs du scrutin, que l'envie d'éluder adroitement les prérogatives du mérite. On rendit enfin à *Boileau* l'hommage qui lui étoit dû, & le Roi, voyant l'Académie honorée par la seconde élection, se prêta à la première, dont, heureusement la gloire du sujet pouvoit diminuer la honte.

Voilà un modèle. Ce Prince vraiment noble étoit loin de vouloir métamorphoser l'Académie en un lycée composé uniquement de Maîtres impérieux, & de Disciples asservis. Cette idée ne pouvoit se réaliser que dans un siècle où les esprits prétendus élevés, qui crient avec plus de fureur, en apparence, contre le despotisme, sont ceux qui en affectent un plus avilissant, plus furieux, que celui dont les annales de l'Orient présentent, dit-on, tant d'exemples. Ce ne

Digitized by Google

ſont que les corps dont les Tyrans Aſiatiques exigent une ſoumiſſion ſervile; ce ſont les opinions, les cœurs, que leurs imitateurs ſpirituels veulent ſubjuguer. Rien n'eſt plus propre à écarter l'Académie Françoiſe du véritable but de ſon inſtitution. Pour devenir un des Légiſlateurs de la langue, un des Ephores qui donnent des loix à notre Parnaſſe, eſt-il donc ſi néceſſaire d'admirer les *Opera-Comiques* de M. *Marmontel*, & de croire à la ſupériorité géométrique & littéraire de M. *d'Alembert?* Faut-il faire ſerment aux pieds des idoles que le manège, la coquetterie, l'opulence, ont érigées en muſes protectrices des talens, de ne rien vénérer que l'Encyclopédie? Il n'y a perſonne qui ne puiſſe faire une gloſe juſte & vraie de ce peu de réflexions. Nous nous contenterons de donner ici une idée des diſcours prononcés à la difficultueuſe réception de M. *de la Harpe.*

Il a parlé le premier, ſuivant l'uſage. Des réflexions qui ont paru généralement aſſez ſèches ſur la littérature, & des louanges non moins arides, adreſſées à MM. *Collardeau* & *de Saint-Aignan*, ſont tout ce que l'on a trouvé dans ſon diſcours. On a été ſurpris d'y rencontrer une diſtinction formelle entre les *Ecrivains* & les *Gens de lettres.* M. *de la Harpe* paroît réduire ceux-ci aux contemplateurs oiſifs, à ces amateurs déſœuvrés qui ſe bornent à la ſpéculation dans les arts, prennent pour du talent chez eux les flatteries que les Littérateurs, vraiment occupés, prodiguent à leurs richeſſes ou à leur complaiſance; il va juſqu'à dire, *que la plupart des Ecrivains, ſuivant la diverſité de leurs inclinations & de leurs études, ſe portent ou vers la retraite, ou vers le monde. Ces deux partis extrêmes ont leurs avantages & leurs inconvéniens. Il me ſemble*, ajoute-t-il, *que le commerce des Gens de lettres, participe aux uns, & remédie aux autres.* Il entre enſuite dans le détail des fruits que la ſociété des gens du monde promet aux eſprits jaloux de la gloire; & quoiqu'il confonde à chaque inſtant les mots & les idées; quoiqu'à chaque page il emploie le terme de *Gens de lettres*, tantôt comme ſynonime d'*Ecrivain*, tantôt comme oppoſé; ce qu'il en réſulte, c'eſt qu'il croit, comme

Digitized by Google

il le dit, *que la Société des Grands eſt la véritable école de la politeſſe fine & délicate . . . . . qui ſera toujours un des caractères dominans de l'eſprit François . . . . . que ce n'eſt qu'auprès d'eux qu'on apprend à diſtinguer la bonne plaiſanterie, parce que le rire, ainſi que le goût, tient à bien peu de choſe, & que voilà ce que peut enſeigner l'habitude de converſer avec l'élite des hommes diſtingués par leurs places & leur naiſſance, &c.*

Voilà auſſi la première fois qu'on ait mis le talent de la plaiſanterie au nombre des vertus Académiques: c'eſt un plaiſant éloge d'ailleurs à donner aux Grands de notre Nation, que d'aſſurer qu'ils tiennent école de bouffonnerie, & que c'eſt auprès d'eux qu'on apprend l'art de faire rire avec grace. Cela eſt d'autant plus généreux de la part de M. *de la Harpe*, que ſon exemple n'eſt pas abſolument à l'avantage de cette école illuſtre. S'il a eu de bons maîtres, il faut avouer qu'il n'eſt pas un docile écolier. La bonne plaiſanterie n'eſt pas abſolument ce qui domine dans ſa proſe, non plus que dans ſes vers.

On pourroit même lui nier ſans ménagement cet axiome, ſur lequel il a bâti tout ſon diſcours: on pourroit lui faire obſerver que les Gens du monde ont reçu bien plus de ſecours des Gens de lettres, qu'ils ne leur en ont donné. En général, c'eſt dans la retraite, c'eſt loin de ces prétendus Précepteurs de M. *de la Harpe*, qu'ont été compoſés tous les ouvrages qui font honneur à l'urbanité Françoiſe. Le charmant badinage de *Ververt* eſt éclos dans l'enceinte du Collége de *Louis-le-Grand*, qui n'étoit pas alors le ſéjour de la fine fleur de la courtiſannerie. Le *Lutrin*, autre production qui a étendu les richeſſes, & développé le génie léger de notre langue, n'a eu aucun Grand pour Accoucheur. *Boileau* étoit formé, il avoit ſon ton, ſon caractère fait, quand il parut à *Verſailles*; & il n'en auroit pas moins fait le *Lutrin*, quand *Louis XIV* & le Maréchal *de Vivonne* ne l'auroient pas accueilli.

M. *de Voltaire*, qui a effacé dans ſes pièces fugitives tout ce que l'antiquité nous a laiſſé de plus délicat & de plus agréable, n'a pas appris à la Cour cet art d'unir la Philoſophie & les graces, l'eſprit & la profondeur,

Digitized by Google

la volupté & le ſentiment. Les Courtiſans ont pris ſon ton, & ne le lui ont pas donné. M. *de la Harpe* a donc amené ici un paralogiſme très-déplacé ; & ce qui doit étonner davantage de ſa part, très-inutile pour lui-même.

La réponſe de M. *Marmontel* eſt dans un tout autre genre. Nous ne nous laſſerons pas de répéter à cet Ecrivain, ce vers immortel d'un Auteur qu'il n'aime pas, & pour cauſe :

Il ſe tue à rimer, que n'écrit-il en proſe ?

Son diſcours nous a paru rempli de vérité, de nobleſſe, & même d'éloquence. Rien de plus beau que le portrait de M. *Collardeau*, expirant à la porte de l'Académie, vers laquelle ſes vœux le portoient. La mort de M. le Duc *de Saint-Aignan*, après une carrière ſi remplie, n'a rien qui ſurprenne. » Ce n'eſt pas lui, dit l'Orateur, » qu'il faut plaindre : il a rempli ſa » deſtinée ; & la nature a été auſſi indulgente envers » lui, que pouvoit le permettre l'inévitable néceſſité » de ſes loix «.

» Mais qu'un jeune homme à qui le ciel n'avoit donné que » des talens ; que dis-je ? à qui le ciel avoit vendu ſi cher ces » talens de l'eſprit, ces facultés de l'ame, cette organiſation » délicate, à laquelle il devoit peut-être & la vivacité brillante » de ſon imagination, & la fineſſe exquiſe de ſon goût, & cette » ſenſibilité qui, de ſon cœur facile & tendre, ſe répandoit avec » tant de charmes dans ſes écrits ; que ce jeune homme à qui » les Lettres tenoient lieu de tous les biens, même de la ſanté, » qui ſuſpendoient ſes douleurs comme Orphée, digne d'en rap- » peller l'exemple par la douceur de ſes accens ; qui n'avoit d'au- » tre conſolation dans ſes maux, d'autre ambition, d'autre eſ- » pérance, vous le ſavez, Meſſieurs, que de s'aſſurer du ſuf- » frage de la poſtérité en méritant le vôtre ; qui demandoit » comme la récompenſe de ſes veilles, ſi douloureuſes, l'hon- » neur d'être aſſis parmi vous ; qui tournoit ſes regards mou- » rans vers cette place qui l'attendoit, & dont vous l'aviez jugé » digne ; que cet infortuné jeune homme vienne expirer, en vous » tendant les bras, ſur le ſeuil de ce Sanctuaire, ſans que l'im- » pitoyable mort lui permette d'y pénétrer, c'eſt un malheur » d'autant plus cruel qu'il étoit encore ſans exemple «.

Voilà de l'éloquence du meilleur ton ; du moins le Public en a jugé ainſi. Il a également applaudi à une

Digitized by Google

beauté d'un autre genre, qu'il a trouvée dans le même discours, à des leçons données à M. *de la Harpe*, avec cet art, cette finesse, cette urbanité, dont celui-ci prétend, comme on vient de le voir, qu'on ne peut tenir le secret que de la société des Grands.

Personne n'ignore le ton des Critiques de M. *de la Harpe* : on sait quelle confiance il étoit permis de prendre en ses Arrêts. M. *Marmontel* lui rappelle ces décisions despotiques; & mêlant l'ironie à la sincérité, il dit à son Eleve :

» Dans ces disputes Littéraires, où vous défendiez la cause » commune du goût, nous vous avons souhaité quelquefois plus » de modération, jamais plus de droiture ni de sincérité. L'étude » réfléchie des grands modèles, la connoissance approfondie de » la saine Littérature vous donnoient assez d'avantage : le sel » du goût & de l'esprit n'a pas besoin d'être mêlé du sel amer » de la satyre. Vous avez laissé la ressource des personnalités à » ces ames basses & viles que l'envieuse malignité tient à ses » gages; & digne de sentir le prix des vrais talens, comme » d'en partager la gloire, vous en avez été en même-tems l'é- » mule & le Panégyriste «.

Le Public a apprécié l'éloge & les restrictions données par l'Orateur aux avis : il a paru, par le transport avec lequel il a accueilli ce morceau, desirer que M. *de la Harpe* en fît son profit; & qu'assis enfin au rang des immortels, il se souvînt que la modestie est une des vertus qui relèvent le plus la véritable gloire. Les louanges données par M. *Marmontel* à celle de M. *Collardeau*, ont rendu la leçon encore plus piquante, & le contraste plus agréable.

Nous avons seulement été un peu surpris de voir combien le Chancelier académique s'est étendu sur les prétendues persécutions dont il a tâché de consoler M. *de la Harpe*. C'est une dérision de prodiguer ces grands mots à de petits démêlés, où le tort est toujours venu du côté du Récipiendaire, qui ont abouti à des épigrammes plaisantes, ou tout-au-plus à des critiques infiniment plus douces, plus honnêtes, que les attaques de M. *de la Harpe*. Les persécutions sont les manœuvres qui attaquent l'existence d'un Citoyen, qui exposent la vertu à être proscrite comme le crime; le courage, comme la lâcheté; l'innocence, comme la prévarication.

Digitized by Google

Voilà les ſcandales contre leſquels il ſeroit beau que les Gens de lettres oſaſſent élever la voix; mais

Secta vetat, triſtique palus innabilis undâ.

Au ſurplus, une remarque que l'on peut faire, à la gloire des deux Orateurs, c'eſt que l'un & l'autre ſe ſont enfin élevés au-deſſus du ridicule uſage, qui condamnoit tout parlant académique, à récrépir en beaux termes le faſtidieux éloge du Cardinal, Protecteur: ils n'en ont pas dit un mot; & par-là, ils ont rendu à leurs ſucceſſeurs un ſervice inappréciable.

SATYRES DE PERSE, avec des remarques; par M. Sélis, ancien Profeſſeur d'Eloquence, Docteur Agrégé en la Faculté des Arts de l'Univerſité de Paris, de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts d'Amiens. A Paris, chez Antoine Fournier, *Libraire, rue du Hurepoix.*

PERSE, malgré ſon obſcurité qui a paſſé en proverbe, n'a pas manqué de Traducteurs en France; mais la plupart ne l'ont point fait connoître, & ne l'ont peut-être pas toujours entendu. Quelques-uns nés dans les Colléges, y ſont reſtés avec leurs ouvrages qu'on *y a* conſervés entre les mains des jeunes gens, tant que le corps auquel appartenoient ces Ecrivains a exiſté, & a conduit l'éducation. Depuis long-tems ce Poëte étoit, pour ainſi dire, abandonné, & tel en parloit qui ne l'avoit jamais lu. C'eſt M. *Duſaulx* qui a ramené l'attention ſur ce ſatyrique qu'on fait ordinairement marcher de compagnie avec *Juvenal*. L'élégant Traducteur de celui-ci devoit l'être auſſi de celui-là. Perſe y eût gagné peut-être, & le public ſûrement n'y auroit pas perdu. Sur ſon refus, Mr. l'Abbé *le Monnier* entreprit une Traduction qui parut en 1771. (1) On n'en a pas rendu compte. Ce Journal n'exiſtoit point encore à cette époque; & depuis ce tems, la Traduction eſt entre les mains de tout le monde. La nouvelle verſion

(1) Elle ſe trouve à Paris, chez *Antoine Jombert* père & fils, Libraires, & *L. Cellot*, Imprimeur-Libraire.

que

Digitized by Google

que M. *Sélis* vient de donner, nous fournit l'occasion de rappeller celle de son concurrent. Tous deux ont eu le même but, celui de faciliter l'intelligence de Perse; tous deux en ont fait une étude approfondie. Ils ont examiné les systêmes des Commentateurs sur les causes de son obscurité. M. l'Abbé *le Monnier* rejette tous ces systêmes: selon lui, c'est le tour particulier de l'esprit de Perse, qui le rendoit obscur de son tems, & les siècles qui se sont écoulés depuis, n'ont pas dû contribuer à l'éclaircir. Il résulte peut-être de toutes ses observations, que Perse est obscur, parce qu'il est obscur. M. *Sélis* en admettant cette cause, adopte aussi l'opinion assez générale, que *Neron* étoit l'objet des satyres du Poëte; c'étoit une raison pour lui de s'envelopper comme il l'a fait. Il appuye cette opinion de bien des preuves, qui, si elles ne portent pas la conviction avec elles, ont au moins le plus haut dégré de vraisemblance. Ce systême conduit d'ailleurs à l'intelligence de bien des morceaux dont l'histoire de *Neron* fournit la clef; on ne pouvoit pas mieux répondre aux objections, quelquefois plus ingénieuses que solides, de M. l'Abbé *le Monnier*. On est bien-aise aussi de trouver une cause à cette obscurité; si elle n'existoit que dans le caractère de l'Auteur, vaudroit-il la peine qu'on se donne de l'interpréter? tout le monde pourroit lui dire comme *Colucius*, *puisque tu ne veux pas être entendu, je ne veux pas t'entendre*; que ce mot soit un fait ou une mauvaise plaisanterie, Perse ne mériteroit pas un autre traitement.

Nous ne dirons rien de ce Poëte ni de ses Ouvrages, ses partisans l'ont trop exalté; ses détracteurs l'ont trop méprisé. Nous nous bornons à parler ici du travail de ses deux Traducteurs qui l'ont apprécié sans enthousiasme & sans partialité. Ils sont quelquefois d'avis opposé sur l'intelligence de quelques passages, & sur l'ordre de quelques parties du dialogue. M. *Sélis* paroît avoir presque toujours raison dans ces discussions. Ils sont assez d'accord sur la manière de traduire. Le Traducteur doit se tenir toujours aussi près de son original qu'il est possible, & jamais ne se mettre à sa place. C'est l'Auteur étranger que l'on veut connoître. Saisif-

Digitized by Google

ſez ſes beautés, tâchez de les rendre : rendez même juſqu'à ſes défauts ; il faut que la copie reſſemble à l'original ; mais il ne faut pas qu'elle le remplace. M. l'Abbé *le Monnier* a voulu faire entendre le texte, & s'eſt attaché à le rendre littéralement, au riſque, dit-il, d'être barbare ou burleſque. M. *Sélis* a cherché à le rendre auſſi exactement ; mais en reſpectant le génie de la langue dans laquelle il traduit. Tel eſt le but qu'ils ſe ſont propoſés : un exemple de l'un & de l'autre mettra au fait de la manière dont ils l'ont rempli.

Quiſquis es, ô, modò quem ex adverſo dicere feci,
Non ego, cum ſcribo, ſi fortè quid aptius exit,
(Quandò hæc rara avis eſt) ſi quid tamen aptius exit,
Laudari metuam; neque enim mihi cornea fibra eſt:
Sed rectè ſinemque extremumque eſſe recuſo
Euge tuum, & bellè; nam bellè hoc excute totum;
Quid non intus habet? Non hîc eſt Ilias Accî
Ebria veratro: non ſi qua elegidia crudi
Dictarunt proceres; non quidquid denique lectis
Scribitur in citreis. Calidum ſcis ponere ſumen,
Scis comitem horridulum tritâ donare lacernâ:
Et verum, inquis, amo; verum mihi dicite de me.
Quî poteo? Vis dicam? Nugaris, cum tibi, calve,
Pinguis aqualiculus propenſo ſeſquipede extet.
O ſane, à tergo quem nulla viconia pinſit,
Nec manus auriculas imitata eſt mobilis albas,
Nec lingua, quantùm ſitiat canis Apula, tantùm.
Vos, ô Patricius ſanguis, quos vivere fas eſt,
Occipiti caco, poſtica occurrite ſanna.

Traduction de M. l'Abbé le Monnier.

» O vous, qui que vous ſoyez, par qui je me ſuis fait faire ces » objections, lorſque j'écris, ſi par haſard il ſort de ma plume un » vers heureux (& c'eſt un oiſeau rare), s'il m'en échappe quel- » qu'un, je ne ſerois pas fâché d'être loué ; car mes fibres ne ſont » pas racornies : mais je prétends que le but & la fin d'un bon » Ouvrage n'eſt pas votre *merveilleuſement*, *admirablement*. En » effet, examinons-le de près cet *admirablement*. Que ne renfer- » me-t-il pas ? [Voici comment vous prévenez votre auditeur.]

» *Ce n'eſt point ici l'Iliade d'Accius, enivrée d'ellébore ; ce ne* » *ſont point ici les petites élégies que dictent nos grands, avant* » *la digeſtion ; ce n'eſt rien de ce qui s'écrit ſur des lits de citron-* » *nier.* [Enſuite] vous ſavez à propos ſervir une tartine chaude, » donner une robe uſée à ce client tranſi. [Cela fait] *j'aime la*

Digitized by Google

» *vérité, lui dites-vous, dites-moi la vérité sur mon compte.* » (Le peut-il ? Voulez-vous que je vous la dise, moi ? Vous ra- » dotez, vieux chauve, avec ce ventre avancé d'un pied & demi. » Heureux Janus ! jamais le bec de la cicogne ne vous a pincé par » le dos ; jamais des mouvemens de mains n'ont imité derrière » vous les oreilles d'un grison ; jamais on ne vous a tiré une lan- » gue aussi longue que celle d'un chien de la Pouille bien altéré. » O vous, jeunes Patriciens, qui n'avez des yeux que par devant, » prévenez les grimaces qu'un railleur vous feroit par derrière.) «

Traduction de M. Sélis.

» Ecoutez, qui que vous soyez, vous, par qui je me fais » adresser cette objection ; si, quand je compose, il m'échappe un » beau trait (car dans mes vers c'est un phénix), si pourtant il » m'en échappe un, non, je ne suis pas fâché d'être loué, puis- » qu'enfin j'ai des sens ; mais je nie que ces exclamations, dont » vous faites tant de cas, *au mieux*, *à merveille*, doivent être » le but, l'unique but d'un Ecrivain sensé. Approfondissez bien » ces mots-là, qu'elle flatterie n'y trouvez-vous pas ? Pour moi, » je ne suis point un Labéon, & vous ne verrez ici ni d'Iliade tra- » duite dans l'ivresse de l'ellébore, ni de petites élégies inpromp- » tu, telles qu'en dictent nos grands Seigneurs en digérant, ni en- » fin rien qui ressemble à ce qui s'écrit sur des lits de citronnier. » Vous donnez bien à dîner, vous savez faire présent d'un habit » usé au flatteur transi de froid qui vous accompagne ; & vous » lui dites : *Oh, moi, j'aime la vérité, je veux que vous me* » *disiez la vérité !* Le moyen ! Voulez-vous que je vous la dise, » moi ? Vos vers sont impertinens. Eh comment, vieux radoteur, » en produiriez-vous d'autres, chargé comme vous l'êtes du poids » d'un ventre, ou plutôt d'une auge qui avance d'un pié & demi » en saillie ! O Janus, on n'a jamais fait le bec de cicogne, ni » imité les oreilles d'un âne, derrière vous ; jamais on ne vous » a tiré une langue aussi longue que celle d'un chien de la Pouille » altéré. Craignez donc, illustres Patriciens, vous qui n'avez d'yeux » que par devant, vous, qui pourriez si aisément jouir de la vie, » craignez les grimaces perfides «.

Les deux Traducteurs ont rempli une tâche très-difficile ; mais peut-être trouvera-t-on que quelquefois l'un a fait ce que projettoit de faire l'autre. M. l'Abbé *le Monnier* en se proposant de suivre la lettre de son original, en a, dans bien des endroits, mieux saisi la précision, & sur-tout l'esprit. M. *Sélis*, en ne se proposant pas la même exactitude, en a mis souvent d'avantage.

Digitized by Google

LES BIENFAITS DU SOMMEIL, *ou les quatre Rêves accomplis. A Paris, chez* Brunet, *Libraire, rue des Ecrivains, Cloître S. Jacques de la Boucherie.*

TANT que l'homme jouit des faveurs du destin,
La moitié de sa vie est en proie aux mensonges;
Moi, j'en perds les trois quarts, & du soir au matin
Je ne fais qu'un voyage au royaume des songes.
Sans sortir de mon lit & reposant en paix,
De combien d'Océans j'ai traversé les ondes!
J'ai vu les yeux fermés, bien plus de nouveaux mondes
Que n'en a vu Colomb, qu'on n'en verra jamais.
Oh! que d'évènemens inconnus désormais
Ont signalé mes courses vagabondes!
Si j'en avois écrit l'histoire à mon réveil,
Bien plus volumineux seroit, je le parie,
Le Roman de mon sommeil
Que le Roman de ma vie.
Et quand des feux du jour le ciel est émaillé;
Car toujours notre cœur revient à ce qu'il aime,
Plus d'une fois, malgré moi-même,
Je rêve encor tout éveillé.

Ce que l'Auteur peint dans ces quatre Songes, il l'a vu bien éveillé: il ne l'étoit peut-être pas toujours lorsqu'il a fait ses vers. Chaque Songe est précédé d'une jolie Estampe qui en présente le sujet d'une manière agréable à l'œil: lorsqu'on les a examinées on peut se dispenser de lire le Poëme.

Digitized by Google

AVIS PARTICULIERS.

LE Gouvernement a fait publier un remède contre la rage ; nous nous sommes empressés de contribuer à répandre une recette aussi intéressante, & la méthode curative qu'elle exige. On vient de nous écrire qu'il en existe une autre beaucoup plus simple. Son Auteur compose son remède aussi-tôt que la personne qui en a besoin est arrivée ; on le lui fait prendre à jeun, on la fait promener ensuite pendant deux heures, selon ses forces, après quoi on lui donne un bouillon & on la renvoie. La cure ne demande pas plus de tems ni plus de précautions. Le secret de ce remède, nous écrit-on, étoit depuis plus de 300 ans dans la maison des *Tierselins ;* il a passé à M. *de Lonluy de la Fosse, proche Mortaigne, en Perche*, qui épousa, il y a 13 ou 14 ans, une Dame Veuve d'un M. *de Tierselin.* Il a, dit-on, fait de ce remède plus de 600 essais qui en attestent l'efficacité ; il le donne gratuitement à tous ceux qui en ont besoin ; son effet est le même sur les hommes & sur les animaux ; c'est pour en étendre l'avantage à un plus grand nombre, qu'on nous a priés de mettre ici son adresse. Un moyen plus sûr d'étendre cet avantage, ce seroit de publier le secret même. S'il est réellement aussi facile & aussi efficace, on le doit à l'humanité. M. *de Lonluy*, en distribuant le remède gratuitement, n'est utile qu'à quelques personnes, & il pourroit l'être à tous les hommes. Pourquoi restreindre à quelques-uns un bienfait qui devroit être général ? Ce n'est pas assez de faire le bien, il faut faire tout celui que l'on peut ; & quelle satisfaction plus douce pour un cœur aussi honnête & aussi généreux, que les bénédictions de l'infortuné, qui, placé à 4 ou 500 lieues du remède, lui devra la vie par cette publicité !

M. le Prevôt des Marchands, & MM. du Corps de la ville de Paris, ayant jugé à propos de prendre connoissance par eux-mêmes des propriétés des bateaux insubmergibles de M. *de Bernières ;* l'Auteur renouvellera en présence de ces Messieurs, *le Jeudi premier Août prochain, sur les sept heures du soir*, au Port des Invalides, à l'endroit des Passeurs d'eau, entre la patache & le bacq, les expériences qu'il a faites le 25 Juin dernier, au moulin de Javelles. Il mettra en comparaison un batelet de Saint-Cloud ordinaire, avec un autre batelet de Saint-Cloud qu'il a rendu insubmergible. Ces deux batelets sont tous deux construits, il y a au moins dix ans ; ils sont de même grandeur, & leur forme extérieure est exactement la même ; cependant on verra que le batelet ordinaire peut très-aisément couler à fond, soit par

Digitized by Google

la force des vagues & celle du vent, soit par surcharge, soit par un balancement imprudent, & mettre alors les personnes qu'il porte dans le plus grand danger. Au lieu qu'il sera démontré que celui de M. *de Bernières*, dans tous les cas possibles, ne peut ni se renverser ni être submergé, & conduit sûrement au port de destination tous les passagers qu'il contient, sans aucuns risques pour leur vie.

NOUVEAUTÉS.

On vient de mettre en vente à l'Hôtel de Thou, rue des Poitevins, *le cinquième cahier des Quadrupèdes enluminés*. Prix, 7 liv. 4 sols.

Nouveau Dictionnaire, pour servir de Supplément aux Dictionnaires des Sciences, des Arts & des Métiers, par une Société de Gens de Lettres; mis en ordre & publié par M.***, premier & second volumes, *in-folio*. A Paris, chez *Panckoucke*, rue des Poitevins; *Stoupe*, rue de la Harpe, & *Brunet*, Libraires, rue des Ecrivains.

Troisième Edition de l'Art du Peintre-Doreur-Vernisseur, *in*-8. de 400 pages. Prix, 4 liv. 16 s. broché, franc de port, en faisant tenir à l'Auteur le prix net, & en affranchissant le port de l'argent & de la lettre d'avis. A Paris, chez M. *Watin*, Peintre-Doreur-Vernisseur, Quarré de la Porte Saint-Martin.

Supplément à cet Ouvrage, contenant une Réponse aux *Critiques*, *in*-8., chez le même. On le trouve aussi chez *Durand*, neveu, Libraire, rue Galande, à la Sagesse.

Les Protestans déboutés de leurs prétentions, seconde édition considérablement augmentée. A Paris, chez *Morin*, rue Saint-Jacques, & *Prevost*, le jeune, Libraire, rue de la Harpe.

Poëme sur la Pitié qu'on doit avoir pour les malheureux, une feuille *in*-8., par M. *de Tressol*. A Paris, chez les Marchands de Nouveautés.

Mémoire sur le Commerce des Bronzes, par M. *Magnien*. A Paris, chez les mêmes.

Le Repentir inutile, Conte moral, en vers, une feuille *in*-8., par M. *de* ***. A Paris, chez les mêmes.

Histoire & Phénomènes du Vésuve, *in*-12, traduit de l'Italien, par M. l'Abbé *Péton*. A Paris, chez *Onfroy*, Libraire, Quai des Augustins. Prix, 1 liv. 10 s. au rabais, jusqu'au premier Janvier 1777.

Ordonnance du Roi du 25 Mars 1776, portant règlement sur l'Administration de tous les Corps, tant d'Infanterie que de Cavalerie, &c., petit *in*-12. A Paris, chez *Prault*, Imprimeur-Libraire, Quai de Gêvres.

Digitized by Google

JOURNAL DE POLITIQUE ET DE LITTÉRATURE,

CONTENANT les principaux Evènemens de toutes les Cours; les Nouvelles de la République des Lettres, les Causes célèbres, la notice des Arrêts, Edits, &c. &c.

NUMÉRO VINGT-DEUXIEME.

5 AOUST.

TOME SECOND.

A BRUXELLES,

On souscrit à PARIS, Hôtel de Thou, rue des Poitevins;

En PROVINCE, aux Bureaux des Postes, & chez les principaux Libraires.

1776.

Digitized by Google

Digitized by Google

JOURNAL DE POLITIQUE.

TURQUIE.

De CONSTANTINOPLE, *le* 14 *Juin.*

LES Miniſtres des Cours de Vienne & de Pétersbourg ont depuis quelque tems de fréquentes conférences avec ceux de la Porte : on croit qu'elles roulent ſur des objets relatifs au commerce réciproque des trois Puiſſances. Les Turcs paroiſſent enfin ſentir combien il eſt utile & néceſſaire à la proſpérité d'un Etat. Seul il peut polir les mœurs, animer l'induſtrie, encourager les arts, vivifier l'agriculture, enrichir les Nations, étendre leur gloire, & fixer leur bonheur. La fierté des Ottomans, leur mépris pour le reſte des peuples qui n'ont ni la même croyance, ni les mêmes mœurs, ſembloient repouſſer juſqu'à préſent ces avantages qui vont probablement nous devenir communs avec eux & la Ruſſie, qui ne néglige rien pour ſe les procurer. Notre activité éveillée par ſon exemple, ira chercher chez les étrangers les productions de leur ſol & de leur induſtrie ; nous n'attendrons plus qu'ils nous les apportent eux-mêmes. On a déja lancé à l'eau, dans le port de cette Capitale, quatre vaiſſeaux d'une grandeur extraordinaire, & il y en a pluſieurs autres non moins conſidérables ſur les chantiers. On aſſure qu'ils ſont tous deſtinés au commerce, & qu'on ne tardera pas à voir nos bâtimens parcourir les côtes d'Italie, d'Eſpagne, de Portugal, de France, d'Allemagne, & pénétrer même juſques dans la Baltique, comme les Ruſſes ont pénétré dans la mer de Grèce & dans l'Archipel.

On apprend de Salé, que le 20 du mois dernier il a paru devant l'Arrache treize vaiſſeaux de différentes grandeurs, & que le lendemain ils ſe ſont montrés à la hauteur de Salé. On ajoute qu'à la vue de cette eſcadre, dont on n'a pu reconnoître le pavillon, on

Digitized by Google

Digitized by Google

JOURNAL DE [illegible]

affectent de
ne leur ren-
'en voit pas
es, toutes les
e. Ces petites
r lieu à bien
ſemblable que
face nouvelle.
es de négocians
t des plus gran-
merce d'échange

TU

De CONSTANT

LES Miniſtres des [illegible]
ont depuis quelque [illegible]
avec ceux de la [illegible]
objets relatifs à [illegible]
ſaires [illegible]
mie & [illegible]
peut [illegible]
ait [illegible]
tenir [illegible]
Cour [illegible]
n'en [illegible]
bien [illegible]
prudence [illegible]
Ruſſie, [illegible]
attente [illegible]
étranger [illegible]
tre [illegible]
tre [illegible]
cette [illegible]
être [illegible]
ſuccès [illegible]
dans [illegible]
de Portugal [illegible]
juſques [illegible]
dans le [illegible]

On [illegible]
a paru [illegible]
grandeur [illegible]
à la [illegible]
éclater [illegible]

à l'augmentation,
hommes par com-
mée, que tous les
e complets.
oroposé d'augmenter
mpagnie du Groen-
du bois de conſtruc-
chetera au même prix

E.

l, le 29 Juin.

entre ce Royaume & la
lifficultés qu'on ne l'avoit
onner quelques intrigues
r, & peut-être à augmen-
s des frontières en litige,
nis de ſe concerter pour ar-
rétentions reſpectives, ont
comme un droit qu'ils pou-
; on prétend du moins
roient perſuadés. Ceux
aſſez inſtruits pour pé-
s du nord, & pour en
que cette altercation,
l importante, pourroit
rre, & le prétexte d'une
es.

Digitized by Google

avoit pris toutes les précautions néceſſaires pour s'oppoſer à une invaſion.

La Porte a reçu hier neuf têtes, qu'on dit être des principaux Officiers d'*Aly-Daher*, fils du feu *Chéik*, & que le Pacha de Seyde lui a envoyées. On aſſure que celle d'*Aly-Daher* eſt du nombre; ce qui cependant paroît avoir beſoin de confirmation. Quoi qu'il en ſoit, ces neuf têtes, avec pluſieurs autres reçues le même jour d'Erzerum, ont été expoſées, ſuivant l'uſage, ſur la porte du Serrail.

On apprend que le Capitan-Pacha eſt arrivé à Mételin avec ſa flotte, compoſée de treize vaiſſeaux de guerre & de quatre galères; mais on ne dit pas s'il ira d'abord viſiter le port de Smirne, ou s'il ſe rendra incontinent ſur les côtes de Syrie pour châtier la ville de Jaffa, & tâcher de déconcerter les deſſeins des fils du feu *Chéik-Daher*.

DANEMARCK.

De COPENHAGUE, *le* 30 *Juin.*

On mande d'Albourg en Jutland qu'il eſt entré depuis peu dans ce port un vaiſſeau Danois en très-mauvais état. Le Capitaine s'eſt tranſporté auſſi-tôt chez le Juge du lieu; il lui a déclaré, ſous ſerment, » que le 29 Mai » à 5 heures du ſoir il avoit été attaqué par un bâtiment » Anglois, dont l'équipage, après avoir ouvert avec » violence les écoutilles de ſon vaiſſeau, en avoit em» porté la plus grande & la meilleure partie de la car» gaiſon «. Ce vaiſſeau venoit de Bordeaux. Le fait, s'il eſt vrai, paroît bien étrange: il ſeroit étonnant que les Anglois, dans la criſe où ils ſe trouvent, commiſſent de ſemblables hoſtilités.

Il eſt arrivé ici depuis peu pluſieurs vaiſſeaux venans de Sainte-Croix: on a appris par eux qu'il y a continuellement auprès du Congrès Américain pluſieurs Européens de diſtinction, qui ne repaſſent en Europe que lorſqu'il en arrive d'autres pour les remplacer. On ſuppoſe que ce ſont des agens qui veillent aux intérêts du commerce de quelques Puiſſances étrangères, & qui né-

Digitized by Google

gocient pour leurs Nations. Les Américains affectent de ne leur faire que des civilités d'uſage. Ils ne leur rendent aucun honneur public ; mais on n'en voit pas moins, à travers ces ménagemens politiques, toutes les marques d'une conſidération peu commune. Ces petites négociations ne manquent pas de donner lieu à bien des conjectures ; & il eſt au moins vraiſemblable que l'Amérique ne tardera pas à prendre une face nouvelle. Philadelphie & Boſton ſont déja remplies de négocians de différentes Nations : il y en a ſur-tout des plus grandes villes d'Allemagne qui y font un commerce d'échange très-conſidérable.

On a travaillé avec tant d'ardeur à l'augmentation, dont nous avons déja parlé, de dix hommes par compagnie dans l'infanterie de notre armée, que tous les régimens ſont actuellement preſque complets.

Il paroît auſſi que la Cour ſe propoſe d'augmenter la marine. La direction de la Compagnie du Groenland a fait ſavoir à ceux qui ont du bois de conſtruction à vendre, qu'elle le leur achetera au même prix que l'étranger.

SUÈDE.

De STOCKHOLM, le 29 Juin.

LA démarcation des limites entre ce Royaume & la Norwège rencontre plus de difficultés qu'on ne l'avoit cru. On commence à ſoupçonner quelques intrigues ſecrètes, deſtinées à prolonger, & peut-être à augmenter les troubles. Les habitans des frontières en litige, à qui on avoit d'abord permis de ſe concerter pour arranger à l'amiable leurs prétentions reſpectives, ont regardé cette permiſſion comme un droit qu'ils pouvoient exercer arbitrairement ; on prétend du moins qu'ils agiſſent comme s'ils en étoient perſuadés. Ceux qui ſe croient aſſez éclairés & aſſez inſtruits pour pénétrer dans les ſecrets des Cours du nord, & pour en connoître les intérêts, penſent que cette altercation, qui dans ſon origine a paru peu importante, pourroit bien devenir la ſource d'une guerre, & le prétexte d'une rupture entre les deux Royaumes.

Digitized by Google

Le Roi vient de donner une nouvelle preuve de ſon attention à récompenſer le mérite & à encourager la vertu. Une veuve chargée d'un grand nombre d'enfans avoit peine à ſubſiſter : elle ne pouvoit ſe paſſer d'une ſervante qui lui étoit attachée, & elle ſe trouvoit dans l'impoſſibilité de la garder, parce qu'elle n'étoit plus en état de lui payer ſes gages. Le déſintéreſſement & la ſenſibilité de cette honnête domeſtique la tirèrent de cet embarras. » Je ne vous ſerai pas à charge, lui dit-» elle ; je ferai votre ménage ; je travaillerai dans les » momens perdus pour mon entretien : il me faut ſi peu » de choſe que j'aurai du tems de reſte «. Ce trait eſt venu à la connoiſſance du Souverain ; il a fait préſent à cette vertueuſe fille de dix-huit cens thalers, & la Princeſſe *Sophie-Albertine* y en a joint 390. Ces libéralités étoient grandes ſans doute ; mais Sa Majeſté a cru qu'un cœur auſſi déſintéreſſé méritoit une récompenſe plus glorieuſe. Il a envoyé à cette ſervante la médaille d'or de l'Ordre de Vaſa ; & la cérémonie de la réception s'eſt faite avec le plus grand appareil. Tous les principaux habitans s'étoient rendus à l'hôtel-de-ville. Elle y a paru avec la timidité de la modeſtie ; le grand Statthalder lui a attaché lui-même la médaille au cou, au milieu des acclamations pluſieurs fois répétées des aſſiſtans. Des larmes de joie couloient des yeux de la bonne payſanne, qui n'en reſte pas moins attachée à ſa maîtreſſe, qu'elle ſert encore avec le zèle & le ſentiment qui lui ont mérité cet honneur.

On eſt ici occupé nuit & jour à battre des écus pour réaliſer les billets de banque dont nous avons parlé dans le tems. On fournit chaque ſemaine à la monnoie de l'argent pour 45,000 écus, & on en attend journellement en barre pour la valeur de 1200,000.

POLOGNE.

De VARSOVIE, le 5 Juillet.

Tout eſt en mouvement dans ce Royaume pour les Diétines qui doivent précéder l'aſſemblée de la Nation. Les meſures priſes par les Puiſſances étrangères pour

Digitized by Google

prévenir les troubles qui, jusqu'à présent, ont été inséparables des élections des Nonces, ont le succès qu'on en attendoit; les Magnats, qui se proposoient de les renouveller, se plaignent amérement du soin qu'on a pris de leur en ôter le pouvoir. Plusieurs d'entre eux, comme nous avons dit, avoient pris le parti de se retirer dans leurs terres, où ils espéroient jouir de la liberté nécessaire pour former leurs assemblées secrètes; mais les mêmes raisons qui les portoient à se soustraire aux Surveillans, ont fait soupçonner leur intention, & les ont fait observer de plus près. Les troupes Russes se sont répandues par-tout, & elles exercent une espèce d'inquisition très-rigide sur tout ce qui se passe. Les plaintes inutiles des Magnats ne servent qu'à leur faire sentir la chûte prochaine de leur ancienne autorité. Tous les endroits où se font les élections des membres qui doivent composer les Diétines, sont munis d'une bonne garde; une tranquillité qu'on n'attendoit point règne presque par-tout, & l'on espère que ces précautions préviendront une bonne partie des orages qu'on avoit craint pour la Diète.

Il est vrai qu'elles augmentent de plus en plus l'animosité qui régnoit déja entre les deux partis. Les Mécontens sur-tout regardent comme autant d'attentats faits à la liberté, les obstacles qu'ils rencontrent dans l'exécution de leurs projets. Le Comte *Brzostowski* a manqué derniérement d'être la victime de leur vengeance. On sait que ce Seigneur, référendaire Ecclésiastique du Grand Duché de Lithuanie, est le premier qui ait accordé la liberté à ses vassaux. Quelques Magnats l'ont imité; on attribue à cette démarche & à son attachement pour le Roi, l'assassinat tenté contre lui il y a quelques jours, & auquel il a heureusement échappé: un coup de fusil tiré contre son carosse ne l'a pas touché; mais un de ses domestiques en a été frappé & est tombé mort sur la place. Dans un pays où tant de gens sont intéressés à conserver les abus, c'est un crime de les supprimer.

La Confédération de Wilna existe; mais on croit qu'elle est purement civile: il ne paroît pas qu'elle ait

Digitized by Google

encore de Chef déclaré. Les Mécontens s'assemblent à Grodno, où ils tiennent des Comités secrets pour aviser au moyen d'établir solidement leur ligue, & de trouver quelques puissans Protecteurs. Il y a même quelques districts où, malgré la présence des troupes Russes, l'élection des Nonces se fait le sabre à la main; cependant les mesures que les Puissances alliées ont prises pour la tranquillité du Royaume dissipent un peu les allarmes que ces évènemens sont propres à faire naître.

On a appris de Choczim, que le Prince de *Repnin* y étoit arrivé le 30 Juin, pour continuer sa route vers Pétersbourg.

On agite actuellement dans le Conseil perpétuel un objet important. Comme il est probable que la nouvelle Constitution, établie pour les Dissidens à la dernière Diète, sera discutée dans la prochaine; il est question de nommer des Nonces de cette Communion, pour y soutenir leurs intérêts; & cette proposition excite de vifs débats: on croit cependant qu'on élira six Nonces Dissidens, deux de la grande, deux de la petite Pologne, & deux de la Lithuanie.

ALLEMAGNE.

De VIENNE, *le* 12 *Juillet.*

Il paroît que l'affaire de la démarcation des limites entre cet Empire & l'Empire Ottoman est enfin arrangée. Le Baron de *Thugut*, Ministre de leurs Majestés Imp. auprès de la Porte, a fait passer ici les conventions arrêtées par les Commissaires respectifs des deux Puissances. On assure qu'elles seront approuvées par leurs Majestés Impériales, puisque la Maison d'Autriche y gagnera le district de la Buccowine qu'on lui contestoit.

Madame *Françoise Christine*, Comtesse *Palatine* de la Maison de *Sultzbach*, tante de l'Electeur *Palatin*, Princesse-Abbesse de *Thoren* depuis 1717, & d'*Essen* depuis 1726, y est morte presque subitement le 10 de ce mois au matin, à l'âge de 80 ans. Madame *Marie-Cunegonde* de *Saxe*, lui succède à titre de Coadjutrice, nommée par feue son Altesse Séréniſſime.

Digitized by Google

De BERLIN, *le* 16 *Juillet.*

ON fait ici les plus grands préparatifs pour la réception du Grand Duc de *Ruſſie*, qui eſt parti de Pétersbourg le 24 avec le Prince *Henri de Pruſſe*. Ils ſont arrivés le 10 à Konigsberg, où ils ont été reçus au milieu des acclamations publiques. Toute la Bourgeoiſie étoit en uniforme, ponceau & paille, avec des chapeaux bordés d'argent, ſurmontés de panaches blancs. Ces Princes ſont attendus ici le 21; on érige des arcs de triomphe entre le village de Weiſſenſée & cette réſidence. Toutes les rues de cette Capitale, par leſquelles le train paſſera, ſeront garnies d'une double haie de Soldats, depuis la porte juſqu'au château royal; toutes les fenêtres qui donnent ſur ces rues ſont déja louées à grand prix. On ne peut plus ſe procurer de chevaux ni de voitures, tout eſt retenu d'avance.

S. A. I. s'arrêtera ici deux jours, cinq à Potſdam, & huit à Charlottenbourg. Pendant tout ce tems, les feux d'artifice, les illuminations, l'opéra, les redoutes, les bals, ſe ſuccéderont ſans intervalle; & tous ces divertiſſemens, dont on eſtime les frais à plus d'un million d'écus, ſe termineront par les grandes manœuvres, que le Roi fera exécuter en préſence de S. A. I. par un nombreux corps de troupes raſſemblé à cet effet.

Le Prince *Fréderic-Eugène* de *Wurtemberg*, la Princeſſe ſon épouſe, & les deux Princeſſes leurs filles, ſe ſont rendus ici pour aſſiſter à ces fêtes: on peut dire qu'il n'y aura guère eu d'époque où la Cour de Pruſſe aura été plus magnifique & les divertiſſemens plus variés & plus ſomptueux qu'en cette occaſion.

On aſſure que les deux Princes, fils du Duc régnant de *Saxe-Cobourg-Saalfeld*, vont entrer au ſervice de S. M. Pruſſienne; le premier avec le grade de Major, le ſecond avec celui de Capitaine. On parle auſſi d'un mariage entre la Princeſſe *Caroline-Ulrique*, leur ſœur, & le Prince héréditaire de *Heſſe-Darmſtadt*.

On mande de *Munich*, que le Duc d'*Oſtro-Gothie* y eſt arrivé le 28 ſous le nom de Comte d'*Œland*, &

Digitized by Google

que S. A. R. en eſt partie le 30 pour l'Italie; ſon deſſein eſt de reſter quelque tems à *Piſe*, pour y prendre les eaux.

Le Roi vient de donner une nouvelle marque de bonté à ſes Sujets de Siléſie: il leur a fait remiſe des droits & impôts de pluſieurs mois. On évalue ce bienfait un million 56 mille thalers.

ITALIE.

De ROME, *le* 4 *Juillet.*

Le Pape s'eſt enfin déterminé à faire conſtruire une nouvelle ſacriſtie à l'Egliſe de Saint-Pierre. On détruit en conſéquence pluſieurs édifices auprès du Vatican, pour ouvrir le terrain néceſſaire à celui-ci. La dépenſe qu'il exigera eſt évaluée à 200,000 écus; le Saint-Père y affecte les 30,000 écus provenans de la lotterie qui avoit été établie pour les réparations du port d'Ancone; ce port eſt actuellement entiérement achevé.

Les ex-Jéſuites répandus dans cette Capitale avoient obtenu de S. S. un reſcript, en faveur duquel ils jouiſſoient de certains priviléges particuliers. Ils ont craint que tôt ou tard on n'y portât quelque atteinte, & ils en ont demandé la confirmation; mais le Secrétaire des brefs leur a déclaré ouvertement qu'elle leur ſeroit refuſée.

Selon des lettres d'Augsbourg, le ſequeſtre, qui avoit été mis ſur les biens de la Société, a été levé & annullé, par les ſoins de l'Electeur de *Trèves*, Prince-Evêque de ce Diocèſe, avec la participation de l'Empereur & de S. A. S. Electorale de *Bavière*. En conſéquence les anciens Membres du Collége de cette Ville ont ceſſé d'en avoir la jouiſſance. Il leur a été ordonné de quitter l'habit de leur Inſtitut; & on leur a fait des penſions convenables. La Lithuanie-Ruſſe, eſt le ſeul pays dans l'Europe où les Jéſuites aient conſervé, juſqu'ici, l'habit de leur inſtitution.

» On a découvert que l'Auteur de l'*Hiſtoire de la ſuppreſſion des Jéſuites, &c*, qui l'étoit auſſi de la *Gazette Eccléſiaſtique*, ſupprimée à Florence, étoit l'ex-Jéſuite

Digitized by Google

Scarponio, aidé par ſon confrère *Zaccharia*. Toute l'intrigue étoit dirigée par l'Abbé *Appollonio*, Secrétaire du Cardinal *Torrégiani*, qui envoyoit le manuſcrit au Nonce à Florence, qui ſe chargeoit de le remettre à l'Imprimeur. C'eſt ce dernier qui, voyant que cet écrit étoit rempli d'injures contre Clément XIV & contre les Souverains qui ont ſollicité l'extinction de l'Ordre, l'a dénoncé au Gouvernement. L'ex-Jéſuite *Scarponio* s'eſt retiré à *Peſaro ;* mais on a arrêté ici, pour le même ſujet, à la requiſition du Grand-Duc, l'Abbé *Fantaſia*, qui eſt gardé fort étroitement. On lui fait ſon procès, & l'on aſſure qu'on a trouvé chez lui des papiers qui compromettent des perſonnes, auxquelles le Pape paroiſſoit avoir eu juſqu'ici beaucoup de confiance ". (*Gazette d'Utrech*, *Sup.* N°. LIX.)

Le Père *Sua*, Dominicain, Profeſſeur dans l'Univerſité de Pavie, a été dépouillé de ſa Chaire de Théologie, par ordre de l'Impératrice Reine, pour avoir calomnié un autre Profeſſeur en Théologie de la même Univerſité, (le Père *Natali*) qui a démontré la fauſſeté des accuſations, & l'orthodoxie de ſa doctrine. L'Impératrice a ordonné de plus que le Père *Sua* fût banni de tous ſes Etats, comme perturbateur du repos public. On ne rend pas par-tout une égale juſtice aux calomniateurs.

De LIVOURNE, *le* 4 *Juillet.*

ON a d'abord été étonné d'apprendre que le Roi de Sardaigne faiſoit faire des armemens conſidérables, parce que l'objet en étoit caché : on apprend aujourd'hui qu'il s'eſt élevé quelques querelles très-ſérieuſes entre ſes ſujets & ceux de la République de Gênes. On aſſure en conſéquence que le Roi de Sardaigne profite de cette circonſtance pour faire valoir quelques anciennes prétentions, & qu'il les appuie de 30,000 hommes : la République de Gênes, de ſon côté, ne paroît pas diſpoſée à céder facilement ; &, ſi l'on en croit le bruit courant, les deux armées ſont déja en marche, & ne tarderont pas à ſe rencontrer.

Cet évènement inattendu, vrai ou faux, exerce le génie de nos Politiques. Il y a long-tems qu'ils pro-

Digitized by Google

phétiſent que le ſyſtême de l'Italie eſt ſur le point de prendre une face nouvelle. Les différens qui ſe ſont ſucceſſivement élevés entre le Saint-Siége & Naples, Gênes & Veniſe, ont ſervi d'aliment à cette opinion : les ſpéculations vont plus loin aujourd'hui : on rapproche les circonſtances, on calcule d'après la ſituation où ſe trouvent actuellement tous les Etats de l'Europe, & l'on conclut que la guerre eſt inévitable. D'un côté, dit-on, l'Eſpagne eſt à la veille d'une rupture ouverte avec le Portugal ; on parle même déja de quelques hoſtilités violentes, commiſes par les Portugais contre les Eſpagnols au Mexique : ils ſe ſont emparés, ſi les avis ſont vrais, de l'une de leurs poſſeſſions, & y ont maſſacré une garniſon de 2000 hommes ; & dans ce cas la rupture n'eſt plus douteuſe : mais cette rupture ne peut être indifférente à la France ; ſon intérêt particulier l'engagera à y prendre part ; elle le doit d'ailleurs par les engagemens conſignés dans le Pacte de Famille.

D'un autre côté, ajoute-t-on, toutes les Puiſſances maritimes de l'Europe ont les yeux fixés ſur la guerre d'Amérique. Elles attendent les évènemens, & obſervent en ſilence les démarches de l'Angleterre, dont les forces s'affoibliſſent journellement. Il ne ſeroit pas étonnant qu'elles ſaiſiſſent l'occaſion, peut-être prochaine, de s'emparer de ſon commerce, & de ſe venger de la hauteur avec laquelle cette Nation a affecté juſqu'ici l'empire de la mer.

Si l'on tourne les yeux vers le Nord, dit-on encore, on apperçoit un peuple prêt, à la vérité, à ſubir le joug ; mais aſſez enthouſiaſte de ſa liberté, pour ne pas la perdre ſans faire de nouveaux efforts. Enfin l'alliance des deux plus grandes Puiſſances de ces contrées, leur fait croire que l'on jette les fondemens d'un ſyſtême nouveau, qui ne peut être cimenté que par une grande effuſion de ſang.

Telles ſont les conjectures qui annoncent un embraſement général & prochain. C'eſt au tems à les détruire ou à les juſtifier.

La Compagnie de *Trieſte*, formée ſur le plan de l'ancienne Compagnie d'*Oſtende*, va faire ſon premier eſſai. Son

Digitized by Google

vaiſſeau, le *Joſeph & Thereſe*, eſt arrivé le 24 du mois dernier dans cette rade, venant de Londres, de Lisbonne, & en dernier lieu de Cadix. Ce bâtiment porte pavillon *Autrichien*; il eſt commandé par le Capitaine *Guillaume Borts*; il eſt du port de 900 tonneaux, & monté de 60 hommes d'équipage, & de 32 canons quoiqu'il ſoit percé pour 70, & qu'il puiſſe porter du monde à proportion. Il prendra ici, pour le compte de la Compagnie de *Trieſte*, des armes & autres effets venus dernièrement de cette place, & deſtinés pour la côte de *Coromandel*, où ce vaiſſeau reprendra, dit-on, la factorie, que la maiſon d'Autriche y poſſédoit ſous le règne de *Charles VI.*

ESPAGNE.

De MADRID, le 26 Juin.

On apprend de Cadix que M. le Duc *de Chartres*, s'eſt rendu le 8 à Gibraltar, comme on l'avoit annoncé. Il en eſt reparti le 10, après avoir vu tout ce que cette place offre de remarquable. Ce Prince a été ſalué, en ſortant, par le canon du rempart, & par celui de quelques frégates Hollandoiſes qui ſe trouvoient en rade. Tous les François établis dans ce port & dans les environs, ſe ſont empreſſés de lui donner des marques de l'amour & de l'attachement qu'ils ont toujours eu pour le ſang de leurs Rois. Ils ont fait conſtruire, dans un bois, à un quart de lieue du bourg de Chiclane, un Waux-hall, dans lequel ils ont donné un bal brillant. Toutes les perſonnes de la première diſtinction de Cadix s'y ſont trouvées. Après quelques heures de danſe, on a ſervi des tables de 600 couverts, qui ont été recouvertes pluſieurs fois pendant la nuit. M. le Duc *de Chartres* a été, on ne peut pas plus ſenſible, à ces témoignages d'attachement & de vénération.

Le bruit court ici que le Commandant de l'eſcadre, qui eſt parti pour Lisbonne, a dû préſenter à cette Cour, un projet d'arrangement, entre les deux Puiſſances, & que ſi le Portugal n'accède pas aux articles

Digitized by Google

proposés, il a ordre de lui déclarer la guerre : mais s'il est vrai, comme plusieurs avis le portent, que les Portugais ont commis des hostilités en Amérique, s'il est vrai qu'ils se sont emparés de Monte-Video, dans le Bréſil, & qu'ils ont passé la garnison au fil de l'épée, l'accommodement sera sans doute difficile à conclure.

Quoique les détails qu'on a reçus de cet évènement soient révoqués en doute par beaucoup de monde, nous croyons devoir les rapporter ici tels qu'ils nous sont parvenus.

» Les paquebots l'*Infante* & la *Diligence*, sont entrés dans le port de la Corogne, le premier le 9, & le second le 20 de ce mois, venant tous deux de Monte-Video, d'où ils sont partis le 25 Mars & le 15 Avril, chargés de dépêches pour la Cour & de lettres pour les particuliers. Toutes celles-ci confirment le bruit qui avoit couru, d'un combat naval en date du 19 Février, sur le Rio-Grande, entre les Espagnols & les Portugais, & dans lequel ces derniers ont perdu une balandre de quatorze canons, & deux galiotes de douze, qui ont été brûlées & coulées à fond.

Les hostilités avoient cessé pendant plus d'un mois. A la fin de Mars, les Portugais ont attaqué le fort Sainte-Thècle, commandé par Don *Antoine Ramirès*. La garnison étoit peu nombreuse : elle a capitulé le 3 Avril, & obtenu tous les honneurs de la guerre. L'ennemi étoit commandé par le Colonel *Pintos Bandeira*.

Voici à ce sujet une lettre adressée par un particulier de Buenos-Ayres, à son Correspondant à Madrid.

» J'ai beau vous demander, Monsieur, si nous sommes en guerre avec le Portugal, vous me répondez toujours sur le même ton : » nous sommes en paix avec nos bons amis les Portugais : » ce qui se passe chez vous, ces petites chicanes sont des tra- » casseries qui ne méritent pas l'attention des deux Cours, & » ne peuvent jamais troubler la bonne harmonie qui règne entre » elles «.

Je crois qu'on donne à peu-près la même réponse à M. *de Vertis*, notre Général, qui depuis très-long-tems ne cesse de demander des troupes à cor & à cri, & à l'heure qu'il est, nous n'avons ici que trois Régimens d'Europe à joindre avec nos milices. C'est bien peu pour défendre l'immense étendue de terrein que nous avons à garder.

Digitized by Google

Les Portugais, au contraire, ont un corps d'Armée tel qu'ils ne l'ont jamais eu dans ce pays. Il y a long-tems qu'ils s'avancent de plus en plus dans nos terres, qu'ils empiètent chaque jour sur nos possessions, qu'ils attaquent, qu'ils font main-basse sur tout ce qui leur résiste... Mais je vous ai déja écrit tout cela dans mes précédentes Depuis lors nous avons encore eu plusieurs affaires avec nos bons amis & alliés; & tantôt vainqueurs, tantôt vaincus, il est mort bien de braves gens de part & d'autre, & tout cela en très-bonne amitié, comme vous dites.

Dans le petit combat naval du mois passé, où cinq de nos navires furent attaqués par 12 navires Portugais, sur le lac de Los-Patos (des Canards), les nôtres se défendirent si bien, que nos chers voisins furent obligés de se retirer avec perte de beaucoup d'hommes & de trois de leurs navires; le Commandant de leur Escadre, qui étoit Anglois, fort piqué de ce mauvais succès, s'en prit à deux Officiers Anglois, qui, selon lui, n'avoient pas fait leur devoir, & après quelques *god-dam* il leur brûla la cervelle avec ses pistolets, & puis il se tua lui-même.

Mais ce qui vient d'arriver à cent lieues, au Nord de cette place, est d'un autre genre. Les Portugais, nos bons amis, au nombre de 9 Régimens d'Europe avec des Officiers Allemands & Anglois, sur une Escadre de 30 navires & de 300 canots, ayant remonté Rio-Grande, se présentèrent vers la fin de Mars à la vue de nos forts & territoires. Le peu de troupes que nous avons de ce côté-là, joint à quelques milices, se rassembla pour résister aux Portugais. Le 2 Avril notre petit camp fut attaqué dans toutes les formes; nos troupes se défendirent avec toute la valeur possible; mais enfin après une perte d'environ 400 hommes, elles furent obligées de céder, à la supériorité du nombre, le champ de bataille avec l'artillerie & les munitions. Le fort Sainte-Thècle se rendit ensuite par capitulation, & le reste de nos gens est venu se réfugier au fort Sainte-Thérèse, sur la côte de la mer du Nord. Notre Général, qui y est accouru de Monte-Video, tâche de le renforcer avec l'artillerie de nos vaisseaux; cependant si les Portugais se présentent, il n'est guère possible de sauver cette Forteresse. De-là ils tomberont naturellement sur Monte-Video, puis sur Buenos-Ayres, & ces places une fois perdues, nous reviendrons en Europe vous demander de vive voix, » si ces petites tracasseries *ultra-marines* valent ou non la peine d'être examinées, » & si la bonne harmonie entre les deux Nations subsiste encore » malgré ces infractions manifestes. J'ai l'honneur, &c. «

Ce sont des avis postérieurs à cette lettre qui ont annoncé la prise de Monte-Video, & le massacre de deux mille hommes qui le défendoient.

Quelques-uns prétendent que les Anglois allument

Digitized by Google

cette guerre ; à la veille de perdre leurs Colonies, ils veulent, dit-on, s'en dédommager sur les Colonies Françoises & Espagnoles : mais ces conjectures paroissent peu fondées.

On assure, en attendant, que la Cour a fait passer des ordres à Cartagène, à Cadix & au Ferrol, pour lester promptement tous les vaisseaux de guerre qui sont dans ces ports, afin qu'ils soient prêts à mettre à la voile au premier avis. On recrute aussi avec beaucoup d'activité, pour rendre complets tous les régimens du Royaume, ainsi que les troupes qui se trouvent sur l'établissement de l'Amérique.

ANGLETERRE.

De LONDRES, *le 25 Juillet.*

LES préparatifs qu'on a faits avec tant de soins & de dépenses pour soumettre les Américains, n'ont encore produit aucun effet qui annonce à la Nation des succès qui l'en dédommagent. La levée du siége de Québec a valu au Général *Carleton*, le cordon de l'Ordre du Bain, & au Major *Caldwell* qui en a apporté la nouvelle, un grade supérieur & la dignité de Chevalier-Baronnet ; mais elle n'a pas mis le Canada à l'abri des armes des Américains qui y sont encore en forces, & paroissent déterminés à tenter de nouveau de s'emparer de cette place. Boston, depuis son évacuation, fortifiée par de nouveaux ouvrages, & munie d'une garnison de 2000 hommes, soutenue par un Corps de 10,000 Fusiliers, est un point de raliement assuré pour les Provinciaux. Vainqueurs en divers endroits où leurs partis ont eu l'avantage, & entre autres dans la Virginie où le Major *Fordice* a été tué, & le Général *Mac-Donald* fait prisonnier ; maîtres depuis long-tems de Montréal, qu'on a raison de croire qu'ils tiennent encore, leurs pertes se réduisent à quelques bâtimens chargés de munitions de guerre, qu'on leur a enlevés sur mer, mais dont ils sont bien dédommagés par les prises fréquentes que font leurs Armateurs. Le passé n'a procuré aucun avantage à la mère patrie ; elle n'en

Digitized by Google

attend plus que de ſes derniers armemens & des renforts qu'elle a envoyés. Ce ſont les premiers coups qui ont dû être portés depuis cet envoi qui fait ſon eſpérance : ſi les nouvelles qu'on vient de recevoir ont quelque fondement, ſes armes ne commencent pas à être plus heureuſes.

L'armée Royale retirée à Hallifax où elle a reçu les ſecours que lui a amenés l'Amiral *Howe*, méditoit, comme on l'a dit, une entrepriſe ſur la Nouvelle-Yorck ; on débitoit à la Cour, il y a quelques jours, qu'elle étoit partie pour cette expédition, & que le débarquement avoit dû ſe faire le 13 Juin dernier. S'il faut en croire le parti de l'Oppoſition, le Miniſtère a reçu des nouvelles ultérieures, mais il a ſes raiſons pour les cacher. Les Provinciaux prévenus du deſſein de leurs ennemis, qui menaçoient la Nouvelle-Yorck ou Rhode-Iſland, & peut-être l'une & l'autre, s'étoient préparés à les recevoir. La diviſion, ajoute-t-on, après avoir beaucoup ſouffert dans la traverſée, a tenté inutilement de débarquer dans le premier endroit ; elle a été repouſſée avec une perte conſidérable. L'eſpoir de la réparer l'a portée à faire une pareille tentative à Rhode-Iſland où elle n'a pas eu plus de ſuccès. Contrainte de ſe rembarquer, elle eſt retournée à Hallifax où elle a été ſe réfugier.

Nous ne garantiſſons pas cette nouvelle, publiée par un parti, & par-là peut-être ſuſpecte. Le ſilence du Miniſtère paroît ici à bien des gens un préjugé pour celle-ci. On a remarqué à la Cour des marques de chagrin & de conſternation pendant deux jours, le dimanche & le lundi, préciſément après l'arrivée de quelques dépêches d'Amérique qui ont donné lieu à un conſeil extraordinaire, & dont le contenu eſt encore un ſecret. Ce que l'on ſait de certain, c'eſt que les Généraux *Washington* & *Lée* étoient retranchés avec près de 40,000 hommes dans les environs de la Nouvelle-Yorck ; avec des forces auſſi conſidérables, il leur étoit aiſé de repouſſer des troupes inférieures en nombre & fatiguées par la mer. On pourroit s'étonner auſſi que le Général *Howe*, qui connoiſſoit la poſition de ſes ennemis & la ſienne, eût tenté un coup

Digitized by Google

avec tant d'incertitude de réuſſir. Il ne pouvoit pas compter ſur beaucoup de Partiſans à la Nouvelle-Yorck ; il eſt ſur les lieux, & mieux à portée que le Miniſtère de juger du nombre des amis du Gouvernement, & du fonds qu'il y a à faire ſur eux.

Le parti dominant en Amérique eſt celui de l'indépendance, & il augmente tous les jours. Le parti que vient de prendre le Congrès d'abolir le Gouvernement Britannique, & de lui déclarer la guerre comme à l'ennemi commun, & au deſtructeur des droits & priviléges les plus précieux des Américains, annonce aſſez qu'il n'y a plus lieu à aucune eſpérance de réconciliation. Quelles conditions de paix peut-on maintenant propoſer & faire accepter. La plus grande condeſcendance du Gouvernement ne peut aller qu'à s'arrêter à celles que les Américains avoient d'abord propoſées, & qui conſiſtoient à remettre les choſes ſur le pied où elles étoient en 1763. Ce ſeroit ſe retrouver au point d'où l'on eſt parti, avec un affoibliſſement réel, un commèrce ruiné, des hommes & de l'argent de moins, & c'eſt à peu-près le réſultat de toutes les guerres. Les Colonies ont combattu pour l'indépendance ; elles ne quitteront pas les armes ſans l'avoir obtenue ou ſans y être forcées : on peut le conjecturer d'après la dernière réſolution du Congrès, conçue en ces termes.

» Puiſque le Roi, de concert avec les Pairs & les Communes de la Grande-Bretagne, a déclaré, par un acte du Parlement, exclus de toute protection de la Couronne, les habitans de ces Colonies-unies ; on ne peut plus compter que le Miniſtère Anglois donne aucune attention aux humbles ſupplíques des Colonies, pour le redreſſement de leurs griefs & leur réconciliation avec la Grande-Bretagne ; au contraire, il eſt évident qu'on employera à la deſtruction du peuple de ces Colonies toute la puiſſance du Royaume, ſoutenue par des mercenaires étrangers ; & comme il paroît incompatible avec la raiſon & la conſcience que le peuple des Colonies prenne conſeil de la Couronne Britannique pour l'établiſſement d'un Gouvernement quelconque, il eſt néceſſaire qu'on ſupprime totalement l'exercice de toute eſpèce d'autorité ſous ladite Couronne, & que le pouvoir du Gouvernement s'exerce ſous l'autorité de ce même peuple pour le maintien du repos, de la vertu & du bon ordre intérieur, auſſi bien que pour la défenſe de nos libertés & de nos biens

Digitized by Google

biens contre les invasions hostiles & les déprédations cruelles de nos ennemis.

» Résolu : qu'il soit recommandé aux assemblées respectives des Colonies-unies, où il n'a point été établi jusqu'ici une Régence qui veille à leurs affaires, d'adopter, du consentement des représentans du peuple, tel Gouvernement qui pourra le mieux contribuer au bonheur commun, à leur sureté & à celle de leurs commettans particuliers, & de l'Amérique en général. *Par ordre du Congrès ; signé*, JEAN HANKOCK, *Président* «.

La ville de Boston, en conséquence de cette résolution, a envoyé les instructions suivantes à ses Députés.

» Dans un tems où, selon toute apparence, les Colonies-unies sont à la veille d'une glorieuse révolution, & où conséquemment la plus importante question qui fut jamais agitée devant le corps représentatif de cette Colonie, touchant sa police intérieure, demandera votre attention, vos commettans croient qu'il est nécessaire de vous instruire sur divers objets, afin de vous conduire en conséquence.

» Nous avons vu rejetter itérativement avec dédain, les humbles adresses de ces Colonies au Roi de la Grande-Bretagne, sur la demande faite de la paix, on nous a présenté l'épée ; des fers au lieu de la liberté, & la mort pour tout espoir. Les instrumens de la puissance ennemie sont autorisés à nous ravir nos biens, à brûler nos maisons & à verser notre sang ; on a invité à l'exécution d'un tel dessein chaque Nation barbare qu'il a été possible de gagner.

» Nous avons vu le peuple Britannique dépouillé de tous sentimens d'honneur & de vertu, glisser avec indifférence sur les appels les plus pathétiques faits à son équité. Les espérances que nous avions de son secours, sont depuis long-tems évanouies. En un mot, nous sommes convaincus que le Ministère & le Parlement de la Grande-Bretagne ont pris la ferme résolution de vaincre & d'asservir les Colonies, & que le peuple n'a aucune envie de s'y opposer : une réconciliation avec eux paroît aussi dangereuse qu'elle est absurde. On n'appaise pas aisément l'esprit de ressentiment une fois nourri dans le cœur. Le souvenir des injures passées entretiendra toujours le feu de la jalousie ; il excitera nos tyrans à de nouvelles impositions, & le corps politique entier sera sans cesse exposé à des désordres.

» Nous croyons qu'il n'est pas humainement possible que ces Colonies redeviennent sujettes & dépendantes de la Grande-Bretagne, sans mettre l'existence même de l'Etat en danger ; nous abandonnant pourtant à une confiance entière aux conseils suprêmes du Congrès, nous sommes résolus d'attendre avec patience le moment où sa sagesse lui dictera la nécessité de déclarer ce Continent indépendant de la Grande-Bretagne. Nous n'avons

Digitized by Google

risqué d'expliquer nos sentimens sur cet objet, que dans la présomption que le Congrès désireroit se voir appuyé du peuple de chaque Colonie, avant d'adopter une résolution si importante à toutes les autres. C'est pourquoi les habitans de cette ville vous chargent unanimement de faire ensorte que dans l'assemblée générale de la Colonie, les Délégués au Congrès soient munis d'instructions relatives à cet objet, & qu'au cas que le Congrès jugeât nécessaire pour la sûreté des Colonies-unies, de les déclarer indépendantes de la Grande-Bretagne, vous fassiez connoître que les habitans de cette Colonie sont prêts de le soutenir au prix de leur sang & de ce qui leur reste de biens «.

La fermentation est la même dans toutes les Colonies, qui n'ont pour ainsi dire qu'un esprit, & qu'une voix sur cet objet. Un petit écrit, très-vif, intitulé *le Sens commun*, qui a paru, il y a quelque tems dans cette Capitale, & qui depuis a passé les mers & circulé en Amérique, semble avoir échauffé toutes les têtes & fixé les idées de chacun. Nos Lecteurs seront sans doute bien-aises de trouver ici une rapide analyse d'un livre qui a fait autant de sensation, & qui a sérieusement allarmé le Ministère.

» Je ne veux offrir, dit l'Auteur, que des faits connus, des raisons évidentes & puisées dans le sens commun. On a beaucoup écrit pour & contre l'Amérique; chacun a pris parti selon ses intérêts ou ses vues; les argumens n'ont pu concilier les esprits, & la controverse a fait place aux armes. Le Roi a choisi l'appel à la force, & l'Amérique a accepté le défi.... Jamais on ne s'est battu pour une cause plus importante que celle-ci; il ne s'agit pas du sort d'une ville, d'une Province, d'un Royaume, mais de tout un Continent; ce n'est pas une affaire d'un jour, d'une année, d'un siècle; toute la postérité de l'Amérique est enveloppée dans la contestation actuelle, & la manière dont elle se terminera doit influer en bien ou en mal sur nos neveux, jusques dans les âges les plus reculés; les Colonies touchent au moment de poser les premiers fondemens de leur union, d'où naîtra leur gloire & leur prospérité.... En appellant du raisonnement aux armes dans cette contestation, il s'est élevé un nouvel ordre de choses, il s'est formé un nouveau système politique. Tous les plans, toutes les propositions, tous les projets d'accommodement qui ont été faits avant le commencement des hostilités, peuvent être mis avec les almanachs de l'année dernière, qui étoient bons alors, mais qui ne servent plus de rien aujourd'hui. Les avocats des deux partis, quelles qu'aient été d'ailleurs les raisons qu'ils ont avancées, se sont toujours réunis à un même point, savoir l'union avec la Grande-Bretagne.

Digitized by Google

Ils ne différoient entr'eux que dans les moyens d'y parvenir. Les uns proposoient la conciliation, les autres la force; & les choses ont été portées si loin que ce dernier parti a prévalu. On a dit beaucoup de choses pour faire sentir les avantages d'une réconciliation, laquelle est passée comme un songe & nous a laissés dans la même situation où nous étions : Mais il est juste que nous examinions aussi la proposition contraire; que nous recherchions quels outrages les Colonies ont éprouvés & doivent éprouver encore par leur dépendance de la Grande-Bretagne ou par leur connection avec elle : & que nous connoissions cette dépendance même & cette connexion d'après les principes du sens commun, pour voir ce que nous avons à espérer de celle-ci & à craindre de celle-là. J'ai entendu des personnes avancer, que l'Amérique avoit fleuri par son union avec la Grande-Bretagne; que cette même union étoit nécessaire à sa prospérité future; & qu'elle produiroit toujours à l'avenir le même effet salutaire qui en est résulté jusqu'à ce jour. Rien de plus faux ou au moins de plus spécieux que ce raisonnement. Autant vaudroit dire, que parce qu'un enfant a prospéré, qu'il est devenu fort & robuste en se nourrissant de lait, il ne faut jamais lui donner de la viande; ou que notre manière d'exister pendant les vingt premières années de notre vie, doit nous servir de règle pour les vingt années suivantes. Mais cela même supposé vrai, je reponds hardiment que l'Amérique n'auroit pas moins fleuri, & que peut-être même elle auroit fleuri davantage, si elle n'avoit eu aucune connexion avec quelle nation que ce soit de l'Europe. Le commerce par lequel elle s'est enrichie est celui des productions nécessaires à la vie; & elle les auroit toujours vendues tant que la mode de manger n'auroit pas passé parmi les Européens. Mais l'Angleterre dit qu'elle nous a protégés : La vérité est qu'elle a fait le monopole de nos propres denrées & qu'elle s'en est attribué exclusivement le trafic; elle a défendu notre continent, on l'avoue; mais elle auroit défendu la Turquie par les mêmes motifs, savoir pour le commerce & pour la domination. C'est nous être laissé conduire assez longtems par les préjugés & par une superstition politique. Nous nous glorifions de la protection de la Grande-Bretagne, sans faire attention que le motif qui la déterminoit étoit l'*intérêt* & non l'*attachement*; qu'elle ne nous protégeoit pas contre *nos propres ennemis*, ou *pour nous-mêmes*, mais *pour elle-même*, contre *ses ennemis*; car ceux-ci n'étoient & ne seront jamais nos ennemis *qu'à cause d'elle*. Que la Bretagne renonce à ses prétentions sur ce Continent, ou que celle-ci secoue la domination de celle-là, & nous serons en paix avec la France & l'Espagne, quand même ces Puissances seroient en guerre avec l'Angleterre. Les malheurs de la guerre d'Hanovre auroient dû nous faire sentir le danger des connexions & nous apprendre à

Digitized by Google

nous en préſerver. La France & l'Eſpagne n'ont jamais été & ne ſeront peut-être jamais nos ennemies, parce que nous ſommes Américains, mais parce que nous ſommmes ſujets de la Grande-Bretagne... Mais, diſent quelques-uns, celle-ci eſt cependant notre mere-patrie; & c'eſt préciſément ce qui rend ſa conduite à notre égard plus digne de blâme. Les bêtes féroces elles-mêmes ne dévorent pas leurs petits; & les ſauvages ne font point la guerre à leurs parens; ainſi, ſi l'aſſertion eſt vraie, elle tourne à la honte de l'Angleterre : Mais elle n'eſt pas vraie, ou ne l'eſt qu'en partie : l'Europe & non l'Angleterre eſt la mere-patrie des Américains. Ce nouveau-monde a été l'aſyle de ceux qui dans diverſes parties de l'Europe fuyoient les perſécutions des deſtructeurs de leurs libertés civiles & religieuſes. En ſe réfugiant ici ils ne ſe ſont pas arrachés aux tendres embraſſemens d'une mère; ils ſe ſont plutôt dérobés aux fureurs d'une marâtre cruelle; & cela eſt ſi vrai par rapport à l'Angleterre, que la même tyrannie qui força nos ancêtres à s'expatrier, pourſuit encore aujourd'hui leurs deſcendans dans ces climats éloignés... Mais admettons pour un moment que nous deſcendons tous des Anglois; que s'enſuivra-t-il? Rien; excepté qu'étant aujourd'hui en guerre ouverte avec nous, ils ont perdu tout droit à notre tendreſſe filiale & à notre ſoumiſſion. D'ailleurs, le premier Roi d'Angleterre de la branche actuelle, *Guillaume* le conquérant, étoit François, & la moitié des *Pairs* d'Angleterre eſt d'origine Françoiſe; ne pourroit-on pas, en raiſonnant ſur ce principe, avancer que l'Angleterre doit être gouvernée par la France.

Je ſais qu'il n'y a pas un *Tori* ſur le Continent Américain qui ne ſe flatte que les Commiſſaires viendront à bout de leurs deſſeins, & qui ne ſoit porté à leur donner tous les ſecours poſſibles. Je ſais même qu'il y a peu de Whigs qui ſoient ſans crainte en cette occaſion. Mais tout homme penſant de l'un & de l'autre parti croit, & doit croire, que la ſeule miſſion de ces Ambaſſadeurs de paix eſt de cajoler, de tromper, d'employer les promeſſes, le menſonge, l'or & la corruption.

Je vous conjure, mes Compatriotes, d'être ſur vos gardes en cette occaſion, & de prêter toute votre énergie, tout votre courage à vos repréſentants dans le Congrès. Soyez sûrs qu'ils en auront beſoin. Frappez un coup déciſif. Qu'il ſoit ordonné aux Commandans en chef de chaque Province d'arrêter ces Commiſſaires au nom des treize Colonies-Unies, auſſi-tôt qu'ils débarqueront, de les envoyer bien gardés au Congrès-Général, & ſur-tout qu'il ne leur ſoit permis de parler à qui que ce ſoit juſqu'à leur arrivée à Philadelphie. Alors qu'une députation du Congrès aille les trouver, qu'elle leur faſſe une queſtion bien ſimple : » Vos inſtructions vous donnent-elles le pouvoir de » renvoyer ſur-le-champ la flotte & l'armée « ? S'ils répondent,

Digitized by Google

non : plus de conférence, qu'on les faſſe partir dans l'inſtant pour le quartier-général de l'ennemi, & qu'ils apprennent que nous dédaignons de traiter le poignard ſur la gorge, autant que nous mépriſons leurs menaces. S'ils répondent au contraire, *oui* : aſſurez-les alors qu'auſſi-tôt que la flotte & l'armée ſeront rentrés dans les Ports de la Grande-Bretagne, & qu'on en aura reçu la nouvelle en Amérique, la conférence commencera & pas plutôt. En attendant, qu'ils ſoient traités ſelon leur état, mais que toute converſation, ou correſpondance avec les habitans leur ſoit interdite juſqu'à ce que le traité ſoit terminé. Si vous négociez avant cette époque, chaque heure qui ſe paſſera en conférence avec ces Commiſſaires, ſera une heure perdue pour l'Amérique & deux heures gagnées pour la Grande-Bretagne, ſans compter tous les malheurs qui pourroient naître de la perfidie & de la corruption. L'or d'Angleterre, les promeſſes du Gouvernement, les penſions, les titres, tous les artifices que la malice, la ruſe, & l'hypocriſie religieuſe peuvent inventer, ſeront mis en uſage pour détruire nos libertés. Ces moyens employés avec adreſſe convertiront pluſieurs de nos Grands, qui n'auront ni la vertu, ni l'intégrité qu'il faut pour leur réſiſter. On vous vendra, & il ne vous en reviendra pas un ſou. Que dis-je ? vous payerez vous-mêmes le prix de votre eſclavage. Voilà un ſort bien affreux ! Mais ſi vous n'avez pas aſſez de vertu & de courage pour ſoutenir le Congrès, & l'engager à exécuter ce que je vous propoſe, vous méritez ce ſort. Je conclus par vous exhorter d'être ſur vos gardes. Ne détournez pas vos yeux de l'armée, pour les porter ſur un premier Miniſtre, un Parlement, & des Commiſſaires. Un ſeul coup hardi détruira tous leurs complots, & l'armée reſtera alors ſans ſoutien. Un ſecond effort généreux vous en délivrera, & vos libertés ſeront aſſurées. Regardez ces Commiſſaires comme le cheval de bois qui prit par ſtratagême une Ville que douze ans de ſiége n'avoient pu réduire. Lancez vos javelots comme *Laocoon*, & ne ſouffrez jamais qu'un autre *Sinon*, prenant avantage de votre crédulité & de votre inaction, vous dépouille des priviléges qui vous ſont ſi chèrement acquis. Signé *Caſſandre*.

Les conſeils que l'on donne aux Américains dans ce petit ouvrage, ont été reçus avec tranſport; quelques Colonies ſe ſont empreſſées de les ſuivre ; on le remarque ſur-tout dans la réſolution de l'aſſemblée générale de la Caroline méridionale, priſe le 16 Avril dernier, & publiée par ſon ordre.

» Attendu que l'honorable Congrès-Continental a arrêté, que dans la ſituation préſente des affaires ; il ſeroit très-dangereux pour les libertés & le bien-être de l'Amérique ; que quelque Colonie s'adreſſât ſéparément par Requête au Roi ou à l'une des

Digitized by Google

Chambres du Parlement : vu auſſi qu'on ne doit négliger aucune démarche, qui puiſſe tendre à l'avancement du bien-être général : vu enfin que l'envoi de Commiſſaires de la part de la Grande-Bretagne, pour traiter avec les différentes Colonies, eſt dangereux pour la ſtabilité des libertés de l'Amérique :

» A ces cauſes, il a été réſolu, que c'eſt l'opinion de cette Chambre, qu'aucunes meſures ne doivent être négligées pour établir les libertés de l'Amérique, & les placer auſſi loin qu'il eſt poſſible hors de la portée des projets audacieux formés pour les renverſer par la voie de la négociation ; & que cette Colonie n'entrera dans aucun traité ni correſpondance avec la Cour de la Grande-Bretagne, ou avec aucune perſonne ou perſonnes ſous l'autorité de ce Royaume, ſinon par la voie du Congrès-Continental.

» Réſolu auſſi, que c'eſt l'opinion de cette Chambre, qu'au cas que quelque perſonne ou perſonnes, envoyées par la Grande-Bretagne pour traiter avec les différentes Colonies, arrivent par mer en celle-ci, on ne leur permettra, non plus qu'à leur ſuite ou compagnie, ſous quelque prétexte que ce ſoit, de mettre pied à terre ou de reſter plus long-tems en cette Colonie que l'eſpace de 48 heures, à moins que le vent ou le tems n'y ſoient contraires ; qu'il ne leur ſera non plus permis, pendant qu'*ils* y reſteront ainſi, d'entretenir communication avec aucune *perſonne* en cette Colonie, ſi ce n'eſt par la voie de S. E. le Préſident : &, au cas qu'une telle perſonne arrive par terre, il a été réſolu, qu'elle ſera immédiatement eſcortée avec ſoin juſqu'aux frontières de la Colonie ; & qu'il ne lui ſera pas *permis* d'entretenir aucune liaiſon avec les perſonnes non *autoriſées* à cet effet par le Préſident ; & cela uniquement dans le *deſſein* d'effectuer un accommodement «.

Selon une lettre de Liverpool, l'eſcadre qui a fait une deſcente dans l'Iſle de la Nouvelle-Providence pour la mettre à contribution, étoit compoſée de ſept bâtimens dont deux vaiſſeaux de trente canons, deux brigantins de quatorze, deux ſloops, l'un de douze & l'autre de ſix, & un ſenaut de huit. Elle étoit aux ordres du Commodore *Hopkins*. Il a fait priſonniers, M. *Brown*, Gouverneur de l'Iſle, ſon Secrétaire, & une autre perſonne. Ces priſonniers étoient ſur ſon eſcadre lorſqu'il combattit le vaiſſeau de guerre le *Glaſgow*. Le pavillon de l'eſcadre Américaine étoit noué de treize nœuds, appellés les treize Colonies unies, & il y avoit pour emblême un ſerpent à ſonnette, avec cette deviſe : *prenez garde de marcher ſur moi*. Les canons, les mor-

Digitized by Google

tiers de fonte, & toutes les munitions ont été enlevées de l'Isle. On croit que les Provinciaux ont formé le projet d'y revenir & de s'y fortifier; la position de cette Isle leur offre un port commode pour leurs Armateurs, qui enlèvent tous les bâtimens venant de la Jamaïque. Les flottes Royales croisent de leur côté pour réprimer ces courses qui font tant de tort au commerce de la Métropole, & à celui des Isles qui lui sont soumises, & pour intercepter le commerce des Colonies; les Contrées qui tiroient du Continent les denrées nécessaires à la vie, sont les victimes de ces démêlés: la disette y règne. On écrit de Saint-Domingue qu'on y manque de vivres & de vin. A la fin d'Avril le tonneau de bled s'y vendoit 153 livres, argent de France, & les habitans se rendoient à bord de tous les vaisseaux pour acheter tout le biscuit dont ces navires pouvoient se passer. On a déja parlé de la disette des Isles Caraïbes. On peut juger de leur situation par cet extrait d'une lettre d'Antigoa, en date du commencement de Mai dernier. » Nous sommes ici dans la position la » plus fâcheuse: il y a deux jours que j'offre 3 livres » 12 s. sterlings pour un petit barril de beurre, sans » pouvoir l'obtenir à ce prix. Toutes les denrées de » première nécessité sont également chères & rares «.

La dernière division des Troupes qu'on envoie en Amérique, est partie dès le commencement de ce mois; dès qu'elle y sera arrivée, les forces Britanniques dans cette partie du monde monteront à 51,388 hommes: le plan du Gouvernement, qui paroît diriger de bien loin les opérations que les Généraux pourroient peut-être mieux combiner sur les lieux, est de les diviser en trois Corps; l'un de 34,614 sera sous les ordres du Général *Howe*, l'autre de 13,377 sous celui du Général Carleton, pour défendre le Canada, & le dernier sous celui du Général Clinton dans la Virginie sera de 3,397. Selon les états les plus exacts, il paroît que les forces actuelles des Colonies sont au moins égales, & il leur est aisé de les augmenter. Quelque prodigieux que soient déja ces armemens, on se propose d'y ajouter encore: on assure même qu'on va envoyer une seconde brigade, tirée des trois régimens des Gardes.

Digitized by Google

Ces Corps en effet font des recrues qui semblent confirmer ce bruit ; & toutes ces dispositions, en prouvant qu'il ne faut plus compter sur aucune espérance de réconciliation, peuvent faire conjecturer aussi que l'échec que les Troupes Royales ont, dit-on, essuyé à la Nouvelle-Yorck, n'est pas absolument sans fondement. Les premières lettres lèveront tous les doutes, & donneront des détails qui manquent encore, & qui confirmeront cette nouvelle ou la détruiront.

FRANCE.

De VERSAILLES, le premier Août.

Le 14 du mois dernier, le Marquis *d'Abos*, qui avoit prêté serment quelques jours auparavant entre les mains *de Monsieur*, pour la place de premier Chambellan de ce Prince, vacante par la démission du Marquis *de Bouillé*, a eu l'honneur d'être présenté à leurs Majestés en cette qualité.

M. *de Rozoi*, Citoyen de Toulouse, Membre de plusieurs Académies, a eu l'honneur de présenter, le 20, à leurs Majestés & à la famille Royale, le quatrième Volume des *Annales de Toulouse* ; cet Ouvrage est dédié au Roi. On souscrit chez la Veuve *Duschesne*, Libraire, rue Saint-Jacques.

L'après-midi du même jour, les Marquises de *Matignon* & *d'Arbouville*, Mad. *de Clugny* & Mad. *Amelot*, ont eu l'honneur d'être présentées à leurs Majestés & à la famille Royale.

Le lendemain, la Duchesse *de Chartres*, a eu l'honneur de faire sa cour à leurs Majestés & à la famille Royale, à qui elle a présenté la Marquise *de Polignac*, en qualité de sa Dame d'honneur, sur la démission de la Comtesse *de Blot*. Cette Princesse a saisi, à son passage à Châlons-sur-Saône, l'occasion d'exercer sa générosité. Les filles du village de Rully, lui ont été offrir des fleurs au Château, où elle étoit à dîner. S. A. S. en a choisi une d'entr'elles pour la marier & la doter.

Sa Majesté vivement occupée de ce qui peut encou-

Digitized by Google

rager les Arts, a chargé le Comte *d'Angivilller*, Directeur & Ordonnateur Général de ſes bâtimens, de faire faire chaque année un certain nombre de tableaux & de ſtatues par les Peintres & les Sculpteurs de ſon Académie. Deſirant de rendre les Arts plus utiles & de les rappeller à leur ancienne deſtination, en les employant à conſacrer les actions & les images de ceux qui ont illuſtré les Nations par leurs vertus, leurs lumières ou de grands ſervices rendus à l'état, elle a voulu pour cet effet que pluſieurs des tableaux compoſés par ſon ordre repréſentaſſent des ſujets tirés de l'Hiſtoire de France, & qu'on exécutât en marbre chaque année les ſtatues de deux hommes choiſis parmi les plus célèbres de la Nation. On a commencé par celles du Chancelier de *l'Hôpital*, de *Deſcartes*, *de Sully*, & *de Fénélon*, auxquelles différens Artiſtes travaillent dès-à-préſent par ordre du Roi. Sa Majeſté voulant encore offrir aux Artiſtes de grands modèles, & aſſurer à la Nation la jouiſſance des chef-d'œuvres qui ont illuſtré l'Ecole Françoiſe, vient d'autoriſer le Comte *d'Angiviller* à acquérir pour elle les tableaux dont le célèbre *le Sueur* avoit orné l'hôtel Lambert, ſitué dans l'Iſle Saint-Louis : les propriétaires ſe ſont fait un devoir de ſacrifier à des vues ſi dignes de Sa Majeſté, le deſir qu'ils avoient de garder ces tableaux.

Les Révérends Peres Chartreux de Paris, inſtruits des motifs qui ont déterminé le Roi à cette acquiſition, ont réſolu, dans une aſſemblée capitulaire, de faire à Sa Majeſté l'hommage des tableaux précieux que *le Sueur* a peint dans leur petit Cloître. En conſéquence Dom *Hilarion Robinet*, Prieur de cette maiſon, & Dom *Felix de Nonan*, Procureur-Général de l'Ordre, conduits par le Comte *d'Angiviller*, ont été admis, le 25, à l'audience de Sa Majeſté, & l'ont ſuppliée, au nom de leur Communauté, de vouloir bien réunir ces tableaux à ſa magnifique collection. Sa Majeſté, en acceptant cette offre, a chargé les Députés de témoigner à leur Communauté toute la ſatisfaction qu'elle a du zèle de ces Religieux & de leur amour pour le bien public.

Le 21 de ce mois, le ſieur *Moithey* eut l'honneur

Digitized by Google

de présenter à *Monsieur* & à *Madame* un Ouvrage intitulé : *Recherches Historiques sur la Ville d'Angers*, avec le plan assujetti à ses accroissemens, embellissemens & projets. La Demoiselle *Moithey*, fille de l'Auteur, eut celui de présenter à *Monsieur* le même plan de la Ville d'Angers, lavé sur le satin suivant la méthode des Ingénieurs.

De PARIS, *le premier Août.*

Le 19 du mois passé, le Grand-Maître de Malthe, voulant honorer la mémoire & le nom de son prédécesseur, a fait expédier au Marquis *de Ximenez*, ancien sous-Lieutenant des Gendarmes de Flandres, un bref qui l'autorise à porter la croix de l'Ordre.

Le 11 du même mois, vers les six heures du soir, on éprouva au village d'Aure, en Champagne, un orage des plus violens ; des torrens descendus tout-à-coup par des ravins sur ce malheureux village, en détruisirent le plus grand nombre des maisons, & entraînèrent dans leur cours les meubles, les effets, les animaux, les grains de toute espèce. Les bâtimens de M. *de Fougere*, Seigneur de ce lieu & Garde-du-Corps du Roi, Compagnie de Luxembourg, ainsi que le moulin furent renversés ; les eaux d'un étang qui lui appartient, débordées presque aussi-tôt, & ayant fait céder les écluses à leur violence & à leur masse, emportèrent le poisson dont il étoit rempli ; & pour comble de malheur cette énorme crue d'eau alla dégrader ensuite les campagnes & en arracher les moissons & les arbres même. Les habitans de ce village, privés en un moment de tout ce qu'ils possédoient, & la plupart ne trouvant plus de retraite, n'ont subsisté jusqu'à présent que par les secours de quelques voisins charitables qui leur ont fait passer les alimens de première nécessité. Le détail effrayant de ce désastre où cependant, à la faveur du jour qui restoit, on a pu sauver les femmes & les enfans emportés par les eaux, est attesté par un certificat signé de plusieurs Gentilshommes du pays : un village voisin de celui d'Aure a beaucoup souffert aussi de cette inondation subite.

Digitized by Google

On se rappelle l'histoire touchante des sieur & dame *de la Haye*, morts ensemble, après une union de plus de soixante ans. Nous en avons parlé dans le n°. 17 de ce Journal. Leur famille désirant placer sur leur tombe une épitaphe qui consacre leurs vertus, invite les personnes qui voudront bien s'en occuper, à lui communiquer leurs idées à ce sujet. On pourra les adresser à M. *Dalibon*, marchand Grainier, rue Montmartre, vis-à-vis Saint Joseph, à Paris. Il est gendre de ces respectables octogénaires, dont le mariage a produit vingt enfans.

Un Journaliste vient de trouver une manière nouvelle de placer sans peine, un nombre considérable d'exemplaires de son ouvrage. M. *le Roux*, Auteur du *Journal d'Éducation*, natif de la ville de Fere, a écrit aux Officiers municipaux, pour les prévenir qu'il leur en destinoit douze cens exemplaires, qui seront distribués, tant dans cette ville où il est né, que dans celle de Soissons, où il a étudié.

Le *Journal d'Éducation* est dédié au Roi, & M. *le Roux* est maître de pension au Collége Royal de Boncour.

La ville de Sens, vient d'éprouver un Incendie qui a répandu l'allarme partout. Le dimanche vingt-un de ce mois sur les huit heures & demie du soir, le feu s'est manifesté chez le sieur *Robert*, marchand Épicier, rue du Cerf couronné, vis-à-vis la boucherie, avec une telle violence, qu'en moins d'une demi-heure, trois ou quatre maisons voisines étoient déja enflammées. On n'a pu dans le moment y porter les secours convenables, parce qu'on craignoit l'explosion d'un barril de poudre de 90 liv. qui étoit dans le grenier du sieur *Robert*. Cette explosion ne s'est faite que sur les dix heures & demie, lorsque le toit de la maison étoit déja en partie consumé : cela a procuré un libre essor à la violence du coup qui, malgré cela, a donné une commotion terrible aux maisons du quartier, dont les vitres ont été brisées, les tuilles renversées. Après ce choc affreux on s'est approché, & on n'a négligé aucun moyen d'arrêter les progrès de l'incendie. MM. les Officiers municipaux, M. le Procureur du Roi & les autres Magistrats, ont donné l'exemple aux Ci-

Digitized by Google

toyens. MM. les Officiers du Régiment de Meſtre-de-Camp-Général Dragons, y ont fait tranſporter la garde; pluſieurs d'entr'eux s'y ſont diſtingués par leur zèle & une activité intrépides, entr'autres M. *d'Ornac*, Major, & M. de *Géronvillers* Sous-Lieutenant. Les Religieux, tant mendians que des autres Communautés, parmi leſquels on a remarqué MM. *Haire*, Céleſtin, *Viſſerat*, Lazariſte, ſe ſont expoſés au milieu des flammes & des ruines pour jetter de l'eau, ſapper & abbattre. Heureuſement ſur les trois heures le vent n'étoit pas violent, & il eſt ſurvenu une pluie aſſez forte, qui a arrêté les progrès des flammes, & concentré le foyer de l'embraſement: ſans quoi malgré les précautions qu'on avoit priſes, une partie conſidérable & des plus marchandes de cette ville, auroit été perdue. Douze à quinze maiſons ont été brûlées, environ trente ménages détruits, & huit à dix perſonnes grièvement bleſſées. Le feu au moment où l'on écrivoit, (le 25,) étoit encore dans les caves, entretenu par les huiles, eaux-de-vie, bois, charbons & autres matières combuſtibles. Nous ne connoiſſons pas encore la cauſe de ce malheur, ni l'étendue de la perte.

On mande d'Abbeville, que toutes les productions de la terre du pays de Vimeux, ont été ravagées par une multitude innombrable de chenilles, qui ſont transformées actuellement en chryſalides. Il y en a même quelques-unes qui ſont devenues des Papillons, & qui reſſemblent beaucoup à ceux de nuit. On a oublié de nous marquer ſi cet évènement eſt arrivé comme à Courcelle-Epayelle, élection de Mondidier, à la ſuite d'un orage. Ces chenilles font un dégât terrible ſur les bleds, ſeigle, avoine, chanvre, lin, &c.

L'Affiche de Montpellier nous inſtruit que les premiers jours de Juillet, à la ſuite d'un orage, la campagne a été couverte de Chenilles; elles étoient petites, velues, & avoient ſur le dos une tache noirâtre avec des mouchetures de différentes couleurs. Cet évènement fournira, ſans doute, matière au raiſonnement de nos Phyſiciens & des Naturaliſtes: nous les invitons à nous faire part de leurs obſervations.

Les anciens cultivateurs de Vimeux, ſe ſont rappel-

Digitized by Google

lés qu'ils essuyerent le même accident il y a 40 ans; il seroit à souhaiter qu'ils se souvinssent aussi des moyens qu'ils employèrent alors pour détruire ces chenilles.

» Un François nommé *le Comte François Dunan Robert*, étoit venu en 1721 à Rome avec *Marie-Anne Diculpah*, de Nation Allemande, son épouse, qui y accoucha d'une fille, laquelle, sous la clause de légitime mariage, fut baptisée dans l'Eglise Collégiale de St. Laurent de Damas à Rome, le 24 Juillet 1721, & y reçut les noms de *Marie-Madelaine*, ainsi qu'il conste par l'extrait-baptistaire; ensuite cette même *Marie-Madelaine* fut donnée à nourrir à une femme nommée *Marzia Bicle*, du village de Cavi, diocèse de Palestrine, à huit lieues de Rome. Lesdits sieur & dame ses pere & mere, après un séjour d'environ six mois dans cette Capitale, laisserent *Marie-Madelaine* leur fille, en nourrice, & s'en retournerent à Paris. Depuis ce moment, jusqu'à ce qu'elle eut atteint l'âge de seize ans, elle n'avoit point reçu la moindre nouvelle de ses parens, lorsque le Cardinal *Ottoboni*, alors Evêque de Porto, & Protecteur des Eglises de France, l'envoya chercher, lui remit deux cens écus pour ses besoins pressans, & lui dit: » Mademoiselle, si vous » n'avez point reçu de nouvelles de vos parens, c'est » parce qu'un cousin germain de M. votre pere inter- » ceptoit toutes les lettres qu'il écrivoit à votre nour- » ricier, & lui faisoit entendre que vous étiez morte; » mais à présent ce sera moi-même qui entretiendrai » la correspondance avec lui; & il ajouta: M. votre » pere s'appelle *le Comte François Dunan Robert*; il » est interprète de Sa Majesté Très-Chrétienne, il vous » reverra bientôt à Paris, où il vous attend avec im- » patience «. Mais par un destin fatal, peu de jours après le Pape étant venu à mourir, cette Eminence entra dans le Conclave, où elle-même cessa de vivre: depuis cette époque ladite *Marie Madelaine* n'a plus entendu parler de ses pere & mere «.

Des lettres d'Alexandrie, marquent que le Consul de France dans cette échelle, a péri dernièrement d'une façon bien cruelle. Il étoit à la chasse avec quelques-uns de ses amis. Un Toscan, valet de l'un d'eux,

Digitized by Google

entra dans un champ de fèves, pour y tirer un oiseau ; le Turc propriétaire du champ, l'apperçut, & lui cria, en le menaçant, qu'il étoit un chien sans foi. Ce domestique vivement offensé le tua d'un coup de fusil. Les esclaves du Turc accoururent aussi-tôt, saisirent le meurtrier, & le pendirent à un arbre, en moins de trois minutes. Les chasseurs effrayés par le nombre, se retirèrent. Le Consul resta enfermé chez lui, jusqu'à ce que le Gouverneur lui eût fait dire qu'il pouvoit sortir sans danger ; trompé par cette promesse, il sort en effet, accompagné de son Janissaire ; mais à peine a-t-il fait quelques pas, qu'il est tué d'un coup de pistolet. On assure que l'Ambassadeur de France, auprès de la Porte, a demandé au Grand Seigneur une satisfaction exemplaire de cette atrocité.

On mande de Corse, une anecdote d'un genre différent ; elle fait honneur au sexe, & prouve que sa foiblesse n'exclud point la bravoure. Un officier résident à Ajaccio, marié depuis peu de tems à une femme aussi aimable que vertueuse, prit malheureusement dispute avec un jeune Espagnol, auparavant son ami. Cette querelle eut des suites ; son adversaire lui envoya un cartel dans lequel il lui donnoit rendez-vous pour le soir même. Il étoit absent quand le porteur arriva ; on le conduisit à sa femme dont il piqua la curiosité, & excita l'inquiétude en refusant de lui remettre le billet. Elle l'obtint enfin, en lui faisant une gratification. La lecture qu'elle en fit allarma sa tendresse ; mais connoissant les loix de ce qu'on appelle le point d'honneur, répugnant à l'idée d'empêcher son mari de s'y soumettre, & voulant le garantir des suites qu'elle avoit à craindre, elle prend un habit de l'Officier, une épée, vole au rendez-vous. Il étoit nuit, sa taille & son uniforme aidoient à l'illusion ; l'Espagnol ne soupçonna point l'adversaire qu'il avoit en tête ; le combat s'engagea ; la Dame peu exercée à manier une épée fut blessée au sein ; l'Espagnol satisfait de ce triomphe, vole au secours de l'ennemi, dont il avoit cherché la mort, & en reconnoit la femme ; il s'empresse d'arrêter le sang qui coule, & l'emporte chez elle, où des Chirurgiens appellés trouvèrent la bles-

Digitized by Google

ſure légère. Le mari à ſon arrivée, fut inſtruit de tout par l'Eſpagnol, qui ſe précipita dans ſes bras, en lui demandant pardon, & en le preſſant de renouer leur ancienne amitié. Ils ne font plus depuis ce tems qu'une ſeule maiſon.

A cette anecdote nous en joindrons une autre; ce n'eſt pas une femme qui expoſe ſa vie pour conſerver celle de ſon mari; celle-ci réclame le ſien qu'elle a perdu; nous nous empreſſons de publier ſon avis tel qu'elle nous l'a envoyé, & nous faiſons des vœux pour qu'il ait l'effet qu'elle en attend.

» *Auguſtin-François Blanquin*, dit *Flamand*, Sellier de ſon métier, natif d'Aire en Artois, taille d'environ cinq pieds, âgé de quarante-huit ans, portant perruque brune, barbe épaiſſe, ayant un gros nés, le viſage large, de gros yeux, & les lèvres groſſes, portant un habit, veſte & culotte bleue, eſt abſent de la ville d'Alençon en Normandie, où il étoit établi depuis environ neuf ans. Il y a près d'un mois qu'il eſt parti de chez lui après avoir eu dans le vin, une diſcuſſion avec ſon épouſe, qui a fait toutes les recherches imaginables pour ſavoir où il pouvoit s'être retiré; n'ayant pu en apprendre aucune nouvelle, elle a été conſeillée de vous prier, Monſieur, de vouloir bien en faire la répétition dans votre Journal. Elle eſt maitreſſe Selliere, & demeure aux Etaux, à Alençon. C'eſt elle qui a l'honneur de vous écrire & d'être, &c. «

Lettre à l'Auteur de ce Journal.

» Un de vos Souſcripteurs, Monſieur, eſpère que vous voudrez bien rendre publique l'obſervation ſuivante. Elle eſt relative à un article de la Gazette d'Utrecht (Supplément au N°. 39.) que vous avez tranſcrit N°. 15, 25 Mai, page 126.

Sans être à portée de vérifier le fait, on peut affirmer que l'anecdote eſt au moins embellie, ſi au total elle n'eſt fauſſe. Elle a pour fondement une abſurdité ſenſible & mal imaginée. Tout Ex-Jéſuite qui jouit de la penſion, eſt néceſſairement Prêtre. L'offre de la déléguer pour ſe faire rendre des promeſſes de Mariage, eſt donc une ſaliſſure, très-digne à la vérité de la Gazette d'Utrecht; mais trop peu digne, Monſieur, de trouver place dans vos bonnes feuilles. Une ame auſſi honnête que la vôtre n'a pas tranſcrit cet inſipide narré, à deſſein d'accumuler de l'odieux ſur un perſonnage inconnu, & vraiſemblablement

Digitized by Google

plus malheureux que coupable. Vous n'aviez certainement en vue que de publier un fait de Juriſprudence : & ſi la bévue du Gazetier vous a échappé, ce n'eſt pas que vous ne ſoyez perſonnellement intéreſſé, comme tant d'honnêtes gens, à vous défier de ſes ſarcaſmes. J'ai l'honneur d'être, &c.

L'Abbé CRAMOUZEAUD, *Chanoine d'une petite ville de Province.*

Ce 18 Juin 1776.

PAYS-BAS.

De BRUXELLES, *le* 10 *Juillet.*

LES lettres qu'on a reçues de Salé, n'annoncent rien moins qu'une grande tranquillité dans le Royaume de Maroc. Le Roi a fait quitter leurs Gouvernemens à ſes trois fils. Il les a fait revenir auprès de lui. Il leur a marqué, à leur arrivée, tout le froid du mécontentement, & toute l'aigreur d'une prochaine diſgrace. On croit que ce traitement eſt motivé par de violentes plaintes, auxquelles les trois princes ont donné lieu. On a remarqué que l'aîné avoit éprouvé beaucoup moins de dureté de la part de ſon pere ; mais les deux derniers ont eſſuyé les plus vifs reproches. Pluſieurs domeſtiques du cadet, reconnus dit-on, pour être les principaux auteurs des fautes qu'on imputoit à ce Prince, ont eu les mains & les pieds coupés. Un renégat, Catalan de nation, qui étoit ſon confident, a été coupé en quatre quartiers. Il paroit que juſqu'au départ des lettres, les trois Princes n'avoient encore eſſuyé aucun autre effet de leur diſgrace.

Ces mêmes lettres confirment ce qui a déja été dit, que la négociation entamée entre la Hollande & le Roi de Maroc, pour un accommodement pacifique, n'a abouti qu'à détruire entièrement l'eſpérance qu'on avoit conçue. Le Prince Maure perſiſte dans ſa réſolution de ne faire la paix qu'aux conditions qu'il a prétendu y mettre, & la République n'eſt pas moins réſolue à ne s'y pas ſoumettre. Auſſi le Roi de Maroc fait-il travailler à augmenter ſa Marine, & à ſe mettre en état de ſe débarraſſer de la gêne où tiennent ſes ports, les vaiſſeaux Hollandois & Eſpagnols qui les bloquent.

Pluſieurs

Digitized by Google

Plusieurs Naturalistes ont observé que les *Guenons* n'engendroient que dans les pays très-chauds. Cependant on écrit de Mantoue, qu'une *Guenon*, de l'espèce qu'on nomme *Cynocephale* ou *Magot*, entretenue avec son mâle à l'Hôtel du Marquis *Baldassare Castiglioni*, comte de l'Isle du Piano, a mis bas une *Guenuche* vigoureuse & bien conformée; mais que le lendemain elle l'a suffoquée en lui serrant trop la poitrine. On assure qu'à l'aspect du cadavre, la *Guenon* & son mâle sont entrés dans une fureur qui a duré plusieurs heures. Quelques Naturalistes du Pays, pensent que cette génération n'a eu lieu, que parce que ces animaux ont été constamment gardés dans une chambre assez chaude.

On se rappelle l'Anecdote que nous avons insérée dans le n°. 15 de ce Journal, pag. 352 & suivantes, concernant la rencontre de la frégate du Roi d'Angleterre l'*Entreprise*, avec l'escadre Françoise, commandée par M. *du Chaffaut*. Voici de quelle manière on la raconte en Angleterre. Nos lecteurs seront sans doute curieux de voir comment la vanité Angloise arrange un fait aussi simple.

» Le Chevalier *Thomas Rich*, Commandant le vaisseau de Sa Majesté, l'*Entreprise*, a rencontré une Escadre Françoise composée de deux vaisseaux de ligne, & de plusieurs frégates commandée par le Duc *de Chartres*. Les François ayant porté sur le vaisseau Anglois, leur Amiral ordonna au Capitaine de se rendre sur le champ à son bord; celui-ci répondit que si l'Amiral avoit quelque chose à lui communiquer, il pouvoit venir à bord de l'*Entreprise*; l'Amiral insista en le menaçant de le couler bas en cas de refus, & en conséquence les vaisseaux François pointèrent leurs canons contre l'*Entreprise*. Mais le Chevalier *Rich*, bravant leurs menaces & leurs préparatifs, déclara qu'il ne recevroit jamais d'ordre que de son Amiral, & qu'ils pourroient faire ce qu'il leur plairoit, parce que très-certainement il ne quitteroit pas son vaisseau. Alors le Duc *de Chartres*, admirant sa fermeté, lui demanda comme une grace de lui faire l'honneur de venir à son bord, parce qu'il désiroit faire connoissance avec lui; le Chevalier *Rich* s'y rendit aussi-tôt, & il y fut très-bien accueilli de tous les Officiers qui le traitèrent avec tous les égards & toute l'estime possibles «.

Digitized by Google

JOURNAL OU GAZETTE DE LITTÉRATURE.

POÉSIE.

ÉPIGRAMME.

Si ſur vos pas s'offre par mal-encontre
Quelque bavard, criant avec grand bruit,
Prêt à prouver & le pour & le contre,
Sachant ſur-tout beaucoup plus qu'il n'apprit.
A ce portrait, ajoutez, s'il écrit,
Très-aiſément pourrez le reconnoître:
Dites, c'eſt-là ſans faute un bel-eſprit,
Ou quelque ſot qui travaille pour l'être.

SPECTACLES.

On attend toujours des nouveautés à la Comédie Françoiſe; & l'on peut croire que les Auteurs attendent encore plus impatiemment que le Public. La première Tragédie qui doit être jouée eſt, dit-on, le *Coriolan* de M. *Gudin*: c'eſt un ſujet ſéduiſant; & il y a peu de jeunes gens, parmi ceux qui travaillent pour le Théâtre, qui n'aient été tentés de faire un *Coriolan*, parce que ce ſujet préſente une belle ſcène que tout le monde voudroit faire: c'eſt préciſément cette ſcène qui eſt l'écueil du ſujet. Il eſt bien difficile de ſoutenir la Pièce après l'entrevue de *Coriolan* & de ſa Mère; cette difficulté n'a point été vaincue dans dix ou douze

Digitized by Google

Tragédies que nous avons sous le titre de *Coriolan*. Si M. *Gudin* la surmonte, sa gloire en sera plus grande : il aura fait ce que nul autre n'avoit pu faire avant lui.

Le célèbre *le Kain* est allé jouer sur le théâtre que M. *de Voltaire* a élevé dans sa colonie de Ferney. Ses Supérieurs lui ont permis de donner à un grand homme ce témoignage de sa reconnoissance.

La demoiselle *Sainval* cadette, a reparu sur ce Théâtre avec un succès médiocre : elle ne manque point de sensibilité ; mais quelquefois ses organes expriment plus de foiblesse que d'attendrissement ; sa voix est trop souvent un gémissement monotone, & son jeu n'a pas assez de nuances ; elle est jeune, & les avis qu'on lui donne ne doivent lui paroître que des encouragemens qui prouvent ce qu'on attend d'elle.

Le genre de la parodie, oublié depuis long-tems, semble renaître au Théâtre Italien avec quelque succès. Trois jeunes gens, dit-on, se sont amusés à parodier en Vaudevilles l'Opéra d'*Alceste*, sous le titre *de la bonne Femme* : l'héroïsme de cette bonne Femme consiste à vouloir s'enrôler dans la Milice à la place de son mari. Un voisin, nommé *Barbarico*, fait l'*Hercule* de la pièce ; & *Arlequin* remplace *Apollon* : il y a de la gaieté & de jolis couplets dans cette Parodie, qui a été accueillie du Public.

L'Opéra répète actuellement le *Ballet des Romans* de feu M. *Fuselier*, nouvellement mis en musique par un Compositeur Italien, M. *Cambini*.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*L'ERREUR D'UN MOMENT, traduit de l'Anglois, par Madame ***. A Londres, & se trouve à Paris, chez* Demonville, *Imprimeur-Libraire de l'Académie Françoise, rue Saint-Séverin, aux armes de Dombes*, 1776. *vol.* in-12.

CE Roman est un des meilleurs qu'on ait imprimés depuis long-tems. Sans être d'un intérêt bien vif il est

Digitized by Google

très-attachant. L'objet en eſt très-moral, les ſentimens y ſont développés avec beaucoup de vérité; mais ils appartiennent à des mœurs différentes des nôtres, & qui par cela même ſont intéreſſantes à obſerver.

Aſton, jeune homme aimable & honnête, mais vain & ſenſible, conçoit une paſſion très-vive pour la femme de ſon ami, qui de ſon côté a pour ce jeune homme un ſentiment très-tendre, qu'elle ne prend que pour de l'amitié. Pendant l'abſence du mari, cette femme, ne ſe défiant ni de ſon ami ni d'elle-même, égarée par un moment de foibleſſe, fait infidélité au mari qu'elle aime & qu'elle eſtime. A peine eſt-elle revenue de ſon égarement qu'elle écarte avec horreur le complice de ſon crime, elle ne veut plus le voir; elle renonce à la ſociété, & tombe dans un état de langueur qui la précipite en peu de tems au tombeau. Elle avoit chez elle une jeune *Henriette*, qui impatiente de ſe marier, & trouvant *Aſton* très-aimable, prend un goût très-vif pour lui, & ne croit pas pouvoir mieux faire que de le lui montrer pour l'attacher à elle. *Aſton*, par galanterie, entretient cette diſpoſition qui flatte ſa vanité, & après avoir cauſé la mort à ſa Maitreſſe, ne voulant pas avoir encore à ſe reprocher d'avoir abuſé de l'ingénuité & de la ſenſibilité d'une jeune perſonne honnête & bien élevée, il l'épouſe par généroſité; mais n'eſpérant plus de bonheur dans la vie, tourmenté par ſes remords, n'oſant ſoutenir les regards de l'ami qu'il a ſi indignement trahi, il finit par ſe plonger ſon épée dans le corps.

Voilà le ſujet du Roman, qu'il faut lire de ſuite, & qui n'eſt pas ſuſceptible d'extrait.

La traduction eſt faite par une femme. Le ſtyle en eſt correct, naturel & élégant; mais ce qui donne plus de prix à l'ouvrage, c'eſt une préface excellente, digne d'être lue avec attention, ſur-tout par les pères & les mères de famille. Ils y trouveront des réflexions très-ſages, exprimées avec intérêt & ſouvent avec éloquence, ſur l'éducation des filles, & en particulier ſur celle qu'on leur donne dans les couvens. Qu'on juge du ton de ce petit écrit par le paſſage que nous allons tranſcrire.

Digitized by Google

» Hâtons-nous de développer dans le cœur des enfans le germe précieux qu'y a déposé la nature, cet heureux germe de sensibilité, source de toutes les joies de la vie, sans doute aussi de ses peines; ... mais quelle est l'ame honnête qui voulût repousser loin d'elle cette tendre commisération, qui l'identifie en quelque manière au sort des infortunés? que les enfans sachent aimer, ils craindront bientôt de déplaire aux objets de leur affection, la crainte doit suivre l'amour, & non le devancer.

» Quelle idée plus sublime & plus consolante à la fois, que celle de la Divinité sous l'image d'un bon père! Que l'enfance timide, ingénue, envisage Dieu sous cet aspect, il lui sera facile alors de chérir & de révérer ses loix.

» J'ai vu des enfans, à peine âgés de quatre ans, verser des larmes, jetter des cris de désespoir au seul refus d'une caresse de leur père ou de leur mère; ils auroient tous la même sensibilité, si l'on savoit l'exciter & l'entretenir. Hélas! ces tendres rejettons n'auroient besoin pour s'élever & prospérer, que des sucs nourriciers de la terre, & de la rosée bénigne du ciel! pourquoi donc tonner sur leur tête? pourquoi flétrir, dessécher dès sa première aurore, le plus charmant ouvrage de la nature? C'est dans l'ame candide des enfans qu'elle se complaît à graver ses traits ineffaçables: ces traits que nous ne défigurons que trop souvent, en y apposant le sceau de la crainte, éternelle & funeste empreinte de l'esclavage. Imitons plutôt la sage & bienfaisante nature: elle offre d'abord l'aliment le plus doux à l'estomac débile de l'enfant; eh, n'est-ce pas nous indiquer l'espèce de nourriture qui convient à son ame? c'est de miel & de lait qu'il faudroit la pétrir.

» Quelle barbarie de les effaroucher, ces êtres sensibles & innocens, par les épouvantails hideux du crime? du crime!... Ce mot est-il fait pour les oreilles de l'enfance, & seroit-on si coupable en effet de jetter un voile sur des vérités terribles, du moins jusqu'à l'âge où le torrent impétueux des passions a besoin de digues puissantes?

Digitized by Google

» Eſt-ce par des tableaux effrayans qu'on prétend » contenir la fougue de la jeuneſſe ? L'expérience » nous fait voir tous les jours combien ces moyens » ſont inſuffiſans ; mais ces frayeurs s'évanouiſſent avec » l'âge, le coup n'en eſt pas moins porté à l'imagination, » & la peur qui s'en eſt emparée, après s'être, pour » ainſi dire, dépriſe de ſon premier objet, ne ſachant » où s'attacher, ſe répand comme une teinte noire ſur » le reſte de la vie. De-là ces terreurs paniques, ces » craintes chimériques & vagues, en un mot, cette pu- » ſillanimité d'ame qu'on reproche trop injuſtement aux » femmes, quand on n'en devroit accuſer qu'une mau- » vaiſe éducation ".

Ces réflexions vraies & touchantes ne peuvent guère être l'ouvrage que d'une mère auſſi tendre qu'éclairée, digne d'avoir des filles qui répondent à ſes vœux, & juſtifient ſes principes.

MÊLANGE de Poëſies fugitives, & de proſe ſans conſéquence, par Mad. la Comteſſe de B**. *deux vol.* in-8. *A Amſterdam, & ſe trouve à Paris, chez* Delalain, *Libraire, rue de l'ancienne Comédie Françoiſe.*

QUAND même le ſexe de l'Auteur n'inviteroit pas à l'indulgence, l'eſprit & l'agrément que l'on remarque dans pluſieurs morceaux de ce Recueil, obtiendroient grace pour les défauts que la critique ſévère pourroit y trouver, & qu'elle n'y cherchera pas. Les eſtampes dont il eſt orné préſentent de tout côté des fleurs & des amours. Comment la critique iroit-elle ſe placer là ? elle y ſeroit trop étrangère, ou trop aiſément déſarmée.

Il faut toujours une Préface à la tête du Livre qui eſt le plus *ſans conſéquence.* Il y en a une au-devant des Poëſies fugitives de Mad. *de B.* ; mais elle eſt déguiſée, ſuivant l'uſage, ſous le titre de *Lettre à un ami très-importun.* C'eſt du moins un de ces *importuns*, à qui l'on cède ; car c'eſt lui qui a voulu qu'on imprimât volontiers *les Poëſies fugitives*, & qui s'en eſt rendu l'éditeur. Il s'en excuſe ainſi dans un quatrain fort galant.

Digitized by Google

Faites grace à l'excès de ma témérité,
Pardonnez au larcin en comptant nos hommages ;
J'ai mieux aimé vous faire une infidélité,
Que de faire au Public un vol de vos ouvrages.

Cette infidélité eſt une de celles qu'on pardonne d'autant plus aiſément, qu'on ne peut pas en faire de pareilles à toutes les femmes.

Pluſieurs de ces Pièces fugitives avoient déja paru dans des Ouvrages périodiques ; par exemple, l'Epître *à Oroſmane*, une des plus jolies de l'Auteur.

Cher *Oroſmane*, mon idole,
Toi, le ſeul Turc dont on raffole,
Combien je fais cas de ton cœur !
Ton amour te coûta l'Empire,
Le repos, le jour & *Zaïre*,
Tu perdis tout par une ereur.
N'importe, injuſte, je t'adore,
Armé d'un fer, je t'aime encore,
Je chéris juſqu'à ta fureur ;
Je pardonne à ta violence,
Et la préfère à la langueur
De tous nos ſcélérats de France,
De ces caméléons de Cour,
Sans principes, ſans conſiſtance,
Qui nous attaquent ſans amour,
Qui nous gardent par convenance ;
Frippons & dupes tour à tour,
Que l'on trahit ſans conſéquence,
Trop *foibles* pour être jaloux ;
Et trop froids, ſoit dit entre nous,
Pour le plaiſir de la vengeance.

La jalouſie a toujours paſſé pour une *foibleſſe* en morale. Que ſignifie donc ce vers, *trop foibles pour être jaloux* ? C'eſt une explication curieuſe à demander à une femme.

On citera le quatrain ſur la Beauté :

Beauté, fatal préſent des Dieux !
Les peines ſont votre partage ;
Vous armez un ſexe envieux :
Fixez-vous un ſexe volage ?

Dans une Epître aux Turcs, l'Auteur leur donne à

Digitized by Google

peu-près les mêmes leçons que *Roxelane* donne à *Soliman* dans le Conte charmant de M. *Marmontel*.

Viens à nos pieds, viens-y Sultan,
Apprends à jouir de la vie :
Dépose l'orgueil du turban
Pour les pompons de ma patrie.
Posséder, c'est moins que sentir :
Viens prendre aux genoux de *Délie*
Quelques leçons du vrai plaisir.
Qu'espéres-tu de ces Esclaves
Dont tu captives les beaux ans,
Qui ne trouvent dans leurs entraves
Que des oppresseurs pour amans ?
Va, donne-leur la clef des champs,
Fais enfin chérir ta Hautesse,
Et tu verras en peu de tems
Que la liberté qu'on nous laisse,
Développant les sentimens,
Ne nuit jamais à la sagesse.

Après un éloge si complet des femmes, il est bien étrange que l'Auteur ait tant à se plaindre d'elles. Mad. *de B.* dit quelque part, que les femmes lui disputent jusqu'à ses vers. Elle s'en félicite, & c'est avec raison. Pour qu'il ne manque rien à sa gloire, il faut que les *femmes* lui contestent l'honneur d'avoir fait ses vers, & que les hommes se disputent l'honneur d'en faire pour elle, dans quelque sens que l'on prenne ce mot.

Ce Recueil contient plusieurs Contes de Féerie. *J'aime les Féeries*, dit Mad. *de B.* Et qui ne les aime pas ? C'est un goût assez général, que la lecture de ses Contes ne diminuera pas.

ABIMELECH, Tragédie reçue à la Comédie Françoise, le 17 Février 1775, pour y être jouée lorsque son tour viendra. A Paris chez Ruault, *Libraire, rue de la Harpe.*

L'IMPRESSION de cette Pièce est due à l'impatience d'un Auteur pressé de jouir. Sa Tragédie reçue à la Comédie Françoise, se trouve au dernier rang des quarante-sept nouveaux ouvrages dramatiques qui sont

Digitized by Google

ſont entre les mains des Comédiens, & qui doivent paſſer à leur tour ; celui d'*Abimelech* ne pouvoit qu'être très-éloigné ; il eſt certainement dur & décourageant, quand on débute dans une carrière auſſi difficile que celle du Théâtre, d'attendre pendant dix ans le jugement du public, qui peut encourager à la ſuivre ou preſcrire de la quitter. Il y a peu d'Auteurs qui aient le courage de celui d'*Abimelech* ; il a voulu ſur-le-champ ſavoir à quoi s'en tenir.

Si l'on juge de ſon talent par cet eſſai, il n'eſt guère poſſible de l'exhorter à continuer. Non-ſeulement ſa Pièce eſt dépourvue d'intrigue & d'intérêt, mais le ſtyle manque abſolument de ce feu poëtique dont on doit voir au moins quelques étincelles dans les premières compoſitions d'un jeune homme. Ce qui peut paroître plus étonnant, c'eſt que l'Auteur ignore même les règles de la verſification. Il commence un vers par ces mots : *Où eſt-il?* Il y a pluſieurs autres fautes de ce genre.

CAUSES.

Les eſprits mobiles du public ont été fixés pendant quelque tems au Châtelet, ces jours derniers, par une cauſe d'un genre ſingulier. Les intéreſſés à la caiſſe de Poiſſy, long-tems attaquée dans les Ephémérides, ont attaqué à leur tour l'Auteur de cet ouvrage en réparation d'honneur. Une conſultation ſignée de trois anciens Avocats, leur donnoit gain de cauſe. L'Auteur pourſuivi n'a point fait de conſultation. Il s'eſt défendu lui-même. Les plaidoieries ont occaſionné une très-grande affluence ; M^e *Gerbier*, défenſeur des intéreſſés, n'a pas trouvé le public favorablement diſpoſé. Par la Sentence, les Parties ont été miſes hors de Cour. On ignore s'il y aura appel.

Le Procès du fameux *Gilbert*, s'inſtruit, mais dans le ſecret. Dix-ſept Buraliſtes ſe réuniſſent, dit-on, à le charger. Il perſiſte à nier. C'eſt devant le Lieutenant de Police que ſe fait cette inſtruction.

Digitized by Google

Lettre à l'Auteur de ce Journal.

MONSIEUR,

Dans le Numéro 11 de cette année, vous annoncez comme une choſe étonnante, & comme une grande preuve du zèle des Francs-Comtois, que l'année dernière ils ont détruit 270 loups. Je peux vous fournir un fait beaucoup plus extraordinaire.

Le Séminaire où j'étudie eſt à deux lieues d'une petite ville nommée Beaugenci, dont l'Election comprend 55 Paroiſſes dans un eſpace de 5 à 6 lieues en quarré; des bois couvrent à peine la vingtième partie de ſa ſuperficie. On paie les louves 10 liv., les vieux loups 6 livres, les loups de l'année 3 livres, les louveteaux 2 livres. En 1774, il en a été tué pour 13,800 & quelques livres, ce qui fait le prix d'environ 300 têtes. Année commune, cet article ne coûte au Roi que 250 livres.

On a cherché la cauſe de cette prodigieuſe population; mais juſqu'à préſent perſonne, que je ſache, n'a donné de raiſon ſatisfaiſante. Voici la meilleure.

Vous connoiſſez le ſyſtême de ce Jéſuite, qui prétend, que les bêtes ſont animées par des diables, & vous ſavez que Meſſieurs les Economiſtes prêchent depuis long-tems une croiſade contre les moineaux. Il a été fait apparemment une grande deſtruction de moineaux dans quelque Province voiſine, & une grande partie des ames de ces vilains oiſeaux eſt venue ſe loger dans des fœtus de loups, pour faire gagner de l'argent à nos Chaſſeurs.

Vous me feriez bien du plaiſir d'inſérer ma lettre dans votre Journal; parce que, quoiqu'âgé déja de 17 ans & 2 mois, je n'ai point encore eu l'honneur d'être imprimé. Je ſuis, &c.

PILLAIN, *Ecolier de ſeconde.*

De Meun-ſur-Loire, le 29 Juin 1775.

Digitized by Google

AVIS PARTICULIERS.

L'ÉLECTROPHORE annoncé dans votre N°. 18, page 279, eſt un appareil trop curieux pour ne pas attirer l'attention des amateurs de cette partie de la Phyſique. M. *Rouland* s'eſt expliqué en bon Phyſicien, mais trop laconiquement pour les perſonnes éloignées de la Capitale, & qui ne peuvent pas profiter de ſes démonſtrations ſur les électricités poſitives & négatives. Pour y ſuppléer, un provincial électriſant indique la ſource où l'on pourra puiſer ſur cette nouvelle matière, & ſur ce nouvel appareil d'électricité portative. C'eſt M. *Volta*, de la ville de Côme en Italie, qui en eſt l'inventeur, & c'eſt dans un Ouvrage Italien, intitulé : *Choix de petits Ouvrages traduits de différentes Langues* (1), que l'on trouvera la deſcription de l'électrophore. Les Phyſiciens curieux de cet appareil électrique, n'ont qu'à ouvrir le dixième volume de ce Recueil. M. *Volta*, dont le nom doit être connu, s'explique avec beaucoup de préciſion, & ſes planches ne laiſſent rien à deſirer pour la facilité de l'exécution (2).

Cette note n'eſt point pour ceux qui ont l'avantage d'exiſter dans le centre des Sciences & des Arts, & qui peuvent profiter des expériences ingénieuſes de M. *Rouland*, (à qui rien n'échappe), mais pour ceux qui ſont éloignés des Savans & des Artiſtes, & qui n'ont d'autre ſecours que la voie de l'impreſſion.

L'anonyme (mais qui ne l'eſt pas pour nous), invite une plume plus éloquente que la ſienne, à donner une traduction de la lettre de M. *Volta*. Ce ſera un hommage rendu à un homme célèbre, & un ſervice aux jeunes Phyſiciens François. *D. C. M.*

Cet article a été envoyé à ce Journal.

M. *Otton-Frédéric Muller*, Conſeiller d'Etat du Roi de Danemarck, connu par ſon goût & par ſes connoiſſances dans l'Hiſtoire Naturelle, dont il a fait une étude approfondie, s'eſt principalement occupé de celle de ſa patrie ; pour en faciliter & en étendre les progrès, il a entrepris une hiſtoire des animaux de Danemarck & de Norvège qu'il ſe propoſe de publier ſous le titre de *Zoologia Danica*. Le plan de ſon Ouvrage eſt

(1) *Scelta di Opuſculi itereſſanti tradotti da varie Lingue, volume decimo. In Milano, nella ſtamperia di* Giuſeppe Marelli, *con licenza de Superiori*, 1775, *format* in-12.

(2) *Seguito della lettera del Sig. D.* Aleſſandro Volta, *p.* 100, *&c.*

Digitized by Google

très-simple. Une Introduction qui a dû paroître à Pâques dernier, offre d'abord les caractères généreux & spécifiques de tous les animaux qu'on a découverts jusqu'à-présent dans le Danemarck & la Norvège, avec leurs noms. Elle doit être suivie de Cahiers de dessins des animaux les plus rares, qui ont été connus imparfaitement ou entièrement inconnus; chaque Cahier contiendra 40 planches *in-folio*, en noir ou en couleurs, avec la nomenclature. Les dessins faits d'après les animaux qu'ils doivent représenter, seront gravés & enluminés sous les yeux de l'Auteur. Chaque Cahier d'Estampes en noir, coûtera 6 écus de Danemarck, & enluminé 12 écus. L'histoire & les descriptions des animaux seront imprimées à part, de format *in*-8. en Danois, en François; en Allemand & en Latin. On pourra s'en procurer des exemplaires avec ou sans les Estampes. Les dépenses qu'exige cette édition, sur-tout les Estampes, ne permettent de tirer des exemplaires de celles-ci, & de les enluminer, qu'autant qu'il se trouvera de Souscripteurs qui en désireront de l'une ou de l'autre espèce. On ne leur demande qu'une simple soumission de recevoir les exemplaires, lorsqu'ils paroîtront; n'auront qu'à la faire remettre avec leur nom & leur adresse, chez MM. *Panckoucke*, Hôtel de Thou, rue des Poitevins, à Paris; *J. M. Bruyset*, à Lyon; *Elsmly*, à Londres; *Bauer*, à Strasbourg; MM. *Ray*, à Amsterdam; & *Philibert Chirol*, à Copenhague. On grave actuellement les planches du premier Cahier, qui contiendra les dessins suivans.

Tab. I. Une grande *Holothurie*. II. Sa structure intérieure. III. Ses intestins. IV. Une nouvelle Polype de mer. V. *Une* nouvelle Patelle avec l'animal. VI. Un Oursin inconnu. VII. Une Meduse. VIII. Une grande *Ascidia*. IX. Son intérieur avec une petite moule, qui s'y trouve nichée. X. Deux *Holothuria*. XI. Une Plume de mer (*Pennatula mirabilis*). XII. Trois Patelles avec leurs animaux. XIII. Le *Cardium echinatum* avec l'animal en repos & en marche. XIV. Sa structure intérieure. XV. Une *Ascidia* avec ses petits & sa structure intérieure. XVI. Trois nouveaux Polypes d'Oursins. XVII. Deux Doris. XVIII. Deux Néréides. XIX. Une Etoile de Mer. XX. Un Poisson rare (*Callionymus Dracunculus*). XXI. Une Sangsuë de mer. XXII. Trois Anomies. XXIII. Deux Anemones de mer. XXIV. Deux Patelles avec leurs animaux. XXV. Une nouvelle *Ascidia*. XXVI. La *Sabella granulata* & l'amiral. XXVII. Un Ver marin inconnu. XXVIII. La Vénus d'Islande avec l'animal. XXIX. Une nouvelle Néréide. XXX. Une belle variété de l'Etoile rouge. XXXI. Une nouvelle *Ascidia*. XXXII. *Fasciola flaccida & rosea* Verm. vol. I. p. 2. p. 57 & 58. XXXIII. Quatre *Lernaea* inconnues. XXXIV. Deux nouvelles *Ascidia*. XXXV. Animalcules d'Infusion. XXXVI. Une Etoile de mer, inconnue. XXXVII. Un Poisson rare. XXXVIII. Deux Crabes. XXXIX. Un Ver de mer singulier. XL. Une Plume de mer inconnue.

Digitized by Google

NOUVEAUTÉS.

On vient de mettre en vente à l'Hôtel de Thou, rue des Poitevins, les Tomes V & VI du *Répertoire universel & raisonné de Jurisprudence civile, criminelle & bénéficiale*; Ouvrage de plusieurs Jurisconsultes, mis en ordre & publié par M. *Guyot*, Ecuyer, ancien Magistrat. Prix, 9 liv. brochés.

On réimprime les quatre premiers Volumes, qui seront finis en Décembre prochain.

Les troisième, quatrième, cinquième & sixième Cahiers des *Papillons exotiques* des trois parties du monde, l'Asie, l'Afrique & l'Amérique; rassemblés & décrits par M. *Pierre Crammer*. Prix 18 liv. chaque Cahier.

Lettre d'un Rémois à M. le M. D..., *ou Doutes sur la certitude de cette opinion, que le Sacre de* Pepin *est incontestablement la première époque des Sacres des Rois de France*. A Liège; on en trouve à Reims, chez *Cazin*, Libraire; & à Paris, chez *Vincent*, Libraire-Imprimeur, rue des Mathurins, & *Nyon*, l'aîné, Libraire, rue Saint-Jean-de-Beauvais.

Le Cri de la Nature en faveur des enfans nouveaux nés, par M. *Nicolas*, Docteur en Philosophie & en Médecine, &c. *in*-12. A Grenoble, chez la veuve *Giroud*, & à Paris, chez *Vincent*, Libraire, rue des Mathurins.

Commentaires sur les Loix Angloises, par M. *Blackstone*, traduits de l'Anglois, par M. *D. G****, sur la quatrième édition d'Oxford, *in*-8. Tomes IVe, Ve & VIe. A Bruxelles, chez *J. L. de Boubers*, rue de la Magdelaine; & se trouve à Paris, chez *Durand*, rue Galande, & chez *Dorez*, Libraires, rue Saint-Jacques, près Saint-Yves.

Le Maître d'Histoire, ou Chronologie élémentaire, historique & raisonnée des principales Histoires, *in*-12. A Paris, chez la veuve *Desaint*, Libraire, rue du Foin-Saint-Jacques.

Testament spirituel, ou derniers Adieux d'un père mourant à ses enfans, *in*-12. A Paris, chez *Vincent*, Imprimeur-Libraire, rue des Mathurins, Hôtel de Clugny.

Coup-d'essai d'un Ecolier, ou Poësies de M. d'Espi***, *in*-8. de 184 pages. A Paris, chez le même.

L'Accord de la Philosophie avec la Religion, prouvé par une suite de Discours historiques & critiques, &c. *in*-12, Tome premier. A Paris, chez *Moutard*, Libraire, Quai des Augustins. Prix, 3 liv. relié.

Digitized by Google

ESTAMPES.

Portrait du Roi de Sardaigne, gravé par *L. J. Cathelin.* Prix, 1 liv. 10 ſ.

Portrait de la Ducheſſe de Châteauroux, gravé par *Pruneau*, d'après un Tableau de M. *Nattier.* Prix, 1 liv. 4 ſ.

Ces deux Eſtampes ſe trouvent chez *Bligny*, Lancier du Roi, Cour du Manège, aux Thuilleries.

Portrait du Duc de Marlborough. A Paris, chez *Vercolié*, Peintre, rue Saint-Thomas-du-Louvre. Prix, 2 liv.

La Complaiſance Maternelle, gravée par M. *de Launay*, d'après le deſſin de M. *Feudberg.* A Paris, chez l'Auteur, rue de la Bucherie, la Porte Cochère près la rue des Rats.

Le Four à chaux, *in-folio*, gravé par le même, d'après un Tableau de même grandeur, de M. *Loutherbourg.* A Paris, à la même adreſſe. Prix, 2 liv. 8 ſ.

Le Pendant de cette Eſtampe paroîtra à la fin de l'année.

MUSIQUE.

Six Quatuor dialogués, pour deux Violons, Alto & Violoncelle, dédiés à M. *Savalette de Clange*, par M. *Paiſiblo.* Œuvre troiſième. Prix, 9 liv.

Quatrième Recueil d'Ariettes d'Opéra-Comiques, & autres jolis airs, avec accompagnement de Guittarre, Menuets *variés*, Allemandes & Pièces, par M. *Vidal*, Marchand de *Guittarres*, Œuvre neuvième. Prix, 6 liv.

Trente-neuvième Recueil d'Ariettes d'Opéra-Comiques & autres, arrangées pour le Piano-Forté & le Clavecin, par M. *Pouteau*, Organiſte de Saint-Jacques de la Boucherie, & Marchand de Clavecins. Prix, 1 liv. 16 ſ.

Ce Recueil eſt le troiſième de la quatrième année de l'abonnement de l'année 1776.

Ces trois Ouvrages, mis au jour par M. *Bouine*, ſe vendent à Paris, chez l'Editeur, Marchand de Muſique & de cordes d'Inſtrumens, rue Saint-Honoré, près Saint-Roch, au Gagne-Petit.

Nota. C'eſt chez MM. *Cellot & Jombert*, fils, Libraires, rue Dauphine, que ſe trouve l'Ouvrage intitulé: *Réflexions ſur la Peinture, par M. de Hagedorn*, traduites de l'Allemand, par M. *Hubert*, 2 vol. *in-8.* A Leipſig, 1775. Prix, 12 liv. br.

On trouve auſſi chez les mêmes Libraires, une *Réponſe à l'Ordre profond & à l'Ordre mince, conſidérés par rapport aux effets de l'Artillerie*, par l'Auteur des Fragmens de Tactique, *in-8.* Prix, 1 liv. 16 ſ. broché.

Digitized by Google

JOURNAL
DE POLITIQUE
ET DE
LITTÉRATURE,

Contenant les principaux Evènemens de toutes les Cours ; les Nouvelles de la République des Lettres, les Causes célèbres, la notice des Arrêts, Edits, &c. &c.

NUMÉRO VINGT-TROISIEME.

15 Aoust.

TOME SECOND.

A BRUXELLES,

On souscrit à Paris, Hôtel de Thou, rue des Poitevins ;
En Province, aux Bureaux des Postes, & chez les principaux Libraires.

1776.

Digitized by Google

Digitized by Google

JOURNAL DE POLITIQUE.

TURQUIE.

De CONSTANTINOPLE, *le* 18 *Juin.*

LA liberté de la navigation sur la mer Noire, assurée aux Russes par le dernier traité de paix, n'a pas eu tout l'effet qu'ils en attendoient. La Porte qui n'a accordé cet article qu'avec peine, avoit cherché à l'éluder en partie, en gênant par des impôts le transport des denrées de la mer Noire à la mer Blanche; ces droits arbitraires augmentés encore par l'avidité de ceux qui sont chargés de les lever, n'encourageoient pas les commerçans. M. *de Stachieff*, Envoyé de l'Impératrice de Russie, ne néglige rien pour écarter ces difficultés. Il a eu à ce sujet diverses conférences avec le Reis-Effendi. En prouvant à la Porte que son intérêt est de favoriser le commerce des étrangers chez elle, puisqu'elle n'en fait aucun chez eux; il a contribué à l'éclairer sur les avantages qu'elle trouveroit à renoncer à son ancien système. Elle paroît se confirmer dans le projet qu'elle a conçu de former une marine marchande, qui en donnant plus d'activité à l'industrie de ses sujets, fournira des matelots à ses flottes. Son établissement ne peut être que l'ouvrage du tems : en attendant, il est vraisemblable que les Russes seront satisfaits.

Jazigi-Effendi, qui jouit de la faveur particulière du Grand-Seigneur, est de retour ici après une assez longue absence. Il revient de la Mecque où son zèle l'avoit conduit, malgré les dangers de la route, & le risque d'être oublié du Sultan. Ce zèle est d'autant plus louable, que le pélerinage prescrit par la loi, rempli exactement par le commun des Musulmans, devient très-rare aujourd'hui parmi les Grands, qui s'en dispensent volontiers, en le faisant par Procureur, comme

Digitized by Google

l'Alcoran les y autorise. On ne doute point que Sa Hautesse ne l'élève bientôt à quelque emploi distingué.

Les troubles de la Syrie ne sont pas encore prêts à finir : *Aly-Daher*, dont on croyoit la tête au nombre de celles qui ont été exposées ici dernièrement, est encore en campagne, & plus formidable que jamais. Les habitans des montagnes, accoutumés à combattre ou plutôt à piller sous son pere, se sont empressés de se ranger sous ses drapeaux. » Suivez-moi, leur a-t-il dit, contre » nos ennemis communs. Plus ils seront nombreux, » plus leurs dépouilles seront considérables. Il ne s'agit » que de s'en saisir ; marchons «. Il n'a pas eu besoin d'autre négociation, ni d'autre éloquence : ils l'ont suivi, & il a battu deux fois les troupes du Bacha de Damas qui n'osent plus se montrer. L'arrivée du Capitan-Bacha sur les côtes de la Syrie, où l'on assure qu'on lui a envoyé l'ordre de se rendre promptement, pourra seule changer la face des affaires. Sa flotte est composée de trente voiles. Huit Bachas ont armé chacun mille hommes qu'ils doivent conduire en Syrie pour concourir au succès de cette expédition : l'Emir *Youssef* doit en être : son refus, sa lenteur même suffiront pour lui attirer l'indignation du Grand-Seigneur. On se flatte, qu'avec toutes ces forces réunies, on viendra à bout d'*Aly-Daher*, comme on l'a fait du vieux *Chéik* son pere : mais s'il n'est pas aussi trahi par quelqu'un des siens, il sera difficile de le réduire. Les déserts & les montagnes inaccessibles lui offrent des retraites d'où il est accoutumé à braver les forces qu'on conduit contre lui. Il n'en sort que lorsque l'ennemi, dont il redoute la puissance, s'est éloigné, & il a le tems de piller tout ce qui se trouve sur son passage avant qu'il puisse arriver du secours.

Issed-Méhémed, ci-devant Grand-Visir, & qui avoit fait naufrage sur les côtes d'Egypte dont il alloit prendre le Gouvernement, est arrivé à Caïffe ; de-là, il a dû continuer par terre sa route pour Alexandrie. Ce pays se ressent toujours des longs troubles qu'il a éprouvés ; la Porte y est encore sans autorité, & le Bacha qui y réside en son nom, n'y a guère que des droits honorifiques. Les Beys ont usurpé tout le pouvoir.

Digitized by Google

Ces maîtres de l'Egypte ſont pour la plupart étrangers & Géorgiens. Nés preſque tous dans l'eſclavage, c'eſt de cet état abject qu'ils ſont montés à l'autorité : ils n'ont ſecoué leurs fers que pour en charger le reſte de la Nation. Leur ſucceſſion depuis quelques années offre une ſuite d'uſurpations & d'aſſaſſinats. *Ibrahim-Kiaya*, eſclave d'un ancien Commandant de l'Egypte, lui avoit ſuccédé en le dépoſſédant ; il en fut puni par le fameux *Aly-Bey* qu'il avoit acheté de ſes deniers, & qui le traita de même. Celui-ci fut chaſſé par *Méhémed-Bey*, ſon eſclave, mort l'année dernière à Acre, au milieu de ſes conquêtes & des barbaries dont ſon avidité lui fit ſouiller ſa victoire. Il avoit acheté & élevé les Beys qui commandent actuellement.

RUSSIE.

De PÉTERSBOURG, le 25 Juin.

Le commerce direct de cet Empire avec le Levant, entroit dans les projets du Créateur de la Ruſſie ; ſes ſucceſſeurs, après diverſes tentatives ſembloient y avoir renoncé ; il étoit réſervé à *Catherine II.* de reprendre ce projet & de l'éxécuter. Ses flottes victorieuſes que l'Europe étonnée a vu partir du Golfe de Finlande, & pénétrer dans l'Archipel, ſe ſont ouvert tous les ports du Levant. Nos Négociants commencent déja à tirer de ces contrées les marchandiſes qu'ils ne recevoient autrefois que de la ſeconde ou de la troiſième main ; ils finiront par s'emparer du négoce des denrées de leur propre pays, & par les porter aux étrangers qui s'en étoient approprié le commerce. La guerre qui ne produit ordinairement que du mal, nous a procuré ces avantages : c'eſt pour en faire jouir plus promptement & plus généralement la Nation, pour raſſurer & encourager les ſujets qui n'oſoient les chercher à leurs riſques, que S. M. I. a conçu le deſſein d'établir la factorie dont nous avons parlé, à Conſtantinople. M. *Fredericks*, Banquier de la Cour, ſera à la tête de cet établiſſement ; il eſt aſſocié avec deux Anglois, dont l'un réſide dans la Capitale de

Digitized by Google

l'Empire Ottoman, où il dirigera la maiſon de commerce qu'on y va fonder, & dont l'Impératrice fera tous les frais. Cette maiſon qui ſignera *Fredericks* & compagnie, ſe chargera des commiſſions de la cour, & de celles des particuliers, qui ſeront libres de s'adreſſer à elle, ou de faire leurs affaires directement. Elle n'a point de privilége excluſif; ſon unique deſtination eſt d'encourager les commerçants timides, & de leur montrer par ce qu'elle fera ce qu'ils peuvent faire eux-mêmes.

Ces nouvelles routes offertes au commerce par nos victoires & nos conquêtes, ont occaſionné divers changemens dans les douanes de cet Empire. Une Ordonnance du Sénat établit quelques nouveaux bureaux, & change la poſition de pluſieurs autres; en vertu de cette Ordonnance, celui qui eſt près d'Azoph ſera transféré vers la riviere Kalganik, & on en établira deux autres, l'un en avant de Tſcherkask, & l'autre en avant de Babskaja-Staniza. La douane marine de Temernikow ſera transférée à Taganrok, de laquelle dépendront les bureaux que l'on formera en avant des Ports de Kertſch & de Jenicalé, où l'on mettra le ſcellé ſur les marchandiſes qui ſeront embarquées en cas de beſoin & expédiées à Taganrok avec connoiſſement. On érigera pareillement un bureau auprès de la Forteresſe d'Alexandrowsk pour l'avancement du commerce vers la Crimée. Il y aura à Kinburn une Douane marine, un paſſage par le Nieper à Nikitina & une douane de frontière. Il y en aura trois ſemblables ſur les confins de la Pologne. Les bureaux de la Nouvelle-Ruſſie & d'Azoph ſeront ſous les ordres des Gouverneurs de ces endroits. On établira différentes Douanes de frontière ſur le paſſage des marchandiſes qui viennent de la Crimée, de la Valachie & de la Turquie; les droits qu'on y percevra ſont fixés par le tarif, réglé pour la facilité du commerce avec les Royaumes voiſins de l'Empire de Ruſſie &c. Toute défraudation de droits tentée, en évitant les bureaux, eſt défendue avec la dernière rigueur.

Le cabinet d'Hiſtoire Naturelle, établi & formé aux

Digitized by Google

frais de S. M. I. qui en a confié la direction à ſon Académie, eſt un dépôt également vaſte & précieux par le nombre & la rareté des morceaux qui le compoſent; mais juſqu'à préſent il n'étoit point public, & ceux qui ſe livrent à l'étude de la nature n'en retiroient aucun avantage. Il ſera ouvert à l'avenir deux fois par ſemaine, pendant trois heures. On n'y admettra ſucceſſivement que cinquante perſonnes à la fois, & il y aura toujours un Profeſſeur d'Hiſtoire Naturelle chargé de répondre aux queſtions des curieux.

On évalue à cinquante mille roubles le préſent que l'Impératrice a fait au Prince Henri de Pruſſe, avant ſon départ de Czarsko-Zelo; il conſiſte en une garniture complette de boutons, des boucles, une épée, une rabatière & un étui; le tout d'or & garni de gros ſaphirs entourés de brillans. Ce Prince part ce ſoir; il rejoindra à Memel le Grand-Duc qui s'eſt mis en route hier au ſoir avec le Maréchal de Romanzow, le Comte de Soltikow, le Prince Kourakin, & M. de Nariskin.

SUÈDE.

De STOCKHOLM, le 4 Juillet.

Le camp de Ladugard s'eſt ſéparé le 26 du mois dernier. Le Roi ne l'a point quitté tant qu'il a duré; il a préſidé lui-même aux nouvelles manœuvres qu'on y a exécutées, & dont S. M. a voulu voir l'eſſai avant de les adopter. C'eſt un nouvel exercice imaginé par M. le Comte *de Heſſenſtein*; on le dit compoſé des tactiques en uſage chez les Nations modernes qui ont pouſſé le plus loin l'art de la guerre. Il a ici le ſort de toutes les nouveautés: le public en juge fort diverſement.

» Je ne haſarderai pas, (dit-on dans une lettre, écrite au » camp de Ladugard), de mêler mon avis à celui des autres, » ſur une matière auſſi délicate. Je me bornerai à rapporter ce » que j'ai entendu dire de ce nouvel exercice: en général, il a » paru diffus & rempli de détails minutieux, très-propres peut-» être, à faire briller des troupes un jour de parade; mais peu

Digitized by Google

» faits pour le Soldat Suédois, qui naturellement un peu pesant, » se distingue plus par la force & la vigueur du corps, que » par la légèreté & l'adresse dans le maniement & le jeu des ar- » mes. De tout tems, nos Soldats ont eu une espèce d'aversion » pour toutes les marches, contre-marches, & autres agré- » mens de la tactique moderne. Ils ont été accoutumés à mar- » cher, sans tant de façons, droit à l'ennemi, les rangs bien ser- » rés, la bayonnette au bout du fusil, chargeant peu, mais » perçant imperturbablement pour se loger au centre de l'en- » nemi. Il semble, en effet, que pour arriver là, le courage na- » turel, le mépris de la mort, & un vif desir de la victoire, » suppléent assez à des pas savans, & leur sont peut-être pré- » férables. C'est en entretenant ces dispositions du Soldat Sué- » dois, que *Gustave Adolphe*, & *Charles XII*, ont dû leurs » victoires & leur réputation. Cependant comme les ennemis » que nous pouvons avoir à combattre ne sont plus les mêmes » que vainquirent ces Héros, & qu'ils ont adopté une nouvelle » tactique, il semble qu'il seroit nécessaire d'apporter quelques » modifications à la nôtre; mais il faut alors qu'elles ne con- » trarient pas trop le génie de notre Soldat qui est toujours le » même, peu léger, ennemi des nouveautés, mais plein de ce » courage froid, réfléchi, le seul peut-être, qui mérite d'être » appellé de ce nom, & guidé par l'amour qu'il a pour ses » Rois «.

Les jugemens du public en pareille matière, ne doivent pas tenir contre ceux des gens du métier; il paroît qu'ils sont favorables au nouvel exercice: l'Ordonnance qui le concerne vient du moins d'être publiée & envoyée à tous les régimens du Royaume. Entre autres choses, il y est prescrit aux Officiers de s'instruire à fond du maniement des armes, & de se mettre en état de l'exécuter avec autant de précision que de promptitude. Le Major, en présence du Chef du régiment, les exercera & les formera au commandement. Ceux qui, sans avoir passé par les classes subalternes, seront nommés à un grade supérieur, n'en rempliront les fonctions qu'après avoir servi pendant quinze jours comme simples Soldats, & pendant un mois en qualité de bas-Officiers. S'il arrivoit qu'un Officier, quel que fût son grade, ignorât le nouvel exercice, ou refusât de se prêter à l'instruction, le Chef du régiment a ordre d'en informer S. M. On ne recevra aucun bas-Officier qui n'ait servi au moins deux mois comme Soldat & Caporal; & il subira auparavant l'examen du

Digitized by Google

Major ſur tous les points de l'exercice. On recommande par un article exprès, la patience & la douceur à ceux qui dreſſent les Recrues au maniement des armes: il leur eſt défendu de les injurier & d'en exiger trop à la fois. Les Soldats qu'on ſera contraint de ramener à leur devoir, ſeront punis par des coups de canne ou de plat d'épée, & par la peine du chevalet.

La conſtitution militaire actuelle ne paroît guère différer de l'ancienne, qu'en ce que cette dernière aſſujettiſſoit les Officiers & les bas-Officiers à de plus longues épreuves. On a vu, il n'y a pas bien long-tems, pluſieurs Gentilshommes Suédois attachés au ſervice de France en qualité d'Officiers, qui n'étoient encore que Caporaux ou Sergens dans les régimens de leur patrie auxquels ils étoient attachés.

C'eſt le 28 du mois dernier que le Roi a fait la cérémonie de revêtir les Membres du nouveau Parlement de Vaſa en Finlande, de la partie de ſon autorité qu'il leur a confiée; on a donné à cette inſtallation la pompe la plus impoſante. Les Sénateurs, les Chevaliers des Ordres, les différens Colléges, les Grands-Officiers de l'Etat, & l'Ambaſſadeur de France, invités par le Grand-Maître des cérémonies, s'étoient rendus dans la ſalle du château préparée pour cet effet. La Reine & la Ducheſſe de Sudermanie étoient ſur une tribune dreſſée vis-à-vis du trône. Le Roi revêtu des habits royaux, précédé par le Comte *de Lieven*, qui portoit le ſceptre, & ſuivi de tous ſes Grands-Officiers, s'étant placé ſur ſon trône, prononça un diſcours éloquent, dans lequel il annonça l'objet de l'aſſemblée, les motifs qui l'avoient déterminé à établir le nouveau Tribunal; les principaux ſont l'étendue du pays & l'accroiſſement de la population. Il traça aux Magiſtrats le plan de la conduite qu'ils devoient tenir pour répondre à ſa confiance, & remplir les obligations qu'ils contractoient envers le peuple & envers lui. Ils prêtèrent enſuite ſerment entre les mains du Comte *de Scheffer*, Préſident de la Chancellerie.

Digitized by Google

POLOGNE.

De VARSOVIE, le 18 Juillet.

L'OUVERTURE des Diétines pour l'élection des Nonces, s'eſt faite le 15 de ce mois; les précautions qu'on avoit priſes pour y aſſurer la tranquillité n'ont pas eu par-tout le ſuccès qu'on en attendoit. Si la préſence des troupes Ruſſes a contenu l'eſprit de parti dans la terre de Varſovie & les autres parties du diſtrict de Maſovie, où les Nonces ont été élus ſans bruit & ſans trouble, il ne s'eſt que trop montré dans les lieux où elles n'étoient pas aſſez conſidérables pour lui en impoſer. C'eſt à Gneſne, à Lublin, à Zakroczym & à Ciechanow qu'il s'eſt ſignalé par toutes ſortes d'excès. Les factions oppoſées, ſe diſputant le droit de choiſir les ſujets qu'elles veulent charger de leurs intérêts & de leurs pouvoirs à la Diète, ont fini par s'aſſembler chacune dans des lieux différens & par procéder à de doubles élections. De part & d'autre on a voulu ſoutenir le choix qu'on avoit fait; & on a proteſté contre celui du parti contraire. On ne s'en eſt pas tenu à des proteſtations; nos Magnats accoutumés à diſcuter les affaires le ſabre à la main, en ſont venus aux voies de fait. Il y a eu du ſang répandu à Gneſne; mais *on ne* compte aucun mort. De pareilles querelles ont eu une iſſue plus funeſte à Ciechanow; les Ruſſes ont voulu ſoutenir le parti qu'ils favoriſent; les mécontens les ont attaqués & ont ſoutenu un combat opiniâtre dans lequel on dit que 40 hommes ſont reſtés ſur la place. Ces détails peuvent être faux & exagérés; mais ils prouvent que le feu caché des anciens troubles exiſte encore, & qu'il faudroit peu de choſe pour renouveller l'incendie.

De pareils excès commis en Pologne, en font craindre de bien plus grands dans le Grand-Duché de Lithuanie à raiſon de la fermentation qui y règne. C'eſt là que ſe ſont rendus les grands Officiers de la Couronne, dans l'eſpoir d'y cacher mieux leurs démarches qu'à Varſovie; convaincus que la première opération

Digitized by Google

de la Diète, lorſqu'elle s'occupera de la nouvelle forme du Gouvernement, ſera de diminuer l'autorité dont ils ſont revêtus, ils ſongeoient à parer ce coup, en ne faiſant élire que des Nonces qui tinſſent leur parti. Leur conduite a été éclairée, & leurs deſſeins pénétrés: on a oppoſé avec le même ſecret, l'intrigue à l'intrigue; & on eſt venu à bout de détacher des mécontens, le Prince *Adam Czartoryski*, Général de Podolie. On aſſure qu'il ſera de retour dans cette Capitale le 24 de ce mois; on publie qu'il n'a pris la réſolution d'y revenir que parce qu'il eſt convaincu de l'impoſſibilité de l'exécution des projets formés par les Grands-Généraux; la manière dont on lui a procuré cette conviction eſt, dit-on, celle-ci. On ſavoit qu'il avoit envie de ſe faire élire Nonce à la Diète pour le Palatinat de Brzeſc en Lithuanie; deux Officiers Ruſſes lui firent une viſite; le Prince ignorant quel étoit le motif de leur politeſſe, crut devoir n'être pas en reſte avec eux, & les retint à dîner; ils ne l'ont plus quitté depuis ce tems; & ce Prince gêné dans toutes ſes démarches par des ſurveillans dont il ne peut ſe défaire, n'a pas d'autre parti à prendre pour s'en débarraſſer, que de revenir à Varſovie. Dans cette eſpèce de petite guerre de politique, on voit que le parti le plus fort eſt auſſi le plus adroit: on ſe flatte d'avoir le même avantage ſur les Grands-Généraux *Oginski & Branicki*, & ſur le Prince *Sapieha*; mais il eſt vraiſemblable qu'on emploiera une autre manière de leur donner des ſurveillans.

Ce qui ſe paſſe aux Diètines annonce les déſordres qui peuvent avoir lieu dans l'aſſemblée de la Diète; on ne doute pas que l'on ne raſſemble un corps conſidérable de troupes dans les environs pour la protéger: la nature des objets qu'elle aura à traiter rend ces précautions indiſpenſables; il s'agit de fixer le ſort & l'état de ce Royaume; & l'on ne peut conſommer ce grand ouvrage, qu'en employant les moyens avec leſquels on l'a commencé. Les opérations du Conſeil Perpétuel qu'on croyoit devoir abréger & faciliter celles de la Diète prochaine, ſont pour la plupart faites pour les augmenter. On ſera forcé d'en revoir beaucoup, & d'en annuller quelques-unes: telles ſont celles, par

Digitized by Google

exemple, qui regardent l'armée & les impôts. La première devoit être portée à 30 mille hommes, & est encore fort éloignée de ce nombre; les deux Grands Généraux de Pologne & de Lithuanie se proposent de solliciter l'exécution de cette résolution de la dernière Diète; mais il paroît qu'ils ne l'obtiendront pas. Non-seulement le Royaume épuisé ne pourroit pas supporter les charges nécessaires pour cet effet; mais les Puissances voisines, & sur-tout la Russie, paroissent desirer que les forces de la République soient réglées sur le pied fixé par la Constitution de 1717. Quant aux impôts, on se plaint de divers abus dans leur répartition, dans leur levée & dans leur emploi: il faut changer toute leur administration ou les réduire considérablement. Cette partie fournit la matière d'une multitude de plaintes consignées dans divers écrits, où la licence domine, mais qui malheureusement ne laissent pas d'être fondées. On attribue ces écrits à des Moines; le vœu qui les sépare du monde ne les empêche pas de s'occuper de ce qui s'y passe; on applaudiroit à leur zèle s'il se contenoit dans les bornes que prescrit l'esprit de paix & de charité. Les Supérieurs de toutes les maisons religieuses ont eu ordre de veiller à ce que leurs Moines s'occupent de travaux plus conformes à leur vocation. L'éducation, cet objet si important & si négligé, présente un champ vaste à leur zèle, & demande tout leur tems & toute leur attention puisqu'ils en sont chargés.

ALLEMAGNE.

De VIENNE, *le* 20 *Juillet.*

SELON les lettres de Choczim, c'est le 30 du mois dernier que le Prince *de Repnin* y est arrivé; l'Ambassadeur Ottoman y étoit déja depuis quelque tems: l'échange des Ministres respectifs s'est fait avec les cérémonies d'usage. L'un & l'autre ont passé le Dniester, le Prince *de Repnin* accompagné d'un Commissaire Ottoman, & le Ministre Turc accompagné d'un Commissaire Russe.

Digitized by Google

On se rappelle l'évènement tragique arrivé à Pest le carnaval dernier. Un Magistrat s'oublia au point de donner un soufflet à un Bourgeois ; ce fut le signal d'une espèce de guerre intestine dont les suites coûtèrent la vie à plusieurs personnes des deux partis. La Cour instruite de ce désordre, envoya l'ordre précis de faire le procès des coupables. Cette affaire vient d'être jugée. Le Magistrat, premier auteur de la révolte, est condamné à passer le reste de sa vie dans la forteresse de Spielberg ; sept ont eu la tête tranchée ; quarante-neuf sont occupés aux travaux publics ; plusieurs mis à la chaîne seront employés à balayer les rues pendant trois mois ; quelques autres ont été condamnés à des peines pécuniaires : quant à la ville, elle perdra ses murailles & le nom de ville.

L'Empereur vient de nommer le Comte *de Colloredo*, Inspecteur de la Généralité de Croatie. Cette Province qui est très-vaste, & dont la position & les ports peuvent procurer bien des avantages, a été négligée jusqu'à présent. Le Comte *de Colloredo* a ordre de la visiter, & de présider aux changemens importans qu'on projette d'y faire. On commence déja à en réparer les chemins & à fortifier les ports de Buccari, de Novi, de Zengh & de Carlobago.

De HAMBOURG, *le 24 Juillet.*

Le Conseil & la Bourgeoisie de cette ville, dans l'assemblée du 12 de ce mois, ont arrêté l'établissement d'une Lotterie de Tontine. Voici le précis du plan qu'elle vient de publier. Il y aura 3000 lots de 200 marcs, argent de banque, la mise. Le sort partagera ces lots en 150 classes, composées chacune de vingt intéressés, dont les rentes se réuniront successivement sur la tête du dernier vivant. Ces rentes différeront suivant les classes. Ceux que le sort aura placés dans la première, jouiront de 50 pour cent ; ceux de la seconde de 25, & ceux des trois suivantes de 10 pour cent. Parmi les autres classes, il y en aura cinq de 8, dix de 7, trente-cinq de 6 & quatre-vingt-quinze de 5 pour cent. Comme la chance est égale pour tous les

Digitized by Google

lots, on ne fait point de différence entre les âges; le sort pourra placer dans la même classe des enfans & des vieillards.

La rupture du Congrès de la visitation de la Chambre Impériale de Wetzlar, semble être à présent sans retour. On mande de Ratisbonne que quinze charrettes y ont passé depuis quelques jours, chargées des Actes de la Visitation de la principale Commission de S. M. I.; elles les transportent, dit-on, à Vienne. Si cette nouvelle est vraie, on passera, sans doute, à la révision. On prétend, qu'en ce cas, on en chargera un Comité, & non point une Députation, composée de Membres des vingt-quatre Etats, & qu'on l'établira sur le pied de celui qui a eu lieu au commencement de ce siècle.

De BERLIN, *le 25 Juillet.*

LE 21 de ce mois, le Grand-Duc de Russie a fait son entrée solemnelle dans cette Capitale. Les honneurs qu'il avoit reçus sur la route, les fêtes qu'on lui avoit données, ont été renouvellés ici avec plus de pompe & de magnificence: nous donnerons l'abrégé de la relation qu'on en a publiée.

» Leurs Alteſſes Impériale & Royale, étant arrivées à onze heures du matin au Château de Malchow, furent escortées par le Corps des Bouchers de Berlin, celui des Archers-Bourgeois, & des Marchands de la même ville, jusqu'à Weissensée, où elles passèrent par une grande allée, magnifiquement ornée, & descendirent dans les jardins du Seigneur du lieu: près d'un arc de triomphe qu'il avoit fait ériger à l'entrée, avec cette inscription: *Au Conquérant de tous les cœurs*, des Villageoises proprement habillées eurent l'honneur de les complimenter. A l'extrémité des jardins, la Communauté de Weissensée avoit aussi érigé une grande pyramide verte avec une inscription. Les deux Princes dînèrent en cet endroit, & en partirent à cinq heures de l'après-midi pour Berlin, avec un cortège aussi brillant que nombreux, dans l'ordre suivant. Quarante Postillons, sonnans du cor, ouvroient la marche, ayant à leur tête le Secrétaire des Postes & cinq autres Officiers du Bureau, en uniforme bleu, veste couleur d'orange, galon d'argent & cocarde blanche au chapeau. Ils étoient suivis du Corps de Maîtrise des Bouchers de Berlin, en uniforme brun, cocardes rouges; du Corps des Archers-Bour-

Digitized by Google

geois de la ville, en uniforme bleu, veſte rouge à galons d'or, cocardes vertes ; enfin du Corps des Marchands. Ce dernier formoit le plus beau coup d'œil. Il étoit précédé de 50 jeunes Marchands, en uniforme bleu, veſte couleur de paille à galons d'or, conduits par le ſieur *Kramer*, Commis de la Banque. Le Corps même compoſé de plus de 100 Négocians, tous à cheval & très-bien montés, avoit un uniforme verd clair, veſte couleur de paille & chapeau bordé d'or, cocarde blanche. Le Négociant *Schlüſſer*, comme premier Syndic de la Maîtriſe, en étoit le Chef. Tout le Corps étoit diviſé en deux Compagnies, chacune de quatre Brigades. Il précédoit immédiatement trois Carroſſes du Roi, dans leſquels ſe trouvoient les Lieutenans-Généraux *de Lentulus* & *de Buddenbrocke*, le Comte *de Werthern*, Miniſtre d'Etat & Grand-Maître de la Garde-Robe, les Généraux-Majors *de Sobeck* & *de Prittwitz*, tous nommés pour accompagner le Grand-Duc, & pluſieurs Cavaliers de la Cour. Après un détachement des Gardes-du-Corps, ſuivi des Coureurs du Roi, leſtement équipés, venoit le Carroſſe de parade, ſculpté, peint, & doré avec autant de goût que de magnificence. Le Grand-Duc y étoit, accompagné du Prince *Henri*. Trois autres Carroſſes de parade, preſqu'également magnifiques, venoient enſuite à vuide, & après ceux-ci, des Carroſſes de la Cour, dans leſquels ſe trouvoient le Veld-Maréchal Comte *de Romanzow-Sadunaiski*, le Général en Chef *Soltikow*, les Chambellans *de Pelkow* & *Nariſchkin*, & le Prince *Kurakin*, Gentilhomme de la Chambre. Le train étoit fermé par un détachement de cent hommes du Régiment d'Infanterie *de Koſchenbahr*, qui avoit ſervi de Garde d'honneur au Grand-Duc à Weiſſenſée, & par quelques Chariots de bagages.

Lorſque les Princes furent parvenus à la levée de Bernau, des décharges réitérées du canon annoncèrent leur entrée dans la ville, & ne ceſſèrent qu'au moment qu'ils furent deſcendus au Château. Le Magiſtrat de Berlin ſe trouvoit à cette avenue, ayant à ſa tête M. *Philippi*, Préſident de la ville, & Conſeiller-Privé de Guerre, qui adreſſa une courte harangue au Grand-Duc. Soixante-dix à quatre-vingts jeunes filles, habillées en Graces ou en Bergères, eurent également l'honneur de lui préſenter des guirlandes & des vers. A peu de diſtance de la levée, le train paſſa le premier arc de triomphe. Sur la porte principale, les Génies de la Ruſſie & de la Pruſſe, tenant chacun une corne d'abondance, s'embraſſoient : on liſoit au-deſſus, ces mots : *Fides mutua ;* & un peu plus bas : *Magno Ruſſorum Principi ingredienti Senatus populuſque Berolinenſis acclamant, feliciter ! die 21 Julii 1776.* Le ſecond arc étoit placé au pont du Roi. Des groupes de Génies & les Aigles, Ruſſe & Pruſſienne, repréſentoient l'union des deux Puiſſances : la Déeſſe du Bonheur & celle de l'Eſpérance, avec tous les attributs de l'Abondance,

Digitized by Google

& l'inſcription *ex amicitiâ felicitas*, marquoient les heureux effets de cette harmonie. En cet endroit un nouveau Chœur de jeunes filles vêtues en Jardinères, préſenta des vers à S. A. I., & répandit des fleurs ſur ſon chemin. Lorſqu'elle arriva au pont, où eſt placée la Statue du Grand-Electeur *Frédéric-Guillaume*, une troiſième Compagnie de jeunes Demoiſelles, filles des principaux Négocians, tant Allemands que François, vêtues en Bergères, la complimenta & lui offrit des vers. Le troiſième arc de triomphe, conſtruit auſſi à ce paſſage, repréſentoit la ville de Berlin portant la couronne civique, & répandant du parfum ſur un autel, avec ces mots: *Saluti hoſpitis*. De l'autre côté, le Dieu de la Sprée ſe voyoit avec ſes attributs, & ces mots: *Latatur & amnis*. L'inſcription principale étoit: *Vota matris patriſque exaudita*. A tous les Carrefours, que le Cortège devoit paſſer, ſur les arcs de triomphe, & ſur les tours de l'Egliſe Cathédrale & de l'Hôtel-de-Ville, l'on avoit placé des troupes de Muſiciens, dont les concerts ne furent interrompus de tems en tems que par le bruit de l'artillerie.

A ces circonſtances, des relations particulières ajoutent que de toutes les fenêtres des rues où le Grand-Duc paſſa, & dont pluſieurs avoient été louées à très-haut prix, les Dames de Berlin ſe firent un plaiſir de répandre des fleurs ſur ſes pas. Au reſte, on s'étend dans toutes les deſcriptions ſur l'affabilité, avec laquelle le Grand-Duc reçut les acclamations du peuple, & les différens hommages qu'on lui rendit; ſur le goût & la magnificence, qui ſe faiſoit remarquer dans l'ordonnance de la ſolemnité; enfin ſur le bon ordre & ſur la décence, qui y ont régné ſi conſtamment, que pendant toute la journée, malgré l'affluence incroyable d'habitans & d'étrangers, il n'eſt arrivé aucun accident «.

Le lendemain matin, il y eut cercle extraordinaire chez le Grand-Duc, à qui la Reine donna un grand repas, auquel furent invités le Duc, la Ducheſſe & les Princeſſes de *Wurtemberg*: dans l'après-midi S. A. I. fit ſa première viſite à la Cour. Le contrat de mariage de ce Prince avec la Princeſſe de *Wurtemberg* a été ſigné le 23. Cette cérémonie a été ſuivie d'un grand ſouper & d'un bal paré au château. S. A. I. ſe rendra vers la fin de cette ſemaine avec le Roi à Potsdam, où elle reſtera quelques jours, & d'où elle reviendra ici pour aller enſuite à Rheinsbourg avec le Prince *Henri*.

Son départ pour Pétersbourg eſt fixé au 8 du mois prochain. Madame la future Grande-Ducheſſe ne tardera pas à prendre la même route.

Digitized by Google

On mande de Potsdam que le 16 de ce mois, à 7 heures du soir, la belle statue dorée, représentant Atlas, qui ornoit le frontispice de l'Hôtel-de-Ville est tombé avec un grand fracas; elle a été considérablement endommagée par la chûte; mais quant à l'édifice, il n'a rien souffert, si l'on excepte la corniche sur laquelle la statue étoit placée.

Les lettres de Gruneberg en Silésie, annoncent un autre accident du même genre, & dont les suites pouvoient être terribles. La belle tour de l'église Catholique, dont l'élévation est de plus de 130 aunes, mesure du pays, s'écroula le 14 de ce mois à 3 heures après-midi; une partie du toît de l'église a été écrasée, & les murailles ont été tellement ouvertes & dégradées qu'il faudra absolument la reconstruire. Deux femmes & un homme ont été ensévelis sous les décombres. Si cet accident étoît arrivé une demie-heure plus tard, il auroit été funeste à un plus grand nombre, parce que c'étoit l'heure du service Divin & que l'église eût été alors remplie de monde.

ITALIE.

De ROME, *le* 16 *Juillet.*

HIER le Pape a tenu un Consistoire *secret*: il y a fait la cérémonie de fermer & d'ouvrir la bouche aux Cardinaux *Archinto* & *Calcagnini*. Ces Eminences avoient été déja admises dans la Congrégation des Evêques assemblés le 19 de ce mois, pour l'affaire de l'Evêque d'Acquapendente, contre l'usage, qui ne leur permet d'y assister qu'après cette cérémonie. S. S. proposa dans ce Consistoire, plusieurs Eglises, tant *in partibus*, qu'en Italie & en Hongrie. Elle ne créa aucun nouveau Cardinal, quoique le public s'y attendît, & désignât le Gouverneur de Rome & l'Auditeur de la Chambre.

Les circonstances actuelles occupent trop le Souverain Pontife, pour lui laisser le tems de songer à des Promotions. Il a des négociations à suivre avec divers Etats qui opposent leurs droits particuliers à ceux

Digitized by Google

dont le S. Siège a joui pendant plusieurs siècles, & qui diminuent sensiblement. La préconisation du Patriarche de Venise, n'a pas rendu le Sénat plus facile ; en remerciant le Pape d'y avoir consenti, il paroît se souvenir qu'elle a été retardée ; il ne réprime point ce qu'on appelle ici ses entreprises, & il refuse la satisfaction qu'on espéroit.

D'un autre côté, la Cour de Naples ne soutient pas ses droits avec moins de vigueur ; il vient de se passer à Ferrare un évènement qui n'aura pas sans doute des suites ; mais qui donne de l'inquiétude. Le Cardinal-Archevêque de cette ville, avoit voulu obliger les *Padri Filippini*, à donner un asyle dans leur maison, aux Ex-Jésuites dispersés dans son Diocèse, afin qu'ils pussent y vivre en communauté ; ces Pères se sont refusés à cette réunion ; pour s'assurer d'un appui, *ils* se sont adressés à la Cour de Naples pour la consulter sur ce qu'ils avoient à faire. Ils en ont reçu deux réponses. Par l'une, S. M. Sicilienne leur déclare qu'elle mettra en séquestre les biens qu'ils possédent dans ses Etats, s'ils reçoivent les Ex-Jésuites dans leur maison. Par l'autre, elle les prend sous sa protection immédiate, & leur permet de faire placer ses armes *sur la* porte de leur Couvent. On assure qu'ils se sont empressés de faire usage de cette permission.

Au milieu de ces querelles affligeantes pour le S. Siége, & qu'il cherche à assoupir, parce qu'elles peuvent compromettre son autorité, il a la satisfaction de la voir reconnoître & respecter des personnes nées dans le sein du Schisme. Le Patriarche d'Arménie, dont la résidence ordinaire est à Constantinople, après avoir abjuré son erreur à Vénise entre les mains du Nonce, s'est rendu dans cette Capitale pour rendre hommage au S. Siége. Il a pris son logement à l'hospice Arménien de Sainte-Marie Egyptienne.

Un Edit de la Chambre Apostolique, en date du mois dernier, défend sous des peines très-graves, l'usage des monnoies de cuivre frappées ailleurs que dans l'état Ecclésiastique. Il est ordonné à tous ceux qui en auront entre les mains, de les rompre & de les dénaturer, de manière qu'elles ne puissent plus entrer dans

Digitized by Google

dans le commerce, qui supportoit un grand préjudice de leur admission, contre laquelle les prédécesseurs du Pontife actuel, avoient sévi plusieurs fois.

Le droit d'asyle, si contraire au bon ordre, & si propre à encourager le crime, en lui assurant l'impunité, est encore en pleine vigueur dans cette Capitale. Le sieur *Simone di Silvestro*, arracha dernièrement de l'Eglise de Notre-Dame *Dell'orto*, un coupable qui s'y étoit refugié; celui-ci fit passer sa réclamation au Cardinal-Vicaire. *Simone di Silvestro*, ayant encouru l'excommunication majeure, dont le Pape pouvoit seul le relever, avoua sa faute, & consigna son aveu dans un acte public. Il a été condamné à une amende envers le criminel qui a été reconduit dans son asyle.

De LIVOURNE, *le* 17 *Juillet.*

LES loix utiles & intéressantes se multiplient dans cet Etat; le commerce & l'industrie se débarrassent successivement de toutes les entraves sous lesquelles ils languissoient. On jugera de leur nature & de leur multiplicité, par le rescrit que la Chambre Granducale vient de publier. On avoit imaginé de défendre aux Forgerons & aux Serruriers, d'employer les vieux fers; on vouloit qu'ils les envoyassent à la grande Forge pour y être remis en barres. Les Directeurs de cette grande Forge avoient sollicité ce règlement; il leur avoit été accordé dans un tems où les idées sur l'administration du Commerce & des Arts, n'étoient pas encore fixées; il devoit être supprimé, dès qu'elles l'ont été.

Un bâtiment arrivé ici d'Alger, nous apprend que quatre demi-galeres & un chébec de cette Régence, ont pris & conduit dans ce port, une barque de Trapani, armée en guerre, & qui servoit de convoi à de petits bâtiments Siciliens, qui faisoient la pêche du Corail à la Palisa. Le Capitaine & deux Officiers de la barque ont été blessés dans le combat; mais leur résistance a donné aux Pêcheurs le tems de se mettre à l'abri, avec leurs bâtiments & leurs charges; il y avoit dans chacun plus de cent livres de corail; & cette pêche déja avantageuse, l'eût été bien davantage sans ce contre-tems.

Digitized by Google

L'affaire des Francs-Maçons, prisonniers à Naples, excite toujours l'attention du public, qui s'intéresse à leur sort ; on a publié plusieurs Ecrits qui contiennent leur défense & l'apologie de leur société. L'un de ces Ouvrages a pour Auteur, le Conseiller Avena, Avocat des pauvres. Du fonds de leurs prisons, ils ont trouvé le moyen de faire passer un Mémoire au roi ; il est à présent sous les yeux du Conseil. Un de ces infortunés, vient de mourir dans les fers, & on l'a fait administrer, après quelques délibérations sur ce sujet.

ANGLETERRE.

De LONDRES, le 4 Août.

LA nouvelle des deux tentatives infructueuses de l'armée royale sur la Nouvelle-Yorck & sur Rhode-Island, imaginée & répandue par l'esprit de parti, ne s'est point confirmée. Le Général *Howe*, instruit de l'arrivée du convoi que lui amenoit l'Amiral *Howe* son frère, est parti en effet d'Hallifax avec ses troupes pour le joindre. Son dessein est toujours de se rendre à la Nouvelle-Yorck & d'y débarquer. Avant tout, il proposera la paix aux habitans ; on ne se flatte *pas* de les trouver disposés à l'accepter. Les forces considérables qui défendent cette Colonie, sont faites pour l'entretenir dans l'esprit d'indépendance qui anime l'Amérique en général, & pour lui faire rejetter avec hauteur les conditions les plus avantageuses. Les premières nouvelles feront savoir sans doute quel aura été le succès de cette expédition, que le parti de l'Opposition croit difficile à exécuter, & dont il a annoncé d'avance l'évènement malheureux. La Cour compte sur la prudence de ses Généraux, le nombre & la valeur de ses troupes ; elle espère que l'on ne fera pas plus de résistance à la Nouvelle-Yorck qu'on n'en a fait dans le Canada. Le Général *Carleton*, qui a défendu Québec, vient de remporter d'autres avantages & de se rendre maître de Montréal, d'où les Américains se sont retirés. Sa lettre apportée par le Capitaine

Digitized by Google

le Maître, dépêché de Montréal, datée du 20 Juin dernier, eſt conçue ainſi :

MYLORD,

» Dans ma dernière lettre je vous ai informé que les troupes avoient ordre de s'aſſembler aux trois rivières ; elles ont marché avec la plus grande diligence, à meſure qu'elles arrivoient de Québec. Quelques corps ſe ſont embarqués ſur le fleuve, d'autres ont pris la route de terre, ſelon qu'il a paru plus convenable au ſuccès de l'entrepriſe. Le 8 de ce mois, les rebelles tentèrent un coup de main très-hardi. Ils raſſemblèrent à Sorel dans cinquante chaloupes plus de 2000 hommes, débarquèrent à la pointe du Lac avant le jour, & ſe mirent en marche pour attaquer les troupes aux trois rivières. Le ſloop *le Martin*, quelques bâtimens armés & d'autres bâtimens de tranſport, remplis de troupes, étoient à l'ancre à trois milles au-deſſus de la ville. Mais les rebelles ne prirent contre ces forces d'autres précautions, que de ſe tenir hors de la portée de leur canon. Ils ont tenté de forcer le premier régiment ; mais ſoit qu'ils aient trouvé le Brigadier *Fraſer*, qui commandoit aux trois rivières, trop fort & trop bien poſté, ou qu'ils aient eu peur du Brigadier-Général *Nesbit*, qui a débarqué derrière eux les troupes des bâtimens de tranſport ; il eſt certain qu'ils ont abandonné toute eſpèce d'attaque, & ſe ſont retirés en toute diligence en prenant par les bois pour remonter le fleuve. Les Brigadiers *Nesbit* & *Fraſer*, ont ſuivi la même route, mais en côtoyant le fleuve, dans l'eſpérance de s'emparer des chaloupes des rebelles & de couper leur retraite. Le Brigadier *Nesbit* s'eſt avancé juſqu'à Machiché, & le Brigadier *Fraſer*, juſqu'à la pointe du Lac. Le ſloop *le Martin* & les bâtimens armés, ont remonté juſqu'à la rivière du Loup où ils ont pris deux chaloupes ; mais les autres, ainſi que les troupes, étoient trop loin pour qu'il fût poſſible de les joindre.

J'ignore ce que les rebelles ont eu d'hommes tués & bleſſés. On en a pris environ 200, parmi leſquels eſt leur Commandant M. *Tompſon* & M. *Irvin*, Commandant en ſecond. Les troupes du Roi n'ont eu que 12 ou 13 Soldats, tant tués que bleſſés.

Le lendemain les troupes eurent ordre de retourner à leur poſte ; toutes celles qui eurent aſſez de bâtimens de tranſport ſe rembarquèrent. Le Brigadier *Fraſer* eut ordre de ſuivre la rive ſeptentrionale, avec les troupes dont les bâtimens de tranſport n'avoient pu remonter le fleuve ; & on avoit pris les meſures néceſſaires pour faire marcher pareillement un corps de troupes ſur la rive méridionale, dans le cas où le vent auroit continué d'être contraire : en effet dans cette malheureuſe guerre, il paroiſſoit de la plus grande importance que les rebelles fuſſent chaſſés le plutôt poſſible de la partie ſupérieure de la Province.

Un vent frais s'étant élevé, la flotte mit à la voile & ar-

Digitized by Google

riva devant Sorel le 15 au soir. Les derniers des corps des rebelles avoient abandonné ce poste quelques heures auparavant. Les Grenadiers & l'Infanterie légère des troupes de cette division débarquèrent aussi tôt ; ce corps étoit soutenu par le Brigadier *Nesbit*, & par une partie de sa Brigade. Le lendemain matin on débarqua un plus grand nombre de troupes ; le commandement de cette colonne fut donné au Lieutenant-Général *Burgoyne*, qui eut ordre de poursuivre les rebelles en remontant la rivière Sorel jusqu'à Saint-Jean, mais sans rien hasarder jusqu'à ce que la colonne sur sa droite fût en état d'agir avec lui. Aussi-tôt qu'on eut donné les instructions aux différens bâtimens de transport, le reste de la flotte appareilla de Longueil à quatre lieues de Chambly (Chambly est à quinze lieues de Sorel) sur la rivière de ce nom, & si le vent n'eût pas tombé, cette colonne auroit pu arriver la même nuit à Longueil, à peu-près dans le même tems que M. *Arnold*, avec le restant des rebelles qui se retiroient de Montréal. Le lendemain les troupes débarquèrent & marchèrent par la prairie vers Saint-Jean. L'Avant-Garde étoit soutenue par tout ce qui restoit des Anglois après les dispositions sus-mentionnées. Elle étoit commandée par le Général-Major *Philips*, & cette division étoit suivie de deux régimens de troupes de Brunswick, & de celui de Hanau commandé par le Général-Major *de Riedesel*. L'Avant Garde arriva le 19 au matin, près de Saint-Jean, où elle apprit que la colonne du Lieutenant-Général *Burgoyne*, s'étoit emparée la nuit précédente des redoutes. Ils trouvèrent toutes les maisons en flammes ; toutes les chaloupes & autres bâtimens que les rebelles n'avoient pu faire remonter les sauts de Chamblée, ainsi que quelques provisions, étoient aussi incendiés. J'apprends qu'ils ont abandonné 22 *pièces* de canon cachées dans les bois. On observe plusieurs autres marques de grande précipitation & de terreur, & je pense qu'ils avoient lieu d'en avoir. Toutes les troupes de S. M., tant nationales qu'étrangères, ont témoigné le plus grand zèle & un desir ardent de surprendre les rebelles ; je suis persuadé qu'elles auroient donné toutes les preuves possibles de fidélité & de courage, si l'ennemi eût différé un peu sa retraite.

Le corps d'artillerie a agi en cette occasion avec la plus grande diligence. Il y a eu des Brigades qui ont marché avec les deux colonnes. Le corps du Brigadier *Fraser* traversa la rivière du côté du Nord, & se joignit à l'arrière des deux colonnes sur le bord du sud. Ils furent aussi joints par un grand nombre de Canadiens, & ceux de la droite par plusieurs Indiens.

Le Capitaine *le Maître*, aura l'honneur, Mylord, de vous remettre ces dépêches. C'est un Officier très-intelligent, & il est très-capable de vous rendre un compte plus détaillé de ce qui s'est passé dans cette Province. Je vous le recommande, Mylord, comme un Officier de mérite «.

Signé, GUY CARLETON.

Digitized by Google

Ces avantages, sur lesquels on ne comptoit pas, ou que du moins on ne croyoit pas si prochains, ont relevé le parti de la Cour; la soumission des Colonies ne lui paroît plus une entreprise si longue ni si pénible; & voici, à ce qu'on assure, le plan d'opérations qu'on va suivre contre elles.

Le Général *Howe*, quel que soit le sort de son expédition sur la Nouvelle-Yorck, se retirera dans la province fertile de la Nouvelle-Jersey où il se retranchera en attendant l'arrivée de toutes les troupes étrangères & des renforts qui sont partis d'Angleterre. A l'aide des vaisseaux de guerre & de son armée, il coupera toute communication entre cette Province & Philadelphie, ce qui occasionnera dans cette ville une disette inévitable, puisqu'elle tire la plupart de ses subsistances de la Nouvelle-Jersey. Alors il ordonnera, au nom de Sa Majesté, au Congrès de se séparer sur le champ; son armée, composée de 30000 hommes de vieilles troupes & d'un train considérable d'artillerie, le mettra en état d'appuyer cet ordre & de le faire respecter. Il publiera en même-tems la proclamation de Sa Majesté, contenant les conditions auxquelles les Colonies doivent se soumettre. En cas de désobéissance, il commencera sur-le-champ ses opérations; & de concert avec les forces de mer, autant qu'elles pourront être employées avec avantage, il réduira les Provinces du milieu; tandis que le Général *Burgoyne*, aidé des Canadiens & des Sauvages qu'on a gagnés & qu'on gagnera encore, pénétrera dans les Provinces de la Nouvelle Angleterre, & dévastera tous les endroits où l'on n'acceptera pas l'amnistie offerte par Sa Majesté. Dans le même tems, le Général *Clinton* marchera contre les Provinces méridionales, qui, affoiblies par les détachemens qu'elles ont envoyés à la grande armée du continent, ne peuvent lui opposer une vigoureuse résistance.

D'après ce projet la réduction des Colonies paroît inévitable; quelques personnes pensent cependant qu'il est prudent de se défier de tout plan d'opérations fait à 1500 lieues des endroits où elles doivent être exécutées; elles demandent aussi si, à cette distance, il

Digitized by Google

est bien aisé à sept ou huit millions d'hommes d'en aller soumettre trois ou quatre ? c'est à ce nombre que la plupart des calculs font monter la population de l'Amérique Angloise. Ces réflexions, dans la bouche d'un parti, font nécessairement peu d'impression sur l'autre. Chacun a son opinion, & y reste fermement attaché ; en attendant que le tems les détrompe ou les concilie, celui de la Cour convaincu de la soumission prochaine des Colonies, parle déja d'un plan dont l'objet est de les contenir dans leur devoir ; on l'attribue au Général *Harvey*. Il propose d'entretenir en Amérique dix mille hommes, y compris deux bataillons d'Artillerie & deux mille Dragons. Il ne dit point dans quels endroits on répartira ces troupes. Comme le zèle immodéré des Ministres Presbytériens n'a pas peu contribué à exciter & entretenir les troubles actuels, le Général pense qu'il est important de le réprimer ; pour cela, il faut, selon lui, ériger deux Evêchés dans le continent ; les Prélats destinés à ces siéges seront les protecteurs de l'Eglise Anglicane, & on leur recommandera de modérer, par l'exercice de leur ministère, l'effervescence du Clergé non-conformiste.

Au milieu de ces projets & de ces espérances, le commerce continue à languir ; celui des Isles est presque anéanti ; les Marchands qui perdent journellement par les prises que font les Armateurs Américains, portent des plaintes continuelles à l'Amirauté ; ils demandent qu'on protège les vaisseaux des Isles, & qu'on expédie quelques vaisseaux pour les convoyer & les défendre. Le tems a prouvé la vérité des représentations que les Isles ont faites dès le commencement de cette guerre malheureuse ; elles devoient être à demi-ruinées, exposoient-elles, si on arrêtoit le commerce qu'elles faisoient avec l'Amérique septentrionale ; elles devoient l'être entièrement, si on ne les protégeoit pas ; leurs productions recueillies avec peine, n'ayant plus de débouchés qu'en Angleterre d'où elles attendent en retour les provisions & les denrées que le continent leur fournissoit, sont presqu'entièrement perdues pour elles en tombant entre les mains des Armateurs. Le Gouvernement aura égard à leur situation ; il se propose

Digitized by Google

d'envoyer un vaisseau de guerre pour protéger leurs bâtimens ; les ordres ont été expédiés pour cet effet ; il seroit à souhaiter qu'ils l'eussent été plutôt ; on auroit prévenu les pertes qu'on a déja faites, & qui sont trop considérables pour être facilement réparées. Dernièrement encore deux Corsaires provinciaux ont pris dix bâtimens des Isles. Des vaisseaux de guerre les avoient escortés à 150 lieues des ports respectifs, d'où ils étoient partis, & les avoient quittés lorsqu'ils les avoient cru hors de danger. Les Corsaires, dit la relation, n'avoient qu'un foible équipage & étoient mal armés ; l'un ne portoit que dix canons & l'autre douze ; la plupart des bâtimens qu'ils ont pris étoient plus considérables & avoient plus d'artillerie, mais ils manquoient absolument de poudre ; les Gouverneurs des places d'où ils avoient fait voile, n'avoient pas voulu leur permettre d'en embarquer, parce qu'ils craignoient d'en manquer eux-mêmes pour se défendre, s'ils venoient à être attaqués. La *Lady Juliane*, Capitaine *Stephenson* avoit à bord 600 bariques de sucre & 30,000 piastres fortes, indépendamment de plusieurs autres marchandises ; sa cargaison évaluée au plus bas prix est de 25,000 livres sterlings ; le hasard a fait perdre cette riche proie au vainqueur ; le Commandant Corsaire étoit heureusement l'ami du Capitaine *Stephenson* : voulant lui donner une preuve de son attachement, & ne croyant pas que sa prise valût la peine d'être gardée, il lui permit de continuer sa route pour l'Angleterre où il est heureusement arrivé.

La petite guerre, celle de mer sur-tout, paroît jusqu'à présent à l'avantage des Colonies ; elles ont annoncé leur indépendance, & leur constance peut la leur assurer. Les lettres qui arrivent directement respirent l'enthousiasme & le fanatisme de la liberté : en voici une qui est, faussement peut-être, attribuée à un Publiciste Allemand, établi à Philadelphie ; mais qu venant en effet de cette ville, montre assez les vues & les espérances des Américains.

» J'en suis fâché, mon ami, mais vous vous trompez doublement ; en vous parlant ainsi, ne croyez pas que je veuille sacrifier votre amitié à la vérité que vous me demandez, &

Digitized by Google

pour vous prouver que je vous aime toujours malgré vos deux erreurs, je vais soumettte mon opinion à la vôtre. Vous vous trompez donc, 1°. comme commerçant, en disant que notre commerce ne peut se faire qu'avec vous. 2°. Comme politique, en affirmant que les Puissances de l'Europe ont intérêt à nous laisser subjuguer entièrement par la Métropole.

» Le commerce que nous ferons désormais avec l'Angleterre, si nous devenons ses tributaires, sera toujours désavantageux pour nous, & chaque affaire portera l'empreinte de cette supériorité qu'elle se sera acquise par les armes ; peu-à-peu le découragement s'emparera de nos cultivateurs, de nos manufacturiers ; & plus leur nombre diminuera, plus les conditions du Commerce seront pésantes pour nous. Nos productions sont les mêmes que celles d'Angleterre, nouveau motif pour elle de nous opprimer. Les forces qu'elle entretiendra pour perpétuer notre sujétion elle les employera chemin faisant pour écraser le commerce des autres Puissances, & si jamais la juste indignation de quelque Souverain d'Europe contre l'usurpation & la tirannie de votre Puissance Maritime lui fait faire un effort pour les secouer, ce Souverain verra accéder à ce sage projet tous ceux qui auront eu à souffrir de cette avide suprématie.

» Voyez au contraire les avantages présens & futurs de notre commerce libre avec toute l'Europe : Si ses Nations acceptent nos offres, nos denrées seront échangées contre les leurs d'un continent à l'autre ; elles voient tomber tout-à-coup ce Colosse qui les menaçoit toutes ; une exacte neutralité assure la navigation, & comme nous ne possédons pas un pouce de terre en Europe, ses guerres ne porteront jamais la désolation dans nos climats. Votre Europe semble avoir pris, à peu de chose près, son assiette naturelle, & sans les guerres de commerce ou d'argent que la cupidité allume de tems en tems, vous pourriez presque vous promettre une paix constante. Notre séparation totale de votre continent doit donc faire l'objet des vœux de tout ami de l'humanité ; rapprochés par le seul besoin réciproque des sujets, vos Souverains n'auroient plus qu'à vous gouverner avec sagesse, & nous qu'à vous demander librement & par échange ce qui nous manqueroit. Quant à votre crainte que nous nous réunissions avec nos Bretons, pour peu que des autres nations entrassent dans nos vues, elle n'est pas raisonnable, même en politique.

» Vous ne vous trompez pas moins en politique, lorsque vous croyez que nous nous réunirons avec la Grande-Bretagne, si les nations étrangères tentent de nous aider à secouer son joug : elles-mêmes ne doivent pas le craindre, & pour les rassurer à cet égard, elles n'ont qu'à considérer combien cette réunion est contraire à nos intérêts ; car enfin, en leur ouvrant à toutes nos ports, leur commerce & le nôtre vont prendre

Digitized by Google

une activité singulière, attendu que ce commerce sera libre, & que la concurrence générale assurera son égalité. Que gagnerions-nous au contraire à nous mettre à dos toutes les Puissances de l'Europe; ce seroit donner volontairement à l'Angleterre plus qu'elle ne nous demande; puisqu'en épousant toutes ses querelles, elle ne manqueroit pas de nous en susciter tous les jours pour nous vendre plus cher sa protection; au lieu qu'en y renonçant absolument, nous n'avons plus aucun ennemi. Des poltrons vous disent que la Métropole nous fera un pont d'or; mais 1°. ce pont d'or ne nous cache pas l'esclavage qui est au-delà. 2°. Croyez-vous que l'Angleterre soit en état de nous le faire? Non. Son luxe, ses besoins, accrus par l'interruption actuelle du commerce & par l'objet public de cette guerre lui font un besoin pressant de notre sujétion, & nous le savons. D'ailleurs il ne suffit pas de nous soumettre, il faut encore qu'elle crée des cultivateurs chez nous pour elle. Chaque homme qui périt dans cette guerre est une perte irréparable, & il n'y a qu'une entière indépendance qui puisse nous redonner les Colons que nous avons perdus.

Je remarque que vous ne me faites par la seule vraie objection raisonnable qui est à faire contre la liberté de notre continent, la seule que vos nations d'Europe ont à craindre. Vos Gouvernemens, la plupart obérés & avides, perdront beaucoup de leurs sujets, si une fois la liberté a un asyle; la douceur de notre Gouvernement vous enlèvera des hommes, & cette conquête précieuse nous flatte beaucoup. Mais songez que ces hommes industrieux & libres auront de l'attachement pour leur ancienne patrie, & qu'ils la feront participer aux avantages dont ils jouiront. C'est donc plaider contre l'humanité entière que de seconder notre oppression. Après cette considération je ne devrois pas vous en offrir d'autre.

Permettez cependant que j'ajoute celle-ci. Parcourez l'Histoire du commerce de tout l'univers; voyez-le naître des besoins réciproques des particuliers, & être entretenu pendant quelque-tems avec égalité & bonne foi; peu-à-peu les Gouvernemens s'en emparent, l'injustice s'en mêle, la guerre s'y joint, & sa destruction suit de près. L'Angleterre, que sa situation a nécessité à une grande force maritime, a fait le plus grand commerce; peu-à-peu nos Bretons sont devenus les grands Jurés de la communauté des commerçans; ils ont fait des loix sévères qu'ils ont exécutées sévèrement; les nations Européennes s'y sont soumises, moitié de gré, moitié de force. Enfin leur cupidité a trouvé plus aisé de s'exercer sur nous. Nous trouvons l'occasion de secouer cette chaîne universelle; si nous sommes abandonnés dans ce beau projet, nous aurons donné un grand spectacle au monde, & la génération qui suivra la nôtre, en admirant notre courage, gémira sur la foiblesse de ceux qui ne l'ont pas secondé. Je suis, &c. «

Digitized by Google

Ce commerce libre & direct avec l'Europe que les Colonies se proposent d'ouvrir, ne sera peut-être pas établi aussi promptement qu'elles l'espérent; quelques-unes des Puissances commerçantes, qui ont des ménagemens à garder avec l'Angleterre, ne les recevront pas ouvertement dans leurs ports; le Portugal vient de leur fermer les siens. L'Edit que Sa Majesté Très-Fidèle a rendu à ce sujet, ordonne à tous vaisseaux Anglo-Américains d'en sortir sous huit jours, après avoir été préalablement visités; tous ceux sur lesquels on trouvera une certaine quantité de poudre ou de munitions de guerre, dont l'exportation a été défendue par une Ordonnance en date du 21 Octobre dernier, seront confisqués.

Les différentes prises faites par les Armateurs Américains depuis quelque tems, leur ont fait intercepter des dépêches quelquefois importantes, & qui les instruisent des projets de la Métropole & des mesures qu'elle prend pour réduire les Colonies. Le Journal de Penfilvanie nous apprend, que dans le mois d'Avril dernier, on remit au Comité secret de Williamsbourg un paquet trouvé sur un petit bâtiment envoyé par le Lord *Germaine* au Gouverneur de Maryland.

Ce paquet contenoit trois lettres : la première du 10 Novembre ne faisoit qu'annoncer la nomination du Lord *Germaine* au département d'Amérique. La seconde, du 23 Décembre, renfermoit l'acte du Parlement portant confiscation des propriétés des Américains, avec l'assurance que le Roi étoit déterminé à prendre, de concert avec son Parlement, les mesures les plus vigoureuses pour réduire ses sujets rebelles de l'Amérique septentrionale. La lettre finissoit par une exhortation du Roi adressée à ses peuples, & conçue à peu-près dans les termes de quelques autres proclamations que les Gouverneurs ont déja publiées. Voici la copie de la troisième lettre.

De Whitehall, le 23 Décembre 1775.

MONSIEUR,

Votre dépêche du 27 Août au Lord *Dartmouth* n'est parvenue ici que le 27 Novembre, & c'est moi qui ai eu l'hon-

Digitized by Google

neur de la présenter au Roi. S. M. m'a ordonné de vous marquer combien elle est contente du zèle pour le service public, & de l'attachement pour sa personne & pour le Gouvernement que vous avez montré dès le commencement des malheureuses disputes actuelles qui ont précipité les fidèles serviteurs du Roi de ses Colonies dans des extrémités & des malheurs, qui ne peuvent être égalés que par la constance avec laquelle ils les supportent.

Votre lettre contient plusieurs informations très-utiles, & le compte que vous nous rendez, par cette voie secrette, du caractère de quelques particuliers, & sur-tout de ceux qui sont passés en Angleterre, nous procurera de grands avantages. Vous pouvez d'ailleurs être assuré que nous prendrons toutes les précautions possibles pour que vos lettres ne transpirent point.

Nous avons ici un armement tout prêt consistant en sept régimens, & une escadre de frégates & de petits bâtimens qui vont partir pour les Colonies méridionales, afin de rétablir le gouvernement légal dans cette partie de l'Amérique. Cet armement se rendra d'abord dans la Caroline septentrionale, & de-là ensuite dans la Caroline méridionale ou dans la Virginie, suivant qu'on espérera en tirer plus d'avantage. Si c'est en Virginie, les Colonies qui sont sous votre gouvernement seront fort intéressées à cet évènement, & vous devrez alors chercher tous les moyens possibles de combiner vos vues avec celles du Lord *Dunmore* pour faciliter ses opérations, & lui donner tous les secours qui dépendront de vous. Je suis, &c.

GEORGE GERMAINE.

La seconde de ces lettres interceptées, étoit une lettre circulaire adressée par le Secrétaire d'Etat à tous les Gouverneurs de l'Amérique; le Comité de sureté en ordonna la publication qui fut faite sur-le-champ; voici cette lettre :

MONSIEUR,

Le Roi étant déterminé à suivre, avec son Parlement, les plus vigoureuses mesures pour réduire à l'obéissance ses sujets rebelles de l'Amérique septentrionale, & pour rétablir le Gouvernement légal, a donné son consentement Royal à l'acte ci-joint, que S. M. m'a ordonné de vous envoyer; elle m'a chargé de vous dire en même-tems que sa volonté est que vous exhortiez toutes les personnes que concerne l'exécution de cette loi, à y donner la plus grande attention, & à employer tous leurs efforts pour la faire exécuter. J'espère que lorsque les sujets de S. M. dans les Colonies associées, aujourd'hui si aveugles, seront éclairés sur les suites fatales de la conduite qu'ils ont tenue, & persuadés de la ferme résolution que prend la nation

Digitized by Google

de maintenir les droits constitutionels, ils embrasseront eux-mêmes les moyens que la justice & la bienveillance de la Suprême législation leur ont ménagés, pour obtenir la paix & regagner les bonnes graces de S. M., & que nous en viendrons à une heureuse réconciliation & à une paix durable. J'ai la satisfaction de vous informer que pour accélérer un objet aussi désirable, on a pris les mesures les plus convenables, en établissant une commission passée sous le grand sceau, en conformité de l'avant-dernière section de cet acte: & le Commissaire, ou les Commissaires qui seront nommés à cet effet, auront plein pouvoir de se faire rendre compte de l'état des Colonies, & de conférer avec qui ils voudront sur les points qu'ils jugeront nécessaires pour rétablir la tranquillité publique. Je suis, &c.

GEORGE GERMAINE.

Dans la crise fâcheuse des affaires actuelles, les impôts se sont multipliés dans la Grande-Bretagne à raison des dépenses extraordinaires auxquelles elle est obligée; & si la Nation ne peut pas se plaindre de leur excès, puisque c'est elle qui les établit, les Patriotes les plus sensés commencent à s'appercevoir que la liberté de les ordonner tourne contre la liberté elle-même & contre la propriété que ces impôts attaquent. Les besoins de l'Etat ne peuvent aller qu'en augmentant, & il est naturel qu'on lui prête de loin des vues pour se préparer les moyens d'y subvenir. On sait qu'il a envoyé dans l'Inde des Officiers civils & militaires; on prétend aujourd'hui que leur mission est d'approfondir & d'apprécier la nature & l'étendue du commerce de la Compagnie, le produit des revenus des terres qu'elle possède dans l'Indostan, & les dépenses qu'exige l'entretien du Gouvernement dans chaque Province. On songe que la charte de la Compagnie doit expirer dans trois ans, & on conjecture que le Gouvernement, après s'être assuré de la véritable situation des affaires de la Compagnie dans l'Inde, se déterminoit aisément, s'il y trouve des avantages, à prendre l'administration civile & militaire de ses établissemens, & à en rendre le commerce libre à toute la Nation.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, le 4 Août.

LES banqueroutes multipliées qu'on a essuyées trop

Digitized by Google

fréquemment, & qui ont ébranlé le crédit de bien des maiſons, qui ne l'ont relevé qu'avec peine, doivent fixer l'attention des Gouvernements, & ſur-tout de ceux des pays Commerçants. Les Etats de Zélande viennent de publier un Placard intéreſſant ſur ce ſujet. Il preſcrit à ceux qui ſe trouvent dans le cas malheureux de manquer, les précautions qu'ils doivent prendre, relativement aux accords qu'ils pourront avoir à faire avec leurs créanciers; à l'égard des banqueroutes frauduleuſes, le Placard ſtatue en neuf articles, » que » l'on réputera pour banqueroutier quiconque ſe ſouſ» traira à ſes créanciers, & s'abſentera, ſans mettre » ordre à ſes affaires, qui tranſportera ſecrettement ail» leurs ſes marchandiſes, qui cachera ſes regiſtres, qui » après avoir emprunté de l'argent, des marchandiſes » &c., pour s'évader, ne pourra conſtater les pertes » qu'il a ſouffertes, & qui ont occaſionné ſa faillite; » que tel banqueroutier ſera noté d'infamie & puni cor» porellement ſuivant l'exigence du cas; que ces puni» tions auront lieu lorſque de pareils banqueroutiers » ſeront arrêtés, quand même leurs créanciers ſeroient » entiérement ſatisfaits de leur dû par les effets détour» nés, mais découverts; que tous ceux qui auront » aidé ces banqueroutiers à cacher leurs marchandi» ſes, ou leur auront prêté leur miniſtère de toute » autre manière, ſeront pourſuivis comme eux-mêmes, » & au cas qu'ils ſoient dans un état d'impuiſſance, qu'ils » ſubiront la même peine «.

On voit ici depuis quelques jours, un avertiſſement publié par les Magiſtrats d'Anvers, & dont l'objet ſuppoſe dans le peuple de cette ville une crédulité bien humiliante pour l'eſprit humain. » Les Magiſtrats in» formés qu'il ſe trouvoit dans cette ville des citoyens » aſſez inſenſés, pour croire que des particuliers en» levoient les enfants dans les rues, pour les tuer en» ſuite; & cette atroce abſurdité, s'étant établie au » point que l'on a inſulté, & outragé grièvement des » étrangers qu'on ſuppoſoit aſſociés des prétendus aſ» ſaſſins; ils promettent une récompenſe de cent pata» gons (le patagon marqué vaut 3 liv. 15 ſ., & le non » marqué, 3 liv. 2 ſ. 8 d.) à celui qui donnera con-

Digitized by Google

» noissance des personnes qui font courir ces bruits, ou » qui se sont livrées aux excès dont on se plaint «. On a vu dans bien des pays, & on voit dans quelques-uns encore, le peuple prêter ces atrocités aux Juifs; ce n'est qu'en l'éclairant qu'on peut le guérir de ces préjugés stupides, dont les accusés ont été quelquefois la victime. L'histoire affreuse & récente, arrivée en Pologne, est connue de tout le monde. Des Juifs arrêtés sur une pareille imputation, ont essuyé les horreurs d'une prison longue & rigoureuse, pendant laquelle ils se sont vu sans cesse exposés aux derniers supplices.

Au reste, ces préjugés & d'autres aussi absurdes, se retrouvent quelquefois dans les pays les plus éclairés; le peuple est presque par-tout le même; un fait singulier qu'on mande d'Angleterre, en fournit la preuve. Une femme de la paroisse d'Earl-Shilton, dans le Comté de Leicester, étoit attaquée depuis quelques années d'une maladie inconnue, qui lui donnoit de fréquents accès de délire. Ses voisins conclurent qu'elle avoit été ensorcelée par une vieille femme, demeurant à quelques milles de leur paroisse. Le mari convaincu de cette belle idée, ne crut pas devoir prendre d'autre parti que de conduire sa femme chez la vieille, qu'à l'aide de ses voisins, il força de se laisser saigner pour désensorceler la malade. Après cette cérémonie, il la ramena chez lui, persuadé que le charme étoit détruit. Contre son attente & celle de ses amis, la femme eut un nouvel accès le même jour; la populace s'assemble aussi-tôt, fait une nouvelle visite à la vieille qu'elle saisit, dépouille, garotte, & précipite dans un étang. Heureusement elle n'alla pas au fond, & ne resta pas assez dans l'eau pour y être étouffée; la justice du lieu accourut, dissipa la populace, & sauva cette infortunée.

FRANCE.

De VERSAILLES, le 10 Août.

Le 5 de ce mois à une heure du matin, Madame la *Comtesse d'Artois* est heureusement accouchée d'une Princesse que le Roi a nommée *Mademoiselle*. Elle a

Digitized by Google

été ondoyée par l'Evêque de Cahors, premier Aumônier de Madame la *Comtesse d'Artois*, assisté de M. *de Broquevielle*, Curé de la Paroisse.

L'Evêque de Sagone, chargé de la procuration de M. *Doria*, nommé à l'Evêché d'Ajaccio, a prêté, il y a quelques jours, serment entre les mains du Roi pour cet Evêché.

M. *le Prestre de Châteaugiron*, ancien des Présidens du Grand-Conseil, a eu l'honneur de remettre au Roi le Procès-Verbal de la perte de la Bibliothèque considérable de cette Cour, enveloppée dans l'incendie du Palais, du 11 Janvier dernier.

Le Roi vient d'accorder l'Evêché de Blois à l'Abbé *de Lauzieres-Thémines*, Aumônier de Sa Majesté & Vicaire-Général de Senlis; l'Abbaye d'Hérivaux, Ordre de Saint-Augustin, Diocèse de Paris, à l'Abbé d'*Albignac de Castelnau*, Vicaire-Général de Bayeux, Aumônier du Roi, & la place de son Aumônier, à l'Abbé *de Vintimille*, Vicaire-Général de Soissons.

M. *Moutonnet de Clairfons* a eu l'honneur de présenter à *Monsieur* & à *Madame* un Ouvrage qui a pour titre : *La divine Comédie du Dante Alighieri, l'Enfer*, traduction Françoise, accompagnée du texte Italien, de notes historiques & critiques, & de la vie du Poëte, Ouvrage dédié à *Madame*.

La Reine traversant, il y a quelques jours, le Village de Saint-Michel, à une lieue & demie d'ici, apperçut une vieille femme infirme qu'entouroient plusieurs petits enfans. Ce tableau, qui offroit à l'ame compatissante de Sa Majesté ce que la nature humaine, dans les deux extrémités du cercle de l'âge, offre de plus intéressant, l'émut aussi-tôt, & lui fit suspendre sa marche. Elle s'approcha de la vieille, & l'interrogea avec autant de douceur que de bonté; Elle apprit que cette femme, grand'mère des enfans qui l'environnoient, étoit, malgré sa misère & dans sa caducité, l'unique appui de ces enfants orphelins de pere & de mere. Ce spectacle étoit fait pour intéresser la sensibilité de cette Auguste Souveraine; sa bienfaisance ne se borna pas à lui faire distribuer sur-le-champ des secours d'argent; Elle jetta des yeux attendris sur le plus jeune de ces orphelins, âgé de trois ans, & dé-

Digitized by Google

chara qu'Elle ſe chargeoit de lui & qu'Elle en feroit prendre ſoin.

De PARIS, *le* 10 *Août.*

LOUIS-FRANÇOIS de Bourbon, Prince de Conty, Grand-Prieur de France, & Généraliſſime des Troupes du Roi, eſt mort ici le deux de ce mois, à quatre heures & demie après midi, âgé de cinquante-huit ans onze mois & un jour; la Cour a pris le deuil à cette occaſion, le ſix, & le portera onze jours.

L'Académie des Sciences de cette Ville vient d'accorder le titre de Correſpondant à *D. Caſimiro Gomes Ortega*, Profeſſeur de Botanique au Jardin Royal de Madrid, que Sa Majeſté Catholique fait voyager en France, en Angleterre & en Hollande, afin de profiter des obſervations de ce Profeſſeur, dans le deſſein qu'Elle a formé de transférer le Jardin des Plantes à la promenade du Prado & d'y joindre un Laboratoire de Chymie propre à encourager à l'étude de cette ſcience. Ce Souverain, qui en tirant Herculanum de ſes ruines, a enrichi l'Europe de tant de morceaux précieux d'antiquité, veut encore par ſa protection étendre les connoiſſances Phyſiques. Le nouvel établiſſement d'un cabinet d'Hiſtoire Naturelle, les ordres adreſſés par ſa Majeſté Catholique à toutes les perſonnes de ſes poſſeſſions dans les deux Indes, d'envoyer ce que les Pays qu'ils habitent peut avoir de plus remarquable, ne permettent pas de douter que cette ſcience ne faſſe bientôt des progrès rapides chez un peuple doué d'une imagination vive & féconde.

Il paroît des Lettres-Patentes du Roi, en date du 20 Mai dernier.

» Sa Majeſté, après s'être occupée des moyens de perfectionner l'éducation & l'inſtruction des jeunes Genttilshommes qui ſe deſtinent aux armes, fait connoître par les préſentes lettres, ſes intentions ſur ceux qui ſe trouveront appellés à l'état Eccléſiaſtique ou aux fonctions honorables de la Magiſtrature. C'eſt au Collége de la Flèche, fondé par *Henri IV*, pour l'éducation gratuite de la pauvre Nobleſſe, que Sa Majeſté fera entretenir & inſtruire cinquante Gentilshommes, ſans mettre de différence entre les fils de ceux qui auront ſervi dans les armées, dans la Magiſtrature ou dans d'autres profeſſions également utiles à l'Etat. Ce nombre de Gentilshommes ſera porté juſqu'à cent, à proportion de la diminution des charges de ce Collége qui ſeront acquittées par les Prêtres de la Congrégation de la Doctrine

Digitized by Google

trine Chrétienne, auxquels ce Collége eſt remis; & attendu que l'affiliation de ce Collége à l'Univerſité de Paris ne peut plus avoir lieu, Sa Majeſté l'affilie à ſon Univerſité d'Angers où les Etudians de la Flèche pourront prendre des grades comme s'ils avoient été élevés par l'Univerſité même; & comme le Collége de la Flèche ſe trouve dans l'étendue de l'appanage de Monſieur, frère de Sa Majeſté, elle lui accorde dès aujourd'hui la préſentation de douze des cinquante Gentilshommes qui ſeront admis. L'Article XII de ces lettres, ſtatue que les Elèves de l'Ecole-Royale-Militaire non deſtinés à la profeſſion des armes, & ſortis des Colléges déſignés par la Déclaration du premier Février, à l'âge de quatorze ou quinze ans, ſeront envoyés au Collége de la Flèche pour y continuer leurs études juſqu'à la Philoſophie inclusivement, & que dans le cas où il n'y auroit pas de places vacantes, ils y ſeront nourris & entretenus pendant ledit tems aux frais de la fondation de l'Ecole-Royale-Militaire, à raiſon de ſept cent livres, ſe réſervant Sa Majeſté de continuer cette penſion à ceux qui voudront prendre les degrés de Docteur ou de Licencié, &c. «

Le Parlement a rendu deux Arrêts, dont l'objet eſt de prévenir les troubles inſéparables des aſſemblées du peuple. Le premier eſt en date du 10 Mai. » Vu par » la Cour la Requête préſentée par le Procureur Gé- » néral du Roi, concernant des troubles élevés dans la » Paroiſſe de Verrieres, proche Belleſme, à l'occaſion » d'une prétendue Confrairie de Charité, la Cour fait » défenſes à tous habitans de la Paroiſſe de Verrieres & » autres circonvoiſines de faire aucune aſſemblée ni » d'occaſionner aucuns troubles ni ſéditions ſous pré- » texte de Confrairie ou tout autre motif, à peine » d'être pourſuivis extraordinairement ſuivant toute la » rigueur des Ordonnances «.

Le ſecond eſt du 22 du même mois. » La Cour inſ- » truite que malgré la ſuppreſſion de toutes fêtes Ba- » ladoires par Arrêts des 4 Décembre 1665, & 3 Sep- » tembre 1667, il en ſubſiſte encore une dans quel- » ques Paroiſſes du Bailliage de Saint-Quentin, connue » ſous le nom de la *Fête de l'Arriere*, conſiſtant en ce » que le jour de la Fête de la Paroiſſe ou le lendemain, » un habitant du lieu, monté ſur une bête aſine, le » viſage tourné vers la queue, eſcorté de jeunes gens » armés de bâtons, & précédé de tambours, va dans » les maiſons les plus opulentes de la Paroiſſe, ſe faire

Digitized by Google

» donner à boire & à manger, arrête les passans, & » se fait payer un droit de passage..... A ces causes, la » Cour fait défenses de former à l'avenir de pareilles » assemblées, & de faire aucun attroupement sous pré- » texte de ladite Fête, à peine de 50 livres d'amende » contre les contrevenans, même d'être poursuivis ex- » traordinairement, & ordonne que les peres & me- » res, à l'égard de leurs enfans, & les maîtres & maî- » tresses, à l'égard de leurs Domestiques, demeure- » ront responsables de l'amende, &c ".

M. *de Bernieres*, l'un des quatre Contrôleurs-Généraux des Ponts & Chaussées, a répété le premier de ce mois au port des Invalides, l'expérience de ses bateaux insubmergibles, qu'il avoit déja faite le 25 Juin au Moulin de Javelles, & plus anciennement le 11 Octobre 1771, sous les yeux du feu Roi, de Mgr. le Dauphin, aujourd'hui le Roi régnant, & de Mgr. le Comte de Provence, aujourd'hui *Monsieur*. Elle n'a pas eu moins de succès, le public qui s'y étoit rendu en foule pour en être le témoin, l'a vu avec d'autant plus de plaisir, que les avantages de cette découverte sont sensibles, & de la première importance pour l'humanité.

L'ouverture de la Manufacture de Sparterie, autorisée par un Arrêt du Conseil du Roi, en date du 10 Octobre 1775, a été une espèce de fête; elle a eu lieu le 23 Juillet dernier, au retour d'une messe que *M. de Berthe*, Auteur de cet établissement, avoit fait dire dans l'Eglise paroissiale de Sainte-Marguerite, & où il avoit conduit ses employés, chefs d'atteliers & ouvriers, composant quarante personnes. A leur retour dans la Manufacture, on trouva une table d'autant de couverts, dressée sous la tente de l'attelier de la Natterie, où les ouvriers & les chefs prirent place, & furent servis avec beaucoup de soin, d'abondance & de propreté. M. *de Vaugien*, Conseiller du Roi, inspecteur, chargé des ordres de M. *le Noir*, Lieutenant-Général de Police, arriva sur le soir; on fit devant lui l'appel des personnes employées à la Manufacture, qui se rangèrent en file dans la cour; on reçut maîtres les chefs d'atteliers, au son de plusieurs instruments, & aux acclamations de tous les ouvriers, qui crierent

Digitized by Google

vive M. le Lieutenant-Général de Police, vive M. l'Inſpecteur. On diſtribua à chacun un tablier uniforme ; après cela on enleva la toile qui maſquoit l'enſeigne de la Manufacture, ſur la porte d'entrée. L'objet de cet établiſſement que le Gouvernement protège, & que le public doit encourager, eſt d'introduire un nouveau genre d'induſtrie, & l'uſage de divers objets d'utilité, d'économie & de ſalubrité. Le ſparte employé dans la fabrication des cordes, ſuppléera le chanvre qui pourra être conſacré tout entier à la filature & aux toiles. La paille qu'il remplacera pour les nattes & les paillaſſons, ne manquera plus aux beſtiaux auxquels elle eſt néceſſaire pour leur nourriture & pour leur litiere ; on employera auſſi la même matière à bien des objets, & où elle tiendra lieu de la ſoie & de la laine. La Manufacture eſt établie rue de Popincourt, Fauxbourg Saint-Antoine.

Nous venons de recevoir le Programe de l'Académie Royale des Sciences & Belles-Lettres de Pruſſe.

La Claſſe de Philoſophie expérimentale propoſe pour l'année prochaine la queſtion ſuivante.

Il eſt connu que les angles ſur leſquels les rameaux des artères ſortent de leurs troncs ſont différens, & que cette différence eſt relative à celle qui ſe trouve entre les viſcères.

Ceci poſé, on demande :

Quelle eſt la grandeur déterminée de ces angles préférablement requiſe pour chaque eſpèce de ſécrétions ? Comment peut-on le mieux parvenir, au moyen des expériences, à fixer cette détermination ? Quelles ſont les modifications dans la vîteſſe & dans la circulation du ſang qui en réſultent ?

Le Prix conſiſte en une Médaille d'or du poids de cinquante ducats. Les Mémoires doivent être remis avant le premier Janvier 1777, franc de port, à M. *Formey*, Conſeiller-Privé, Secrétaire-Perpétuel de l'Académie.

Le Prix de Mathématiques remis dès l'année 1774, où il devoit être diſtribué, vient de l'être encore à l'année 1778 ; il ſera double. Il s'agit *de perfectionner les méthodes qu'on emploie pour calculer les orbites des comètes d'après les obſervations. De donner ſur-tout les formules générales & rigoureuſes qui renferment la ſolution du problême, où il s'agit de déterminer l'orbite parabolique d'une comète par le moyen de trois obſervations, & d'en faire voir l'uſage pour réſoudre ce problême de la manière la plus ſimple & la plus exacte.*

Le but principal de l'Académie eſt de procurer aux Aſtro-

Digitized by Google

nomes des moyens faciles & directs de calculer les orbites des comètes, d'après les observations; elle recommande, sur-tout aux Auteurs, de ne pas les négliger. Comme parmi les Mémoires qu'elle a reçus, il y en a d'estimables, & à qui un degré de travail de plus auroit pu mériter le prix, elle n'en exclut aucun du concours, lorsqu'on les renverra travaillés de nouveau.

Le Prix fondé par feu M. *Ellert*, Directeur de la Classe de Philosophie expérimentale, & consacré à des matières d'agriculture & de jardinage, sera distribué l'année prochaine.

Les plantes tirant principalement leur nourriture des racines, la manière de les cultiver & de les élever, dépend en grande partie, des différences entre les racines, c'est-à-dire, de leur grosseur, de leur forme, de leur structure, de leur nombre, & de la manière dont leurs rameaux & leurs fibres s'étendent, comme aussi de la constitution de l'écorce, plus ou moins épaisse & dure; on demande en conséquence:

Comment l'on pourroit, d'une manière circonstanciée, réduire les plantes en classes, relativement aux objets susdits, & ce qui en résulteroit de déterminé par rapport à la culture des plantes en général, & de celle de chacune de ces plantes en particulier?

On ne recevra plus de Mémoires sur cette question, passé le premier Janvier 1777.

PAYS-BAS.

De BRUXELLES, le 10 Août.

MALGRÉ les détails des hostilités commencées en Amérique, entre le Portugal & l'Espagne, on espère toujours que ces démêlés n'auront point de suites, & que les Cours qui désirent entretenir la paix, parviendront à rétablir la bonne harmonie entre les deux Puissances. L'arrivée imprévue de l'escadre Espagnole dans le Tage, semble confirmer cette espérance. *D. Michel Gaston*, qui la commande, descendit aussi-tôt à terre, & se rendit chez le Marquis *de Pombal*. Les lettres de Lisbonne assurent qu'il déclara à ce Ministre, qu'il étoit chargé de la part du Roi son maître, de demander une audience à LL. MM., & de leur donner en son nom les assurances les plus positives de sa sincère amitié; quant à son Escadre, son objet est le même que celui de l'Escadre Françoise; elle n'est destinée qu'à exécuter quelques évolutions. Comme la

Digitized by Google

ſanté du Roi ne lui permettoit de donner à *D. Gaſton*, l'audience qu'il demandoit, il fut conduit le lendemain à celle de la Reine, à laquelle il fut préſenté par l'Ambaſſadeur d'Eſpagne. Ces nouvelles, il eſt vrai, ſont antérieures à celles qu'on a reçues de la priſe du Fort Sainte-Thecle, ſur les bords de Rio-Grande, & de Montevideo.

On lit dans le Courier d'Avignon, n°. 61, du mardi 30 Juillet, article de Paris, les détails d'un procès bien étrange dans pluſieurs de ſes circonſtances. » Il s'agit » d'un domeſtique nommé *Joſeph Ferron*, accuſé par » ſes maitreſſes de prétendues violences; il fut traduit » au Châtelet, où par Sentence il fut ordonné un plus » amplement informé de ſix mois, gardant toujours » priſon. Appel par lui de cette Sentence au Parlement, » où il a été déchargé de l'accuſation, ſauf à lui de ſe » pourvoir contre ſes dénonciatrices, qu'il a fait aſſigner » au Châtelet, & où il lui a été accordé 150 liv. de » dommages-intérêts. Peu content de ce dédommage- » ment, il a interjeté un ſecond appel au Parlement, » & dans la vue d'exciter la commiſération de ſes Juges, » il a préſenté une Requête, & diſtribué un Mémoire » dans leſquels il avance qu'il a été quarante-quatre » jours au cachot, qu'avant d'être interrogé il a ſubi » la queſtion, & qu'après les trois premiers coins il a » été relâché; qu'immédiatement après la queſtion on » l'a tranſporté ſur un matelas dans la chambre des » filles deſtinées à St. Martin, où il eſt reſté quatre » jours, & qu'enfin on l'a mis à l'Infirmerie. Ces faits » parurent ſi graves à la Chambre de la Tournelle, » alors préſidée par M. *Gilbert de Voiſins*, qu'elle jugea » devoir s'aſſurer par la bouche de cet accuſé s'il les » ſoutiendroit. Amené à la Chambre, il les ſoutint & » les détailla, malgré les repréſentations qui lui furent » faites par l'Avocat dont il étoit aſſiſté, ſur les dan- » gers qu'il couroit par une fauſſe déclaration, & il » ſigna cette déclaration. Lui retiré, on manda M. le » Lieutenant Criminel, enſuite on donna acte à M. le » Procureur-Général de ſa plainte, & on ordonna que » ce particulier ſeroit viſité par les Médecins & Chi- » rurgiens de la Cour. Décrété enſuite de priſe de corps,

Digitized by Google

» il a ſubi interrogatoire, dans lequel il a ſoutenu ſon » dire, & la Cour a nommé MM. *Titon* & *de la Guil-* » *laumie*, Commiſſaires pour dreſſer procès-verbal des » faits contenus en l'interrogatoire. M. *de Mauperché*, » faiſant les fonctions de Doyen des Subſtituts de M. » le Procureur-Général, a aſſiſté à ce procès-verbal, qui » a été fait le mercredi dix de ce mois, & on attend la » déciſion de ce Procès vraiment extraordinaire, dans » lequel tous les Conſeillers au Châtelet ont été en- » tendus en dépoſition, ſans que ce furieux ait pu dé- » ſigner celui qui lui a fait adminiſtrer la queſtion; » choſe auſſi invraiſemblable qu'oppoſée à la ſageſſe re- » connue de ce Tribunal.

Pluſieurs papiers publics ont annoncé la mort funeſte d'un particulier, habitant à Paris, au Bourg-la-Reine, qui dans le mois de Juin dernier, s'eſt précipité du haut d'une des Tours de Notre-Dame. Les uns ont dit que c'étoit un Fayancier du Bourg-la-Reine, les autres l'Entrepreneur même de la Manufacture. C'étoit un Marchand de verres de Bohême, demeurant dans une maiſon dépendante de la fabrique de Porcelaine & de fayance du Bourg-la-Reine.

Digitized by Google

JOURNAL OU GAZETTE DE LITTÉRATURE.

POÉSIE.

*ROMANCE de M. de L**, mise en musique par M. J. J. Rousseau.*

JE l'ai planté, je l'ai vu naître,
Ce beau rosier où les oiseaux
Venoient chanter sous ma fenêtre,
Perchés sur ses jeunes rameaux.

Petits oiseaux, troupe amoureuse,
Ah ! par pitié, ne chantez pas :
L'Amant qui me rendoit heureuse
Est parti pour d'autres climats.

Pour les trésors d'un nouveau monde
Il fuit l'Amour, brave la mort.
Hélas ! pourquoi chercher sur l'onde
Le bonheur qu'il trouvoit au port ?

Vous passagères Hirondelles,
Qui revenez chaque printems,
Oiseaux sensibles & fidèles,
Ramenez-le moi tous les ans.

Digitized by Google

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

MOLIÈRE, Drame en cinq actes, en prose, imité de Goldoni, *par M.* Mercier. *A Amsterdam, & se trouve à Paris, chez les Libraires qui vendent les Nouveautés. Prix 3 liv.*

FAIRE parler *Molière* sur la Scène, étoit une entreprise assez hardie, beaucoup moins pourtant dans *Goldoni* que dans son imitateur, les étrangers ayant moins de droit d'être difficiles sur le personnage de *Molière*, & portant à ce grand nom moins d'intérêt que nous qui le regardons comme un des titres de notre gloire nationale. La Pièce Italienne est comme toutes celles du même Auteur, foible d'intrigue & de caractères; mais il y a quelques Scènes plaisantes & le dialogue est naturel. Le sujet est la représentation de *Tartuffe* & le mariage de *Molière* avec la fille de la Comédienne *Béjart*. *Molière* regarde le succès de *Tartuffe* comme l'époque la plus intéressante pour sa gloire & pour son bonheur. Passionnément épris de la Dlle *Béjart*, & traversé dans son amour par la mère de cette jeune personne, par la *Béjart* qui depuis long-tems a des prétentions à l'épouser, il attend le succès de sa Comédie, comme un moment favorable, pour faire agir en sa faveur le crédit de *Louis XIV*, & hâter la conclusion de son mariage. La cabale des Hypocrites met tout en œuvre, pour étouffer dans sa naissance, un ouvrage qui doit les écraser, & c'est un certain *Pirlon*, digne instrument de cette vile cabale, qui vient dans la maison même de *Molière*, où il a quelque accès, faire jouer les ressorts qui peuvent empêcher la représentation de *Tartuffe*. Cette idée de représenter *Tartuffe* lui-même, faisant tous ses efforts pour n'être pas joué sur la Scène, est heureuse & piquante, & c'est sans doute ce qui a déterminé M. *Mercier* a imiter la Pièce Italienne; mais n'a-t-il pas vu quelque danger à faire son *Tartuffe* après celui de *Molière?* car *Pirlon* & *Tartuffe*, c'est la même chose pour le fonds du caractère. A

Digitized by Google

l'égard du mérite de l'exécution, la comparaiſon étoit difficile à ſoutenir. Quoiqu'il en ſoit, donnons quelque idée du Drame de M. *Mercier*, de ſa préface & de ſes notes.

» *Molière*, (dit-il,) eſt parmi nous le Poëte qui *ait* » conſulté davantage la nature, & qui *ait* mis ſur notre » Scène le plus d'expreſſion & de vérité. Peintre fidèle » & franc, il a caché l'art que les autres *montrent trop*; » chez lui on ne voit, on n'entend que ſes perſonna- » ges, & le tableau ne paroît ſi *juſte*, que parce que ſa » manière eſt ingénue. Auſſi conſerve-t-il parmi les » Poëtes Dramatiques la phyſionomie que *Lafontaine* » a parmi les Fabuliſtes; & l'homme inſtruit qui vers » ſa quarantième année ſe dégoûte ordinairement de la » Tragédie Françoiſe, qu'il apperçoit peuplée d'êtres » factices, découvre une certaine profondeur dans les » Pièces de notre Poëte. Il quitte volontiers le roma- » neſque pour porter ſon attention ſur des paſſions plus » naturelles, & des caractères qu'il peut retrouver » dans le monde «.

Nous ne nous arrêtons pas à relever les fautes qui bleſſent l'oreille ou la grammaire, & que le Lecteur apperçoit aſſez. On ſait bien qu'aujourd'hui la correction, la propriété des termes & l'harmonie ſont des misères, dont ne s'occupent jamais ceux qui prétendent au ſublime, au génie, & M. *Mercier* eſt ſûrement de ce nombre. N'examinons que les idées. N'eſt-ce pas un arrêt un peu dur, que *l'homme inſtruit vers ſa quarantième année ſe dégoûte ordinairement de la Tragédie Françoiſe*? d'abord pourquoi cette reſtriction dans les termes, *Tragédie Françoiſe*? s'il ſe *dégoûte* de celle-là, il peut bien ſe dégoûter des autres. Si *Racine* & M. *de Voltaire* l'ennuyent, qui eſt-ce qui l'amuſera? *Shakeſpeare*, peut-être, le grand *Shakeſpeare*, *le Dieu du Théâtre*, *le Créateur de la vraie Tragédie*. Voilà du moins comme répondroit M. *le Tourneur*, & ſans doute M. *Mercier* eſt du même avis. Mais beaucoup de gens *inſtruits*, qui en approchant de leur *quarantième année*, ne ſont pas encore *dégoûtés de la Tragédie Françoiſe*, lui demanderont quelque adouciſſement dans l'arrêt qu'il porte contre leurs plai-

Digitized by Google

sirs. Ils lui répondront, qu'à la vérité sur le retour de l'âge on est moins touché des ouvrages passionnés, parce que l'on a moins d'illusions & de sensibilité; que l'on peut préférer alors les ouvrages qui font rire & qui amusent à ceux qui remuent puissamment, parce qu'alors on a un plus grand besoin de délassement que d'émotion : qu'alors la vérité de l'imitation comique qui parle à l'expérience, peut l'emporter sur l'intérêt tragique qui s'adresse davantage à l'imagination; mais d'ailleurs ils lui demanderont quel est l'*homme instruit* à qui *Roxane*, *Hermione*, *Néron*, *Acomat*, paroîtront des *êtres factices* ? Ils oseront lui dire que la *profondeur* très-réelle qu'on admire dans ces chef-d'œuvres d'imitation dramatique, est au moins égale à celle des caractères tracés par *Molière*, & a de plus le mérite de l'éloquence poëtique dans le genre le plus difficile de tous. Enfin ils lui diront qu'en louant *Molière* d'avoir plus de vérité & d'expression que tout autre Poëte, il falloit, pour être juste, restraindre cet éloge au genre de la Comédie, parce qu'il est inconteſtable que *Racine* en a dans le sien autant que *Molière*, &, pour le dire encore une fois, dans un genre qui réunit plus de sortes de difficultés & de mérites.

M. *Mercier*, reproche cependant à *Molière*, de *n'avoir* pas médité assez profondément le but *moral*. Il seroit trop long de discuter ce reproche, & d'examiner si la Comédie peut donner de plus grandes & de plus utiles leçons, que celles qui résultent de *Tartuffe* & du *Misantrope*. Il ajoute : » On appella publique-» ment *Molière*, de son vivant, *Maître d'Ecole en fait* » *de vilénie*; dès qu'il ne fut plus, on lui prêta les vues » de la plus haute sagesse, & *la marche approfondie* de » la plus décente Philosophie. Rien ne coûte aux Pa-» négyristes. L'envie qui persécute les grands hommes, » se métamorphose à leur mort en une admiration stu-» pide, & l'on érige une espèce de culte idolâtre à » celui-là même, à qui on refusoit l'aveu de ses plus » inconteſtables qualités «. Cette réflexion est aussi usée qu'elle est judicieuse; mais le mot sur *Molière* est remarqué fort à propos, & peut donner à penser au Lecteur, qui d'ailleurs sait bien qu'une marche n'est

Digitized by Google

pas plus *approfondie* qu'un tableau n'eſt *juſte*, &c. &c. &c. » Vu du côté du génie, c'eſt certainement le pre-» mier des *Dramatiſtes*, en ce qu'il eſt original & naïf. » Cette dernière qualité eſt ſi rare & ſi précieuſe, c'eſt » un caractère ſi frappant, ſi diſtinctif, qu'il fait *tout-*» *à-coup* d'un Auteur un homme à part, & l'on compte » au premier coup-d'œil, les rares Ecrivains, doués de » ce *talent ſuprême.* Il ceſſe alors d'être ſoumis à la diſ-» cuſſion qui tyranniſe les *renommées ſubalternes* «. Obſervons que chaque préface eſt aujourd'hui une Poëtique, & que toutes ces Poëtiques ſont des déclamations. Voilà donc la naïveté au premier rang des qualités du génie, *le talent ſuprême*, & toute renommée qui n'eſt pas celle de la naïveté eſt une *renommée ſubalterne ;* c'eſt beaucoup louer, & pour entendre quelque choſe à cet étrange panégyrique, il faut ſuppoſer que l'Auteur a de grandes prétentions à la naïveté: car l'amour-propre donne la clef de toutes les Poëtiques du jour. Mais ſi M. *Mercier* y avoit un peu réfléchi, n'auroit-il pas vû d'abord que tout ce qui eſt grand exclud le naïf, & que par conſéquent les plus belles productions, même dans le genre de la Comédie, n'en ſont guères ſuſceptibles ? croit-il que la naïveté ſoit le caractère dominant de *Tartuffe* & du *Miſantrope ?* n'a-t-il pas confondu la naïveté avec la vérité ? *Agnès*, *Martine*, *Alain & Georgette*, ſont remarquables par la naïveté; mais quand *Alceſte* dit à ſa Maitreſſe:

Efforcez-vous du moins de paroître fidèle,
Et je m'efforcerai moi de vous croire telle.

Il n'eſt pas naïf, il eſt vrai.

M. *Mercier* nous paroît mieux raiſonner, lorſqu'il ſe plaint du jargon de nos Comédies & de la monotonie maniérée des perſonnages prétendus élégans, qui ont remplacé ſur la Scène les vrais *originaux* que nous montroit la nature » La Comédie à qui le bon *Molière* » avoit ſu donner une figure animée, un rire franc, » un front populaire, dégénéra ſous les habits brillans » & dorés, dont on l'affubla à tout propos. Les Mar-» quis modernes, en expulſant les Bourgeois, chaſsè-» rent le naturel & la ſimplicité: le jargon *brillanté*,

Digitized by Google

» ſuccéda au langage naïf, on eût dit que la nation » avoit changé d'idiome & n'avoit plus de phyſiono- » mie, parce qu'il ne ſe trouvoit plus que des Peintres » maniérés & des Ecrivains fantaſques. L'impuiſſance, » toujours féconde en diſcours, mit tout en œuvre » pour ſe juſtifier, & accuſa ſolemnellement le peuple » de n'avoir plus rien de pittoreſque «.

Ces remarques ſont très-fondées; mais on peut ajouter que *Molière* ſavoit trouver à la Cour des originaux tout auſſi vrais que dans les autres claſſes d'hommes, au lieu que M. *Mercier* ſemble vouloir qu'on les cherche toujours dans le peuple, & ne combat un extrême que par un autre extrême.

» *Deſpréaux* & *Racine* ſe croyoient de bonne foi » ſupérieurs à *Lafontaine*. Ils le jugeoient, ils le rail- » loient: ils alloient même juſqu'à une eſpèce de dé- » dain. Ces deux Ecrivains, *ſi loin de la naïveté*, ne » ſentirent pas ſon extrême mérite.

Voilà bien des choſes étranges, raſſemblées en peu de lignes. *Deſpréaux & Racine jugeoient Lafontaine.* Eh! qui donc l'auroit jugé, ſi *Deſpréaux & Racine* n'avoient pas ce droit? *Ils le railloient.* En plaiſantant & dans la liberté d'une liaiſon fondée ſur l'eſtime réciproque. *Ils alloient même pour lui juſqu'à une eſpèce de dédain.* Où eſt la preuve de cette aſſertion ſi injurieuſe à la mémoire de deux grands hommes? *Ces deux Ecrivains, ſi loin de la naïveté.* Où ſommes-nous, bon Dieu! quand M. *Mercier* faiſoit tout-à-l'heure un éloge ſi excluſif de la naïveté, on auroit pu croire au moins qu'il ne la vouloit que dans les genres qui l'exigeoient ou la comportoient. Mais ici la choſe eſt claire. Voilà un ſatyrique & un tragique rabaiſſés pour avoir été *loin de la naïveté.* Quoi! ce ne ſera pas aſſez qu'un Auteur ait atteint la perfection d'un Art ſublime, il ſera toujours peu de choſe, s'il n'eſt pas naïf? Quel renverſement de toutes les idées reçues! Que diroit M. *Mercier*, ſi pour rabaiſſer *Lafontaine* on diſoit, *cet Ecrivain, ſi loin du ſublime?* Eſt-il obligé d'être ſublime dans des Fables, répondroit auſſi-tôt M. *Mercier.* Nous pouvons lui faire la même queſtion ſur *Deſpréaux* & *Racine.* Etoient-ils obligés

Digitized by Google

d'être naïfs, l'un, en écrivant des Satyres, l'autre, en composant des Tragédies ? Dans quels écarts peut conduire la prévention ! M. *Mercier* sera-t-il toujours égaré à ce point par la haîne qu'il a vouée à *Racine* & à *Despréaux*, & ne leur pardonnera-t-il jamais d'avoir *perdu la Poésie Françoise?* Venons au Drame.

A quelques Scènes près, c'est l'ouvrage Italien assez exactement copié. L'intrigue, les caractères, la marche des Scènes, la plus grande partie du Dialogue, tout est à-peu-près traduit. Voici les changemens que l'Auteur François s'est permis. Il a substitué le rôle de *Chapelle* à celui d'un *Leandre*, ami de *Molière*, que *Goldoni* a peint comme un buveur & un homme de plaisir. Ces traits qui conviennent fort à *Chapelle*, ont donné à M. *Mercier*, l'idée heureuse de remplacer le personnage assez froid de *Léandre* par celui de *Chapelle*, & s'il l'eût représenté aussi gai & aussi original qu'on se le peint communément, ce rôle auroit pu jetter dans son Drame une variété très-piquante. Mais de ce côté, le rôle de *Chapelle* n'est pas ce qu'il pourroit être. Il est beaucoup plus malin que gai. Il tourmente *Molière* en lui répétant avec une sorte de complaisance, tout ce qu'on dit contre lui, & jusques-là il ressemble fort bien à ce qu'on nomme communément des amis; mais il ne lui échappe aucun de ces mots de bonhommie qui caractérisent toujours un buveur aimable, ni aucun de ces mouvemens de bonté que doit lui inspirer la situation critique de *Molière*. Quand la *Béjart* & sa fille, trompées par le fourbe *Pirlon*, refusent de jouer dans *Tartuffe*, c'est *Chapelle* qui devroit les ramener, & ce trait feroit excuser la petite jalousie qu'il a des succès de *Molière*. C'est ce qu'il y a de mieux saisi dans ce rôle, & ce qui doit faire honneur à M. *Mercier* qui ne doit point cette idée à *Goldoni*. La foiblesse si commune entre les Gens de Lettres, d'être secrettement jaloux, même de ses amis, est marquée avec art dans le personnage de *Chapelle*, & produit même quelques mots heureux. On sait qu'il avoit la vanité de laisser croire qu'il aidoit beaucoup *Molière* dans ses Comédies; comme plus d'un paresseux de bonne compagnie a usurpé, pour

Digitized by Google

quelque tems, la réputation d'un talent qu'il n'avoit pas. *Chapelle*, à la fin du second Acte, vient d'impatienter *Molière* à force d'avis & de leçons. Celui-ci le quitte & *Chapelle* resté seul, se dit à lui-même: » Au fonds » c'est un bon humain; mais il est opiniâtre à l'excès. » On lui donne mille traits excellens, dont il ne pro» fite seulement pas. On a beau lui indiquer les moyens » de perfectionner ses Ouvrages, il ne veut rien en» tendre, il faudroit se couper la gorge avec lui pour » lui faire faire un chef-d'œuvre. Sa Comédie tombera » infailliblement, j'en serai fâché; mais cela le rendra » moins entêté. Si ces diables d'hommes-là, quoiqu'on » les aime, réussissoient toujours, il n'y auroit plus » moyen de vivre avec eux «. Ce trait est excellent; en voici encore un meilleur. Un Comte & un Marquis, gens du bel air, parlant de tout ce qu'ils ne savent pas, causent avec *Chapelle* & le Comédien *la Thorillière*, sur l'Auteur de *Tartuffe*, que l'on va jouer, & c'est à qui dira le plus de mal, à l'exception de *la Thorillière* qui est véritablement attaché au Directeur de la Troupe.

LE MARQUIS, *à la Chapelle.*

Molière vivra-t-il dans la postérité ?

CHAPELLE.

Je distingue, Messieurs, le bon y parviendra; *le mauvais n'y* parviendra point.

LE MARQUIS.

Mais qui l'emporte du bon ou du mauvais?

CHAPELLE.

A vous dire vrai, je ne sais trop. Quand il veut m'écouter, il parvient à faire d'excellentes choses. Mais il est d'une obstination dont on n'a point d'idée. C'est toutefois un bon homme, un peu triste; mais ayant un cœur excellent.....

LE MARQUIS.

Tant pis.

CHAPELLE.

Plaute est plus gai.

LE COMTE.

Térence plus sage.

Digitized by Google

LE MARQUIS.

Scarron plus plaisant.

LA THORILLIERE.

Ah ! Messieurs, Messieurs, *Scarron !* est-il possible ? A quoi bon se donner tant de peines ?....

CHAPELLE.

Ah ! je prends le parti de mon ami. *La Thorillière* a raison de se récrier. De la justice. *Molière* vaut mieux que *Scarron.*

Ce dernier mot est charmant. Voilà un ami bien généreux & un juge bien équitable : la plupart des Ecrivains, sont aussi heureux que *Molière*, en juges & en amis.

Ces traits de finesse & de vérité appartiennent en propre à M. *Mercier.* Mais a-t-il bien songé au caractère de *Chapelle*, quand il lui fait dire : » Si je voulois » écrire moi, je ne ferois qu'un seul & unique ouvrage, » mais j'y employerois dix années, & j'y mettrois une » lime, une correction, un soin, un fini : car on doit » respecter le Public «.

Le *Chapelle*, qui n'étoit pas celui de M. *Mercier*, a dit un peu plus heureusement :

Tout bon paresseux du Marais
Fait des vers qui ne coûtent guère.
Pour moi c'est ainsi que j'en fais,
Et si je les voulois mieux faire,
Je les ferois bien plus mauvais.

A l'égard des Scènes que l'Imitateur François a ajoutées au Drame Italien, il n'y en a que deux de remarquables ; l'une qui commence la Pièce, & c'est celle où le Valet de *Molière* met en papillotes la traduction que son Maître avoit faite de *Lucrèce*, en Vers François ; l'autre qui se trouve au cinquième Acte, & c'est celle où une jeune personne vient se présenter pour être reçue dans la Troupe de *Molière*, qui apprenant que c'est une fille bien née, que l'indigence & l'abandon réduisent à cet état, lui donne une lettre de recommandation pour le Chef d'une Manufacture de Province, & pourvoit à ce qu'elle obtienne de son travail une subsistance honnête. La Scène du Poëme en papillotes est gaie, & annonce fort bien, dès le

Digitized by Google

premier Acte, les impatiences naturelles & la bonté de *Molière*. Quant à la Scène de la jeune fille, elle eſt intéreſſante, mais peut-être déplacée, dans un cinquième Acte, où elle forme un épiſode qui retarde le dénouement. Le ſtyle de l'ouvrage eſt en général plus naturel que celui des autres Drames de M. *Mercier*; on voit que le caractère de l'original a influé ſur le ſien. Mais cependant celui-ci reparoît de tems en tems, par exemple, dans des phraſes telles que celles-ci: *les Hypocrites frémiront dans l'attente des rayons vengeurs que je vais raſſembler ſur leur front..... Il ſemble ignorer le preſtige de notre art, qui marche pour le moins égal au ſien..... La gloire eſt belle, mais elle altère & ne rafraîchit point. Eh! pourquoi ne pas mélanger la Philoſophie du Commerce des Graces. Elle n'aura plus ce front auſtère qui la dégrade*, &c. &c.

L'attente des rayons vengeurs, l'art qui marche pour le moins égal, la gloire qui ne rafraîchit pas, & le front auſtère qui dégrade la Philoſophie! Ce n'eſt pas *Molière* qui a appris à M. *Mercier* à écrire ainſi, & ce qu'il y a de pis, c'eſt à *Molière* qu'il prête ce langage. Les idées qu'il met dans ſa bouche, ſouvent ne ſont pas moins étranges que ces expreſſions; & l'Auteur, trompé par un Egoïſme qui l'entraîne ſans doute malgré lui, quelquefois charge *Molière* de l'apologie de M. *Mercier*: en voici un exemple. *Chapelle* reproche à *Molière* que *ſes écrits fourmillent de négligences*; il auroit dû dire d'incorrections, & le reproche eût été plus fondé. Quoiqu'il en ſoit, *Molière* répond: » Mon ſtyle n'eſt pas *uniforme*, j'en conviens, » mais ce n'eſt pas ſans deſſein que je lui imprime un » air de négligence; je veux par ce moyen, qu'il reſ- » pire un naturel plus naïf. Je dois faire parler à cha- » cun ſon langage, c'eſt donc *l'accent de l'homme* que » je produis, & non pas le mien «.

Aſſurément *Molière* n'auroit jamais fait une réponſe ſi peu raiſonnable. Quoi! il laiſſe des fautes *à deſſein*, afin que ſon ſtyle ne ſoit pas *uniforme*! Sont-ce les fautes qui font la variété du ſtyle? Et qu'eſt-ce que *l'accent de l'homme*? Cet accent eſt-il moins vrai quand on parle ſans ſoléciſmes? Dès qu'on fait des Vers, que devient

Digitized by Google

devient *cet accent de l'homme?* Sera-t-il mieux conservé dans des vers incorrects que dans des vers bien faits? Un homme tel que *Molière* qui couvroit ses fautes par un si grand nombre de beautés, n'eût pas eu la petitesse de les justifier, ni la mal-adresse de les justifier si mal, il auroit dit tout simplement: c'est que le tems me manque pour corriger. Il auroit laissé aux mauvais Auteurs cette logique de convention, inventée par l'amour-propre, qui leur fait prendre les fautes de langage pour des négligences heureuses; les figures outrées pour les hardiesses du génie; l'enflure, pour le sublime, l'exagération pour la sensibilité, & le délire pour la chaleur.

On pourroit observer beaucoup d'autres endroits où *Molière* s'exprime d'une manière très-peu convenable, même en matière plus grave. Dans la Scène troisième du cinquième Acte, il dit en parlant de son Valet, qui est un homme grossier & stupide: » la nature a enfermé » son ame *dans un double coffre.* L'espèce humaine est » néanmoins encore plus *estimable* sous cette forme-là, » que sous celle de *Pirlon* «.

Remarquez que ce *Pirlon* est le plus odieux des fripons, & que c'est faire injure au lacquais le plus bête, que de le comparer à un coquin. Il n'y a nulle comparaison à faire entre le mépris mêlé de pitié, que peut exciter la bêtise, & le mépris mêlé d'horreur qu'inspire la méchanceté.

Il nous reste à dire un mot des notes. Elles renferment beaucoup d'Anecdotes sur *Molière*, la plupart très-connues, & copiées dans tous les livres. Mais il y en a quelques-unes qui le sont moins; ce sont des traditions qu'on doit savoir gré à l'Auteur d'avoir recueillies, parce qu'elles intéressent un grand homme, & que d'ailleurs elles sont amusantes. Nous en rapporterons une. » On jouoit une Pièce intitulée *D. Quichotte.* » C'étoit le moment ou *D. Quichotte* installe *Sancho* » dans son Gouvernement. *Molière* faisoit *Sancho.* Fi» dèle au costume, il étoit monté sur un âne, & il » attendoit dans la coulisse, afin de paroître à l'instant » précis. Mais l'âne qui ne savoit pas son rôle, *se* » *voyant dans la coulisse*, s'obstinoit à vouloir entrer

Digitized by Google

» en Scène. On sait combien un âne est têtu. *Molière* » tiroit le licol de toutes ses forces. Il appelloit à son » aide tous ses camarades. A moi *Baron*, à moi *la Thorillière*. Ce maudit âne rétif!... La fidèle *Laforêt*, » (la servante de *Molière*) en tiant de tout son cœur, » tâchoit de fixer l'âne, en le tenant de toutes ses forces » par la queue. Mais l'opiniâtreté de l'âne, après plu- » sieurs saccades, fut victorieux de tous ces efforts. Il » partit comme un trait, & s'élançant sur le Théâtre, » il dérangea une Scène précédente. Son maître tout » renversé sur le derrière de l'animal, tirant envain le » licol à le briser, crioit aux spectateurs, tout en ca- » racolant, pardon, Messieurs, pardon! ce maudit ani- » mal a voulu entrer malgré moi ".

Et, c'étoit *Molière*!

On retrouve aussi dans ces notes quelques-uns des paradoxes favoris de l'Auteur; par exemple, son aversion pour les vers. » A mon oreille toute Comédie en » vers, débute par donner un grand soufflet à la na- » ture ". Si cela est vrai, il faut convenir que personne n'a donné de meilleurs *soufflets à la nature*, que *Molière* lui-même, dont M. *Mercier* exalte cependant le naturel, & avec tant de raison. Et où a-t-il pris d'ailleurs qu'une Comédie devoit être la nature? Aucun Art n'est la nature; mais l'imitation d'une nature *choisie*, c'est une vérité triviale; mais il faut bien la redire à ceux qui s'obstinent à l'oublier.

Dans cette même note il propose de traduire en prose les dernières Tragédies de *Corneille*, dont il prétend que tous les défauts sont dans *la rime*, *l'hémistiche & la tournue*. Il croit qu'en prose elles feroient de l'effet. M. *Mercier* ne les a donc pas lues avec attention: qu'il y pense un peu plus mûrement, & il verra que *Théodore*, *Pertharite*, *Attila*, *Suréna*, &c. seroient des pièces tout aussi mauvaises en prose qu'en vers, parce qu'elles sont aussi mal imaginées, aussi mal pensées que mal écrites; ce qui n'empêche pas que le cinquième acte de *Cinna* ne soit une fort belle chose.

Dans une autre note, il s'écrie, à propos du *Festin de Pierre* dont il ne trouve pas le sujet rempli; » quel

Digitized by Google

» ſujet que l'*Athée* ! & à quelles mains ſûres & vi-
» goureuſes eſt réſervé l'honneur d'écraſer ce perſon-
» nage ſous les foudres réunies de la raiſon & du
» ridicule ?

Eſt-il bien-ſûr que *l'Athée* ſoit un ſujet ſi heureux ? l'athéiſme n'eſt point plaiſant. S'il eſt joint à des vertus, il n'eſt qu'à plaindre. S'il eſt joint à des crimes, on ſentira aiſément que celui qui les commet n'auroit pas été beaucoup meilleur, quand même il n'auroit pas été Athée, le moral de la conduite tenant bien plus au caractère qu'aux opinions. Enfin une erreur anti-Religieuſe n'eſt guère un ſujet de Comédie. Si *Don Juan* dogmatiſoit ſur l'impiété, on ne l'écouteroit pas. Il fait rire quand il cherche à duper à la fois deux payſannes, & qu'il éconduit M. *Dimanche*; ce qui arrive à beaucoup de gens qui ne ſont pas athées.

La note la plus curieuſe de toutes, eſt celle où M. *Mercier* cherche l'origine de la diviſion ordinaire des Drames en 5 actes. » C'eſt peut-être de la néceſſité de
» deſcendre les luſtres & de moucher les chandelles à
» des intervalles égaux, qu'eſt née la biſarre coutume
» de diviſer toujours une Pièce en cinq actes. Le rôle
» *abſolu* du Moucheur en aura fait une loi inévitable
» & reſpectée «.

C'eſt dommage que les Romains ayent toujours joué leurs Pièces en plein jour, & ſans chandelles ni Moucheurs, ſans quoi ce ſeroit certainement quelque Moucheur Romain qui auroit fait le vers *d'Horace*.

Neve minor quinto neu. ſit productior actu fabula.
Que la Pièce n'ait ni plus ni moins que cinq Actes.

Ce n'eſt pas qu'on croye que cette règle doive être inviolable ; il n'y en a guères que le génie ne puiſſe tranſgreſſer heureuſement ; mais il n'y a pas de génie dans la note de M. *Mercier*.

Les égaremens de l'Amour, ou Lettres de Fanéli *& de* Milfort, *par M.* Imbert. *A Amſterdam.*

Des caractères hors de nature, des évènemens hors de toute raiſon ; cet échaffaudage aujourd'hui ſi com-

Digitized by Google

mun de ſentimens exaltés qui ſont pris par-tout ou qui ne reſſemblent à rien, des longueurs ſans fin que facilite la forme épiſtolaire, un avertiſſement où l'Auteur ne parle que de lui, & quantité de lettres qui ne parlent de rien, tout cela joint avec des eſtampes, de gros caractères & de grandes marges, ne laiſſe pas de faire un livre en deux volumes *in*-8°; & c'eſt ainſi que nous avons tant de livres.

Milfort a épouſé *Fanéli* qu'il adoroit. Après dix-huit mois de mariage, il voit au parc de Saint-James une Françoiſe nommée *Sophie*: il en devient éperdûment amoureux; il parvient à la voir chez une amie; malgré la vigilance d'une tante qui veille ſur *Sophie*, il ſe fait aimer; il obtient pendant deux mois des rendez-vous tous les jours chez cette même amie; enfin, il en obtient de particuliers la nuit dans un jardin; au dernier, qui eſt ſur le point de devenir déciſif, il s'aviſe, fort mal à propos, de faire une exclamation qui apprend à *Sophie* qu'il eſt marié; à ce mot, elle s'élance de ſes bras, & diſparoit; ainſi, ni elle, ni cette amie ſi complaiſante, n'ont ſongé, pendant plus de deux mois, à s'aſſurer de l'état & des intentions de *Milfort*. Il eſt difficile de pouſſer plus loin l'invraiſemblance.

Milfort, bien convaincu qu'il faut épouſer *Sophie* pour la poſſéder, prend ſa femme en horreur, parce qu'elle eſt un obſtacle à ſes deſirs: il la fuit, ou ne lui parle plus qu'avec un ton farouche; il finit par la reléguer dans une terre à ſoixante lieues de Londres, & lui arrache même ſa fille, une enfant de deux ans, ſeule conſolation de ſa mère. Ce raffinement de cruauté ſemble gratuit, & l'on n'en devine pas la cauſe: enfin, au bout de quelques mois, le bruit de la mort de *Fanéli* ſe répand; & *Milfort*, loin d'être ébranlé par cette idée, inſtruit que ce bruit n'eſt pas fondé, forme le projet le plus bizarre & le plus extraordinaire qui ſoit jamais entré dans la tête d'un homme: il vole à la retraite de ſa femme; & ſans être touché de l'état affreux où il la trouve, dans les larmes & l'abandon, il la force, le poignard à la main, à conſentir à un exil encore plus éloigné; il lui avoue que ſon projet eſt de la faire

Digitized by Google

passer pour morte; il la remet à un Valet de Chambre affidé qui doit lui servir de Géolier: elle consent à tout sans résistance, car sa résignation est aussi extraordinaire que l'atrocité de son mari; elle part dans un carrosse tendu de noir, qui est pour elle l'image du tombeau; & *Milfort* vole à Londres épouser *Sophie*, il nage dans la joie, il est au comble du bonheur; ce bonheur qu'il confie à son ami *Curland*, n'est pas même troublé du moindre remord, du moindre souvenir: la longue lettre qu'il écrit à ce sujet, n'est qu'une continuelle ivresse. On s'attend peut-être que ce *Milfort* est peint dans le Roman comme un monstre, comme une ame froidement atroce; point du tout, c'est un homme impétueux qui a *le cœur bon*. On voit qu'aujourd'hui la nature est peinte dans nos Romans, comme dans nos Tragédies.

Ce n'est pas tout, *Milfort*, au moment d'épouser *Sophie*, révèle son secret à ce *Curland*, & toujours sans le moindre signe de repentir, sans se faire le moindre reproche. *Curland* est ce qu'on appelle un homme du monde, d'une morale peu scrupuleuse sur les plaisirs & sur les moyens de s'en procurer; mais cependant toujours attaché aux procédés, *aux bienséances*; & faisant cas de la *décence*, au point de dire qu'elle doit être *notre première maitresse*. Il n'est pas question d'examiner si la *décence* peut jamais être une *maitresse*: mais quand *Milfort* lui apprend que *Fanéli* est vivante, & qu'il veut épouser *Sophie*; cette petite légéreté valoit bien un mot de remontrance, sur-tout de la part de *Curland*, qui n'a cessé jusques là de reprocher à son ami *les torts* qu'il se donne dans le monde. Il devroit au moins lui représenter que le plus grand de tous les *torts*, (suivant la morale de *Curland*) est d'être pendu, parce que rien ne blesse plus la *décence* & *les bienséances*. Au contraire, *Curland* félicite *Milfort*, il est *charmé*, il trouve que *tout est bien*, & s'absente de peur d'être *compromis*. M. *Imbert* dira qu'il a voulu peindre un homme frivole, un ami léger; mais il s'est trompé, il n'y a ni frivolité ni légéreté qui empêche un homme tel que *Curland*, un homme de qualité, qui n'est ni vil ni scélérat, de sentir les con-

Digitized by Google

séquences d'un crime, & de les montrer à son ami. En faisant de ce *Curland* un homme indifférent & froid, il n'y avoit qu'une manière de le faire parler. » Tout » ceci est une affaire de calcul ; il s'agit de savoir si » tu aimes mieux être pendu que de ne pas posséder » *Sophie :* en ce cas, épouse ; car il faut toujours se » contenter. Tout ce que je puis faire, c'est de t'ac- » compagner à Tyburn, comme fait tout honnête » Anglois à l'égard de son ami ; & *je ne te quitterai* » *pas que je ne t'aie vu pendu* ". Cette lettre eût été assez Angloise.

Dans la seconde Partie de ce Roman, on voit paroître un certain *Norton*, qui est un sage ; un *Stoïcien ;* un *Quaker* rigide. On s'attend qu'il va tonner contre les égaremens de *Milfort* ; au contraire, il devient amoureux lui-même de *Fanéli* qu'il a occasion de voir, parce qu'il a acheté une terre dans le voisinage de la retraite où elle est confinée ; il soupire pour elle sans la connoître : un neveu qu'il a ne soupire pas, & trouve plus court d'enlever *Fanéli ;* cette infortunée se retrouve, par une suite de cet enlèvement, en présence de *Milfort* & de *Sophie.* Tout se découvre, *Milfort* qui, depuis quelque tems, est accablé de remords, (car il vaut mieux tard que jamais) meurt dans le désespoir ; & *Fanéli* & *Sophie*, rivales généreuses, unies par le malheur, passent le reste de leur vie à pleurer *Milfort*, qui pourtant ne le méritoit guères.

Tel est le tissu de ce Roman, dans lequel aucun évènement n'est motivé, aucun caractère n'est bien conçu ; cependant il y a quelques lettres écrites avec intérêt, & une scène entre *Fanéli* & sa fille, au moment où cette enfant lui est rendue, est tracée avec une sensibilité qui montre que l'Auteur pourroit peindre la nature, s'il l'observoit avec plus de réflexion.

SATYRE au Comte de **, *par M.* Robbé de Beauveset.

C'EST s'y prendre tard, a-t-on dit ; il est si heureux & si commode d'être oublié depuis vingt ans, quand on en a passé trente à faire de mauvais vers ! Mais

Digitized by Google

M. *Robbé* répond, que c'eſt le zèle du bon goût qui l'enflamme : *Zelus domus tuæ comedit me.* Il veut réformer le Parnaſſe François ; & c'eſt dans ce grand deſſein qu'il ſort d'entre les morts pour attaquer les vivans. Il faut bien faire connoître au Lecteur quelques échantillons du ſtyle de ce Réformateur du goût.

Comte *dans qui l'être propice* a mis
Les *rares dons* qu'à ſes plus chers amis,
Sa main *encor* diſpenſe avec réſerve ;
O toi, qui joins une facile verve
Aux profondeurs d'un immenſe ſavoir,
Qu'en tes écrits *tu fais ſi bien valoir*,
Tu ſus auſſi cultiver chaque *branche*
De la ſcience où brilla Mallebranche,
De ce grand art par Lok approfondi,
Où le génie oſe d'un vol hardi,
En s'élevant *juſqu'aux ſources de l'être*,
Sonder Dieu même, apprendre à ſe connoître,
Et diſcernant l'eſprit *de ſes reſſorts*,
Planter la borne entre l'ame & le corps.

Ces vers ne ſont pas, à beaucoup près, les meilleurs de la piéce : en voici de beaucoup plus amuſans. M. *Robbé* déclare, que pendant long-tems il a été trop débonnaire & trop indulgent ; & qu'il a laiſſé tout aller de travers ſans en rien dire.

Si ſur le Pinde un enroué ſe gliſſe,
Je lui préſente un bâton de régliſſe.
. . . . . .
Bref *pour jamais* j'appris à m'interdire
L'art ſi facile à mon ſens de médire.

Pour jamais, ce ſeroit vraiment dommage. Nous n'aurions pas eu les deux rimes *gliſſe* & *régliſſe*, qui valent tout un poëme. Pourquoi d'ailleurs M. *Robbé* croit-il qu'il ſoit ſi facile de *médire* ? Cela eſt aſſez vrai en général ; mais, en vérité, il n'eſt point du tout facile de *médire* comme lui ; & il a un ton & une tournure qu'aucun de nos Ecrivains, excepté peut-être un ou deux, ne pourroit jamais attraper.

L'ami Piron dont l'arc *toujours* tendu,
Toujours vous lâche un trait *inattendu*,
Humble & contrit dans certaine Préface,
Se ſouffleta rudement ſur ma face ;

Digitized by Google

Quand desirant d'expier certain vers
Bien scandaleux qu'avoit fait le pervers,
Il eut jugé *pour cela* nécessaire
De me choisir pour son bouc *émissaire*.

. . . . . .

En bon Chrétien j'oubliai ce délit
Qu'*offre* sa prose *ou* personne ne lit.
Pour m'en venger a-t-il vu mes iambes
Donner la chasse à ses froids dithyrambes ?
Quand le Parterre occit ses *fils ingrats*,
Fut-ce donc moi qui lui *poussai le bras* ?
Seroit-ce enfin, si Montézume tombe,
Sous mon sifflet que le Héros succombe ?

. . . . . .

N'ai-je donc pas *canonisé* la pièce
De ce Lamsberg *de retrograde espèce* ?
Lorsqu'il peignit l'art ou le Titien,
Et Raphaël triomphèrent *si bien*,
Ma voix, hélas ! jusqu'aux céleſtes voûtes
Fit retentir l'éloge de ses *croûtes*.

L'éloge de ses *croûtes* ! *Francaleu* s'écrieroit encore :

C'est que cela jamais n'a rien dit comme un autre.

M. *Robbé* faisoit-il quelque retour sur lui-même, lorsqu'il a dit, en parlant des Rimeurs durs :

Leurs violons par leurs sons discordans
Crispent l'oreille en agaçant les dents.

C'est joindre l'exemple au reproche.

Bref vous avez la chimère que trace
Dans le début *de son Poëme Horace*.

De son Poëme Horace ! il y a peu de chûtes aussi plaisantes.

Je ne serois d'avis qu'on adorât
L'esprit Pithon qui tourmente Dorat.

Si l'Auteur n'a été qu'un mois à trouver cette rime comique, il n'a pas mal employé son tems.

L'écuménique Arouet

. . . . . .

Sur son comptoir à tout genre se guinde ;
C'est le *Mercier* le mieux fourni du Pinde.

Ecuménique

Digitized by Google

Ecuménique eſt peut-être encore au-deſſus de tout ce que nous avons vû, *& le Mercier du Pinde !* on voit bien que M. *Robbé* n'eſt pas, ſelon ſes expreſſions,

Gêné par le *contexte*
D'un vers oiſeux affoibliſſant le *texte*.

Encore quelques exemples de ce ſtyle *nompareil*.

Sur ſa Goeſman *quel ſel attique il verſe*
Quand au Palais avec elle il converſe !
. . . . . .
Quand conſommé dans notre art Héraldique,
Du nouveau noble il fit l'*écu critique*.

Et ailleurs.

Un certain avorton
Qui ſur le Pinde oſant donner le ton,
Veut à chacun voir porter ſon *écharpe*,
La rime aſſez vous conduit à *la Harpe*.

C'eſt une grande queſtion de ſavoir, ſi ces deux rimes, *écharpe & la harpe*, valent celles que nous venons d'admirer, *adorât* & *dorat*. On ſeroit embarraſſé pour décider de la préférence. Quelque plaiſir qu'il y ait à citer de pareils vers, il faut pourtant s'arrêter, & finir par rappeller à M. *Robbé* deux réflexions qu'il fait lui-même, & dont nous attendrons la réponſe. Voici la première.

Eſt-il *licite en plein* Chriſtianiſme
D'aller donner ſur le charlataniſme
D'Auteurs adroits, avides de *renom*,
On ne ſait comme, ayant acquis un *nom ?*

L'autre eſt une queſtion qu'il fait à l'Auteur de la *Dunciade*, & que peut-être on pourroit faire à M. *Robbé*.

Je voudrois bien qu'il nous dît à quel titre,
De nos *renoms* s'établiſſant l'arbitre,
En Souverain il lance ſes arrêts ?

Comment la conſcience de l'Auteur n'a-t-elle pas parlé, lorſqu'il écrivoit ces trois vers ? au ſurplus, beaucoup d'Auteurs attaqués dans cette ſatyre, lui doivent des remercimens. Il les a mis en aſſez bonne compagnie. A l'égard des autres, on voudroit qu'un Satyrique, tel

Digitized by Google

que M. *Robbé*, ſe dît à lui-même : voilà dix ou douze Ecrivains que je viens d'injurier, & qui malgré tout le mal que j'en dis, ne ſont pas tout-à-fait des ſots. Il n'y en a pas un parmi eux, qui ne ſoit en état, s'il le vouloit, de faire une épigramme bonne ou mauvaiſe, & je puis en fournir le ſujet, tout comme un autre : cependant perſonne ne me dit rien.

Que M. *Robbé* réfléchiſſe ſur le malheur ſi réel, pour un Satyrique, d'attaquer tout le monde, ſans fâcher perſonne, & il ne fera plus de Satyre.

Pensées Philoſophiques de M. de Voltaire, *tirées de ſes Ouvrages, en Vers & en Proſe, & rangées ſuivant l'ordre des matières, auxquelles on a joint des Mêlanges de Littérature du même Auteur, pour ſervir de Supplément aux différentes éditions de ſes Œuvres. 2 vol.* in-12. *Prix 5 liv. relié.*

Ce Recueil, ainſi que tant d'autres de la même eſpèce, n'offre d'autre avantage que de pouvoir être ouvert & quitté à toutes les pages ; & de rappeller à la mémoire des morceaux remarquables. A ce dernier titre, il peut être utile, ſur-tout aux jeunes perſonnes. On y trouve quelques pièces qui n'ont été recueillies dans aucune des éditions de M. *de Voltaire ;* mais il y en a auſſi qui ne ſont pas de lui, par exemple l'Epitre au Pape : elle eſt de M. *Dor* **.

CAUSES.

Quand une ſucceſſion vient à s'ouvrir dans la Coutume de Chartres, qui a droit aux propres qui s'y trouvent ? Eſt-ce le plus proche parent de celui dont le défunt tenoit immédiatement le propre, ou bien celui qui ſe trouve parent à quelque dégré que ce ſoit du premier acquéreur, qui a mis l'héritage dans la famille ? Il avoit été rendu dans le dernier ſiècle un Arrêt de

Digitized by Google

règlement qui adjugeoit le propre au plus proche parent de celui dont le défunt le tenoit immédiatement : mais depuis la Juriſprudence ſembloit avoir changé, & on rapportoit nombre d'Arrêts qui avoient décidé le contraire ; par-là la même queſtion s'étant préſentée, elle étoit en quelque façon neuve, & il s'agiſſoit de fixer de nouveau la Juriſprudence ſur le Point de Coutume. C'eſt ce qui a été fait par l'Arrêt du 5 de ce mois dans une cauſe où plaidoient Me. *Belot* & M. *Target*. La Cour a prononcé comme l'Arrêt de règlement du ſiècle dernier, & il a été jugé que la Coutume de Chartres étoit une Coutume *de côté* ſeulement, & non de *côté & ligne*, & que le propre devoit appartenir au parent le plus proche de celui qui a tranſmis au défunt.

Le ſieur *Ménager*, Valet-de-Chambre de Mgr. le Duc d'Orléans & Dlle *Bailly*, avoient vécu pendant pluſieurs années dans l'état de mari & femme. Trois enfans étoient nés dans cette cohabitation. Deux ſont morts : une fille a ſurvécu. Le ſieur *Ménager* eſt venu à ſe remarier tout récemment. La fille de la Dlle *Bailly* a interjetté appel comme d'abus de ce mariage.

Elle a prétendu que ſa mère étoit l'épouſe légitime du ſieur *Ménager*, & que ſon père ne pouvoit contracter aujourd'hui un ſecond mariage ſans rapporter l'extrait mortuaire de la première femme. Elle prouvoit la légitimité par ſon extrait baptiſtaire, qui la qualifie du titre de fille du *ſieur Ménager & de la Dlle. Bailly ſa femme*, elle s'appuyoit encore ſur la poſſeſſion d'état, ſa mère ayant toujours été connue publiquement pour la femme du ſieur *Ménager*.

Le père a nié qu'il eût jamais été marié avec la dlle *Bailly*, & a prétendu qu'il ne pouvoit pas être forcé de rapporter ſon extrait mortuaire. Quant à l'extrait de baptême de la fille, il ſoutenoit qu'il étoit inſuffiſant pour prouver ſa légitimité, qu'il faudroit qu'elle juſtifiât de l'acte de célébration du mariage qu'elle ſuppoſe entre ſes père & mère. Toute la cauſe ſe réduiſoit donc à cette queſtion : ſi un enfant qui eſt dit dans ſon extrait baptiſtaire fils d'un tel & d'une telle ſon épouſe, eſt encore obligé pour prouver ſa légitimité de rapporter l'acte

Digitized by Google

de célébration. L'Arrêt a décidé l'affirmative. La Cour a jugé qu'il n'y avoit abus dans le mariage du ſieur *Ménager*; il a déclaré la fille *Bailly* ſa fille naturelle, & il a ordonné que les mots, *ſa femme*, ſeroient rayés dans l'extrait baptiſtaire, & qu'il ſeroit fait mention de l'Arrêt en marge des regiſtres de la Paroiſſe à côté de l'extrait baptiſtaire.

AVIS PARTICULIER.

M. l'Abbé *Fontana*, recommencera ſon Cours de Langue Italienne, le 10 Septembre prochain, il le continuera tous les Mardis & Samedis de chaque ſemaine, depuis huit heures du matin juſqu'à dix. Ceux qui voudront le ſuivre ſont priés de venir ſe faire inſcrire d'avance chez lui; ils y trouveront toujours quelqu'un pour répondre. Il continue auſſi de donner des leçons particulières dans ſa maiſon & en ville. Son adreſſe eſt toujours rue Montorgueil, la porte Cochère à côté de la rue Pavée, au ſecond étage ſur le devant.

Digitized by Google

NOUVEAUTÉS.

Les diminutions considérables accordées sur les *Ordonnances*, 11 vol. *in-folio*. *L'Académie des Inscriptions*, 74 vol. *in-12*, à 129 liv., au lieu de 222. *La Collection Académique*, 17 vol. *in-4.*, à 119 liv., au lieu de 204, n'auront plus lieu à la fin de Septembre prochain. Il faut s'adresser, Hôtel de Thou, rue des Poitevins.

Loix du Magnétisme, comparées aux observations & aux expériences dans les différentes parties du Globe Terrestre, pour perfectionner la Théorie générale de l'Aimant, & indiquer par-là les Courbes Magnétiques qu'on cherche à la mer, sur les Cartes réduites par M. *le Monnier*, *in-8.* De l'Imprimerie Royale. A Paris, Hôtel de Thou. Prix, 2 liv. 8 s.

Rosel ou l'Homme heureux, *in-8.* de 48 pages, par M. *le Prévost d'Exmes*. A Paris, chez *Mérigot*, le jeune, Quai des Augustins. Prix, 1 liv.

Lettres de quelques Juifs Allemands & Polonois, à M. de Voltaire, avec un Commentaire extrait d'un plus grand nombre, quatrième édition, revue, corrigée & considérablement augmentée, 3 vol. *in-12*. A Paris, chez *Moutard*, Libraire, Quai des Augustins. Prix, 9 liv. reliés.

Sentimens de Cléante, sur les Entretiens d'Ariste & d'Eugène, par M. *Barbier d'Aucour*, quatrième édition, revue & corrigée. On y a joint les deux Factums du même Auteur, pour *Jacques le Brun*. A Paris, chez le même, & chez les Libraires associés. Prix, 2 liv. 10 s. relié.

Roland furieux, Poëme héroïque de l'*Arioste*, traduction nouvelle, par M. *Cavailhon*; Chant premier. A Paris, chez *Valeyre*, l'aîné, Libraire, rue de la Vieille Bouclerie.

Nouvelles Espagnoles de Michel Cervantès, N°. 3, grand *in-8.* avec fig. A Paris, chez *Costard*, Libraire, rue Saint-Jean-de-Beauvais. Prix, 1 liv. 16 s.

Histoire de Jean de Calais, sur de nouveaux Mémoires, N°. 5 de la Bibliothèque bleue, faisant le sixème Cahier, grand *in-8.* avec fig. A Paris, chez le même. Prix, 3 liv. broché

Recueil de divers Ouvrages relatifs à l'Agriculture & à la Médecine domestique & vétérinaire, savoir: Méthode pour bien connoître la nature de chaque espèce de terres, & les façons les plus sûres pour les rendre fertiles; Pharmacopée des pauvres,

Digitized by Google

contenant les recettes les plus simples pour les différentes maladies ; Médecine des chevaux, tirée des écrits des meilleurs Auteurs, & confirmée par l'expérience, avec des observations sur la clavelée des bêtes à laine, 2 vol. *in*-12 avec figures. A Paris, chez *Nyon*, l'aîné, Libraire, rue Saint-Jean-de-Beauvais. Prix, 5 liv. relié.

Journal Historique du Voyage fait au Cap de Bonne-Espérance, par M. l'Abbé *de la Caille*, de l'Académie des Sciences, précédé d'un Discours sur la vie de l'Auteur, suivi de remarques & de réflexions sur les coutumes des Hottentots & des habitans du Cap, avec figures. A Paris, chez le même. Prix, 2 liv. 10 s. relié.

*Les cent Questions d'un Paroissien de M. le Curé de ****, pour servir de réplique à la suite de son Dialogue sur le Mariage des Protestans. A Amesterdam ; & se trouve à Paris, chez *Moutard*, Quai des Augustins ; *Bastien*, Libraires, rue du Petit Lyon, Fauxbourg Saint-Germain ; *B. Morin*, Imprimeur-Libraire, rue Saint-Jacques, à la Vérité.

Œuvres Posthumes de M. Pothier, dédiées à Monseigneur le Garde-des-Sceaux, ou Traité des Fiefs, Censives, Relevaisons & Champarts. A Orléans, chez *Massol*, Libraire, rue Royale ; & à Paris, chez *le Jay* & *Dorez*, Libraires, rue Saint-Jacques.

Causes célèbres, curieuses & intéressantes de toutes les Cours Souveraines du Royaume, avec les Jugemens qui les ont décidées, Tome XX. A Paris.

Recueil de Mémoires & d'Observations sur la formation & la fabrication du Salpêtre, par les Comissaires nommés par l'Académie des Sciences, pour le Jugement du prix du Salpêtre. A Paris, chez *Lacombe*, Libraire, rue Christine.

Traité de Vénerie & de Chasses, par M. *Goury de Champgrand*, *in*-4. A Paris, chez *Moutard*, Libraire, Quai des Augustins.

MUSIQUE.

Six Sonates de Guittarre, avec accompagnement de Basse, dédiées à M. *de la Borde*, par M. *Vidal*, Maître de Guittarre, mises au jour par M. *Bouin* ; Œuvre X. Prix, 7 liv. 4 s.

Cinquième Recueil d'Ariettes d'Opéra-Comiques, & autres jolis airs, avec accompagnement de Guittarre, Menuets variés, Allemandes & Pièces pour le même instrument, par le même Auteur ; Œuvre XI. Prix, 6 liv. A Paris, chez le sieur *Bouin*, Maître de Musique & de corps d'Instrumens, rue Saint-Honoré, au Gagne-Petit, près Saint-Roch.

Digitized by Google

JOURNAL
DE POLITIQUE
ET DE
LITTÉRATURE,

CONTENANT les principaux Evènemens de toutes les Cours ; les Nouvelles de la République des Lettres, les Causes célèbres, la notice des Arrêts, Edits, &c. &c.

NUM. VINGT-QUATRIEME.

25 AOUST.

TOME SECOND.

A BRUXELLES,

On souscrit à PARIS, Hôtel de Thou, rue des Poitevins ;
En PROVINCE, aux Bureaux des Postes, & chez les principaux Libraires.

1776.

Digitized by Google

L'AVANT-COUREUR, dont le sieur *Panckoucke* est devenu propriétaire par acte du 4 Octobre 1773, la *Gazette de Littérature, des Sciences & des Arts*, dont il a obtenu le Privilége en date du 15 Octobre 1773, ont été réunis à ce *Journal de Politique & de Littérature.*

Ce Journal paroît le 5, 15 & 25 de chaque mois, avec la régularité la plus scrupuleuse. Il a commencé le 25 Octobre 1774.

Le prix, franc de port, est de 18 livres. On souscrit, Hôtel de Thou, rue des Poitevins; en Province, aux Bureaux des Postes & chez les principaux Libraires connus.

Il y a quatre époques pour le renouvellement des souscriptions, Janvier, Avril, Juillet & Octobre. Le Journal formera trois volumes *in*-8. chaque année. Les mois de Janvier, Février, Mars, Avril, forment le Tome premier; Mai, Juin, Juillet, Août, le Tome second; Septembre, Octobre, Novembre, Décembre, le Tome troisième.

Il faut avoir attention d'affranchir le port des lettres & de l'argent.

Les personnes qui voudront faire insérer des Livres, Estampes, Musique & autres objets dans ce Journal, sont priées de les adresser au Directeur du Journal, audit Hôtel de Thou, rue des Poitevins.

Digitized by Google

JOURNAL DE POLITIQUE.

TURQUIE.

De CONSTANTINOPLE, *le 25 Juin.*

LES détails de la prise de Bassora ne sont plus un mystère. L'état de nos Provinces d'Asie, & en particulier de l'Arménie où les Persans sont entrés en forces; le danger qui menace la ville de Bagdat, contre laquelle ils font marcher une seconde armée; le peu de secours qu'y a conduit le Séraskier *Abdi-Bacha*; la révolte de la soldatesque d'Erzerom qui a refusé de s'y rendre, à moins qu'on ne lui donnât de l'argent; les troubles qui règnent sur presque toutes nos frontières, sont les suites de cet évènement: elles ont forcé à prendre des mesures qu'on ne pouvoit tenir secrètes, & qui ont éclairé sur leur objet & sur le malheur qui les a rendues nécessaires.

Le Musselim *Soliman-Aga*, qui soutenoit depuis si long-tems le siége de Bassora, réduit aux dernières extrémités, privé de secours & de subsistances, voyant ses troupes s'affoiblir journellement, & périr en plus grand nombre par la famine & les maladies qui en sont la suite, que par le fer des ennemis, envoya le 16 Avril dernier des Députés à *Sader-Kan*, & lui offrit de se rendre aux conditions suivantes. 1°. Que l'on n'attenteroit à la vie d'aucun de ceux qui se trouvoient dans la ville. 2°. Qu'on protégeroit le sexe contre la brutalité des soldats. 3°. Qu'on ne toucheroit pas aux biens des particuliers. Le Général Persan accorda les deux premiers articles; & il déclara qu'il ne pouvoit rien statuer sur le troisième sans la participation du Régent *Kerim-Kan* son frère. L'état de la ville affamée où un chat venoit de se vendre 16 livres, ne permettoit pas d'attendre les ordres du Régent; elle ouvrit ses portes

Digitized by Google

où *Sader-Kan* fit placer aussi-tôt des soldats, & le 21 il y entra en triomphe avec son armée qui s'y campa sous des tentes. Il désarma les habitans, & mit des gardes dans toutes les maisons des riches. Les Arabes qui y sont établis, la plupart descendans des Scythes & de la secte d'*Ali* comme les Persans, s'empressèrent de prendre le parti des vainqueurs. La conformité de leurs opinions a peut-être moins influé sur leurs dispositions, que l'espérance de se préserver des effets du droit de la guerre, tel qu'il a toujours été en usage parmi les Nations barbares, & tel qu'il l'est encore dans l'Orient. Ils avoient sous les yeux l'exemple de 800 Arabes qui faisoient partie de la garnison, & qui avoient eu ordre de se retirer avec leurs familles & leurs bagages qui furent pillés sous les portes de la ville.

La conquête de cette place, que la famine seule a réduite, après un si long siége qui donnoit tout le tems de la secourir, si la Porte avoit été mieux servie, relève l'orgueil & les espérances des Persans, qui comptent sur celle de Bagdat; ils s'en rendront en effet les maîtres, si la Porte ne corrige point le vice de ses constitutions militaires, & sur-tout, si elle ne réprime pas le pouvoir des Bachas, qui trop éloignés de la Capitale, pour voir éclairer leurs actions, s'accoutument à abuser de la partie de l'autorité qu'on leur confie, & quelquefois à en faire usage contre leurs maîtres. Jusqu'à présent elle ne paroît point encore s'écarter de la politique qu'elle a adoptée depuis long-tems; elle se contente d'envoyer des ordres pour renforcer ses troupes dans l'Asie mineure; elle s'occupe à faire entrer dans ses coffres épuisés les sommes nécessaires pour satisfaire les soldats qu'elle ne peut faire marcher sans argent. Deux hommes assez puissans pour lui donner de l'inquiétude, à la tête chacun d'un parti considérable, lui ont paru propres à lui conserver Bagdat, & la Province entière où cette ville est située: elle a cru se les attacher en déposant le nouveau Bacha qu'elle avoit mis à la place d'*Omar*, & en leur confiant ce Gouvernement; l'un doit s'opposer aux efforts des Persans, tandis que l'autre, à la tête d'un corps nombreux,

Digitized by Google

fera une incursion dans la Perse, où il rappellera les ennemis qu'il forcera de se défendre sur leurs foyers. Ce plan, s'il est bien suivi, peut avoir l'effet qu'on en attend : son succès ne seroit point douteux, si l'exécution en étoit confiée à des mains sur lesquelles on pût compter. On peut ménager, pour s'en servir, un homme qu'on redoute ; mais si c'est un grand vice dans un Gouvernement de laisser prendre à un sujet assez de puissance pour se faire craindre, il est également dangereux de l'employer ; c'est montrer qu'on a besoin de lui, & enhardir son audace.

On vient de publier ici un Firman qui défend sous peine de mort à tous les Musulmans de servir sur aucun vaisseau en qualité d'écrivain, de pilote, ou de matelot. Toute défense quelconque suppose des abus existans ; celle-ci paroîtra étrange à ceux qui connoissent le génie & les mœurs des Ottomans, leur mépris pour les Nations Chrétiennes ; elle doit cependant être publiée dans tous les ports de l'Empire.

L'Internonce de la Cour de Vienne est parti le 15 de ce mois pour retourner dans sa patrie. Le Chevalier de *Saint-Priest*, Ambassadeur de France, ayant obtenu la permission d'aller passer un an dans son pays, se prépare à partir dans les commencemens du mois de Septembre prochain ; il s'embarquera avec toute sa famille.

RUSSIE.

De PÉTERSBOURG, *le* 12 *Juillet.*

LA flotte qui doit croiser dans la mer Baltique est prête à mettre à la voile. Les ordres relatifs à son départ & à sa croisière, sont déja expédiés ; on lui suppose toujours d'autres vues que celles d'exercer les Officiers & les Matelots : les mouvemens de la Suède, les précautions qu'elle prend semblent donner quelque force à ces suppositions. M. *de Simolin* qui résidoit à Stockholm de la part de notre Cour, en est revenu, & a été présenté à l'Impératrice dès le 23 du mois dernier ; on ne dit point encore s'il y retournera, ou s'il y sera remplacé par un autre Ministre. On part de cette in-

Digitized by Google

certitude pour se livrer à toutes sortes de conjectures; & on ne fait peut-être pas assez d'attention aux changemens survenus dans le Ministère, & qui rallentissant beaucoup d'opérations, pourroient expliquer bien des choses. Dans ce moment d'ailleurs où le mariage du Grand-Duc est arrêté, on ne paroît occupé que des fêtes auxquelles cet évènement doit donner lieu; & on jouit de celles qui se célèbrent actuellement; il y en a eu trois à Petershoff depuis le 4 de ce mois que la Cour s'y est rendue: le 5 on a célébré l'anniversaire de la victoire remportée par nos Troupes en 1770, dans les eaux de Chesme; le 9, l'avènement de l'Impératrice au Trône, & le 10 la fête de nom du Grand-Duc. S. M. I., à l'occasion de ces fêtes, a donné la clef de Chambellan à M. *de Muschin-Puschkin*, son Ministre à la Cour de Londres, que ses affaires particulières ont rappellé pour quelques mois dans sa patrie.

DANEMARCK.

De COPPENHAGUE, *le 25 Juillet.*

LES Officiers des vaisseaux de garde aux rades d'Helsingœr & de Corsoër, viennent de recevoir l'ordre de redoubler de vigilance pour empêcher l'entrée des marchandises de contrebande, & la sortie de celles dont l'exportation est défendue. Ils doivent avoir l'œil sur tous les bâtimens qui s'approchent des lieux propres au débarquement, visiter leurs marchandises, saisir toutes celles qui sont dans le cas de la confiscation, & arrêter les contrevenants. Ceux qui résisteront aux Gardes-Côtes payeront 100 rixdahlers, outre l'amende ordinaire.

Le commerce de plusieurs ports de la Baltique, semble avoir pris une nouvelle activité depuis les troubles qui divisent l'Amérique Angloise; on assure qu'ils font des affaires considérables avec les Colonies. Leurs avantages ne se bornent pas à des échanges directs; ils les multiplient, en offrant à des Marchands de différentes Nations des entrepôts & des Facteurs.

Digitized by Google

SUÈDE.

De STOCKHOLM, le 25 Juillet.

Si l'on en croit le bruit public, on ne tardera pas à revoir ici le Duc d'*Oſtrogothie* ; le Gouvernement général de la Poméranie, vacant par la mort du Sénateur, Comte de *Sinclair*, lui eſt, dit-on, deſtiné. Si cette nouvelle ſe confirme, il reviendra ſans doute bientôt pour en prendre poſſeſſion.

L'établiſſement des brandevineries pour le compte de la Couronne, eſt actuellement en pleine activité. On a pris les meſures les plus ſûres pour empêcher que le Public ſoit léſé, tant dans le prix que dans la meſure de cette liqueur, à laquelle on eſt tellement accoutumé dans le Nord, qu'elle y eſt devenue un beſoin. Dans pluſieurs endroits les Habitans ſe ſont empreſſés de ſeconder les vues du Gouvernement qui a défendu aux particuliers de diſtiller, en notant d'infamie ceux qui contrevenoient à cette défenſe. Pour les découvrir, il falloit faire des viſites; la loi qui les permettoit, avoit prévu l'abus que ne manqueroient pas d'en faire ceux qui ſont prépoſés à ſon exécution: elle les condamnoit à une amende de 50 dahlers monnoie d'argent, lorſqu'il ſeroit prouvé que leur viſite chez un particulier auroit été vexatoire. Cette précaution n'a pas ſuffi pour contenir les Employés: S. M. conſidérant les effets de cette permiſſion, jugeant d'ailleurs les viſites dans les maiſons des citoyens, peu compatibles avec la forme actuelle du Gouvernement; voulant qu'aucun ſujet ne ſoit troublé dans ſon domeſtique ſur un ſimple ſoupçon, vient de révoquer cette loi. L'Ordonnance qui l'anéantit, veille à la ſûreté des fabriques royales, & annonce des peines très-ſévères, contre ceux qui ſe rendront coupables de quelques fraudes qui pourroient leur nuire.

Ce Royaume, depuis la révolution, a pris une face nouvelle; un Roi qui vouloit le bien, l'a opéré dès l'inſtant qu'il n'en a plus été empêché par un pouvoir ſupérieur au ſien, qui deſtiné à préſerver la Nation

Digitized by Google

d'une tyrannie imaginaire, en exerçoit une réelle sur toutes les classes des citoyens, par une administration incertaine & variant chaque jour, tantôt timide, tantôt hardie & toujours onéreuse. La sagesse & la solidité des principes, leur unité, l'ont rendue ferme & invariable entre les mains du Souverain qui s'en est chargé. L'industrie encouragée & protégée a pris une activité nouvelle. Dès 1773 une loi avoit détruit la tyrannie des Maîtrises, en ordonnant à tous les Corps de Métier de recevoir les Ouvriers qui desireroient d'y entrer. Les anciens préjugés, nés de l'intérêt personnel, qui règnent encore dans plusieurs villes, les avoient portées à supplier le Roi d'autoriser les Gouverneurs des Provinces à fixer le nombre des Maîtres qu'on peut admettre dans chaque Jurande; elles viennent d'essuyer un refus.

D'un autre côté, le Gouvernement s'empresse de récompenser les découvertes utiles pour les Arts. Le sieur Müller qui a trouvé la manière de faire des cendres gravelées, égales à celles de Dantzick d'où l'on en importoit tous les ans une quantité considérable pour l'usage de nos fabriques, vient de recevoir du fond des manufactures une gratification de 10 mille rixdahlers, monnoie d'argent. En lui remettant cette récompense, on lui a imposé deux conditions: 1°. il perfectionnera son établissement en deux ans; 2°. à la fin de la troisième année, il doit avoir préparé & vendu une quantité de potasse, égale à celle qu'on tiroit en deux ans de l'étranger.

L'Edit qui détermine l'étendue de la Juridiction du Tribunal de Vasa en Finlande, vient d'être publié. Il comprendra dans son ressort neuf Juridictions qui dépendoient ci-devant de la Cour de Justice d'Abo; on y joint encore huit villes, un district de la Bothnie orientale, & quelques autres de Savolan & de la Carélie; c'est le 21 du mois prochain qu'il doit tenir sa première séance.

Digitized by Google

POLOGNE.

De VARSOVIE, le 25 Juillet.

L'ESPRIT de parti & les diviſions qui en ſont la ſuite, paroiſſent de nouveau montés au plus haut degré dans ce Royaume; ces ennemis de la paix & du bonheur de la Pologne, ſe ſont montrés dans preſque toutes les Diètines d'où l'on ſe flattoit de les écarter. On avoit envoyé dans chacune un Officier Ruſſe avec un détachement plus ou moins conſidérable, ſelon les lieux & ce qu'on ſavoit de la diſpoſition des eſprits. Ces troupes devoient reſter hors des villes où ſe tenoient les aſſemblées, & ne ſe mêler en rien des élections, ſur leſquelles leur préſence devoit cependant avoir une autre influence que celle de maintenir la paix. Chaque Officier étoit chargé d'une lettre circulaire du Baron *de Stackelberg*, adreſſée aux Diètines, au nom de ſa Souveraine, & conçue en ces termes:

» S. M. I. ne voulant laiſſer aucun doute à la Nation Polonoiſe & Lithuanienne ſur ſes véritables ſentimens, & prévenir les fauſſes inſinuations que l'eſprit de parti, d'intrigue & d'ambition pourroit répandre à l'occaſion des Diètines Anti-Comitiales pour rendre ſuſpect cet intérêt vif & ſincère que la Ruſſie prend au bonheur de la République, le Souſſigné a ordre de ſa Souveraine de déclarer que ſon intention ainſi que celle des Puiſſances ſes alliées, amies de la Pologne, eſt que dans la prochaine Diète les traités ſoient mis en vigueur, la liberté affermie, & que la Nation, par l'établiſſement d'un Gouvernement auſſi ſtable qu'utile à la nobleſſe & aux habitans, prenne une conſiſtance capable de rétablir & maintenir l'ordre & la juſtice, de conſolider & régler les différentes branches de l'Etat par des arrangemens, tant pour le préſent que pour l'avenir, ſuivant le véritable intérêt de la Nation en général, ſans avoir égard à l'eſprit de domination de quelques particuliers.

» Le Souſſigné Ambaſſadeur a ordre d'exhorter la nobleſſe à ne pas s'en laiſſer impoſer, ſi quelqu'un vouloit entreprendre de lui faire des inſinuations contraires, au nom de l'Impératrice ou de qui que ce ſoit. La Ruſſie ſe déclare contre toute intrigue de haîne ou d'ambition, & elle ne pourra en regarder les auteurs que comme des mal-intentionnés, ennemis de la Patrie & les ſiens; mais Sa Majeſté Impériale verra avec ſatisfaction que

Digitized by Google

la nobleſſe choiſiſſe pour Nonces dans les Diètines des perſonnes qui aient mérité ſa confiance par leur zèle & leur attachement pour la Patrie & qu'elle croira les plus diſpoſées à concourir aux vues ſalutaires expliquées ci-deſſus.

» Sa Majeſté Impériale déſire ardemment de voir la Pologne heureuſe ; la moindre diſſention occaſionnée par des brigues & des factions particulières dans le pays ne peut que lui déplaire. Elle s'attend à la confiance la plus complette de la part de la Nation, & ne doute pas qu'en reconnoiſſance des diſpoſitions favorables qui ſeront réaliſées pour le bien & le ſoulagement de la nobleſſe de toutes charges ſuperflues, celle-ci ne travaille à cette réunion ſi néceſſaire, qui ſeule peut lui mériter le concours de Sa Majeſté Impériale & des Puiſſances amies.

» Le Souſſigné Ambaſſadeur, en s'acquittant des ordres de ſa Souveraine, ne manquera pas de contribuer par tous ſes ſoins & ſes bons Offices, à en remplir les vues pour le bonheur de la Pologne «. *Signé*, le Baron STACKELBERG.

Cette lettre deſtinée à réprimer l'eſprit de parti n'a ſervi qu'à l'enflammer davantage ; dans bien des endroits elle a été mal reçue : c'eſt le Capitaine *Kaſtrow* qui avoit été chargé de la porter à Ciechanow. Les excès qui y ont eu lieu ſont encore au-deſſus des premiers détails qu'on en avoit reçus & qu'on ſoupçonnoit d'exagération. L'élection étoit faite lorſque le Capitaine Ruſſe y arriva ; on le pria de ſe rendre auprès des Gentilshommes encore aſſemblés, & qui malheureuſement étoient alors à table, & vraiſemblablement un peu échauffés par le vin. L'un d'eux, M. *Zielinski*, célèbre dans l'Hiſtoire de nos troubles, & par la part qu'il y a priſe, ne vit pas plutôt M. *Kaſtrow* qu'il tomba ſur lui le ſabre à la main, & lui porta deux coups, l'un ſur la tête & l'autre au viſage ; le reſte des Gentilshommes attaqua cinq ſoldats Ruſſes qui avoient accompagné leur Officier ; le bruit des coups de fuſil, les ſignaux d'alarme qu'on donna, firent accourir le détachement Ruſſe qui étoit à la porte de la ville. Le combat s'engagea & devint d'autant plus terrible qu'il y avoit à Ciechanow 800 Gentilshommes Polonois ; 34 ſont reſtés ſur la place ; 40 ont été bleſſés. Le ſieur *Zielinski* eſt au nombre des morts. On aſſure qu'avant d'expirer, il a demandé pardon à M. *Kaſtrow* ; on ajoute qu'il a déclaré n'avoir agi que par l'ordre de

Digitized by Google

deux Seigneurs les plus qualifés qu'il a nommés, & dont il a remis des lettres qui viennent à l'appui de cette déclaration.

Les excès n'ont pas été moins étranges à Lomza, quoiqu'ils n'y ayent pas été ſanglans. Nous ne ferons que tranſcrire ici la Gazette de Varſovie.

» Le Sieur *Drewnowski*, ci-devant Secrétaire de la dernière Diète & de la Confédération, vient de renouveller le fameux exemple de la déféneſtration de Prague : il ſe trouvoit à Lomza, où il ſe conſoloit, avec les débris de ſon Parti, d'avoir échoué à l'élection des Nonces, lorſqu'un Gentilhomme du pays entra dans ſon appartement. L'ayant reconnu pour un de ſes Antagoniſtes, il ordonna à ſes gens de le jetter par les fenêtres : ce qui fut auſſi-tôt exécuté. Les avis varient ſur le ſort du Gentilhomme : les uns diſent qu'il s'eſt caſſé une jambe, les autres qu'il s'eſt rompu deux côtes. Quoiqu'il en ſoit, l'on eſt perſuadé, qu'à ſon défaut la partie publique pourſuivra le Sieur *Drewnowski*, Citoyen, il eſt vrai, d'un pays libre, mais où l'on ne ſauroit jouir de la liberté contre les Loix, qu'il devroit connoître mieux qu'un autre, puiſqu'il a été l'Editeur & en partie le Rédacteur des deux énormes volumes *in-fol.* de Loix portées à la dernière Diète. D'ailleurs la déféneſtration eſt diamétralement contraire à deux Loix, qu'on regarde comme fondamentales en Pologne, & qui remontant aux premiers tems de la République, ont été nommément confirmées à la dernière Diète. Une de ces Loix eſt l'égalité parfaite des Citoyens entr'eux, dont il ne reſte pas même l'ombre entre celui qui jette & celui qui eſt jetté par les fenêtres. L'autre eſt la fameuſe Loi : *Neminem captivabimus niſi jure victum* : Or la déféneſtration eſt bien autre choſe que la perte de la liberté. «.

Les troubles n'ont pas été moins violens dans la plupart des autres Diètines ; dans quelques endroits on a refuſé de recevoir l'Officier Ruſſe chargé de la lettre circulaire ; dans pluſieurs on l'a repouſſé avec inſulte, & cela s'eſt fait ſans répandre du ſang par-tout où le détachement n'étoit pas aſſez fort pour ſe faire reſpecter. Dans quantité de lieux les Diètines ont été doublées, triplées, & décuplées ; il en eſt réſulté bien des élections. A Cracovie on a élu 8 Nonces : dans quelques autres diſtricts on en a nommé juſqu'à dix ou douze ; chaque parti s'opiniâtre à ſoutenir ſon ouvrage ; & il eſt bien difficile d'eſpérer que du ſein de tant de diviſions, puiſſe naître la tranquillité qu'on paroiſſoit s'être promiſe pendant la Diète.

Digitized by Google

On n'a point encore de nouvelles des Diètines du Grand-Duché de Lithuanie; & on s'attend qu'elles ne seront pas plus satisfaisantes. Il y circule des lettres qui annoncent le degré de fermentation qui y règne; on y invite la noblesse à réclamer les loix anciennes, à ne point s'en départir, à combattre avec vigueur tout ce qui pourroit être contraire aux droits de sa naissance, à sa liberté, aux dignités qui lui sont dûes, & à opposer la force à la force s'il en est besoin. Ces écrits audacieux font impression sur des esprits déja aigris par les malheurs & les pertes de la République; on a protesté à Brzesc contre toutes les Diètines & tout ce qui y sera conclu, parce que les suffrages ne peuvent être libres dans des assemblées entourées de soldats étrangers & armés, qui sous le prétexte d'assurer leur tranquillité, prescrivent le choix qui doit y être fait. Ces plaintes ne sont peut-être pas sans fondement, s'il est vrai, comme on le publie, que l'on se soit opposé fortement à l'élection du Prince *Adam Czartoriski*. Ce qu'il y a de certain c'est que la Diètine s'est séparée sans rien faire, & que sa protestation existe. On prétend aussi que M. *Pulawski*, fils, & frere des deux célèbres Maréchaux confédérés de ce nom, a été élu Nonce de Czersk avec le Comte *Bielenski*, Staroste de cet endroit, dans le Palatinat de Masovie. M. *Pulawski* depuis son retour de Russie, avoit été fait Général-Major dans l'armée de la République, & on dit ici qu'il avoit donné sa parole de n'aspirer à aucune place dans la Diète.

Au milieu de ces mouvemens & de ces divisions qui ont une influence sensible sur les affaires générales, il s'est élevé une affaire particulière qui attire aussi l'attention, & qui intéresse la discipline militaire. Voici le fait tel qu'on le raconte.

» Un détachement de cinq hommes que le Colonel Baron de Rullecourt, Commandant de la Légion qu'a fait lever le Prince Evêque de Wilna, avoit envoyé sur les terres de M. *Eidziatowitz* à la poursuite de quelques déserteurs, fut attaqué & désarmé par environ trois cens vassaux de ce Gentilhomme. Le Commandant informé des bruits qu'on faisoit courir sur cette rencontre, & sollicité par les Officiers Polonois même du régiment, en envoya un à M. *Eidziatowitz* avec ordre de lui

Digitized by Google

demander poliment les armes qu'il retenoit. M. *de Rullecourt* l'envoya une seconde fois, & le fit protéger par un détachement de trente hommes contre les violences qu'il avoit à craindre de la part des habitans. Les armes furent rendues, & le sieur *Eidziatowitz* suivit volontairement le Capitaine qui commandoit le détachement, pour demander justice, disoit-il, de quelques dégats commis l'année dernière par des partis de cette Légion. M. *de Rullecourt* le reçut avec distinction, & fit prendre les armes au régiment, pour que ce gentilhomme pût reconnoître les coupables. Il parut se retirer content; mais peu après il porta par-tout des plaintes contre la Légion & contre son Chef. Le Comte *Oginski*, Grand-Général de Lithuanie, de concert avec les autres Chefs de l'armée rassemblés chez lui établit aussi-tôt un conseil de guerre pour juger M. *de Rullecourt*, & nomma M. *Morawski* pour y présider avec la qualité de Général. Celui-ci avoit ordre de s'assurer de la personne de cet Officier, & en conséquence il lui enjoignit de se rendre chez le Lieutenant-Colonel, qui commande le régiment Polonois en garnison à Vilna. M. *de Rullecourt* s'y refusa, & allégua que selon les loix militaires un conseil de guerre devoit se tenir dans le lieu de la résidence de l'accusé & sous ses drapeaux; que d'ailleurs il ne pouvoit être constitué prisonnier sur une simple accusation; que sa détention provoqueroit des désagrémens de la part de la compagnie de Cadets nobles étrangers de la Légion, qui lui sont fort attachés, &c. Cependant M. *Morawski* & les autres Membres du conseil insisterent. Le Général, commandant les troupes Russes en Lithuanie, qui a assuré M. *de Rullecourt* de la protection de sa Souveraine, lui fit dire de se présenter au conseil de guerre, & l'y accompagna. Les Officiers établis Juges, avouèrent à ce Général qu'ils vouloient arrêter M. *de Rullecourt*; mais celui-ci ayant déclaré de son côté que ce Colonel étoit sous la protection de S. M. I., ils fermèrent la commission & dépêchèrent un Courier au Grand-Général Comte *Oginski*. L'exprès ne revint pas au temps marqué; mais M. *Oginski* voulant absolument pousser l'entreprise, posta un corps d'Uhlans à un demi-mille de Vilna, & entra lui-même dans la ville à la sourdine à dix heures du soir. M. *de Rullecourt*, craignant qu'il n'y eût du sang répandu, soit qu'il se rendît prisonnier, soit qu'il fît de la résistance, & qu'alors les voies de fait ayant commencé entre les Russes & les troupes Lithuaniennes, l'embrasement ne devînt général dans le Grand-Duché prêt à s'enflammer, forma le projet d'aller à Varsovie se mettre sous la protection du Roi. Il l'exécuta le 12 Juillet à cinq heures du soir. La Compagnie de 50 Gentilshommes François voulut l'accompagner; il la conduisit jusqu'à Grodno, & prit de là, seul, la route de Varsovie, où il est enfin arrivé à travers un grand nombre de dangers, le parti

Digitized by Google

qui lui est contraire ayant envoyé des couriers dans tous les endroits où il devoit passer. L'on assure même que M. *Oginski* a promis deux mille ducats à quiconque se saisiroit de lui; mais que le Roi, auquel M. *de Rullecourt* a remis un Manifeste pour sa justification, lui a promis justice & protection.

» Au reste les avis dont nous venons de tirer les détails de cette affaire, la font envisager comme un effet de l'esprit de parti qui règne en Lithuanie. Dans la Légion même, qui de concert, dit-on, avec les Russes empêche la formation d'une Confédération, il y a un parti attaché aux intérêts de M. le Grand-Général. M. *de Rullecourt* a demandé sa retraite en disant dans sa Requête au Roi sur ce sujet, qu'il *ne vouloit plus que M. le Grand-Général pût abuser de la supériorité de son grade sur le sien.*

ALLEMAGNE.

De VIENNE, *le 29 Juillet.*

DANS la nuit du 20 au 21 de ce mois on a essuyé dans cette ville & dans ses environs un orage très-violent; les éclairs & la foudre se succédèrent avec une rapidité qui permettoit à peine de distinguer les intervalles. Le tonnerre tomba deux fois sur l'Eglise Métropolitaine de Saint-Etienne: quelques maisons particulières des fauxbourgs & des villages voisins furent aussi frappées; mais le feu ne prit à aucune. La pluie épaisse qui tomboit forma des torrens qui roulant avec impétuosité, entraînèrent quelques maisons qui se trouvèrent sur leur passage. Heureusement le peu de durée de l'orage en a borné les dégâts qui n'ont pas été aussi considérables qu'on avoit d'abord lieu de le craindre.

L'affaire de la démarcation de nos frontières & de celles de l'Empire Ottoman, est actuellement terminée: les Turcs ont consenti à placer des poteaux pour les distinguer; il a fallu une négociation pour cet objet. Les poteaux seront établis depuis Czerniejowices jusqu'à Kompulkula, ce qui renferme, dans nos possessions, Saczawa & son district. Le Pruth sert maintenant de limites aux Provinces des deux Puissances. Les Valaques qui habitoient la partie cédée à la maison d'Autriche, vont l'abandonner pour se retirer dans la partie des vastes déserts d'Oczakow, où étoient autrefois les

Digitized by Google

Tartares Budziacks. Un Capigi-Bachi eſt parti de Bender pour ſe mettre à leur tête & les conduire dans le lieu où ils doivent ſe fixer. Le Général, Comte de *Siskowitz*, qui commande les Troupes Impériales à Léopol, eſt chargé d'aller viſiter les nouvelles poſſeſſions de la Maiſon d'Autriche, & de recevoir le ſerment de fidélité des Habitans.

De LUBECK, *le* 2 *Août.*

LE commerce des Ruſſes ſur la mer Noire paroît rencontrer des obſtacles. Les Tartares de la Crimée qui ſe ſont révoltés long-tems contre l'article du Traité de Paix qui les concerne, ne paroiſſent pas diſpoſés à les ſouffrir tranquillement dans cette preſqu'iſle. Leurs partis qu'on diſſipe ſans ceſſe; & qui ſe renouvellent auſſi promptement, fatiguent beaucoup les garniſons de Kertsch, de Jénicalé & de Kinburn; ils forceront la Ruſſie à employer contre eux des forces ſuffiſantes pour les réduire, & les contenir dans leur devoir. On parle déja d'un corps conſidérable qui a ordre de paſſer en Crimée; les Tartares perſuadés qu'il n'arrivera que par partie, ſe préparent à l'attaquer ſéparément & par pelottons. Ce ſeroit un moyen de perpétuer cette petite guerre, à laquelle il ſera aiſé de mettre fin, en accablant tout-à-coup l'ennemi.

On ne peut plus avoir de doute ſur l'exécution du projet de la Cour de Vienne relativement au commerce des grandes Indes. Ce commerce eſt appuyé en Europe ſur les trois ports de Trieſte, de Livourne & d'Oſtende, ſon terme en Aſie eſt le Bengale, pour la Côte de Coromandel, où il eſt conſtant qu'on ſe propoſe de rétablir la factorie qui exiſtoit ſous l'Empereur *Charles VI.* La proſpérité de ce nouvel établiſſement dépend ſurtout de la navigation d'Oſtende & des Pays-Bas Autrichiens, ainſi que des moyens de communication ouverts entre ces Provinces & l'Allemagne, & c'eſt ce qu'on croit avoir obtenu des travaux que le Gouvernement a ordonnés & protégés. La ville d'Oſtende a entrepris, au moyen d'un Octroi, la conſtruction d'un grand baſſin qui pourra contenir aiſément trois cens

Digitized by Google

bâtimens. L'Impératrice-Reine ordonna l'été dernier, d'approfondir & d'élargir, à ſes frais, les canaux de Bruges & de Gand, afin de les rendre propres au paſſage des vaiſſeaux de mer qui, par la voie de l'Eſcaut, aborderont aux principales rades de ſes Provinces, ſans rompre leurs charges, comme ils y ſeroient obligés par le Traité de Munſter, en venant du côté de la Zélande. Outre ces routes nouvelles, on s'eſt encore propoſé, pour hâter les tranſports néceſſaires dans les fortes gelées, de conſtruire une chauſſée depuis Gand par le pays de Waes, juſqu'au trajet du port d'Anvers. On rendra auſſi la riviere de Duner navigable juſqu'à Haſſelt, dont la chauſſée, en paſſant par Tongres, joint la ville de Liége. Il réſultera de toutes ces opérations une communication entre la Meuſe, l'Eſcaut, la Côte de Flandre, la chauſſée de Namur, celle de Liége & le canal de Louvain; & cette communication, favorable au débit & aux débouchés néceſſaires vers l'Allemagne & d'autres Etats, rappellera en Flandre & dans le Brabant une grande partie du commerce qui y floriſſoit dans les ſiècles paſſés. Ces Provinces auront de plus l'avantage de tirer directement des Indes les matières & les marchandiſes dont l'extraction avoit paſſé des Italiens & des Portugais aux Compagnies de Gothembourg, de Coppenhague, &c.

De BERLIN, *le 6 Août.*

LA demande de la Princeſſe *Sophie-Dorothée-Auguſte-Louiſe*, fille aînée du Prince *Frédéric-Eugène* de Würtemberg Stuttgard, avec le Grand-Duc de Ruſſie, ſe fit ſans cérémonie le 23 du mois dernier; le Prince *Henri* de Pruſſe, chargé des pleins pouvoirs de l'Impératrice, ſe rendit à 11 heures du matin chez le Roi, où ſe trouvèrent le Duc & la Ducheſſe; il remit à S. M. & à LL. AA. SS. deux lettres écrites de la main de S. M. I. Cette alliance a été célébrée par un ſouper ſplendide, ſervi en or, & ſuivi d'un bal paré, où le Duc de Würtemberg parut avec les marques de l'Ordre de *S. André*, & la future Grande-Ducheſſe, ainſi que la Ducheſſe ſa mère, avec celui de l'Ordre *de*

Digitized by Google

Sainte-Catherine. Pendant le ſouper il arriva un accident qui, ſans être dangereux, pouvoit allarmer. Un morceau de la peinture à freſque du plafond, de la largeur d'un demi-pied, mais très-mince, tomba devant la table; il fut ſuivi d'un ſecond plus petit qui tomba dans un plat devant le Roi. Alors S. M. remarquant de l'inquiétude ſur le viſage des Princeſſes, ſe leva de table; le ſouper dans ce moment étoit ſur la fin.

Le Grand Duc, après des fêtes brillantes & qui ſe ſont renouvellées tous les jours pendant ſon ſéjour ici & à Potsdam, eſt parti hier vers les 7 heures du matin pour retourner à Pétersbourg. Les honneurs qu'on lui a rendus à ſon départ, n'ont été ni moins magnifiques ni moins bien ordonnés que ceux qu'il avoit reçus à ſon arrivée. Parmi les préſens qu'il a faits à la future Grande-Ducheſſe, il y a une garniture précieuſe de brillans, & une paire de bracelets, dont l'un eſt orné de ſon portrait, & l'autre de celui de l'Impératrice ſa mère Ceux que le Roi a faits à ce Prince de porcelaine de la fabrique royale, conſiſtent en un ſervice pour deſſert, peint avec autant de goût que de délicateſſe, & richement doré; un grand nombre de groupes & de ſtatues de la plus grande beauté; une garniture de 5 grands vaſes avec des bas-reliefs, artiſtement travaillés & entourés d'ornemens dorés, 5 autres vaſes plus grands que les premiers, dont le fond eſt d'or poli ſur lequel ſont des têtes antiques en rouge, entourées de guirlandes de fleurs; & un Service pour le café, d'un fond bleu de Turquie, orné de dorures & peint en blanc.

ITALIE.

De ROME, *le* 20 *Juillet.*

Il s'éleva, entre les Gentilshommes du Gouverneur de cette ville & ceux du Comte *Monino*, Miniſtre d'Eſpagne, une diſpute de préſéance lors de la preſentation au Pape de la haquenée, dont le Roi de Naples lui fait préſent tous les ans. Cette diſpute a fait beaucoup de bruit, & on y a attaché peut-être trop d'importance,

Digitized by Google

en faisant passer des plaintes à Sa Majesté Sicilienne; la réponse qu'on en a reçue, porte que » le Roi pour prévenir toutes les querelles qui pourroient troubler la bonne harmonie qui existe entre lui & le Saint-Siége, a résolu de supprimer pour l'avenir la cérémonie de la présentation de la haquenée; qu'il témoignera sa dévotion aux Saints Apôtres Pierre & Paul, en continuant le paiement annuel de douze mille écus qui sera fait à Rome, & sans éclat, sur un ordre particulier de sa part «. Cette résolution n'a pas fait moins de bruit que la dispute qui l'a amenée; toute la Cour Apostolique est en mouvement pour la faire changer; elle se propose, dit-on, d'employer pour cet effet la médiation de l'Espagne; elle tient à la présentation de la haquenée; c'est un hommage ancien que le Saint-Siége a conservé, & qui est le plus solemnel qui se fasse depuis longtems dans cette Capitale.

L'affaire de l'Evêque d'Aquapendente, qui occupe depuis quelques mois une Congrégation de neuf Cardinaux, vient enfin d'être terminée; les Cardinaux *Delci*, *Calino* & *Panfili* furent d'avis que le Prélat étoit innocent, & devoit retourner dans son Diocèse. Les Cardinaux *d'Yorck*, *Caracciolo*, *Archinto* & un quatrième dirent qu'il convenoit de consulter Sa Sainteté, pour savoir si elle ne jugeroit pas convenable de le faire changer d'Evêché. Les deux autres voix étoient contraires au Prélat; l'avis du plus grand nombre a été suivi selon l'usage; & hier on l'a porté au Pape qui, dit-on, va faire passer l'Evêque sur un nouveau siége.

Les pierres précieuses & les diamans qui ornent la Tiare, étant montés à l'antique & ne faisant pas tout l'effet qu'on doit attendre de leur beauté, le Majordome de Sa Sainteté l'a fait transporter du lieu où elle est gardée dans le Château-Saint-Ange, dans le petit appartement du Quirinal où elle va être remise en œuvre, & remontée dans une nouvelle forme.

On apprend de Gallicano un fait à la fois bien étrange & bien cruel. Un paysan s'étoit rendu chez le Gouverneur pour arranger un procès; il prit dispute avec sa partie au sujet des frais; & dans la chaleur de la querelle, il donna un coup de couteau au Gouverneur:

sa

Digitized by Google

sa femme étant accourue, il la frappa aussi; après quoi il revint sur le Gouverneur qu'il frappa encore de plusieurs coups de poignard, dont il expira. On a arrêté ce furieux, qui sans doute subira bientôt le dernier supplice.

Il vient de se passer ici un autre fait qui n'est que singulier, l'Abbé *Pizzi*, Garde du dépôt de l'Académie des Arcades, craignant de perdre une place à laquelle il tient par ses avantages, a imaginé de se la faire confirmer. Jeudi dernier, il a assemblé les Académiciens qui lui étoient le plus attachés, & les a fait procéder à cette confirmation qui, comme on s'y attend bien, a eu son plein effet. Cette surprise a excité de la fermentation parmi ceux qui aspiroient à le remplacer, & qui ne manqueront pas de protester contre une confirmation si irrégulière.

De NAPLES, *le* 20 *Juillet.*

Le Régiment de Lucanie vient d'essuyer une perte très-considérable; il devoit se rendre de Syracuse à Reggio. On mit les équipages sur une tartane, & on répartit le Régiment sur deux chébecs. A peine avoit-on levé l'ancre qu'un coup de vent sépare la tartane du convoi, & la pousse au large à près de six milles. Les Matelots apperçoivent alors deux Corsaires; & désespérant de sauver la tartane, ils l'abandonnent, & se jettent dans la chaloupe avec un Sergent & six Soldats qui gardoient les équipages. Ils s'éloignent à force de rames, & leur bâtiment reste la proie des Corsaires qui l'emmènent; le Régiment est arrivé à sa destination manquant de tout. Son Colonel, M. *Pignatelli*, s'est empressé de venir au secours de la troupe, en vendant sa vaisselle, & en en distribuant le prix aux Officiers les plus pauvres & aux Soldats pour les aider à se pourvoir de ce dont ils ont besoin. Il paroit que l'on impute cette perte, évaluée à plus de cent mille ducats, aux chébecs qui n'ont peut-être pas pu la prévenir. Quoi qu'il en soit, les Officiers qui les commandoient ont été arrêtés à leur retour dans ce port, & conduits l'un au Château-de-l'Œuf & l'autre à celui du Carmine: on va leur faire leur procès; & comme

Digitized by Google

il peut traîner en longueur, on a nommé pour leur succéder dans le commandement des deux chébecs les Capitaines *Raimond* & *Doria*.

La Requête que les Francs-Maçons ont fait préſenter au Roi, étoit toute entière dirigée contre le Conſeiller *Pallante*, qu'ils accuſent de n'avoir ſuivi dans l'inſtruction de leur procès, ni les Loix municipales, ni le Droit Commun : elle contient treize motifs de récuſation ; elle n'a point été admiſe.

De FLORENCE, *le 29 Juillet.*

Le Grand-Duc avoit défendu aux Couvents de Religieuſes d'exiger aucune ſomme à titre de dots, des perſonnes qui déſiroient s'y faire recevoir à titre de domeſtiques ou de converſes ; cette loi en date du 4 Mai 1775, étoit dictée par la juſtice & par l'économie ; il n'étoit pas raiſonnable de faire payer des filles, qui en ſe ſoumettant aux règles de l'inſtitut, s'aſſujettiſſoient encore à ſervir les autres Religieuſes. La vanité mal entendue des ouvriers & des gens du peuple, leur faiſant quelquefois regarder comme un honneur & un premier degré à la bourgeoiſie, la réception de leurs filles ou de leurs ſœurs dans un Couvent, les portoit à dépenſer des ſommes ſouvent quatre ou cinq fois plus fortes que celles qui euſſent été néceſſaires pour les marier à des hommes de leur état ; cette vanité qui les privoit de leur aiſance, devoit être réprimée. Cette conſidération & bien d'autres avoient donné lieu à la loi. Son exécution a cependant trouvé des oppoſitions de la part des Religieuſes mêmes, & des Adminiſtrateurs & Directeurs de leurs affaires ſpirituelles & temporelles ; les uns & les autres en général ne regardent pas les dots comme des donations ; mais comme des biens éventuels, dont ils peuvent diſpoſer à leur volonté, ſans avoir égard aux circonſtances & aux beſoins des Couvents. On a employé en conſéquence divers moyens ſecrets pour éluder l'Edit. Le Couvent de Sainte-Claire s'eſt ſur-tout rendu coupable de contravention ; la députation chargée de veiller ſur les affaires des Monaſtères, en vertu des ordres du Souverain, a dépouillé

Digitized by Google

de ſon emploi le Procureur de ce Couvent, & défendu aux Religieuſes de recevoir à l'avenir aucun ſujet ; elle a renvoyé des expéditions de l'Edit à toutes les Communautés, où il doit être collé ſur les murs du chœur, du réfectoire & de la ſalle du Chapitre ; il y a joint une Lettre circulaire, qui en preſcrit l'exécution ſous peine d'interdiction pour la maiſon qui y contreviendra.

ANGLETERRE.

De LONDRES, *le* 12 *Août.*

Toutes les nouvelles confirment la défaite des Provinciaux dans le Canada qu'ils ont preſqu'entiérement évacué, & où l'on ſe flatte qu'ils ne ſe rendront plus redoutables. A la relation du Général *Carleton*, on a joint dans les papiers de ce jour des détails qui ont paru néceſſaires ; on reconnoîtra aiſément en les liſant le Parti qui les a publiés.

» Si les nouvelles du Canada qui ont paru dans les dernières Gazettes, avoient annoncé en peu de mots, que les rebelles avoient été chaſſés de cette Province, les Ecrivains du parti de l'Oppoſition auroient demandé à grands cris les particularités de cette nouvelle. Pluſieurs de ces Ecrivains, & d'autres qui ne connoiſſent point le local du pays, & qui n'ont aucune notion de Géographie, doivent ſe trouver très-embarraſſés, relativement aux routes que les troupes du Roi ont tenues pour ſuivre ces Héros Provinciaux. Ils affectent en conſéquence de ne pas entendre cette relation ; nous leur en donnerons l'explication. Le parti des rebelles qui a paſſé la rivière pendant la nuit, & qui a marché à travers les bois, étoit de 2000 hommes, compoſés de deux bataillons de Penſilvanie & de deux bataillons de New-Jerſey. Leur deſſein étoit de ſurprendre environ 800 hommes de nos troupes, campés aux trois rivières ; mais ceux-ci ayant été inſtruits de leur mouvement, étoient prêts à les recevoir. Le ſoixante-deuxième régiment avec un petit détachement des neuvième & trente-unième, faiſant en tout 500 hommes, alla au-devant d'eux ſur la liſière du bois. Comme les rebelles ne jugèrent pas à propos d'en ſortir, nos troupes après avoir eſſuyé pendant quelque tems le feu de 200 Carabiniers qui ſe trouvoient dans le taillis de la droite, & du gros du corps des rebelles qui formoit le front, avancèrent ſur eux, & firent trois ou quatre décharges générales, qui les rompirent ; un canon de quatre livres de balle qu'on fit avancer les diſperſa enſuite. Ce

Digitized by Google

corps qui étoit de 1800 hommes, fut poursuivi par les vainqueurs de l'espace de 12 milles. Une chose qui mérite d'être remarquée, c'est que les deux cens Carabiniers ou Chasseurs, qui firent feu pendant quelque tems des taillis, ainsi que de toute la colonne, ne tuèrent pendant l'action & la retraite que trois hommes, & en blessèrent légèrement environ 18. Les rebelles suivant leur propre relation, ont eu 80 hommes tués & blessés; leurs deux Commandans avec leurs Aides-de-Camp, & environ 300 hommes ont été faits prisonniers. Ils donnèrent dans leur retraite plusieurs marques de leur précipitation & de leur effroi; & cette circonstance éclaircit le passage de la lettre du Chevalier *Guy Carleton*, où il dit: *ils avoient alors grande raison.* Ils soupçonnoient que le restant de l'armée étoit en marche sur la rivière, & ils savoient que, s'ils eussent fait la moindre halte, ils seroient sortis de la Province en très-petit nombre. Dans cette affaire des trois rivières, ils étoient dans la situation que leurs amis ont voulu persuader être invincible, c'est-à-dire, entre des arbres & dans des buissons. On dira peut-être que ces particularités n'étoient point dans la Gazette. Cela est vrai; mais on peut se rappeller qu'il y est dit que les rebelles ont tenté de forcer le soixante-deuxième régiment. Ils pourront encore demander comment on a reçu ces détails? On se contentera de répondre, que l'on peut y ajouter foi ou les rejetter, comme on le jugera à propos. On ne prétend point ici convertir des fanatiques, on veut seulement donner des informations sûres aux fidèles sujets de l'Eglise Anglicane, qui se réjouiront des succès des armes de S. M.. La Gazette les a informés que le parti des rebelles a été repoussé, & on en a donné ici les particularités «.

Ces détails auroient peut-être été mieux reçus, si l'on avoit indiqué la source qui les a fournis. Le parti de l'Opposition part de ce silence, en effet singulier, pour les trouver suspects. Il dit que la lettre du Général *Carleton*, qu'on a rendue publique, étoit accompagnée d'une autre qu'on n'a point publiée, & dont il présume que le contenu affoiblit un peu le succès rapporté dans la première. Il ajoute que dans les autres parties du continent les Américains ont été plus heureux; les nouvelles vagues & contradictoires qu'on reçoit depuis quelque tems, lui offrent la facilité de les arranger selon ses vues, & il en use. S'il faut l'en croire, le Lord *Dunmore*, le Général *Clinton*, les troupes & les vaisseaux qui sont sous leur commandement, ont échappé, par une espèce de miracle, à une destruction générale.

Digitized by Google

Le deſſein des Provinciaux étoit de les faire ſauter pendant qu'ils étoient à l'ancre ; toutes les diſpoſitions étoient faites, & elles n'ont manqué que parce qu'elles ont été découvertes quelques momens avant l'exécution. On pourroit reprocher auſſi à ceux qui débitent cette nouvelle de n'être entrés dans aucun détail. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que la flotte & le corps d'armée ont quitté le Cap-Féar, & marché vers le Sud, ſans qu'on ſache leur véritable deſtination.

Les Provinciaux menacent auſſi Halifax depuis le départ du Général *Howe ;* le Colonel *Hanwai*, à la tête de 4000 hommes & de quelques Indiens, s'eſt retranché près de cette place ; on aſſure qu'il veut la détruire.

Si quelques tribus Sauvages du Canada ont offert leurs ſervices au Général *Carleton*, & lui ont préſenté les chevelures de quelques Provinciaux ; il y en a un plus grand nombre qui prennent le parti des Américains auxquels ils ont fait de ſemblables préſens de leurs trophées ſur leurs ennemis.

Quant à la nouvelle Yorck, on ne ſait rien de poſitif ſur l'exécution de l'entrepriſe du Général *Howe*. Selon une lettre en date du 5 Juillet dernier : » Il débarqua » ſans oppoſition le premier de ce mois avec toutes » ſes troupes, à peu de diſtance de la ville ; après » avoir traverſé une forêt épaiſſe, il ſe trouva en pré- » ſence de l'ennemi, qu'il attaqua, malgré la poſition » avantageuſe du camp où il étoit retranché ; cette » imprudence eut l'effet qu'elle devoit avoir ; il fut » obligé de ſe retirer avec perte, & de ſe rembarquer » avec ſon monde «. Une autre lettre non moins poſitive aſſure que le débarquement ſe fit le 26 Juin, & que les troupes royales s'emparèrent de la Nouvelle-Yorck, que les Américains avoient abandonnée.

Ces deux verſions contradictoires ſont adoptées & ſoutenues par l'un ou l'autre parti, juſqu'à ce qu'il en arrive une nouvelle qui les mette d'accord. Les lettres les moins ſuſpectes, en confirmant que le débarquement a eu lieu, n'annoncent pas que les opérations ſoient ſi avancées ; elles portent que le Général *Howe*, en attendant l'effet des proclamations qu'il a fait publier pour inviter les Américains à la ſoumiſ-

Digitized by Google

ſion, s'eſt campé dans la partie Orientale de Long-Iſland, & les Provinciaux dans la partie Occidentale. Ces derniers ſont retranchés depuis Shandy-Hook juſqu'à la Nouvelle-Yorck; de manière que de quelque côté que les troupes du Roi dirigent leur attaque, elles doivent s'attendre à une réſiſtance vigoureuſe. Il paroît qu'elles ne trouveront pas dans cette expédition les reſſources ſur leſquelles elles avoient compté pour ſon ſuccès: les partiſans que la Cour a dans cette ville avoient, dit-on, projetté un coup hardi qui devoit les mettre en poſſeſſion de la place; ils devoient ſe ſaiſir des Généraux *Washington* & *Putnam*, & faire ſauter le magaſin. Ce complot a été découvert par la vigilance du Général *Washington* qui en a fait arrêter les principaux Auteurs au nombre de ſeize: on inſtruit actuellement leur procès; & ils doivent s'attendre à périr du ſupplice des traîtres.

Au milieu de ces nouvelles incertaines & contradictoires, on publie depuis quelques jours que le Général *Howe* doit revenir inceſſamment en Angleterre; & on ſe preſſe peut-être trop d'en inférer qu'il eſt chargé d'apporter des propoſitions d'accommodement de la part des Américains. Il eſt difficile de concilier cette nouvelle avec les armemens qu'on continue de faire dans tous nos ports: on équippe à Plymouth les trois vaiſſeaux de ligne, *la Reine*, *le Bienfaiſant* & *le Belleiſle*; on en arme encore d'autres dans différens ports: on a le projet d'en former une flotte d'obſervation aſſez conſidérable, pour fournir des convois à tous les bâtimens Marchands, & les mettre à l'abri des Corſaires. Ces armemens qu'on n'interrompt point n'annoncent pas une paix ſi prochaine; & les nouvelles d'Amérique ne préſentent pas les Colonies diſpoſées à ſe ſoumettre; toutes ſemblent entrer dans les vues du Congrès, & ſonger à aſſurer leur indépendance; celle de la Virginie a pris le 15 Mai, dans une aſſemblée de 112 perſonnes, une réſolution conçue ainſi:

» Attendu que tous les efforts, que les Colonies-unies ont faits, par les repréſentations & les Requêtes les plus décentes au Roi & au Parlement de la Grande-Bretagne, pour rendre la paix & la ſûreté à l'Amérique ſous le Gouvernement Britannique, &

Digitized by Google

pour effectuer une réunion avec ce peuple à des conditions justes & honnêtes, bien loin de produire un redreſſement de griefs, n'ont attiré, de la part d'une Adminiſtration impérieuſe & vindicative, qu'un ſurcroît d'inſultes & d'oppreſſion, & une tentative vigoureuſe pour effectuer notre deſtruction totale : que, par un acte récent, toutes les Colonies ſont déclarées être en rebellion, & exclues de la protection de la Couronne Britannique ; que nos propriétés ſont ſoumiſes à la confiſcation ; que notre peuple, lorſqu'il eſt fait priſonnier, ſe voit forcé à concourir au meurtre & au pillage de ſes proches & de ſes compatriotes ; & que toutes les rapines précédentes & les actes d'oppreſſion à l'égard de l'Amérique, ſont déclarés juſtes & légaux : qu'on arme contre nous des flottes, qu'on lève des armées, & qu'on ſe procure à prix d'argent le ſecours de troupes étrangères, pour ſoutenir l'exécution de ces deſſeins deſtructeurs : que le Repréſentant du Roi en cette Colonie a non-ſeulement empêché tous les pouvoirs du Gouvernement de s'employer pour notre ſûreté ; mais que, s'étant retiré à bord d'un vaiſſeau armé, il exerce une guerre corſaire & ſauvage contre nous, débauchant nos eſclaves par toute ſorte d'artifices, pour les attirer à lui, les dreſſant & les employant contre leurs Maîtres.

» Conſidérant que, dans cet état de danger extrême, il ne nous reſte d'autre alternative qu'une ſoumiſſion abjecte à la volonté de ces deſpotes tyranniques, ou une ſéparation totale de la Couronne & du Gouvernement de la Grande-Bretagne, en uniſſant & employant toutes les forces de l'Amérique pour ſa défenſe, & en formant des alliances avec des Puiſſances étrangères pour notre commerce, & pour nous procurer du ſecours pendant la guerre.

» A ces cauſes, après en avoir appellé au Scrutateur des cœurs, qui connoît la ſincérité de nos déclarations précédentes, par leſquelles nous avons témoigné notre deſir de conſerver nos liaiſons avec la Nation Britannique ; & après avoir proteſté que nous ſommes forcés par les conſeils pervers de cette Nation, & par les loix éternelles de la conſervation de ſoi-même, à renoncer à cette inclination, il a été réſolu unanimement.

» Que les Délégués, nommés pour repréſenter notre Colonie au Congrès, ſeront munis d'inſtructions pour propoſer à ce Corps reſpectable de déclarer les Colonies-unies, Etats indépendans & abſolument libres de toute obéiſſance ou ſubordination à la Couronne ou au Parlement de la Grande-Bretagne ; & qu'ils ſeront chargés de donner le conſentement de cette Colonie à telle déclaration & à telles meſures quelles qu'elles ſoient, qui ſeront jugées par le Congrès convenables & néceſſaires pour contracter des alliances étrangères, & former une Confédération des Colonies, en tel tems & de telle manière qu'il lui paroîtra le plus utile ; pourvu que le pouvoir de former le Gou-

Digitized by Google

vernement, & le règlement des affaires intérieures de chaque Colonie, ſoient laiſſés aux Corps reſpectifs de légiſlation de chacune deſdites Colonies.

» Réſolu auſſi unanimement, qu'il ſera établi un Comité pour préparer une déclaration des droits & tel plan de Gouvernement, qui paroîtra le plus convenable pour maintenir la paix & le bon ordre en cette Colonie, & pour aſſurer une liberté réelle & égale à tout le peuple «.

Signé, EDMUND PENDLETON, *Préſident*. JEAN TAZLEWELL, *Secrétaire de la Convention.*

La Colonie de Rhode-Iſland a pris les mêmes meſures, & de plus vives encore dans une de ſes aſſemblées tenue le même mois; non-ſeulement elle a déclaré ſon indépendance, mais encore elle a oppoſé acte à acte, en en révoquant un du Roi, & en prenant des réſolutions comme une Colonie dont l'indépendance & la liberté ne ſont point conteſtées; c'eſt ainſi qu'elle s'exprime:

» Dans tous les Etats qui tiennent leur exiſtence d'un pacte originaire, la protection & l'obéiſſance ſont des obligations réciproques; celle-ci n'eſt due qu'en conſéquence de celle-là. *George III*, Roi de la Grande-Bretagne, oubliant le pacte originaire, contracté, ratifié & confirmé de la manière la plus ſolemnelle, avec les habitans de cette Colonie, par ſes illuſtres ancêtres, & en dernier lieu par lui pleinement reconnu; renonçant aux devoirs & au caractère d'un bon Roi; au lieu de protéger le bon peuple de cette Colonie & de toutes les Colonies-unies, s'efforçant de le détruire, en envoyant des eſcadres & des armées en Amérique, pour s'emparer de nos biens, & porter le fer, la flamme, & la déſolation dans toutes nos contrées, & voulant nous aſſujettir par la ſuite à la plus humiliante & à la plus déteſtable tyrannie, il nous impoſe la néceſſité d'uſer de tous les moyens que Dieu & la Nature nous ont fournis pour ſoutenir nos droits & nos priviléges, & pour réſiſter à un pouvoir qui devoit n'être exercé que pour nous & qui l'eſt contre nous.

» Cette Aſſemblée générale, convaincue que c'eſt le premier de ſes devoirs, & voulant le remplir, a réſolu, en vertu de ſon autorité, de révoquer & révoque, par la préſente loi, un acte intitulé: *Acte pour aſſurer plus efficacement à S. M. l'obéiſſance des Colonies, ainſi que dans les territoires de Rhode-Iſland, & les plantations de la Providence appartenant à S. M.*

» Cette Aſſemblée générale, uſant toujours de ſon autorité légitime, ordonne que dans toutes les commiſſions pour char-

Digitized by Google

ges, tant civiles que militaires, dans les expéditions des arrêts, actes juridiques, &c., où l'on faisoit usage du nom & de l'autorité dudit Roi, il ne soit plus employé à l'avenir; & qu'à la place, le nom & l'autorité des Gouverneur & Assemblée de cette Colonie soient substitués dans les termes suivans: *Les Gouverneur & Assemblée de la Colonie Angloise de Rhode-Island & des plantations de la Providence.*

» Toutes ces commissions, arrêts, actes, conservant d'ailleurs la même forme & teneur qu'ils ont eues jusqu'ici; les Cours de Justice ne seront plus nommées Cours du Roi, ni regardées comme telles; & aucun acte par écrit, & de quelque nature ou espèce qu'il soit, tant public que particulier, ne fera mention dans sa date de l'année du règne dudit Roi. La présente loi n'aura aucun effet rétroactif, & on ne pourra en abuser pour regarder comme nul ou vicieux tout arrêt, commission, ou acte antérieurement passé sur le prétexte que le nom & l'autorité dudit Roi s'y trouveroient énoncés «.

FRANCE.

De VERSAILLES, le 21 Août.

MADAME la *Comtesse d'Artois* & *Mademoiselle* sont toutes deux dans l'état le plus satisfaisant qu'on puisse desirer.

Sa Majesté, qui a permis au *Comte de la Marche* de prendre le titre de *Prince de Conti*, vient d'accorder au *Duc de Chartres* le gouvernement de Poitou, vacant par la mort du feu *Prince de Conti.*

Le 15 de ce mois, fête de l'Assomption de la Vierge, LL. MM. accompagnées de *Monsieur*, de *Madame*, de *Monseigneur le Comte d'Artois* & de *Madame Elisabeth de France*, après avoir assisté le matin & l'après midi au Service Divin, accompagnèrent la Procession qui se fit le même jour pour l'accomplissement du vœu de Louis XIII.

Aujourd'hui la Cour est partie pour le château de Choisi, où elle restera jusqu'au vingt-deux.

Sa Majesté vient de disposer de la dignité de Commandeur de l'Ordre de St. Louis, vacante par la mort de M. *de Villars de la Brosse*, Chef d'Escadre, en faveur du *Comte de Breugnon*, autre Chef d'Escadre.

Digitized by Google

De PARIS, *le* 21 *Août.*

LA Sénéchaussée d'Auvergne & le Présidial de Riom viennent de faire célébrer la Messe solennelle qu'ils ont fondée pour la conservation des jours précieux de Mgr. le Duc d'*Angoulême.*

L'Académie Royale des Sciences, dans son assemblée du 7 de ce mois, a élu, d'une voix unanime, avec l'agrément du Roi, le Marquis *de Condorcet* pour remplir la place de Secrétaire perpétuel de cette compagnie, vacante par la démission de M. *de Fouchy* qui a demandé & obtenu la vétérance.

Dans l'assemblée générale du Corps de Ville tenue le 16 de ce mois, M. de *la Michodiere* a été continué dans la place de Prévôt des Marchands, & M. M. *Levé*, *Quartinier* & *Chapus*, anciens Négociants, ont été élus Echevins.

La Société & Correspondance Royale de Médecine, établie dans cette ville par Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 29 Avril dernier, & présidée par M. *Lassone*, Conseiller d'Etat, premier Médecin de la Reine & du Roi en survivance, a tenu sa première séance le Mardi 13 Août, dans laquelle, après avoir déterminé la forme de ses travaux, elle a annoncé le sujet d'un Prix de la valeur de 300 liv. qui sera distribué dans la séance du second Mardi d'Août 1777, à l'Auteur du Mémoire qui sera jugé avoir le mieux répondu à la question suivante: *Déterminer dans les fièvres exhanthématiques les circonstances dans lesquelles le régime rafraîchissant est préférable à celui qui est échauffant, & celles où il faut employer une méthode contraire.* Les Mémoires seront adressés, francs de port, avec des billets cachetés contenant le nom des Auteurs, avant le premier Juin 1777, à M. *Vic d'Azir*, Médecin-Consultant de Monseigneur le Comte *d'Artois*, premier Correspondant avec les Médecins du Royaume, demeurant rue du Sépulchre.

Cette nouvelle Compagnie, composée de treize Médecins, & auxquels pourront être adjoints d'autres Médecins au nombre de vingt-quatre, est destinée à porter des secours dans les différentes parties du Royaume, lorsque les besoins publics le requerront, & à entretenir une correspondance suivie avec les Médecins regnicoles & étrangers, sur tous les objets qui concernent la Médecine-Pratique & principalement les épidémies. Elle continuera de s'assembler tous les Mardis de chaque semaine, sans aucune exception ni vacance.

Digitized by Google

Le 16 du mois dernier on a eſſuyé un orage affreux dans le Bourbonnois ; en moins d'un quart-d'heure une grêle conſidérable & d'une groſſeur prodigieuſe couvrit plus de vingt Paroiſſes de cette province, & comme les Laboureurs avoient à peine commencé leur moiſſon, toute la récolte fut perdue. La grêle étoit pouſſée avec tant de force qu'elle tua un jeune homme dans la Paroiſſe de Launay, & bleſſa dangereuſement un enfant. L'Intendant de la Province, M. *de Pont*, ne fut pas plutôt informé de ce déſaſtre, qu'il envoya ſur les lieux pour y faire conſtater les dommages, & procurer quelques conſolations à ces malheureux. En attendant que le Roi veuille bien le mettre à portée de leur accorder des ſecours dont ils ont le plus grand beſoin, & ſur-tout relativement aux impoſitions qu'ils ſeroient hors d'état d'acquitter.

La cauſe de l'incendie, arrivé à Sens le 21 du mois dernier, & dont nous avons fait mention eſt toujours incertaine ; les uns l'attribuent à la négligence d'une ſervante, qui brûloit du tabac dans un réchaud pour chaſſer des punaiſes ; d'autres prétendent que c'eſt de la braiſe de Boulanger mal éteinte qui s'eſt rallumée. Quoi qu'il en ſoit, cet évènement eſt propre à prouver la néceſſité des plus grandes précautions pour éviter tout ce qui pourroit expoſer à de pareils dangers.

De toutes les perſonnes bleſſées lors de l'exploſion du baril de poudre, il n'eſt péri qu'un ſeul homme, mort de ſes bleſſures quelques jours après à l'Hôtel-Dieu.

Le 23 Juillet, il s'eſt tenu à l'Hôtel-de-Ville une aſſemblée générale où on a aviſé aux moyens de ſoulager les victimes de ce déſaſtre, & de pourvoir aux réparations & à l'entretien des pompes, crochets & paniers, qui étoient hors de ſervice depuis le tems qu'on ne les avoit mis en uſage. Les Curés ont fait avec le plus grand zèle des quêtes dans leurs Paroiſſes pour ſubvenir aux beſoins les plus preſſés des indigens, en attendant que les Officiers Municipaux aient envoyé à la Cour le procès-verbal de l'incendie & de la perte qu'il a occaſionnée. Il eſt arrivé un détachement de trente hommes du Corps des Pionniers du

Digitized by Google

Roi, qui travaillent à débarraſſer les décombres & nétoyer l'emplacement. Chacun pourra alors reconnoître les fondemens de ſon habitation.

Extrait d'une Lettre de Montereau-Faut-Yone.

Le huit de ce mois, le feu prit au village d'Emans, ſitué à une lieue de Montereau-Faut-Yone, dont M. le Cardinal de la Roche-Aimont eſt ſeigneur comme Abbé de Saint-Germain. Autant qu'il a été poſſible de le conſtater, une flammèche ſortie d'une cheminée & portée par le vent qui étoit au ſud, ſur une couverture de chaume, a été la cauſe de l'incendie. Les habitans ont d'abord cru pouvoir ſeuls en arrêter les progrès. Ils y étoient occupés, lorſqu'un tourbillon de vent emporta une torche de paille enflammée, qui paſſant par-deſſus pluſieurs arbres, & notamment par-deſſus une liſière de peupliers de la plus grande élévation, fut tomber à plus de cinq cens pas, ſur une maiſon également couverte en paille, & l'embrâſa ſur-le-champ, pendant que le propriétaire ſecouroit la première maiſon incendiée. Lorſqu'il apprit ſon malheur, ſa maiſon étoit déja la proie des flammes & il n'y avoit plus aucun eſpoir de la ſauver. Alors la déſolation générale éclata. Le feu continuant à faire des progrès, un habitant courut demander des ſecours à la Ville de Montereau, & donner avis de ce qui ſe paſſoit aux Juges de la paroiſſe d'Emans, réſidens dans cette Ville. On y ſonna le tocſin; on prépara tous les ſecours poſſibles; mais pendant ces préparatifs, un Ange tutélaire de l'humanité voloit déja à leur aide. M. le Comte de Lannoy, Brigadier des armées du Roi, avoit apperçu les flammes d'une petite maiſon de plaiſance qu'il habite ſur le ſommet d'une montagne au nord de la ville de Montereau. Toute ſa maiſon s'empreſſe de ſeconder ſon activité bienfaiſante; ſes chevaux ſont mis à ſon chariot; une pompe qui lui appartient, y eſt placée; lui-même y monte au milieu de ſes gens; & la rapidité de ſa marche annonce ſon empreſſement à obliger. Les Officiers de la Juſtice d'Emans partis, les Officiers du Baillage & de la Ville de Montreau, firent mettre ſous les armes les Grenadiers, envoyèrent des ouvriers, charpentiers & maçons, qu'ils détachèrent de tous les atteliers, & engagèrent ceux des habitans qui pouvoient porter du ſecours, à y courir. M. le Subdélégué y envoya un tombereau chargé de ſceaux; & les ſecours multipliés arrêtèrent enfin les progrès du feu.

Il y a eu cinq maiſons & une grange pleine de grains, incendiées. Pluſieurs habitans ont perdu la totalité de leurs effets & de leurs beſtiaux; une femme de quatre-vingts ans a été arrachée des flammes à moitié ſuffoquée, par ſon petit-fils, qui s'eſt jetté dans la maiſon embraſée, & a été attaqué lui-même

Digitized by Google

par le feu au point qu'il en eſt en danger de perdre la vue. Une pluie ſurvenue le ſoir a aidé à éteindre le feu qui couvoit ſous les débris ; de façon que le lendemain, il n'y avoit plus de danger, lorſque M. le Comte de Lannoy eſt revenu au milieu de ces malheureux incendiés. Après avoir aidé à calmer les ravages du feu, il a voulu être le premier à remédier à leur misère. L'or qu'il a répandu, a ſuſpendu les larmes de l'infortune pour faire couler celles de l'attendriſſement & de la reconnoiſſance. C'eſt avoir tous les honneurs du triomphe, ſur-tout ſi ceux qui en ont été les témoins, peuvent, ſans ſa participation, faire placer ce détail au rang des traits de bienfaiſance que conſacre le Journal Politique.

Nous nous ſommes empreſſés de tranſcrire cette relation intéreſſante ; ceux qui n'ont ni les occaſions ni les moyens d'imiter de pareils traits de bienfaiſance, doivent ſe procurer du moins la ſatisfaction de les publier.

On mande de Veniſe que le 10 de ce mois on y a reſſenti une légère ſecouſſe de tremblement de terre ; on ſoupçonna alors qu'elle devoit avoir été plus violente ailleurs ; & une lettre d'Andréis, village du territoire d'Udine, Capitale du Frioul, en date du 12 de ce mois, a confirmé ce ſoupçon. Elle contient les détails ſuivans.

» Le 10 de ce mois, vers les quatre heures après » midi, nous reſſentimes une grande ſecouſſe de trem- » blement de terre qui dura, ſans interruption, un » quart-d'heure ; preſque toutes les maiſons furent ren- » verſées, & celles qui ne le furent pas dans le moment » furent tellement ébranlées, qu'elles tombent ſucceſ- » ſivement en ruine. L'Egliſe Paroiſſiale & celle de » St. Daniel ſont ſur le point de s'écrouler. La ſtatue » de marbre de St. Pierre a été renverſée, & le clo- » cher, qui eſt encore ſur pied, menace une ruine » prochaine. La quantité des perſonnes écraſées ſous » les débris eſt immenſe, & la terreur des habitans » qui fuient en pleine campagne eſt inexprimable «.

D'autres lettres écrites du Frioul nous apprennent que depuis le 9 de ce mois juſques au 12, différens lieux de cette Province ont été détruits par des tremblemens de terre. Celui qui ſe fit ſentir à Meden fut ſi violent, que le Palais des Comtes *de Collenis*, d'une

Digitized by Google

ſtructure ſolide & lourde, a été renverſé, & ils ont été obligés de fuir. Le village de Genlis, compoſé de cinquante maiſons, a été détruit de fond en comble. Même dévaſtation à Séquales, à Monte-Reale & dans tous les environs. Les habitans infortunés de ces contrées errent de tous côtés au milieu des champs, & attendent de la Providence & de leurs voiſins les conſolations & les ſecours que demande ce déſaſtre.

On mande auſſi de Veniſe un exemple bien atroce des effets de l'amour jaloux ou mépriſé. Une jeune perſonne, trop occupée d'ailleurs pour répondre à l'amour d'un jeune homme qui brûloit d'amour pour elle, fut invitée par lui à prendre du chocolat. Ce malheureux déſeſpéré & jaloux avoit empoiſonné le chocolat, & pour prévenir tout ſoupçon, il commença par en prendre lui-même. Dans cet inſtant ſurvient une amie de la Dlle. à laquelle elle offre ſa taſſe; celle-ci l'accepte, on en ſert une autre, & malgré les prompts ſecours donnés à ces trois perſonnes aux premiers ſymptômes d'empoiſonnement, elles ſont dans le plus grand danger de mort.

PAYS-BAS.

De BRUXELLES, le 22 Août.

LA miſſion de Don *Gaſton* en Portugal, ne paroît pas s'être bornée à donner à S. M. T. F. de nouvelles aſſurances d'amitié de la part du Roi ſon Maître. On dit qu'il avoit ordre de demander une ſatisfaction autentique des hoſtilités que la Nation Portugaiſe a commiſes contre les Eſpagnols en Amérique. Ces démêlés qui peuvent avoir des ſuites, fixent l'attention générale. Une lettre de Madrid nous en préſente ainſi l'hiſtoire, depuis le moment où ils ont commencé à naître.

» Dans le courant de l'année 1775, le Général *Vertiz*, Gouverneur de Buénos-Ayres, écrivit à différentes repriſes à la Cour de Madrid, que les Portugais empiétoient journellement ſur les droits des Eſpagnols, & uſoient de violences contre ceux qui

Digitized by Google

oſoient s'oppoſer à ces uſurpations : chaque fois qu'on en porta des plaintes à la Cour de Lisbonne, elle répondit : » Que c'étoient » ſans doute quelques querelles particulières entre les habitans » des frontières reſpectives, & que la Cour n'avoit aucune con- » noiſſance de ces démêlés «. Le Miniſtère Eſpagnol ſatisfait de cette réponſe, écrivit en conſéquence à M. *de Vertiz*, que la meilleure harmonie exiſtoit entre les deux Cours, & que tous les démêlés qui s'élevoient entre les ſujets Eſpagnols & Portugais, dans cette partie du monde, devoient s'arranger ſur les lieux.

Au mois de Novembre dernier, le Général *de Vertiz* envoya encore à ſa Cour des détails très-alarmans ; il étoit impoſſible, obſervoit-il, que les Portugais dont les forces augmentoient tous les jours, & qui continuoient leurs inſultes & leurs entrepriſes, n'euſſent pas quelques vues hoſtiles, & qu'en conſéquence il étoit néceſſaire de lui envoyer un renfort convenable. Nouvelles plaintes auſſi-tôt, de la Cour de Madrid à celle de Lisbonne, & comme la réponſe de celle-ci ſe fit un peu attendre, on envoya à Buénos-Ayres un renfort de trois régimens, avec ordre de ſe joindre aux milices de la Colonie.

Dans le mois de Décembre, l'Ambaſſadeur de Portugal, à Madrid, ſe rendit chez le Miniſtre d'Eſpagne, auquel il renouvella, de la part de S. M. T. F., la déclaration pluſieurs fois faite, qu'on n'avoit aucun projet d'hoſtilités. Il ajouta qu'on venoit d'écrire à tous les Commandans en Chef, dans cette partie du monde, pour les réprimander de leur conduite paſſée, & leur enjoindre expreſſément de faire obſerver à leurs Soldats la diſcipline convenable. Cette déclaration fut accompagnée d'aſſurances, qu'on ne recevroit plus à l'avenir aucunes nouvelles de ce genre.

A la fin d'Avril de cette année, le Miniſtre d'Eſpagne fut fort étonné de recevoir du Général *Vertiz*, une nouvelle dépêche contenant ce qui ſuit : » Le 17 Mars, une eſcadre Portugaiſe, » compoſée de douze vaiſſeaux de différente force, & comman- » dée par un Officier Anglois, a attaqué proche Las-Patos, » cinq bâtimens Eſpagnols ; mais le vent qui étoit très-fort de- » vint favorable aux derniers, de manière que les Portugais » furent défaits & obligés de ſe retirer. Il y a eu dans cette » action pluſieurs centaines d'hommes, tant tués que bleſſés. » L'Officier Anglois, Général de la flotte Portugaiſe, outré de » cet échec qu'il attribuoit entr'autres à la lâcheté de deux Offi- » ciers de ſa Nation, les précipita à la mer, & ſe brûla enſuite » la cervelle d'un coup de piſtolet «. Cette dépêche fut envoyée auſſi-tôt à la Cour de Lisbonne. Elle répondit qu'elle n'avoit aucune connoiſſance de cet évènement qui avoit apparemment eu lieu avant l'arrivée des ordres. Cette réponſe n'a pas empêché la Cour de Madrid d'avoir des ſoupçons, & de donner auſſi-tôt des ordres pour un armement.

Digitized by Google

Au commencement de Mai, la Cour de Madrid apprit que les Portugais avoient commencé ouvertement les hostilités en Amérique. Selon ces dépêches, le 2 Avril, trente bâtimens de transport Portugais ayant à bord neuf régimens & 300 canons, & commandés par des Officiers Allemands & Anglois, avoient remonté le fleuve de Rio-Grande, attaqué le fort Sainte-Thècle qui ne fit pas une longue résistance, & remonté au fort Sainte-Thérèse, (dont on dit qu'ils sont actuellement en possession, ainsi que de celui de Montevideo). Le Général *Vertiz* marcha en toute diligence avec la garnison de Montevideo & quelque artillerie pour leur faire tête, mais on dit qu'il fut repoussé avec perte de 400 hommes tués, & d'environ 100 blessés; & au départ des dépêches les ennemis étoient en marche pour Buénos-Ayres.

Sur cette nouvelle alarmante, il a été donné des ordres pour un armement général dans toute l'Espagne. Tel est le point où en sont actuellement les affaires. On prétend que la Cour de Lisbonne proteste toujours que tout cela s'est fait sans ses ordres & sa participation. Mais comme le fort de Sainte-Thècle & celui de Montevideo n'étoient point pris avant le 27 Avril, époque à laquelle les ordres de la Cour de Lisbonne, (qui d'après la déclaration ci-dessus, ont été envoyés au commencement de Décembre de l'année dernière), auroient dû être arrivés, & par conséquent être exécutés par les Officiers; la Cour de Madrid insiste, à ce que l'on assure, pour que les coupables soient punis de mort, châtiment qu'ils paroissent avoir bien mérité, s'ils ont agi en effet contre les ordres ou sans la participation de la Cour de Lisbonne, & alors la Cour de Madrid se trouvera complettement satisfaite. Mais si elle n'obtient pas cette réparation, elle croira avec raison que tout ce qui a été fait ne l'a été que d'après les ordres positifs de la Cour de Lisbonne, & en conséquence elle lui fera, dit-on, une guerre ouverte.

Tel est, ajoute-t-on, l'objet pour lequel Don *Gaston*, Commandant en Chef de la flotte combinée, est allé en ambassade à la Cour de Lisbonne. Toute l'Europe est inquiète de savoir comment cette affaire finira «.

Digitized by Google

JOURNAL OU GAZETTE DE LITTÉRATURE.

POÉSIE.

VERS de M. de Voltaire *à M.* le Kain.

ACTEUR ſublime, & ſoutien de la Scène,
Quoi ! vous quittez votre brillante Cour,
Votre Paris embelli par ſa Reine ?
De nos beaux-arts la jeune Souveraine
Vous fait partir pour mon triſte ſéjour !
On m'a conté que ſouvent elle-même,
Se dérobant à ſa grandeur ſuprême,
Sèche en ſecret les pleurs des malheureux.
Son moindre charme eſt, dit-on, d'être belle.
Ah ! laiſſons-là les Héros fabuleux.
Il faut du vrai : ne parlons plus que d'elle.

VERS de M. Saurin, *à la Reine.*

AUGUSTE Fille d'une Mère
Dont trente Nations reconnoiſſent les loix,
Que ſon peuple bénit, que l'Europe révère,
Et met au rang des plus grands Rois,
Vous en qui ſon ame reſpire,
Et qui joignant la grace avec la majeſté,
Avez ſur nous le double empire
Et du rang & de la beauté :
Blanche a donc fait couler vos larmes !
Vous n'en aviez que plus de charmes ;

Digitized by Google

Semblable à la Reine des fleurs,
A la rose jeune & vermeille,
Qui lorsque l'aurore s'éveille,
S'embellit encor de ses pleurs.
O qu'il est beau d'unir à la toute-puissance
Un cœur qui s'attendrit sur le malheur d'autrui !
La grandeur qui souvent n'est qu'un superbe ennui,
Porte en son sein glacé la triste indifférence.
Contens d'être obéis, combien de Rois, hélas !
Se montrent jaloux qu'on les craigne ?
Notre amour est un bien que leur orgueil dédaigne ;
Aimer est un besoin qu'ils ne connoissent pas :
Vous & LOUIS donnez un exemple contraire.
Vous voulez qu'on vous aime ; & de tous les tributs,
Notre amour est celui qui sait le mieux vous plaire.
Soyez contens, nos cœurs vous avoient prévenus.

SPECTACLES.

L'OPÉRA des *Romans*, dont on avoit mal-à-propos attribué les paroles à feu M. *Fuzelier*, & qui est de feu M. *de Bonneval*, Intendant des Menus, n'a eu aucun succès. On l'a retiré, & l'on continue les représentations d'*Alceste* & de l'*Union de l'Amour & des Arts*.

LES Comédiens François ont donné quelques représentations de la Tragédie de *Zelmire*, qui avoit eu du succès dans sa nouveauté, & qui n'avoit pas été reprise depuis. Cette Pièce a peu réussi : l'invraisemblance des moyens, la multiplicité des ressorts & des évènemens sont des défauts que d'abord peut faire pardonner l'art d'attacher & de suspendre la curiosité ; mais que le tems & la réflexion font sentir davantage. Le rôle d'*Anténor* a paru peu digne de la Tragédie, & a excité de fréquens murmures, parce que l'hypocrisie est un vice bas, à moins qu'il ne soit relevé, comme dans *Mahomet*, par les vastes desseins d'un Législateur & d'un Conquérant, & par l'enthousiasme d'un Prophète. On sait

Digitized by Google

que les deux situations qui ont fait réussir la Tragédie de *Zelmire* dans sa nouveauté, étoient tirées de l'*Issipile*, de *Métastase*, & ne sont pas mieux fondées dans l'original Italien que dans l'imitateur François; & l'on peut observer que la grande quantité de situations frappantes que présente cet Ecrivain étranger si justement célèbre, est un piége pour tous ceux qui essayeroient d'en emprunter quelque chose. Assujetti à toutes les servitudes de l'Opéra Italien, auxquelles il est incroyable que son génie ait résisté, il n'a pu amener des effets & des tableaux sans forcer très-souvent la vraisemblance; mais il rachète ce défaut qui, en quelque sorte, n'est pas le sien, par un style enchanteur, un dialogue plein d'ame & de feu, & par des beautés sublimes: voilà ce qui fait vivre les Ouvrages, & ce qu'on n'a pas trouvé dans *Zelmire*, où le style n'est pas plus naturel que les évènemens ne sont probables. La déclamation y est presque toujours à la place du sentiment; on entend *Zelmire* qui s'écrie, après avoir raconté comment elle a nourri son père de son lait:

Merveille respectable à la race future,
Où même en s'oubliant triomphe la nature.

On sent trop que ce sont là des phrases de Rhéteur, & que *Zelmire* ne doit point parler de *merveille respectable*, ni de la nature qui *s'oublie* & qui *triomphe*.

On a donné le mercredi, 14 de ce mois, la première représentation de *Coriolan*, Tragédie de M. *Gudin*. L'Auteur, qui a senti le vuide de son sujet, a restreint à quatre actes l'espace ordinaire de la Tragédie; peut-être eût-il mieux fait de réduire la sienne à trois. Il a dû s'appercevoir, en construisant son plan, que de quelque manière qu'on s'y prenne, le sujet de *Coriolan* offre un nœud d'une extrême simplicité, & qui est nécessairement tranché dans une scène; c'étoit une raison de plus pour ne faire que trois actes. Nous réservons les autres observations que nous pourrions faire sur la Pièce, au moment où elle sera imprimée. Si l'Auteur n'a pas vaincu les difficultés de son sujet, il a du moins saisi plusieurs des beautés qu'il offroit.

Digitized by Google

La scène de *Coriolan* avec sa mère a de grands traits de pathétique : le moment de la malédiction maternelle est beau, très-beau, puisé dans la nature & dans les mœurs antiques, vraiment tragique & théâtral. Ce moment est d'un grand effet, il a excité des applaudissemens redoublés ; la Pièce foible d'ailleurs & de peu d'intérêt, a été médiocrement accueillie. Un morceau, quelque beau qu'il soit, ne suffit pas pour soutenir un drame sur la scène.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

HISTOIRE générale de la Chine, ou les grandes Annales de cet Empire, traduites du Texte Chinois par le feu Père Joseph-Anne-Marie de Moyriac de Mailla, *Jésuite François, Missionnaire à Pékin, publiées par M. l'Abbé* Grosier ; *Ouvrage qui contient l'Histoire authentique des vingt-deux dynasties ou familles Impériales qui ont occupé le trône de la Chine, depuis l'an* 2940, *avant l'Ere Chrétienne, jusqu'à l'an* 1722 *de Jésus-Christ, enrichi de figures & de nouvelles cartes Géographiques de la Chine ancienne & moderne, levées par ordre du feu Empereur* Kanghi, *& gravées pour la première fois. En douze volumes* in-4°, *proposés par souscription. A Paris, chez* Pierres & Clousier, *Imprimeurs-Libraires, rue Saint-Jacques.*

CE n'est ici qu'un Prospectus ; mais l'importance de l'Ouvrage qu'il annonce nous oblige de nous y arrêter. Cet Ouvrage, s'il s'exécute, est un très-grand service rendu aux lettres & aux hommes instruits qui étudient l'Histoire : les détails contenus dans le Prospectus sont faits pour exciter la curiosité & la confiance ; & nous devons d'abord les présenter au Lecteur, qui verra d'un coup-d'œil ce qu'on lui promet & ce qu'il a droit d'espérer.

Digitized by Google

» La République des Lettres doit à un concours de » circonſtances heureuſes cette importante *traduction*. » Après la célèbre *révolution* qui, vers le milieu du » dernier ſiècle, a fait paſſer ſous la *domination* Tar- » tare le vaſte Empire de la Chine, *Kang-hi* monta ſur » le trône que lui avoit acquis la valeur de ſes ancêtres, » & l'occupa pendant ſoixante ans. Ce Prince ami & » protecteur des Arts, qui les cultiva lui-même, & fut » au fond de l'Aſie ce qu'avoient été dans l'Europe les » *François premier*, les *Coſme*, les *Léon X*, n'eut pas » plutôt terminé les guerres qui troublèrent les pre- » mières années de ſon règne, qu'il ſe livra tout entier » à ſon goût pour la littérature & les ſciences. Jaloux » d'accréditer ſa langue maternelle & d'en perpétuer » l'uſage, il réſolut d'abord de procurer à la Nation » *Mancheou* une verſion fidèle de la grande Hiſtoire » Chinoiſe : il aſſembla dans cette vue ce que l'Empire » avoit de plus habiles Lettrés dans les deux langues, » en compoſa divers Tribunaux, & leur fit exécuter » cette traduction Tartare. L'idée de *Kang-hi* fit naître » au Père *de Mailla*, qui ſe trouvoit alors à la Cour » de Pékin, celle de tenter une verſion Françoiſe de » la même Hiſtoire. Ses eſſais furent heureux ; & ſes » amis, auxquels il les communiqua, ne lui permirent » plus de diſcontinuer ce travail : enfin cet habile & » laborieux Miſſionnaire eut le courage & la conſtance » d'exécuter ſeul cette entrepriſe, qui paroiſſoit devoir » exiger les forces, la vie & les lumières de pluſieurs » hommes réunis. Le Père *de Mailla* étoit d'ailleurs » plus en état que tout autre de faire paſſer ce grand » Ouvrage dans notre langue. On peut dire que peu » d'Européens ont porté auſſi loin que lui la connoiſ- » ſance de l'Hiſtoire & de la Littérature des Chinois. » Une étude opiniâtre, ſecondée d'une mémoire heu- » reuſe, lui avoit rendu familiers leurs caractères, » leurs arts, leurs ſciences, leur mythologie ; il poſ- » ſédoit tous leurs anciens livres, & il étonnoit les » Lettrés mêmes, lorſqu'il en diſcouroit avec eux. » En 1757, le Père *de Mailla* fit paſſer ſon manuſcrit » en France, où il devint bientôt l'objet de la curioſité » comme de l'admiration des Savans. M. *Fréret* entre

Digitized by Google

» autres, Juge éclairé en ce genre de littérature, en » avoit conçu une si haute idée qu'il vouloit lui-même » en être l'Editeur, & se charger des soins de la publica- » tion ".

La mort le prévint, & depuis d'autres obstacles ont retardé l'exécution de ce projet. Le manuscrit déposé dans la Bibliothèque des Jésuites de Lyon, qui est aujourd'hui entre les mains des Oratoriens de cette ville, a été confié à M. l'Abbé *Grosier*. Si l'on juge des soins qu'il a pu donner à l'Ouvrage par le Prospectus dont il est l'Auteur, on ne peut en avoir qu'une opinion très-favorable. Ce Prospectus est conçu très-sagement, écrit d'un style pur & convenable au sujet. Nous ne connoissons M. l'Abbé *Grosier*, que par ce morceau. Nous n'avons lu aucune des feuilles qui forment la continuation de l'*Année Littéraire*, dont il est aujourd'hui l'Auteur. Mais ce Prospectus annonce un homme beaucoup plus instruit, & un meilleur Ecrivain que son prédécesseur. La réponse aux paradoxes de M. *Paw*, sur les Chinois, est d'une saine critique.

A l'égard des conditions de la souscription, nous renvoyons au Prospectus qui se trouve chez les Imprimeurs nommés ci-dessus, & qui mérite d'être lu tout entier.

JÉZENNEMOURS, Roman Dramatique, in-8. *A Amsterdam; & se vend à Paris, chez les Libraires qui vendent les nouveautés.*

On trouve des leçons utiles, & quelques tableaux vrais dans ce Roman, d'ailleurs foible d'invention, écrit d'un style inégal & souvent enflé. On n'entend pas trop ce que signifie le titre. On sait bien ce que c'est qu'un Drame Romanesque; mais qu'est-ce qu'un Roman Dramatique?

Ce qui manque à presque toutes les productions de ce genre, si multipliées aujourd'hui, c'est le naturel; & qu'est-ce qu'un Roman s'il ne peint pas la nature? Quel amant, par exemple, assis sur l'herbe près de sa maitresse, & lui contant ses avantures dans l'épanche-

Digitized by Google

ment d'une confiance intime, commenceroit ainſi ſa narration ?

» Le premier luſtre de ma vie évanoui pour jamais » de ma mémoire, ſe confond avec ce néant incom- » préhenſible d'où nous ſortons, lorſque nous abordons » à l'exiſtence. Je ne crois même avoir parcouru cette » étonnante portion de ma durée, que parce que des » exemples fréquens, & que j'ai ſous les yeux, me » confirment que j'ai paſſé par le même état, où je » vois tant d'Etres informes & débiles, &c ".

En bonne foi, eſt-ce là un langage humain ? Quelle femme, ſi ſon amant lui parloit de ce ſtyle, ne lui diroit pas avec de grands yeux étonnés ; mon ami, eſt-ce un ſermon que tu débites ? ou, es-tu devenu fou ?

Quant au fond de l'Ouvrage, le voici en peu de mots : *Jézennemours*, que l'on veut engager à prendre l'habit monaſtique, échappe à toutes les ſéductions que l'on eſſaie pour l'y déterminer : le plus grand obſtacle à ſa vocation, c'eſt l'amour qu'il a conçu pour une jeune Proteſtante que, d'un autre côté, ſon père veut forcer à un mariage qui lui répugne. Les deux Amans ſe promettent de s'épouſer, & prennent la fuite ; ils ſont arrêtés vers les frontières par un parti ennemi & ſéparés l'un de l'autre. *Jézennemours*, quoique toujours attaché à ſes premières amours, devient à Paris l'amant d'une femme entretenue : le haſard lui fait retrouver enſuite ſon Amante, mariée en Suiſſe ; mais le mari va mourir en Amérique, & *Jézennemours* épouſe la veuve. La femme entretenue, après avoir vu expirer dans ſes bras ſon malheureux père que les égaremens de ſa fille ont réduit au déſeſpoir, ſe jette dans un Couvent pour y pleurer ſes fautes & les malheurs qu'elle a cauſés. En général ce Roman reſpire l'honnêteté & la vertu, comme tous les Ouvrages du même Ecrivain.

Digitized by Google

SATYRES DE PERSE, traduites en vers François, par M. Taillade d'Hervilliers. *A Paris, chez* Nyon, *Libraire, rue Saint-Jean-de-Beauvais.*

CE Volume contient une verſion en proſe des ſix Satyres de Perſe, dont on trouve enſuite la traduction en vers. Voici un échantillon de cette dernière qui mettra le Lecteur à portée de juger du reſte.

Crains-je que l'ignorance
N'accorde à Labéon le pas de préférence,
Et qu'un Polydamas jaloux de mes talens
Me défende d'aller à des combats brillans ?
Beau ſujet de dépit ! ce ſeroit être dupe
Que d'élever au ciel ce dont Rome s'occupe,
Et de ne point oſer redreſſer hardiment
Le point où la balance incline fauſſement, &c.

PHYSIQUE.

Obſervations ſur l'Electrophore, par M. Delor, *Profeſſeur de Phyſique expérimentale.*

L'ÉLECTRICITÉ préſente tous les jours des phénomènes ſurprenans pour ceux même qui s'appliquent à en rechercher la nature. Les nouvelles expériences, faites au moyen de l'électrophore de M. *Volta*, en ſont une nouvelle preuve.

Juſqu'à-préſent, les Phyſiciens qui ont écrit ſur cette expérience, ont bien vu l'effet des deux électricités *poſitive* & *négative ;* mais ils n'ont pas ajouté qu'elle ſe rapporte en entier aux principes expoſés dans les Ouvrages du P. *Beccaria*, & principalement à l'électricité vengereſſe.

Les bornes d'un Journal ne permettent pas d'entrer dans le détail d'une analyſe exacte de tous ſes effets. Ceux d'attraction & de répulſion ſont tout-à-fait ſinguliers. Il y en a de très-difficiles à expliquer. Il faut opérer en employant alternativement toutes

Digitized by Google

toutes les combinaisons & permutations possibles des platines ou plateaux conjointement ou séparément isolés ou non, ainsi que celui qui opère, & réunir aussi les combinaisons de la communication du conducteur ou du pied de la machine électrique. Il ne faut pas négliger les observations des électroscopes, de l'aigrette & de la petite étoile.

Cette analyse est une opération d'une journée; elle exige beaucoup d'attention & d'habitude à combiner. Tout Physicien instruit pourra y parvenir.

J'ai fait cette analyse avec M. *Detienne*, qui l'a insérée dans une lettre qu'il a adressée à ce célèbre Physicien, le 10 Mai dernier, avec quelques autres observations. Il lui a marqué qu'il n'entroit pas dans l'explication, parce que le tout se rapportoit aux principes exposés dans les Ouvrages de cet illustre Philosophe de Turin.

Voici la réponse sur cet objet dans la lettre qu'il m'a adressée de *Garzegna de Mondovi, en date du 29 Juillet dernier.*

Les expériences de M. *Detienne* se réduisent à ces principes:

I. L'électricité pénètre, proportionnément à sa force, à une certaine profondeur, la surface des corps isolans. II. L'électricité imprimée dans un isolant, tend à induire le déférent de celle opposée, ou encore l'isolant contigu. III. Deux électricités opposées & égales s'attirent, font adhésion, & disparoissent. IV. Elles reparoissent dans la séparation. V. Et un tel jeu dure, tant qu'il y a dans l'isolant quelque résidu d'électricité inhérente. VI. Parce qu'à la nature, ou force d'isoler, est réunie la propriété, que la partie de l'électricité introduite dans les pores, reste fortement inhérente, &c. C'est à ces principes que doivent se rapporter mes expériences & celles de M. *Volta*, à l'égard de l'électricité vengeresse.

Les expériences, en isolant, sont difficiles..... La boule avec fil de soie n'est repoussée que lorsque l'électricité homologue l'attire.

Digitized by Google

ÉDITS, DÉCLARATIONS ET LETTRES-PATENTES.

DÉCLARATION DU ROI, qui rétablit, par provision, l'ancien usage observé pour les réparations des grands chemins. Donnée à Versailles le 11 Août 1776; registrée en Parlement le 19 Août 1776.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A tous ceux qui ces présentes Lettres verront; SALUT. La nécessité de réparer, avant l'hiver, les grandes routes de notre Royaume, nous a engagé à examiner les moyens d'y pourvoir; & nous avons reconnu qu'il étoit impossible de mettre en usage ceux qui sont ordonnés par notre Edit du mois de Février dernier; nous avons cru d'ailleurs devoir donner une attention particulière aux représentations de nos Cours, sur les inconvéniens qui pourroient résulter des dispositions de notredit Edit, suivant la réserve que nous en avons faite. La résolution que nous avons prise de faire examiner le tout en notre Conseil, ne nous permettant pas, avant le tems destiné aux travaux nécessaires pour les réparations & l'entretien des chemins, de pouvoir prendre un parti définitif sur un objet aussi essentiel au bien général de nos Sujets, & considérant d'un autre côté combien il importe que ces réparations & entretiens, négligés & presqu'entièrement suspendus depuis près de deux ans, ne souffrent pas un plus long retardement, nous avons jugé plus convenable de rétablir par provision l'ancien usage observé pour les réparations des grands chemins. Nous nous y sommes déterminé d'autant plus volontiers, qu'occupé du bonheur de nos Peuples, nous nous proposons de porter une attention particulière à leur procurer des soulagemens réels sur cette partie essentielle du service public. A ces causes & autres à ce nous mouvant, de l'avis de notre Conseil, & de notre certaine science, pleine puissance & autorité royale, nous avons dit, déclaré & ordonné, & par ces Présentes signées de notre main, disons, déclarons & ordonnons, voulons & nous plaît, qu'immédiatement après les récoltes, tous travaux & ouvrages nécessaires pour les réparations & entretiens des grandes routes, continuent d'être faites dans les diverses Provinces de notre Royaume comme avant notre Edit de Février dernier. Si donnons en mandement à nos amés & féaux Conseillers les Gens tenant notre Cour de

Digitized by Google

Parlement de Paris que ces Présentes ils aient à faire lire, publier & regiſtrer, & le contenu en icelles garder, obſerver & exécuter ſelon ſa forme & teneur, nonobſtant tous Edits, Déclarations, Arrêts, Règlemens & autres choſes à ce contraire, auxquels nous avons dérogé & dérogeons par ces Préſentes: Car tel eſt notre plaiſir; en témoin de quoi nous avons fait mettre notre ſcel à ceſdites Préſentes. Donné à Verſailles le onzième jour du mois d'Août, l'an de grace mil ſept cent ſoixante-ſeize, & de notre règne le troiſième. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, Par le Roi, *Amelot*. Vu au Conſeil, *Clugny*. Et ſcellée du grand ſceau de cire jaune.

AVIS PARTICULIERS.

LA Société & Correſpondance Royale de Médecine, dans ſa première ſéance tenue le Mardi 13 Août, préſent mois, après avoir déterminé la forme de ſes travaux, a propoſé le ſujet d'un Prix de la valeur de 300 liv. qui ſera diſtribué dans la ſéance du ſecond Mardi d'Août 1777, à l'Auteur du Mémoire qui ſera jugé avoir le mieux répondu à la queſtion ſuivante: *Déterminer dans les fièvres exanthématiques, quelles ſont les circonſtances dans leſquelles le régime rafraîchiſſant eſt préférable à celui qui eſt échauffant, & celles où il faut employer une méthode contraire.* Ceux qui concourront à ce Prix, écarteront tout ce qui pourroit avoir la moindre apparence de ſyſtême, & ſe ſouviendront que ſi l'on avoit donné moins de confiance à la théorie, on ne ſeroit point obligé d'en appeller au Tribunal de l'expérience.

Les Mémoires ſeront adreſſés, franc de port, avec des billets cachetés, contenant le noms des Auteurs, avant le premier Juin 1777, à M. *Vicq d'Azyr*, Médecin-Conſultant de Monſeigneur le Comte *d'Artois*, premier Correſpondant avec les Médecins du Royaume, demeurant à Paris, rue du Sépulchre.

PROSPECTUS.

SI la Muſique d'abord conſacrée à ajouter de la grandeur & de la ſolemnité aux cérémonies tant religieuſes que profanes, eſt enſuite entrée dans les ſyſtêmes d'éducation, il faut convenir que c'eſt à cette double fin qu'elle doit ſes progrès.

Les différens caractères donnés à cet Art agréable, fait pour maîtriſer l'ame en charmant ſes ſens, ont été variés ſuivant les circonſtances, ou réglés par l'uſage auquel il étoit deſtiné. De-là

Digitized by Google

la multitude d'Œuvres publiés par des Maîtres célèbres & accueillis avec empreſſement.

Sans ſe mettre au même rang ; mais non moins jaloux de ſe rendre utile, le ſieur Benaut, Maître de Clavecin, déja connu par des Ouvrages propres à l'Orgue, au Clavecin & au *Forté-Piano*, offre les fruits d'un travail qu'il vient d'entreprendre d'après les demandes réitérées qui lui ont été faites dans ces deux genres.

Il propoſe deux abonnemens, l'un pour l'Orgue & l'autre pour le Clavecin & le *Forté-Piano*.

Le premier conſiſtera chaque année en douze cahiers conformément à la diviſion ſuivante.

Trois Meſſes compoſées chacune de cinq Verſets pour le *Kyrie ;* huit pour le *Gloria ;* grande *Sonate* ou Chaſſe, avec *Tempo di Minuetto* ou Fanfare pour l'Offertoire ; deux Verſets pour le *Sanctus*, Pièces en rondeau mineur & majeur pour l'Elévation ; Verſet pour le premier *Agnus ;* & grande Pièce pour le troiſième & d'un plein jeu pour le *Deo Gratias*.

Le prix ſéparé de ce cahier ſera de 3 liv. 12 ſ.

Trois *Magnificats* de huit Verſets chacun. Prix ſéparé 2 liv. 8 ſols chaque.

Trois Hymnes, de ſix Verſets chacune. Prix ſéparé, 1 liv. 16 ſ. chaque.

Trois Livres de Verſets, compoſés de douze Verſets ordinaires ou vingt-quatre petits Verſets. Prix ſéparé 2 liv. 8 ſols chacun.

Chaque Exemplaire contiendra de plus des Fugues & autres Pièces de Caractères avec un Avertiſſement pour l'Exécuteur.

Toutes ces Pièces ſeront dans toutes ſortes de tons en mineur ou en majeur, dans le genre moderne.

Le prix de cet Abonnement eſt de 30 liv. pour la Province, & de 24 liv. pour Paris, franc de port.

Le ſecond Abonnement pour le Clavecin & le *Forté-Piano* ſera compoſé de douze cahiers, publiés ſucceſſivement par mois.

On y trouvera quatre ouvertures avec accompagnement d'un Violon & Violoncelle *ad libitum*. Le prix ſéparé eſt de 3 liv.

Quatre Recueils d'Ariettes choiſies en Pièces de Clavecin, compoſés de douze Ariettes chacun, avec accompagnement d'un Violon en jouant le premier deſſus à l'uniſſon. Prix ſéparé 3 liv. chaque.

Quatre Recueils d'Ariettes choiſies avec accompagnement de deux Violons, la Baſſe chiffrée ; chaque Recueil compoſé de ſix Ariettes. Prix ſéparé 1 liv. 16 ſ. chaque.

Le prix de l'Abonnement eſt de 30 liv. pour la Province & de 24 pour Paris, rendu franc de port.

Ces deux Abonnemens commenceront au premier Octobre 1776 pour finir à pareille époque 1777 ; & l'Auteur ſe propoſe de la continuer enſuite.

On s'adreſſera au Sieur Benaut, Maître de Clavecin, à Paris, rue Giſt-le-Cœur.

Digitized by Google

NOUVEAUTÉS.

Les Imposteurs démasqués & les Usurpateurs punis, ou Histoire de plusieurs Aventuriers, qui ayant pris la qualité d'Empereur, de Roi, de Prince, d'Ambassadeur, de Messie, de Prophète, &c. &c., ont fini leur vie dans l'obscurité ou par une mort violente. A Paris, chez *Nyon*, Libraire, rue Saint-Jean-de-Beauvais. Prix, 3 liv. relié.

Observations sur un Ouvrage, intitulé : *Le Système de la Nature*, divisées en deux parties, par M. *de B. Dixit insipiens in corde suo, non est Deus.* A Paris, chez *de Bure*, père, Libraire, Quai des Augustins, au coin de la rue Gist-le-Cœur, maison du Notaire. Prix, 1 liv. 16 s. broché.

La Lusiade de Louis Camoëns, Poëme héroïque en dix Chants, nouvellement traduit du Portugais, avec des notes & la vie de l'Auteur, enrichi de figures à chaque Chant. A Paris, chez *Nyon*, aîné, Libraire, rue Saint-Jean-de-Beauvais.

Mémoires concernant l'Histoire, les Sciences, les Mœurs, les Arts, les Usages des Chinois, par les Missionnaires de Pékin; *in*-4. Tome premier. A Paris, chez le même.

Manuel des Supérieurs Ecclésiastiques & Religieux, des Confesseurs ou des Directeurs de l'art de guérir les maladies de l'ame, Ouvrage également utile à tous les fidèles, dans toutes les conditions, par M. *A. P. C. D. S. O. D. M.* & des Académies d'Arras & des Arcades de Rome. A Paris, chez le même.

Dictionnaire Dramatique, contenant l'Histoire des Théâtres, les Règles du genre Dramatique, les Observations des Maîtres les plus célèbres, & des Réflexions nouvelles sur les Spectacles, sur le génie & la conduite de tous les genres, avec les notices des meilleures Pièces, le Catalogue de tous les Drames, & celui des Auteurs Dramatiques. A Paris, chez *Lacombe*, Libraire, rue Christine.

Nouvelles Espagnoles de Michel Cervantès, N°. 3, grand *in*-8. avec figures. A Paris, chez *Costard*, Libraire, rue Saint-Jean-de-Bauvais. Prix, 1 liv. 16 s.

Histoire de Jean de Calais, sur de nouveaux Mémoires, N°. 5, de la Bibliothèque bleue, faisant le sixième Cahier, grand *in*-8. avec figures. A Paris, chez le même. Prix, 3 liv. broché.

Digitized by Google

Hiſtoire de l'Ordre de Sainte-Urſule, depuis ſa fondation juſqu'à nos jours, diviſée en quatre parties. A Orléans, chez *Jacob*; & à Paris, chez *Nyon*, Libraire, rue Saint-Jean-de-Beauvais.

Cet Ouvrage formera deux volumes *in-4*. On payera 24 liv. en retirant le Tome premier. Le Tome ſecond, dont l'impreſſion ſera achevée en 1777, ſera donné gratis, ſur la reconnoiſſance ſignée du ſieur *Jacob*, Imprimeur, à Orléans, & l'on pourra le retirer auſſi chez *Nyon*, dans le tems. Ceux qui auront ſouſcrit & qui ont déja donné 15 liv. payeront 9 liv., & recevront le ſecond volume gratis ſur la même reconnoiſſance.

Traité de l'Uſure & des Intérêts, augmenté d'une défenſe du Traité, & de diverſes obſervations ſur les écrits qui l'ont combattu, par M. l'Abbé *de la Foreſt Cuſtode*, Curé de l'Egliſe de Saint-Croix de Lyon. A Lyon, chez *Bruyſet Pontus*, Libraire; & à Paris, chez *Deſprez*, Imprimeur du Clergé.

MUSIQUE.

Douzième Recueil d'Ariettes choiſies, arrangées pour le Clavecin ou le *Forté-Piano*, avec accompagnement de deux Violons & la Baſſe chiffrée, par M. *Bénaut*, Maître de Clavecin. A Paris, chez l'Auteur, rue Giſt-le-Cœur. Prix, 1 liv. 16 ſ.

Ouverture de Lucile, arrangée pour le Clavecin, ou le *Forté-Piano*, avec accompagnement d'un Violon & Violoncelle, *ad libitum*, par le même. Prix, 2 liv. 8 ſ.

Pièce d'Orgue, Livre de verſets en Fa *majeur*, dédié à Mad. *Cruſir*, Prieure du Monaſtère Royal de l'Abbaye, à Lille. Compoſé par le même. Prix, 2 liv. 8 ſ.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google